



HAL
open science

**Le vieillissement en migration ou l'épreuve du droit.
Une géographie de l'accès aux droits de personnes âgées
nées en Afrique du Nord-Ouest, résidant à Aubervilliers**

Yacine Alahyane

► **To cite this version:**

Yacine Alahyane. Le vieillissement en migration ou l'épreuve du droit. Une géographie de l'accès aux droits de personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest, résidant à Aubervilliers. Géographie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2023. Français. NNT : 2023MON30025 . tel-04606836

HAL Id: tel-04606836

<https://theses.hal.science/tel-04606836>

Submitted on 10 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT

LE VIEILLISSEMENT EN MIGRATION OU L'ÉPREUVE DU DROIT
Une géographie de l'accès aux droits de personnes âgées nées en
Afrique du Nord-Ouest, résidant à Aubervilliers

Présentée en vue de l'obtention du grade de docteur
en **Géographie et aménagement de l'espace de l'Université Paul Valéry**
Montpellier 3

Ecole Doctorale n°60 – Territoires, temps, sociétés et développement (ED60)

Présentée par **Yacine ALAHYANE**

Co-dirigée par **Geneviève CORTES** et **Isabelle BERRY CHIKHAOUI**

Soutenue publiquement le **24 NOVEMBRE 2023** devant le jury composé de

Virginie BABY-COLLIN Professeure, Aix-Marseille Université	Présidente
Isabelle BERRY CHIKHAOUI Professeure, Université Paul Valéry Montpellier 3	Directrice
Geneviève CORTES Professeure, Université Paul Valéry Montpellier 3	Directrice
Emmanuel JOVELIN Professeur, Conservatoire Nationale des Arts et Métiers	Rapporteur
Naïk MIRET Géographe, Maîtresse de conférences HDR, Université de Poitiers	Rapporteuse
Jonathan STEBIG Directeur Opérations France/Europe - Association Grdr Migrations, Citoyenneté et Développement	Examineur

UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY – MONTPELLIER III
Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales
Ecole Doctorale n°60 « Territoires, Temps, Sociétés et Développement » UFR III
« Sciences Humaines et Sciences de l'Environnement »

Laboratoire ART-Dev – UMR 5281
Acteurs, Ressources et Territoires dans le Développement

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY – MONTPELLIER III
Discipline : Géographie et aménagement de l'espace

Thèse présentée par
Yacine ALAHYANE

LE VIEILLISSEMENT EN MIGRATION OU L'ÉPREUVE DU DROIT.
Une géographie de l'accès aux droits de personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest,
résidant à Aubervilliers

Sous la direction de Geneviève Cortes et Isabelle Berry Chikhaoui
Soutenue le 24 novembre 2023 devant le jury composé de

Virginie BABY-COLLIN, Géographe, Professeure, Aix-Marseille Université	Examinatrice
Isabelle BERRY CHIKHAOUI, Géographe, Professeure, Université Paul Valéry Montpellier 3	Directrice
Geneviève CORTES, Géographe, Professeure, Université Paul Valéry Montpellier 3	Directrice
Emmanuel JOVELIN, Sociologue, Professeur, Conservatoire Nationale des Arts et Métiers	Rapporteur
Naïk MIRET, Géographe, Maîtresse de conférences HDR, Université de Poitiers	Rapporteuse
Jonathan STEBIG, Directeur, Association GRDR Migrations, Citoyenneté, Développement	Examineur

« *Douaniers ; à quoi sert la frontière ? Chaque riche a la terre entière ;
Tout misérable est étranger. »*

Marguerite Yourcenar, 1934. *Les Charités d'Alcippe*, Gallimard NRF, 1956, 1984.

Résumé

La question de l'accès aux droits de personnes âgées, nées en Afrique du Nord-ouest, résidant à Aubervilliers, est au cœur de cette thèse. Inscrite dans le champ de la géographie sociale et critique, elle traite de l'épreuve du droit au prisme des rapports de domination et de leurs traductions spatiales. Administrées en tant qu'étrangères, travailleuses puis retraitées, et/ou encore en tant que mal logées aux revenus précaires, ces personnes voient des dimensions importantes de leur vie et de leur quotidien dépendre de l'administration et du droit. Elles doivent composer dans une ville où l'administration du social, des pauvres, des étranger-e-s et de la vieillesse est marquée par la concentration d'administré-e-s du bas de la hiérarchie sociale. La recherche menée principalement à partir du travail social et de l'accompagnement vers « l'accès aux droits », face aux démarches administratives, éclaire les liens entre conditions du vieillissement, confrontation au droit et rapport à l'espace (au moment de l'enquête et sur le temps long des trajectoires de vie). Certes, le droit des étrangers permet une certaine installation en France, et les droits sociaux, une certaine prise en charge des risques (pauvreté, vieillesse, maladie, chômage, etc.). Cependant, conditionner la régularisation, le regroupement familial, la libre circulation et réduire l'accès aux ressources à des minimas, reviennent à instaurer des rapports administré-e-s/administration marqués par la subalternisation et l'exclusion et ce, tout au long du cheminement vers le vieillissement. A travers l'étude croisée des parcours d'accès aux droits et des trajectoires individuelles (séjour-nationalité, professionnelle, résidentielle, familiale, d'ancrage), la thèse tente de dénouer l'enchevêtrement des conditions, des temps et des espaces dans lesquelles se trouvent les personnes âgées, immigrées et administrées inscrites dans une démarche d'accéder à des droits. Le matériau se base sur une enquête de terrain – menée en tant que travailleur social et chercheur - qui croise plusieurs méthodes qualitatives : observation participante des démarches administratives, de ses espaces et de ses agents, entretiens réalisés avec les administré-e-s âgé-e-s et immigré-e-s ainsi qu'avec les différent-e-s acteurs-actrices de « l'accompagnement vers l'accès aux droits », ateliers et focus group, etc. En exposant les conditions de vieillissement de personnes nées en Afrique du Nord-Ouest, résidant à Aubervilliers et, en les reliant aux parcours institutionnels d'accès aux droits auxquels ces personnes ont dû et doivent encore se confronter, cette thèse interroge l'accessibilité des droits et les dimensions spatiales de la domination que la gestion institutionnelle du social, de l'immigration et du vieillissement, génère. *In fine*, c'est le rôle du droit dans la hiérarchisation des individus et des vies que ce travail questionne.

Mots clefs : Migration, vieillissement, accès aux droits, travail social, parcours de démarches administratives, espaces du quotidien, trajectoires de vie, Aubervilliers, géographie sociale et critique.

Thèse préparée au sein de l'unité de recherche ART-Dev « Acteurs, Ressources et Territoires dans le Développement » (UMR 5281), ART-Dev - UMR 5281, Université Paul-Valéry Montpellier 3, Site Saint-Charles 1, Route de Mende, F-34090 Montpellier.

AGEING IN MIGRATION OR THE TEST OF THE LAW.

A geography of access to rights for elderly people born in North-West Africa and living in Aubervilliers.

Abstract

The question of access to rights for elderly people born in North-West Africa and living in Aubervilliers is at the heart of this thesis. Part of the field of social and critical geography, it examines the test of rights through the prism of relations of domination and their spatial translations. Administered as foreigners, as workers and then retirees, and/or as poorly-housed people on precarious incomes, these people see major aspects of their lives and their daily lives as dependent on the administration and the law. They have to cope in a city where the administration of social services, the poor, foreigners and the elderly is marked by a concentration of constituents from the bottom of the social hierarchy. Our research, based mainly on social work and support for "access to rights" in the face of administrative procedures, sheds light on the links between the conditions of ageing, confrontation with the law and the relationship with space (at the time of the survey and over the long term of life trajectories). It's true that foreigners' rights enable them to settle in France to a certain extent, and social rights to a certain extent, covering risks (poverty, old age, illness, unemployment, etc.). However, making regularization, family reunification and freedom of movement conditional, and reducing access to resources to minimum levels, amounts to establishing an administrative/administrative relationship marked by subalternization and exclusion, throughout the process of aging. Through a cross-sectional study of access to entitlements and individual trajectories (residence-nationality, professional, residential, family, anchorage), the thesis attempts to unravel the tangle of conditions, times and spaces in which older, immigrant and administered people find themselves as they seek to access entitlements. The material is based on a field survey - carried out as a social worker and researcher - which combines several qualitative methods: participant observation of administrative procedures, their spaces and agents, interviews with elderly and immigrant constituents, as well as with the various actors involved in the "accompaniment towards access to rights", workshops and focus groups, and so on. By examining the ageing conditions of people born in North-West Africa and living in Aubervilliers, and by linking them to the institutional pathways to accessing rights that these people have had to face, and still have to face, this thesis questions the accessibility of rights and the spatial dimensions of domination that the institutional management of social, immigration and ageing issues generates. Ultimately, this work questions the role of law in the hierarchization of individuals and lives.

Keywords: Migration, aging, access to rights, social work, administrative procedures, everyday spaces, life trajectories, Aubervilliers, social and critical geography.

Remerciements

Cette thèse a duré 8 ans, pour le meilleur et pour le pire.

Je remercie ma mère, Zohra Mezgueldi. Tu m'as porté et supporté tout au long de ce travail et de cette rédaction parfois plaisante, souvent douloureuse, mais toujours dans le lien. Ta présence, ta constance, ta ténacité, ta patience, tes idées et ton expérience, nos échanges... font chaque ligne de ce document. Je n'aurais pas fait sans toi.

Merci à mon père d'avoir fait avec l'organisation qu'a nécessité cette thèse. Merci pour tes encouragements quotidiens. Merci de m'avoir transmis l'envie de découvrir, de comprendre, de décortiquer...

Merci à toi Sarah. Un sacré combat cette thèse, pour toi et pour moi. Tes mots me font du bien et ta vision sur l'autre, sur le travail, sur l'interaction... m'inspire et marque ce travail.

Je remercie mes directrices de thèse, Geneviève Cortes et Isabelle Berry-Chikhaoui. Mon désir de me lancer dans cette thèse, sur ses thématiques, est né suite à votre rencontre. Merci pour votre disponibilité et pour la liberté que vous m'avez laissée. Votre encadrement, votre capacité d'analyse, d'écoute et de compréhension m'ont formé. Je vous suis reconnaissant.

Merci à l'équipe du Grdr et particulièrement à : Sanae Mettahri, Jonathan Stebig, Maya Piquion, Bintou Ndaw, Lamine Camara, Oumy Dieye, Samba Yatera, Raphael Ricardou, Stelios Haratsis, Sophia Arouche et Annélie Delescluse. Merci pour l'expérience humaine et professionnelle à vos côtés.

Je remercie Assaf Dahdah, Valerie Lavaud-Letilleul, Jonathan Stebig, membres de mon comité de suivi de thèse. Vos conseils, vos critiques et vos encouragements m'ont aidé à avancer, à renforcer ma maîtrise de la démarche scientifique, à penser certaines dimensions.

Je remercie les membres de l'UMR « Acteurs, Ressources et Territoires dans le Développement », notamment Christiane Lagarde et Géraldine Mette pour leur réactivité et leur soutien.

Je remercie les doctorant-e-s et les « jeunes » docteur-e-s, les potes de galère : Itane, Sergio, Fafa, Jeanne, Nora, Rita, Anaïs, Nelly.

Mon envie de faire de la thématique politique et sociale de « l'accès aux droits, de la justice et de la dignité des chibani-a-s » le sujet de ma thèse vient aussi de la rencontre avec les membres de l'ATMF Languedoc-Roussillon et avec d'autres militant-e-s de Montpellier. Jamil Anouar, Céline, Valérian, Stéphane, Layla El Mossadeq, Sébastien Allary, Hamza Aarab, William,

Laura, Lauranne, Mohamed Naciri, Houcine Zemmouri... Je vous remercie pour la transmission de votre expérience, de votre pensée et de votre sensibilité.

Merci aux « Personnes âgées immigré-e-s d'Aubervilliers », aux « Enquêté-e-s ». Pardonnez-moi pour la catégorisation, pour les raccourcis. Pardonnez-moi si j'ai mal restitué vos propos, si je les interprète mal. Pardonnez-moi si vous ne vous retrouvez pas dans certaines de mes analyses, elles valent ce qu'elles valent... Merci pour votre accueil, pour l'échange, pour la confiance, pour vos analyses sur la situation. Le fait de vous avoir côtoyé-e-s m'a intimidé, grandi, donné le vertige...

Merci à l'équipe de la Maison Pour Tous Berty Albrecht pour son accueil et sa bienveillance.

Merci et tout mon amour aux ami-e-s et à la famille, aux mamies, aux tontons et aux tatas, Selmane, Méro, Bahou, Lucas, Akrame, Marie, Bony, Tymour, Amelie, Flo, Vik, Charles et Pascale, Audrey et Victor, Audrey...

Nyno, les mots manquent ...

Sommaire

Résumé.....	3
Remerciements	5
Sommaire	7
Sigles et acronymes utilisés	10
Avant-propos	12
Introduction générale.....	13
Migration, vieillissement et accès aux droits sociaux à Aubervilliers	14
Questionnements et hypothèses	16
Structuration de la thèse.....	18
CHAPITRE 1 : Penser une géographie de l'accès aux droits, de la migration et du vieillissement....	21
Introduction	22
1. Les conditions sociales d'émergence de notre objet de recherche	24
2. Une géographie des rapports de domination pour conceptualiser l'accès aux droits, la migration et le vieillissement	38
Conclusion du chapitre 1.....	54
CHAPITRE 2 : Une méthodologie immersive et participative adaptée au double rôle de chercheur et de travailleur social	57
Introduction	58
1. Un terrain en immersion par le biais du travail social et associatif.....	59
2. Une collecte de données articulant quatre volets d'enquête	68
Conclusion du chapitre 2.....	94
CHAPITRE 3 : Être administré-e dans le Nord-Est Parisien, physionomie d'un territoire	97
Introduction	98
1. Le Nord-Est Parisien : un espace d'assignation des administré-e-s précaires	99
2. Aubervilliers : territoire ségrégué, habitat pauvre et administration de la précarité.....	111
3. De la précarité des personnes enquêtées lors des accompagnements	126
Conclusion du chapitre 3.....	140
CHAPITRE 4 : Des trajectoires migratoires, de vie et d'accès au droit confrontées à la subalternisation jusqu'au vieillissement	143
Introduction	144

1. Les trajectoires dans la grande Histoire : différences générationnelles et générées dans l'expérience coloniale et migratoire.....	146
2. Entrer dans la migration par le bas de l'échelle.....	172
Conclusion du chapitre 4 :	187
CHAPITRE 5 : Avoir ses papiers, travailler, se loger : des trajectoires à l'épreuve du droit, entre domination et autonomisation	189
Introduction	190
1. Sans-papiers, régularisé-e, résident-e, naturalisé-e : faire trajectoire en France, une question de droit de séjour	191
2. Entrer par le bas dans la hiérarchie professionnelle, y progresser modestement, et en sortir prématurément.....	199
3. Se loger entre assignation et aspiration.....	214
Conclusion du chapitre 5.....	254
CHAPITRE 6 : Faire famille, faire ancrage dans la dispersion : des trajectoires heurtées jusqu'au vieillissement	257
Introduction	258
1. Le vieillissement en migration au prisme du faire venir.....	264
2. Le vieillissement en migration au prisme du (non)retour	285
Conclusion du chapitre 6 :	312
CHAPITRE 7 : (Ne pas) Accéder aux droits. Une géographie du parcours administratif en situation de vieillissement	315
Introduction	316
1. « Un public en demande d'accompagnement » ?.....	318
2. Entre retrait de l'État et dispersion de l'accompagnement : une accessibilité entravée.....	338
Conclusion du chapitre 7.....	365
CHAPITRE 8 : Se (ré)appropriier un espace de vie contraint dans la confrontation au parcours socio-administratif. Entre soumission et résistance	369
Introduction	370
1. Inclusion – exclusion : les structurations spatiales de la domination socio-administrative	374
2. Les effets réducteurs du statut et de la démarche sur l'espace de vie	399
Conclusion du chapitre 8.....	419
CONCLUSION GENERALE	422
<i>Une démarche centrée sur l'analyse des trajectoires et des parcours d'accès aux droits.....</i>	<i>423</i>
<i>Être dans l'espace disciplinaire du statut socio-administratif</i>	<i>423</i>
<i>L'épreuve d'une micro-géographie du parcours d'accès aux droits socio-administratifs.....</i>	<i>425</i>

<i>Une subalternisation par le juridique</i>	425
<i>Le triple temps pour rendre visible la domination</i>	427
Bibliographie	429
Table des illustrations	448
Table des matières	452
Annexes	460

Sigles et acronymes utilisés

Les sigles et acronymes sont définis dans le texte lorsqu'ils sont mentionnés pour la première fois.

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ACS : Aide pour une complémentaire santé

ADEF : Association pour le développement des foyers, anciennement Association pour le développement des foyers du bâtiment et de la métallurgie, organisme d'origine patronale, implantée principalement en Île-de-France.

AFPA : Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes

AFTAM : Association pour la Formation des Travailleurs Africains et Malgaches

AGIRC-ARRCO : Association générale des institutions de retraite des cadres - Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

AMMN : Association des Mineurs Marocains du Nord-Pas-de-Calais

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires (

ANPE : Agence nationale pour l'emploi

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

APL : Aide personnalisée au logement

ARE : Allocation de Retour à l'Emploi

AS : Assistant-e Social-e

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

ASS : Allocation de solidarité spécifique

ATMF : Association des Travailleurs Maghrébins de France

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CATRED : Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires

CICAS : Centre d'Information, Conseil et Accueil des Salariés

CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche

CILPI : Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées

CMU-C : Couverture maladie universelle complémentaire

CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CRAMIF : Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France

CRRMP : Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles

DALO : Droit au Logement Opposable

EP : Ecrivain-e publique

FAMI : Fond Asile Migration Intégration

FAS : Fond d'Action Sociale

FEI : Fonds européen d'investissement

FLNC : Front de libération nationale corse

FTM : Foyers de Travailleurs Migrants

GISTI : Groupe d'information et de soutien des immigrés

GRDR : Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural

HLM : Habitat à Loyer Modéré

INED : Institut National d'Études Démographiques
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IRIS : Îlots regroupés pour l'information statistique
MDA : Maison Départementale pour l'Autonomie
MDPH : Maison départementale des Personnes Handicapées
ODTI : Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels
OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides
ONI : Office National de l'Immigration
OPH : Office public de l'habitat
OS : Ouvrier Spécialisé
PAPAI : Programme d'accès aux droits pour les personnes âgées immigrées
PTT : Postes, télégraphes et téléphones
RATP : Régie autonome des transports parisiens
RMI : Revenu Minimum D'insertion
RSA : Revenu de Solidarité Active
SMOA : Service de la main-d'œuvre agricole
SMOE : Service de la main-d'œuvre étrangère
SNCF : Société nationale des chemins de fer
SONACOTRA : Société Nationale de Construction pour Travailleurs d'Algérie
SOTC : Service de l'organisation des travailleurs coloniaux

Avant-propos

Ce document est principalement rédigé avec le « nous » qui me désigne moi-même, Yacine Alahyane, associé aux personnes qui sont derrière la réalisation de cette thèse, ma mère en premier lieu, mais aussi mes directrices, les autrices-auteurs et les courants de pensées sur lesquels je m'appuie, etc.

Cette thèse s'est déroulée dans le cadre du dispositif Cifre (Convention industrielle de formation par la recherche) et de mon recrutement au sein de l'association Grdr (Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural) de juillet 2016 à juillet 2019. Sous l'encadrement de M. Samba Yatera, Directeur adjoint de l'association, j'ai rejoint les programmes dédiés à l'accès aux droits des personnes âgées immigrées.

Afin de faciliter la lecture du manuscrit :

L'italique est employé pour distinguer les extraits d'entretiens et les citations issues de la littérature. Lorsqu'elles font plus de trois lignes, ces citations font l'objet d'un paragraphe en police réduite sans italique.

Les guillemets sont utilisés pour encadrer des concepts et des notions théoriques, les extraits d'entretiens et les citations issues de la littérature (sauf pour les citations de plus de trois lignes). Ils servent également à marquer un recul critique sur des notions et des catégories d'action publique (« accès aux droits », « personnes âgées immigrées », etc.) lorsque nous les abordons.

J'ai traduit certains extraits d'entretiens de l'arabe dialectal d'Afrique du Nord. Pour les extraits d'entretiens réalisés en Français, j'ai privilégié le fait de garder les formulations comme telles.

Les âges présentés correspondent à ceux des enquêté-e-s entre 2016 et 2019.

Introduction générale

En juin 2022, j'ai Monsieur Souleymane au téléphone. Il a 67 ans. Arrivé pour la première fois en France en 1977 depuis le Mali, il vit à Aubervilliers. Il m'annonce qu'il vient tout juste d'être convoqué à une audience au Tribunal Judiciaire de Paris pour un contentieux avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav), lié à sa demande de retraite pour inaptitude au travail, faite en juin 2017.

Cette convocation intervient six ans après son premier rendez-vous à la permanence d'accès aux droits de l'association Grdr¹ à Aubervilliers. J'y travaille alors comme travailleur social et doctorant dans le cadre d'une bourse CIFRE et, plusieurs fois par semaine, je tiens cette permanence dans le cadre du programme *Accès aux droits des personnes âgées immigrées et lutte contre l'isolement*.

Lors de ce premier rendez-vous au Grdr en 2016, Monsieur Souleymane m'explique qu'il est, depuis plusieurs mois, sans aucun revenu. Ripeur pendant 20 ans dans la même entreprise, il relie cette situation à un accident du travail en 2010, suivi d'un licenciement en 2012 pour inaptitude au poste. Tous juste séparé de sa conjointe, et encore en instance de divorce, il est considéré par l'administration comme étant toujours en couple. Il n'a donc pas droit au Revenu de Solidarité Active (RSA). Locataire du Parc HLM (Habitat à Loyer Modéré), il a contracté des dettes de loyer, ainsi qu'un crédit COFIDIS pour lequel il commence à recevoir des lettres d'huissiers. Il dit ne plus pouvoir retourner au Mali où se trouvent sa mère et certains de ses enfants, faute d'argent : « *moi, ça fait 4 ans que je ne suis pas retourné au pays. Attendre encore un an, je vais devenir fou* ». Son projet est de s'installer au Mali aussitôt son statut de retraité obtenu.

Ainsi, en 2016, Monsieur Souleymane sollicitait l'appui du Grdr à propos de : *i*) la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), devenue Maison Départementale pour l'Autonomie (MDA), concernant une demande d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) rejetée en 2015 ; *ii*) la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) concernant une demande de RSA rejetée en 2016 ; *iii*) la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) concernant une demande de reconnaissance de maladie professionnelle faite en 2015, et pour laquelle il n'a toujours pas de réponse, ainsi que des Indemnités Arrêt Maladie auxquelles il

¹ Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural, Migrations Citoyenneté et Développement basé à Montreuil et intervenant, entre autres, à Aubervilliers.

estime avoir droit, mais pour lesquelles la sécurité sociale lui (re)demande des documents qu'il dit avoir déjà fournis plusieurs fois ; iv) la Cnav et le Cicas (Centre d'Information, Conseil et Accueil des Salariés) pour préparer sa retraite qu'il souhaite demander dans quelques mois, dès l'âge légal (62 ans) et pour inaptitude au travail.

En ouvrant la porte du Grdr, Monsieur Souleymane espérait ainsi clore un parcours chaotique d'accès aux droits à la protection sociale, aux droits à vieillir dignement, aux droits à l'espace. Cet enjeu est au cœur de cette thèse.

Migration, vieillissement et accès aux droits sociaux à Aubervilliers

Par son industrialisation dès la fin du 19^{ème} siècle, Aubervilliers est une ville historique en termes d'inscription dans une « mondialisation migratoire » (Simon, 2008) et de déploiement d'un système inégalitaire contemporain dans lequel le statut de séjour-nationalité, le statut professionnel et le mal logement sont « *des opérateurs centraux* » (Delon, 2017, p.3). Les populations qui s'installent à Aubervilliers y proposent leur force de travail, rejoignent des proches, etc. Elles sont principalement originaires de la province (Aveyron, Auvergne, etc.), de pays limitrophes (Belgique, Italie, Espagne) et d'Afrique du Nord-Ouest (Algérie en premier lieu, puis Maroc, Mauritanie, Mali, Sénégal, Tunisie). Ces mobilités et les politiques publiques en matière d'immigration, de travail et de logement, bouleversent à la fois les vies, celles des proches, « *les espaces de départ donc, mais également ceux d'arrivée* » (Dahdah, 2015, p.14).

Sans doute convient-il de rappeler que, du fait des cadres structurants et des dispositifs liés aux gouvernances nationales et supra-nationales des migrations, « *toutes et tous ne sont pas égaux[-égales]* » (Le Bigot, Miret et Clochard, 2023, p.109). Alors que les techniques de contrôle des circulations-installations ont de moins en moins contraint provinciaux-provinciales et européen-ne-s (Wihtol de Wenden, 2002), elles se sont maintenues, modernisées, intensifiées à l'égard des Nord-Ouest-Africain-e-s (El Baz, 2008). Dans cette thèse, nous partons donc du fait que ces dernier-e-s sont infériorisé-e-s par les statuts « homologues » de colonisé-e, d'émigré-e colonial-e et d'émigré-e post colonial-e (Hajjat, 2012, 2014). Cette infériorisation première détermine les conditions d'entrée sur le territoire français, l'insertion dans le marché de l'emploi, l'accès au logement et, par là-même, la trajectoire de vie des individus, jusqu'au vieillissement. Le droit à la circulation et à l'accès à certains droits sociaux sont restreints, aussi bien pour les personnes présentes en

France que pour leur famille dans le pays d'origine (Math, 2012, 2021). Ainsi, être immigré-e nord-ouest africain-e en France, c'est être surexposé-e à un statut « d'étranger-e » impliquant notamment des situations d'infériorité en matière de séjour-nationalité, de travail et de logement (Bernardot, 2005, 2006, 2008, 2012b ; Math, 2009).

Ce traitement « *exemplaire* » (Sayad, 1999, p.99) de l'immigration nord-ouest africaine met en lumière des rapports de domination dans lesquels le droit, notamment socio-administratif, vient légitimer une privation de droits tout au long de la trajectoire, avec des effets qui se cristallisent de façon particulière au moment de la vieillesse. Comme le montre la situation de Monsieur Souleymane, l'expérience du droit va au-delà de la seule démarche administrative. Elle touche à des dimensions essentielles de sa vie (famille, mobilité internationale et quotidienne, logement, santé, revenus, vieillissement, etc.), à ses pratiques ordinaires et du quotidien, à sa territorialité en tant que migrant (Miret, 2002 ; Leclerc-Olive, 2002). L'analyse de l'expérience du droit, plus largement, apporte un éclairage sur la gestion des biens dans la société, sur la gestion du social dans sa globalité, sur le « biopouvoir » (Foucault, 1975, 1976 ; Fassin, 2006b).

Cette thèse se positionne dans le champ d'une géographie sociale et critique (Séchet, Veschambre, 2006 ; Gintrac, 2012 ; Dahdah, 2015), qui articule trois polarités thématiques : la migration, le vieillissement et le droit. C'est à partir d'une géographie de la quotidienneté de l'accès aux droits, celle de personnes immigrées et vieillissantes, que nous portons un regard sur les rapports socio-spatiaux de domination véhiculés par le droit socio-administratif, notamment dans les domaines relatifs au séjour-nationalité, au professionnel et au résidentiel. La thèse tente de visibiliser les rapports à l'administration (Chevallier, 1983 ; Avril et al., 2005 ; Siblot, 2005, 2006 ; Fassin, 2016) et, plus précisément, le statut et la démarche administratives auxquels sont reléguées les personnes âgées immigrées, nées en Afrique du Nord-Ouest, résidant à Aubervilliers. Elle propose d'analyser les effets du droit sur les trajectoires à court, moyen et long terme et, donc, les effets des politiques publiques actuelles et antérieures (dans les domaines précités) sur les conditions du vieillissement. Enfin, au regard des différentes mobilisations des immigré-e-s pour leurs droits en tant qu'étranger-e, travailleur-travailleuse (Pitti, 2001 ; AMMN², 2008 ; El Baz, 2009 ; Bouamama et Cormon, 2010), mal logé-e-s (Choukri, 2009), etc., cette thèse vise à

² Association des Mineurs Marocains du Nord-Pas-de-Calais.

déconstruire l'image de la personne âgée immigrée vulnérable par nature et invisible parce qu'elle se ferait « oublier » (Temime et al., 2001, p 51).

Questionnements et hypothèses

La permanence du Grdr dédiée à « l'accès aux droits des personnes âgées immigrées », où viennent les administré-e-s pour résoudre les démarches administratives auxquelles elles/ils sont soumis-es et/ou changer-garder les statuts socio-administratifs déterminant leur droit (ou pas) à des revenus, à séjourner en France et à circuler librement, à vivre en famille, à se loger, etc., a constitué un observatoire - pour ne pas dire le miroir - de l'ordre social inégalitaire qui détermine les conditions de vie et de vieillissement des administré-e précaires. Cet ordre s'appuie sur un système d'acteurs-actrices multiples et marque une quotidienneté où les rapports à l'administration sont intenses et lourds d'enjeux. Nous partons donc du postulat que le droit accompagne et légitime la construction de classes sociales hiérarchisées qui entretiennent « *avec l'administration des rapports différenciés* » (Chevallier, 1983, p.25). Pour le bas de la hiérarchie des administré-e-s, l'intervention du droit sur la vie comporte deux volets importants : celui des biens qu'il alloue et qu'il plafonne (Fassin, 2006b, p.42) et celui des capacités à avoir, des actions à mener, des parcours à suivre, pour rendre effectif l'accès à ces biens (Melé, 2009, p.9). De cette interaction administration-administré-e découle une structuration de l'espace qui est à la fois produit-production-producteur (Lefebvre, 1974) des rapports de domination (Pereira, 2015).

Ainsi, l'objectif de recherche qui guide notre réflexion tout au long de cette thèse est de comprendre les rapports à l'espace de populations migrantes vieillissantes au prisme de l'accès aux droits. En quoi la quête de l'accès aux droits et le parcours socio-administratif des individus, dans leurs expériences, pratiques et vécus au quotidien, éclairent-ils une géographie du vieillissement en migration marquée par des rapports de domination et un processus de précarisation ? Comment, dans l'expérience du droit (à travailler, se loger, à circuler, etc.), se construisent les trajectoires de vie jusqu'au moment du vieillissement ? Dans quelles conditions et selon quelles modalités se jouent les relations entre administré-e-s et administration ? Au final, quelle lecture peut-on faire des rapports à l'espace et aux lieux - ici à Aubervilliers - à partir de l'analyse des parcours d'accès aux droits ?

La première hypothèse de cette thèse tient à la nécessité de déconstruire la croyance erronée selon laquelle les droits sont acquis dans un État de droit, ce qui implique de

questionner l'effectivité de l'accès/non accès aux droits pour les administré-e-s du bas de la hiérarchie sociale. Cette déconstruction passe par le fait d'interroger la notion même d'accès aux droits. Celle-ci s'inscrit dans les nouvelles configurations sémantiques de l'action publique et façonne la manière d'appréhender les problèmes sociaux, d'interpréter leurs conséquences et d'en proposer des solutions (Fassin, 2006a). Au centre donc des politiques de gestion des inégalités sociales en France, la notion « d'accès aux droits » « *a acquis dans les textes et les représentations communes une forme d'évidence partagée* » (Lafore, 2014, p.23) : tout le monde peut accéder aux droits, selon sa bonne volonté. La responsabilité est posée au niveau individuel. La notion d'accès laisse entendre que le droit est accessible, qu'il est à proximité ; les solutions en termes de dispositifs institutionnels sont là pour accompagner et faciliter l'accès, parfois sous la forme de droits spécifiques. Cela favorise l'idée que les cas de non-recours ou de nonaccès sont exceptionnels, qu'ils relèvent d'un « accident », dans le sens développé par Christine Delphy (2008, p.162) avec, pour conséquence, une disqualification de l'individu qui n'arrive pas à « accéder à » et un dédouanement de la société. En analysant l'in-accessibilité des droits, on analyse l'essentiel de ce qu'il y a à analyser dans les rapports au droit et dans le rôle du droit dans la société inégalitaire. Ainsi, en mobilisant une géographie de la quotidienneté de l'accès aux droits, il est possible de sortir du discours essentialiste de la « vulnérabilité par nature » des classes sociales dominées dans un État de droit.

Dès lors, pour analyser cette effectivité du droit, la deuxième hypothèse est que les politiques publiques relèvent d'une construction sociale historicisée, et qu'elles sont à considérer au regard de leur dynamique évolutive, de leur mise en œuvre localisée et du système d'actrices-acteurs « *sur le terrain qui, littéralement, font les politiques publiques, comme l'ont bien montré les travaux sur la street-level bureaucracy* » (Fassin, 2016, p.153). Partir de l'administration de la vieillesse et de l'immigration, en France, à Aubervilliers, et se focaliser sur ces acteurs-actrices de l'application du droit et les rapports administration-administré-e, ouvrent donc la voie à une réflexion sur les liens entre structuration de l'espace et rapports de domination.

Adopter le parti pris d'une micro-géographie, et se focaliser sur certaines politiques publiques signifiantes pour notre propos – celles liées au travail, au logement, au séjour-nationalité notamment - ne signifie pas considérer les phénomènes étudiés comme spécifiques, isolés, particuliers et incomparables. Donc, la troisième hypothèse qui sous-tend notre travail est qu'en questionnant l'accès aux droits d'administré-e-s du bas de la hiérarchie

sociale, à partir d'une analyse qualitative des trajectoires et situations des personnes immigrées vieillissantes, de leurs pratiques du quotidien, de leur vécu, discours et expériences, nous éclairons la société dans sa globalité, et l'ordre politique qui est derrière la construction de la hiérarchisation des individus et de la précarité.

Structuration de la thèse

Le cheminement de notre réflexion et de nos analyses s'organise en huit chapitres. Le premier chapitre explicite la manière dont nous avons conçu, dans ce travail, les liens entre accès aux droits, migration et vieillissement. Par un cadrage historique, puis théorique, il montre comment cette mise en lien débouche sur la problématique de la précarisation via le droit. Ce chapitre présente notre inscription dans le champ des sciences sociales, dans celui des études portant sur les rapports de domination en particulier. En situant notre approche à l'articulation de la géographie sociale et de la géographie critique, il précise, entre autres, les concepts de trajectoire, d'intersectionnalité et de colonialité, comme leviers importants de nos grilles d'analyse.

Le deuxième chapitre décrit notre démarche méthodologique marquée par le double rôle de chercheur et de travailleur social, et une approche qualitative fondée essentiellement sur des entretiens, des récits de vie et des observations participantes. La conception et le déroulement de l'enquête, dont nous décrivons les quatre volets, ont permis d'investiguer différentes dimensions de l'intervention du droit sur le vécu, à différents moments de la trajectoire des individus.

Le troisième chapitre dépeint le contexte historique et actuel du territoire d'Aubervilliers dans lequel nous avons mené enquête et travail social, territoire auquel les administré-e-s précaires sont particulièrement assigné-e-s. Nous avons tenté de rendre compte de la physionomie de ce territoire à travers le prisme des droits sociaux, des acteurs qui les font et des administré-e-s qui en font l'objet. Ce chapitre décrit certaines conditions sociales et économiques dans lesquelles vieillissent les enquêté-e-s, précaires évoluant parmi les précaires.

Le quatrième chapitre inaugure un travail de mise en perspective de cette précarité observée au moment de la vieillesse au regard du passé et des normes de droit, en se focalisant sur celles encadrant, tout au long de la trajectoire et du cheminement vers le vieillissement, l'expérience coloniale et migratoire. Le chapitre interroge la manière dont les

normes de droit en question s'articulent à des trajectoires générationnelles et genrées, et la façon dont les statuts sociojuridiques jouent, dès l'entrée en migration, sur la confrontation à la subalternisation jusque dans le vieillissement.

En se focalisant sur les conditions de séjour-nationalité, celles du travail et celles du logement, tout au long de la trajectoire, le cinquième chapitre poursuit cette mise en perspective des conditions de vie au moment de la vieillesse, toujours au regard du passé. Les statuts « d'illégalisé-e » de « régularisé-é », « d'étranger-e », de « naturalisé-e » mais aussi ceux de « travailleur/travailleuse immigré-e » ou encore de « locataire à revenus modérés », sont au fondement de politiques d'infériorisation. Cette gestion particulière et ces statuts spécifiques d'immigré-e étranger-e, placent les enquêté-e-s, leurs besoins et leurs capacités d'action, entre domination et quête d'autonomie. En se focalisant dans ce chapitre sur ces dimensions interdépendantes de la trajectoire et du rapport à l'espace-temps, que sont le séjour-nationalité, le professionnel et le résidentiel, l'objectif est de rendre compte des incidences de la confrontation au droit et de ses effets sur le long terme.

Dans le sixième chapitre, la fabrique de la famille et de l'ancrage, entre un ici et là-bas, est au coeur du propos. Nous analysons, au prisme des effets du droit, les trajectoires de mobilités-immobilités de l'émigré-e-immigré-e et de sa famille, les leviers d'ajustement dans « le faire famille et le faire ancrage ». L'enjeu est de comprendre, non seulement, comment ces (im)mobilités, tout au long de la trajectoire, traduisent un rapport à l'espace mais également comment elles conditionnent, de façon différenciée, le vieillissement en termes d'isolement, de célibat géographique, de dispersion familiale, de revenus, etc. Ce chapitre propose ainsi une lecture des différents types de trajectoire de la fabrique de l'ancrage et de la famille, en fonction d'une capacité et d'un droit plus au moins contraints, à circuler.

Le chapitre 7 laisse de côté l'approche par les trajectoires de vie et engage une analyse synchronique - au moment et dans la durée de l'enquête - du parcours d'accès aux droits et de la confrontation à un traitement institutionnel précarisant du vieillissement. Ce chapitre étudie, d'une part, la construction institutionnelle d'une demande sociale et d'accompagnement vers l'accès aux droits au moment de la vieillesse et, d'autre part, les administrations, les dispositifs et, donc, les espaces institutionnels qui leur sont dédiés. Il permet une lecture de l'effectivité de l'accessibilité des droits en partant des parcours concrets, inscrits dans le temps et l'espace, et des profils des administré-e-s qui, au regard du traitement administratif de leur âge, de leurs revenus, etc., doivent s'y confronter.

Le dernier chapitre poursuit l'analyse géographique de la confrontation des administré-e-s au traitement institutionnel du vieillissement, en cernant cette fois les effets de leurs parcours d'accès aux droits sur la production d'un espace du quotidien. Nous analysons ce qu'impliquent, pour les administré-e-s, les statuts socio-administratifs dans lesquels elles/ils se trouvent ainsi que les démarches administratives qu'ils/elles entreprennent. Ce chapitre tente ainsi de dégager la structuration spatiale que sous-tend la gestion administrative du vieillissement, de la migration et de la précarité, ainsi que ses incidences sur l'espace de vie des personnes immigrées âgées. La manière dont celles-ci vivent et ressentent le droit et son accessibilité parachève notre réflexion sur la traduction spatiale des rapports de domination.

CHAPITRE 1 : Penser une géographie de l'accès aux droits, de la migration et du vieillissement

Introduction

Compte tenu des risques de reproduction de la domination, ne serait-ce qu'à travers les catégorisations sociales et spatiales utilisées, se lancer dans une recherche sur « l'accès aux droits de personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest, résidant à Aubervilliers »³, nécessite une réflexion sur l'ancrage théorique approprié. Pour nous, cette nécessité est liée à un contexte où la migration est « *sujet de rhétorique et objet polémique* » (Dewitte, 2005, p.44), où les images qui lui sont liées sont « *chargées d'affects multiples, puisant leurs sources dans les représentations des populations colonisées* » (Bancel et Blanchard, 1997, p.6), où « *l'identité collective des classes populaires a été en partie fabriquée par les dominants* » (Noiriel, 2018, p.9), classes populaires désormais « *catégorisé[e]s et ciblé[e]s comme vulnérables par les discours publics* » (Thomas, 2010, p.9), voire comme indésirables (Bernardot, 2005) et infériorisées par l'action sociale et administrative (Chevallier, 1983). Ainsi, tout en pensant les liens entre action publique, champ scientifique et catégorisation sociale et spatiale, dans une perspective historique, nous interrogeons l'accès aux droits de catégories émigrées-immigrées, étrangères, vieillissant en région parisienne, à travers une géographie des rapports de domination, des pratiques et des représentations des individus et des groupes, à l'articulation de la géographie sociale et de la géographie critique.

Nous questionnons « *l'association [...] faite dans les débats publics, entre « problème des banlieues » et « problème d'immigration »* » (Avenel, 2009, p.36), en questionnant l'association entre immigration et « problèmes sociaux » et, en nous intéressant à des personnes « nées en Afrique du Nord-Ouest » et « résidant à Aubervilliers », à des « émigré-e-s-immigré-e-s », sous l'angle de « l'accès aux droits ». D'emblée, disons que l'association entre fait social (droit, migration, vieillissement), d'une part, et « *catégorisation sociale (communauté) et catégorisation spatiale (territoire) [d'autre part,] est porteuse d'enfermement et d'essentialisation des groupes sociaux* » (Séchet et Veschambre et al., 2006, p.21). Cela se matérialise, entre autres, à travers la capacité du droit à construire « *des cadres cognitifs et des stéréotypes relatifs aux groupes sociaux que le droit contribue à faire exister* » (Gisti, 2013, p.5). Cela se matérialise aussi à travers un cadre cognitif « *qui fait des normes et des valeurs supposées des pauvres la source de leur condition [...] les rendant responsables de leur misère [...] évitant ainsi toute réflexion sur*

³ Nous mettons des guillemets tout au long de ce chapitre aux notions, porteuses de catégorisations, que nous cherchons à questionner.

les causes historiques et les logiques profondes des inégalités économiques, des discriminations raciales et de la ségrégation spatiale qui les affectent » (Fassin, 2016, p.148). Nous cherchons alors à réfléchir aux rapports de domination qu'elles/ils subissent dans le cadre de « *stratégies sociales conscientes* » (Pereira, 2015, p.5), de « *stratégies de domination* » (Idem, p.6).

Au regard de ces enjeux d'enfermement et d'essentialisation, de droit qui contribue aussi bien à faire les conditions de vie matérielle⁴ qu'une pensée dominante servant « à « *blâmer les victimes* » » (Fassin, 2016, p.148), se posent deux problèmes : *i*) celui de la prise en compte des rapports de force dans l'interaction individu-structure, « *en reconnaissant à chaque force sa prépondérance et son importance* » (Gherghel et Saint-Jacques, 2013, p.16) ; *ii*) celui de la prise en compte simultanée des rapports de domination spécifiques que subit une catégorie sociale donnée, de l'hétérogénéité au sein de cette catégorie, des communs entre cette catégorie et d'autres, de la manière avec laquelle cette catégorie, voire des individus en son sein, renseignent sur des dimensions structurant l'ensemble de la société dans laquelle ils évoluent.

Comment mettre en tension, de façon permanente, « *une démarche universalisante et une démarche située qui souhaite se défaire des particularismes* » (Dahdah, 2015, p.31) ? Comment circonscrire les groupes auxquels on s'intéresse ? Comment les nommer ? Comment penser cet exercice même ? Comment penser les liens entre catégorie sociale, catégorie spatiale, droit et accès aux droits, migration, vieillissement ? Avec quelles approches ?

Pour répondre à ces questions, nous allons, dans un premier temps, tenter de cerner, dans une perspective historique, la manière dont les catégories de « migrant-e », d'« immigrés âgés »⁵, de « nord-ouest africain-e-s », de résidant-e-s en « banlieue », « d'administré-e-s vulnérables », « d'ayant-e-s-droits », « inscrit-e-s dans une démarche d'accéder à », etc., sont construites par l'action publique et par le champ scientifique. Par cette histoire sociale du fait et du discours sur le fait (Sayad, 1999, p.15), nous interrogeons la construction des objets sociaux auxquels on s'intéresse pour les penser de la façon la plus adéquate possible. Dans un second temps, au regard de notre attention particulière à la

⁴ A travers « *l'allocation de biens rares dont la répartition concerne directement ou indirectement la durée et la qualité de vie des personnes* » (Fassin, 2006b, p.42).

⁵ Au nom de la Mission d'information parlementaire sur les « *immigrés âgés* » (Bachelay, 2013, p.1).

dimension spatiale des rapports de domination et, tout en puisant dans différents travaux en sciences sociales (histoire, sociologie, anthropologie, science politique, philosophie, etc.), nous cherchons à situer notre travail dans l'articulation entre une géographie critique analysant les rapports de domination et une géographie sociale, compréhensive, centrées sur les acteurs/actrices, leurs points de vue, leur vécu, leurs parcours de vie, leurs pratiques et leurs représentations.

1. Les conditions sociales d'émergence de notre objet de recherche

S'intéresser aux immigré-e-s vieillissant en France aujourd'hui suppose de remonter aux origines de leur présence sur le territoire, et donc de procéder à une contextualisation historique qui explicite non seulement les conditions initiales de leur migration mais aussi, du même coup, la construction de la catégorie. La catégorie « personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest résidant à Aubervilliers et en France en général », interrogée ici sous l'angle de « l'accès aux droits », se trouve à la croisée de plusieurs registres cognitifs et de plusieurs catégories (sociale, résidentielle, économique, professionnelle, raciale, etc.). Il s'agit alors de s'interroger « *sur les conditions sociales d'émergence de certaines questions qui n'existent comme objets sociaux qu'à la condition qu'on les constitue, d'abord, comme objets de discours et, seulement après, comme objets de science* » (Sayad, 1999, p.16). Or, ce discours sur la migration a d'abord été public et scientifique et a servi à justifier les choix en matière d'action publique et de gestion des populations, de leur mobilité, du travail et de son prix, de la démographie et de l'ordre social en général. A travers une approche socio-historique, il s'agit donc d'interroger les liens entre action publique, discours scientifique et construction des catégories utilisées et questionnées dans notre recherche, de mener une réflexion qui « *se doit d'être aussi et nécessairement une réflexion sur elle-même* » (Sayad, 1999, p.16).

Dans quelle histoire sociale s'inscrit le discours sur « la migration nord-ouest africaine en France », sur son « vieillissement », sur son « accès aux droits » ? Comment l'action publique et scientifique construisent-elles des catégories hiérarchisées de populations, d'im-mobiles, de migrant-e-s, d'administré-e-s ? Avec quels effets sur la connaissance (des rapports de domination, du fait migratoire, de la précarisation, de la gestion des pauvres, etc.) et sur leur traitement politique ?

Pour répondre à ces questions, nous allons dans un premier temps (1.1) historiciser l'action publique et ses catégories associées à « *l'allocation de biens rares* » (Fassin, 2006b, p.42) dont la circulation, l'argent, le travail, le logement font partie. En nous appuyant sur la vision de Christine Delphy (2008) pour qui classer et dominer vont de pair, nous verrons qu'il s'agit là de l'histoire d'une catégorisation (aux dimensions juridiques importantes) qui accompagne la précarisation et l'assignation à des espaces dévalorisés-dévalorisants sur le plan des circulations internationales, des façons de faire famille, du travail, du logement et des rapports à l'administration. Nous verrons que les catégories auxquelles on s'intéresse, sont à penser entre précarisation institutionnelle et prise en charge institutionnelle de la précarité. Dans un second temps (1.2), nous allons nous pencher sur les limites des approches scientifiques qui ne prennent pas en compte cette précarisation et les rapports de domination dont elle découle. Cela va nous permettre d'amorcer l'inscription de notre objet de recherche dans le champ scientifique et notre réflexion sur les approches adéquates.

1.1 Penser une catégorie précaire à travers sa précarisation par l'action publique

La catégorisation actuelle des « immigré-e-s âgé-e-s en France » est le produit d'une construction, par l'action publique, longue, évolutive et spécifique. Elle est à rattacher à la gestion d'autres catégories et renseigne sur la gestion institutionnelle de l'ordre social dans sa globalité. Aborder ces catégories en tant que telles c'est aborder les normes de droit (Encadré 1) par lesquelles elles sont construites.

Encadré 1: Normes, droit et régulation de l'accès aux biens

« *Considéré comme une catégorie particulière de normes* » (Delpeuch et al., 2014, p.27) le droit peut être défini comme « *l'ensemble des dispositions interprétatives ou directives qui, à un moment et dans un Etat déterminés, règlent le statut des personnes et des biens, ainsi que les rapports que les personnes publiques ou privées entretiennent.* »⁶. La norme (Keucheyan, 2009 ; Bernheim, 2011 ; Livet, 2012 ; Troper, 2015 ; Rouvière, 2018) renvoie à une prescription formelle ou informelle, écrite ou orale, implicite ou explicite. Elle suppose un contrôle qui peut venir d'une seule autorité, comme il peut être

⁶ Définition du *Dictionnaire juridique en ligne de Serge Brodo*. <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/droit.php> . Consulté le 01.12.2018.

diffus. Elle suppose aussi une sanction qui peut être matérielle et/ou symbolique, relever de la contrainte (prison, ostracisme, amende, discrimination, radiation d'un statut socio-administratif) et/ou de l'aménité (ouverture d'une prestation, changements de statuts et ascension, etc.). Plus l'énoncé revêt un caractère obligatoire, plus les appareils d'édiction, de contrôle, de prononciation de la sanction et de sa mise en application relèvent « *d'une instance humaine spécialement instituée à cet effet* » (Weber, 1995, p.68), et plus on s'oriente vers des normes de droit, voire des normes juridiques lorsque tout le processus précité est formel et issu d'autres normes juridiques⁷. Ainsi, les normes de droit se caractérisent par une contrainte particulièrement organisée et ces « *instances dédiées au rappel à l'ordre et à l'administration de la sanction sont le propre de la justice étatique* » (Delpeuch et al., 2014, p.35).

« *Le droit a pour objectif le contrôle social par la régulation des comportements humains* » (Forest, 2009a, p.26) et régule de fait « *l'administration des corps et la gestion calculatrice de la vie* » (Foucault, 1976, p.184). En effet, la construction de l'État de droit c'est le « *passage du pouvoir personnel au pouvoir bureaucratique, [...et] la longue transition entre le principe dynastique et le principe juridique où s'opère la séparation progressive entre la « maison » et la bureaucratie* » (Bourdieu, 1997, p.66). Or, l'apparition de l'État bureaucratique, celui « *dont l'action quotidienne est encadrée par le droit administratif* » (Delpeuch et al., 2014, p.38), va de pair avec « *l'apparition et l'accumulation d'un capital public, et avec l'émergence du champ bureaucratique comme champ de luttes pour le contrôle de ce capital et du pouvoir corrélatif, c'est-à-dire notamment du pouvoir sur la redistribution des ressources publiques et des profits associés.* » (Bourdieu, 1997, p.67).

Ainsi, le droit administratif est consubstantiel du « *développement du bio-pouvoir* » (Foucault, 1976, p.189) dans lequel un droit est « *considéré à la fois comme un droit et un bien* » (Foucault, 1975, p.16) faisant l'objet de « *distributions autour de la norme* » (Foucault, 1976, p.190). Il en est ainsi des droits socio-administratifs et de « *l'allocation de biens rares dont la répartition concerne directement ou indirectement la durée et la qualité de vie des personnes.* » (Fassin, 2006b, p.42) : revenus, couverture médicale, logement, etc.,

⁷ L'édiction des lois relatives au séjour des étranger-e-s, la mise en application d'une sanction telle que l'expulsion du territoire ou encore, le dépôt d'une demande de titre de séjour à la préfecture et le recours au tribunal administratif, illustrent cette intervention de différentes instances spécialisées, le tout dans le cadre de la constitution, norme juridique suprême de laquelle sont issues toutes les autres normes juridiques.

ou encore droits-biens liés au statut de séjour-nationalité conditionnant l'accès aux droits sociaux (revenus, santé, logement, etc.), à la libre circulation ou encore à celui de vivre en famille.

Dans ce travail, on s'intéresse donc au droit (socio-administratif en particulier) en tant que norme qui s'impose aux personnes, notamment en leur interdisant l'accès à des biens (revenus, santé, logement, etc.), en conditionnant cet accès et/ou en le limitant par le fait de devoir « *'agir' pour rendre effectives des règles juridiques* » (Melé, 2009, p.9). On s'intéresse également aux droits en tant que biens qui concernent directement ou indirectement la durée et la qualité de vie des personnes.

1.1.1 Une gestion de la « population » par l'exploitation et de l'« émigré-e-immigré-e » par le contrôle

En France, avant le 20^{ème} siècle, des catégories juridico-administratives sont déjà instituées en lien avec l'exploitation et le contrôle des mobilités, selon la logique du « personne ne bouge ! ». En effet, avant même le 19^{ème}, il existe déjà des interdictions « *complémentaire[s] des techniques de contrôle* » (Wihtol de Wenden, 2002, p.27) et des politiques encadrant les circulations-installations. Il s'agissait, en l'occurrence, d'interdire les déplacements de canton en canton (il faut un passeport intérieur) et la sortie du territoire national pour la quasi-totalité de la population. Pour se maintenir, le pouvoir adopte « *la politique de l'absence de sortie* » (Idem) et assigne à résidence un peuple qu'il considère comme une richesse agricole et militaire.

La transition du féodalisme au capitalisme⁸ (Lemarchand, 1978) et l'industrialisation favorisent l'apparition des catégories « migration de l'intérieur »⁹ puis « migration de proximité »¹⁰ et les assignent au bas de la hiérarchie sociale, dans la ville et dans l'usine. « *La circulation est très largement, dans l'histoire européenne, une caractéristique des populations pauvres qui ont su développer des stratégies de mobilité pour échapper ou*

⁸ Par le servage et la propriété privée, ces deux systèmes paupérisent la paysannerie (Neeson, 1999), tout comme la colonisation, en détruisant l'économie traditionnelle des colonies, accélère la migration vers les villes, vers la métropole, et le passage de paysan-e à ouvrier-e.

⁹ Si les limites de frontières nationales et l'autorité d'un même État constitue une « *différence essentielle* » (Sayad, 1994, p.10) avec les « immigré-e-s étranger-e-s », pour les populations concernées (Savoyards, Aveyronnais, etc.), quitter « son pays » et se rendre à Paris peut être un « choc culturel » non des moindres en termes de langue et d'organisation sociale. L'idée de « l'intérieur » d'un groupe social homogène a ses limites.

¹⁰ « Proximité » à relativiser au regard des transports de l'époque et des « différences » entre citadins bourgeois et paysans paupérisés, entre ces derniers et les natifs de la ville d'immigration (London, 1975 [1903]).

survivre (selon les cas) aux crises frumentaires » (Imbert et al., 2014, p.18). Elle est aussi liée à la consommation de main-d'œuvre par des industries localisées dans les « Centres »¹¹ (Balibar et Wallerstein, 2007 ; Wallerstein, 2009) et recrutant tant à l'échelle nationale qu'internationale.

La gestion étatique de l'immigration combine alors de plus en plus traçage et expulsion. L'« immigré-e étranger-e » devient une catégorie produite par l'action publique et son « *entier pouvoir discrétionnaire* » (Lochak, 1995¹²). De plus en plus, les lois constituent cette catégorie comme « expulsable », obligée de déclarer sa présence, immatriculée dans des registres communaux dédiés, signalée par ses logeurs dans les 24 heures, etc. (Idem). Avec l'expansion capitaliste, l'« immigré-e étranger-e » devient aussi une catégorie qu'on va chercher, de façon de plus en plus organisée et de plus en plus « loin ».

Ainsi, au tournant du 20^{ème} siècle, dans un contexte où « *une science du gouvernement et de la réforme sociale se dessine* » (Dumons, 2001, p.369), la politique migratoire française (et la catégorisation des « immigré-e-s ») est l'enjeu d'une multiplication de prises de position et d'une complexification en termes de conception et d'action. Un consensus se dégage entre patronat productiviste, populationnistes, racialistes et eugénistes, syndicalistes soucieux du prix du travail et techniciens (ministériels, administratifs, policiers) traceurs d'immigré-e-s et gestionnaires des flux (Larbiou, 2003, 2008a et b). L'État prend alors « *en charge, pour la première fois, le recrutement massif de travailleurs, leur acheminement, leur placement dans les usines ou les campagnes et même la gestion de leur vie quotidienne* » (Dornel, 2014, p.53). En désignant des espaces d'importation d'immigré-e-s et en rationalisant tout le process, l'État ouvre des filières et des champs migratoires (Simon, 1981). Il rationalise également la hiérarchisation des immigré-e-s étranger-e-s.

1.1.2 La filière coloniale, dominée parmi les dominées

En accordant une importance première à l'historicité du fait migratoire, notre approche est sensible à la perspective postcoloniale qui permet de questionner « *les parcours migratoires au prisme des continuités et des ruptures, entre le moment colonial et le présent* »

¹¹ Ici le corollaire de « the place to be » est l'endroit à quitter absolument, la « périphérie ».

¹² Texte en ligne, non paginé.

postcolonial » (Le Bigot, Miret et Clochard, 2023, p.108). La catégorie « migration coloniale » émerge suite à une gestion séparée de « la migration européenne », une assignation à des contrôles spécifiques et à des parcours administratifs relevant d'institutions dédiées, à des lieux de travail et de logement déterminés. En effet, si dès la première guerre mondiale, la modernisation du traçage et le renforcement des liens migration-travail concernent tous les étrangers¹³, des services spéciaux de la main-d'œuvre sont créés séparément selon le secteur économique, la provenance et la race. Le *Service de la main-d'œuvre étrangère* (SMOE) en charge des Européens de « race blanche », le *Service de l'organisation des travailleurs coloniaux* (SOTC) visant aussi les Chinois-e-s, le *Service de la main-d'œuvre agricole* (SMOA) ciblant « étranger-e-s » et « coloniaux », matérialisent l'institutionnalisation de la segmentation hiérarchisée du statut « d'étranger ».

Par la norme juridique, par « *la carte et le code* » (Noiriel, 1988, p.69)¹⁴, l'action publique fabrique donc l'altérité (« étranger-e »/« national-e », « étranger-e »/« colonial-e », « blanc-he »/« non-blanc-he ») et assigne « l'étranger-e colonial-e » au bas de la hiérarchie sociale et à un traitement institutionnel spécifique. Si, pour les Européen-ne-s, il est question de campagnes de communication visant à « favoriser l'immigration » et d'accueil dans les bureaux installés aux principaux postes-frontières, les coloniaux sont :

Recrutés sur la base de l'engagement volontaire, mais bien souvent réquisitionnés (en Algérie, à partir de 1916) ou raziés (en Indochine)¹⁵ [...] conduits au dépôt de Marseille, où ils subissent une visite médicale et où ils sont immatriculés. De là, ils sont dirigés vers des groupements sous l'autorité de commandants régionaux, d'où ils sont ensuite envoyés vers leurs lieux de travail. Des contrôleurs militaires de la main-d'œuvre circulent d'usine en groupement et font remonter leurs observations au Service central. (Dornel, 2014, p.53).

Ainsi, s'institutionnalise une gestion des « immigrés coloniaux » beaucoup plus basée sur « *l'espace disciplinaire* » (Foucault, 1975, p.144) et sur « *une économie des droits suspendus* » (Idem, p.16), que celle qui s'applique au reste de la population. Ici, s'institutionnalise aussi la racialisation - qui marquera les 20^{ème} et 21^{ème} siècles - de ces espaces d'assignation (du recrutement, de la gestion administrative, de la visite médicale, de

¹³ Création d'un fichier central des étrangers au Ministère de l'Intérieur, instauration d'une carte d'identité d'étranger qui, pour les travailleurs, « est délivrée sur présentation d'un contrat d'embauchage visé par les services de placement » (Lochak, 1995).

¹⁴ Carte et code de/du séjour et de la nationalité. Gérard Noiriel (1988) qui dans son travail s'intéresse au droit qui fixe, entre autres, la limite entre français-e et étranger-e, exprime par cette formule la contrainte pesant sur l'étranger-e en quête de papiers, ainsi que la construction administrative des catégories « immigré-e », « étranger-e », « français-e », à travers « la carte et le code ».

¹⁵ Note de l'auteur : « Sur ce point, voir LE VAN HÔ, Mireille, *Des Vietnamiens dans la Grande Guerre : 50 000 recrues dans les usines françaises*, op. cit. » (Dornel, 2014, p.53).

l'immatriculation, du transit, du travail¹⁶, du logement et de la vie quotidienne), y compris pour celles et ceux qui ne s'inscrivent pas dans ces recrutements organisés et qui « *se regroupent souvent dans certains vieux quartiers des villes et dans les banlieues industrielles* » (Dornel, 2014, p.56) et prolétarisées, telles qu'Aubervilliers et les communes au nord de Paris (Fontanon, 1986 ; Laroulandie, 1997 ; Brée, 2016).

Le statut de séjour est la pierre angulaire du système de domination dont fait l'objet « l'immigration coloniale » puis « post coloniale ». La poursuite de la modernisation des moyens pour maîtriser « *tous les aspects de l'entrée et du séjour des étrangers en France* » (Lochak, 1995¹⁷) fait que, par son statut, l'immigration reste « *vouée à la régulation des besoins en main-d'œuvre* » (Conus et al., 2004, p. 19) et aux aléas des crises militaires, économiques, politiques et sociales. Les crises de l'Entre-deux guerres, la 2nd Guerre mondiale, les Trente glorieuses et leur fin illustrent, en effet, un cycle de recrutements et d'expulsions¹⁸. De plus, ce statut de séjour détermine l'accès aux droits (circulation individuelle et familiale, travail et logement en premier lieu) et expose au risque d'être repoussé « *loin dans la marginalité sociale* » (Thomas, 2010, p.16) et géré par l'action sociale.

1.1.3 Un système de précarisation multidimensionnelle

Entre précarisation et gestion de la précarité, l'évolution de la catégorisation de « l'immigré-e » est à lire au prisme de la modernisation d'une double gestion publique, celle de la circulation-installation et celle du social. Cette double gestion conduit progressivement à l'association de « l'immigré-e » à d'autres catégories relevant non seulement de certains statuts de séjour-nationalité (étrangèr-e régulier-e ou pas, au titre du travail, de la famille, de l'asile (Carayon, 2017 ; Cohen, 2012, 2014)), mais aussi de la race et de la provenance (arabe et noir-e nord-ouest africain-e-s), du logement et du quartier (foyer, HLM, pauvre, de

¹⁶ En effet, dans un certain imaginaire collectif élaboré à partir d'une certaine réalité sociale et d'une certaine réalité du monde du travail toujours valable en 2022, la femme de ménage, autrefois espagnole, est aujourd'hui ivoirienne. Le maçon est toujours portugais, le polonais mineur au début du 20^{ème} siècle est devenu plombier au 21^{ème}. L'OS (Ouvrier Spécialisé) était maghrébin et l'épicier, arabe. Les Antillais-e-s et Réunionnais-e-s, fonctionnaires, occupent le bas de la hiérarchie hospitalière, de la SNCF (Société nationale des chemins de fer), de la RATP (Régie autonome des transports parisiens) et des PTT (Postes, télégraphes et téléphones). Le travailleur agricole dans le sud de la France est marocain. L'agent de nettoyage est aujourd'hui noir et les agents de sécurité sont noirs et arabes, etc.

¹⁷ Texte non paginé, en ligne sur le site du Gisti : <http://www.gisti.org/spip.php?article3843>. Consulté le 19.02.2019.

¹⁸ Sur l'évolution des chiffres de l'immigration en France et sur sa composition au cours du 20^{ème} siècle voir : Granotier (1979) et INED (1976).

banlieue (Bernardot, 2005, 2006, 2008, 2012b ; Tissot, 2005d, 2007)), du secteur économique (industrie, bâtiment, service) et du type de poste de travail (bas de l'échelle, pénible (Conus et al., 2004 ; Perdoncin, 2018a)). Ainsi, la conjugaison migration-précarisation marque la catégorisation jusqu'en ce début de 21^{ème} siècle et le vieillissement de ceux et celles qui en font l'objet.

Avec la poursuite de la « migration coloniale » et la multiplication, au fur et à mesure des indépendances, des accords bilatéraux portant sur la « migration de travail », l'institutionnalisation des voix légales pour les « immigré-e-s » repose sur leur précarisation statutaire en amont, visant à maintenir leur précarisation statutaire et socio-économique en aval (Perdoncin 2018a ; AMMN, 2008 ; Conus et al., 2004). Avec l'ONI (voir annexe 1), le système de recrutement se rationalise et systématise le ciblage (hommes jeunes, issus du rural, non lettrés, sans expérience du travail industriel, sans expérience syndicale, etc.). Les titres de séjour sont temporaires, associés à des contrats de travail et limités parfois à des zones géographiques et à des secteurs d'activité. De plus, les immigré-e-s la contournant étant de plus en plus nombreux¹⁹, cette institutionnalisation de la migration légale fait de l'illégalisation un principe politique de gestion des étrangers (Morice, 1997a et 1997b). Par ce système, l'État inscrit la migration nord-ouest africaine en France dans son importance numérique, dans la durée - les « Nord-Ouest Africain-e-s » devenant, à partir des années 1960, la principale source de « main-d'œuvre immigrée » - et, dans une position précaire par les statuts, les revenus, les mobilités, la ségrégation et l'assignation à l'action sociale jusque dans le vieillissement.

En effet, notamment par la construction de catégories centrées sur la temporalité, la désirabilité et les modalités de la présence en France, l'action publique opère entre précarisation et gestion de la précarité. La création et l'évolution de la *Sonacotra* (1956)²⁰ et du FAS (1958)²¹, organismes ciblant dans leur intitulé même les Nord-Ouest-Africain-e-s,

¹⁹ En « 1968, seules 18% des entrées passent par l'ONI. Les autres sont régularisées a posteriori », selon le Musée national de l'histoire de l'immigration, Musée numérique, *Face à l'État*, <http://www.histoire-immigration.fr/musee-numerique/reperes/face-l-etat>. Consulté le 19.02.2019.

²⁰ *La Société Nationale de Construction pour Travailleurs d'Algérie* (Sonacotra). Cette institution construit et gère des *foyers de travailleurs migrants*. Sur critère racial/national, elle « offre » d'abord aux Algériens avant de s'élargir à l'ensemble des migrants - (post)coloniaux en particulier - des conditions de « *résidence temporaire et en-dessous des normes de logement pour des actifs seuls* » (Bernardot, 2008, p.15). Elle est, depuis 2007, l'actuelle *Adoma*.

²¹ *Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leur famille* élargie son action à tous les immigré-e-s, après l'indépendance de l'Algérie (1962), « *son rôle demeurant le financement de logement pour travailleurs isolés* » (Elkarati, 1989, p.26). Ses missions sont élargies au fil du temps (production

l'illustrent. Dédié, dans un premier temps, aux familles, le FAS opère un revirement dès 1964 : « *l'action principale doit être portée sur les logements des travailleurs venus seuls se mettre à la disposition de l'économie.* » (Elkarati, 1989, p.26). C'est là un des aspects de l'institutionnalisation du « célibat géographique » et de la restriction de la « migration familiale » et, partant, de la difficulté du passage de la première catégorie à la seconde. Cette institutionnalisation se développe, dès 1966, avec la réorganisation officielle « *du phénomène migratoire autour d'une immigration sélective distinguant entre l'immigration temporaire (« arabe et africaine noire ») et l'immigration « à vocation d'assimilation » (rapport Calvez de 1969). La politique sociale du FAS devait se diriger vers la seconde »* (Wihtol de Wenden, 1989, p.12). Entre « isolement » et « famille », « immigration indésirable temporaire », et « immigration désirable » à « assimiler », l'action publique expose les Nord-Ouest Africain-e-s à la précarisation du provisoire qui dure.

La désindustrialisation et le tournant managérial des politiques publique (Palier, 2005), qui surviennent dès la fin du 20^{ème} siècle, accentuent cette précarisation qui perdure jusqu'à nos jours. En effet, l'instrumentalisation de la migration nord-ouest africaine dans le processus de désindustrialisation (Conus et al., 2004 ; Pitti, 2007 ; Perdoncin, 2018a et b ; Noiriel, 2019) et l'émergence du mythe de la « fermeture des frontières », « *au même moment où des secteurs entiers de l'économie (bâtiment, confection, restauration, etc.) incluait l'existence d'une main-d'œuvre « sans-papiers » dans leurs calculs de rentabilité »* (Bouamama, 2006), vont exacerber cette précarisation institutionnelle. « L'immigré-e » est encore une « *force de travail pure, invisible, non sujet de droit et à présence transitoire sur le territoire »* (Bouamama, 2006). Ce volet illégalisant prend une orientation procédurière basée sur la suspicion²² et la « *multiplication de situations au rabais, bricolées de façon diverse et discrétionnaire »* (Wihtol de Wenden, 2002, p.36) au moyen d'une hyper production juridique (Hessel, 2008, p.53), toujours d'actualité (Gisti, 2023). Partant, est aussi précarisé le droit à vivre en famille, aux soins, au logement, à un minimum de revenus, etc. (GISTI, 1995).

de connaissance (Wihtol de Wenden, 1989, p.11), enfance, scolarisation, formation professionnelle, etc.). Il est l'ancêtre du CGET et de l'actuelle ANCT.

²² Ce durcissement est justifié par la lutte contre « *des fraudeurs en puissance : aux études (« faux » étudiants), au mariage (mariages « blancs » et polygamie), à la naissance (mères étrangères venant accoucher en France pour donner naissance à un enfant français), à l'asile (« faux » demandeurs).* » (Wihtol de Wenden, 2002, p.35). Notons que ce mode de gestion sera étendu au domaine du social, notamment à partir de la présidence de Nicolas Sarkozy: lutte contre « les fraudeurs » à la sécurité sociale et aux prestations sociales de manière générale.

Un second volet, social, lié au précédent, a « conduit à une précarisation accrue de certaines catégories d'immigrés, joué sur les accords bilatéraux au détriment du droit commun, contribué à créer des « catégories à part de population » » (Costa-Lascoux, 2008, p.69-70). En effet, « immigration et banlieues » sont érigées en « problème » (Avenel, 2009 ; Blanc, 2007), en catégorie et en configuration sémantique de l'action publique (Tissot, 2007, 2005a, 2005b, 2005c, 2004 ; Fassin, 2006a) et, les thématiques de la « mixité », du « vivre ensemble » et de « la diversité » sont « une façon de parler d'« ethnicité », de façon codée, en termes de territoire et de classes sociales » (Avenel, 2009, p.36). Le traitement hors du droit commun et la ségrégation spatiale sont alors renforcé-e-s par une politique de la ville spatialiste établissant « une échelle des mesures dérogatoires au droit commun » (Séchet et Veschambre, 2006, p.348). L'action du FAS, quant à elle, participe à « « *culturaliser* » le phénomène migratoire » (Elkarati, 1989, p.28) et à intervenir par public-cible, dans tout le cycle de vie de « l'immigré-e », de la petite enfance au vieillissement (Idem).

Le tournant managérial dans la gestion du social (Palier, 2005) entamé depuis les années 1980, le « *démantèlement de l'État* » (Bonelli et Pelletier, 2010) et le retrait de l'intervention publique (Hugounenq et Ventelou, 2002, p.9) qui se poursuivent, ont renforcé la gestion hors du droit commun et la ségrégation. En effet, à travers « l'« *adaptation* » des services publics dans les quartiers dits « défavorisés » » (Siblot, 2005, p.71), le choix est fait « d'une approche ciblée plutôt qu'universelle, d'une justice réparatrice plus que distributive, de l'équité et non de l'égalité » (Fassin, 2006a, p.140). De plus, alors que s'opèrent la dualisation des services publics, entre services rentables et services - à destination des pauvres - déficitaires (Siblot, 2006, p.13), la réduction des effectifs et la fermeture des agences de proximité, on assiste à la montée en puissance de la suspicion et de la « lutte contre la fraude »²³ déjà présentes dans les politiques migratoires, ainsi qu'à la stigmatisation « immigration-banlieues » qui « coûtent trop cher »²⁴.

Concluons que la catégorie « immigré-e âgé-e » compte parmi ces catégories qui dans le cadre du contrôle des mobilités et, plus généralement, du social, sont à la fois précarisées et gérées comme précaires, au prisme de « l'accès aux droits ». Les « immigré-e-s » sont placé-e-s dans une précarité matérielle (logement, statut de séjour, vie de famille,

²³ Le Défenseur des Droits déplore dans ses rapports (2017) la surenchère dans les contrôles et le soupçon systématique de fraude qui stigmatisent les administré-e-s, les poussent à la justification permanente, les disqualifient et portent atteinte à leurs droits.

²⁴ En 2012, un rapport de la Cour des comptes souligne les problèmes de gouvernance de la politique de la ville ainsi que la non-atteinte de ses objectifs.

travail et revenus, etc.) mais aussi idéale quant à la conception même de leur présence, de leur retour, de leur vieillissement en migration. Il s'agit donc aussi d'une catégorie spatiale, contrainte dans ses mobilités, ségréguée par le logement et le travail, assignée à des parcours d'accès aux droits spécifiques.

Ce traitement des immigré-e-s s'inscrit dans l'histoire de la gestion des « indésirables » (Bernardot, 2012a ; 2012b ; 2011 ; 2005) par des « *dispositifs articulant contrôle, ségrégation sociale et surveillance* » (Thomas, 2010, p.9). Dans ce cadre, la migration est « *réduite à une variable d'ajustement* » (Costa-Lascoux, 2008, p.69-70), transformée « *en enjeu politique majeur* » (Cornuau et Dunezat, 2008, p.339), objet de production intense de discours et de réglementation, cible d'orientations et de revirements, etc. Le tout pouvant rendre son analyse compliquée.

1.2 La catégorisation scientifique et ses effets

Dans l'évolution de la recherche sur « le vieillissement des immigré-e-s nord-ouest africain-e-s en France », on perçoit la difficulté « *de constater la diversité des situations [...] tout en rappelant la spécificité du vieillissement en immigration* » (Bernardot, 2006, p.1), spécificité qui réside selon nous dans l'exposition de ces personnes, immigrées nord-ouest africaines en France, à certaines formes de domination. Dans la recherche dans ce champ, prédomine alors une tendance à contribuer au renforcement de l'action publique visant cette migration. Cette tendance renforce notamment les dimensions invisibilisantes, culturalistes, voire eugénistes et racistes de ces politiques publiques, et donc leur action de précarisation et d'atteinte aux droits des personnes concernées.

1.2.1 Un objet entre science et idéologie

Dans le cadre de la « *subordination objective de la science au politique* » (Sayad, 1999, p.15) qui marque les liens entre production de savoirs et pratiques de pouvoir, la recherche sur « le vieillissement des immigré-e-s en France » est particulièrement marquée par les paradigmes par lesquelles l'action publique construit les catégories de migrant-e. Cette subordination s'est affirmée dans le cadre colonial où les sciences sociales ont été « *systématiquement convoquées par les discours de légitimation d'une domination qui se drapait volontiers dans les oripeaux de la rationalité et de la modernité* » (Sibeud, 2004,

p.3). Elle se poursuit à travers des recherches qui, comme le dit Claude Liauzu (1999), sont marquées par « *l'obsession des origines [...] des immigrés* » (p.155)²⁵. Essentialisantes et/ou invisibilisantes, ces recherches construisent des stéréotypes tel que celui « *du vieil immigré* » (Bernardot, 2006, p.1) et/ou occultent les rapports de domination et les structures de pouvoir²⁶.

Non seulement ce n'est que tardivement²⁷ que les Nord-Ouest-Africain-e-s « *deviennent objet de sociologie et non plus seulement de thèses de médecine pour leurs "tares", ou de psychologie pour leurs "problèmes d'adaptation"* » (Liauzu, 2000, p.9), mais le vieillissement en migration, « *loin d'être un phénomène nouveau* », n'émerge lui aussi que tardivement par « *manque d'intérêt des sociologues à cette question jusque dans les années 1990* » (Madoui, 2016, p.17). Cette émergence tardive est d'autant plus révélatrice d'une invisibilisation, compte tenu de certaines justifications dont elle fait l'objet. En effet, la dimension statistique et démographique a largement prévalu dans la légitimation des temporalités de cette émergence (Dubus et Braud, 2001 ; Temime et al., 2001 ; Plard et al., 2015 ; Martineau et al., 2018), à la fin du 20^{ème} siècle. Certes, ces temporalités concordent avec le vieillissement des immigré-e-s arrivé-e-s en France durant les Trente glorieuse. Cependant nous sommes dans l'un des premiers pays d'immigration au monde depuis le 19^{ème} siècle et le phénomène de vieillissement des immigré-e-s doit y être tout aussi ancien. Les mêmes justifient parfois l'occultation des vieux/vieilles migrant-e-s par des caractéristiques qui leur seraient inhérentes, notamment par leur propre tendance à se rendre invisibles en tant que « *catégorie oubliée parce qu'elle se fait oublier* » (Temime et al., 2001, p 51).

L'émergence de cette question de recherche à l'initiative de personnes situées à la croisée du monde associatif et militant de défense des droits des immigré-e-s, d'institutions

²⁵ Origine qui serait un tabou du politiquement correct, à briser, notamment à travers une analyse statistique qui entend passer « *la réalité au microscope et à la moulinette* » (Lagrange, 2012, p.105). Interrogé sur son ouvrage « *diagnostiquant la surreprésentation des Noirs du Sahel (Sénégal, Mali, Mauritanie...) dans la délinquance* », Hugues Lagrange (2010) répond « *Oui. J'ai eu quelques difficultés à le faire, voyant clairement ce qu'il y avait de sulfureux dans ma position.* ». In « *Lagrange : « Le déni des cultures est une erreur partagée par les deux camps* » », En ligne, publié le 16.10.2010, consulté le 28.06.2019, URL : <http://www.lefigaro.fr/livres/2010/10/16/03005-20101016ARTFIG00001-lagrange-le-deni-des-cultures-est-une-erreur-partagee-par-les-deux-camps.php>

²⁶ C'est le cas de la sociologie urbaine d'Alain Touraine, liée à l'institutionnalisation de la politique de la ville, dont les paradigmes de « *quartiers sensibles* » de « *quartiers d'exil* » et « *d'exclusion* » sont problématiques (Tissot, 2005b ; Fassin 2006).

²⁷ Claude Liauzu fait référence ici à la thèse pionnière d'Andrée Michel, *Les travailleurs algériens en France* qui date de 1957.

étatiques telles que le FAS et du monde de la recherche²⁸, montre que cette émergence n'a pas été facile. Elle relève du militantisme. Ces recherches, les temporalités et les modalités de leur émergence confirment l'invisibilisation criante des immigré-e-s âgé-e-s et poussent à réfléchir sur la réactivité de la recherche, ses œillères, sa décolonisation (Sayad, 1999 ; Dubucs, 2008). On retrouve là le processus décrit par Abdelmalek Sayad (1999, p.16) concernant les conditions d'émergence de certains objets de science tels que l'émigration-immigration.

Depuis les années 2000, la recherche sur le vieillissement en migration en France est désormais structurée et traite de thématiques variées. Demeurent cependant, dans certains travaux, les marques de l'invisibilisation voire, pour les nord-ouest africain-e-s, celles de l'héritage colonial, notamment dans les études culturalistes et/ou abordant les problèmes sous l'angle de la « précarité », de la « vulnérabilité » et non celui de la précarisation. Ainsi, par exemple, la question « *des différentes conceptions de la maladie et de la vieillesse selon les cultures* » (Attias-Donfut, 2012, p.463) érige ces dernières comme premier prisme d'explication du non-accès aux soins et aux droits, occultant ainsi celui des inégalités structurelles et de « *l'institutionnalisation* » de la vieillesse (Thomas, 2005, p.36). Dans ce type d'étude, ces inégalités sont réduites aux conséquences de la migration, objet non situé, qui intrinsèquement placerait les immigré-e-s âgé-e-s dans l'impossibilité d'une « *pleine maîtrise de l'ensemble de leurs parcours et de leur condition de vie dans le pays d'accueil* » (Martineau et al., 2018, p.8), sans prise en compte des mécanismes structurels de cette précarisation à l'œuvre tout au long de la trajectoire et au moment de la vieillesse. Ainsi, si ces études insistent sur l'hétérogénéité de la catégorie « immigré-e âgé-e » et démontrent « *l'extrême variabilité des situations en fonction des expériences et des trajectoires individuelles* » (Martineau et al., 2018, p.18), la manière de penser « *les récurrences* » entre ces trajectoires (Cortes, 2011, p.103) reste partielle.

Les études portant sur les *Foyers de travailleurs migrants* fournissent des éléments de réflexion. Si elles semblent cantonner vieillissement et migration à un lieu (le foyer), à une

²⁸ Citons : l'Association des retraités algériens de l'Isère qui coorganise le colloque qui a eu lieu le 26 avril 1986 portant sur « *La vieillesse des étrangers en France* » ; le rapport commandé par le FAS, portant sur « *Le vieillissement des immigrés en région parisienne* » et réalisé en 1992 sous la responsabilité scientifique de Gérard Noiriél, d'Éric Guichard et de Marie-Hélène Lechien ; la brochure réalisée par un collectif, regroupant notamment le CATRED (Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits), le GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés) et l'ODTI (Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels), en juin 1994, intitulée « *Pour une égalité de traitement : les engagements internationaux de la France pour les handicapés et les retraités étrangers* ».

configuration familiale (le célibat géographique), à une origine (nord-ouest-africaine)²⁹, à un genre (l'homme) et à un pourcentage réduit de la population « immigré-e âgé-e »³⁰, le foyer est cependant un indicateur de la société et de son fonctionnement global. « *Lieu emblématique* » (Barou, 2012) de la présence nord-ouest-africaine en France, le foyer est représentatif de la gestion étatique dont elle a fait l'objet (Lounici, 2006 ; Bernardot, 2008). « *Habitat dérogatoire* » (Béguin, 2011, p.1) pour les « *sans-famille* » (Sayad, 1980), le foyer témoigne d'« *une situation sociale et familiale totale* » (Samaoli, 2011, p.69) et d'une action publique qui inscrit cette migration dans le provisoire, conditionne son droit à vivre en famille et la précarise dans sa trajectoire et son vieillissement. Cela invite à penser la question fondamentale des rapports sociaux inégalitaires pour penser le vieillissement et l'accès aux droits.

1.2.2 La catégorisation comme justification d'une privation de droits

La catégorisation forte et multiple des « personnes âgées nées en Afrique du nord-ouest résidant en France » pose la question du droit et nécessite une analyse par le prisme de l'intersectionnalité des rapports de pouvoir. Cette catégorisation mobilise plusieurs registres : « *identité collective des classes populaires [...] fabriquée par les dominants* » (Noiriél, 2018, p.9), catégories « *fondées sur l'inégalité naturelle des races* » (Bancel et Blanchard, 1997, p.12), catégories de genre fondées sur l'inégalité homme-femme, « *catégories exogènes de la vieillesse* » (Membrado, 2013a, p.7) fondées sur les inégalités liées à l'âge, etc. Ainsi, ces registres « *inspirent les politiques publiques et la législation et, en sens inverse, la législation véhicule et conforte des images* » (GISTI, 2013, p.5) et des catégories, dans le cadre de rapports de domination.

On voit que la catégorisation touche ici à beaucoup de domaines du social. Tout en puisant ses sources dans un « *espace mental* » (Bouamama, 2013), dans « *un stock d'images et de messages sur l'Autre, disponible(s), utilisable(s), récurrent(s)* » (Bancel et Blanchard, 1997, p.7), elle évolue au fil du temps, souvent pour nommer les « *même processus dans des contextes sociaux et aussi mentaux différents, [comme si] chaque époque avait besoin de se*

²⁹ Les Nord-Ouest Africains sont majoritaires dans les foyers. C'est à la fois un fait statistique mais aussi une récurrence dans les représentations sociales. En région parisienne, on parle de « foyers africains » ou de « foyers maghrébins ».

³⁰ Selon Omar Samaoli qui s'appuie sur des statistiques de l'INSEE (2007) (dont nous n'avons pas trouvé de réactualisation), « *la part des gens isolés, hommes et femmes d'ailleurs, reste très relative et ne dépasse pas 10% de l'ensemble des personnes âgées immigrées qui vieillissent en France.* » (Samaoli, 2011, p.69).

donner sa propre taxinomie » (Sayad, 1999, p.309). De plus, cette catégorisation est « *certifiée et authentifiée par un ensemble d'organismes et d'agents dont l'action* » (Spire, 1999, p.56) coordonnée, s'inscrit dans le contexte de la politique visée.

Or, catégoriser, c'est justifier une privation de droits en érigeant des critères de différenciation sociale. « *C'est dans le même temps, par le même mouvement, qu'une distinction ou division sociale est créée, et qu'elle est créée hiérarchique, opposant des supérieurs et des inférieurs* » (Delphy, 2008, p.7). Ainsi, de la catégorisation « *découlent logiquement les types de rapports envisageables* » avec les individus concernés et « *les rapports inégalitaires et les traitements d'exception que l'on doit tisser avec* » (Bouamama, 2013, p.2) l'Autre et exercer sur lui.

Faisant l'objet d'une multitude d'interventions publiques à travers le temps, leur migration et leur vieillissement, les « *personnes âgées nées en Afrique du nord-ouest résidant en France* » et plus précisément en « *banlieue* », à « *Aubervilliers* », sont à la croisée de plusieurs catégories. C'est au regard de cette catégorisation-précarisation qu'est à penser leur accès aux droits et qu'est menée une géographie des rapports de domination.

2. Une géographie des rapports de domination pour conceptualiser l'accès aux droits, la migration et le vieillissement

Comme le reste des catégories « *populaires* », les catégories que nous enquêtons font souvent l'objet d'un traitement par la « *vulnérabilité* », l'« *invisibilité* », la « *difficulté d'insertion* » et « *d'accès à* » qui leur seraient - naturellement - propres. En détachant ces catégories de tout lien avec l'ordre social, ce type d'approche occulte ce que leurs positions révèlent du fonctionnement de cet ordre social et des rapports de domination qui le structurent.

Ainsi, nous cherchons à nous inscrire dans une approche géographique de l'accès aux droits de catégories « *précarisées* », émigrées-immigrées âgées, résidant dans une ville de banlieue parisienne, en nous référant à des études qui permettent de réfléchir aux liens entre catégorisation, droit, conditions de vie, pouvoir d'agir et ordre social hiérarchisé. Les objets où espace et droit sont liés sont étudiés tant par « *des juristes que des géographes* » (Forest,

2009a, p.29) que par d'autres disciplines. Nous pensons particulièrement aux travaux portant sur les liens administration-administré.e.s (Chevallier, 1983 ; Baudot et Revillard, 2015), la gestion étatique de certaines catégories sociales particulièrement touchées par les inégalités et les dimensions spatiales de cette gestion (Foucault, 1975 ; Tissot, 2004, 2005a, 2005b, 2005c, 2007 ; Bernardot, 2008 ; Bergeon, 2011 ; Aguilera et Bouillon, 2013 ; Fassin, 2000, 2006a, 2016), les rapports des habitant-e-s des « quartiers populaires » à l'État et à ses administrations (Siblot, 2006) ou encore les rapports entre agents et usagers (Bourgeois, 2015).

Nous nous référons particulièrement aux courants considérant le droit et l'espace comme des constructions sociales à appréhender au regard des rapports de pouvoir entre ceux et celles qui agissent sur/dans/avec cet espace et ce droit. En tentant « *d'esquiver autant que faire se peut un discours déterminant sans tomber à l'inverse dans les particularismes* » (Assaf, 2015, p.40), il s'agit de cerner ce que migration et vieillissement impliquent comme rapports de pouvoir, comme rapports à l'espace et comme rapports au droit.

2.1 Pour une géographie sociale... du droit

Nous considérons l'espace comme une production sociale au sens d'Henri Lefebvre (1974) et interrogeons sa dimension de conception par les dominant-e-s et de vécu par les dominé-e-s, à travers leurs parcours, leurs pratiques et leurs représentations. Nous considérons aussi l'espace dans ses liens avec le droit, liens relevant d'une « *épissure de la norme et de l'espace* » (Forest, 2015, p.5). Cette épissure concerne « *la manière dont le juridique travaille l'espace* » (Caillosse, 1995, p.84), et inversement la manière dont l'espace influence la production juridique, son application et son vécu par le monde social.

Dans cette optique et « *pour une meilleure compréhension des inégalités sociales, des pratiques, des représentations et des actions* » (Dahdah, 2015, p.37), il s'agit pour nous de prendre en compte le jeu des échelles spatiales et temporelles dans lequel se produisent espace et droit. En effet, « *la géographie sociale invite à une lecture multi-scalaire des sociétés, dans une démarche dialectique, dynamique et interactive entre les échelles qui composent l'espace* » (Idem) et le temps. Il en est de même pour les rapports individu-structure puisqu'il s'agit de « *prendre en compte simultanément les dimensions structurelles qui restreignent les choix des individus et la marge d'action (agency), de créativité ou même d'imagination qu'ils parviennent à se ménager* » (Piguet, 2013, p.154). Notre objectif est de

reconnaitre chaque force et ce que cela dit des inégalités sociales et de la société dans laquelle nous vivons.

2.1.1 Espace, rapports de domination et accès aux droits

S'intéresser à l'accès aux droits des personnes âgées nées en Afrique du Nord-ouest résidant à Aubervilliers, c'est s'intéresser à des groupes « *considérés à un moment ou à un autre de leur existence comme des indésirables par les autorités* » (Bernardot, 2011, p.103). Autrement dit, précarisés par les statuts socio-administratifs coloniaux (Dornel, 2014, 2013 ; Bancel et Blanchard, 1997) puis par la précarité juridique du statut d'étrangers (Carayon, 2017, Bolzman, 2016 ; Morice et Potot, 2010), ségrégués dans la ville, le logement et son attribution (Desage et al., 2014 ; Sala Pala, 2013 ; Bernardot, 2012b, 2008 ; Tissot, 2006, 2005d), visés par d'autres politiques et administrations spécifiques telles que celles des « quartiers » (Tissot, 2007, 2005 b, 2005 c, 2004 ; Avril et al., 2005 ; Siblot 2006, 2005) ou celles des risques sociaux : pauvreté, vieillissement, etc. (Thomas, 2010, 2005). Si, comme le reste du « public », ces populations sont hétérogènes et composées « *de groupes distincts, stratifiés et hiérarchisés d'administrés* » qui entretiennent avec l'administration des rapports différenciés » (Chevallier, 1983, p.25), elles sont toutefois surexposées à l'assujettissement, à un droit et à sa mise en œuvre imposant des obligations sans consentement (Idem). Au regard de cette situation, la question de l'accès aux droits des personnes âgées nées en Afrique du Nord-ouest résidant à Aubervilliers est analysée sous l'angle de la géographie du droit (entrée par la thématique), à l'articulation de la géographie critique³¹ ciblant les rapports de domination entre ces personnes et l'action publique, et la géographie sociale les appréhendant dans leurs parcours, leurs pratiques et leurs représentations sociales, mais aussi à travers leurs expériences et leur vécu, en l'occurrence ici du droit et de l'accès au droit.

Au-delà de décrire les inégalités sociales, la géographie sociale critique permet « *de comprendre leur genèse et leur perpétuation « par l'espace et dans l'espace* » » (Dahdah, 2015, p.35). Nous nous intéressons donc aux « *constructions spatiales des rapports sociaux, à l'échelle individuelle et collective* » (Baby-Collin, 2014, p.23) et mettons la focale « *sur le social et sur les rapports sociaux plutôt que sur l'espace [...] avec les objectifs [...] d'éviter*

³¹ Cécile Gintrac (2012) définit la géographie critique comme une géographie qui explore la question des rapports de domination dans ses différentes dimensions : rapports de classe chers à la géographie critique anglo-saxonne mais aussi rapports raciaux dans des analyses post-coloniales, ou encore rapports sociaux de genre.

tout spatialisme en posant la société comme objet de la recherche » (Ripoll et Veschambre, 2002, p.281). Dans cette thèse, il s'agit plus précisément d'interroger la dimension spatiale des rapports de domination qui structurent le droit et dont le droit est vecteur.

Productions sociales, l'espace et le droit³² sont « *constitutifs l'un de l'autre [...]. Tous deux sont des vecteurs de pouvoir* » (Forest, 2009a, p.26) et sont structurés par les rapports sociaux (Lefebvre, 1967, 1974 ; Weber, 1995 ; Forest, 2009a, 2009b ; Pereira, 2015). D'une part, « *Il y a des capacités inégales selon les groupes sociaux à s'appropriier et à contrôler les espaces et [...] il existe des inégalités d'accès aux espaces les plus valorisés et les plus valorisants.* » (Veschambre, 2010, p.269). D'autre part, il y a « *l'inégalité de situation entre celui qui a la faculté d'imposer sa loi, et l'assujetti qui est tenu de s'y soumettre* » (Chevallier, 1983, p.20). Le droit participe donc aux différentes formes « *de guerre sociale que se livrent les classes sociales [...], formes qui] dans leurs résultats [vont] aboutir à des situations équivalentes : des occupations inégalitaires de l'espace au profit d'une classe sociale* » (Pereira, 2015 p.12).

Dans cette guerre sociale, il s'agit d'analyser la « situation » et le « pouvoir d'agir » des personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest résidant à Aubervilliers, en analysant leur « *expérience du droit* » (Melé, 2009, p.7). Celle-ci est à lire au regard des propriétés sociales qui conditionnent toute interprétation, toute pratique, tout usage de l'espace (Di Méo et Buléon, 2005, Ripoll et Veschambre, 2005). Or, en nous focalisant sur le droit socio-administratif, nous observons que ces propriétés sociales sont elles-mêmes déterminées par le statut socio-administratif. De plus, l'expérience du droit, c'est aussi un lien entre administration et administré-e qui repose sur un « *mode de relations à base de distanciation/autorité* » (Chevallier, 1983, p.26), qui marque la démarche administrative et les pratiques spatiales d'accès aux droits des administré-e-s, tout en influant « *réactivement sur [...leurs] représentations et [leurs] comportements* » (Chevallier, 1983, p.29). En effet, le droit configure « *les catégories avec lesquelles nous concevons la réalité* » (Melé, 2009, p.6) et ses dimensions spatiales.

L'espace comme objet de conflits et de revendications est donc à appréhender au regard de l'« *exposition [...] à l'ordre juridique* » (Melé, 2009, p.7). « *Comme tout phénomène social, les inégalités ne sont pas abstraites, éthérées, mais revêtent*

³² Défini comme « *ensemble de règles de conduite socialement édictées et sanctionnées, qui s'imposent aux membres de la société* » (Cornu, 2018, p. 817).

nécessairement une dimension spatiale, s'incarnent dans des corps, s'inscrivent dans des lieux (localisation résidentielle, rapport à la mobilité...), renvoient à des échelles (maîtrisées, pratiquées) » (Veschambre, 2010, p.268). À la fois assujétissant (Chevallier, 1983), boîte à outils et « corpus dans lequel il est possible de puiser pour fonder ses droits » (Melé, 2009, p.8), le droit est aussi à analyser dans sa matérialité, « par le biais de ses spatialités » (Forest 2009a, p.27) et par celui des « conséquences spatiales et matérielles de la pratique juridique » (Idem, p.29). Il s'agit donc d'interroger les liens entre ces conséquences, la capacité d'appropriation, de « maîtrise de son propre espace de vie » (Ripoll et Veschambre, 2005, p.7), de « faire avec l'espace » (Cortes, 2011, p.107), de « s'autonomiser » (Ma Mung, 2009) en tant qu'administré-e et d'accéder aux espaces valorisés-valorisants et/ou d'être assigné-e aux espaces dévalorisés-dévalorisants.

Ainsi, nous nous inscrivons dans une « géographie sociale [qui] ne peut être qu'une géographie de l'action et des acteurs » (Séchet et Veschambre et al., 2006, p.10), une géographie questionnant l'individu dans ses rapports aux structures. Cette question de l'individu est d'autant plus pertinente lorsqu'il s'agit « d'accès aux droits », « car elle permet de mettre en scène la double injonction paradoxale entre soumission aux cadres politiques et responsabilisation » (Gouëset et Séchet, 2017, p.17). Nous nous soucions de « donner sa juste place à chacun des niveaux, à ne surévaluer ni les politiques ni la capacité d'autonomie et d'action du sujet. » (Gouëset et Séchet, 2017, p.17). L'enjeu ici est de saisir les contraintes vécues au quotidien par les individus tout « en reconnaissant à chaque force sa prépondérance et son importance » (Gherghel et Saint-Jacques, 2013, p.16).

Selon nous, la géographie du droit, à l'articulation de la géographie sociale et de la géographie critique, doit ainsi permettre d'englober cette confrontation aux procédures et cette vision de l'espace comme objet de conflits. Elle doit aussi permettre la prise en compte de l'aspect factuel de la pratique de l'espace - et sa dimension temporelle - liée à cette « expérience du droit » : déplacements, transports, files d'attente, boîte aux lettres, connexion internet et « espace personnel », déambulations vers, dans et entre les différents espaces du droit, etc. De plus, au-delà de l'analyse des temps de la mobilisation, du conflit (démarche administrative, tribunal, etc.) et de la socialisation juridique, aborder l'expérience du droit nécessite d'étudier en profondeur les conditions de vie dans leurs dimensions diachronique et synchronique, leurs multiples dimensions spatiales, en permanence soumises au droit. Ainsi, une géographie sociale du droit, des conditions de vie, dans leur quotidienneté, s'impose.

2.1.2 Une approche multiscale au plus près de l'individu

L'échelle spatiale - « *du corps au global* » (Gouëset et Séchet, 2017, p.15) -, temporelle (passé, présent, futur) et l'unité sociale d'analyse (de l'individu et des collectifs à l'humanité) déterminent aussi bien l'observation que la description et l'explication des phénomènes sociaux et chaque étude mérite « *d'être placée dans sa perspective correcte* » (Racine et al., 1980, p.88). Cette justesse de là où l'on doit placer regard et réflexions est cruciale pour notre objectif d'analyser la genèse des inégalités sociales, les rapports de domination, leurs dimensions universelles, à partir de l'analyse de la précarisation de « *personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest résidant à Aubervilliers* ». Il s'agit donc de tenter d'éviter les risques du particularisme et ceux de l'universalisme. Or, « *rien n'est plus délicat que le passage de l'individu au groupe quand il s'agit de pratiques et de représentations sociales [...], le risque de holisme n'est pas loin* » (Ripoll et Veschambre, 2002, p.273). Il est tout aussi délicat de rester focalisé sur une catégorie sociale, au risque de voir les choses comme des spécificités (individuelles, de groupe et/ou locales) isolées, uniques et incomparables (Delphy, 2008, p.172).

Au regard de ces enjeux, nous privilégions ici une « *géographie du proche* » (Martinais et al., 2006, p.183), « *au plus près des individus et des groupes sociaux* » (Séchet et Veschambre 2006, p.19). « *Le local s'avère en général le niveau le plus pertinent, ou le plus accessible* » (Martinais et al., 2006, p.183) pour aborder la genèse et la perpétuation des inégalités et de la précarisation. Nous cherchons donc à nous ancrer dans l'expérience concrète des subalternisé-e-s, plus précisément dans leur expérience du droit qui « *régule* » leur vieillissement, leur migration, leur logement, leurs conditions de vie, leur rapport à l'espace. Nous nous plaçons donc au niveau de l'administré-e, au niveau de l'ayant - potentiellement - droit et prenons en compte « *le discours, le vécu, le rôle, la place et la hiérarchie des acteurs en présence* » (Dahdah, 2015, p.38).

Nous nous intéressons alors à des groupes relativement circonscrits, dans des lieux relativement circonscrits, à des temps relativement circonscrits. Il s'agit d'administré-e-s né-e en Afrique du Nord-Ouest, vieillissant à Aubervilliers au moment de l'enquête (2016-2019). Nous mettons donc la focale sur des administré-e-s du bas de la hiérarchie sociale, sur des agents du bas de la hiérarchie socio-administrative « *qui, littéralement, font les politiques publiques* » (Fassin, 2016, p.153), sur les lieux où se matérialise la relation administration-administré-e : boîte aux lettres, domicile et lieux de la quotidienneté, guichets, espaces

personnels numériques, agences des administrations concernées, à Aubervilliers et en Seine-Saint-Denis car, encadrées par un même texte de loi, « *les pratiques concrètes [...] les jeux et les enjeux varient d'un département à l'autre, d'un groupe de travailleuses à l'autre et, bien sûr, d'une personne à l'autre* » (Mulet, 2014, p.214).

Consubstantiellement à cette géographie du proche, nous voulons prendre en compte dans nos observations, réflexions, descriptions et explications, l'influence des processus globaux et ce que l'individu localisé nous dit de la société³³. En considérant l'espace comme une dimension du social, tout comme le temps (Ripoll Et Veschambre 2005, Séchet et Veschambre 2006, Veschambre 2010), la géographie sociale « *invite à une lecture multi-scalaire des sociétés, dans une démarche dialectique, dynamique et interactive entre les échelles qui composent l'espace* » (Dahdah, 2015, p.37). Cette démarche permet de « *concevoir le lieu comme le point de rencontres de processus sociaux [...] et finalement de tous les rapports de pouvoir et de leur articulation* » (Gouëset et Séchet, 2017, p.13-14), « *sans oublier de renseigner cette dialectique d'un minimum de profondeur historique* » (Martinais et al., 2006, p.183).

En matière de droit socio-administratif, plus spécifiquement, les déclinaisons locales de la mise en œuvre du droit, le pouvoir du guichet et la capacité des administré-e-s à agir pour rendre effectif le droit, sont indissociables des politiques descendantes à la base de la protection sociale, de la gestion de la pauvreté (Thomas, 2010, p.11) ou du vieillissement (Ennuyer, 2005 ; Weber et al., 2014 ; Grand, 2016 ; Caradec, 2017 ; Garabige, 2018). Elles sont également indissociables des politiques de gestion des circulations-installations, le tout dans le cadre d'un bio-pouvoir « *indispensable au développement du capitalisme* » (Foucault, 1976, p.185). « *Le recours à l'histoire, dans une perspective diachronique* » (Martinais et al., 2006, p.183) permet non seulement de saisir le droit au regard des conditions sociales de son édicition et de sa mise en application, mais aussi de mesurer le poids de l'héritage - colonial par exemple (Hajjat, 2014) - dans les perceptions, les catégorisations et les mesures institutionnelles actuelles. De plus, et ceci est d'autant plus pertinent à prendre en compte quand on s'intéresse au vieillissement et à la vieillesse, l'existence est « *socialement définie et ordonnée dans le temps et le contexte historique* » (Gherghel et Saint-Jacques, 2013, p.14)

³³ Non pas que tout ce qu'il vit est commun à toute la société, mais renseigne sur ses mécanismes structurels.

et, chaque période de vie est à analyser dans une perspective rétrospective (Idem, p.19) et au regard de ses implications futures (Bessin, 2009, p.13).

2.1.3 Une approche par la trajectoire des individus, l'intersectionnalité et la colonialité

Ainsi, pour mener à bien cette réflexion sur l'accès aux droits, au moment du vieillissement, de personnes nées en Afrique du Nord-Ouest résidant à Aubervilliers, avec une lecture multiscalaire des sociétés et de leurs dynamiques spatiales et temporelles, nous adoptons une approche par la trajectoire des individus, par l'intersectionnalité et par la colonialité. Le « *cadre d'étude structuré des vies humaines dans leur contexte sociohistorique* » (Gherghel et Saint-Jacques, 2013, p.11) qu'offre l'approche des trajectoires individuelles est ici adapté à la question de l'accès aux droits, notamment socio-administratifs (séjour-nationalité, revenus, travail, logement, etc.) et donc à la question des rapports à l'administration tout au long de la trajectoire de vie. L'approche par la trajectoire nécessite de passer par une approche intersectionnelle qui vise, entre autres, à mettre en lumière « *le type particulier de domination que les membres de groupes situés au croisement de plusieurs rapports de pouvoir subissent* » (Lépinard et Mazouz, 2019), ici, en l'occurrence, à travers le droit socio-administratif. Les approches intersectionnelles et les trajectoires de vie invitent, par ailleurs, à situer les rapports de domination « *dans le continuum du colonialisme* » (Maillé, 2014, p.43).

L'approche par les trajectoires de vie permet de considérer les liens individu/structure et de relier les expériences (pratiques et représentations) humaines et « *le développement individuel aux temporalités et aux contextes sociaux* » (Gherghel et Saint-Jacques, 2013, p.14), aux « *cadres politiques* » (Jolivet, 2007, p.2) et à leurs évolutions dans le temps et l'espace. Le mode de lecture des trajectoires que nous proposons mobilise plusieurs notions renvoyant à des temporalités différenciées : l'étape se « *caractérise principalement par la stabilité des comportements, des rôles et des statuts* » (Gherghel et Saint-Jacques, 2013, p.17) et renvoie à la période entre les transitions ; la transition renvoie à des périodes de changement ; l'évènement renvoie à un fait ponctuel, alors que la transition est plus processuelle (Gherghel et Saint-Jacques, 2013, p.24). On peut caractériser l'évènement selon sa nature, désiré, imprévu ou subi (Charruault, 2020, p.10), normatif ou non (Gherghel et Saint-Jacques, 2013, p.24), selon la temporalité de son déroulement, et selon ses effets psychologiques (stressants, perturbateurs, etc.) et ses effets sur la trajectoire dans son

ensemble. Les « *trajectoires sont influencées par les conditions et les contextes historiques (emplacement dans l'espace et le temps, dans une période historique et une société), déterminés et structurés par les régulations sociales, politiques et économiques.* » (Idem). L'approche par les trajectoires de vie permet ainsi d'interroger « *l'impact des contraintes structurelles sur les transitions* » (Quesnel-Vallée, 2008), les étapes et les événements, l'effet des normes sur les conditions de vie, et les liens individu/structure.

Nous interrogeons les liens individu/structure à travers la relation entre norme et trajectoire de vie. Nous appréhendons les normes de droit au sein d'un « *continuum normatif* » (Bony et Mellac, 2018, p.2) produit et intervenant dans le cadre de : *i*) l'ordre colonial ; *ii*) l'ordre de la gestion des circulations des personnes ; *iii*) l'ordre de la gestion des statuts sociaux, administratifs, professionnels, résidentiels et matrimoniaux. Traversant donc des dimensions fortes du vécu telles que la migration, le travail, le logement, la famille et, constituant un cadre structurel, les normes fixent les modalités du cheminement vers le vieillissement et façonnent les trajectoires individuelles.

Cette prise en compte du « *cheminement institutionnalisé [...] généralement suivi par les individus ou par certains groupes* » (Gherghel et Saint-Jacques, 2013, p.16), nous amène ici à nous intéresser aux : *i*) trajectoires migratoires : succession des circulations-installations (individuelles et/ou familiales) entre le pays de naissance et la France et statuts de séjour-nationalité les encadrant ; *ii*) trajectoires professionnelles : succession des activités professionnelles (statut, nature, type de poste, revenus) ; *iii*) trajectoires résidentielles : succession des lieux de résidence (type de logement, localisation, mode et statut d'occupation) ; *iv*) trajectoires socio-administratives : succession des démarches administratives des individus. Constitutives du parcours de vie, ces trajectoires sont considérées au regard de leur interdépendance³⁴ et de l'intersectionnalité de la classe, de la race³⁵, du genre et de l'âge qui « *jouent un rôle déterminant dans la forme que la*

³⁴ Être en situation « irrégulière », par exemple, limite les possibilités de travailler et de se loger. D'autre part, le travail et le logement déterminent l'accès au statut de séjour-nationalité le plus stable et le regroupement familial.

³⁵ « *Il semble que dans le contexte français, trop souvent encore, toute attention portée aux identités est soupçonnée de donner lieu à l'essentialisation et l'assignation des individus à des catégories jugées douteuses, en particulier pour les identités raciales.* » (Lépinard et Mazouz, 2019). Or, « *Le racisme ne se résume pas, comme certains « spécialistes » le prétendent, à des théories, qu'elles soient « raciales » ou « racialistes », « biologisantes » ou « culturalistes », sur lesquelles se fonderaient les « préjugés » des Blancs sur les Noirs, les Arabes et les Juifs. Le racisme inclut aussi, et même surtout, ce qui est subi par les personnes confrontées à la discrimination dans tous les domaines ; cette discrimination, comme l'hostilité et la violence qui l'accompagnent souvent, ont des effets sur leur vie matérielle, sur leur conception de la vie, sur leur confiance à l'égard d'autrui, sur leur optimisme ou leur pessimisme quant à leur avenir, sur leur estime de soi.* » (Delphy, 2008, p. 23). Sur « *l'idéologie républicaine aveugle à la race* », voir aussi l'article d'Abdellali Hajjat (2021).

configuration particulière d'un rapport de pouvoir peut prendre » (Lépinard et Mazouz, 2019).

En permettant d'investiguer « *ce qui pèse ou non sur le vécu des acteurs sociaux* » (Larcher, 2019), l'approche intersectionnelle oblige à une réflexion sur le commun et le spécifique, sur l'universel et le particulier. Partant de l'idée que les rapports de domination traversent la société, cette approche permet d'étudier ceux, spécifiques, subis par les groupes auxquels nous nous intéressons, tout en analysant les spécificités au sein même de ces groupes et en interrogeant leur éclairage sur la société, sans isoler les « *individu-e-s dans leur sort unique et incomparable* » (Delphy, 2008, p.172).

La littérature montre qu'en matière d'accès au logement, l'attribution des logements sociaux se fait sur critères économiques ou encore raciaux (Kirszbaum et Simon, 2001 ; Tissot, 2006, 2005d ; Sala-Pala, 2013), qu'il s'agit de loger les indésirables (Bernardot, 2005, 2011), que les foyers de travailleurs migrants sont occupés quasi uniquement par des hommes, souvent âgés (Sayad, 1980 ; Bernardot, 2008, 2012b). En matière d'accès à l'emploi, Stéphane Carcillo et Marie-Anne Valfort (2018) parlent, entre autres, de discriminations genrées, ethniques, religieuses, d'âge et d'apparence. En matière d'accès aux droits de séjour, Lisa Carayon (2017) montre une attribution de titre de séjour basée sur des critères sexistes et plusieurs travaux (Morice 1997a, 1997b ; Morice et al. 2010 ; Bolzman, 2016) montrent les liens entre précarisation des statuts de séjour-nationalité et précarisation économique des étranger-e-s. Antoine Math (2012), qui s'intéresse au principe de « territorialité » de la protection sociale, montre quant à lui que les étrangers, pauvres, âgés et vivant en foyer (des Arabes et des Noirs donc), ont été le plus soumis aux campagnes de contrôle lancées par les caisses de sécurité sociale (CNAV, CARSAT, MSA, CAF, CPAM) depuis 2005. Ainsi, classe, genre, race, âge, « *systèmes convergents [qui] structurent les expériences* », déterminent la « *distribution particulière des ressources sociales* » (Crenshaw, 2005, p.56) et donc l'accès à.

De plus, leur articulation « *n'a pas le même sens et les mêmes effets sociaux dans des sociétés post-coloniales d'immigration* » (Lépinard et Mazouz, 2019). Nous mobilisons ainsi l'approche décoloniale (Quijano, 2007 ; Bouamama, 2016 ; Mathias, 2018 ; Fanon-Mendès France, 2020) et l'approche postcoloniale (Hajjat, 2012 ; 2014) qui font ressortir une continuité sociale, économique et politique entre avant et après les indépendances

nationales³⁶. Elles permettent de prendre en compte l'impact encore actuel d'événements historiques, mais aussi de mettre en lumière les mécanismes d'entretien des rapports de subalternisation élaborés à partir de ces événements historiques, à travers les politiques néocoloniales et leurs volets économique (Wallerstein, 2009), militaire, humanitaire... et migratoire (Blanchard, 2014 ; Cohen, 2012, 2014, 2017 ; Le Petitcorps et Desille, 2020). Comme l'analyse Abdellali Hajjat (2012 ; 2014), l'immigration postcoloniale fait toujours l'objet d'une « *reproduction transformée d'un traitement social d'exception* » (Hajjat, 2014, p.260). Il s'agit donc de s'intéresser aux « *continuités et [... aux] ruptures entre le passé de la situation coloniale et le présent de la situation de l'immigration postcoloniale* » (Hajjat, 2014, p.257), entre le droit colonial légitimant juridiquement cette exception et les processus sociaux de hiérarchisation et d'infériorisation des sociétés post-coloniales (Idem, p.260). Il s'agit de dégager l'« *homologie de position [...] de rapports [...] de relations, bref en termes de configuration sociale et politique* » (Hajjat, 2012, p.19) entre le statut d'immigré-e et celui de colonisé-e, tous deux « *dominé[e]s parmi les dominé[e]s* » (Idem)³⁷.

2.2 Une analyse géographique de l'articulation entre accès aux droits, migration et vieillissement

Une géographie de « l'accès aux droits de personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest, résidant à Aubervilliers » nécessite de clarifier pourquoi nous accordons de l'importance aux lieux (de naissance et de résidence) et à l'âge, autrement dit à la migration et à la vieillesse. En quoi migration, vieillesse et vieillissement introduisent des rapports particuliers au droit et à l'accès aux droits ? Avec quels enjeux sur les rapports à l'espace ?

³⁶ Nous adhérons à l'idée que la colonisation est une mise en dépendance d'une économie au profit d'une autre, et pas uniquement une occupation militaire et/ou administrative. Ces approches permettent la prise en compte des « *mécanismes d'entretien des rapports de domination* » (Le Petitcorps et Desille, 2020, p.18) et du temps long de la condition coloniale. Celle-ci se poursuit, est « *réactivée* » (Hajjat, 2014, p.263), entre autres, dans l'immigration, ou encore à travers « *les nouvelles orientations de l'impérialisme français en Afrique* » (Bouamama, 2020b) et la mondialisation qui « *n'a aucun caractère décolonial.* » (Palmieri, 2017).

³⁷ Partant de la pensée d'Abdelmalek Sayad, Abdellali Hajjat (2012 ; 2014) développe l'idée d'une « *analogie post-coloniale* » où « *l'homologie de position permet d'identifier des analogies dans les relations de pouvoir s'établissant dans* » (Idem, 2012, p.19) les différentes sociétés concernées. L'idée « *vise à se prémunir à la fois contre la « tentation continuiste », selon laquelle il existerait une reproduction à l'identique des rapports de domination entre la situation coloniale et la situation de l'immigration postcoloniale, mais aussi contre la tendance à analyser l'immigration postcoloniale en occultant complètement l'histoire coloniale. Elle cherche à mettre en lumière à la fois les continuités et les ruptures, les adéquations et les inadéquations, à travers l'étude d'objets bien circonscrits et concrets, appuyée sur une analyse la plus fine possible de matériaux de première main (archives et entretiens).* » (Hajjat, 2012, p.22).

Dans un premier temps, en nous référant à Abdelmalek Sayad (1999), nous appréhendons la migration comme « *un système de rapports déterminés* » (p.235) où la domination se lit à plusieurs échelles et construit la condition de migrant-e (émigré-e-immigré-e). Appréhender la migration comme une condition permet de l'étudier géographiquement comme relevant d'une assignation à certains espaces, les moins valorisés (Veschambre, 2010, p.269), et à des types de rapports à l'espace marqués par la contrainte institutionnelle.

Dans un second temps, en abordant le vieillissement comme une progression « *dans la succession des strates d'âge* » (Caradec, 2022, p.6) et en nous focalisant sur celle de la vieillesse, sur le vieillissement du « *groupe d'âge des « personnes âgées* » » (Idem, p.7), nous nous intéressons aux étapes, événements et transitions (passage à la retraite, veuvage, perte d'autonomie, etc.) qui marquent ce groupe, « *amènent [à] des recompositions de soi, de son rapport à l'entourage et à l'espace plus ou moins proche* » (Membrado, 2013b, p.8) et introduisent de façon particulière le changement dans les rapports à l'espace. Nous nous penchons également à la construction sociale de la vieillesse et de ses conditions sur le temps long, le tout au regard du droit qui « *structure* » (Caradec, 2022, p.8) vieillesse et vieillissement. Il s'agit alors de cerner, à des échelles multiples, les liens entre trajectoire et perturbation des rapports à l'espace.

2.2.1 La migration comme expérience dans les espaces de la subalternisation

En réfléchissant sur l'articulation entre la condition de travailleur immigré et celle d'ouvrier spécialisé (OS), Abdelmalek Sayad (1999) explique que ces conditions « *tendent à se redoubler et à se renforcer mutuellement, portant à leur extrême les caractéristiques propres à chacune d'elles* » (p.239). La condition d'émigré-e-immigré-e- est donc associée à celle de subalternisé-e, qui en l'occurrence ici travaille à l'usine, au poste d'OS et occupe des logements dans des quartiers et des villes (industrielles) d'ouvriers-immigrés. Ce redoublement-renforcement s'observe dans d'autres domaines (socioprofessionnel, résidentiel, socio-administratif). Il est à analyser au regard des « *rapports de domination qui prévalent à l'échelle internationale* » et dont les effets « *se projettent sur les modalités de la présence des immigrés, sur la place qui leur est assignée, sur le statut qui leur est conféré, sur la position (ou, plus exactement, sur les différentes positions) qu'ils occupent dans la société qui les compte au nombre de ses habitants de fait (sinon de droit)* » (Idem, p.236).

La migration est bien à lire comme une condition et au regard du maintien « à vie » (Idem, p.233) dans cette condition.

A la base de la construction de cette condition, il y a « *l'espèce de bipolarité qui est la marque du monde actuel* » (Idem, p.236). « La périphérie et le centre » (Balibar et Wallerstein, 2007), « *concept relationnel* »³⁸ (Wallerstein, 2009, p.50) qui fait référence à « *deux ensembles géopolitiques inégaux* » (Sayad, 1999, p.236) ; l'un riche, développé, dominant, est celui de l'immigration, l'autre pauvre, sous-développé, dominé, est celui de l'émigration. Au regard de cette « *première* » (Idem) catégorie de rapports de domination (qui est « *à l'origine de l'immigration* » (Idem)), s'opère une « *première* » mise en relation entre la situation de l'émigré-e-immigré-e et l'obligation d'évoluer dans un espace transnational, marqué par la séparation hiérarchisée, par la dichotomie, par la multiplication, par la frontière militaro-policière et administrative (Rodier, 2012). C'est au regard de ce système que nous cherchons à « *savoir comment est perçu et pratiqué cet espace migratoire [...] cet espace transnational* » (Simon, 1979, p.1).

Cette subalternisation qui se lit dans l'espace transnational de l'émigré-e-immigré-e « *se retraduit* » (Sayad, 1999, p.236) dans le traitement qui lui est réservé, dans l'immigration, par d'autres mises en lien avec d'autres statuts subalternes qu'il s'agit également d'analyser. Soumis-e à un premier registre d'« *exigences administratives et [...] de contraintes réglementaires* » (Idem, p.89), relatives à la « *spécificité du droit des étrangers* » (Carayon, 2017, p.209), l'émigré-e-immigré-e se voit associé-e à la condition d'étranger-e qui détermine circulation et installation. Par son statut de séjour-nationalité, elle/il est donc assigné-e à la carte de séjour, à la carte de travail, à leurs délais et aux conditions de leur renouvellement, aux conditions de la naturalisation et, donc, à l'interaction avec les administrations concernées et à la pratique des espaces administratifs dédiés. Sur le plan socio-professionnel, « *la condition d'immigré ne va pas sans qualifier socialement le travail qui est effectué par le travailleur immigré ou, à vrai dire, qui lui est dévolu* » (Sayad, 1999, p.237). L'association de condition faite entre immigré et OS est généralisable à « *la catégorie de travailleurs que sont les « femmes immigrées »* » (Chaïb, 2006, p.154), assimilée notamment à femme de

³⁸ Partant d'une dimension économique, Wallerstein analyse « *la division axiale du travail au sein d'une économie monde capitaliste* » (Wallerstein, 2009, p.50). Il se focalise sur les procès de production pour caractériser le centre par le quasi-monopole, la périphérie par le concurrentiel et, décrire les rapports entre les deux entités comme étant de domination. « *Dans l'échange, les produits concurrentiels se trouvent dans une situation de faiblesse face aux produits des quasi-monopoles.* » (Wallerstein, 2009, p.50). Wallerstein ne se cantonne pas à la seule dimension économique. Il s'intéresse au « *perpétuel mouvement de dominations politiques et culturelles* » (Wallerstein, 2009, p.96) à l'œuvre dans le système-monde.

ménage et au bas de l'échelle socio-professionnelle. Ainsi, le bas de l'échelle devient une caractéristique, une « *propriété* » (Idem, p.146) pour les immigré-e-s. Au regard de la désindustrialisation et de l'augmentation du chômage, mais aussi de la pénibilité des métiers dont il est question ici, le passage du bas de la hiérarchie socio-professionnelle au bas de la hiérarchie socio-administrative (chômage, maladie, invalidité, etc.) s'opère facilement³⁹. La condition d'immigré-e est alors associée à celle d'administré-e (par les minima-sociaux) précaire. Il s'agit alors d'analyser la condition de travailleur/travailleuse subalterne et ses rapports à l'espace, notamment au regard de la soumission à ce second registre d'exigences administratives et de contraintes réglementaires relatives à l'administration des pauvres (Thomas, 2010). Sur le plan du logement, la condition d'immigré-e est associée à celle d'occupant-e de logements marqués « *par deux aspects : celui d'un habitat de mauvaise qualité et celui d'une concentration dans certains quartiers* » (M. Bernardot, 2008, p. 13).

Ainsi, notre analyse géographique de la migration en tant que condition (associée à celle de subalternisé-e) prend en compte ces rapports de domination prévalant à différentes échelles et dans différentes dimensions de la trajectoire. Elle vise à rendre compte des rapports à ces espaces multiples d'assignation et de leur imbrication. Elle conduit vers une analyse géographique du maintien « *à vie* » (Sayad, 1999, p.233) en migration, jusque dans le vieillissement, et à une analyse de l'association de la condition d'immigré-e âgé-e à celle de précaire dans l'accès aux droits.

2.2.2 Le vieillissement, objet de droit et vecteur de changement dans les rapports à l'espace

« *La retraite, c'est le reflet de votre carrière ; ça, c'est quelque chose qui est juste. Si vous avez une belle carrière, vous avez une belle retraite ; si vous avez une moins belle carrière, vous avez une moins belle retraite* », disait Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites en 2018⁴⁰. Le montant des pensions et donc les conditions économiques du vieillissement se construisent (ici par le juridique, via le système de cotisations et de carrière) tout au long de la trajectoire (ici professionnelle). Ce qui est valable

³⁹ Alors qu'ils représentaient 10 à 15% des effectifs à la fin des années 1970, les travailleurs immigrés ont totalisé à eux seuls de 40 à 50% des suppressions d'emplois dans l'industrie et le bâtiment (Math, 2009). La part des étrangers victimes d'accidents du travail est de 13,1 % en 1991 alors que leur part dans la population active salariée n'est que de 6,8 %. Dans le bâtiment et les travaux publics, où près d'un salarié sur cinq est étranger, 30,2 % des salariés victimes d'accidents entraînant une incapacité permanente, sont étrangers (HCI, 2005).

⁴⁰ Au micro de « *Le grand entretien* », France Inter, 11 octobre 2018. En ligne, consulté le 30.03.2022. URL : <https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien-11-octobre-2018>

pour la retraite et les cotisations l'est pour d'autres dimensions telle que celle du vieillissement du corps⁴¹, réceptacle de l'empreinte du temps, des métiers (plus ou moins pénibles) et des conditions de vie passées. Le corps est aussi le marqueur des signes du vieillissement. La vieillesse est donc à analyser au prisme des rapports de domination et des inégalités sociales à l'œuvre tout au long de la trajectoire de vie et « *constitutives de l'organisation des activités et des façons de faire à l'heure de la retraite, comme le montrent, entre autres, les inégales pensions de retraite* » (Bigo, 2015, p. 11) en fonction du genre, de la classe, de la race... La vieillesse est à appréhender au regard des trajectoires (séjour-nationalité, professionnelle et résidentielle) et de la précarisation de l'émigré-e-immigré-e.

Par ailleurs, la vieillesse, comme strate d'âge, se traduit par des perturbations et des reconfigurations des rapports à l'espace à des échelles multiples. De ce point de vue, le passage à la retraite, que nombre de travaux sur le vieillissement en migration ont étudié (Temime et al., 2001 ; Barou et Galou, 2011 ; Crenn, 2011 ; Barou, 2018), constitue l'une de ces étapes cruciales pour l'analyse. En effet, cet événement peut être plus ou moins perturbant, comme il peut apporter une dynamique nouvelle et positive. La retraite peut advenir après de longues années de vie professionnelle et, du jour au lendemain, changer l'horizon social et spatial, modifier les sources de revenus, dé/restructurer l'organisation, le temps, le rythme quotidien et les habitudes. En tant que statut administratif donnant droit à une pension, la retraite dépend des trajectoires professionnelles, lesquelles peuvent être plus ou moins marquées par le chômage, les maladies professionnelles, le vieillissement prématuré. Ainsi, le passage à ce statut administratif de retraité-e peut être plus ou moins facile mais aussi plus ou moins avantageux. Au regard de cette rupture socio-professionnelle et de ce changement de statut administratif, la retraite peut signifier la « *remise en cause du projet migratoire* » (Barou, 2018, p.480). Cette remise en cause est aussi à relier aux dimensions relatives à la famille et aux droits au séjour, au montant de la pension de retraite et aux modalités de sa perception qui peuvent être conditionnées par la résidence en France. Ces dimensions sont également associées aux conditions de santé et à la couverture médicale⁴², ou encore à la place matérielle et symbolique qu'occupe le travail dans la vie de

⁴¹ Voir à ce sujet le colloque « *Au coeur du vieillissement ? Regards croisés sur le corps* » qui a eu lieu en les 12-13 novembre 2014.

⁴² Ce point nous amène notamment à interroger le différentiel de politiques sociales, sanitaires et gérontologiques, le différentiel de moyens entre pays, ainsi que la question de la prise en charge de personnes qui peuvent avoir travaillé et cotisé dans un pays, et vouloir vivre leur retraite et leur vieillesse dans un autre.

certain-e-s immigré-e-s comme « *justification de leur départ du pays* » (Barou, 2018, p.480), mais aussi comme justification administrative de leur présence en France.

Outre le passage à la retraite, les travaux sur la vieillesse posent d'autres événements tels que le déménagement à un âge avancé (Bigo, 2017), le veuvage ou la perte d'autonomie pouvant constituer une « *fracture territoriale et sociale* » (Nader, 2013, p.6). L'avancée en âge peut alors nécessiter le fait d'agir pour faire valoir ses droits, de se confronter à des politiques sociales et à des administrations spécifiques, à leurs déclinaisons locales ainsi qu'à leurs agent-e-s (Lenoir, 1979 ; Ennuyer, 2005 ; Vézina et Membrado, 2005 ; Petite, 2009 ; Gramain et al., 2014 ; Mulet, 2014 ; Weber et al., 2014 ; Grand, 2016 ; Caradec, 2017 ; Garabige et Trabut, 2017 ; Garabige, 2018). En lien avec ce type d'événements plus ou moins brutaux et structurés par le droit, il s'agit alors d'analyser chez les personnes âgées (avant, pendant, après ces événements), leurs « *pratiques spatiales du quotidien* » (Nader, 2013, p.8) ou encore les « *éléments déclencheurs des mobilités* » (Bigo, 2017, p. 2). C'est là que se « *combine ce qui est de l'ordre du choix et de la contrainte* » (Membrado, 2013b, p.9).

Ainsi, au cœur de nos propos se trouve la question des rapports à l'espace de « *personnes âgées, nées en Afrique du Nord-Ouest, résidant à Aubervilliers* » inscrites dans une démarche « *d'accéder à des droits* ». Nous questionnons ces rapports à l'espace au regard des rapports de domination qui traversent la société, le droit et, particulièrement, la condition d'émigré-e-immigré-e vieillissant-e. Nous questionnons donc le droit et de l'accès aux droits qui requièrent « *mobilitation, stratégie, capacités à se faire reconnaître et à jouer le plus pleinement possible sa partition* » (Melé, 2009, p.29). Droit et accès aux droits peuvent être contrainte et/ou aménité, levier pour mener à bien ses stratégies et/ou frein restrictif des choix.

Notre premier niveau d'analyse est celui des rapports à l'espace quotidien des personnes, en lien avec leur migration, leur vieillissement et leur accès aux droits. Il s'agit d'étudier les trajectoires individuelles au regard des étapes cruciales qui les constituent, avec une attention particulière portée au processus de vieillissement en migration et à la place du droit dans ses effets sur les trajectoires. Le second niveau d'analyse est celui de l'interaction administration-administré-e, interaction dans laquelle on cherche à sonder la mise en application du droit, son accessibilité et sa matérialité à travers ses spatialités (rapports à l'espace liés à la condition d'administré-e, temporalités et spatialités de la démarche

administrative, dimensions spatiales des rapports de pouvoir administration-administré-e, etc.). Le troisième niveau d'analyse renvoie à l'organisation territorialisée - à Aubervilliers - des dispositifs d'accès aux droits et de la mise en application effective des politiques publiques. Il s'agit donc de mener une analyse géographique de la concrétisation et de la matérialité du droit, en s'intéressant plus précisément au jeu des acteurs locaux en charge de la mise en application des procédures en lien avec la gestion de la migration et du vieillissement.

Conclusion du chapitre 1

L'objectif de ce chapitre était de situer nos objets de recherche dans une géographie du droit, à l'interaction des champs théoriques de la géographie sociale - en tant qu'étude des pratiques et des représentations - et de la géographie critique - en tant que prisme de lecture des rapports de domination -. Pour cela, nous avons souhaité poser les fondements théoriques de notre démarche, en explicitant : *i*) la construction historique de notre objet de recherche et des catégories utilisées ; *ii*) notre positionnement autour des notions de précarisation, de colonialité et d'intersectionnalité, ainsi que des rapports individu-structure ; *iii*) le choix d'une approche par les trajectoires de vie pour aborder le lien entre migration, vieillissement et accès aux droits.

Cette posture de recherche entend questionner un contexte où, certes, les inégalités ne sont pas forcément contestées, mais où certain-e-s (politiques, médias, scientifiques) ne trouvent « *rien à redire à un ordre social considéré comme juste, conforme au mérite inégal des individus* » (Veschambre, 2010, p.265). Alors que la domination structure la société, le droit et le pouvoir d'agir, prévaut en effet l'idée que les droits sont accessibles, que chacun-e est censé-e être doté-e d'un pouvoir d'agir suffisant pour y accéder, et donc que celles et ceux qui n'y arrivent pas sont vulnérables et déficient-e-s, « *ne sont pas des acteurs performants* » (Lafore, 2014, p.29). Les dominé-e-s sont ainsi blâmé-e-s, surexposé-e-s à l'action publique et à sa vision - problèmes/conséquences/solutions (Fassin, 2006) - de la question sociale, aux « *façons de penser les publics de l'assistance, leurs difficultés et leurs écarts aux normes communes ainsi que les façons légitimes d'y remédier* » (Lafore, 2014, p.23).

Dans le cadre d'« *une bio-politique de la population* » (Foucault, 1976, p.183), ces façons consistent à légiférer sur les conditions d'existence et d'accès à un « *standard*

minimal » (Lafore, 2014, p.25). Il s'agit donc d'une gestion des « précaires » par la précarisation ; seule une réflexion sur les rapports de domination et la genèse des inégalités sociales permette de mieux cerner cette gestion des « précaires » dans son hypocrisie et sa violence.

Analyser le droit et ce qu'il conditionne en termes de ressources et de conditions de vie, au regard de ses spatialités, c'est avoir le souci « *d'exposer le traitement matérialiste de l'oppression, de la marginalisation, mais aussi de la domination et de la normalité* » (Delphy, 2008, p.7). S'inscrire dans les « *sciences de l'action [et tenter] de comprendre comment la relation à l'autre se construit dans l'espace [...], comment se structurent les groupes sociaux, comment se reproduisent les positions sociales, comment les rapports de domination se jouent dans la dimension spatiale des politiques publiques* » (Séchet et Veschambre, 2006, p.9-10), c'est enquêter sur la matérialité du droit là où il est mis en œuvre, en l'occurrence ici dans les lieux de la relation administration-administré-e. C'est ainsi que nous enquêtons cette mise en œuvre du droit à Aubervilliers, par le bas de la hiérarchie administrative et, encore plus, l'expérience des administré-e-s et leur position sociale au moment de la vieillesse. Nous tentons de montrer que les discours sur la « vulnérabilité » quasi naturelle, sur « l'accessibilité » des droits et le « non-recours », sur la méritocratie, font « *que la parole l'emporte sur la réalité, le dit sur le fait* » (Delphy, 2008, p.162).

**CHAPITRE 2 : Une méthodologie
immersive et participative adaptée au
double rôle de chercheur et de
travailleur social**

Introduction

Dans ce chapitre, nous explicitons notre méthodologie. En nous focalisant sur des personnes âgées, nées en Afrique du Nord-Ouest, résidant à Aubervilliers, nous avons pour objectif de rendre compte des enjeux d'une géographie du droit et de l'accès aux droits. Cette méthodologie s'inscrit dans un contexte spécifique, celui de nos missions au sein de l'association Grdr Migrations-Citoyenneté-Développement, partenaire de l'UMR ART-Dev, dans le cadre de notre bourse CIFRE. C'est à travers le travail social que l'on a tenté de répondre à notre objectif d'analyse lequel « *ne peut être atteint sans une immersion et un engagement dans le quotidien de ces espaces, d'une observation des dynamiques qui s'y déploient, et d'un échange avec les différents acteur-actrices qui les façonnent* » (Dahdah, 2015, p.56).

Pour nous, cette immersion et cet engagement ont commencé au début des années 2010, sur le terrain associatif et militant lié à l'accès aux droits des étranger-e-s, entre autres des personnes âgées. Durant notre master⁴³ (2013-2015) émerge et se concrétise l'idée d'articuler pratiques militantes-associatives et recherche⁴⁴. Cette démarche s'est à la fois poursuivie et reformulée avec le travail de thèse réalisé en tant que doctorant salarié, travailleur social, en charge des « programmes d'accompagnement des personnes âgées immigrées pour leur accès aux droits socio-sanitaires », dans une association intervenant, notamment, à Aubervilliers.

Ayant cette double « positionnalité » (Baby-Collin et Cortes, 2019, p.9), à la fois en tant que chercheur et travailleur social intervenant dans un dispositif institutionnel, nous avons accompagné des personnes âgées, nées en Afrique du Nord-Ouest, dans leurs démarches administratives, dans leur confrontation à l'administration, dans leurs actions pour faire valoir leurs droits. Cette immersion dans l'accompagnement associatif des personnes âgées immigrées, durant une période de 3 ans (2016-2019), nous a permis de combiner différentes méthodes au sein des sciences sociales (qualitatives, quantitatives, observation, participation).

⁴³ Master de Sciences humaines et sociales, mention Développement Durable et Aménagement, spécialité recherche Territorialités et Développement, à finalité recherche, Université Paul-Valéry Montpellier 3.

⁴⁴ Nous avons tenu, en tant que bénévole au sein de la section montpelliéraine de l'Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF), des permanences d'accès aux droits sociaux sanitaires et des accompagnements dans les démarches administratives, à destination des personnes âgées immigrées nord-ouest-africaines. Ces permanences ont eu lieu à la Librairie-Bibliothèque Scrupule de Figuerolles et au Centre social l'Ile aux familles de La Paillade. Elles ont constitué notre principal terrain d'enquête pour la réalisation de nos mémoires de master 1 et 2.

Dans un premier temps, nous présentons notre terrain d'enquête et la population-cible en partant de la description des terrains où sont mis en œuvre les programmes du Grdr à destination des « personnes âgées immigrées ». Dans un deuxième temps, nous exposons les différents volets de notre méthodologie, à partir des tâches qui nous ont été confiées dans le cadre de notre poste de chargé de mission au sein de l'association et des observations qu'elles ont permis à différents niveaux. Dans le but de répondre à nos problématiques de recherche concernant le rapport à l'espace des personnes âgées immigrées et la place du droit, l'objectif ici est de décrire le cadre de nos activités, les outils de l'enquête, le mode de collecte et de restitution ainsi que la nature des données collectées.

1. Un terrain en immersion par le biais du travail social et associatif

Notre terrain de recherche - celui d'Aubervilliers – est l'un des terrains d'intervention prioritaire du Grdr. Mais il est aussi – et surtout – le terrain où s'exprime la matérialité du droit concernant aussi bien les personnes âgées, les étranger-e-s, les habitant-e-s des quartiers populaires, etc. Il est donc tout à la fois un terrain géographique, associatif, d'intervention sociale, du social et de sa gestion institutionnelle. Avant de décrire la population cible de nos enquêtes, nous présenterons la structure du Grdr, ses champs et thématiques d'action, ses publics, ses partenaires et ses modes d'intervention, ainsi que notre niveau d'implication en tant que travailleur social.

1.1. Terrain du travail social, terrain d'enquête

Notre recherche sur la question de l'accès aux droits des personnes âgées, nées en Afrique du Nord-Ouest et résidant en France, s'est d'emblée articulée à notre implication au Grdr. La constitution de notre terrain d'enquête s'est ainsi faite en même temps que notre immersion dans ces terrains associatifs au sein desquels nous sommes intervenus à la fois en tant que chercheur et en tant que travailleur social. Il est donc important de présenter tout d'abord les missions du Grdr et, plus précisément, ses programmes à destination des personnes âgées immigrées. Nous décrivons ensuite la composition de notre terrain de recherche.

1.1.1. Le Grdr, ses terrains d'intervention et ses programmes à destination des personnes âgées immigrées

Dès sa création en 1969⁴⁵, l'association Grdr mène des actions à la fois en France et en Afrique de l'Ouest. En France, elle s'engage principalement dans l'initiation à la langue française et la formation professionnelle dans les foyers de travailleurs migrants ouest-africains de la région parisienne. En Afrique de l'Ouest, elle accompagne les projets agricoles des migrants franciliens de retour au pays ou voulant développer leur région d'origine à partir de la France. Notons ici l'ancrage historique du Grdr dans : *i)* les foyers de travailleurs migrants ouest-africains, migrants qui dans leur grande majorité sont originaires de la vallée du fleuve Sénégal - Mali, Mauritanie, Sénégal - ; *ii)* les communes franciliennes où sont concentrés ces foyers de travailleurs : notamment le 19^{ème} arrondissement de Paris, Montreuil et Aubervilliers ; *iii)* les villages, les villes et les régions de la vallée du Fleuve Sénégal dont sont originaires les résidents des foyers précités.

Ainsi, nous avons intégré une association et son réseau d'acteur-actrices qui se sont construits autour de publics, de territoires et de thématiques. Les publics sont à la fois des hommes, originaires du monde rural, citadins, migrants, travailleurs, résidents de foyers de travailleurs migrants, etc. Les territoires en question sont multi-localisés et l'échelle d'intervention est plurielle : le village, la ville, la commune, la région, le pays, le lieu de travail ou de formation, le foyer, etc. Initialement, les champs d'intervention sont ceux de la formation (linguistique, professionnelle, agricole) et du développement. Le réseau d'acteur-actrices, quant à lui, a d'abord été constitué par les migrants eux-mêmes et, plus tard, par les associations et les coordinations de migrant-e-s. Il est également constitué d'autres associations et acteur-actrices institutionnels, œuvrant sur les thématiques et les territoires précités.

Depuis 1969 et notamment au regard de l'évolution de la migration, de sa gestion politique, de sa composition et des problèmes sociaux auxquels elle est confrontée, l'action du Grdr va progressivement se diversifier en termes de publics ciblés, de territoires ou encore de thématiques. Elle va s'étendre aux femmes, aux enfants, aux jeunes, aux personnes âgées, entre autres, autour de questions allant de la santé aux droits sociaux, en passant par l'éducation, la maternité ou encore l'entrepreneuriat. Le Grdr élargit son activité à l'Algérie et

⁴⁵ Nous renvoyons ici au site de l'association : <https://grdr.org/> dans lequel figurent l'historique du Grdr et l'évolution de ses axes d'intervention entre autres.

la Tunisie. Des antennes et des cellules sont mises en place, notamment celle d'Ile-de-France en 2009, que nous avons intégrée en 2016, dans le cadre de cette recherche. La question du financement des actions du Grdr est déterminante dans le déploiement, redéploiement et réajustement des activités, des thématiques, des territoires et des publics-cibles⁴⁶.

S'agissant des personnes âgées, l'action du Grdr est à rattacher au contexte du vieillissement des immigré-e-s nord-ouest africain-e-s, entraînant des enjeux en termes d'accès aux droits socio-administratifs et ayant donné lieu à des débats sociétaux dans les années 2000⁴⁷. En tant qu'intervenant de longue date dans les foyers de travailleurs migrants, et suite à une étude menée dans les foyers Sonacotra de l'Eure (Grdr, 2004), le Grdr va faire du vieillissement un axe fort de ses interventions. Il l'aborde par la question de l'accès aux droits, notamment par l'intervention et l'accompagnement socio-sanitaires.

Ainsi, le Grdr a mis en place une série d'activités visant à la fois les personnes âgées immigrées, particulièrement celles nées en Afrique du Nord-Ouest et résidant sur ses territoires d'intervention, mais aussi les professionnels, les bénévoles et autres catégories d'acteur-actrices liés de près ou de loin aux questions relatives aux droits sociaux sanitaires, ceux des étrangers et ceux des personnes âgées. Ces activités répondent à des projets financés⁴⁸ et menés dans le cadre de programmes allant de 6 mois à 3 ans. Elles consistent en la tenue de permanences d'accès aux droits et d'accompagnement dans les démarches administratives, la mise en réseau, la formation et la sensibilisation des professionnels de l'accompagnement social et sanitaire, la production d'outils méthodologiques (Grdr, 2012, 2017), de diagnostics (Grdr, 2004) et d'articles scientifiques (Ricardou, 2016), l'organisation de rencontres et de forums, etc. Citons par exemple le « Programme pour l'accès aux droits socio-sanitaires des femmes âgées immigrées »⁴⁹, mis en œuvre entre 2012 et 2013, sur les territoires de Paris (19^{ème} et 20^{ème} arrondissements) et d'Aubervilliers, dans des centres

⁴⁶ Voir en Annexe 2 un tableau non exhaustif des différents bailleurs des programmes Grdr à destination des personnes âgées immigrées sur la période 2014-2020.

⁴⁷ Rappelons la revalorisation des pensions des anciens combattants coloniaux, la mobilisation durant les années 1990, 2000 et 2010 des mineurs marocains des Houillères du Nord-Pas-de-Calais et de l'Association des mineurs marocains du Nord (AMMN) qui a porté sur l'égalité des droits entre mineurs français et étrangers concernant entre autres le logement (El Baz, 2009 ; Bouamama et Cormon, 2010). De même, à partir du début des années 2000, la mobilisation des cheminots marocains de la *SNCF*, relative à l'égalité des statuts durant la carrière et des droits de retraite entre cheminots français et cheminots étrangers, aura gain de cause en 2018 (Chappe et Keyhani, 2018a et 2018b).

⁴⁸ Notamment par des fonds européens (FAMI « Fond Asile Migration Intégration » et FEI « Fonds européen d'investissement »), la Cnav, la Mairie de Paris, celle d'Aubervilliers, la CILPI (Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées), la Fondation Caritas, etc.

⁴⁹ Celui-ci est principalement financé par le Fonds Européen pour l'Intégration (FEI) et soutenu par la Fondation Caritas, la Cnav et les Mairies de Paris et d'Aubervilliers

sociaux partenaires (Centre social J2P, Secours populaire français, Centre social Etincelles). Citons également un autre programme en partenariat avec la Mairie de Montreuil et se déroulant dans les Foyers de Travailleurs Migrants de la ville.

En juin 2016, nous rejoignons le Grdr et participons aux programmes en cours, à la conception⁵⁰ et mise en œuvre d'autres programmes, et ce jusqu'en juin 2019. Ainsi, le « Programme d'Accompagnement pour l'accès aux droits des Personnes Âgées Immigrées et de lutte contre l'isolement »⁵¹ (PAPAI) constitue l'essentiel de notre travail social au Grdr et l'une de nos principales sources de données, comme nous l'expliquons dans ce qui suit. Mis en œuvre entre 2014 et 2017, il cible les hommes et les femmes, quel que soit leur type de logement. L'action se déroule principalement sur les territoires de Paris 19^{ème} (Centre social J2P) et d'Aubervilliers (Centre social Bertly Albrecht). Durant l'année 2016, le Grdr a également mené un « Programme d'inclusion numérique des personnes âgées immigrées : Emigrés des Seniors connectés »⁵², au Centre social Lounès Matoub à Montreuil et au Centre social J2P à Paris 19^{ème}. Suite au Programme APAI (2014-2017), nous avons été impliqué, avec le Grdr, dans la mise en œuvre du « Programme vieillesse et migration à Aubervilliers ». Ce programme consiste principalement en la poursuite d'accompagnement dans les démarches administratives à Aubervilliers, la conduite d'entretiens/récits de vie, la mise en place d'un focus group avec des personnes âgées, nées en Afrique du Nord-Ouest, résidant à Aubervilliers, des entretiens avec des acteur-actrices institutionnels intervenant de près ou de loin sur les questions de droit et d'accès aux droits, notamment au niveau de la commune d'Aubervilliers et du département de la Seine-Saint-Denis. En 2018, le FAMI a de nouveau accordé un financement au Grdr pour la mise en œuvre du « Programme accès aux droits des personnes âgées immigrées et mise en réseau des acteur-actrices » (2017-2020). L'activité consiste principalement en la tenue de permanences d'accès aux droits et en l'organisation d'animations collectives à destination des personnes âgées et des acteur-actrices institutionnels. Ce programme concerne les territoires de Paris et de Seine-Saint-Denis, et plus particulièrement le 19^{ème} arrondissement et Montreuil. Dans le cadre de ce programme, nous avons mené une série d'animations collectives avec des personnes âgées immigrées

⁵⁰ Notamment à travers des appels à projet et des demandes de financement. Ce fut le cas par exemple de l'appel dans le cadre du « Programme Vieillesse et migration à Aubervilliers » ou encore dans le cadre du Contrat de Ville 2019 de Plaine Commune où nous avons soumis à financement un projet d'atelier numérique à Aubervilliers.

⁵¹ Financé pour l'essentiel par le Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI) de l'Union Européenne. La Région Ile-de-France et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) d'Aubervilliers ont aussi participé au financement.

⁵² Financé par la Cnav Ile-De-France (DASIF) et la Région Ile-de-France.

albertivillariennes, visant à informer sur les droits en lien avec la vieillesse et sur les démarches en ligne.

A travers cette brève présentation, non exhaustive, des terrains du Grdr et de ses programmes à destination des personnes âgées immigrées, nous souhaitons faire ressortir le caractère relativement évolutif de ses publics, de ses territoires et de ses thématiques d'intervention, ainsi que de ses partenaires et de ses financements. Le Grdr a abordé la question du « vieillissement des immigré-e-s » de différentes manières à travers le temps (la santé, les droits sociaux, le numérique, la mise en réseau et la formation des acteur-actrices institutionnels, entre autres) et mobilise donc une pluralité de méthodes d'intervention. Notons également que la mise en œuvre des programmes à destination des personnes âgées s'opère à travers une forme d'itinérance, entre notamment Montreuil, Paris 19^{ème} et Aubervilliers, où le Grdr a des publics et des partenaires familiers de l'association. Notre recherche s'inscrit dans cet historique général de la structure Grdr et de l'évolution de ses programmes à destination des personnes âgées immigrées.

1.1.2. Négocier sa place en tant que chercheur au sein d'une structure associative

Les champs d'action du Grdr, ses activités et leur mise en œuvre, ses terrains d'intervention, ses publics cibles (femmes, hommes, résidents des foyers, etc.), sa relation aux gestionnaires (UE, État, Ministères, Administrations publiques, etc.) et aux autres acteur-actrices institutionnels, mais aussi sa manière de « penser » cet ensemble (Lafore, 2014, p.23), marquent notre terrain de recherche, ses volets méthodologiques et ses corpus de données, la délimitation de la population-cible et les objets de recherche (accès aux droits et gestion de la précarité, rapports à l'administration, trajectoires migratoires, etc.). C'est ainsi que le Grdr, et le travail social que nous y avons effectué, ont fixé les contours de notre travail de recherche, tout comme ils en constituent un objet, posant par là même la question de notre « positionnalité » en tant que chercheur (Baby-Collin et Cortes, 2019, p.9).

L'option pour un doctorat, financé, en sciences sociales, sur le vieillissement en migration, nous a fait intégrer, entant que salarié dans le cadre d'une bourse CIFRE⁵³, une

⁵³ Notons que la CIFRE cible les structures en capacité de prendre en charge une partie du salaire du doctorant. Les crédits d'impôts-recherche ne concernent que les structures qui sont concernées par l'impôt et ce n'est pas le

association intervenant en région parisienne et fonctionnant par appels à projet. Ces éléments constitutifs d'un cadre pour la recherche sont à lire notamment au regard de la centralité de Paris, au regard de la place des associations dans la prise en charge de ces questions d'accès aux droits et, au regard des façons contemporaines de penser cette place, le financement des associations et l'action sociale en général, « *dans un contexte de rationalisation budgétaire* » (Baronnet et al., 2015, p.98).

En d'autres termes, notre position de chercheur s'inscrit dans le cadre d'un travail social marqué par les évolutions structurelles et les politiques publiques qui placent les pratiques des travailleurs/travailleuses entre soumission au cadre institutionnel et transgression (Idem, p.110). En effet, la logique gestionnaire et les dispositifs contraignant les travailleurs sociaux impactent, notamment pour les associations, les modalités de financement, les lignes budgétaires à solliciter, les cahiers des charges, l'éligibilité des publics et des territoires (résidents des foyers, du diffus, femmes, hommes, Français-es, étranger-e-s, réfugié-e-s, primo arrivant-e-s, etc.), les temporalités des financements et projets.

Ainsi, au sein du Grdr, nous nous sommes inscrits dans cette soumission-transgression au cadre structurel, à celui de l'association, à celui du travail en équipe (voire en binôme). En tant que travailleur social et chercheur, en tant que doctorant salarié d'une association intervenant dans l'action sociale, il a donc fallu trouver notre propre équilibre, « *sans cesse se (re)faire une place* » (Pailloux, 2019, p.28). Cette place a dû être constamment « négociée » et n'a jamais été « *figée ni complètement maîtrisée* » (Idem, p.27). Les politiques descendantes ont déterminé largement les objets de cette négociation, les alliances et les sources de tensions entre travailleuses/travailleurs sociaux (selon l'ordre hiérarchique dans la structure, les pratiques et les positionnements), mais aussi entre elles/eux et le chercheur.

Trois exemples illustrent la négociation de notre place en tant que chercheur dans le cadre d'un travail social structurellement sous pression : *i*) concernant l'accueil du public « personnes âgées immigrées » et son éligibilité, le principal bailleur du Programme APAI considérait comme non éligibles les naturalisé-e-s français-es et ressortissant-e-s de l'UE, les personnes de moins de 55 ans ou encore les sans-papiers. Ainsi, si le Grdr a toujours cherché à valoriser l'accompagnement de ces profils via d'autres (sous)financements, il a toujours privilégié l'accueil inconditionnel. Ceci convenant tant à notre position de travailleur social

cas de nombre d'associations à but non lucratif. Il faut donc que ces dernières aient la capacité de payer une partie du salaire.

que de chercheur⁵⁴, nous avons ainsi pu faire alliance avec le Grdr et faire facilement notre place à ce niveau-là ; *ii*) Concernant l'accompagnement dans les démarches administratives, la direction du Grdr a été plus encline à respecter les temporalités fixées par les financements et à se caler dessus pour mettre fin à cette activité. A l'inverse, les travailleurs-travailleuses sociaux, qui eux/elles sont en contact avec les personnes concernées, sont plus réticent-e-s à y mettre fin. En tant que chercheur, nous avons partagé cette réticence pour les mêmes raisons, mais aussi parce que les temporalités de l'enquête diffèrent de celles des bailleurs. Nous avons ainsi pu faire notre place via une sorte d'alliance avec les « collègues de terrain » dans cette opposition au point de vue de la hiérarchie, dans cette prise en compte des temporalités de l'accompagnement, dans l'interconnaissance avec les personnes accompagnées et dans la réticence à mettre fin à cet accompagnement⁵⁵ ; *iii*) Concernant les temporalités du travail social et celles de la recherche, elles ont été dissonantes, tant entre nous (travailleur social-chercheur) et les collègues travailleurs-travailleuses sociaux, que pour nous-même dans notre double position. En effet, au regard de la mise sous pression et de la surcharge du travail social, le fait de devoir consacrer du temps à des lectures ou à des colloques, à des visites au laboratoire à Montpellier ou à la rédaction (thèse et articles), a été source de tension. Cela a nécessité des négociations car perçu parfois comme un « abandon de poste », comme non prioritaire par rapport aux exigences du travail social. Par ailleurs, bien que l'immersion dans la structure associative ait favorisé l'accès aux populations enquêtées, l'accompagnement dans les démarches administratives a été très chronophage, et s'est fait souvent au détriment d'autres activités fondamentales pour notre recherche, comme la réalisation d'entretiens et de récits de vie⁵⁶.

Ainsi, notre « *positionalité dans le temps et dans l'espace, [... dans notre] terrain de recherche* » (Baby-Collin et Cortes, 2019, p.9) se situe entre soumission-transgression aux exigences de la recherche et soumission-transgression à celles du travail social. Nous avons été confronté en somme à « *une triple dynamique : à la fois une posture éthique* » voire politique concernant notre vision des rapports sociaux, « *un positionnement scientifique* » parallèlement à celui de travailleur social et de professionnel, « *et une position sociale* »

⁵⁴ Le public-cible de l'enquête n'étant pas constitué sur critère d'acquisition de la nationalité française ou de statut de séjour, tel que nous le décrivons dans la sous-section suivante.

⁵⁵ Au moment de la rédaction de ces lignes (le 21.11.2022), nous continuons à être en contact avec des personnes que nous avons accompagnées dans leurs démarches administratives au moment de la Cifre (2016-2019). Parmi elles, certaines sont encore dans ces démarches entamées à cette époque-là.

⁵⁶ Nous n'avons commencé à mener des entretiens et récits de vie seulement après avoir clôturé les programmes dans le cadre desquels nous tenions des « permanences d'accès aux droits », à savoir en 2018, soit presque 2 ans après notre prise de poste.

(Idem, p.13) d'homme, jeune, universitaire et de parents universitaires, né en Afrique du nord-ouest, arrivé en France à 18 ans, étranger puis « naturalisé », petit-fils « d'ouvrier immigré » et de « femme immigrée » en France.⁵⁷ Cette triple posture, de fait, transparait dans nos dispositifs méthodologiques.

1.2. La population-cible : de l'appréhension de la particularité à celle de l'ordre social

Nous avons délimité la population-cible à partir des critères : *i*) de lieu de naissance (Afrique du Nord-Ouest) ; *ii*) de lieu de résidence (Aubervilliers et dans une moindre mesure Montreuil et Paris 19^{ème}) ; *iii*) d'âge (55 ans et +). La focale sur « les personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest résidant à Aubervilliers » permet de répondre à notre objectif de cerner leurs conditions de vie et d'accès aux droits et, partant, l'ordre social sur lequel elles renseignent.

En effet, à travers notre appréhension de notre population-cible, nous tentons de répondre à des questions qui ne la concernent pas exclusivement. Ces questions sont relatives à la place du droit (ses spatialités et sa matérialité) dans la construction des conditions de vie et dans les étapes de la trajectoire qui sont synonymes de changements dans les rapports à l'espace. Ainsi, au regard des critères de différenciation sociale, basés sur le lieu de naissance, la résidence et l'âge sur lesquels se fonde, de fait, notre recherche, nous rappelons ici ce que nous avons exposé dans le chapitre 1 concernant la catégorisation, l'intersectionnalité, les risques de l'universalisme et ceux du particularisme. Nous l'appliquons à la naissance en Afrique du Nord-Ouest, à l'émigration-immigration, à Aubervilliers et à la vieillesse et, souhaitons éviter toute vision spatialiste et/ou essentialiste, donner sa place au spécifique tout en renseignant l'ordre social.

1.2.1 Le critère du lieu de naissance ou la condition d'émigré-e-immigré-e

Le critère de la naissance en Afrique du Nord-Ouest et plus précisément en Algérie, au Mali, en Tunisie, au Maroc, au Sénégal ou en Mauritanie, assigne la population-cible résidant en France à la condition d'émigré-e-immigré-e post colonial-e. Le choix de ce critère répond

⁵⁷ Enquêtant des personnes âgées, nées en Afrique du Nord-Ouest, prolétaires pour la plupart, ayant mené des entretiens avec une majorité de femmes, etc., autant de sous-positions sociales dont on ne peut faire abstraction ni « dans le cadre de la recherche ni auprès de ses interlocuteurs [...tant elles entraînent] un certain nombre de défis, de contradictions, plus ou moins prévisibles » (Dahdah, 2015, p.58), tout en facilitant la connaissance et la compréhension de certaines situations, phénomènes, etc.

à notre objectif d'étudier l'accès aux droits et les rapports à l'espace au regard de cette condition qui comporte des dimensions raciales, d'autres liées aux statuts (de séjour) d'étrangers que les personnes peuvent encore avoir au moment de la vieillesse, au socio-professionnel et au résidentiel. Ces dimensions sont considérées dans leur intersectionnalité et au regard de la colonialité, telles qu'évoquées dans la sous-section 2.1.3 du chapitre 1.

Au-delà d'une histoire migratoire aux aspects communs, il existe une continuité géographique, ethnique, historique et culturelle entre les pays précités. La désignation « nées en Afrique du Nord-Ouest » nous semble prendre en compte cette continuité, contrairement aux désignations conventionnelles qui séparent Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord, Afrique blanche et Afrique noire, Maghreb et Afrique ou encore Afrique du Nord et Afrique Sub-saharienne.

1.2.2 Le critère du lieu de résidence ou la confrontation à la gestion d'une précarité de masses

S'agissant du critère du lieu de résidence, nous avons développé plus haut le processus de constitution de notre terrain de recherche en fonction des territoires d'intervention du Grdr : Aubervilliers, Paris 19^{ème} et Montreuil. La population-cible, à savoir les personnes immigrées nées en Afrique du Nord-Ouest, est donc également définie par son lieu de résidence. Celui-ci détermine l'inscription territoriale de l'individu en tant qu'administré-e, définie à l'échelle communale. Le critère du lieu de résidence permet donc de circonscrire notre recherche dans un jeu d'échelles qui articulent différentes dimensions du rapport à l'espace, depuis le niveau micro de la commune et de l'infra-communal, au niveau macro et transnational.

Aubervilliers, mais aussi Paris 19^{ème} et Montreuil se caractérisent par leur densité, leur forte concentration d'immigré-e-s, d'ouvrier-e-s et d'employé-e-s, de mal logé-e-s, de précarisé-e-s et par une administration de la précarité marquée par la « *massification, [la] diversité et [l']acuité des situations de précarité [ainsi que par le] foisonnement des dispositifs et [du] mille-feuille institutionnel* »⁵⁸ (Baronnet et al., 2015, p.95). Il s'agit donc d'intégrer à l'analyse les aspects sociaux, économiques ou encore historiques de ces territoires du Nord-

⁵⁸ Nous développons la description de ces caractéristiques concernant Aubervilliers, sa population et la gestion du social qui y prévaut dans le chapitre 3.

Est Parisien, et surtout la déclinaison locale de la mise en œuvre du droit (socio-administratif, au logement, etc.).

1.2.3 L'âge comme critère du vieillissement ?

Nous ciblons les personnes âgées de 55 ans et plus. Cette tranche d'âge se retrouve dans les statistiques, notamment dans celles de l'INSEE, sur lesquelles nous allons revenir. L'âge de 55 ans représente également un seuil d'action publique, notamment dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale, en termes de maintien dans l'emploi des seniors. C'est aussi l'âge à partir duquel la Cnav est censée envoyer à ses administré-e-s une estimation de leur future retraite, tous les 5 ans jusqu'à leur départ en retraite⁵⁹. 55 ans est aussi la limite d'âge à partir de laquelle on peut prétendre à une « retraite de réversion » ou encore à une « retraite anticipée pour personne handicapée ». Notons également que le FAMI, qui est le principal bailleur des programmes Grdr à destination des personnes âgées immigrées a, entre autres critères d'éligibilité, celui de l'âge qui doit être supérieur ou égal à 55 ans.

Le seuil de 55 ans inclut dans notre population-cible des personnes qui ne perçoivent pas encore de pension de retraite. Cela permet donc d'analyser le processus de passage à la retraite et la manière dont il s'effectue, tant d'un point de vue professionnel que social, sanitaire, économique ou encore administratif. De toute évidence, nous tiendrons compte dans l'analyse des différentes tranches d'âges au-delà de ce seuil, de manière à décrypter la différenciation et l'évolution des réalités (du vieillissement) sociales, sanitaires, économiques et administratives, et, par là même, des rapports à l'espace qui marquent les étapes du cycle de vie des individus (passage à la retraite, veuvage, perte d'autonomie, etc.). En effet, nous verrons plus loin que l'échantillon de la population enquêtée est très diversifié puisque composé à la fois de salarié-e-s, de personnes dont la demande de retraite est en cours, de « jeunes » retraités ou, de retraité-e-s de longue date et dans le grand âge, etc.

2. Une collecte de données articulant quatre volets d'enquête

⁵⁹ Rappelons qu'en 2019, l'âge légal de départ en retraite est de 62 ans.

La collecte des données de terrain repose sur quatre volets d'enquête. Ceux-ci concernent des personnes âgées immigrées ou des institutionnel-le-s, ou les deux. Concernant « les personnes âgées immigrées » celles-ci ne rentrent pas toutes dans les critères fixés concernant la population-cible⁶⁰. Cependant, toutes « les personnes âgées immigrées » enquêtées nous renseignent sur la population-cible, sur sa situation, sur ses modalités d'accès aux droits, sur le fonctionnement de cet accès aux droits, sur l'organisation institutionnelle et territoriale, etc. Il en est de même s'agissant des actrices-acteur-actrices institutionnel-le-s enquêté-e-s.

Les volets concernant les personnes âgées immigrées privilégient des méthodes qualitatives sans exclure la collecte de données plus quantitatives. Ainsi, l'accompagnement dans les démarches administratives, par exemple, permet une interconnaissance et un suivi des situations individuelles, tout comme il va donner lieu à la constitution d'une base de données. De plus, certains individus ont été associés à différents volets d'enquête (accompagnement dans les démarches, focus group et/ou entretien-récit de vie). Il en est de même s'agissant des acteur-actrices institutionnels. Cette « *pluralité des méthodes et des sources utilisées est nécessaire pour rendre compte de la plurivocité, mais aussi de la complexité, des objets et des processus étudiés* » (Baby-Collin et Cortes, 2019, p.15).

Le premier volet (2.1) concerne les différents modes d'intervention du travail social dans le domaine de l'accès aux droits sociaux-administratifs. Ces modes vont de l'accompagnement dans les démarches administratives des publics ciblés, à la formation aux lois et aux procédures, en passant par la participation à des temps d'échange entre professionnels du travail social. Chaque activité menée dans le cadre de ce travail social donne lieu à diverses méthodes de collecte de données (entretiens, observation, participation) et l'ensemble permet principalement de saisir les rapports actuels entre l'individu et l'institution.

Le second volet (2.2) mobilise une méthodologie classique de l'enquête qualitative par entretien et récit de vie, menée auprès des personnes âgées immigrées, en vue de cerner leur vécu sur le temps long et leurs rapports à l'espace en lien avec le droit et l'accès aux droits. La collecte des données concerne différentes dimensions de leur trajectoire et de leur vieillissement et sonde à la fois leurs pratiques et leurs représentations : liens à la famille et au pays de naissance, pratiques résidentielles et de sociabilités, mobilités quotidiennes,

⁶⁰ A travers les permanences, nous avons enquêté des personnes ne remplissant pas les critères d'âge, de lieu de naissance et/ou de résidence précités et délimitant la population cible.

itinéraires d'accès aux droits, trajectoires de séjour-nationalité, professionnelles et résidentielles, etc.

Le troisième volet (2.3) a pour objectif, à travers la méthode du focus group, de compléter la dimension du vécu des personnes âgées immigrées en ciblant les formes et les modalités « d'accéder à » de l'information, des lieux, et surtout, des droits effectifs et des ressources.

Le quatrième volet (2.4) repose sur la recherche documentaire (audiovisuel, textes, statistiques, cartographie, etc.) et vise à exploiter les productions de diverses institutions, portant notamment sur les réalités sociales et économiques des territoires urbains et des populations ciblées par notre enquête.

Comme déjà mentionné, notre dispositif méthodologique s'inscrit dans le cadre des terrains d'intervention du Grdr et il est lié à notre activité professionnelle inscrite dans le travail social et aux tâches relatives à notre poste de chargé de mission au sein de cette structure. Par l'observation participante, nous avons expérimenté les méthodes de travail de la structure, tant en ce qui concerne les publics visés que ses partenaires financiers, stratégiques, techniques, etc. C'est donc à partir de cet environnement à forte portée opérationnelle que nous présentons ici nos différents volets méthodologiques, en explicitant pour chacun d'eux les conditions et modes de collecte des informations, les différents corpus de matériaux à disposition et les caractéristiques des individus/groupes enquêtés.

2.1 Les données du travail social : accompagner, participer, animer, observer

Le premier volet de notre dispositif méthodologique est marqué par le travail social, ses modes d'intervention et ses méthodes. Nous décrivons ici les accompagnements dans les démarches administratives, les animations collectives et les formations ciblant les professionnel-le-s, les réunions partenariales, la participation à et/ou l'organisation de rencontres thématiques, entre professionnel-le-s. Nous décrivons également les échantillons d'individus enquêtés ainsi que les volets thématiques instruits par l'enquête.

2.1.1 Accompagner et suivre les personnes dans leurs démarches administratives : une méthode de collecte de données quantitatives, qualitatives et biographiques

L'accompagnement du public-cible du Grdr dans ses démarches administratives constitue l'un des principaux modes d'intervention de l'association. Cet accompagnement s'effectue principalement dans le cadre de la mise en œuvre des activités de programmes financés, à travers notamment la tenue de permanences. Celles-ci s'inscrivent donc dans un cadre technique et logistique soumis en particulier aux objectifs du programme visant un certain nombre de bénéficiaires et aux conventions avec les partenaires qui mettent à disposition des locaux équipés, à une fréquence déterminée. L'accompagnement dans les démarches administratives se fait également en dehors des programmes financés et de leur cadre formel.

Cet accompagnement nous a permis de collecter une série de données quantitatives, qualitatives et biographiques, mais aussi d'interagir à la fois avec les personnes âgées ciblées par ce mode d'intervention du travail social et avec les institutionnel-le-s. Ces interactions ont favorisé la compréhension en somme de l'institution socio-administrative dans son ensemble. L'accompagnement implique en effet un ancrage territorial fort de la structure Grdr et son inscription dans le système d'acteurs-actrices institutionnels locaux, œuvrant dans les domaines du droit, de l'accès aux droits, du socio-administratif, du vieillissement et de la retraite, de la migration, etc. Par le biais de ses permanences, le Grdr prend part à ce jeu d'acteur-actrices en tant que structure dont l'intervention - sa nature, son public-cible, ses domaines, ses lieux, ses créneaux horaires - est identifiée par les autres acteur-actrices institutionnels mais aussi par un réseau de personnes âgées immigrées que la tenue de ces permanences contribue à développer.

Ainsi, notre terrain d'enquête s'inscrit et nous inscrit dans cet ancrage local, dans ce réseau et ce jeu d'acteur-actrices institutionnels et de public-cible que sont les personnes âgées immigrées résidant sur les territoires d'intervention du Grdr - Aubervilliers et Paris 19^{ème} notamment -. De fait, les permanences que nous avons menées tout au long de notre première année au Grdr ont constitué une activité centrale, en termes de temps, de personnes enquêtées, de données cumulées. Elles ont constitué également un tremplin pour mobiliser le public pour des entretiens plus approfondies et organiser avec lui d'autres activités. De plus, nous avons poursuivi les accompagnements de certaines personnes dans leurs démarches administratives, au-delà de ces permanences, tout au long de notre travail de recherche.

Dans ce qui suit, nous présentons les permanences menées dans le cadre du programme APAI (2014-2017), comme méthode de collecte de données à la fois auprès des personnes âgées (qu'elles correspondent aux critères de constitution de la population-cible ou pas) et des acteur-actrices institutionnels. Nous décrirons ensuite le corpus des accompagnements menés au-delà du programme APAI (2017-2019).

2.1.1.1 Les permanences dans le cadre du Programme APAI : une méthode d'enquête auprès des personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest

Les permanences du Programme APAI⁶¹ ont eu lieu une fois par semaine à Aubervilliers (Maison Pour Tous Berty Albrecht) de mars 2015 à juin 2017 et, une fois par semaine à Paris 19^{ème} (Centre Social Jaurès-Petit-Pantin -J2P) de janvier 2016 à mai 2017. Elles consistaient à recevoir des personnes âgées, orientées par d'autres acteur-actrices institutionnels intervenant au niveau local⁶², inscrites dans des démarches administratives et/ou voulant s'informer sur leurs droits. Chaque session de permanence a duré en moyenne 4h30 et a permis de recevoir, sur rendez-vous, 4 personnes en moyenne, soit environ 1h05 par rendez-vous. Au total, ce sont 134 personnes qui ont été reçues (69 à Aubervilliers et 65 à Paris 19^{ème}). Nous avons assuré des permanences à Paris 19^{ème} entre septembre 2016 et janvier 2017 et y avons accompagné 25 personnes (sur les 65). A Aubervilliers, nous avons assuré ces permanences de septembre 2016 à juin 2017 et avons travaillé avec 53 personnes (sur les 69 précitées).

Ainsi, ces permanences ont été un mode de mobilisation riche de l'information car elles ont permis de recueillir et combiner plusieurs types de matériaux : discours oraux collectés par nous-même, fiches établies par d'autres travailleurs sociaux consignants les éléments oraux recueillis, correspondance administrative des personnes venues à la permanence, dossiers

⁶¹ Il s'agit donc de l'une des déclinaisons opérationnelles d'un programme conventionné avec les différents acteur-actrices précités. A ces partenariats financiers, s'ajoutent des partenariats opérationnels assurant la logistique nécessaire à ces permanences (locaux dans les Centres Sociaux notamment). Précisons ici que même s'il s'agit du même programme et de la même activité, chaque convention et chaque partenaire financier posent, entre autres, ses critères d'éligibilité du public. Ces derniers sont définis selon l'âge, la commune de résidence et la nationalité. Ainsi, pour le FAMI, principal bailleur, les personnes éligibles au programme ont 55 ans ou plus et sont de nationalité extra européenne. Pour la Ville de Paris, ce sont les personnes immigrées de plus de 60 ans, résidant à Paris. A Aubervilliers, le conventionnement portait principalement sur la tenue des permanences dans un Centre Social municipal de la ville. Nous avons reçu toutes les personnes qui se sont présentées aux permanences et aux autres activités du programme. Comme nous le verrons plus loin, une grande majorité de ces personnes est née en Afrique du Nord-Ouest.

⁶² Voir annexe 3 « méthodes de l'ancrage du PAPAII dans un jeu d'acteur-actrices » et chapitre 7 « Tableau n°19 : institutions orientant vers le Grdr dans le cadre du PAPAII Aubervilliers et domaines socio-administratifs des motifs d'orientation. Source : enquête PAPAII Aubervilliers ».

administratifs et papiers d'identité. S'ajoute à cela toute une série d'activités connexes (échanges téléphoniques, déplacements physiques auprès d'administrations et/ou d'autres acteurs-actrices, etc.)

Lors du premier rendez-vous, une fiche « de présentation/évaluation sociale » est renseignée. Cette fiche (voir Annexe 4) permet de rassembler un certain nombre d'informations sur la personne (adresse, situation familiale, lieu de naissance, etc.), constitue la base d'un bilan social et la première étape de la constitution d'un dossier individuel qui est alimenté, classé et archivé au Grdr. Le premier rendez-vous permet donc de prendre connaissance de la demande de la personne (ce pour quoi elle s'adresse au Grdr), de l'évaluer, de voir de quel domaine du droit socio-administratif⁶³ elle relève, d'envisager ses besoins au regard de sa situation et les suites à donner en termes d'accompagnement (informer, téléphoner, constituer un dossier, orienter, rédiger du courrier)⁶⁴ qui peut s'étaler sur plusieurs rendez-vous. Ensuite, tout au long du suivi et des rendez-vous, une autre fiche « d'accompagnement individuel » (voir Annexe 5) mentionne les motifs des rendez-vous et les tâches réalisées, l'évolution de la situation administrative de la personne, son rapport à l'administration, aux acteur-actrices institutionnels, et donc son discours, sa perception et son vécu. Cette fiche est également constitutive du dossier individuel archivé au Grdr.

Ainsi, ces deux fiches, pensées et utilisées comme un outil pour le travail social, nous ont servi de principal mode de collecte des données issues des permanences. Tout au long de l'enquête (2016-2019), nous avons eu accès aux dossiers de suivi en lien avec les permanences, archivés au Grdr et concernant aussi bien les personnes que nous avons accompagnées que les autres que nous n'avons jamais vues. Ce sont les informations contenues dans ces fiches qui ont servi à construire une base de données concernant les 69 enquêté-e-s d'Aubervilliers. Nous en restituons le contenu détaillé dans le chapitre 3.

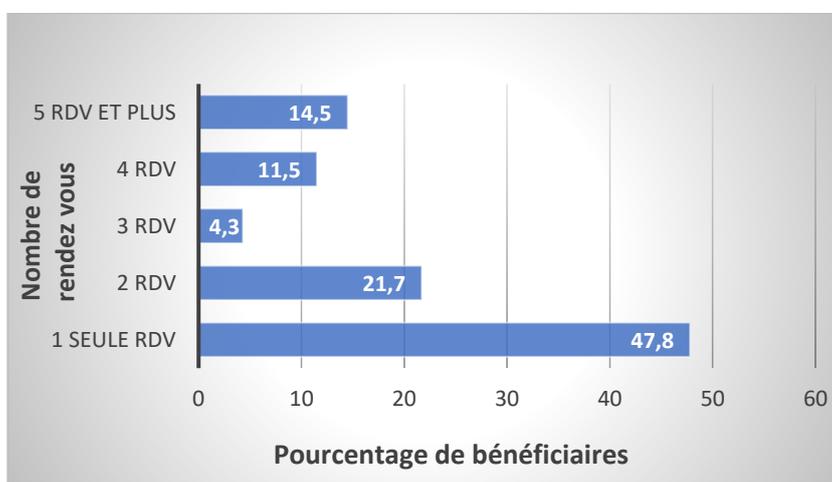
Par ailleurs, nous avons pu récolter des données concernant les personnes âgées par le biais du suivi de leur correspondance avec l'administration, ou encore par le biais des nombreux dossiers administratifs que nous avons renseignés et constitués avec elles. Cela nécessite souvent d'y ajouter des documents personnels : passeport, livret de famille, acte de naissance, acte de mariage, acte de décès du ou de la conjointe, anciennes fiches de paie, attestation de non-polygamie, etc. Nous avons donc eu accès à des informations telles que : «

⁶³ Voir dans chapitre 7 l'encadré 14 et le tableau 17.

⁶⁴ Voir dans chapitre 7 le tableau 18.

la profession exercée de janvier 1971 à février 1990 » ; « le nombre d'années vécues avec l'enfant jusqu'à l'âge de ses 16 ans » ; les enfants décédés ; etc.⁶⁵. Une copie de cette correspondance et de ces documents a été ajoutée au dossier de la personne concernée et archivée au Grdr.

Les 134 personnes accompagnées dans le cadre des permanences ont eu un ou plusieurs rendez-vous, à intervalles plus ou moins réguliers et plus ou moins répartis tout au long de la durée du programme. Nous n'avons pas compté le nombre de rendez-vous que nous avons personnellement pris en charge mais le Graphique 1 ci-dessous indique le nombre de rendez-vous pour les 69 personnes suivies à Aubervilliers de mars 2015 à juin 2017 ; sachant que, rappelons-le, nous avons travaillé avec 53 d'entre elles, de septembre 2016 à juin 2017.



Graphique 1: Nombre de rendez-vous lors des permanences du Grdr à Aubervilliers tout au long du Programme APAI 2014-2017 (en % sur le total des bénéficiaires). Échantillon : 69 personnes. Source : Enquête. Réalisation : auteur.

Au-delà du travail effectué pendant les rendez-vous dans les locaux indiqués et dans les conditions précitées, nous avons assuré un suivi de dossier en lien avec ces permanences. Difficile à quantifier en termes d'heures de travail, ce suivi repose notamment sur la rédaction et l'envoi de mails et de courriers, sur la constitution et l'envoi de dossiers, sur des contacts téléphoniques avec les personnes âgées suivies dans le cadre des permanences, ou encore avec différent-e-s intervenant-e-s institutionnel-le-s (assistantes sociales, juristes, plateformes téléphoniques des caisses de retraite, etc.). Ce suivi repose également sur des déplacements

⁶⁵ A titre d'exemple, un dossier de demande de retraite illustre à quel point l'administration investigate et touche les aspects les plus personnels ainsi que les détails les plus précis en termes de vie familiale, de parcours professionnel, etc.

physiques, effectués avec les personnes venues aux permanences, auprès d'administrations (CICAS, Cnav, CAF, Pôle emploi, CPAM, etc.), et/ou d'acteur-actrices institutionnels (avocats, délégué-e-s du Défenseur des droits, assistantes sociales municipales, etc.).

Ainsi, ces permanences menées à Aubervilliers et dans le 19^{ème}, et leurs activités connexes, nous ont permis de réunir un corpus composé de différents types de données sur les personnes âgées en tant qu'administrées, sur les institutions, sur les interactions entre administré-e-s et administration. Nous avons pu capter des situations à l'instant T des trajectoires individuelles, observer des lieux, des procédures, des parcours en lien avec l'accès aux droits, des rapports (pratiques et représentations) à l'administration et aussi, des conditions sociales, économiques, sanitaires, familiales, migratoires et nombre d'aspects du vécu et de la trajectoire, ainsi que le degré d'intervention de l'administration dans la vie des personnes et son impact. Outre le registre de connaissance, de « l'ordre de l'éprouvé », lié à la démarche administrative en cours et aux conditions précitées (sociales, économiques, etc.), les permanences ont permis d'aborder le registre biographique, celui du temps long de la trajectoire et des parcours de vie. Au-delà de l'accompagnement administratif, faire connaissance autour d'un problème personnel lié au logement ou à d'autres problèmes sociaux, administratifs ou autres, favorise l'échange sur les trajectoires et sur les cycles de vie. C'est ainsi que nous avons pu recueillir des récits, suivre des parcours, noter des conversations et partager des tranches de vie, des événements et des épreuves, qui ont nourri notre travail de recherche et qui nous permettent de reconstituer des trajectoires. Ainsi, cet ensemble renseigne sur la démarche d'accès aux droits et aux ressources ainsi que sur son vécu tout au long de la trajectoire. L'ensemble permet également d'établir un diagnostic territorial concernant cet accès aux droits, ses procédures, ses acteurs-actrices, ses spatialités et ses temporalités, au moment de l'enquête.

2.1.1.2 Les permanences dans le cadre du programme APAI : un espace d'interactions avec les institutions et leurs agents

En plus du contact direct avec notre population-cible, les permanences ont permis une pratique concrète des procédures administratives et une interaction - à travers des échanges par téléphone, mails, courriers, rendez-vous physiques, etc. - avec différents acteur-actrices institutionnels (agents des services sociaux, des caisses de retraite et d'autres administrations, associatifs, etc.) et différentes structures (CNAV, CPAM, Département de la Seine-Saint-Denis, MDPH, etc.) que nous avons été amené à solliciter dans le cadre de ces

accompagnements. Ces interactions ont principalement été menées avec des agents qui forment la base du système administratif, « *l'État à ses marges* » (Fassin, 2016, p153), c'est-à-dire ceux qui sont chargés de la réception des usagers, du traitement de leurs demandes, de l'instruction de leurs dossiers, de l'interprétation et de la mise en application des lois et des procédures, etc. Elles ont également été menées avec des agents non étatiques aux statuts, fonctions et professions variées : avocat-e-s, associatifs, bénévoles, notamment. Ainsi, nous avons collecté de l'information sur cet État (et le droit) là où « *il se donne à lire de la manière la plus « vraie »* » (Fassin, 2016, p.153).

Comme nous l'avons évoqué, les permanences nous ont inscrit localement dans un maillage d'acteurs-actrices - agissant autour des problématiques du droit, du social, du sanitaire, du vieillissement, de la migration - où nous avons été identifiés⁶⁶ selon nos thématiques, domaines, compétences et expériences associatives. Rappelons-le, la plupart des personnes âgées immigrées venues aux permanences y ont été orientées par des acteur-actrices institutionnels locaux, plus particulièrement par les agents municipaux et les écrivains publics, ce qui constitue en soi un des premiers modes d'interaction avec ces acteur-actrices. En effet, nous avons été contactés directement par téléphone, particulièrement par les écrivains publics et par les assistantes sociales, ou bien ce sont les personnes âgées qui nous déclaraient, lors de la prise de rendez-vous, avoir été orientées par tel ou tel de ces acteur-actrices institutionnels. Notons que cette première prise de contact s'est faite avec les catégories d'acteur-actrices qui sont directement en lien avec les administré-e-s mis-e-s en difficulté socialement et administrativement.

Nous avons mentionné précédemment la fiche « de présentation/évaluation sociale » (Annexe 4), outil pour un bilan social établi avec la personne reçue au premier rendez-vous. Il s'agit entre autres de savoir si la personne âgée bénéficiait d'un suivi social et était donc inscrite auprès des services sociaux de son lieu de résidence. Ce bilan a ainsi permis d'identifier le service social, voire l'assistante sociale en charge de la personne suivie. Il a permis également de recueillir un témoignage de la personne âgée sur les modalités de travail du service et de l'assistante sociale en question. Ce type de témoignage concernant les agents administratifs et autres acteur-actrices institutionnels avec lesquels les personnes âgées ont

⁶⁶ Ici, le « nous » inclut le travailleur social que nous sommes et l'association Grdr.

été en contact, a constitué, tout au long de notre enquête, une source d'information importante pour notre compréhension du système d'acteurs-actrices.

De plus, en fonction des besoins de la personne accompagnée, nous avons pu soit (ré)orienter⁶⁷ vers ces acteur-actrices institutionnels, en fonction de leurs domaines de compétence et leurs territoires d'intervention, soit leur demander des informations relatives aux procédures et aux prestations ou encore relatives à la personne accompagnée et à sa situation administrative. La plupart du temps, contacter telle ou telle institution et donc tel ou tel acteur-actrice institutionnel, relevait de la procédure en soi : envoyer une demande d'ouverture de droits, un courrier pour faire un recours, répondre à une administration qui demande tel ou tel document, telle ou telle information, etc. Toutes ces actions et orientations réalisées, leurs tenants et aboutissants, leurs résultats et leurs retombées sont notées sur la fiche « d'accompagnement individuel » (Annexe 5). Cette fiche fait état d'un véritable suivi de l'interaction avec l'institution depuis la première prise de contact, son motif, sa date, le mode de prise de contact, jusqu'au traitement et à la réponse orale, écrite et/ou en acte, donnée par l'institution. De plus, comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons archivé toute correspondance écrite avec l'administration.

Ainsi, dans le cadre des permanences, nous avons pu recueillir un ensemble d'informations concernant les différents acteur-actrices institutionnels. Les données recueillies sont de différents types : échanges avec les institutionnels, formulaires, correspondances, brochures, autres documents produits par ou pour l'administration, observations de lieux, de pratiques organisationnelles, de communications, d'interactions entre différent-e-s intervenant-e-s du secteur socio-sanitaire, de jeux d'acteur-actrices. Ces données renseignent sur la gestion du vieillissement, de la migration, de la précarité, du logement, etc., sur l'interaction individu/structure et sur l'effet du droit sur les rapports à l'espace de ces administré-e-s. Elles permettent d'avoir des informations à différents niveaux, à savoir :

- La street-level bureaucratie (Avril et al. 2005 ; Siblot, 2010 ; Fassin, 2016) : le rapport au travail des agents, l'organisation de ce travail, les pratiques professionnelles, les conditions de travail, leur vision des enjeux, leurs discours,

⁶⁷ Voir chapitre 7 « Tableau 20 : Institutions vers lesquelles oriente le Grdr dans le cadre du PAPAI Aubervilliers et domaines socio-administratifs des motifs d'orientation. Source : Enquête PAPAI Aubervilliers. » et « Tableau n°18 : Tâches effectuées selon le domaine socio-administratif de chaque besoin diagnostiqué. Source : Enquête PAPAI Aubervilliers, les permanences (71 personnes) ».

leurs postures et leurs interprétations des lois et des procédures, leurs rapports aux administré-e-s et le traitement de leurs demandes, etc.

- Le système d'acteurs-actrices au niveau local : la répartition des tâches, les spécificités locales en termes d'offres, de procédures, de délais de traitement, de gestion des services et en termes de proximité et de rapports aux administré-e-s, etc.
- La structure : le fonctionnement des institutions chargées de la gestion étatique du social en général, leur organisation et leur inscription territoriales, leurs procédures, leurs orientations et leurs changements structuraux ainsi que leurs visions et leurs rapports aux administré-e-s.

Les données recueillies dans ce cadre permettent de produire un diagnostic territorial qui rend compte de l'accessibilité du droit, de sa mise en application et de son effectivité.

2.1.1.3 Les suivis et les accompagnements au-delà du programme APAI : enquêter sur une plus longue durée, selon les temporalités de la démarche administrative

Nous présentons ici le volet des accompagnements des personnes rencontrées dans les permanences dans leurs démarches administratives. La collecte de données a été menée sur un temps plus long, au-delà des permanences. Rappelons-le, celles-ci sont des activités menées dans le cadre de programmes à durée déterminée par les bailleurs. La fin des permanences ne marque pas pour autant l'arrêt des suivis et des accompagnements des personnes dans leurs démarches administratives. En effet, nombre de personnes continuent à solliciter le Grdr, soit parce qu'elles font face à de nouveaux besoins, soit parce que leur première demande n'a pas encore abouti, l'accompagnement devant alors se prolonger au-delà des permanences et des programmes conventionnés.

Ainsi, le corpus de données fourni par ces dispositifs d'accompagnement est issu d'interactions particulièrement intenses, prolongées dans la durée. En effet, il s'agit ici de 25 personnes ayant eu plusieurs rendez-vous dans le cadre des permanences, entre septembre 2016 et juin 2017, et avec lesquelles nous avons été en liens étroits (pour certaines, encore aujourd'hui) via des échanges téléphoniques, des déplacements physiques auprès des administrations, des constitutions de dossiers, des lectures et des rédactions de courrier, des rendez-vous dans les locaux du Grdr à Montreuil, dans des cafés d'Aubervilliers et/ou à leur domicile. Ces interactions ont donc nourri une interconnaissance développée dans des lieux

autres que les locaux de la permanence (le centre social). Cette proximité sociale avec les personnes enquêtées sur le temps long constitue l'un des aspects les plus qualitatifs de notre recherche, prenant un certain caractère ethnographique (Tableau1).

Accomp. Long	Profil	Type d'accompagnement	Durée
Mme. et M. CP	Couple orienté par EP ⁶⁸ qui leur dits ne pas être en capacité de faire un dossier de retraite (pour Mme) et qui oriente vers Grdr. Né-e-s à Haïti. Habitent Aubervilliers.	Demande de retraite (inaptitude) pour Mme puis quelques mois plus tard demande de retraite (inaptitude) pour Mr. puis demande d'ASPA ⁶⁹ couple.	De janvier 2017 à avril 2019
M. A	Orienté par compatriote et voisin du Foyer dans lequel il vit. Né en Tunisie. Célibataire géographique.	Demande de retraite pour inaptitude (demande en 01.2017 obtenue en 11.2017). Demande d'ASPA (en 12.2017). Refus demande d'ASPA (en 03.2019) pour séjour légal inférieur à 10 ans. Demande de recours. Nouvelle demande d'ASPA en juin 2019.	De janvier 2017 à septembre 2019
M. et Mme L.	Couple orienté par leur voisin qui est l'Elu aux personnes âgées. Né-e-s en Tunisie. Enfants en France. Interruption de revenus et passage à la retraite difficile.	Demande d'ASPA pour M. en 09.2016 ; Rejeté en 02.2017 ; demande retraite pour Mme en 02.2017. Demande d'ASPA couple en 05.2017 ; rejet ASPA couple en 12.2018 ; Recours ; ASPA individuel obtenue en 04.2019 ; recours pour ASPA couple	De septembre 2016 à juin 2019

Tableau 1 : Exemples d'accompagnements longs. Source : Enquête.

En plus des données collectées à travers les permanences, l'accompagnement inscrit dans la durée a permis d'analyser, de façon diachronique, la trajectoire administrative détaillée de l'individu : stratégies mises en place, déplacements dans le cadre des démarches, motifs, résultats de ces déplacements, temporalités des procédures, rapports à l'administration et aux procédures, etc. Cette analyse a été croisée avec celle d'autres dimensions du vécu des personnes concernées : évolution de leur situation économique, familiale, résidentielle, physique et psychique, notamment. Ce mode d'enquête par accompagnement et interaction sur le temps long renseigne plus particulièrement sur le pouvoir d'action et la marge de manœuvre des individus dans leurs rapports à l'espace, en lien avec la question du droit et de l'accès aux droits. Concernant la modalité de collecte des données, rappelons que les personnes enquêtées ici disposaient déjà d'un dossier constitué lors des permanences. Ainsi, ce dossier a continué à être nourri par les mêmes fiches « d'accompagnement individuel » (Annexe 5) que celles des permanences et par le même archivage de documents.

⁶⁸ Ecrivain-e publique

⁶⁹ Allocation de Solidarité aux Personnes Agées.

2.1.2 Les animations collectives : une source précieuse d'informations sur les droits, les procédures et les démarches

Les animations collectives avaient pour objectif d'enrichir l'information sur les droits et les procédures (essentiellement en lien avec la retraite et avec la couverture médicale) et/ou la sensibilisation/prévention (portant principalement sur la santé, l'alimentation). Elles constituent, avec les permanences, l'une des activités classiques du Grdr dans le cadre de ses programmes à destination des personnes âgées immigrées. Ainsi, dans le cadre du « Programme d'Accès aux droits pour les personnes âgées immigrées et de lutte contre l'isolement » (PAPAI) (2014-2017) et du « Programme Accès aux droits pour les personnes âgées immigrées et mise en réseau des acteur-trices » (2018-2021), nous avons organisé et/ou coorganisé, animé et/ou coanimé une série de réunions d'information, d'ateliers, d'animations collectives. Nos coorganisateur-trices et co-animatrice-co-animateurs étaient soit des collègues du Grdr, soit des professionnel-le-s institutionnel-le-s sollicité-e-s selon leurs domaines de compétences. Ces activités ont réuni tantôt uniquement des Personnes âgées immigrées (PAI), tantôt uniquement des acteur-trices institutionnels (INST), tantôt les deux publics (Tableau2).

Thème de l'animation collective	Intervenant-e-s	Date et lieu	Participant-e-s
Réunion d'information collective : La santé à travers l'alimentation (Equilibre alimentaire, diabète, bilan de santé, etc)	Grdr et La Direction de la santé publique / Atelier santé ville d'Aubervilliers	22/11/2016 ; Maison pour Tous Berty Albrecht ; Aubervilliers	9 PAI + 4 INST
Réunion d'information sur la retraite complémentaire	Grdr et CICAS PARIS EST	02/03/2017 Centre Socioculturel J2P ; Paris 19 ^{ème}	15 PAI + 11 INST
Réunion d'information collective : La retraite complémentaire AGIRC-ARRCO ⁷⁰	Grdr et CICAS 93	25/04/2017 ; Foyer Hémet (ADEF ⁷¹) ; Aubervilliers	18 PAI + 7 INST
Réunion d'information sur la retraite complémentaire (pour les professionnel-le-s)	Grdr et CICAS PARIS EST	31/05/2017 ; Mairie 19 ^{ème} (salle du Conseil) ; Paris 19 ^{ème}	22 INST

⁷⁰ Association générale des institutions de retraite des cadres - Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés.

⁷¹ Association pour le développement des foyers.

Réunion d'information collective : La retraite complémentaire AGIRC-ARRCO	Grdr et CICAS 93	15/06/2017 Mairie Aubervilliers (salle du Conseil) ; Aubervilliers	21 INST
Animation collective sur les prestations vieillesse	Grdr	07.03.2019 ; Foyer Ponceaux ; Aubervilliers	15 PAI
Atelier numérique sur l'espace retraite de la Cnav	Grdr	11.03.2019 Maison Pour Tous Berty Albrecht (salle informatique) ; Aubervilliers	12 PAI
Atelier numérique sur l'espace retraite de la Cnav	Grdr	18.03.2019 ; Maison Pour Tous Berty Albrecht (salle informatique) ; Aubervilliers	12 PAI

Tableau 2 : Les animations collectives enquêtées directement dans le cadre des programmes Grdr à destination des personnes âgées immigrées à Paris et à Aubervilliers (2016 – 2019). Source : Enquête.

Ainsi, sans faire de double comptage, et en tenant compte des animations organisées à Aubervilliers et Paris 19^{ème}, nous avons rencontré au total une soixantaine de personnes âgées immigrées dans ce cadre, ainsi qu'une soixantaine d'acteur-actrices institutionnels. Ces publics ont été mobilisés par le biais de l'inscription territoriale locale du Grdr, à Aubervilliers et dans le 19^{ème} et, dans un réseau de personnes âgées immigrées et d'acteur-actrices institutionnels locaux. Là encore, rappelons le rôle important des permanences dans cette inscription territoriale et dans la capacité à maintenir le contact avec le terrain. Ainsi, cet ancrage a servi de base pour mobiliser des personnes âgées immigrées et des institutionnels, pour ces animations collectives. Lorsque l'animation collective visait les personnes âgées immigrées, nous en parlions aux personnes rencontrées dans le cadre des permanences. Nous diffusons également l'information, notamment par mail, auprès des différents acteur-actrices institutionnels œuvrant sur le territoire où avait lieu l'animation collective, afin qu'ils mobilisent leur public âgé immigré ou qu'ils fassent eux-mêmes le déplacement lorsqu'ils étaient eux-mêmes conviés à la rencontre.

En termes de corpus d'informations, il faut donc mentionner l'effet de vases communicants entre permanences et animations collectives. De fait, certaines personnes âgées enquêtées dans le cadre des permanences le sont aussi dans le cadre des animations collectives auxquelles elles ont participé. Il en va de même pour les acteur-actrices locaux institutionnels.

Lors des animations collectives, une feuille d'émargement pour les personnes âgées immigrées a été renseignée. Y figuraient le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la

nationalité, le numéro de téléphone et la commune de résidence des personnes présentes. Une autre feuille d'émargement pour les professionnel-le-s et les bénévoles a été renseignée. Y figuraient le nom, le prénom, la fonction, l'institution de rattachement, ainsi que les coordonnées des personnes présentes. Sur ces deux feuilles figuraient le thème de l'animation collective, la date à laquelle elle a lieu, le nom de l'intervenant-e, sa fonction et son institution de rattachement.

La nature des données récoltées dans ce cadre concerne des aspects multiples selon les composantes du public enquêté, l'objet de ces animations et le public présent. De manière générale, ces animations collectives ont permis le partage de savoirs et d'expériences, la formation, l'échange et donc aussi un travail sur le lien social, sur la relation entre administré-e-s, entre administré-e-s et institutionnel-le-s et entre institutionnel-le-s. Elles ont été autant d'opportunités d'observation et d'écoute des publics présents. Elles ont permis des observations (postures, gestuelles, situation dans l'espace de parole ou de rencontre, etc.) et de constituer un corpus riche (transcription d'échanges, de discours, de prise de position, etc.).

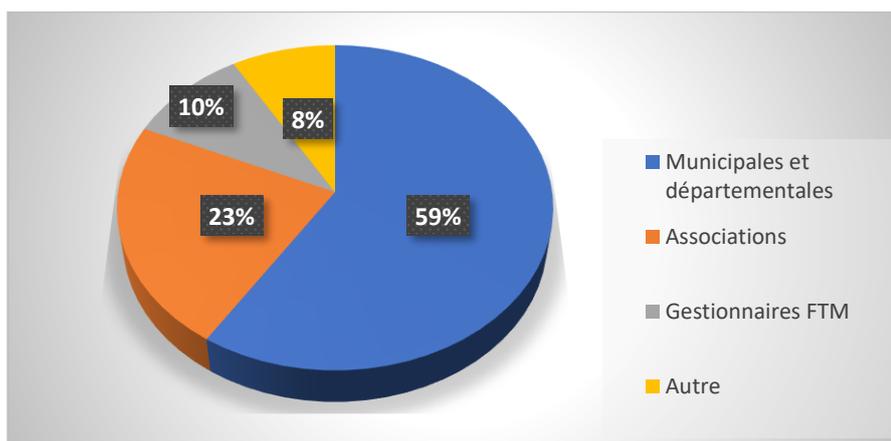
Si les permanences sont focalisées sur la situation sociale des personnes âgées, les besoins et la demande sociale de chaque individu, lors d'un rendez-vous personnalisé d'environ une heure, les animations collectives ouvrent l'espace, le temps, l'échange, l'observation et l'écoute sur un ensemble d'individus qui arrivent avec leurs situations, leurs besoins et leurs demandes sociales respectives. Partant, les animations collectives ont fourni des données précieuses sur la démarche dans laquelle s'inscrivent les personnes âgées, démarche qui reste celle d'accéder à des ressources. En participant à ces animations, il s'agissait pour elles de venir chercher de l'information, un savoir technique, administratif, procédurier, une connaissance sur le droit. Il s'agit d'un espace-temps où les avis sont discutés et le droit mis en débat, au côté d'« expert-e-s » institutionnel-le-s, où l'on peut trouver une solution à un problème en cours, avec éventuellement un coup de pouce ponctuel ou un accompagnement.

Les données recueillies renseignent ainsi sur les attentes, les stratégies menées en matière d'accès aux droits, mais aussi sur les contraintes, les obstacles, les besoins sociaux, sur le partage d'informations et les solidarités entre participant-e-s, sur les niveaux ou les degrés de connaissance des lois et des procédures, de l'offre locale en matière de droits et d'accès aux droits. Ce qui a été particulièrement observé et noté relève à la fois de l'individuel

et du collectif, du spécifique et du commun, de la perception, de la compréhension et de l'interprétation des lois, des procédures, de l'administration et du droit.

Du côté des institutionnel-le-s, leur mobilisation nous a renseigné sur le système d'acteurs-actrices locaux-locales et leur présence sur le terrain, sur les différents services et sur les prérogatives respectives. Rappelons, par ailleurs, que les animations collectives destinées aux institutionnel-le-s portaient exclusivement sur les droits en lien avec la pension de retraite et ont donc relevé de la formation technique. Ces rencontres portant sur la retraite étaient coanimées avec la direction du CICAS de Seine-Saint-Denis et celle du CICAS Paris-Est avec lesquelles des réunions étaient tenues en amont pour échanger sur le contenu de ces formations.

Dans le cadre du Programme APAI (2014-2017), 71 membres d'institutions - 64 femmes et 7 hommes - ont assisté aux animations collectives organisées à Aubervilliers (graphique 2). Dans ce cadre, nous avons rencontré 31 personnes. Parmi les 71 personnes, 59% sont membres de structures municipales et départementales, 23% sont membres d'associations, 10% sont salarié-e-s ou gestionnaires de Foyers de Travailleurs Migrants (ADEF, ADOMA et COALLIA⁷²) et 8% sont membres de la CRAMIF⁷³ ou encore de Groupes de protection sociale. Notons que la majorité des personnels municipaux et départementaux sont des assistantes sociales. Dans les associations, nous comptons une majorité de membres d'associations de migrant-e-s mais aussi des écrivain-e-s publiques.



Graphique 2 : Les structures représentées dans les animations collectives à Aubervilliers tout au long du programme APAI 2014-2017 (en % sur le total des bénéficiaires). Échantillon : 71 personnes. Source : Enquête. Réalisation : auteur

⁷² Anciennement Aftam (Association pour la Formation des Travailleurs Africains et Malgaches).

⁷³ Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France.

Ainsi, les données recueillies dans le cadre des animations collectives portent aussi bien sur l'organisation des structures et des tâches respectives des un-e-s et des autres que sur les pratiques professionnelles, les postures et les positionnements individuels (sur les questions de migration, de vieillissement, de droits sociaux, etc.). Elles portent sur la démarche dans laquelle s'inscrit l'institutionnel-le qui vient chercher cette formation, sur ses motivations, sur son niveau de connaissance des prestations vieillesse et des procédures. Elles portent également sur ses conditions de travail, sur son expérience de terrain, sur ses rapports avec les administré-e-s, sur sa vision, sa perception et sa représentation des administré-e-s et du cœur de notre public-cible en particulier. Ces animations collectives ont fait l'objet de prises de notes et de comptes-rendus intégrant aussi bien nos observations personnelles et nos appréciations (quant à l'ambiance, à des particularités liées à l'organisation, l'espace de communication, etc.) que la transcription d'échanges, de discours et de prises de positions.

2.1.3 Autres modes d'interaction avec l'institution et ses actrices-acteurs

Dans le cadre du travail social que nous avons mené, les programmes conduits passent par tout un processus qui va de leur élaboration à leur évaluation en passant par leur financement et leur mise en œuvre. Nous avons ainsi eu à (co)organiser et/ou à assister à différentes rencontres, réunions, séminaires et forums. Nous avons également répondu à des appels à projet, mené un suivi des programmes financés et fait remonter des indicateurs liés aux publics reçus et aux activités menées.

De manière générale, ces activités ont permis d'être en contact sous différentes formes avec l'institution, et sous l'angle du travail social associatif et financé. Nous avons dans ce cadre rencontré des institutionnel-le-s autres que celles-ceux que nous avons mentionné-e-s pour les accompagnements administratifs, permanences et animations collectives. En effet, ne participaient pas seulement à ces rencontres des profils d'institutionnel-le-s en contact direct avec les administré-e-s (écrivain-e-s publiques, assistantes sociales), mais aussi des institutionnel-le-s intermédiaires (élu-e-s municipales-municipaux, consultant-e-s, directeurs-directrices de service, délégué-e-s des services déconcentrés de l'État, responsables de fondations, etc.)

2.1.3.1 Les interactions liées aux programmes et à leurs partenariats stratégiques et financiers

Dans le cadre de la conception, de la mise en place et du suivi des programmes, nous avons eu différents modes d'interactions (réunions, mails, téléphone, réponses à des appels à projet, échanges informels, etc.) avec l'institution, avec des partenaires stratégiques, techniques et financiers. Ces interactions ont permis, entre autres, d'observer le système d'acteurs-actrices et toute une chaîne institutionnelle allant des gestionnaires des fonds européens financeurs des projets Grdr au comité de pilotage et à la déclinaison albertivillarienne du Programme APAI.

Citons également comme exemple la réunion entre la Direction du Centre Social Berty Albrecht, les Foyers ADEF et le Grdr, qui avait pour objet la mise en place d'ateliers numériques à destination des résidents âgés des foyers ADEF d'Aubervilliers et qui a donné suite au dépôt d'une demande de financement au Contrat de ville 2019. Ces réunions partenariales ont permis de saisir la manière avec laquelle la structure associative qu'est le Grdr mène ses programmes visant à favoriser l'accès aux droits des personnes âgées immigrées, en termes de partenariat.

Au-delà des aspects techniques relatifs à la conception, au financement, à la mise en œuvre et à la restitution des programmes, ces interactions avec l'institution ont permis de capter les éléments de langage et les orientations des financements publics. Elles ont été l'occasion d'observer à la fois un jeu d'acteurs-actrices et un jeu d'échelles relatifs à la gestion du social, de la prise en charge socio-sanitaire de la vieillesse et de la migration, de dispositifs parallèles à ceux mis en place par le droit commun et ses dispositifs. Les observations ont également porté sur ce qui se joue entre les bailleurs publics qui financent ces programmes et les associations œuvrant sur les questions sociales évoquées (tableau 3).

Actrices-acteurs institutionnel-le-s	Date, lieu de la réunion	Thèmes/objectifs de la réunion	Type d'information collectée
Mairie d'Aubervilliers : élu aux personnes âgées,	09/05/2017, CCAS ⁷⁴ d'Aubervilliers	Comité de pilotage du PAPA ; bilan d'étape et préparation de la fin du programme.	Discours et postures en lien avec la mise en place du PAPA, vision des enjeux, etc.

⁷⁴ Centre Communal d'Action Sociale.

Maison Pour Tous, ADEF ⁷⁵ et Grdr	2018, Maison Pour Tous Berty Albrecht ; Aubervilliers	Constitution de demande de financement (politique de la ville) pour un projet d'animations collectives et d'ateliers numériques à destination des résidents des Foyers ADEF.	Discours et postures en lien avec la mise en place du projet, vision des enjeux, etc.
CICAS 93	19/01/2017, CICAS 93, Saint-Denis	Préparation d'animations collectives sur la retraite complémentaire, à destination des institutionnel-le-s et des personnes âgées immigrées d'Aubervilliers.	Fonctionnement du CICAS et procures liées aux prestations vieillesse ; évolution des politiques publiques ; répercussions territoriales, etc.

Tableau 3 : Liste non exhaustive de réunions avec les institutionnel-le-s pour la mise en œuvre de partenariats, de programmes et d'actions. Source : Enquête.

D'autres réunions ont servi à établir des contacts entre le Grdr et différent-e-s institutionnel-le-s locales-locaux œuvrant sur les territoires où se déroulaient les programmes, et notamment les permanences et les animations collectives. Elles ont impulsé des opérations de communication et de mise en visibilité des structures respectives, de leurs prérogatives, domaines d'intervention et activités.

2.1.3.2 *Les forums, les journées d'études et les séminaires : des données sur le discours public*

Dans le cadre de ses programmes à destination des personnes âgées immigrées, le Grdr a été amené à organiser des rencontres (forums, journées d'étude, séminaires) (tableau4). Ces rencontres étaient ouvertes à l'ensemble du réseau du Grdr (personnes âgées rencontrées dans le cadre des permanences ; bailleurs ; structures de proximité concernées par les questions d'accès aux droits, de vieillissement et de migration, etc.). Les informations qui en sont issues portent aussi bien sur les pratiques protocolaires inhérentes à ce type de rencontre que sur les postures, les discours, les interactions entre les différent-e-s acteurs-actrices, ou encore les différentes hiérarchies qui participent de la gestion du social.

Nous avons assisté à des rencontres du même type, mais cette fois organisées par d'autres structures (municipalités, départements, associations, etc.) et portant toujours sur ces questions sociales (accès aux droits, vieillissement, migration, dématérialisation des services publics, etc.). Dans ce type de rencontre, nous avons pu avoir des échanges informels, acquérir un savoir sur telle ou telle question technique relative par exemple aux discriminations dans

⁷⁵ Association pour le développement des foyers, anciennement Association pour le développement des foyers du bâtiment et de la métallurgie, organisme d'origine patronale, implantée principalement en Île-de-France.

les prestations vieillesse en France. À partir du recueil des discours individuels et collectifs, nous avons pu dégager des pistes de réflexion telles que celles de la souffrance au travail et de l'impact des changements structuraux que connaissent les services publics sur les travailleurs sociaux du bas de la hiérarchie administrative.

Rencontre/thématique	Date, lieu	Intervenants et public présent	Type d'information
Restitution du PAPAI	20/11/2017 Mairie du 19 ^{ème}	Personnes âgées, élu-e-s, assistantes sociales, etc.	Interactions administré-e-s, élu-e-s et travailleurs/travailleuses sociaux/sociales.
Rencontre de l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS 93) : Les nouveaux enjeux de l'accès aux droits de l'étude à l'action	27/09/2018, Chambre de Commerce et d'Industrie, Bobigny	Institutionnel-le-s (département, CAF, préfecture, CNAV, etc.)	Interactions entre différents niveaux de la hiérarchie institutionnelle. Interaction entre travailleuses/travailleurs d'institutions différentes.

Tableau 4: Liste non exhaustive de rencontres-débats ayant impliqué le Grdr (organisation ou participation). Source : Enquête.

2.2 Les données des entretiens approfondis : saisir l'accès aux droits à travers le vécu des acteurs-actrices

En complément des méthodes participatives et d'observation, liées à notre mission de travailleur social au Grdr, nous avons eu recours à des entretiens approfondis. Nous en avons réalisés avec des personnes âgées et avec des institutionnel-le-s. Ces entretiens ont eu pour objectif d'interroger le vécu des personnes, leur expérience, leurs trajectoires, leurs différentes pratiques et représentations liées au droit et à l'espace.

2.2.1 Des entretiens avec les personnes âgées pour saisir l'accès aux droits à travers leur trajectoire d'administré-e-s

Nous avons réalisé des entretiens approfondis avec vingt-quatre personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest (22 résidant à Aubervilliers et le reste à Paris et à Montreuil) (tableau 5). D'une durée moyenne de 1h30min, ces entretiens ont été enregistrés avec l'accord de la personne. Généralement réalisés en français et dans une moindre mesure en arabe (8 entretiens)⁷⁶, ils ont fait l'objet d'une retranscription en français. Ils ont eu lieu soit dans les

⁷⁶ Etant arabophone, nous avons pu faciliter ces entretiens et le recueil de la parole auprès de personnes arabophones et plus à l'aise dans cette langue qu'en français.

locaux du Grdr, soit à la Maison Pour Tous Bertly Albrecht, soit dans des lieux publics (cafés, parcs), soit au domicile des personnes enquêtées.

Prénom		Enquêté-e-s dans le cadre du programme APAI / n° dans liste APAI	Lieu de l'entretien (commune)	Année/pays (R ou U) de naissance R : rural U : Urbain	Année 1 ^{ère} entrée en France	R.F. Précoce /Tardif RF : Regroupement Familial
1	Souleymane	Oui / 52	Grdr (Montreuil)	1955/Mali (R)	1977	Tardif/Partiel
2	Messaouda	Oui / 106	Grdr (Montreuil)	1953/Tunisie (U)	1980	Précoce
3	Ahmed	Oui/ 165	Grdr (Montreuil)	1941/Algérie (R)	1958	Tardif/Partiel
4	Habib	Oui / 89	Café La Renaissance (Pantin)	1950/Tunisie (U)	1969	Célib. Géo.
5	Mina et Mr	Oui / 104	Domicile (Aubervilliers)	1962/Maroc (U)	1993	/
6	Aziza	Oui / 134	Domicile (Aubervilliers)	1951/Maroc (U)	1970	Précoce
7	Abdelaziz	Oui / 49	Café Le Centre (Aubervilliers)	1955/Tunisie (R)	1976	Célib. Géo.
8	Fatah	Oui / 91	Domicile (Aubervilliers)	1955/Algérie (R)	1977	/
9	Manoubia	Oui / 112	Domicile (Aubervilliers)	1944/Tunisie (R)	2002	Tardif
10	Ferroudja	Oui / 27	Domicile (Aubervilliers)	1948/Algérie (R)	1967	Précoce
11	Kamel	Oui / 117	Domicile (Aubervilliers)	1955/Tunisie (U)	1969	Précoce
12	Bahia	Oui / 41	Café du Parc (Aubervilliers)	1954/Algérie (U)	1981	Précoce
13	Boly	Oui / 66	Grdr (Montreuil)	1952/Mali (U)	1979	Précoce
14	Cheikh	Oui / 80	Grdr (Montreuil)	1946/Sénégal (R)	1973	Célib.Géo.
15	Dalila	Oui / 26	Domicile (Aubervilliers)	1955/Algérie (R)	1979	Précoce
16	Khalidou	Non	Maison pour tous Bertly Albrecht (Aubervilliers)	1951/Mauritanie (R)	1970	Tardif
17	Tassadit	Oui / 135	Maison pour tous Bertly Albrecht (Aubervilliers)	1951/Algérie (R)	1979	Précoce
18	Rachida	Oui / 8	Square Stalingrad (Aubervilliers)	1956/Maroc (U)	1975	/
19	Aldja	Non	Domicile (Aubervilliers)	1936/Algérie (R)	1962	Précoce
20	Nouara (et sa fille)	Non	Domicile (Aubervilliers)	1938/Algérie (R)	1953	Précoce
21	Idir	Non	Domicile (Aubervilliers)	1927/Algérie (R)	1947	/
22	Mohamed	Oui / 78	Square Stalingrad (Aubervilliers)	1955/Maroc (R)	1971	Tardif

23	Rabah	Oui / 133	Square Stalingrad (Aubervilliers) et en voiture sur la route du travail	1949/Algérie (R)	1971	Célib.Géo.
24	Zakaria et Mohammed	Non	Lieu de travail (Aubervilliers)	>65 ans /Algérie (U)	Années 2000	/

Tableau 5 : Les enquêté-e-s par entretien. Source : Enquête.

Ces entretiens complètent les données collectées dans le cadre du travail social. Les permanences et les accompagnements ont permis en effet de capter des situations et des pratiques sociales au moment de l'enquête. Concernant les personnes âgées, les informations ne faisaient donc qu'effleurer les aspects relatifs au passé et à la trajectoire de vie de l'individu, ou d'autres dimensions actuelles ne relevant pas directement de la question administrative (rapports à la famille, au pays d'origine, au vécu du vieillissement, à l'habiter, etc.). Par ailleurs, les enquêté-e-s par entretien sont des personnes avec qui le lien a été favorisé par les accompagnements et la diversité des profils au sein du corpus « entretien » est à l'image de la permanence (couples, veuves, avec ou sans enfants en France, célibataires géographiques, etc.). Le croisement des entretiens et du travail social a permis d'avoir une vision à la fois synchronique et diachronique du vieillissement en migration dans son lien avec l'accès aux droits, et plus particulièrement avec la question administrative.

En effet, les informations recherchées dans nos entretiens (voir grille d'entretien en Annexe 6) sont relatives aux rapports à l'espace à travers le temps, au regard des conditions administratives, juridiques et de droit, constitutives de l'organisation (sociale, démographique, économique...) de l'espace dans lequel les individus ont évolué. Les entretiens ont donc permis d'intégrer la dimension temporelle à partir de la reconstitution des trajectoires individuelles au regard de l'évolution de leurs statuts sociaux, administratifs, migratoires, résidentiels, professionnels et familiaux.

La complémentarité des entretiens avec les autres méthodes d'enquête relevant du travail social est aussi due au fait que la majorité des entretiens a été menée avec des personnes rencontrées dans le cadre des permanences du programme PAPAI (tableau5). Certaines d'entre elles ont eu un accompagnement long et ont assisté aux animations collectives. Les interactions avec ces personnes ont donc été multiples, répétées et de différents ordres. Soulignons que nous avons débuté nos entretiens approfondis en septembre 2017, après un an de permanences, donc en disposant d'informations préalables sur les personnes concernées.

Pour ce qui est des entretiens « hors permanences », nous les avons menés, d’une part, avec trois personnes dont nous avons fait la connaissance dans l’espace public et, d’autre part, avec deux personnes qui nous ont été présentées par une connaissance commune.

2.2.2 Des entretiens avec les acteurs institutionnels pour saisir leurs expériences et perceptions

Parallèlement à ceux menés avec les personnes âgées, nous avons conduit 11 entretiens avec des professionnel-le-s, dont la fonction était également de compléter les données recueillies dans le cadre du travail social. Rappelons que ce dernier nous a permis de nous insérer dans un réseau d’acteurs-actrices très divers et d’être en prise avec des cas concrets et précis de procédures et de démarches administratives.

C’est donc enrichi de cette expérience et pré-connaissance que nous avons pu sélectionner un certain nombre d’acteurs-actrices à enquêter, qu’il s’agisse de celles-ceux situé-e-s à la base de la hiérarchie administrative (délégué du Défenseur des droits, écrivains publics, bénévoles associatifs) ou de membres de collectivités territoriales ou autres organismes (élus, associatifs, responsables de services) (tableau6). Les entretiens visaient à sonder l’expérience de l’acteur-actrice institutionnel-le en matière de droit, d’accès aux droits, de vieillissement, de migration, de territoire local, d’institutions, etc. Ainsi, comme le montre notre grille d’entretien dédiée à ce volet de l’enquête (Annexe 7), les informations collectées portent sur la vision de l’institutionnel-le de son propre rôle, des enjeux, des priorités, des difficultés, ainsi que sur sa perception des personnes âgées immigrées.

	Poste, institution	Date de l’entretien	Lieu
1	Conseiller municipal délégué prévention des expulsions, lutte contre les exclusions, droits des étrangers, Marie d’Aubervilliers	05.12.2017	Mairie d’Aubervilliers
2	Coordinateur des écrivain-e-s publiques, Association Epicéa	11.12.2017	Local de l’association Epicéa, Aubervilliers

3	Responsable de l'Observatoire de la société locale, Mairie d'Aubervilliers	11.12.2017	Mairie d'Aubervilliers
4	Maire Adjoint à la démocratie locale ; Mairie d'Aubervilliers	23.01.2018	Mairie d'Aubervilliers
5	Maire Adjoint Séniors, Relations intergénérationnelles, Mairie d'Aubervilliers	08.02.2018	Mairie d'Aubervilliers
6	Association Nationale des Retraités	15.02.2018	44 rue Henri Gauthier, Bobigny
7	Bureau de l'association Encrage et racines	22/02/2018	Centre social Roser, Aubervilliers
8	Délégué du Défenseur des Droits	30.04.2018	Salle de Quartier Maladrerie-Emile Dubois, Aubervilliers
9	Directeur, Association de la Nouvelle Génération Immigrée	30.04.2018	9 rue de la Maladrerie, Aubervilliers
10	Président, Association Bouillyenne pour le Développement et l'Insertion	05.06.2018	Local de l'Association Promotion Langue et Culture Soninké, Saint-Denis
11	Coordinateur antenne Ile-de-France, Grdr	18.09.2018	Local de l'association Grdr, Montreuil

Tableau 6 : Les acteurs-actrices institutionnel-le-s interviewé-e-s. Source : Enquête.

2.3 Le focus group : faire interagir pour recueillir des expériences singulières et partagées

Le focus group que nous avons organisé, portant sur la thématique : « Vécus et expériences du droit et de l'accès aux droits de personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest résidant à Aubervilliers » constitue un autre volet de notre dispositif méthodologique. Il a eu lieu en juillet 2018 dans les nouveaux locaux de la Maison Pour Tous Bertly Albrecht à Aubervilliers. D'une durée de 2h30, il a été enregistré dans sa totalité avec l'aval des participant-e-s. Au départ, 11 personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest résidant à

Aubervilliers avaient donné leur accord pour participer à cet événement. Au final, 6 ont été présentes et 5 se sont excusées pour diverses raisons personnelles, familiales ou administratives⁷⁷. Nous étions accompagné par deux collègues stagiaires au Grdr. Toutes les personnes âgées présentes avaient déjà été enquêtées dans le cadre du travail social, et plus particulièrement dans celui des permanences et des accompagnements dans les démarches administratives. Certaines d'entre elles avaient également participé à des animations collectives. Ajoutons que nous avons déjà mené un entretien approfondi avec l'ensemble de ces personnes avant la tenue de ce focus group (sauf une, avec qui l'entretien a eu lieu après) (tableau7).

Prénom		N° PAPI / N° entretien
1	Souleymane	52 / 1
2	Messaouda	106 / 2
3	Mina	104 / 5
4	Tassadit	135 / 17
5	Rachida	8 / 18
6	Mohamed	78 / 22

Tableau 7: Les enquêté-e-s par focus group. Source : Enquête.

Ces 6 personnes du focus group sont les seules à avoir participé à tous les types d'enquêtes mises en œuvre avec les personnes âgées (permanence, accompagnement, animations, entretiens). Cela étant, le focus group se démarque des autres modes d'enquête collectifs par une méthodologie et une trame différentes. En effet, les animations collectives relevaient du travail social avec pour but d'informer, sensibiliser, former, fournir une information technique et/ou initier à certaines pratiques. Le focus group, en revanche, visait à favoriser l'échange entre participant-e-s, ce que nous avons fait par nos prises de parole, souvent sous la forme interrogative, pour lancer la discussion, l'orienter ou la recentrer, de manière à approfondir certaines dimensions.

La visée de ce focus group étaient donc de recueillir des informations permettant l'analyse de la manière dont les personnes interagissent entre elles, dont elles situent leur propre expérience par rapport à celle des autres. Il s'agissait également de sonder le groupe, de mettre à jour les situations de précarité et d'instabilité, de faire ressortir les

⁷⁷ Nous pensons ici à Madame B qui avait reçu quelques jours auparavant un courrier de Pôle Emploi qui lui réclamait 35 000 euros. Madame B est venue le jour du focus groupe pour en parler en tête-à-tête et s'excuser de ne pas pouvoir participer à la rencontre collective, car préoccupée, voire déprimée par cette situation. Ajoutons que nous apprendrons plus tard qu'il s'agissait d'une erreur de Pôle Emploi.

demandes/besoins/problèmes et les problématiques saillantes relatives à la santé, la vieillesse, la migration, les procédures administratives, la dématérialisation des services publics, le territoire en termes d'offres et de services en lien avec l'accès aux droits. Partant, il s'agissait enfin de faire s'exprimer, dans cette interaction de groupe, les expériences personnelles, subjectives et spécifiques mais, en même temps, ce qui ressortait comme expérience collective et commune (annexe 8).

En permettant d'échanger sur la pratique des lieux, la fréquentation des agents, la confrontation aux procédures et aux méthodes, et donc, sur les rapports à l'administration, ce focus group a permis de sonder l'expérience commune de l'accès aux droits sur un territoire donné, Aubervilliers. Il a également permis de mesurer l'expression d'injustices vécues, de disfonctionnements institutionnels constatés, de revendications et de propositions alternatives concrètes, de solidarités (familiales, amicales, de voisinage, communautaires) dans le fait d'agir pour faire valoir ses droits.

2.4 Les données de seconde main : rapports, données statistiques, colloques thématiques, etc.

Notre collecte d'informations repose également sur un ensemble de données issues de rapports papier ou numérisés, de base de données statistiques, de portails cartographiques, ainsi que sur notre participation à des colloques, séminaires et conférences thématiques. Différents organismes (INSEE, Observatoire de la société locale, service municipal albervillarien d'études statistiques, Fondation Abbé Pierre) ont été des sources précieuses. C'est le cas par exemple de la Fondation Abbé Pierre qui fournit chaque année un rapport sur l'état du mal logement, ou encore de l'organisme Défenseur des Droits qui publie des rapports et des études sur les services publics, leur état, leurs obligations, leurs usager-e-s et leurs droits ou encore sur les discriminations.

Outre une meilleure connaissance de nos champs d'étude et de nos terrains, ces données nous ont permis de recouper des échelles, des thématiques et des volets d'analyse divers, mais aussi de saisir des positionnements hétérogènes, voire opposés. Elles contribuent aussi à contextualiser et à décrire notre terrain - Aubervilliers et ses quartiers notamment - d'un point de vue historique, démographique, etc., et à mettre en discussion nos observations de terrain. Enfin, elles nous renseignent sur le droit et la gestion du vieillissement, de la migration et du

social, notamment lorsque ces données sont produites par ou portent sur des institutions étatiques intervenant dans ces domaines.

Conclusion du chapitre 2

Dans ce chapitre, nous avons cherché à exposer les différents volets méthodologiques et leur mise en œuvre. Il convient d'insister sur plusieurs points.

Le premier tient au fait d'avoir combiné plusieurs méthodes d'enquête (observation, participation, entretiens, animations collectives, suivi individualisé, etc.), dont l'intérêt est leur imbrication et leur complémentarité au service de notre analyse et de sa restitution. Nous avons ainsi distingué les différents corpus collectés en mettant en évidence non seulement la teneur des échantillons, mais également le type d'information recherché et les dimensions d'analyse associées.

Le deuxième point tient à notre « positionnalité » en tant que chercheur (Baby-Collin et Cortes, 2019, p.9). Celle-ci permet d'appréhender nos thèmes et nos dimensions d'analyse à partir d'un jeu d'échelles ouvert et d'une expérience enrichie par notre immersion dans le domaine associatif. L'enquête que nous avons menée en tant que chercheur/travailleur social nous a placé au cœur d'un dispositif qui met en présence individus et structure, administré-e-s et institutions. Notre position a été celle travailleur social situé dans le système d'acteur-actrices institutionnels qui opère dans la gestion du vieillissement et de la migration. Cette position nous a permis d'avoir accès à différentes unités sociales, à différents espaces et temporalités, et donc d'avoir un regard démultiplié sur les objets de notre thèse.

Les différents volets méthodologiques, qui articulent les activités relevant du travail social à celles de la recherche, visent la compréhension des conditions sociales du vieillissement en migration, ses principales étapes et la recomposition du vécu qu'elles impliquent, la place et le rôle du droit dans ce processus. Pour ce faire, nos méthodes d'enquête, nos données collectées et nos outils de traitement et de restitution (diagnostic territorial, cartographie, reconstitution de trajectoires, vignettes résumant des expériences et des situations administratives, etc.) nous permettent d'interroger le vécu du vieillissement, de la migration et de l'accès aux droits au regard de la situation actuelle, mais aussi au regard du passé, des trajectoires et des étapes-clefs qui les constituent, et donc, au regard des processus du vieillissement, de la migration et de leur gestion.

Ainsi, tout au long de la trajectoire des enquêtés, nous pouvons interroger les réalités de l'accessibilité du droit, les temporalités et les spatialités inhérentes au fait d'agir pour faire valoir ses droits et donc la mise en application, l'effectivité et les enjeux sociaux, spatiaux et temporels sous-jacents au droit. Nous pouvons interroger les rapports à l'espace des individus, leur pouvoir d'action et la place du droit dans cet ensemble, comme processus de dé/re/construction des rapports à l'espace.

**CHAPITRE 3 : Être administré-e dans
le Nord-Est Parisien, physionomie
d'un territoire**

Introduction

Que l'on traverse Paris et sa Petite couronne, que l'on se penche sur des statistiques sociodémographiques et que l'on visualise des cartes (CCI Ile-de-France et al., 2018 ; ODDS, 2018 ; Insee, 2017) ou encore que l'on regarde des documentaires (Benguigui, 2008), on ne peut que constater qu'une ségrégation historique (Faure, 2008), structurante et toujours pérenne, fait du Nord-Est Parisien un territoire où sont relégué-e-s spatialement, exclu-e-s, regroupé-e-s, des administré-e-s précaires, « *populations qui n'ont pas le choix de leur lieu de résidence, parce qu'elles sont moins favorisées ou moins bien assimilées* » (Pumain, 2006). Objet d'un « *gouvernement de la précarité* » (Fassin, 2016, p.153)⁷⁸, notamment à travers les services sociaux, ces populations subissent, dans leur accès aux droits, les effets de cette densité et de cette ségrégation.

Ces caractéristiques spatiales « *sont susceptibles de constituer pour les groupes défavorisés et relégués des obstacles et des impasses quant à leur intégration citoyenne et citadine* » (Dahdah, 2015, p.154), quant à leur accès aux ressources et aux droits socio-administratifs. En effet, tant du point de vue de ces administré-e-s que de celui du système d'acteurs en charge de la gestion du social, les réalités relatives à l'accès aux droits, sur ces territoires, sont marquées par cette concentration de populations précaires et donc, par la « *massification, diversité et acuité des situations de précarité [, par un] foisonnement des dispositifs et [un] mille-feuilles institutionnels* » (Baronnet et al., 2015, p.95).

En effet, le Nord-Est Parisien se caractérise par la pauvreté, l'habitat de mauvaise qualité, la forte présence d'immigré-e-s/étranger-e-s qui occupent des statuts de séjour-nationalité infériorisants, etc. Or, ce territoire, et particulièrement Aubervilliers, est marqué par l'histoire de l'industrialisation (Girault, 2006) et la ségrégation y évoque de façon particulière « *l'idée d'une construction cynique, d'un aménagement à la fois savant et brutal de l'espace réservé aux administrés de seconde zone.* » (Faure, 2008, p.52). Pour comprendre la construction de cet espace, dans lequel se déroule le vieillissement de notre population-cible, il est donc indispensable de revenir sur ses dynamiques et son évolution à travers le temps : ville ouvrière - donc - particulièrement touchée par la désindustrialisation et le

⁷⁸ Didier Fassin utilise ce terme pour désigner comment l'État administre « *les populations les plus affectées par l'aggravation des inégalités socio-économiques [...]. Les individus de ces classes populaires ont affaire à l'État de manière assez spécifique à travers cinq types d'institution : la police, la justice, la prison, les services sociaux et la santé mentale.* » (Fassin, 2016, p.153).

chômage, ville de la « Ceinture rouge » communiste, ville de bidonvilles et logements auto-construits, puis d'HLM et de Foyers de Travailleurs Migrants.

Pour saisir l'articulation entre accès aux droits, migration et vieillissement, telle qu'évoquée dans le premier chapitre de la thèse, il est donc nécessaire de cerner certaines réalités passées et actuelles de ces espaces de « seconde zone » et des populations qui y vivent. Quelles sont les caractéristiques sociales, démographiques et économiques des espaces enquêtés qui influencent les modalités de l'accès aux droits socio-administratifs ? Quel est le profil des personnes enquêtées lors des accompagnements par rapport aux caractéristiques sociodémographiques des populations des territoires étudiés ?

Dans un premier temps, nous présentons les caractéristiques sociales, démographiques et économiques du territoire de Paris, de sa « Petite Couronne » et du Nord-Est Parisien. Nous nous intéressons particulièrement à la place qu'occupent ces caractéristiques dans la répartition des administré-e-s précaires et âgé-e-s. En changeant d'échelle, dans un second temps, nous nous concentrons sur Aubervilliers, principal objet de notre enquête. Il s'agit de montrer que la masse, l'acuité et la diversité des situations de précarité (en termes de logement, revenus, emploi, santé), ainsi que le retrait de l'intervention publique, marquent le système d'acteurs intervenant dans la gestion du social et de l'accès aux droits dans ce territoire. Dans un troisième temps, nous nous focalisons sur l'échelle des enquêté-e-s âgé-e-s et immigré-e-s d'Aubervilliers pour décrire leur profil (social, démographique, etc.), lequel détermine les modalités de leur accès aux droits et leurs rapports à l'administration.

1. Le Nord-Est Parisien : un espace d'assignation des administré-e-s précaires

Dans ce qui suit, on s'intéresse aux caractéristiques sociodémographiques des territoires dans lesquels les enquêté-e-s évoluent en tant qu'administré-e-s inscrit-e-s dans des démarches d'accès à des droits socio-administratifs, à des ressources. Implantés dans le Nord-Est Parisien, ces territoires font l'objet d'images récurrentes, celles du « problème » voir du « mal » des banlieues (Avenel, 2009, p.36 ; Girault, 2006). Si, comme nous l'avons dit dans le chapitre 1, ces images nourrissent un discours sécuritaire et/ou stigmatisant sur l'« immigration » et les « banlieues » qui « coûtent trop cher », elles renvoient à la diversité

des situations de précarité, à leur acuité et à leur masse, marquant l'accès aux droits et aux ressources.

« *Difficultés de transports, [...] bruit, [...] déshumanisation, [...] monotonie* » (Girault, 2006), logements de mauvaise qualité (Lounici, 2006 ; Bernardot, 2008), santé précaire (HCI, 2005), chômage, statut d'étranger-e et condition d'immigré-e (Sayad, 1999 ; Hajjat, 2012), etc., sont constitutifs de ces situations et sont à lire au regard des dynamiques passées et actuelles des territoires étudiés. Au cœur de celles-ci, l'industrialisation et le contrôle politique accru, sur le logement notamment, ont dilaté « *l'espace de résidence en région parisienne* » (Girault, 2006), établi « *une ségrégation dans le logement* », dissocié « *résidence et activité* », entraîné « *une mobilité populaire permanente* », accéléré « *l'installation de provinciaux, de travailleurs étrangers ou coloniaux* » (Idem). Nous appréhendons ici Paris 19^{ème}, Montreuil et Aubervilliers au regard de ces dynamiques, en tant que territoires ségrégués où les nord-ouest africain-e-s, « *dominé[e]s parmi les dominé[e]s* » (Hajjat, 2012, p.19), se retrouvent au bas de la hiérarchie professionnelle, résidentielle et statutaire (liée au séjour-nationalité).

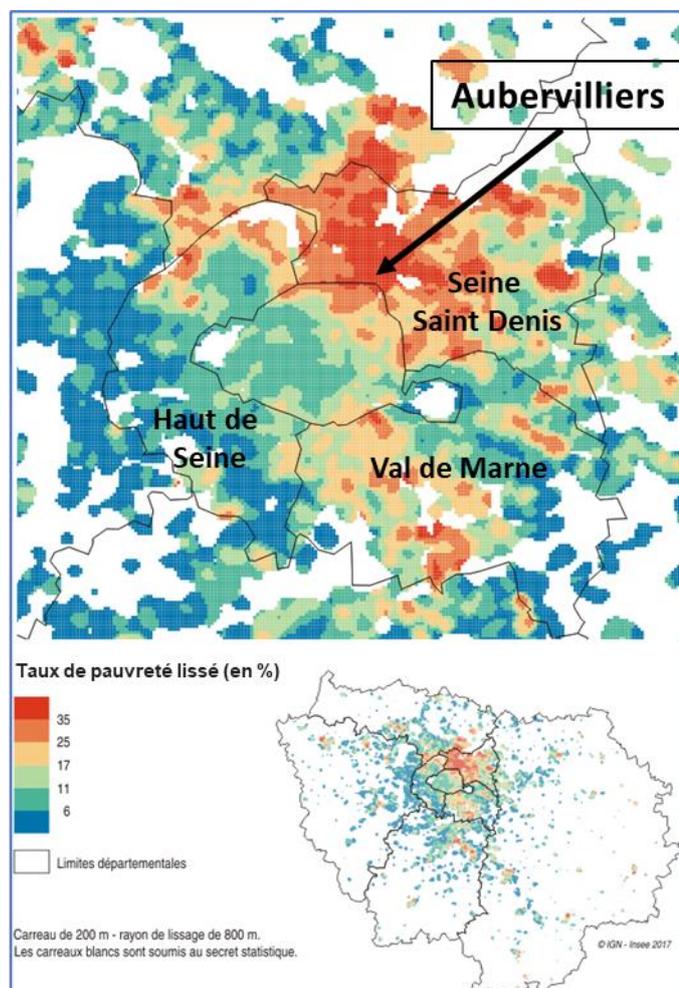
1.1. Paris et sa région : centralisme et ségrégation socio-spatiale Est-Ouest

Paris et « sa Petite Couronne » sont marquées par une forte densité de population et par une ségrégation notamment est-ouest. En effet, pour l'année 2015 ⁷⁹, l'Ile-de-France concentre 19% de la population de la France, 22% des emplois et 31 % du PIB sur 2% du territoire national (CCI Ile-de-France et al., 2018). Les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne comptent, au moment de l'enquête (2016-2019), plus de 6,5 millions d'habitant-e-s (Idem, p.5)⁸⁰. La densité de population dans ces quatre départements est la plus élevée de France et compte parmi les plus élevées d'Europe (Idem, p.10). En 2014, on observe au sein de la Petite Couronne une ségrégation, notamment entre le sud-ouest, plus riche, et le nord-est où la pauvreté « *est prégnante au nord de Paris, particulièrement dans la partie ouest de la Seine-Saint-Denis [...]. En Seine-Saint-Denis, près*

⁷⁹ Malgré le temps de la réalisation de la thèse, notre objectif n'est pas d'actualiser les données, lorsqu'elles existent, mais de privilégier celles qui sont proches du moment de l'enquête (2016-2019), celui où l'on a recueilli les témoignages des enquêté-e-s et les données sur le système d'acteurs.

⁸⁰ Les départements de Paris et de Seine-Saint-Denis concentrent près d'un tiers (31.4%) de la population d'Ile-de-France (Idem).

de trois habitants sur dix sont pauvres. Ce département est celui où le taux de pauvreté est le plus élevé de la région, mais également de France métropolitaine. » (Insee, 2017, p.1) (Carte 1)⁸¹.



Carte 1: Des taux de pauvreté très inégaux au sein de la petite couronne. Source : Insee, 2017.

Cette ségrégation témoigne de « *l'existence ancienne d'une politique de l'État, ou des classes dirigeantes par le truchement de l'État, ayant pour but et pour effet la mise à l'écart systématique de la population la plus pauvre* » (Faure, 2008, p.52). En effet, « *l'esprit d'Haussmann, c'est-à-dire l'expulsion des pauvres vers des périphéries lointaines et mal équipées* » (Idem, p.53) va purger Paris de son industrie (polluante), de ses ouvrier-e-s/immigré-e-s/pauvres.

Les coupes chirurgicales [...] mêmes que le préfet baron a pratiquées dans le vieux Paris, la prospérité aussi de la capitale qui provoque un afflux croissant d'immigrants, posant un redoutable problème de logement, tendent à

⁸¹ Ici, le taux de pauvreté est la « *part des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, soit 1 018 € par mois et par unité de consommation en 2014* » (DSOE, 2018, p.13).

créer au sein de la Ville une implacable ségrégation. [...] On constate à l'évidence la concentration des travailleurs au nord, au sud, et surtout, formidable, à l'est. Tandis que les aisés demeurent, en majorité croissante, dans le centre, que les riches - loi bien connue - vont s'établir toujours plus à l'ouest, les éléments populaires, ceux qui travaillent, se voient, du fait de leur nombre, de l'étrécissement du Paris central par suite des transformations d'Hausmann, de la spéculation sur les terrains qui y règne et de la hausse ininterrompue des loyers, repoussés toujours plus à l'extérieur, hors de la 'vraie' Ville. (Rougerie, 1971, cité par Faure, 2008, p.57).

Ainsi, à la fin du 19^{ème} siècle, ces politiques vont faire de l'actuelle Seine-Saint-Denis et, plus précisément, de la Plaine Saint-Denis, « *la deuxième zone industrielle d'Europe après celle de la Ruhr en Allemagne [...]. Les conditions de vie [y] sont épouvantables* » (Vieillard-Baron, 2011, p.166)⁸², elles ont donné à des descriptions littéraires (encadré 2).

Encadré 2: Description littéraire de la ségrégation et de la concentration des pauvres à l'Est de Paris et de Londres.

Dans le roman *Paris*, Emile Zola (1898) décrit :

Tout l'Est de la ville, les quartiers de misère et de travail, semblaient submergés dans des fumées roussâtres, où l'on devinait le souffle des chantiers et des usines ; tandis que, vers l'Ouest, vers les quartiers de richesse et de jouissance, la débâcle du brouillard s'éclairait, n'était plus qu'un voile fin, immobile de vapeur. On devinait à peine la ligne ronde de l'horizon, le champ sans bornes des maisons apparaissait tel qu'un chaos de pierres, semé de mares stagnantes, qui emplissaient les creux d'une buée pâle, et sur lesquelles se détachaient les crêtes des édifices et des rues hautes, d'un noir de suie. Un Paris de mystère, voilé de nuées, comme enseveli sous la cendre de quelque désastre, disparu à demi déjà dans la souffrance et dans la honte de ce que son immensité cachait. (Zola, 1898, p.6-7).

Jack London décrit quasiment de la même manière l'organisation urbaine ouest-est londonienne lors de son immersion dans l'Est-End (London, 1975 [1903]). Il est possible que cette organisation soit due aux vents dominants et au fait que les fumées des usines soient poussées vers l'Est. Les dominé-e-s habitaient près des lieux de travail et là où l'air, mais aussi les sols, l'eau, etc., sont le moins propres.

Dans les années 1950, cette ségrégation se poursuit, notamment à travers les politiques de logements construits au moindre coût. Notons par exemple que, dans le cadre du concours « Million » lancé par le gouvernement en 1953, 28 des 36 grands ensembles construits se trouvent en Seine-Saint Denis (Benguigui, 2008, min 12'38). Cette ségrégation est réactualisée par des politiques publiques plus contemporaines. Citons, entre autres, le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de la région parisienne, conçu par Paul Delouvrier en 1965 dans le cadre de « la résorption des bidonvilles », « *que les textes officiels de l'époque présentent alors comme un « monde nouveau synonyme de la modernité* » » (Cardin, 2006, p.65). Nous pensons également au fait que la Mairie de Paris, via l'OPH⁸³ de Paris, a géré des

⁸² Voir à ce sujet la première partie du film de Yamina Benguigui : « *9/3, mémoire d'un territoire* » (2008).

⁸³ Office public de l'habitat.

milliers de logements (la cité des 4 000 à La Courneuve par exemple) en dehors de Paris, et plus particulièrement dans ce quart nord-est. La Mairie de Paris a donc eu la possibilité de pratiquer une politique d'attribution de logements favorisant et organisant ces ségrégations.

Ainsi, nos observations de terrain et nos recherches bibliographiques nous ont permis d'observer qu'au moment de l'enquête (2016-2019) les « *quartiers prioritaires* » de la Politique de la Ville définis principalement sur le critère des revenus fiscaux⁸⁴ sont concentrés dans le quart nord-est et quasi-absents dans le quart sud-ouest de la zone constituée par les quatre départements précités. « *La part des immigrés* » ainsi que le taux de chômage sont les plus élevé-e-s dans le quart nord-ouest et la plus basse dans le quart sud-ouest. Plus on va vers le Nord-Est Parisien, plus l'offre de logements est marquée par l'ancienneté, la vétusté, l'insalubrité, l'exiguïté (Perrel, 2013), tant au niveau des parcs locatifs (social et privé) qu'au niveau des copropriétés (IAU, 2018). De même, l'espace urbain est moins aménagé, moins végétalisé et moins entretenu, avec de plus faibles dessertes en transports en commun, notamment entre les villes de banlieue, et ce, dans le cadre d'une logique de circulation routière centrée sur Paris. Ce gradient s'observe également dans le moindre développement du réseau en fibre optique, et donc du haut débit internet, dans la faible présence d'agences bancaires et de distributeurs de billets⁸⁵, et de services publics⁸⁶. Le boulevard périphérique vient aussi physiquement et symboliquement nourrir cette ségrégation (Ronai, 2004). La séparation qu'il matérialise est plus accentuée à l'Est qu'à l'Ouest, où l'action publique a fait un plus grand effort pour assurer une continuité entre Paris et les communes limitrophes⁸⁷.

⁸⁴ Système d'Information Géographique de la Politique de la Ville, en ligne, consulté le 01.03.2019, URL : <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/11>

⁸⁵ Nous renvoyons ici à un article de *Le Figaro.fr* intitulé « *Pourquoi la désertification bancaire est inévitable* », publié le 15.03.2019, qui souligne le fait que la Seine-Saint-Denis soit le département français le moins bien doté en distributeurs de billets, et qu'une ville comme Clichy-sous-Bois et ses 30 000 habitant-e-s, « *ne disposent plus d'aucune agence bancaire historiquement implantée dans la commune* » du fait de leur fermeture. En ligne, consulté le 15.03.2019, URL : <http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/2019/03/15/29001-20190315ARTFIG00011-pourquoi-la-desertification-bancaire-est-inevitable.php>.

⁸⁶ Notons à ce sujet les diverses prises de position, au cours de l'année 2018, dont la presse a fait part, de différents corps professionnels tels que les juges des enfants de Bobigny, qui se plaignent d'une dégradation des dispositifs de protection de l'enfance ; les enseignants de Seine-Saint-Denis qui se mobilisent contre le manque de moyens et les inégalités territoriales soulignant que l'État met 50% moins d'argent pour un élève de Seine-Saint-Denis que pour un élève parisien ; les syndicats du personnel des services publics de Seine-Saint-Denis qui rappellent l'état de délabrement et la saturation des hôpitaux ainsi que la réduction des lieux d'accueil de la CPAM qui sont passés de 100 en 2001 à 15 en 2018 dans le département. Ajoutons aussi le rapport parlementaire « *sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis* » (Cornut-Gentille et Kokouendo, 2018) qui pointe des politiques inefficaces en matière d'éducation et de justice, entre autres, et exprime implicitement la marginalisation structurelle de tout un département.

⁸⁷ Ainsi par exemple, la grande majorité des tunnels d'enfouissement du boulevard périphérique se trouvent entre Levallois-Perret et Boulogne Billancourt. Nous renvoyons ici à une vidéo intitulée « *Pourquoi le périph' ne pollue pas dans l'ouest parisien ? - Blabla #04 - Osons Causer* » disponible sur Internet qui aborde cette répartition

Cette discontinuité s'observe également dans la géographie politique de Paris et de ses communes limitrophes, avec un partage du pouvoir entre la gauche et la droite, et la persistance relative d'un ancrage historique de la gauche dans le quart Nord-Est Parisien (Goguel, 1951 ; Ranger, 1977 ; Rivière, 2012 ; Matthieu, 2014 ; Martelli, 2014). Malgré le fait qu'elles soient soumises à une forte gentrification (Collet, 2008, 2013 ; Clerval, 2010 ; Pinçon et Pinçon-Chatlot, 2014), Paris et ses communes limitrophes restent marquées par cette ségrégation socio-spatiale ouest-est.

1.2. Paris 19^{ème}, Montreuil, Aubervilliers : concentration d'ouvrier-e-s, d'immigré-e-s et de logements de mauvaise qualité...

La configuration socio-spatiale des territoires où nous avons mené notre enquête, dans le Nord-Est Parisien, renvoie au « *jeu concomitant des processus de ségrégation et d'agrégation* » résidentielle urbaine associé à la gestion des immigré-e-s, des pauvres, des prolétaires, phénomène anciennement débattu dans de nombreux travaux en France ou ailleurs (Miret et Audebert, 2019, pp. 120). Dans ces territoires, les populations les plus pauvres ont été mises à l'écart (Faure, 2008, p.52), et donc concentrées à travers le temps, au gré des politiques publiques. En effet, Paris 19^{ème}, Montreuil et Aubervilliers comptent une forte concentration d'ouvriers/ouvrières et d'employé-e-s, d'immigré-e-s⁸⁸, notamment né-e-s en Afrique (tableau n°8). Ce sont donc des espaces urbains à forte concentration d'administré-e-s précaires, tant sur le plan socio-professionnel que sur celui des revenus ou encore des statuts liés au séjour-nationalité.

	Population totale	Ouvrier-e-s et employé-e-s (% pop. Totale)	Immigré-e-s (% pop. totale)	Né-e-s en Afrique	
				% pop. totale	% pop. immigrée
Ile-de-France	12 082 144	20,7%	19%	9,5%	50%
Seine-Saint-Denis	1 592 663	27,1%	29,7%	16,7%	56,3%
Aubervilliers	83 782	31,1%	43%	24,3%	57%

inégalitaire, ces enjeux sociaux, environnementaux, sanitaires et urbains ainsi que les jeux de pouvoir qui ont abouti à ce résultat. En ligne, consulté le 28.02.2019 : <https://www.youtube.com/watch?v=WVqXqLYtFc>.

⁸⁸ Nous reprenons ici le terme tel qu'utilisé par l'INSEE : « *un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées.* » (INSEE, 2019d). En nous intéressant aux immigré-e-s et non aux étranger-e-s, nous incluons les naturalisé-e-s français-e-s suite à des démarches administratives.

Montreuil	106 691	23,5%	24,7%	14,8%	60%
Paris	2 206 488	14,7%	20,4%	8,4%	41,2%
Paris19^E	185 000	19,8%	25,9%	14,3%	55%

Tableau 8 : Part des ouvrier-e-s et employé-e-s, immigré-e-s et né-e-s en Afrique sur la population totale et part des né-e-s en Afrique sur la population immigrée en 2015. Sources : Insee, RP2015. Élaboration : auteur.

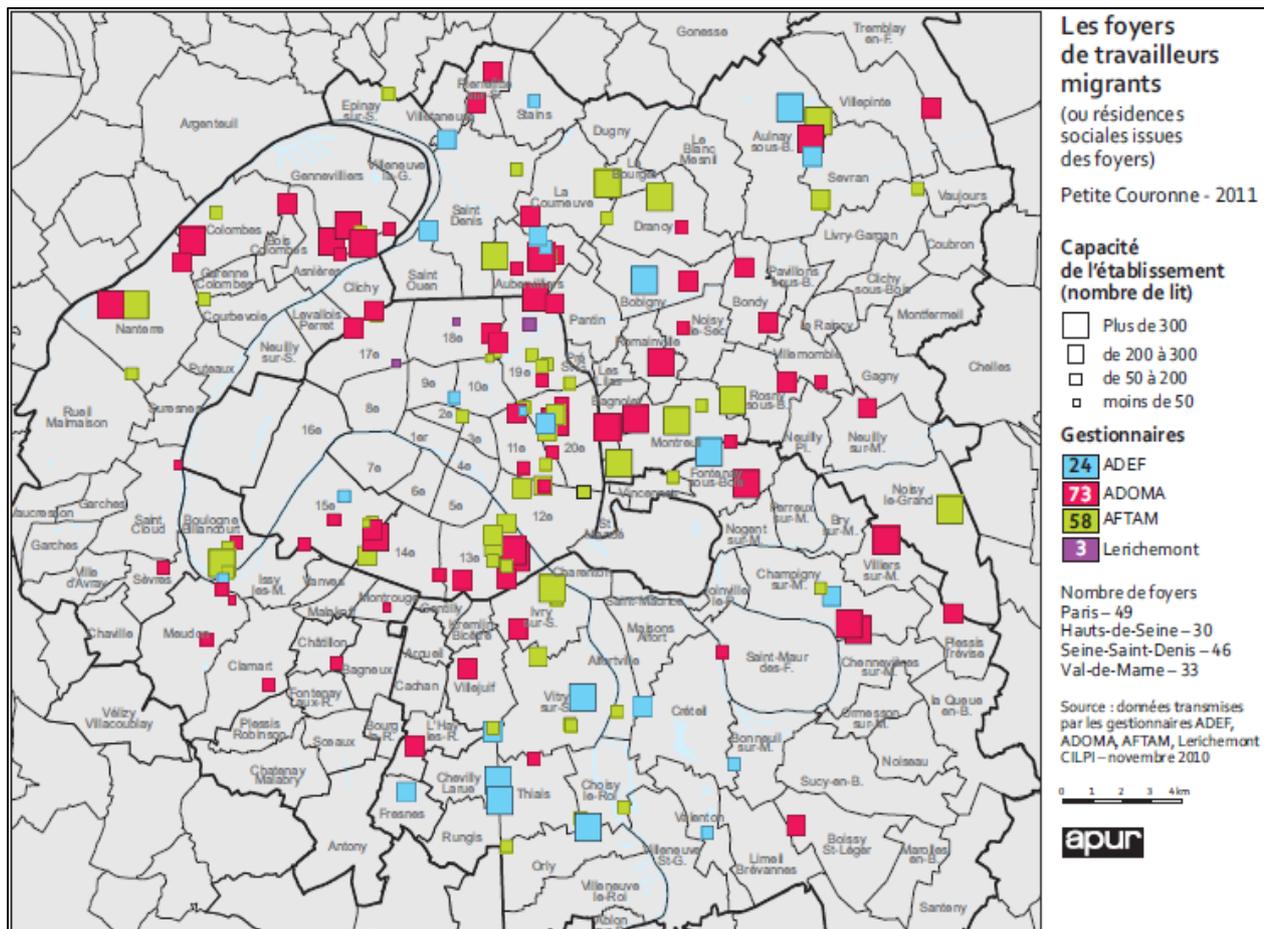
Pour ces trois territoires, les statistiques de l'INSEE confirment la concentration des immigré-e-s dans le bas de la hiérarchie socioprofessionnelle. Cette concentration est encore plus forte s'agissant de la migration africaine. En effet, en 2015, le 19^{ème} arrondissement parisien comptait 14,1% d'employé-e-s et ouvriers/ouvrières dans sa population non immigrée. Ce pourcentage monte à 36,1% chez les immigré-e-s en général et à 38% chez les immigré-e-s né-e-s en Afrique. A Montreuil en 2015, il y avait 18% d'employé-e-s et ouvriers/ouvrières chez les non-immigré-e-s, 40,1% chez les immigré-e-s en général et 42,7% chez les immigré-e-s né-e-s en Afrique. À Aubervilliers, en 2015, il y avait 21% d'employé-e-s et ouvriers/ouvrières chez les non immigré-e-s, 44,6% chez les immigré-e-s en général et 44,3% chez les immigré-e-s né-e-s en Afrique.

Ces trois territoires se distinguent par une concentration forte et ancienne de logements de mauvaise qualité, dont les prix (à la location) relativement bas assurent « *une fonction refuge dans un marché de pénurie* » (IAU, 2018, p. 9) pour les catégories précarisées. Parmi ces logements, figurent les Foyers de Travailleurs Migrants dont certains sont, au moment de l'enquête, relativement anciens, historiques et emblématiques de la gestion de l'immigration⁸⁹. Comme le montre la Carte 2, les territoires qui nous intéressent connaissent une « *concentration des foyers* » (Lounici, 2006)⁹⁰ et figurent parmi ceux qui comptent le plus de logements en foyer : près de 2 000 logements à Montreuil, 1 600 à Aubervilliers et 1 400 dans le 19^{ème} ; certains foyers comptent plus de 400 chambres regroupées sur un seul bâtiment. Un tiers des résidents des foyers parisiens avaient 60 ans ou plus en 2010 (Apur, 2011), et

⁸⁹ Nous pensons notamment au foyer Bara à Montreuil qui conférait « *à son quartier une partie de son identité* » (Copaf, 2008), notamment grâce à sa cuisine collective ouverte et fréquentée au-delà du foyer. Il a été vidé de ses habitants en 2018, suite à un arrêté municipal, pour « *risque grave de sécurité* » qui a rendu les lieux officiellement inhabitables.

⁹⁰ La concentration des Foyers dans le Nord-Est Parisien est historique. « *Au début des années 1970, quatre communes se partagent dix-neuf foyers pour travailleurs : six à Saint-Denis et à Aubervilliers, trois à La Courneuve, quatre à Bobigny* » (Idem).

environ 1/5 des personnes enquêtées dans le cadre du programme PAPAI à Aubervilliers y résident.



Carte 2 : Les foyers de travailleurs migrants de la région Parisienne. Source : Apur, 2011, p.10.

Aubervilliers se démarque comme ville d'immigration africaine (24,3% des Albertivillariens ne sont nés en Afrique), ville d'ouvriers/ouvrières et d'employé-e-s, ville du bas de la hiérarchie socio-professionnelle. Les immigré-e-s y sont encore plus concentré-e-s dans le bas de la hiérarchie socio-professionnelle qu'ailleurs, le 19^{ème} et Montreuil, notamment. A Aubervilliers, le pourcentage d'ouvriers/ouvrières/employé-e-s est légèrement plus bas au sein de la migration africaine qu'au sein de la migration globale. Ceci s'explique à la fois par le taux de non-emploi rémunéré au sein de cette migration africaine, plus élevé que dans les autres communes précitées, ainsi que par la forte présence de personnes nées en Chine, en Égypte, au Bangladesh et au Sri Lanka (Pavasovic, 2017a), aussi marquées par une concentration dans le bas de la hiérarchie socioprofessionnelle. Ainsi, ce territoire compte bien une forte densité « *d'administrés de seconde zone* » (Faure, 2008, p.52). C'est au regard de cette densité qu'est à penser l'administration de la pauvreté mais aussi celle de la vieillesse.

1.3. Une plus forte incidence d'hommes âgés vivant seuls et sans emploi

Au regard de la densité de population évoquée, et bien qu'il réside sur des territoires jeunes (Paris 19^{ème}, Montreuil et Aubervilliers), le groupe des personnes âgées de 55 ans et plus, nées en Afrique du Nord-Ouest, ciblé par cette étude, forme un effectif conséquent et hétérogène sur différents plans (genre, socio-professionnel, composition familiale, etc.). Cependant, force est de constater qu'il y a une sur-représentation masculine chez les personnes âgées immigrées, tant au niveau national⁹¹ qu'au niveau des territoires étudiés ici (tableau9).

		Paris 19 ^E			Montreuil			Aubervilliers		
		Pop. Totale	Pop. Immigré-e-s	Pop. Né-e-s en Afrique	Pop. Totale	Pop. Immigré-	Pop. Né-e-s en Afrique	Pop. Totale	Pop. Immigré-e-s	Pop. Né-e-s en Afrique
Population tout sexe et tout âge		185 000	47 915	26 353	106 691	26 352	15 811	83 782	36 026	20 534
Part des 55 ans et plus	Ensemble	25,6%	34,9%	37,3%	22,7%	28,5%	25,4%	18,9%	22,3%	22,7
	Femmes	27%	33%	34,2%	24,2%	26,5%	23,1%	19,7%	22,9%	21,6%
	Hommes	24%	37,1%	40,5%	21,2%	30,3%	27,4%	18%	22%	23,5%

Tableau 9 : Part des 55 ans et plus en 2015 selon le genre, l'immigration et la naissance en Afrique. Source : Insee, RP2015. Élaboration : auteur.

Mentionnons que dans l'échantillon des personnes accompagnées dans le cadre du programme APAI, les hommes sont également sur-représentés⁹², tout comme les personnes vivant seules. Cette sur-représentation est à relier à la situation de « célibat géographique » et à la restriction de la « migration familiale »⁹³. Elle montre à quel point le groupe étudié ici est marqué, dans ses caractéristiques démographiques, par les politiques migratoires nationales et par les caractéristiques des territoires en question (offre de logements notamment). Ceci laisse également entrevoir des difficultés d'accès aux droits, tant par rapport aux circulations liées à la famille, qu'en termes de possibilité d'aide familiale dans les démarches administratives.

⁹¹ En 2015, selon l'Insee (RP2015), les personnes âgées de 55 ans et plus, nées en Afrique, vivant en France, sont au nombre de 2 692 236 personnes. 25,6% sont des femmes et 30,3% des hommes.

⁹² 63% d'hommes, 37% de femmes sur le total des personnes accompagnées à Aubervilliers.

⁹³ Voir Sous-section 1.1.3 du chapitre 1.

En effet, la sur-représentation masculine renvoie aux politiques migratoires qui ont, entre autres, favorisé le recrutement d'hommes seuls et conditionné le regroupement familial, notamment par le logement, sa nature et sa superficie (Gisti, 2014). Cette sur-représentation que l'on ne trouve que chez les immigré-e-s, et particulièrement chez celles/ceux né-e-s en Afrique, prend des proportions différentes selon le territoire, avec un écart particulièrement important dans le 19^{ème} (de 6,3 points), proche de la moyenne nationale à Montreuil (écart de 4,3 points) et la plus faible à Aubervilliers (écart de 1,9 point). Ces différences territoriales d'acuité de la surreprésentation masculine au sein de l'immigration peuvent être abordées au regard des déclinaisons locales concernant les politiques du logement et les formes urbaines de ces territoires. Celles-ci ont favorisé ou pas l'accès au logement, et donc l'accès au regroupement familial. Si jusque dans les années 1980, de grands ensembles de logements sont construits sur des friches urbaines à Aubervilliers⁹⁴ et à Montreuil, c'est moins le cas du 19^{ème}, en saturation et en cours de gentrification. Ainsi, à Montreuil et plus particulièrement à Aubervilliers, il semblerait qu'il y ait eu, pour une certaine génération, une offre de logement abordable et permettant de remplir les conditions du regroupement familial. A Paris 19^{ème}, il semblerait qu'il ait été plus compliqué de trouver un logement conforme à ces procédures. Les célibataires géographiques y sont proportionnellement plus nombreux et maintenus en foyer et dans des logements non éligibles à la procédure, dans des « *poches de pauvreté* » (Choplin et Delage, 2014, p.1) qui perdurent dans cet arrondissement parisien.

Nous ne disposons pas de chiffre concernant le nombre de personnes âgées immigrées vivant seules et l'Insee ne compte pas les résidents des Foyers dans sa catégorie « ménage »⁹⁵. En revanche ces données existent pour l'ensemble de la population (tableau10). Les pourcentages élevés de personnes âgées vivant seules sur ces territoire et l'augmentation de ces pourcentages au fur et à mesure de l'avancée en âge soulèvent les enjeux de l'isolement des personnes âgées, de leur prise en charge et de leur accompagnement, non seulement en ce qui concerne la perte d'autonomie, mais aussi l'accès aux droits socio-administratifs.

⁹⁴ Nous pensons ici à la Cité Lénine (dite Cité République ou Cité Potemkine) à Aubervilliers, construite entre 1968 et 1974, avec 284 logements sociaux ou encore, au quartier de La Maladrerie, toujours à Aubervilliers, construit entre 1975 et 1999, avec environ 1000 logements sociaux. Nous renvoyons ici au site internet *Atlas de l'architecture et du patrimoine* de la Seine-Saint-Denis, en ligne, consulté le 10.03.2019, URL : <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/>.

⁹⁵ « *Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...)* sont considérées comme vivant hors ménage. » (INSEE, 2016b). Ces personnes ne sont donc pas comptabilisées dans les personnes vivant seules mentionnées ici.

	Paris 19 ^E	Montreuil	Aubervilliers
Ensemble des 55 ans et plus vivant seul-e-s	40%	38.6%	33.9%
55-64 ans	29.2%	26.9%	20.6%
65-79 ans	37.8%	35.5%	31.9%
80 ans et plus	52.7%	53.3%	49.9%

Tableau 10: Part des personnes de 55 ans et plus vivant seules par tranche d'âge et par commune en 2015.
Source : Insee, RP2015. Élaboration : auteur.

Par ailleurs, le ratio hommes/femmes varie également selon le pays de naissance (tableau11). Que l'on considère les personnes nées en Afrique du Nord ou celles nées en Afrique de l'Ouest⁹⁶, que l'on peut associer à l'ancienneté de la migration ou encore au mode d'habitat (notamment le logement en foyer), la sur-représentation masculine est toujours plus forte.

		Paris 19 ^E			Montreuil			Aubervilliers		
		Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Pop. de 55 ans et plus	Totale	47 480	26 023	21 457	24 260	13 046	11 213	15 819	7 859	7 961
	Immigré-e-s	16 775	8215	8560	7 499	3 306	4 193	8 017	3 610	4 407
	Né-e-s en Afrique (ensemble)	9 898	4 582	5 316	4 029	1 643	2 387	4 628	1 915	2 714
	Algérie	2 551	1 183	1 368	1 486	677	809	1 685	775	911
	Maroc	2 102	1 097	1 005	570	265	305	909	438	471
	Tunisie	2 605	1 276	1 329	521	217	305	809	311	498
	Autres pays d'Afrique	2 640	1 026	1 614	1 452	484	968	1 225	391	834

Tableau 11: Nombre de personnes de 55 ans et plus en 2015 par commune, selon le genre, la situation d'immigré-e et le pays de naissance. Source : Insee, RP2015. Élaboration : auteur.

Au-delà d'une indication quantitative sur le nombre de retraité-e-s ou préretraité-e-s au sein de la population-cible, on observe une intersection entre les critères de genre, de migration et de situation socioprofessionnelle (tableau12). On remarque ainsi une surreprésentation féminine dans la catégorie des personnes de 55 ans et plus, sans emploi

⁹⁶ Qui représentent la majorité des personnes nées dans un « autre pays d'Afrique ».

rémunéré. Par ailleurs, le non-emploi chez les 55 ans ou plus touche davantage les immigré-e-s que les non-immigré-e-s. Ainsi, les femmes immigrées de 55 ans et plus sont particulièrement concernées par le non-emploi avant leur arrivée à l'âge de la retraite.

		Paris 19 ^E			Montreuil			Aubervilliers				
		Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes		
Situation socioprofessionnelle des 55 ans et plus	Actifs ayant un emploi	Ensemble	13 435	6 572	6 863	7 250	3 572	3 677	4 282	1 926	2 356	
		Immigré-e-s	5 075	2 201	2 874	2 266	914	1 353	2 332	977	1 355	
	Retraité-e-s ou préretraité-e-s	Ensemble	27 228	15 502	11 726	14 054	7 876	6 178	8 476	4 080	4 396	
		Immigré-e-s	8 000	3 702	4 298	3 740	1 590	2 150	3 591	1 329	2 261	
	Sans-emploi rémunéré	Ensemble	6 817	3 949	2 868	2 956	1 599	1 357	3 061	1 853	1 209	
		Immigré-e-s	3 699	2 312	1 388	1 494	803	691	2 094	303	791	
	Retraité-e-s ou préretraité-e-s né-e-s en Afrique	Ensemble	4 793	1 976	2 815	1 792	673	1 121	1 973	558	1 415	
		Algérie	1 342	467	875	808	304	505	913	308	605	
		Maroc	1 099	502	596	235	87	139	343	98	245	
Tunisie		1 432	735	696	239	100	139	325	102	223		
Autre pays d'Afrique		920	272	648	510	173	338	392	50	342		

Tableau 12 : Nombre de personnes de 55 ans et plus en 2015 par commune, selon leur situation socioprofessionnelle, leur situation d'immigré-e, leur pays de naissance et leur sexe. Source : Insee, RP2015. Élaboration : auteur.

La question de l'accès aux droits des personnes âgées immigrées est donc à penser au regard des caractéristiques démographiques des territoires concernés. Celles-ci renvoient aussi bien au centralisme français dans ses dimensions politique, économique, démographique et urbaine, qu'à la forte densité de population à Paris-Petite Couronne et à la ségrégation socio-résidentielle est-ouest qui caractérise ces territoires. La ségrégation fait du 19^{ème} arrondissement, de Montreuil et d'Aubervilliers, des territoires à forte densité de populations concernées par le mal logement, le bas de la hiérarchie professionnelle et les faibles revenus, les statuts d'immigré-e-s et d'étranger-e-s, le vieillissement et l'isolement, etc. Dans ce qui suit, nous allons nous focaliser sur Aubervilliers, son habitat, le « *gouvernement de la*

précarité » (Fassin, 2016, p.153) tel qu'il y apparaît et, sur les populations qui y sont administrées.

2. Aubervilliers : territoire ségrégué, habitat pauvre et administration de la précarité

Située dans ce Nord-Est Parisien ségrégué, Aubervilliers est, jusqu'au moment de l'enquête (2016-2019), marquée par l'accélération de la croissance de la métropole parisienne qui caractérise l'après-guerre et par « *la progression du mouvement ouvrier en banlieue et tout particulièrement du Parti communiste* » (Girault, 2006)⁹⁷. Forme d'habitat social et populaire, garant de nombreux logements, « *gage d'un certain contrôle de la population et d'un entre-soi militant [..., d'une] assise électorale* » (Dupuy, 2006), le « logement collectif » constitue, dès les années 1950, un parti pris (Girault, 2006). Construit sur une partie du parc vétuste de logements d'avant-guerre, sur des bidonvilles, hôtels et autres garnis, ce type d'habitat (l'HLM) fait d'Aubervilliers une ville d'implantation ouvrière sur le long terme.

Impulsé par le communisme municipal, l'HLM est d'abord inaccessible à « *ceux qui ne sont pas électeurs, essentiellement les immigrés postcoloniaux* » (Dupuy, 2006). Avec des politiques d'attribution à la fois opaques, discriminantes et basées sur des critères entre autres économiques et raciaux (Kirszbaum et Simon, 2001, p.51 ; Tissot, 2006, 2005d ; Bonnal et al., 2013 ; Sala Pala, 2013 ; Desage et al., 2014 ; Bourgeois, 2015, 2013, 2011), ces immigré-e-s y accèdent au fur et à mesure du départ des classes moyennes et ouvrières supérieures généralement blanches (Idem)⁹⁸, jusqu'à y devenir majoritaires, notamment dans le parc le plus dégradé et périphérisé. La désindustrialisation et la crise qui s'en suit accentuent ce phénomène de paupérisation de la ville et de densification de populations touchées par le chômage, les statuts de séjour-nationalité inférieurs, le mal logement, etc. La gestion du social et de l'accès aux droits telle qu'elle s'y présente est donc à analyser au regard de ce processus

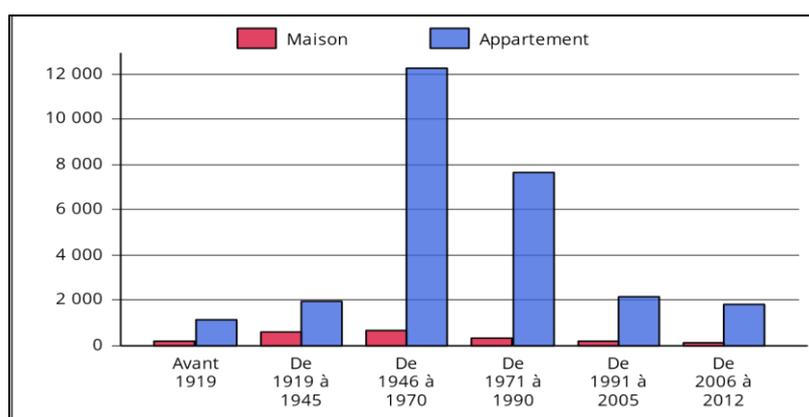
⁹⁷ La Marie d'Aubervilliers a été communiste de 1945 à 2008, puis de 2011 à 2020.

⁹⁸ Thomas Kirszbaum (2012) parle d'un « *grand chassé-croisé s'étant produit à partir des années 1970 entre ménages sortants blancs et ménages entrants immigrés – une mobilité à double sens largement façonnée par les choix institutionnels de l'époque (encouragement à l'accession dans le périurbain et attribution ségrégative des logements sociaux)* ».

de précarisation et de concentration d'administré-e-s du bas de la hiérarchie (Chevallier, 1983, p.25).

2.1 La fabrique d'une « cité ouvrière »

Au-delà « *d'opérations de rénovation urbaine de grande ampleur entamées dès le début du XXI^{ème} siècle* » (Blanchard et Chapuis, 2022, p.11) et inscrites dans une dynamique de gentrification, l'urbanisme à Aubervilliers se caractérise, d'une part, par un habitat pauvre et ancien (d'avant 1945) ayant fait l'objet de plans de démolition-reconstruction dès les années 1950-1960 et, d'autre part, par du logement social, construit jusque dans les années 1990 (dont les grands ensembles des années 1960-1970 qui sont majoritaires). Ainsi, on observe qu'en 2015, 57,5% des logements de la commune sont construits avant 1970 et 13,5% avant 1945 (Graphique 3). Ces chiffres montrent bien qu'Aubervilliers a été particulièrement concernée par les plans d'aménagement urbain et la construction massive de logements entre 1945 et 1990⁹⁹. Pris dans les enjeux liés au logement populaire dans les municipalités communistes de la région parisienne (Dupuy, 2006), ces plans d'aménagement produisaient principalement du logement social dont le taux à Aubervilliers est encore fort de nos jours : 37,2% des logements de la ville (ODDS, 2018). Cette mise en tension entre habitat ancien, ouvrier, et plus récent, social, marque les trajectoires résidentielles des Aubervillierien-e-s ciblé-e-s dans ce travail.



Graphique 3 : Résidences principales en 2015 selon le type de logement et la période d'achèvement. Source et élaboration : Insee, 2019.

⁹⁹ Nous renvoyons à ce sujet au même site précité *Atlas de l'architecture et du patrimoine* en Seine-Saint-Denis qui répertorie le patrimoine bâti du département. On peut y voir effectivement que nombre de logements, d'ensembles de logements et de quartiers d'Aubervilliers ont été construits à cette période. En ligne, consulté le 10.03.2019, URL : <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/>.

Ces processus consistant à déconstruire des taudis pour reconstruire du logement social, maintient les populations concernées dans l’habitat bas de gamme. Aubervilliers se caractérise comme étant une ville de locataires d’appartements de petite taille, souvent « *dégradé[s]* », « *indigne[s]* » et en « *situation de surpeuplement* » (IAU, 2018)¹⁰⁰. D’après les statistiques de l’INSEE pour l’année 2015, 13% des logements n’ont pas de salle de bain équipée d’une baignoire ou d’une douche. Les logements à Aubervilliers sont des résidences principales dans 93,5% des cas, des appartements dans 90% des cas, de deux ou trois pièces dans 63,1% des cas. Par ailleurs, 40,1% des logements sont occupés par leurs résident-e-s depuis plus de 10 ans, et la ville compte 23% de propriétaires et 73,7% de locataires (39% dans le logement social).

Pour comprendre cette photographie de l’habitat (qui est celle du moment de l’enquête) et ses implications, il faut remonter à l’histoire de l’urbanisation de la ville¹⁰¹. A la fin du 19^{ème} siècle, celle-ci est marquée par l’industrialisation évoquée précédemment et par ce qui devient à cette époque l’un des premiers pôles industriels d’Europe, l’un des plus pollués aussi¹⁰². La ville s’est construite principalement autour de trois pôles : *i*) la mairie et l’église ; *ii*) le long de l’actuelle route nationale 2 (dite aussi « Route de Flandre » qui va de Paris à la Belgique) et essentiellement autour du quartier Vilette-Quatre Chemins qui se trouve entre Paris (enceinte de Thiers) et le fort d’Aubervilliers ; *iii*) le long de la rue Heurtault qui, partant du canal Saint-Denis, remonte vers le Nord, vers La Courneuve (planche carte 3). Le reste de la ville était principalement constitué d’espaces agricoles. Notons l’état embryonnaire des quartiers situés de part et d’autre de la rue du Landy qui s’étendent au fur et à mesure du développement du pôle industriel évoqué, notamment à travers des logements auto-construits par leurs habitant-e-s (Girault, 2006), des immigré-e-s espagnol-e-s en l’occurrence. A cette

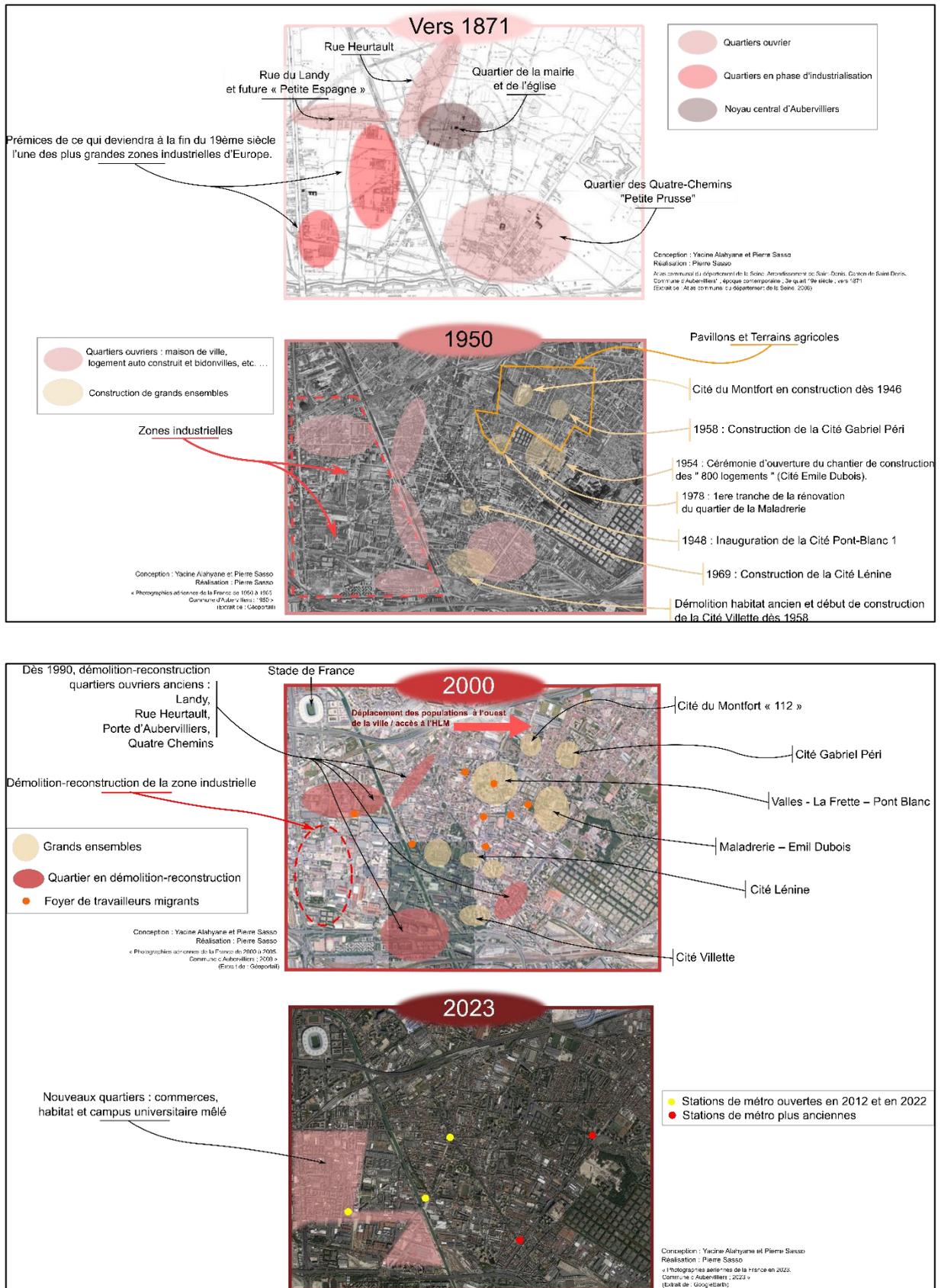
¹⁰⁰ Selon cette source, plus de 20 % des logements locatifs privés de la ville étaient potentiellement indignes en 2013, et plus de 50% d’entre eux en surpeuplement.

¹⁰¹ Voir successivement :

- <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Carte-du-Mode-d-occupation-du-sol-de-la-Seine-Saint-Denis-en-1800-au-1-50000e-1026037>
- <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Carte-du-Mode-d-occupation-du-sol-de-la-Seine-Saint-Denis-en-1835-au-1-50000e-1026038>
- <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Carte-du-Mode-d-occupation-du-sol-de-la-Seine-Saint-Denis-en-1900-au-1-50000e-1026041>
- <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Carte-du-Mode-d-occupation-du-sol-de-la-Seine-Saint-Denis-en-1935-au-1-50000e-1026040>
- <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Carte-du-Mode-d-occupation-du-sol-de-la-Seine-Saint-Denis-en-2002-au-1-50000e-1026042>

¹⁰² « Dès 1870, sur les 40 usines installées à Aubervilliers, plus de la moitié appartient au secteur chimique » selon le site internet *Seine-Saint-Denis Tourisme*. En ligne, consulté le 12.03.2019, URL : https://www.tourisme93.com/document.php?pagendx=84&engine_zoom=PcuIDFC930001359.

époque le mode d'occupation du sol à Aubervilliers se caractérise, et ce jusqu'à nos jours, par un mélange d'habitats et d'activités industrielles ou tertiaires.



Carte 3: Expansion et évolution urbaine de la ville d'Aubervilliers (fin du 19^{ème} siècle – début du 21^{ème})

Sur les sites historiques précités se trouvent actuellement les plus fortes concentrations de « *résidences potentiellement indignes [...] construites avant 1945* » (Pavasovic, 2017b, p. 3) et les quartiers les plus peuplés (Idem). Si dès les années 1950, les grands ensembles et les foyers de travailleurs migrants (logements ouvriers post année 1945) sont construits dans les friches¹⁰³, on construit également dans ces pôles historiques, en lieu et place des anciens taudis, sans les résorber totalement. Ainsi, le quartier Vilette-Quatre Chemins compte une vingtaine de tours appartenant à l'OPH d'Aubervilliers et construites dès 1958, sur ce qui constituait déjà un périmètre dense d'un point de vue urbain et démographique¹⁰⁴. Il s'agit actuellement de l'un des périmètres les plus densément peuplés de France et d'Europe. Si le logement ancien sert de friche à la construction de nouveaux logements jusqu'au moment de l'enquête, cela a été particulièrement le cas lors du pic de construction entre 1971 et 1990 (Graphique 3).

Ainsi, les témoignages collectés concernant les trajectoires résidentielles - et sur lesquelles nous reviendrons - décrivent ce logement ancien dans lequel on a habité, et dans lequel certain-e-s vieillissent jusqu'à aujourd'hui. Mais ce sont aussi des lieux que l'on a dû quitter, duquel on s'est fait expulser, suite à ces programmes de démolition-reconstruction. Cet habitat d'avant 1945 revêt deux formes. Une première forme est celle de l'immeuble de 4 ou 5 étages avec chambre de bonne au dernier étage, hall d'entrée plus ou moins spacieux et cour intérieure (photo n°1). Ces immeubles se situent particulièrement dans le centre-ville, autour de la mairie et le long des grands axes tels que l'Avenue Jean Jaurès et l'Avenue de la République. Cette première catégorie est aussi constituée d'immeubles plus petits avec un standing plus modeste. Tout cet ensemble a été, au fil du temps, plus ou moins entretenu, plus ou moins subdivisé en petites surfaces pour la location ou la vente. Ceci a aujourd'hui un impact sur le prix des loyers, sur la concentration de populations dans ces immeubles et ces logements, sur le paysage urbain et social de la ville.

¹⁰³ A l'emplacement d'anciennes manufactures et autres petites industries en déclin, ou encore sur les dernières terres agricoles de la ville. Il existe encore des vestiges de ce passé agricole notamment sous la forme d'anciennes maisons et bâtiments agricoles construits autour de cours pavées.

¹⁰⁴ L'un de nos enquêtés, un ancien d'Aubervilliers, nous a rapporté que, dans ce quartier, se trouvaient beaucoup de bars, cafés et hôtels meublés, tenus par des Kabyles, qu'ils avaient eux-mêmes rachetés à des Aveyronnais, et que la mairie s'est constitué un patrimoine sur lequel elle a construit, à la fin des années 1950, ces logements sociaux en expropriant habitant-e-s et commerçant-e-s sous couvert d'insalubrité.



Photographie 1: Rue Henri Barbusse à Aubervilliers. Immeuble du début du 20^{ème} siècle. Source : Marie-Françoise Laborde © Département de la Seine-Saint-Denis.

Une deuxième forme de logement est la maison de ville (photos 2, 3 et 4). Ce type de construction caractérise des rues et des quartiers d'Aubervilliers, notamment le long du canal Saint-Denis et le long des rues emblématiques de la ville que sont la rue du Landy, la rue Heurtault et la rue Schaeffer. Par cette forme d'habitat, sont passé-e-s et passent encore tous ceux et toutes celles qui cherchent à accéder à la ville (Paris), sans en avoir les moyens, dans un contexte de crise du logement (les hôtels meublés ont cette forme). Ce type de quartier a fait l'objet de nombreuses démolitions depuis les années 1990¹⁰⁵ provoquant des conflits entre habitant-e-s et municipalité, notamment autour de la question du relogement. Ce type d'habitat, dont il reste encore des îlots plus ou moins disparates, constitue, pour les autorités locales (notamment pour la construction de logements sociaux neufs) et pour les promoteurs privés, une des rares friches urbaines (avec les usines/hangars et autres bâtiments industriels désaffectés) existant encore à proximité de Paris.

¹⁰⁵ Notamment dans le cadre du plan d'aménagement du territoire industriel de la Plaine Saint-Denis qui commence de façon notoire avec la construction du Stade de France.



Photographie 2: Logements anciens de la rue du Landy. Source : Google Maps, consulté le 23.02.2018.



Photographie 3: Logements anciens à droite et neufs à gauche, rue du Landy. Source : Google Maps, consulté le 23.02.2018.



Photographie 4: Hôtel meublé rue Heurtault. Source : Google Maps, consulté le 23.02.2018.

Au moment de l'enquête (2016-2019), Aubervilliers compte 8 foyers de travailleurs migrants¹⁰⁶ (photo 5) dont certains ont été rénovés et rebaptisés « résidences sociales »¹⁰⁷. Ces foyers ont une capacité de près de 1 600 logements (DRIHL, 2014) et, selon le foyer, les résidents sont nés en majorité, parfois quasi exclusivement, soit en Afrique du Nord, soit en Afrique de l'Ouest. Rappelons qu'en région parisienne, un tiers des résidents de ces foyers avaient 60 ans ou plus en 2010 (Apur, 2011). Dans l'ensemble, ces foyers sont majoritairement composés de chambres individuelles meublées (lit et rangement), allant de 9 à 13m², avec ou sans sanitaires et avec des cuisines communes généralement à chaque étage. Selon le foyer, on peut trouver d'autres espaces communs tels que : salle de télévision, salle de réunion, lieu de culte, etc.

¹⁰⁶ Quatre de ces foyers sont à la fois propriété et sous gestion d'ADOMA (ex Sonacotra : Société Nationale de Construction pour Travailleurs d'Algérie) : le foyer Abeille, situé dans le quartier Maladrerie Emile Dubois, le foyer Nouvelle France, dans le quartier Paul Bert ainsi que la résidence sociale Gilleron, le foyer Félix Faure dans le quartier Victor Hugo. Le parc ADOMA comptabilise près de 650 logements. Deux foyers sont gérés par COALLIA, anciennement Aftam (Association pour la Formation des Travailleurs Africains et Malgaches) : le foyer Opale situé dans le quartier Zone Industrielle, propriété de SA HLM Antin Résidence et le foyer Barbusse situé dans le quartier Méléze. Il y a en tout 488 chambres. L'ADEF (Association pour le développement des foyers, anciennement Association pour le développement des foyers du bâtiment et de la métallurgie, organisme d'origine patronale, implantée principalement en Île-de-France) gère quant à elle deux foyers qui sont la propriété de SCIC Habitat Ile-de-France : le foyer Ponceaux situé dans le quartier Centre-ville et, le foyer Hémet, situé dans le quartier Valles. L'ADEF est gestionnaire de 392 chambres.

¹⁰⁷ L'institution Foyer de travailleur Migrant existe en Seine-Saint-Denis et notamment à Aubervilliers depuis les années 1940. « Ces foyers sont des assemblages de structures préfabriquées, de matériaux bon marché, construits très rapidement pour répondre à un afflux grandissant de la main-d'œuvre. Le niveau très réduit de l'investissement dans la qualité du bâti provoque une dégradation rapide des édifices et les dégradations s'amplifient rapidement. Les autorités de tutelle rendent responsables les locataires de l'état de délabrement des logements, en stigmatisant leur mode de vie ». Nous citons ici l'article en ligne intitulé : « Foyer de travailleurs migrants d'Aubervilliers-La Courneuve (La Courneuve, Seine-Saint-Denis) » disponible sur le portail *Odysseo*. En ligne, consulté le 21.03.2019, URL : <http://odysseo.generiques.org/ark:/naan/a011448014297VSIwJo>. Nous renvoyons ici à un document mis en ligne par le Copaf intitulé : *Comprendre les différences entre le « Foyer de Travailleurs Migrants » (FTM) et la Résidence sociale (RS)*. 4p.. En ligne, consulté le 31.03.2019, URL : <http://www.copaf.ouvaton.org/rehab/161113-fiche%20ftm-rs.pdf>



Photographie 5: Foyers de travailleurs migrants à Aubervilliers. De haut en bas : FTM Nouvelle France ; FTM Barbusse ; FTM Ponceaux ; Résidence Sociale Gilleron. Source, Google Maps, consulté le 12.12.2022.

Certains foyers sont animés par un ensemble d'activités et ouverts sur leur environnement : restauration, vente de produits divers, manifestations et rencontres culturelles, politiques, etc. Tel que le décrivent certaines études, nous avons pu observer à quel point d'autres foyers favorisent des situations « de « désengagement » et de « désaffiliation » profondes des personnes âgées [...]. Elles montrent une population repliée sur elle-même, absente des lieux publics et des espaces communs de sociabilité. Une

authentique « mort sociale » en somme ! » (Bernardot, 2006, p.6). Les loyers au moment de l'enquête varient entre 275 et 710 euros par mois selon la rénovation du foyer en résidence sociale, ou pas¹⁰⁸.

Les gigantesques mutations sociales, administratives et urbaines ayant touché la périphérie parisienne (Cardin, 2006) ont fait d'Aubervilliers une ville d'administré-e-s de seconde zone. Cela marque le système d'acteurs de ce territoire quant à la gestion du social et de l'accès aux droits, ainsi que la trajectoire des populations qui y vivent et le vieillissement en migration de la population-cible de cette enquête.

2.2 Sur la concentration d'administré-e-s précaires

Les administrations publiques en charge des principaux droits sociaux (prestations vieillesse, couverture médicale, séjour-nationalité), depuis plusieurs années, se retirent : réduction de l'accueil physique, dématérialisation, fermeture des annexes, etc. (Hugounenq et Ventelou, 2002, p.9 ; Défenseur des droits 2016, 2017, 2018 ; Aouici et Peyrache, 2021). De fait, les institutions albertivillariennes dédiées à l'accompagnement vers l'accès à ces droits sont principalement la municipalité et des associations. Elles font face à une forte demande et sont dans un état d'engorgement. Cette situation de saturation des services et de multiplication des intermédiaires entre administré-e et administration, que nous analysons dans le chapitre 7, laisse entrevoir des délais de traitement longs, une mauvaise qualité d'accueil, d'écoute et d'accompagnement dans l'accès aux droits.

2.2.1. Ville la plus pauvre du département le plus pauvre de France métropolitaine : une forte dépendance à l'administration du social

On relève en Seine-Saint-Denis et à Aubervilliers une forte dépendance des administré-e-s à l'administration du social. Rappelons que le niveau de vie médian à Aubervilliers, en 2014, y était le plus faible du département de la Seine-Saint-Denis (DSOE, 2018, p.12), sachant que ce département présentait en 2015 « *le plus bas niveau de vie médian (16 760 euros) des départements métropolitains et le taux de pauvreté le plus élevé (29,0 %)* » (Insee, 2018) de France métropolitaine. La ville d'Aubervilliers avait en 2014 un taux de pauvreté de

¹⁰⁸ Nous avons consulté les sites internet des gestionnaires des foyers concernés. S'y trouve une « fiche » pour chaque foyer le décrivant et indiquant les tarifs.

44%¹⁰⁹. L'indicateur de l'intensité de pauvreté à Aubervilliers est le plus élevé du département (DSOE, 2018, p.13)¹¹⁰.

Ainsi, 17,5% des ménages albertivillariens (taux le plus élevé du département) ont été reçus au moins une fois durant la période 2013-2014 par les assistantes sociales du service social polyvalent (ODDS, 2017, p.27). En 2016, 19,3% des ménages ont perçu des minimas sociaux¹¹¹ dans le département de la Seine-Saint-Denis. Ce taux monte à 24,4% au sein de Plaine Commune (DSOE, 2018, p.15) et à 30,5% à Aubervilliers (ODDS, 2018)¹¹². En 2015, les prestations sociales constituent 14,6% des revenus dans cette ville (Annexe 10), 6,4% dans le 19^{ème} et de 7,4% à Montreuil (INSEE, 2019a, 2019b, 2019c).

Il en va de même pour ce qui est des personnes âgées et des prestations vieillesse. Le taux de pauvreté chez les personnes âgées est supérieur à la moyenne nationale et régionale (Pavasovic, 2018, p.4)¹¹³. Aubervilliers comptait, en 2015, 1 025 allocataires de l'ASPA (carte 4). En 2013, ces allocataires représentaient 9,7% de la population albertivillarienne de plus de 60 ans. C'est le taux le plus élevé du département (ODDS, p.89, 2017)¹¹⁴.

¹⁰⁹ Comme l'indique la carte en annexe 9 : « *Taux de pauvreté des villes de Seine-Saint-Denis en 2014* » (Source : Extrait de DSOE, 2018, p.13).

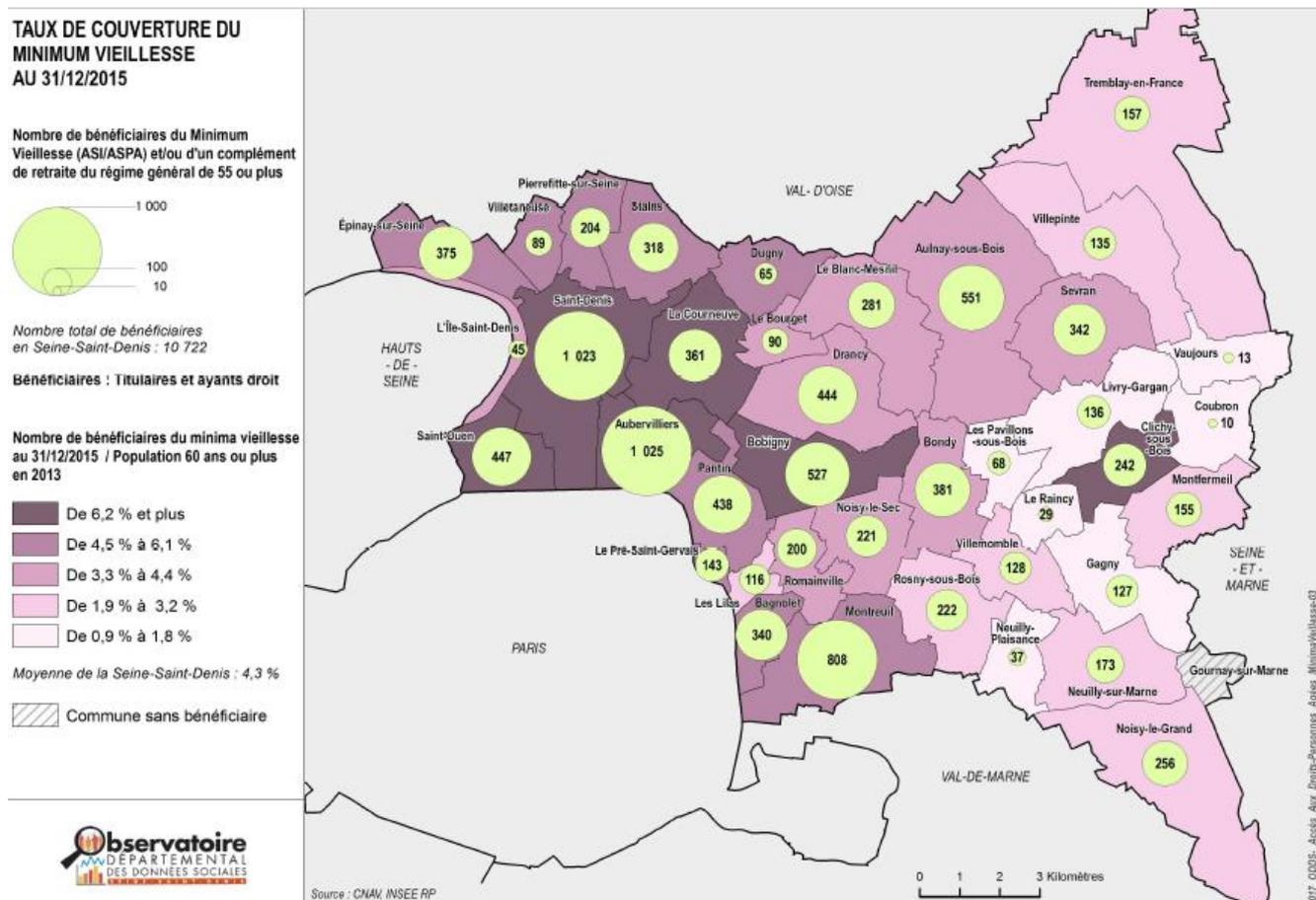
¹¹⁰ « *L'intensité de la pauvreté indique à quel point le niveau de vie médian de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.* » (DSOE, 2018, p.13).

¹¹¹ « *Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs dont un spécifique aux départements d'outre-mer (Dom). Le RSA qui vise à lutter contre les exclusions est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple : les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ; les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés- AAH) ; les personnes âgées (minimum vieillesse). Remarque : Ce type de prestations est versé sous conditions de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné.* » (INSEE, 2016a).

¹¹² A titre de comparaison, en 2018 en France, « *6,9 millions de personnes sont couvertes par les minima sociaux, soit 10 % de la population* » (Drees, 2020).

¹¹³ Voir Annexe 10.

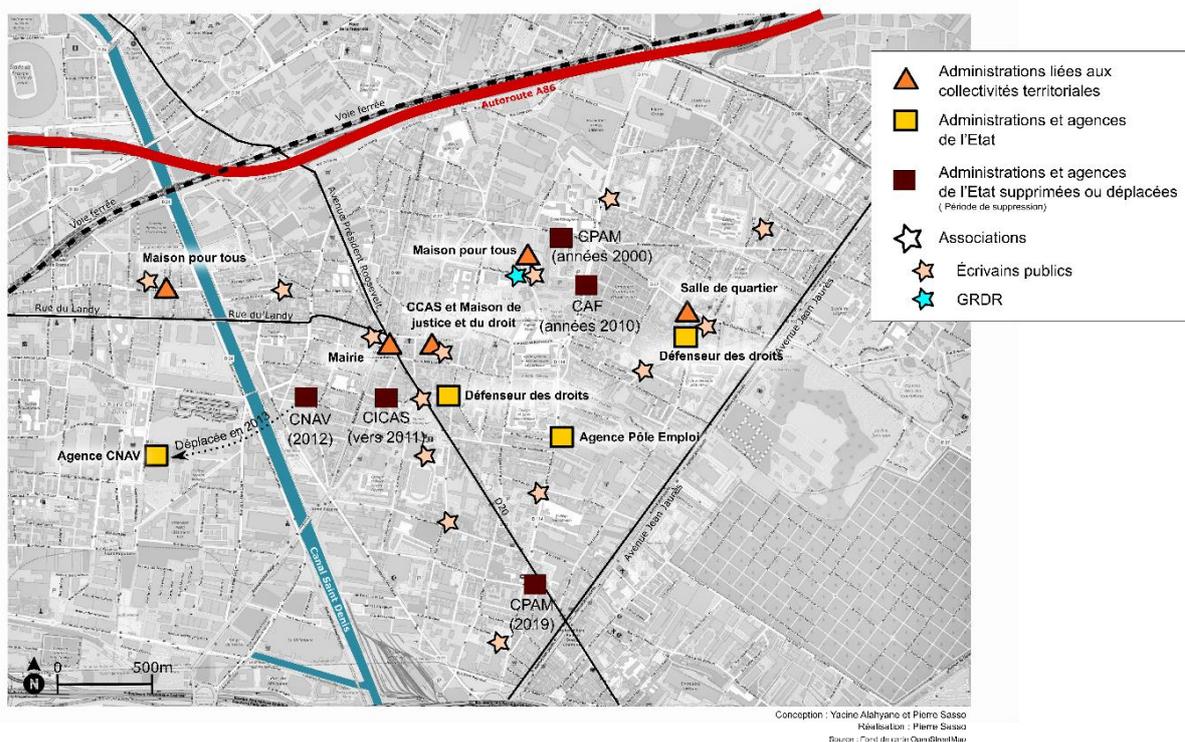
¹¹⁴ A titre de comparaison, selon la Cnav, en 2013 en France, seul 2,6% des retraité-e-s du régime général sont allocataires de l'ASPA. Voir « *MINIMUM VIEILLESSE, ASI ET LA MAJORATION L814-2* », en ligne, publié le 30 janvier 2023, consulté le 16.02.2023, <https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/le-minimum-vieillesse.html>.



Carte 4: Taux d’allocataires de l’Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) en Seine-Saint-Denis au 31/12/2015. Source : ODDS, 2017, p.88.

2.2.2. L’accès aux droits socio-sanitaires : une offre entre associations, municipalité communiste et retrait de l’Etat

Ainsi, les administré-e-s, en raison de leurs revenus même doivent interagir avec l’administration du social. Or, sur le terrain, on observe l’absence des administrations en charge de ces revenus, notamment en matière de prestation vieillesse et santé (carte 5). En effet, au début des années 2010, la Cnav d’Aubervilliers quitte le centre-ville et s’installe dans la zone industrielle, sur la rive gauche du canal Saint-Denis, loin du centre et des quartiers denses d’Aubervilliers. Le bus 512 qui relie la Mairie d’Aubervilliers à la station Front Populaire (Métro 12) est le seul bus qui dessert l’agence, en partance du centre-ville. De plus, l’accueil sans rendez-vous est supprimé et l’obtention d’un rendez-vous n’est possible que pour certaines démarches. La CPAM, quant à elle, a fermé sa dernière agence, en 2019, celle du quartier Villette-Quatre Chemins.



Carte 5: Carte du déploiement des catégories d'acteurs de l'accompagnement socio-administratif à Aubervilliers

Cette absence de l'administration gestionnaire des prestations (retraite, santé, RSA, etc.) est alors comblée tant bien que mal par le tissu associatif et bénévole, ainsi que par la municipalité, institution intermédiaire et généraliste. Cette dernière, marquée politiquement à gauche, investit particulièrement le terrain de l'accompagnement social et sanitaire. En matière de prestation santé, l'offre municipale compte le Centre Municipal de Santé Docteur Pesqué qui se situe au niveau de la Mairie et la Fabrique de Santé Madelaine Brès qui se trouve dans le quartier du Landy. Il s'agit là, entre autres, de lieux d'accueil, de permanence et d'accompagnement notamment en matière de constitution de demande de couverture médicale (CMU-C¹¹⁵, ACS¹¹⁶, etc.)¹¹⁷. Pour ce qui est de l'accompagnement socio-administratif, Aubervilliers dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale, situé au niveau de la mairie, chargé de l'aide sociale légale ou extralégale concernant les personnes âgées, les personnes handicapées, l'enfance, les transports et le RSA¹¹⁸. En plus du CCAS, la ville a mis

¹¹⁵ Couverture maladie universelle complémentaire.

¹¹⁶ Aide pour une complémentaire santé.

¹¹⁷ Nous renvoyons ici au site de la mairie d'Aubervilliers et à la rubrique intitulée « Accès aux soins ». En ligne, consulté le 13.03.2019, URL : <http://www.aubervilliers.fr/Acces-aux-soins>.

¹¹⁸ Nous renvoyons ici au site de la mairie d'Aubervilliers et la rubrique « CCAS ». En ligne, consulté le 13.03.2019, URL : <http://www.aubervilliers.fr/CCAS>.

en place un Service Social Municipal¹¹⁹ avec un réseau de 24 assistantes sociales réparties sur les 24 secteurs géographiques de la commune. Ces assistantes sociales interviennent dans les Maisons de Quartiers, les Centres Sociaux et autres lieux similaires. La Mairie a également mis en place, depuis 2002, un Pôle de coordination gérontologique dont les locaux se trouvent au niveau de la Mairie et qui dispose notamment d'un Pôle social comprenant deux assistantes sociales et une conseillère en économie sociale et familiale¹²⁰. La municipalité dispose également d'une Coordination Municipale du Handicap qui aide notamment à la constitution des dossiers administratifs en lien avec la reconnaissance et l'indemnisation du handicap et accompagne dans les démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)¹²¹. Le Centre de Santé Docteur Pesqué, la Coordination Municipale du Handicap, le Pôle de Coordination Gérontologique et le CCAS sont centralisés dans le même lieu, à l'angle de la rue Charron et de la rue du Docteur Pesqué, dans le quartier de la Mairie. En plus de ce pôle socio-sanitaire, la municipalité gère également deux Centres Sociaux : L'Espace famille Bertéy Albrecht, dans le quartier Vallès La Frette¹²² et la Maison pour tous Roser dans le quartier du Landy. Très orientés sur la question du « lien social dans les quartiers », ces Centres Sociaux assurent également un rôle d'information et constituent un lieu où interviennent des acteurs de l'accompagnement social et sanitaire (assistantes du service social municipal, écrivains publics et associations intervenant sur cette question, etc.)¹²³.

Travaillant en étroite collaboration avec la municipalité, l'association Epicéas¹²⁴ (Epicéerie Aubervilliers Solidarité) coordonne un réseau d'écrivains publics qui assurent des permanences dans différents lieux de la ville : centres sociaux, médiathèque, Fabrique de santé, Maison de justice, CCAS, salles de quartier, etc. Accompagnant dans les démarches administratives, les écrivain-e-s publiques ont traité 4 489 demandes durant l'année 2017.

¹¹⁹ Nous renvoyons ici au site de la mairie d'Aubervilliers et la rubrique « Assistantes sociales ». En ligne, consulté le 13.03.2019, URL : <http://www.aubervilliers.fr/Assistentes-sociales>.

¹²⁰ Ce Pôle gérontologique a été labélisé Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) en 2003. Ce label le rend notamment compétent pour évaluer les demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Nous renvoyons ici au site de la mairie d'Aubervilliers et la rubrique « Pôle gérontologique ». En ligne, consulté le 13.03.2019, URL : <http://www.aubervilliers.fr/Pole-gerontologique>.

¹²¹ Nous renvoyons ici au site de la mairie d'Aubervilliers et la rubrique « Personnes handicapées ». En ligne, consulté le 13.03.2019, URL : <http://www.aubervilliers.fr/Personnes-handicapees>.

¹²² Notons que ce Centre Social qui se trouvait avant dans le même quartier La Frette, a pris place, en 2018, dans ce qui étaient les locaux de l'agence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du quartier La Frette. Cette agence a fermé il y a plus de 10 ans.

¹²³ Nous renvoyons ici au site de la mairie d'Aubervilliers et la rubrique « Les centres sociaux ». En ligne, consulté le 13.03.2019, URL : <http://www.aubervilliers.fr/Les-centres-sociaux>.

¹²⁴ Nous renvoyons ici au « portail des associations d'Aubervilliers » et à la page dédiée à l'association Epicéa. En ligne, consulté le 12.03.2019, URL : <http://www.aubervilliers.fr/Logements>.

Celles-ci portaient principalement sur le logement, la santé et le handicap, le séjour des étranger-e-s, la CAF, l'emploi et les prestations vieillesse.

Ainsi, entre dépendance des administré-e-s à l'administration du social et repli des institutions en charge de ces droits et prestations, se dessine l'hypothèse de la « *réelle règle* » (Delphy, 2008, p.162) en matière de répartition des ressources, celle de l'« *économie des droits suspendus* » (Foucault, 1975, p.16). L'accueil physique des administré-e-s et leur accompagnement vers l'accès aux droits, portés ici principalement par les agents d'une municipalité communiste investie dans le socio-sanitaire et par ses partenaires associatifs, montrent que cette économie repose sur des intermédiaires qui se répartissent les tâches de l'accompagnement, dont les modalités et les effets seront analysés dans les chapitres 7 et 8. Comme nous le verrons, les administré-e-s âgé-e-s, précaires à différents niveaux (santé, revenus, séjour nationalité, logement, etc.) et pris dans des enjeux administratifs forts (liés notamment au passage à la retraite), se retrouvent inscrit-e-s dans un parcours d'accès aux droits marqué par ce retrait de l'intervention publique que les collectivités locales et le tissu associatif tentent de compenser, par la forte densité d'administré-e précaires et donc, par la surcharge de ces services dédiés à la gestion du social et de l'accès aux droits, dans ce territoire.

3. De la précarité des personnes enquêtées lors des accompagnements

Les caractéristiques sociodémographiques précitées poussent à interroger les profils des enquêté-e-s tels qu'ils se présentent lors des accompagnements. Entre, d'un côté, une administration en charge d'administré-e-s pauvres, nombreu-x-ses et dans une situation de poly précarité et, de l'autre, le retrait de l'intervention publique, les conditions d'accès aux droits pour les personnes âgées immigrées ne sont pas des plus favorables. A un moment où se pose pour ces personnes des enjeux d'avancée en âge, de passage à la retraite et donc de confrontation à l'administration de la vieillesse, nous cherchons dans ce qui suit à cerner leur profil au regard de ce qu'il révèle de ces enjeux et de ces conditions d'accès aux droits.

3.1 Sonder la précarité dans le cadre d'un programme visant les personnes âgées immigrées

Pour rappel, l'échantillon de l'enquête issue de l'accompagnement du programme APAI du GRDR dans les démarches administratives à Aubervilliers est composé de 95 personnes âgées : nous en avons personnellement rencontrées 65. Nous avons eu accès aux informations écrites concernant les 30 autres personnes. Le tableau n°13 indique le nombre de personnes âgées immigrées ayant participé aux permanences et aux animations du programme APAI. Il distingue les personnes que nous avons rencontrées (et donc enquêtées via les deux activités décrites dans le chapitre 2), et les personnes pour lesquelles nous avons uniquement eu accès à des informations écrites.

Nombre de personnes âgées immigrées ayant participé au programme APAI à Aubervilliers		Dans le cadre des permanences	Dans le cadre des animations collectives	Personnes ayant participé aux deux activités (Perm.+Anim.co.)
Total	95	69	43	17
Personnes rencontrées	65	53	27	15
Uniquement accès aux informations écrites (dossier de suivi, feuille d'émargement)	30	16	16	2

Tableau 13: Nombre de personnes âgées immigrées ayant participé aux activités du Programme APAI à Aubervilliers et modes d'enquête. Source : Enquête. Élaboration : auteur.

Toutes les variables ne sont pas renseignées pour les 95 personnes de l'échantillon. Cela s'explique par le fait que :

- Les personnes âgées immigrées qui n'ont pas participé aux permanences d'accès aux droits mais uniquement aux animations collectives, n'ont pas de « fiche de présentation / évaluation sociale ».
- Lors des permanences, certaines « fiches de présentation / évaluation sociale » n'ont pas toutes été bien renseignées. Cela peut être dû à des erreurs lors de l'évaluation socio-sanitaire. Cependant, notons que c'est principalement lié au fait de vouloir répondre aux demandes urgentes dans le cadre d'une permanence d'accès aux droits, et cela aux dépens d'une évaluation sociale globale. Nous soulignons ici la difficulté à sonder (quand bien même ce sondage est en lien

avec une évaluation sociale et sanitaire) dans le cadre d'une permanence et d'un programme qui, de fait, répondent à des demandes urgentes du public ciblé.

- Il en va de même pour ce qui est de la fiche « d'accompagnement individuel ». Les variables concernant le suivi et les résultats de l'accompagnement n'ont pas toujours été bien renseignées en raison de la surcharge de travail (social), de l'urgence, du fait de travailler avec les personnes qui nous sollicitent le plus et à en oublier celles qui nous sollicitent moins ou pas, etc.

Ainsi, pour chaque variable analysée, les résultats présentés ci-dessous mentionnent le nombre de personnes pour lesquelles nous avons l'information. Les items exposés concernant le programme APAI et son public albertivillarien sont relatifs à :

1. Age,
2. Lieu de naissance,
3. Niveau en langue française orale et écrite,
4. Répartition des lieux d'habitation par IRIS¹²⁵,
5. Mode d'occupation du logement,
6. Famille,
7. Aidants familiaux,
8. Durée de la présence en France,
9. Situation socioprofessionnelle à l'entrée dans le dispositif,
10. Revenus à l'entrée dans le dispositif,
11. Nature des revenus en fin de programme

3.2 Précarité dans les ressources et rapports aux administrations qui les gèrent

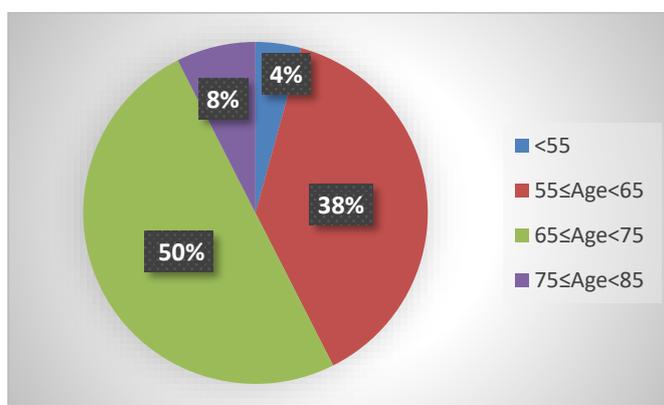
Les items précités ont pour objectif de décrire le profil socio-démographique des personnes enquêtées lors des permanences du Grdr . Ces administré-e-s sont inscrit-e-s dans une démarche d'accéder à des ressources qui les met en rapport avec l'administration du social à Aubervilliers, dans des domaines liés principalement au vieillissement et aux droits de séjour des étranger-e-s, au logement et aux revenus. Les items retenus apportent des éléments

¹²⁵ Îlots regroupés pour l'information statistique.

de connaissance sur leur situation socio-économique, sur leurs besoins et leurs attentes, ainsi que sur leur interaction avec l'administration et le type de réponse que cette dernière leur apporte.

3.2.1 L'âge du passage à la retraite

L'analyse de l'âge des personnes enquêtées dans le cadre du programme APAI, et donc des permanences d'accès aux droits et des animations collectives, montre qu'elles sont dans une période charnière du passage à la retraite. Leur moyenne d'âge est de 65,17 ans tandis que la tranche d'âge la plus représentée est celle des 65-75 ans (Graphique 4 et encadré 3). Cette tranche correspond normalement à des personnes qui sont déjà retraitées ou qui sont au début de leur retraite. La tranche d'âges 55-65 ans, celle de la préparation et du départ en retraite à taux plein, est la seconde tranche la plus représentée. Notons ici la faible représentation du grand âge et le fait que nous n'avons reçu aucune personne de plus de 84 ans dans le cadre du programme APAI. La prédominance de ces deux tranches d'âges pointe une forte demande d'accompagnement en matière de prestations vieillesse, que nous analyserons plus en détail dans le chapitre 7.



Graphique 4: Répartition par tranche d'âges des personnes âgées rencontrées dans le cadre du Programme APAI Aubervilliers. Échantillon : 94 personnes¹²⁶. Source : Enquête. Élaboration : auteur.

Encadré 3: Sonder la sortie du marché de l'emploi, le passage à la retraite et la perte d'autonomie à partir de la permanence.

Pour rendre compte de la sortie du marché de l'emploi, du passage à la retraite et d'une progression vers la dépendance des personnes vieillissantes, nous avons constitué le Graphique 4 en délimitant les tranches d'âge comme suit :

¹²⁶ S'agissant de l'âge, nous avons les données pour 94 personnes.

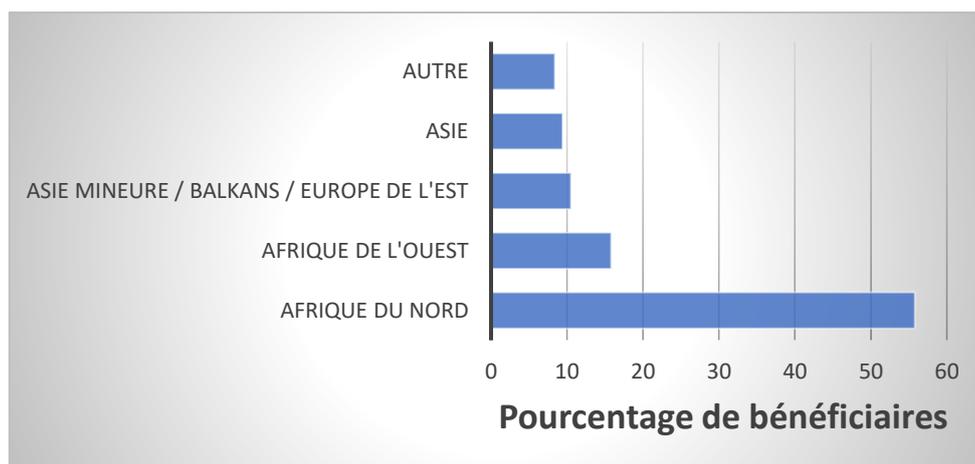
- **<55 ans** : Non éligible au programme PAPAI selon le critère de l'âge du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI), principal bailleur.
- **55≤Age<65** : Tranche d'âge de la sortie du marché de l'emploi et du départ en retraite. Nous avons vu dans la sous-section 1.3 que le non-emploi chez les 55 ans ou plus touche davantage les immigré-e-s que les non-immigré-e-s. Au moment de l'enquête, 62 ans est l'âge l'égal de départ en retraite et, 65 ans, l'âge du taux plein.
- **65≤Age<75** : 65 ans âge moyen des personnes dépendantes pour les personnes nées au Maghreb selon certaines études¹²⁷,
- **75≤Age<85** : Dépendance/perte d'autonomie.

3.2.2 Le lieu de naissance : entre diversité et prédominance Nord-Ouest Africaine

Pour ce qui est du lieu de naissance des personnes, on observe une diversité de zones géographiques (20 pays) (Graphique 5), avec une prédominance de l'Afrique du Nord comme lieu de naissance des personnes âgées immigrées rencontrées dans le cadre du programme. Notons ici la surreprésentation de l'Algérie (plus de la moitié des personnes nées en Afrique du Nord) que l'on observe également dans la population immigrée d'Aubervilliers¹²⁸. Soulignons également que l'Afrique de l'Ouest est principalement représentée par le Mali et le Sénégal. L'Asie mineure / Balkans / Europe de l'Est est principalement représentée par la Turquie et l'Asie par le Sri Lanka.

¹²⁷ L'enquête « *Handicaps-incapacités-dépendance* », dite « enquête HID » (DREES, 2001) porte sur les conséquences des problèmes de santé dans la vie quotidienne des personnes. En ce qui concerne les personnes âgées, ce sont au total 15 608 personnes de 60 ans et plus, représentatives de cette tranche d'âge, qui ont été interrogées. L'enquête HID permet de distinguer les personnes selon leur pays de naissance, avec les catégories suivantes : France, CEE, Europe de l'Ouest, Europe centrale et de l'Est, Maghreb, Afrique (hors Maghreb), Proche-Orient et Moyen-Orient, Amérique et Caraïbes, Asie, Océanie.

¹²⁸ Dès 1954, « *Aubervilliers est la troisième ville en métropole à accueillir le plus grand nombre de migrants. Sur les 9,4 % d'étrangers que compte la population totale, 40,7 % sont des Algériens* » (Lounici, 2006).

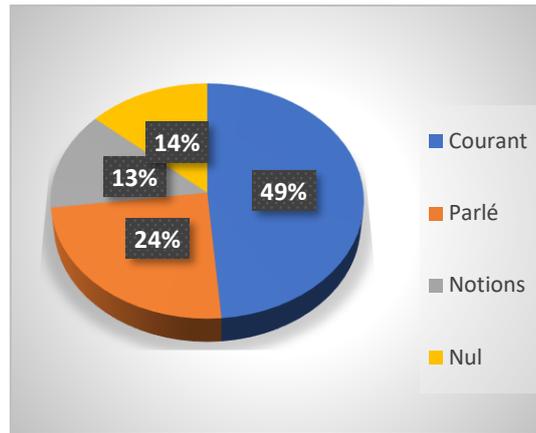


Graphique 5: Zones géographiques de naissance des personnes âgées rencontrées dans le cadre du Programme APAI Aubervilliers. Échantillon : 95 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.

3.2.3 « La barrière de la langue »

Pour les personnes âgées immigrées rencontrées qui proviennent de plus de 16 aires linguistiques différentes, la non-maîtrise de la langue française accentue les inégalités d'accès aux droits, les discriminations, l'exclusion, la disqualification quant à la maîtrise du jargon et du fonctionnement du droit. En effet, en ce qui concerne les rapports à la langue française écrite et parlée¹²⁹, nous constatons que plus des 2/3 des personnes rencontrées (73%) dans le cadre du programme, parlent le français (Graphique 6). Notons que cette proportion est identique chez les personnes ayant sollicité une aide dans les démarches administratives à travers les permanences. Pour ce qui est de l'écrit, la tendance s'inverse : 46% des personnes rencontrées n'écrivent pas et ne lisent pas en français, 41% d'entre elles ont quelques notions à l'écrit et en lecture, et seulement 13% des personnes rencontrées lisent couramment en langue française.

¹²⁹ Les données concernant la maîtrise de la langue française écrite et parlée ont été collectées principalement lors du premier entretien. Lors d'échanges oraux en langue française, nous avons évalué le niveau de maîtrise en nous basant sur la facilité à comprendre la personne et sur notre perception de la facilité avec laquelle la personne comprenait ce que nous lui disions. Pour ce qui est de l'écrit, nous avons demandé à la personne si elle sait lire et écrire en langue française.



Graphique 6: Niveau à l'oral et en langue française des personnes âgées rencontrées dans le cadre du Programme APAI Aubervilliers. Échantillon : 74 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.

Tel que nous le verrons dans le chapitre 7, la barrière de la langue est souvent présentée en France comme l'un des premiers obstacles chez les personnes âgées immigrées pour leurs démarches administratives. Cependant, parler français ne signifie pas pour autant maîtriser les langages administratifs qui sont très spécialisés et marqués par la culture de l'écrit. Ainsi, le recours à des spécialistes (juristes, avocats, huissiers et notaires notamment, mais aussi l'assistante sociale) est très courant, y compris chez des personnes maîtrisant parfaitement la langue française écrite et parlée.

3.2.4 Le lieu de résidence : un recours à l'accompagnement déterminé par la proximité et le réseau des acteurs institutionnels

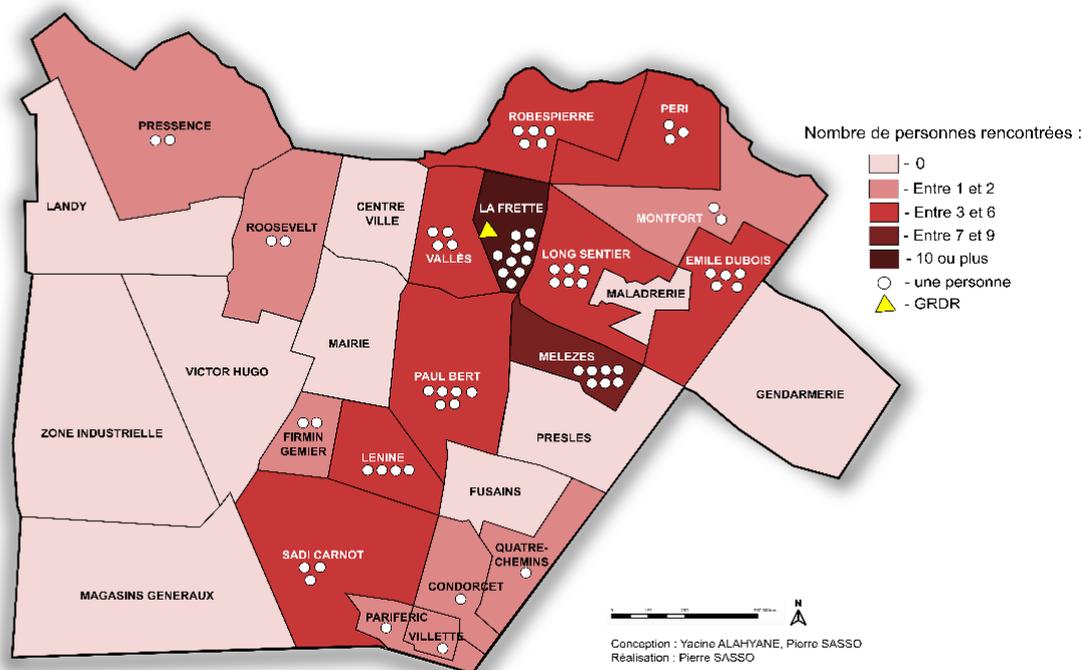
Les données concernant le lieu de résidence des enquêté-e-s poussent à interroger l'hypothèse d'un recours aux accompagnements déterminé par la proximité spatiale des institutions dédiées à l'accès aux droits. Ces données soulèvent également l'hypothèse d'un recours aux accompagnements déterminé par le réseau des acteurs institutionnels qui orientent (ou pas) vers le Grdr et, par leur déploiement à l'échelle d'Aubervilliers.

Les permanences ont eu lieu à la Maison Pour Tous Berty Albrecht (MPT BA) qui se trouve dans l'IRIS La Frette. Nous avons distingué 4 catégories de distance-temps entre la MPT BA et les Quartiers où résident les enquêté-e-s (tableau 14). Plus la catégorie est élevée plus le trajet est long. Nous observons la surreprésentation des IRIS La Frette, Long sentier, Mélèzes et Paul Bert et l'absence d'autres IRIS, Centre-ville et Victor Hugo notamment (Carte 6). Les permanences ont eu lieu à la Maison Pour Tous Berty Albrecht qui se trouve dans l'IRIS La Frette. La proximité spatiale peut expliquer la surreprésentation de l'IRIS La

Frette et des IRIS voisins. En même temps, les IRIS La Frette et Paul Bert comptent une part importante de personnes de plus de 55 ans ainsi qu'une part importante d'étrangers. C'est ce que montrent les travaux de l'Observatoire de la société locale (voir l'Annexe 12).

Quartier	IRIS	Nbre de personnes	Catégorie distance par rapport à la MPT BA
Centre-Ville	Roosevelt	2	2
Firmin Gemier - Sadi Carnot	Firmin Gémier	2	3
	Lénine	4	
	Sadi Carnot	3	
Landy-Plaine-Marcieux-Pressensé	Pressensé	2	3
Maladrerie-Emile Dubois	Emile Dubois	5	2
	Long-Sentier	6	
Paul Bert	Mélèzes	7	2
	Paul Bert	6	
Robespierre-Péri-Monfort	Montfort	2	2
	Péri	3	
	Robespierre	5	
Vallès-La Frette	La Frette	10	1
	Valles	4	
Villette - Quatre Chemins	Condorcet	1	3
	Pariferic	1	
	Quatre-Chemins	1	
	Villette	1	
Dans autres communes	NR	7	4

Tableau 14: Répartition par IRIS des personnes âgées rencontrées dans le cadre du Programme APAI et catégorie de distance de leur quartier de résidence par rapport à la Maison Pour Tous Berty Albrecht. Échantillon : 72 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.



Carte 6: Localisation des IRIS de résidence des enquêté-e-s et de la permanence du Grdr

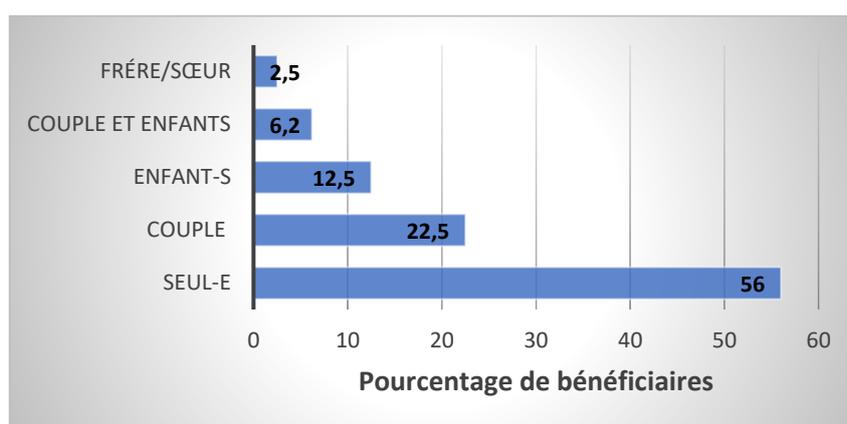
La répartition spatiale du lieu de résidence des personnes âgées ayant participé au programme (carte n°6) est aussi à analyser au regard du réseau Grdr (certains-e-s écrivain-e-s publics-ques, assistantes sociales et associations, etc.) et de son choix de mener des activités au sein de la Maison Pour Tous Berty Albrecht. Notons ici la dimension territorialisée des partenaires. Les écrivains publics sont répartis sur des lieux précis du territoire albertivillarien (Cf. carte n°5 sous-section 2.2.2). Nous avons évoqué précédemment la localisation des permanences des écrivains publics de l'association Epicéa à Aubervilliers ainsi que celle des assistantes sociales de secteur. La surreprésentation de certains IRIS peut également s'expliquer par le fait que certains-e-s écrivain-e-s publics-ques et assistantes sociales orientent vers le Grdr plus que d'autres de leurs collègues. Nous reviendrons sur ces aspects dans les chapitres 7 et 8.

3.2.5 Le mode d'occupation du logement, une résultante de la trajectoire migratoire et un indicateur d'isolement face à l'administration

La proportion des personnes vivant seules dans l'échantillon est supérieure à la moyenne des personnes de 55 ans et plus vivant seules sur la commune (Annexe 11). Rappelons qu'à Aubervilliers les personnes âgées immigrées sont plus amenées à habiter seules que le reste de la population du même âge. Comme nous le verrons dans les chapitres 4 et 6, cette tendance

renvoie aux politiques migratoires qui, tout au long des trajectoires, contraignent la libre circulation et le regroupement familial, favorisant donc le célibat géographique, l'isolement au moment de la vieillesse et la vie seul-e.

Parmi les personnes de l'échantillon, plus de la moitié ont déclaré vivre seules et moins d'un quart vivre en couple (Graphique 7), tandis que 11,5% des personnes rencontrées vivent en Foyers de Travailleurs Migrants (FTM). Toutes les personnes en FTM vivent seules dans leur logement.



Graphique 7: Mode d'occupation du logement chez les personnes âgées rencontrées dans le cadre du Programme APAI. Échantillon : 80 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.

Du point de vue de la structure familiale, le nombre moyen d'enfants par personne est de 3,6. Sur la totalité des personnes déclarant vivre seules¹³⁰, 42% sont des « célibataires géographiques » dans le sens où leur famille nucléaire (conjoint-e et/ou enfants) se trouvent dans leur pays de naissance. Rapporté aux personnes rencontrées pour lesquelles nous avons l'information (soit 92 personnes), la proportion de « célibataires géographiques » est de 23,2%. Elles vivent principalement en foyer mais aussi dans un logement indépendant. Il s'agit exclusivement d'hommes. Pour ces personnes, comme nous le verrons, la question de l'éclatement de l'espace familial est exacerbée par l'impossibilité d'un regroupement familial du fait de politiques migratoires.

Ces situations recourent la question de la solitude dans le logement, phénomène assez courant pour l'ensemble des personnes âgées, et qui peut s'expliquer par la lourdeur de la prise en charge de la vieillesse pour l'entourage dans la société actuelle et l'espace familial éclaté.

¹³⁰ Soit 46 personnes sur les 79 pour lesquelles nous avons l'information

Nous reviendrons sur l'analyse de cette imbrication entre solitude dans le logement, grand âge, éclatement familial et politiques migratoires dans le chapitre 6.

La configuration familiale et le mode d'occupation du logement renseigne sur les soutiens familiaux dans les démarches administratives et sur l'isolement face à l'administration. Ainsi, face à l'administration, les résidents des foyers ne peuvent compter que sur les solidarités de voisinage¹³¹ et communautaires. Les personnes ayant leurs enfants et petits-enfants en France (dans le même logement/quartier/ville, etc.) disposent quant à elles de potentiel-le-s¹³² aidant-e-s familiaux/familiales face aux démarches administratives.

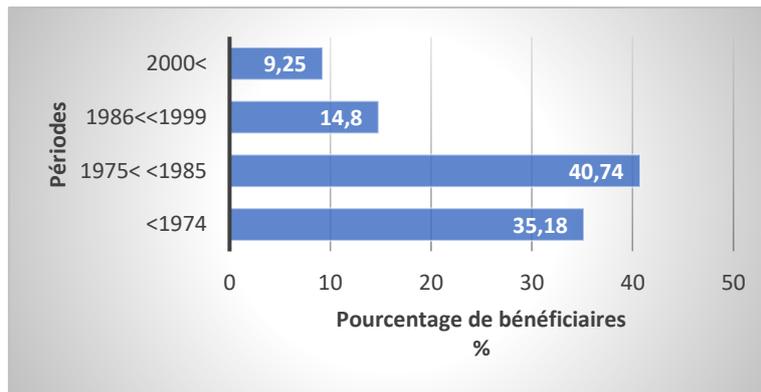
3.2.6 Une majorité installée en France entre les années 1970 et 1985

L'accès aux droits des personnes ayant sollicité le Programme APAI sont largement déterminés par leur degré d'ancienneté et de continuité de la présence en France, leur forme d'ancrage (en France, dans le pays de naissance) et leurs statuts (de séjour, professionnel, résidentiel, etc.) liés à l'accès aux droits. Si nous reviendrons sur ces aspects dans les chapitres dédiés aux trajectoires, en particulier dans le chapitre 6, notons ici que la première installation en France remonte en moyenne à 38 ans¹³³ (Graphique 8), plus de 70% des personnes étant arrivés avant les années 1985. De façon assez attendue, plus les personnes sont âgées, plus leur présence en France est ancienne. Les personnes les plus anciennement installées en France dans notre échantillon sont nées en Algérie, précisément en Kabylie. Enfin, lorsqu'il s'agit d'un couple femme/homme, c'est l'homme qui est le plus anciennement installé en France.

¹³¹ Limitées lorsque les voisins ont le même profils (illettrés, ne maîtrisant pas les procédures voire la langue française orale).

¹³² Certaines personnes âgées nous ont dit que leurs enfants ne maîtrisent pas la démarche administrative. D'autres, nous rapportent le fait que leurs enfants n'ont pas le temps ou ne prennent pas le temps pour les aider dans cette démarche. Enfin, nous avons été amenés à rencontrer un certain nombre d'enfants de personnes âgées immigrées qui venaient se renseigner pour, ou avec leurs parents, concernant une démarche et l'accès aux droits de ces derniers.

¹³³ Du fait des difficultés à renseigner toutes les données concernant l'ensemble des personnes enquêtées, nous ne disposons ici des informations concernant la date de la première entrée en France que pour 54 personnes sur les 95 enquêtées. La moyenne de 38 ans est ici calculée à partir de la date du premier rendez-vous pris dans le cadre des permanences à Aubervilliers, entre mars 2015 et juin 2017.



Graphique 8: Périodes d'installation en France chez les personnes âgées rencontrées dans le cadre du Programme APAI. Échantillon : 54 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.

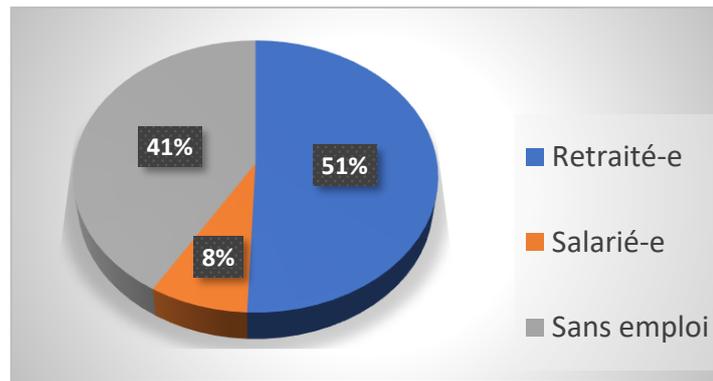
Notons que les personnes installées en France dans les années 2000 sont principalement des conjointes venues dans le cadre du regroupement familial à un âge avancé. Il s'agit également, dans une moindre mesure, d'hommes venus âgés en France, notamment dans le cadre de la « réintégration » à la nationalité française¹³⁴ et/ou pour rejoindre des enfants et/ou encore avec des visas pour soins.

3.2.7 La situation socio-professionnelle et les revenus : indicateurs des difficultés et limites dans l'accès aux droits

L'analyse de la situation socio-professionnelle et celle des revenus des personnes lors du premier rendez-vous à la permanence, et celle de la situation des revenus une fois l'accompagnement terminé, montrent la difficulté du passage à la retraite. Celui-ci fait suite à une période sans-emploi, où les revenus dépendent des minimas sociaux, notamment ceux liés à un état de santé dégradé. De plus, la consolidation de ces revenus et de ces statuts via l'accompagnement vers l'accès aux droits a des effets limités.

La Graphique 9 ci-dessous montre la situation socio-professionnelle à l'entrée dans le dispositif d'accompagnement du Grdr.

¹³⁴ Il s'agit d'une procédure qu'entreprennent principalement des personnes qui ont été françaises dans le cadre de la colonisation et qui ont perdu cette nationalité, suite aux indépendances.



Graphique 9: Situation professionnelle des personnes âgées rencontrées dans le cadre du Programme APAI à l'entrée dans le dispositif. Échantillon : 75 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.

La situation socio-professionnelle à l'entrée dans le dispositif d'accompagnement du Grdr révèle d'une part le faible taux de « salarié-e » et le fort taux de « sans emploi » et, d'autre part, la forte proportion de retraité-e-s chez les personnes âgées immigrées (figure xx). Ce fort pourcentage de « sans emploi » est un indicateur du passage à la retraite faisant suite à une situation de chômage plus ou moins longue. Comme nous le verrons dans les chapitres suivants, c'est particulièrement le cas chez les catégories ayant eu des emplois précaires (salarié/intérimaire dans le ménage/nettoyage, la restauration, la grande distribution, etc.) et qui ont connu des licenciements et des difficultés à retrouver un emploi par la suite.

Cette précarité socio-professionnelle est à mettre en parallèle avec un état de santé souvent dégradé avant l'âge légal de départ en retraite. Comme nous le verrons dans le chapitre 5, les enquêté-e-s sont surexposé-e-s aux maladies professionnelles, à l'invalidité, à l'incapacité, au handicap et à l'inaptitude au travail (reconnus ou pas par les administrations concernées). Notons la forte présence de ces cas dans les animations collectives organisées par le Grdr et portant sur les droits socio-administratifs, révélant l'importance des besoins sociaux et sanitaires de cette catégorie d'administré-e-s.

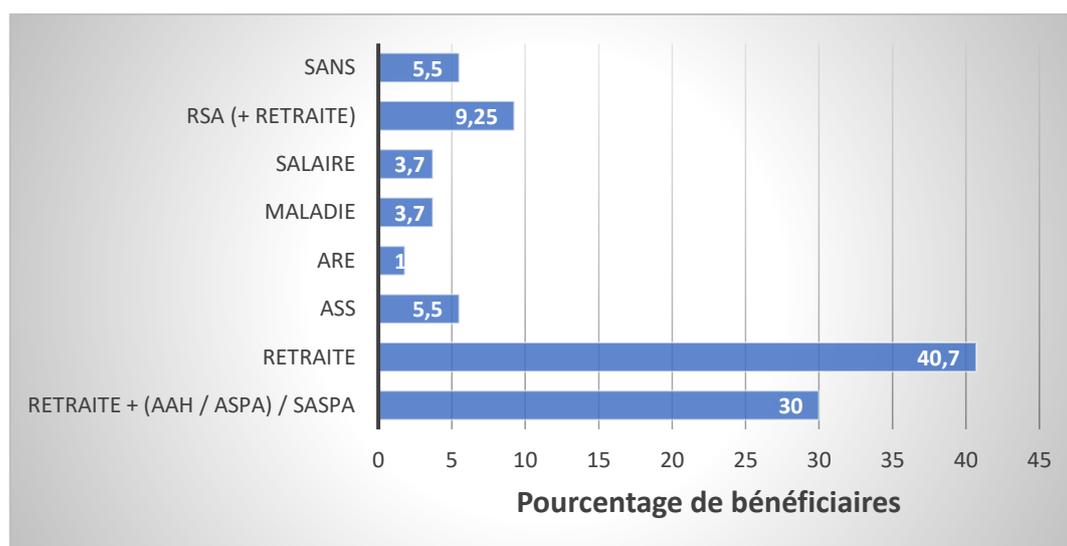
Par ailleurs, le revenu moyen des personnes enquêtées, au premier rendez-vous, s'élève à 607 euros¹³⁵ et les minimas sociaux en constituent une part importante. Ces revenus sont principalement constitués par la retraite, ce qui est logique compte tenu de la proportion de retraité-e-s dans l'échantillon. Nous constatons également une part importante (17,5%)¹³⁶ de personnes sans revenus. Ces interruptions de revenus ont lieu généralement lors des

¹³⁵ Pour 56 personnes renseignées sur le total de 95 enquêtées.

¹³⁶ Voir le graphique 11 dans le chapitre 7.

changements de situation socioprofessionnelle et administrative tel que le passage du salariat à la retraite, le passage du salariat au chômage ou encore le passage de l'ARE/ASS¹³⁷ à la retraite. L'analyse des revenus permet d'observer aussi la proportion relativement importante (9,5%) de maladies, notamment professionnelles, de handicaps et d'invalidités reconnues par les administrations concernées.

S'agissant des revenus à la fin du programme PAPAI, une fois les accompagnements terminés (Graphique 10), leur moyenne est de 833 euros¹³⁸. Cette augmentation est le résultat de l'accompagnement Grdr et des démarches administratives effectuées par les enquêté-e-s pour accéder à la pension de retraite, à l'AAH, à l'ASPA¹³⁹. Ces ouvertures de droits ont augmenté les revenus, notamment pour les personnes qui sortent d'une longue période de chômage et/ou d'interruption de leurs revenus. Cependant, cette augmentation de la moyenne des revenus en fin de programme est faible, et la part des minimas sociaux dans leur composition reste forte.



Graphique 10: Nature des revenus des personnes en fin de Programme APAI. Échantillon: 56 personnes.
Source : Enquête. Élaboration : auteur.

Ces éléments témoignent des limites de l'accompagnement vers l'accès aux droits et d'un système administratif qui réduit la demande sociale à la portion congrue. En effet, en fin de programme, 40,7% des revenus sont liés à la pension de retraite de base et à celle de la

¹³⁷ L'Allocation Retour à l'Emploi (ARE) et l'Allocation de Solidarité Spécifique sont des allocations chômage versées par Pôle Emploi.

¹³⁸ Pour 38 personnes renseignées sur le total de 95 enquêtées.

¹³⁹ Respectivement Allocation Adulte Handicapé (versée par la CAF) et Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (versées par la caisse de retraite).

retraite complémentaire, 30% des revenus sont liés la pension de retraite cumulée aux minimas sociaux que sont l'AAH et l'ASPA et 9,25% des personnes cumulent retraite et RSA. Cette dernière catégorie correspond aux personnes en attente d'ASPA, mais aussi aux personnes dont l'ASPA a été interrompue ainsi qu'à celles non éligibles à l'ASPA, souvent pour des raisons d'âge. Les 5,5% de « sans revenus » montre l'importance des interruptions de ressources et leur persistance, y compris en fin de programme et malgré l'accompagnement.

Retenons que les revenus, objet essentiel de la demande des personnes âgées rencontrées et inscrites dans une démarche d'accéder à, ne sont pas garantis malgré l'accompagnement et ils demeurent faibles. L'offre en matière d'accompagnement se caractérise par des institutions situées à proximité des lieux de résidence (écrivain-e-s publique, Grdr, municipalité), mais qui ne sont pas celles en charge de ces revenus. Les caractéristiques sociodémographiques des populations du territoire étudié se retrouvent dans le profil des enquêté-e-s lors des accompagnements : poly précarité, rapports intenses et dépendance à une administration en charge d'administré-e-s pauvres, nombreu-x-ses.

Conclusion du chapitre 3

Les personnes âgées immigrées, auxquelles la permanence du Grdr à Aubervilliers est dédiée, se distinguent par une forte précarité quant à l'accès aux ressources et aux droits. Aubervilliers et le Nord-Est Parisien semblent toujours faire partie de ces espaces dédiés aux « *nouvelles formes de précarité issues de mobilités contractualisées et disqualifiées* ». (Dahdah, 2015, p.212). La précarisation des populations, la ségrégation et la forte densité d'administré-e-s précaires à Aubervilliers sont le produit de politiques nationales, régionales et municipales, liées, entre autres, à l'histoire de l'industrialisation et de l'urbanisation de la métropole parisienne en général, à celle de la « Ceinture rouge », en particulier, et de leurs évolutions. Ces espaces, leur histoire et ses effets sociaux, démographiques, urbains, marquent les trajectoires, du point de vue de l'accès aux ressources (logement, travail, statut lié au séjour-nationalité, etc.), des personnes qui y ont transité ou qui s'y sont fixées. De fait, les « *territorialités migrantes* » sont marquées par les mutations spatiales des espaces urbains (Miret, 2002), dans le sens aussi où elles se construisent entre domination et autonomisation (projets d'aménagement, de rénovation, de relogement, etc.).

Suivant ce mouvement d'« *occupations inégalitaires de l'espace au profit d'une classe sociale* » (Pereira, 2015 p.12), la trajectoire géo-historique d'Aubervilliers est indéniablement celle d'un maintien dans le bas de la hiérarchie des « *espaces les plus valorisés et les plus valorisants* » (Veschambre, 2010, p.269). Celle des personnes qui y évoluent est marquée par ce type de maintien.

Sans oublier que les rapports des individus à leur logement et à leur ville ne se réduisent pas à un seul cadre matériel, nous privilégions ici une analyse en termes de ségrégation socio-résidentielle, de précarisation, de difficiles conditions de vie matérielle, de maintien dans des situations subalternes. Ainsi, retenons que bien qu'Aubervilliers ait connu des transformations, notamment sur le plan du logement, qui ont permis à des populations de sortir « *du cauchemar de la mal-vie dans des logements insalubres, voire dans la cabane d'un bidonville* » (Cardin, 2006), le logement y pose encore un problème. Les parcs privés mais aussi social sont particulièrement vétustes. En plus du problème de la qualité de vie et du type d'habitat qu'il propose (Bernardot, 2008), l'HLM est à penser au regard de son in-accessibilité (Kirszbaum et Simon, 2001, p.51 ; Tissot, 2006, 2005d ; Bonnal et al., 2013 ; Sala Pala, 2013 ; Desage et al., 2014 ; Bourgeois, 2015, 2013, 2011). La désindustrialisation et le chômage de masse notamment ont réduit la ville à un espace pauvre. Pour les personnes qui ont accédé aux HLM et qui ont été touchées par ces transformations, ceci revient à une réduction des perspectives de sortie d'une condition sociale subalterne.

Cette réduction des perspectives est d'autant plus forte pour les immigré-e-s précarisé-e-s, entre autres, sur le plan du séjour-nationalité, ou encore, ayant été surexposé-e-s aux licenciements massifs de la restructuration industrielle (Math, 2009)¹⁴⁰. Si, notamment grâce à son habitat à loyer modéré (comparativement au reste de la Petite Couronne), Aubervilliers a permis à certain-e-s d'entre elles/eux de s'installer en France, à proximité de Paris, la ville peut représenter un espace d'« *impasses, citadines et citoyennes* » (Dahdah, 2015, p.2013), une ville de laquelle il est dur de sortir, une ville-espace du bas de la hiérarchie résidentielle, où se retrouvent, faute de choix (Pumain, 2006), les catégories du bas de la hiérarchie professionnelle et de celle liée au séjour-nationalité. Il s'agit alors d'analyser aussi bien les formes de domination que les pratiques, les dynamiques, les résistances face à cette domination. Comme vont le détailler les chapitres suivants, pour la migration nord-ouest

¹⁴⁰ Alors qu'ils représentaient 10 à 15% des effectifs à la fin des années 1970, les travailleurs immigrés ont totalisé à eux seuls de 40 à 50% des suppressions d'emplois dans l'industrie et le bâtiment (Math, 2009).

africaine, cette situation est celle d'une perpétuelle confrontation à la domination, à la précarisation et à la tendance institutionnelle à vouloir maintenir dans le bas de la hiérarchie sociale, tout au long de la trajectoire, jusque dans le vieillissement.

**CHAPITRE 4 : Des trajectoires
migratoires, de vie et d'accès au droit
confrontées à la subalternisation
jusqu'au vieillissement**

Introduction

Comme le montre le chapitre précédent, les personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest résidant à Aubervilliers ont un profil social, économique, professionnel et résidentiel qui laisse voir une précarité multidimensionnelle, tandis qu'elles évoluent dans un environnement urbain marqué par une forte densité de population et par la ségrégation. En tant qu'administrées, elles relèvent d'une gestion de la précarité de masse. Cette marginalisation, reposant entre autres sur des statuts sociojuridiques (portant sur les revenus, le travail, le logement, la santé, le séjour et la nationalité, etc.), et donc sur des normes de droits, invite à lire la question de l'accès aux droits sous l'angle de la confrontation à ces normes. Il convient ici de cerner cette marginalisation au moment du vieillissement en l'articulant au passé et en dégageant ses liens avec les conditions de vie et les positions sociales qui ont prévalu tout au long de la trajectoire. Nous questionnons ici le cheminement vers le vieillissement à travers une géographie de leur confrontation à ces normes de droit.

Or, en examinant les parcours de vie (Bessin, 2009 ; Charruault, 2020) dans leurs liens avec le contexte et les temporalités sociales, politiques et historiques dans lesquels ils s'inscrivent, il importe de prendre en compte le poids de « *l'héritage colonial* » (Hajjat, 2014)¹⁴¹ dans la construction de ce vieillissement en migration, qui s'avère déterminant pour l'accès aux droits. Chez les générations charnières entre colonisation et post-indépendance, l'« *homologie de position [...] de rapports [...] de relations, de configuration sociale et politique* » (Hajjat, 2012, p.19) entre le statut d'immigré-e et celui de colonisé-e analysée par Abdellali Hajjat (2012 ; 2014) se lit au début de leur trajectoire comme au moment de leur vieillissement en migration. En effet, les personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest et résidant en France au moment de l'enquête (2016-2019) sont, dans leur grande majorité¹⁴², nées avec le statut de colonisées, puis elles ont migré avec ce statut (pour les plus âgées d'entre elles¹⁴³) ou avec celui de ressortissantes d'un pays tiers ; enfin, elles vieillissent en migration avec ce statut d'étrangères et/ou en tant qu'immigrées ayant accédé à la nationalité française. Se dégage alors une subalternisation structurelle qui, du fait des

¹⁴¹ « On peut définir la notion d'héritage colonial comme un ensemble de ressources symboliques et pratiques construites dans la situation coloniale, notamment des catégories d'entendement, des logiques juridiques et des pratiques administratives, qui sont réactivées dans la situation de l'immigration postcoloniale. Cette réactivation ne correspond pas à une reproduction à l'identique mais dépend d'un nouveau contexte historique, devant se soumettre aux contraintes juridiques du droit postindépendances, et des usages spécifiques qu'en font les acteurs. » (Hajjat, 2014, p. 263).

¹⁴² L'ensemble des enquêtés-e-s par entretien, à l'exception de Mme Mina, est né pendant la colonisation dans sa définition la plus commune, à savoir une domination militaire, administrative et économique.

¹⁴³ Dans l'échantillon Entretien c'est le cas d'Idir, de Nouara et de Ahmed.

indépendances nationales et de la migration, change certes de « *nature* » et de « *configuration* » (Idem) mais se maintient tout au long de la trajectoire¹⁴⁴.

L'approche par les trajectoires, telle que décrite dans le chapitre 1 (sous-section 2.1.3), nous permet de cerner cette géographie de la confrontation à la subalternisation. La trajectoire aborde « *l'aspect institutionnel et normatif des vies humaines [...] l'ensemble des trajectoires [...] généralement suivies par les individus et les groupes dans une société* » (Gherghel et Saint-Jacques, 2013, p.15). Le mode de lecture des trajectoires que nous proposons mobilise les notions d'étape, d'événement et de transition. Nous les appréhendons principalement dans leur lien avec les normes de droit. Dans les entretiens, nous avons cherché à renseigner de manière plus spécifique les dimensions migratoire, résidentielle, professionnelle, familiale, de droit de séjour et de nationalité et de droits socio-administratifs des trajectoires.

Ainsi, nous cherchons à montrer en quoi la situation précaire, ou du moins problématique quant à l'accès aux droits au moment du vieillissement, est à lire à la fois comme l'effet de la confrontation à cette subalternisation au cours de la trajectoire, et comme la preuve de son maintien au moment de la vieillesse. Quelles sont les étapes, les transitions et les événements qui marquent ces trajectoires ? Quels sont les enchaînements de séquences d'expériences, de rôles et de statuts qui permettent de lire la subalternisation et son maintien dans le vieillissement ?

Pour répondre à ces questions, nous allons dans un premier temps tenter de cerner le cadre structurel évolutif dans lequel prennent place les trajectoires des enquêté-e-s pour en dégager les contraintes génératrices de subalternisation et leurs effets sur les trajectoires. A travers la question de « l'héritage colonial », et à travers les effets différenciés de la norme de droit selon la génération et le genre, nous voulons dégager les récurrences et les variations des expériences de la colonisation, de la migration et du vieillissement en migration. Cela permettra de faire ressortir ces trois temps comme révélateurs d'une confrontation à l'épreuve d'une position sociale de subalternisé-e.

Partant, dans la deuxième section, nous nous focalisons sur l'étape du départ et de l'installation en migration. Comme le note Abdellali Hajjat (2012 ; 2014), la prise en compte

¹⁴⁴ Françoise de Barros (2005) qui s'intéresse aux « Français musulmans d'Algérie » et aux « immigré-e-s » parle « *d'importation de classifications coloniales dans les politiques* » (p.26) de logement notamment, ou encore de « *Reconversion des classifications coloniales* » (p.32) à travers le statut « d'immigré-é ».

du changement de territoire qu'implique la migration est essentiel dans l'analyse « *des continuités et des ruptures entre la situation coloniale et la situation de l'immigration postcoloniale* » (Hajjat, 2012, p.20). Ce changement représente une différence de « nature » entre domination coloniale et domination dans l'immigration (et ce d'autant plus si cette dernière est post-coloniale). Cependant, cette différence liée au territoire ne porte pas atteinte à l'homologie de position, elle la fait même. Ainsi, alors même que la domination change de nature, cette focale va permettre de voir comment se maintient la subalternisation. En interrogeant le « *niveau familial mésoscopique [...où] s'élaborent les projets migratoires* » (Ma Mung, 2009, p.8) et en s'intéressant aux effets de l'interaction individu/famille/structure macro sur la mise en œuvre du départ et de l'installation en France (dans le statut d'immigré-e), nous tenterons de cerner comment s'opère ce maintien de la subalternisation à cette étape clef de la trajectoire.

1. Les trajectoires dans la grande Histoire : différences générationnelles et générées dans l'expérience coloniale et migratoire

Dans cette première section, on cherche à dégager des éléments du contexte socio-historique dans lequel s'inscrivent les trajectoires de vie des enquêté-e-s et intervenant dans leur cheminement vers le vieillissement en migration. Nous adoptons l'idée déjà évoquée d'une « *homologie de position* » (Hajjat, 2012, p.19) entre émigré-e/immigré-e post-indépendances et colonisé-e. Autrement dit, les migrations sont ici analysées au regard de cette histoire faite de continuités et de ruptures, et au regard des liens entre capitalisme, colonisation et migration (Le Petitcorps et Desille, 2020 ; Bouamama, 2020a).

Nous verrons d'abord comment cette analogie et ses normes réactualisent sans cesse les liens entre conditions de vie et migration, et maintiennent les personnes dans la subalternisation socio-spatiale et dans la migration, jusqu'au vieillissement (1.1). Ensuite, nous nous appuyons sur l'idée que « *la comparaison entre parcours biographiques explicite la manière dont le contexte institutionnel et ses politiques infléchissent les projets de vie* » (Lendaro, 2013, p.780). Nous allons donc comparer ces parcours, d'abord à travers le prisme générationnel (1.2). L'observation des différences intergénérationnelles (Peugny et Van de Velde, 2013) au regard de l'évolution de l'intervention institutionnelle (Lendaro, 2013) permet de penser la domination, la subalternisation et l'inflexion des projets de vie.

Nous poursuivons ensuite cette réflexion à travers le prisme du genre (1.3), en observant les différenciations entre les femmes et les hommes, au regard de l'évolution des politiques - notamment migratoires - sexistes (Carayon, 2017).

1.1. La colonisation comme contexte socio-spatial du maintien en migration

Nous voulons dégager ici certaines caractéristiques des contextes socio-spatiaux et historiques dans lesquels s'inscrivent les trajectoires de vie des enquêté-e-s, en partant de leur récit¹⁴⁵ et en conjuguant l'approche parcours de vie et l'approche décoloniale. Ceci permet de restituer des expériences individuelles et d'en dégager des étapes, des événements, des transitions et des statuts socio-spatiaux récurrents, voire communs au groupe des enquêté-e-s.

En tant que personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest immigrées en France, les enquêté-e-s ont des trajectoires que nous inscrivons dans un cadre que définit bien la formule « *à colonisation exemplaire, migration exemplaire* » (Sayad, 1999, p.99). Nous allons ici tenter de dégager « *les états successifs du champ* » (Bourdieu, 1986, p.72), de l'évolution du contexte structurel ainsi que les infléchissements qu'il produit sur les trajectoires en termes de « *placements* » et « *déplacements dans l'espace social* » (Bourdieu, 1986, p.71). Ceci permet de retracer des étapes (1.1.1) que nous jugeons pertinentes dans le cheminement vers le vieillissement en migration et de saisir certains aspects de la traduction spatiale de cette succession (1.1.2).

1.1.1. Colonisation et vieillissement en migration : succession socio-historique et maintien de la subalternisation

Les temporalités socio-historiques et politiques, dans lesquelles sont ancrées les temporalités biographiques (Gherghel et Saint-Jacques, 2013, p.14) des enquêté-e-s, sont, « *au moins, dans un certain nombre d'états pertinents* » (Bourdieu, 1986, p.72), marquées par la colonisation, la migration, le vieillissement en migration. Nous abordons ici les liens entre ces états.

¹⁴⁵ Le récit opère une transformation, interprétation et évaluation de situations réelles traversées (Bessin, 2009, p.13 ; Gherghel et Saint-Jacques, 2013, p.11). Il pose les risques de « *L'illusion biographique* » (Bourdieu, 1986). Cependant, « *si la subjectivité fuit en permanence toute forme d'assignation identitaire, politique, linguistique, ou historique, il n'empêche qu'elle utilise tous ces éléments pour tisser les fils invisibles de l'intime* » (Lazali, 2018, p.7).

Ces liens sont présents dans la succession chronologique et spatiale : naissance dans la colonie, migration puis vieillissement en France. De plus, le discours des enquêté-e-s permet de dégager des liens de cause à effet entre colonisation et migration, dans le sens où la domination coloniale est évoquée concernant les causes du départ en migration et celles du maintien en migration jusqu'au vieillissement, voire jusqu'à la mort. En effet, les enquêté-e-s évoquent le registre de la domination coloniale, notamment à travers sa dimension économique, génératrice d'un différentiel de développement, de l'attractivité de la France et de l'aspect répulsif de l'Afrique du Nord-Ouest au regard de sa situation économique, politique et sociale. Ils/elles témoignent également de leur passage par des statuts juridiques, sociaux, professionnels ou encore résidentiels aux fondements coloniaux, sans cesse renouvelés au fil du temps, et qui les maintiennent dans différentes formes de subalternisation¹⁴⁶.

Le récit de Monsieur Idir¹⁴⁷ évoque l'ensemble des liens précités. L'Encadré 4 ci-dessous retrace brièvement sa trajectoire.

Encadré 4: Bref aperçu de la trajectoire de vie de Monsieur Idir

Né en 1927 « à Fort National, en grande Kabylie », Monsieur Idir évoque ses ancêtres, marabouts/négociants en huile avant 1850, expropriés et déplacés suite à la « défaite des Kabyles »¹⁴⁸. Il parle de ces événements pour expliquer la migration précoce des Kabyles « pauvres »¹⁴⁹, qui « cherchaient des débouchés » vers la Métropole. Il se souvient de son grand père métayer et de son père venu en France vers les années 1920. « Mais lui, au lieu d'aller dans les usines, il est allé dans le commerce » (Idir). Il rejoindra

¹⁴⁶ Français-e musulman-e d'Algérie, étranger-e disposant d'une carte de résidence, sans-papiers, etc. Il est possible d'aborder « la colonialité du pouvoir par l'étude de la gestion politique des déplacements de personnes par les administrations étatiques d'un territoire donné. » (Le Petitcorps et Desille, 2020, p.20). Les politiques migratoires « produisent des catégories hiérarchisées de migrants et de réfugiés qui s'appuient sur les imaginaires coloniaux des races à policer, contrôler, diviser » (Le Petitcorps et Desille, 2020, p.20). Au-delà de puiser dans l'imaginaire colonial, ces politiques le perpétuent et produisent les mêmes effets en termes de précarisation, entre autres juridique (Bolzman, 2016) et d'exclusion (de la décision politique et citoyenne, du marché de l'emploi légal, du droit à la libre circulation, etc.).

¹⁴⁷ Monsieur Idir nous livre un témoignage rare par son amplitude historique, sa portée collective et politique, par la propre subjectivité de Monsieur Idir, et la singularité de son parcours. On peut considérer son profil comme étant « irréductible à celui de la masse des émigrés » (Blanchard, 2014, p.593) appartenant aux générations que nous enquêtons, du fait de sa scolarisation - chez les Pères Blancs -, de son mariage avec une française, du fait qu'il ait été chef de section du FLN, ou encore propriétaire de son commerce - même s'il n'avait pas de salarié-e-s, c'est lui et sa compagne qui travaillaient -. Ajoutons que monsieur Idir a été un grand lecteur, malgré une scolarité interrompue prématurément.

¹⁴⁸ A ce sujet, voir « 1830-1880 : La conquête coloniale et la résistance des Algériens » (Peyroulou et al., 2014).

¹⁴⁹ A ce sujet, voir : « La dépossession foncière et la paupérisation de la paysannerie algérienne » (Nouschi, 2014), « Dépossession et disqualification des droits de propriété à Alger dans les années 1830 » (Grangaud, 2014) ou encore, « La construction d'un droit foncier colonial » (Merle, 1999).

son père en 1947 pour reprendre son affaire de commerçant itinérant dans le textile. M. Idir sera par la suite gérant d'un hôtel meublé – où logent essentiellement des travailleurs algériens - et chauffeur livreur/routier. Il rappelle son internement au « *camp à Vincennes* »¹⁵⁰ suite à son engagement dans le FLN et à la manifestation du 17 octobre 1961. A l'indépendance de l'Algérie (1962), il s'y réinstalle. Mais, « *malheureusement, le pouvoir algérien de Ben Bella et Boumediene a usurpé la révolution du peuple. Ils ont instauré un régime totalitaire militaire. Et depuis ce jour, c'est pareil, jusqu'à ce jour. [...] dégoûté, je suis revenu ici en France.* ». Six mois avant notre entretien (août 2018), Monsieur Idir fait une chute, se casse le fémur et se fait placer une prothèse. « *Ça aurait été en Algérie, il y a pas de prothèse hé bein... je ne bouge pas. Heureusement, je suis ici en France. Il faut dire la vérité.* ». Monsieur Idir est décédé à Aubervilliers à l'automne 2019.

Les propos de Monsieur Idir évoquent le colonial en termes de guerre, d'expropriations, de déplacements de populations, de leur paupérisation et de leur réduction au statut - juridique, économique, psychologique, social et éthique (Fassin, 2010) - de colonisé-e-s, de subalternes. D'autres enquêtés-e-s l'évoquent à travers : des parents mobilisés dans l'armée ou l'administration coloniale (Habib, Chekh, Khalidou, Nouara) ; des proches assassinés (Tassadit), torturés (Ferroudja), dans l'insécurité des guerres d'indépendance (Nasri) ; la ségrégation coloniale considérant la vie des colonisé-e-s comme moindre (Nouara), ou encore leur interdisant l'école (Mohamed) et certaines zones d'habitation (Manoubia). Les travaux sur ces questions en montrent l'ampleur, aussi bien en Algérie (Thénault, 2004, 2012 ; Bouchène et al. 2014) que dans tout l'empire colonial français (Fanon, 1968 ; Goscha et Thénault, 2017).

De plus, Monsieur Idir met en avant trois dimensions qu'il associe à trois séquences de sa trajectoire et qui montrent les liens entre la subalternisation coloniale, la migration et le vieillissement/maintien en migration. Il y a d'abord une dimension économique rattachée à la paupérisation qui le pousse au départ. La migration vient comme une suite logique à la subalternisation-paupérisation coloniale : « *la Grande Kabylie, je crois, ils ont commencé à venir en 1920. C'est parce que la population est pauvre. Ils cherchaient des débouchés parce qu'en Algérie il n'y en avait pas. Donc ils immigraient vers la France.* » (Idir). Il y a ensuite une dimension politique et sociale à travers l'évocation de son retour en France après une

¹⁵⁰ Le château de Vincennes a servi de camps d'internement, notamment durant la guerre d'indépendance de l'Algérie (Blanchard, 2008).

tentative de réinstallation en Algérie nouvellement indépendante. En effet, il exprime sa déception et son dégoût concernant les responsables politiques qui ont pris le pouvoir, « *usurpé la révolution du peuple* », perpétué la paupérisation et l'absence de solutions politiques et sociales. Ceci nous amène à la dimension du différentiel de développement qu'évoque M. Idir, en lien avec son vieillissement et avec son état de santé dégradé qui le contraint à ne plus retourner en Algérie. Selon nous, ces dimensions, reliant à travers les époques, le colonial, la migration et le maintien en migration, renvoient au colonial dans son acceptation historique, puis au « *trauma colonial* » (Lazali, 2018), mais aussi aux ingérences encore actuelles des puissances coloniales et capitalistes (Fanon, 1968 ; Bouamama, 2016, 2020a). Trauma et néocolonialisme marquent l'organisation politique et sociale des États indépendants et continuent de creuser un différentiel de développement, de paix sociale, de conditions de vie, qui favorisent la migration, le maintien et le vieillissement en migration.

Si les ressorts de cette émigration-immigration sont « *multiples et évolutifs* » (Blanchard, 2014, p.590), l'ensemble des enquêté-e-s évoquent ces dimensions (de différentiels économique, d'attractivité, d'offre de santé, etc.) qui s'inscrivent dans une succession socio-historique marquée par le colonial et le maintien des rapports coloniaux. Ceci en fait une migration inscrite dans la durée, aussi bien à travers le vieillissement et la mort en migration qu'à travers l'ininteruption des flux migratoires (Sayad, 1999, p.419) jusqu'à nos jours.

Ceci va de pair avec les différents statuts sociaux par lesquels sont passé-e-s les enquêté-e-s, et leurs dimensions spatiales. Pour Monsieur Idir, le passage se fait - par le biais d'une migration en tant que colonisé¹⁵¹ - de la campagne kabyle, où il était berger, à la région parisienne, à Aubervilliers, son urbanisme, son habitat ouvrier et ses usines¹⁵².

¹⁵¹ Ici en l'occurrence avec le statut juridique de « Français musulman d'Algérie » qui lui-même remplace à partir de 1947 celui « d'indigène d'Algérie ».

¹⁵² À travers son histoire personnelle et familiale, Monsieur Idir, qui quitte la terre, est témoin de différentes phases qui concernent l'émigration-immigration nord-ouest africaine, algérienne et kabyle en particulier, vers et en France, évoquées dans différents travaux (Sayad, 1999 ; Blanchard, 2014 ; Cohen, 2012, 2014, 2017). Ici, le paysan algérien qu'est M. Idir et qu'était son père rejoint le sort des paysan-e-s anglais-e-s du moyen âge ou encore celui des paysan-e-s étasunien-e-s des années 1930 qui, se faisant rattraper par « *l'expansion du système monde* » (Wallerstein, 2009, p. 91) et l'expropriation, l'industrialisation de l'agriculture, ou encore la vente de leurs terres, doivent quitter l'activité qui jusque-là leur permettait de subsister. « *John Steinbeck, dans Les Raisins de la colère, nous décrit minutieusement la misère de ces paysans devenus chômeurs malgré eux. [...] ils sont chassés, ne possèdent rien et sont sans ressources. Ils ne peuvent vendre que leur force de travail, [...] Les uns et les autres ne sont pas « migrants de l'intérieur » par choix, ils ont été acculés au nomadisme et à l'oisiveté.* » (Zoberman, 2011, p.16). Ces rapprochements permettent de considérer la colonisation comme un système de pouvoir et notamment de mise en dépendance d'une économie au profit d'une autre. Elle s'étend aux rapports entre capitalisme et campagnes, et n'est donc pas à enfermer dans le cadre des rapports « nord-sud ». Ces

Et y avait des usines autour du café où j'étais, de la rue de la gare, à côté du pont. Il y avait des usines de peinture, il y avait des dépôts de charbon [...], il y avait une usine chimique de Saint Gobain. Il y avait des équeurisseurs aussi [...], il y avait une usine de peinture très importante qui emploie principalement des Algériens, sauf les cadres. Et la majorité de ces Algériens, ils habitent chez moi, dans l'hôtel. (Idir).

D'autres ont migré avec des visas, des titres de séjour provisoires, dans le cadre d'une migration de travail organisée, ou encore en tant que sans-papiers¹⁵³. L'ensemble des enquêté-e-s, avec lequel-le-s nous avons mené des entretiens, a travaillé en tant qu'ouvrier-e, employé-e et ne compte qu'une seule infirmière et deux commerçant-e-s n'ayant jamais embauché de salarié-e-s. Tous et toutes ont connu l'environnement urbain de la région parisienne, ses villes, quartiers et logements d'immigré-e-s et de prolétaires : rues et métro (Mohamed), hôtels meublés (Idir, Nouara, Habib, Rabah), bidonvilles (Mohamed, Abdelaziz), foyers (Souleymane, Abdelaziz), squats (Aziza, Fatah), logements anciens et insalubres (Aziza, Fatah, etc.), HLM¹⁵⁴.

Ainsi, pour la période qui précède la migration, les statuts sont juridiquement marqués par l'indigénat ou l'appartenance à une nationalité réduisant la liberté de circulation. La migration, passage de « *la périphérie* » au « *centre* » (Balibar et Wallerstein, 2007 ; Wallerstein, 2009), marque un tournant dans ces statuts, aussi bien d'un point de vue juridique à travers le statut précarisant d'étranger (Bolzman, 2016), que du point de vue socio-professionnel et résidentiel à travers la prolétarianisation du paysan. Le vieillissement en France, quant à lui, s'opère dans le maintien en migration, notamment du point de vue des statuts socio-professionnels, résidentiels et des statuts de séjour et de nationalité. Ce maintien revêt également une dimension spatiale.

1.1.2. Espace colonial, espace migratoire : expériences de la périphérisation

La succession socio-historique évoquée précédemment produit et se déroule dans une périphérisation des espaces et des personnes. Cette périphérisation induit une dispersion des ressources avec laquelle les enquêté-e-s ont dû composer et continuent de le faire au moment de l'enquête. Nous interrogeons ici cette dispersion et son effet sur les trajectoires de vie.

On observe d'abord que la colonisation de l'Afrique du Nord-Ouest correspond à son intégration « *aux processus du système monde moderne* » (Wallerstein, 2009, p. 91) et à son

rapprochements corroborent l'idée que la migration nord-ouest africaine en France est « *l'homologue des anciennes migrations internes à travers l'exode rural* » (Sayad, 1999, p.417).

¹⁵³ Rappelons le travail de Claudio Bolzman sur la précarité juridique comme « *forme spécifique de précarité qui touche une proportion significative de migrants* » (Bolzman, 2016, p.99).

¹⁵⁴ Voir, entre autres, le témoignage de Mme Nouara dans la Sous-section suivante.

assignation aux rapports de domination existant à différentes échelles, du mondial au local, décrits notamment à travers le « *concept relationnel* » (Wallerstein, 2009, p.50) de Centre-Périphérie. En évoquant la toponymie de son lieu de naissance, Monsieur Idir nous dit : « *Fort National, c'est parce qu'il y a un fort construit par le maréchal de Randon après la défaite des Kabyles, pour les contenir à l'extérieur [...] il y avait 80 ou 90 familles, il les a expropriées, il les a foutues en l'air. Ils sont partis dans les autres villages environnants, dont ma famille.* » (Idir). Ainsi, la périphérisation commence lorsque l'espace de ses ancêtres devient un espace défait, conquis, exproprié, puis assigné. Basé notamment sur des logiques raciales et économiques, ce processus¹⁵⁵ se poursuit à travers la séparation des espaces à différents niveaux : métropole/colonie, ville/campagne, zone utile/zone inutile, quartier indigène africain (arabe et/ou noir)/quartier européen (blanc). Autant de groupes et d'espaces « *créés dans le même moment et distincts et ordonnés hiérarchiquement.* » (Delphy, 2008, p.22).

Ainsi, Mme Nouara nous dit :

On arrive hun, on ne sait rien du tout. On ne sait même pas comment allumer la lumière. On n'a pas de lumière là-bas. Rien. Alors, quand la France elle dit "elle a fait en Algérie, elle a fait en Algérie". Elle a rien fait ! Elle a fait dans le quartier où ils habitent eux, oui. Elle a fait des écoles, la route et tout ça. Nous, où on habite nous, c'est des animaux, on était considéré comme des animaux.

Cette périphérisation du village, du quartier et de l'Afrique du Nord-Ouest et cette « *centrifugation* »¹⁵⁶ de la France, induisent déjà un éclatement de l'espace de vie des périphérisé-e-s¹⁵⁷ ainsi que leur assignation à certains espaces. L'éclatement et l'assignation sont à comprendre en termes matériel mais aussi mental. La périphérie coloniale « *approfondit son sous-développement et sa misère* » (Fanon, 1968, p.103) et manque donc de moyens matériels qui se trouvent ailleurs. La personne périphérisée appréhende ainsi l'espace au regard de cette dispersion des ressources. Ceci est exacerbé par l'exposition des périphérisé-e-s à la « *géoculture* » (Wallerstein, 2009, p.44)¹⁵⁸, au pouvoir de la normalité (Delphy, 2008, p.7), à l'attraction du centre, de l'Eldorado accessible sous conditions (administratives, économiques, etc.). « *La France, c'est mieux* » est une perception prédominante chez les enquêté-e-s. Elle intervient dans leur décision de migrer.

¹⁵⁵ Et son corollaire, celui d'ériger comme Centre l'espace des vainqueurs. Ceci corrobore l'idée que le capitalisme est lié à la colonisation et que l'enrichissement des métropoles implique l'appauvrissement des colonies.

¹⁵⁶ Nous proposons ce néologisme au regard de « *périphérisation* ».

¹⁵⁷ Entraînant chez les périphérisé-e-s une perception de l'espace comme manquant de tout et une tendance à l'autodénigrement, chez les « *centrifugé-e-s* » une perception de leur espace comme étant le meilleur (système de santé, politique, démocratique, économique, etc.) et une tendance à un sentiment de supériorité.

¹⁵⁸ Wallerstein parle ici de « *schémas culturels communs* » (Idem) au sein de l'économie mondiale. Cela fait écho selon nous à une culture dominante portant sur les modes de vie, la consommation, le travail, etc.

Ainsi, la périphérisation ressort d'abord dans la description des lieux de naissance. C'est d'autant plus le cas des personnes nées en zone rurale qui, comme Madame Nouara (née en 1938), soulignent d'emblée dans ce lieu de naissance le caractère décentré, petit, difficile à nommer, inconnu, éloigné, où les ressources sont rares, voire absentes. A la question où êtes-vous née en Algérie ? Elle répond :

Hé bein c'est-à-dire, c'est vraiment dans la petite campagne. Si vous voulez, je vous donne mes papiers. Comme ça vous voyez, la date et l'année, où que j'étais née. [...] C'est-à-dire, le village, c'est le village Ait Amara. [...] Mais bon, comme tu es jeune, tu ne dois pas savoir ça. [...] C'est le souci dans les petits bleds perdus quoi. On est vraiment, vraiment dans la montagne, après Bougie, après Barbacha. On était là. Bon maintenant, le village il est vide. Tout le monde va à la ville. C'est mieux pour les gens. Mais avant, on était entre les moutons et les chèvres. On ne connaît pas ni les chaussures, ni le café, ni l'eau dans la maison, ni la lumière. On s'allume à une bougie. Et quand je suis venue en France après, on a découvert la lumière ... même quand je suis arrivée en France, l'eau, c'était dehors. Quand il gèle hé bein on n'a pas d'eau. C'est gelé. [...] Mais on n'a pas d'eau à l'intérieur. [...] il n'y a pas d'eau, dans les chambres d'hôtel. [...] il faut une bouteille d'eau pour se laver. Les douches, on ne les connaît pas, avant. Les WC, les gens ils ne les connaissent pas. Voilà ! Beaucoup de misère. Beaucoup, beaucoup de misère. [...] Hé bein ma famille [en Algérie] elle a le terrain. Mon père il a le terrain. Hé bein il travaille le terrain, il y a un peu de blé, un peu de l'orge, un peu de petits pois, comme ça quoi. On ne se nourrit pas bien comme il faut [rire]. La viande, on mange deux fois ou trois fois à l'année hun. Ah oui ! C'était dur ! Dur ! On ne connaît pas les chaussures. Ici, je suis arrivée en France, tout le monde avait les chaussures. Tout le monde il a le bonheur de boire un petit café le matin, au lait. Nous, on ne connaît pas ça.

La migration est un changement en termes d'accès à des aménités, notamment matérielles. Mme Nouara utilise le registre du changement brutal et de l'absence/présence de ces moyens matériels lorsqu'elle décrit le passage d'un espace à l'autre, de la campagne kabyle à la banlieue parisienne (de la bougie à « *la lumière* » ; de pas de chaussures à des chaussures ; de pas de café à du café ; etc.). Elle évalue même sa situation initiale de périphérisée au regard du Centre et de ses aménités auxquelles elle accède en migrant.

Cependant, ici la migration, c'est aussi le maintien¹⁵⁹ dans des espaces relégués et dans la situation de subalterne, de ségrégué-e¹⁶⁰ et de périphérisé-e. En effet, Mme Nouara décrit l'espace de l'immigration - tout comme l'espace de l'émigration - à travers le registre de l'isolement, de la marginalisation, du dénuement et de la pauvreté (chambre d'hôtel sans eau, « *4, 5 personnes qui dort dans la même chambre. Il y en a un qui met la tête comme ça. L'autre, il met la tête comme ça* » ; « *misère* »). Quant à Mme Aziza, elle décrit ses voisins

¹⁵⁹ « *Penser la mobilité, c'est aussi penser l'immobilité, c'est penser la migration non pas seulement dans ce qui est mouvant, dans ce qui change, dans ce qui circule, mais aussi dans ce qui se reproduit et qui est permanent* » (Da Cruz et Nizzoli, 2014, p.168).

¹⁶⁰ La ségrégation est un processus institutionnel qui concentre dans des espaces séparés, des moyens de production de nature différente, des catégories sociales également différentes, ou/et d'autres aspects renvoyant à ces dimensions de la vie que sont les ressources économiques, le logement, la famille, etc. Cette ségrégation fait que ces dimensions de la vie et les espaces qui leur sont dédiés tendent à être marqués par la dispersion entre lieux de logements, de travail, de commerce alimentaire, etc.

tout au long de sa trajectoire résidentielle par nationalité et couleur de peau : « *A cette époque, à la rue du Landy, il n'y a que des noirs* ». Et au moment de l'enquête (tour HLM) :

Il y a un Pakistanais au-dessus. Là-bas, dans ce coin, des noirs, je ne sais pas d'où ils viennent. Là, en face, est venue habiter celle que tu as vu ce matin sortir. Je ne la connais pas encore. Elle vient d'arriver. Je ne sais pas ce qu'elle est. Dans ce coin, un Portugais. Il est ancien lui. Sa femme est morte et lui il reste. Je vois des noirs rentrés chez lui, des Portugaises elles aussi. En face de lui des Sénégalais ou Mauritanien ou Maliens. [...] C'était cette voisine avec qui je parlais, la noire. (Aziza, entretien n°134/6).

A cette échelle, l'assignation est sociale et raciale. Elle se matérialise par un logement d'ouvrier-e, d'immigré-e, de racisé-e¹⁶¹.

De plus, Mme Aziza décrit une concentration de populations dans un espace - la tour et le quartier - quasi exclusivement dédié au logement. En cela, il s'agit d'un espace dans lequel d'autres ressources manquent, en l'occurrence financières, et sont à chercher ailleurs. On comprend que l'espace du travail et celui du logement sont souvent séparés, et que là encore se pose la question du déplacement, de l'accès à des aménités et du maintien dans des espaces de travail assignés. Ainsi, les propriétés du quartier d'immigration rejoignent dans une certaine mesure celles du pays de départ.

On peut dire ainsi que la migration permet de sortir d'une Périphérie (pays de départ), sans pour autant accéder au Centre. De ce fait, la périphérisation dont font l'objet les enquêté-e-s est à lire au regard d'une évolution dans le temps et d'un jeu d'échelles spatiales. D'une part, le pays de naissance est par divers aspects une périphérie et les enquêté-e-s, tout au long de leur trajectoire, gardent des liens avec celle-ci, et sont périphérisés à ce titre. D'autre part, dans le pays de l'immigration, ils/elles sont périphérisé-e-s dans des quartiers, des métiers et des statuts juridiques. Ce type de périphérisation multi échelles et évolutive complexifie la question de la dispersion et de la dichotomie Centre/Périphérie.

Ainsi, la migration est un changement que représente le passage de la bougie à la lumière (électrique). Mais elle est un maintien dans le statut de périphérisé-e. Elle représente aussi un changement brutal en termes de contraintes. Si elle fait ressource dans les stratégies de vie, si les migrant-e-s peuvent « jouer » sur les différentes opportunités et différentiels (Cortes, 2011 ; Trousselle, 2019), l'accès supposé aux ressources économiques en France se fait cependant au prix d'un éloignement, voire d'une rupture avec le pays d'origine et les ressources affectives qui lui sont liées. Dans la migration se maintient ainsi la difficulté à concilier différentes ressources, et ce d'autant plus qu'elle s'opère dans le contexte socio-

¹⁶¹ Voir les travaux de Ines Espirito Santo (2013) et Margot Delon (2017) sur la migration portugaise en France et le racisme dont elle a fait l'objet.

historique évoqué précédemment (subalternisation, atteintes à la liberté de circulation, etc.). Mme Nouara déplore ainsi le fait que, suite à sa première installation en France, durant 23 ans elle ne verra pas ses parents restés en Algérie.

Les caractéristiques de l'espace que nous avons tenté de dégager ici tissent la trame des trajectoires de vie et contribuent au maintien en migration. En effet, l'espace décrit n'est pas un espace d'unification des différentes ressources nécessaires à l'individu. Il est en permanence marqué par la dispersion des ressources¹⁶². En d'autres termes, si la migration - et la mobilité de manière générale - peuvent faire ressource (Ma Mung, 1999), l'accès à une ressource se fait aux dépens d'une autre. C'est particulièrement visible en ce qui concerne les ressources économiques concentrées dans les centres, et les ressources affectives¹⁶³ liées aux pays de naissance, encore périphérisés au moment du vieillissement.

Nous avons montré dans cette première sous-section que la trajectoire de vie des enquêté-e-s est inscrite dans une succession socio-historique aux fondements coloniaux repérables, marquée par le maintien d'une subalternisation coloniale, d'une hiérarchisation des espaces et d'une dispersion des ressources, et aboutissant au vieillissement en migration. Plus cette dispersion est forte, plus la personne est vulnérabilisée, tiraillée et contrainte de choisir le moyen de satisfaire un besoin aux dépens d'un autre. Ainsi, ce contexte a des effets différents sur les parcours de vie des enquêté-e-s qu'il est pertinent d'étudier au prisme de la génération et du genre.

1.2. La génération : au-delà de l'âge, le vécu de l'Histoire

A partir des Enquête PAPAI et Entretien¹⁶⁴, nous cherchons ici à montrer comment les collectifs générationnels sont différenciés par les transformations structurelles ayant eu lieu dans les espaces où ont vécu les enquêté-e-s, entre les années 1920, période de naissance du plus âgé des enquêté-e-s, et le moment de notre enquête (2016-2019). En permettant de constituer des groupes de personnes aux trajectoires de vie inscrites dans des contextes sociohistoriques distincts, le générationnel est un bon prisme pour analyser l'intervention du droit sur ces trajectoires.

¹⁶² La formule métro, boulot, dodo illustre bien la déclinaison locale de cette dispersion spatiale travail/logement.

¹⁶³ Nous analysons dans le Chapitre 7 comment les enquêté-e-s ont fait famille et ancrage dans la dispersion.

¹⁶⁴ Voir le tableau 5 « Liste des enquêté-e-s de l'enquête entretien ». Nous nous sommes également appuyé sur la base de données (Enquête PAPAI) et avons pris en compte les années de naissance, les années et l'âge de la première entrée en France, ainsi que d'autres données telles que les revenus au moment de la retraite.

En effet, au-delà de l'âge¹⁶⁵, il est question ici de « *l'effet de période* » (Lendaro, 2013, p.779), de la « *participation à des événements et des expériences communes, [...de] la « conscience » de génération [qui] se forge donc très tôt, dès les premières expériences de jeunesse, et [qui] se trouve accentuée en période de déstabilisation sociale ou de changements sociaux.* » (Peugny et Van de Velde, 2013, p.643).

1.2.1 « Nous les vieux [...] on a quelque chose à dire parce que on a un passé »¹⁶⁶

Nous avons enquêté des personnes qui avaient entre 55¹⁶⁷ et 91 ans au moment de l'enquête (2016-2019). La population enquêtée est composée aussi bien de personnes encore dans la vie active que de personnes à un stade avancé de la perte d'autonomie et « *cloué[es] au lit* » (Idir) depuis plus ou moins longtemps. Il y a des retraité-e-s de longue date et d'autres qui sont en cours de demande de retraite. Il y a des personnes nées dans les années 1920/1930 dans le contexte colonial et d'autres dans les années 1950/1960 dans le contexte des indépendances. Certain-e-s sont entré-e-s en France en tant que « Français-e des colonies », d'autres sans-papiers¹⁶⁸. Certain-e-s ont une trajectoire professionnelle en France marquée par le travail dans l'industrie d'après-guerre, et d'autres par la précarisation de l'emploi post années 1970/1980. Parmi ces éléments à l'interface entre le contexte structurel et le biographique, figure une diversité de rapports à l'espace, de statuts socio-administratifs et de contextes historiques, propres à des lieux et façonnant les espaces d'inscription dans lesquels les enquêté-e-s ont évolué. Dans cette hétérogénéité, la génération joue un rôle important qu'il s'agit de cerner.

Quand un vieux meurt, on dit « c'est une bibliothèque qui brûle ». Et si vous voulez, nous les vieux, on a un passé. Vous le voulez ou vous le voulez pas, mais on a quelque chose à dire, parce que on a un passé. Vous, vous venez juste d'arriver. Vous ne connaissez pas tout ce que je connais maintenant, parce que moi j'ai eu le temps. (Idir)

Dans cet échange mené en 2018 sur le lit médicalisé dans lequel il passe l'essentiel de ses journées, Monsieur Idir exprime la différenciation intergénérationnelle. Cette différenciation repose sur l'âge, et donc sur la durée de vie, avec une implication sur

¹⁶⁵ Celui-ci fait référence à l'année de naissance, à celle de la première entrée en France, ou encore à celle de l'entrée sur le marché de l'emploi. L'âge renvoie donc à différentes générations du point de vue de la migration, du travail, du logement et des droits sociaux, et donc, aux contextes socio-historiques et spatiaux dans lesquels s'inscrivent les trajectoires de vie.

¹⁶⁶ Nous dit M. Idir.

¹⁶⁷ Ici nous n'incluons pas les 5 personnes de moins de 55 ans de l'Enquête PAPAI.

¹⁶⁸ Des chiffres concernant les modalités administratives de l'entrée des enquêté-e-s en France sont fournis dans la figure 2 ci-dessous (section 1.3).

l'étendue des connaissances ainsi que sur la légitimité à les transmettre. En utilisant les termes « *je* », « *maintenant* », « *vieux* », « *on a un passé* », « *eu le temps* », Monsieur Idir inscrit l'enchaînement des étapes de son cycle de vie dans une succession historique et ancre sa vie dans l'espace-temps de l'Histoire. La connaissance dont il parle renvoie donc aussi à l'expérience qui se forge au fil d'événements et de changements structurels spécifiques à cet espace-temps de l'Histoire, ici 1927-2018, entre l'Algérie et la France, depuis la Kabylie à son lit médicalisé à Aubervilliers.

De plus, l'usage du « *nous* » et du « *je* », du « *vous* » et du « *moi* », renvoie à la singularité de son expérience et de son parcours, qui est aussi à inscrire dans un collectif générationnel, « *les vieux* ». Ce collectif est à appréhender au regard de la période 1927-2018 et donc au regard d'événements, de contextes et de changements structurels qui ont marqué à la fois cette période, ce groupe et l'espace dans lequel il a évolué. Monsieur Idir fait donc référence à la catégorie des vieux dans son universalité, au contexte socio-historique dans lequel sa vie a pris place et aux personnes qui, comme lui, ont vécu la colonisation française, la lutte pour l'indépendance, l'immigration, l'ère industrielle et la désindustrialisation, l'Ile-de-France et Aubervilliers, leurs transformations urbaines, la dématérialisation des services publics français, la perte d'autonomie, etc. Ainsi, Monsieur Idir utilise un « *nous* » qui renvoie à une multitude de dimensions de l'expérience, de la mémoire et de l'Histoire, ainsi qu'à des espaces dans lesquels il vit/a vécu, dans lesquels l'Histoire prend place, et qui sont façonnés par celle-ci.

Enfin, lorsque Monsieur Idir dit « *vous venez juste d'arriver* » et « *vous ne connaissez pas tout ce que je connais maintenant* », il suggère l'idée qu'en raison de notre décalage générationnel, nous partageons certes un même segment de l'Histoire ainsi que les mêmes espaces, mais nous n'en avons pas le même vécu¹⁶⁹ car nous ne sommes pas dans le même cycle de vie et nous n'avons pas le même passé. Monsieur Idir nous ramène ainsi aux contextes socio-historiques et spatiaux, à travers la question générationnelle, aux trois volets inséparables : quel âge ? A quelle période ? Où¹⁷⁰ ? De cette mise en lien entre vie, Histoire et espace, découlent des collectifs générationnels qui ont leur histoire, leurs espaces, leurs expériences et leurs mémoires.

¹⁶⁹ Tout en ayant des rapports différenciés à l'espace du fait du décalage générationnel, nous pouvons aussi en avoir des communs.

¹⁷⁰ « Où » renvoie au lieu où se trouve la personne à un âge donné, à une période donnée.

Ainsi, la prise en compte du générationnel permet bien de s'inscrire dans l'approche parcours de vie et de mettre en lien contexte structurel et trajectoire de vie. On peut observer ces liens à travers le profil de Monsieur Idir. Le plus âgé des enquêté-e-s est celui qui nous a livré le récit à la plus grande amplitude temporelle. Il a vécu son enfance dans l'Algérie française des années 1930, en Kabylie. Sa scolarité se fait chez les Pères Blancs. Son installation en France à l'âge de 19 ans s'effectue en tant que Français musulman d'Algérie. Il doit quitter la Bretagne pour Paris, suite à son engagement indépendantiste. Sa vie professionnelle est liée au contexte des Trente Glorieuses. Il vit sa vieillesse, marquée par une perte d'autonomie avancée, dans le contexte des politiques de maintien à domicile, en 2018, dans un logement social construit à la fin des années 1950.

A travers la génération, on peut ainsi observer l'intervention différenciée du structurel sur les trajectoires. Compte tenu de l'évolution des politiques, notamment économiques et migratoires, ces différences sont souvent à lire en termes d'hétérogénéité, de différenciation, voire d'« *inégalités* » intergénérationnelles (Lendaro, 2013)¹⁷¹. Partant des dimensions de la trajectoire de vie des enquêté-e-s, nous allons voir comment opère cette intervention du structurel et se matérialise cette différenciation.

1.2.2 Des trajectoires historicisées

En prenant en compte la date de naissance des enquêté-e-s et celle de leur première venue en France, on peut distinguer quatre groupes dont la trajectoire de vie diffère selon les périodes et les moments de rupture/bifurcation du contexte socio-historique (Figure 1). Ces dernières sont liées, entre autres, aux indépendances nationales aux transformations relatives à la désindustrialisation, à la progression significative et durable du « *chômage post moderne* » (Zoberman, 2011, p.263) et à l'administration de la précarité de masse qui les accompagnent¹⁷², ainsi qu'au durcissement des politiques migratoires. Les différences portent alors particulièrement sur les trajectoires socio-professionnelles et sur celles relevant des droits de séjour. En matière de logement, on observe aussi que ces transformations

¹⁷¹ Au regard de l'évolution de l'action publique sur le marché du travail, Annalisa Lendaro (Idem) parle d'inégalités entre deux générations d'immigré-e-s, et donc des effets de cette action publique sur les parcours de vie.

¹⁷² Par exemple, « *Pour éviter l'embrasement social, Jacques Chirac puis Raymond Barre ont [...] multiplié les mesures. On crée ainsi l'allocation aux adultes handicapés, les allocations chômage sont notablement augmentées, les licenciés économiques percevant 90 % de leur salaire brut antérieur.* » (Zoberman, 2011, p.292). Rappelons également l'entrée en vigueur du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en 1988.

différencient les personnes qui ont connu les modes de logement d'après-guerre - bidonvilles et hôtels meublés notamment - et celles arrivées en France après la généralisation des foyers et du logement social¹⁷³.

¹⁷³ Cependant, ces transitions d'un mode de logement à l'autre sont lentes, avec la persistance du logement ancien comme dans la rue du Landy à Aubervilliers.

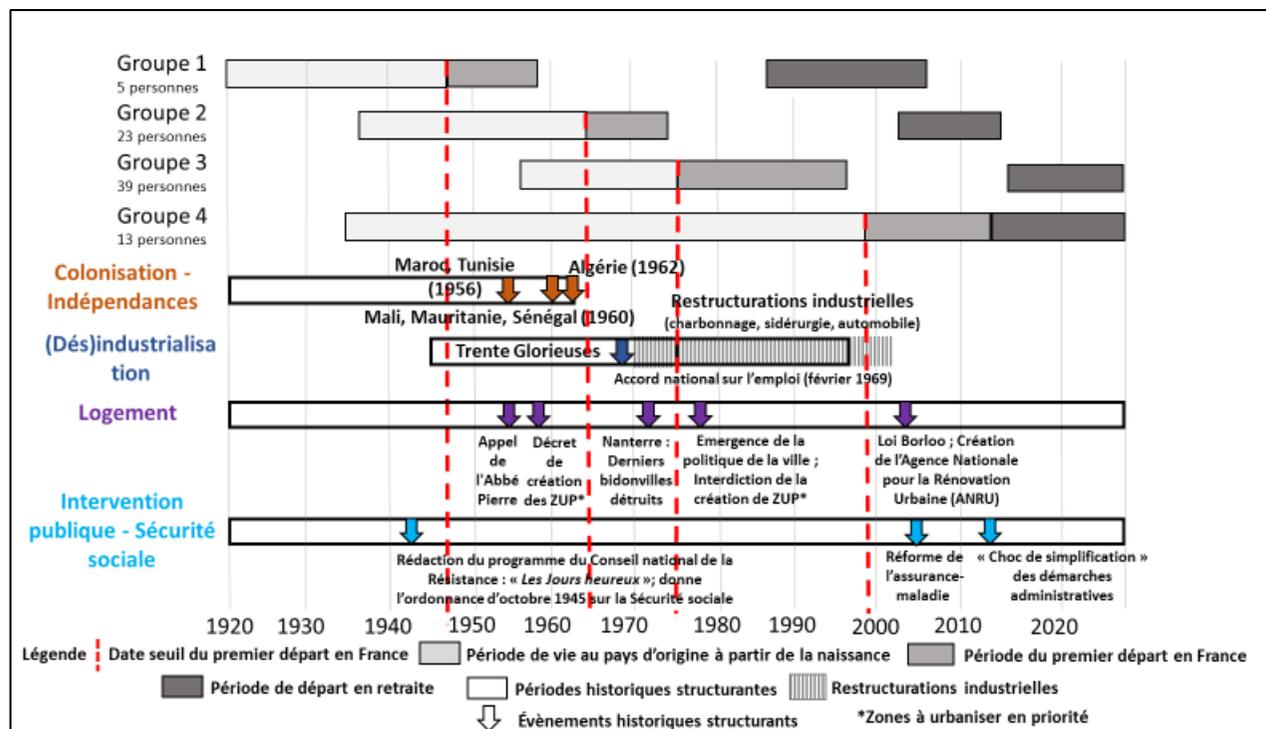


Figure 1: Répartition par groupes des personnes enquêtées selon les périodes de départ en migration et leurs liens avec les contextes socio-historiques, économiques et politiques. Source : enquête. Réalisation : auteur.

Le premier groupe est constitué par les personnes nées et ayant effectué leur première installation en France durant la colonisation. Le second est constitué par les personnes nées dans le contexte colonial et ayant migré en France après les indépendances et avant les transformations - économiques et migratoires - des années 1970. Le troisième est constitué par les personnes nées dans le contexte de la décolonisation (1956-1962) et ayant migré en France jeunes, après les transformations des années 1970. Le quatrième groupe est constitué de personnes étant venues en France à un âge avancé, entre la fin des années 1990 et les années 2010.

Les personnes du premier groupe¹⁷⁴ comptabilisent le plus d'années de présence en France et sont les plus âgées au moment de l'enquête. Elles sont toutes nées en Algérie, et plus précisément en Kabylie. « Généralement à Aubervilliers, c'est les kabyles de la Grande Kabylie [...] Fort National, Azazga, Tizi Ouzou, [...] tout ça. C'est après... la Petite Kabylie, c'est après l'Indépendance, qu'ils sont venus. » (Idir). Ces personnes s'installent donc en France en tant que « françaises musulmanes d'Algérie ». Étant venues en France jeunes, elles ont commencé leur vie professionnelle au début des Trente Glorieuses et ont généralement eu une carrière professionnelle continue. Elles ont pris leur retraite entre la fin des années 1980 et le début des années 2000 - c'est-à-dire au début de la phase de retrait de l'intervention publique (Hugounenq et Ventelou, 2002, p.9) et avant la dématérialisation et la fermeture des services -, et disposent des revenus les plus élevés au sein de l'échantillon¹⁷⁵. Elles ont connu l'évolution du logement ouvrier/immigré (Bernardot, 2008, p.15) depuis celui d'après-guerre (sans eau courante, etc.) jusqu'au moment de l'enquête (HLM, Foyers).

Les personnes du deuxième groupe¹⁷⁶ sont originaires des différents pays de l'Afrique du Nord-Ouest. S'agissant de leur première entrée en France, la circulation « théoriquement libre » (Cohen, 2012, p.19) de l'époque coloniale¹⁷⁷ devient de plus en plus

¹⁷⁴ Selon les enquêtes PAPAI et Entretien (Idir, Nouara et Ahmed), 5 personnes sont entrées en France entre 1947 et 1959, à une moyenne d'âge de 17 ans.

¹⁷⁵ Voir en introduction du Chapitre 6 le tableau 16 « Date et le lieu de naissance, année de la première entrée en France et situation familiale et sociale des enquêté-e-s par entretien lors de l'enquête. »

¹⁷⁶ Selon les enquêtes PAPAI et Entretien, 23 personnes sont entrées en France entre 1964 et 1974, à une moyenne d'âge de 20 ans.

¹⁷⁷ « Pendant la guerre [1914-1918], plus de 120 000 Algériens sont envoyés en métropole rejoindre les usines ou le front. Mais juste après, les circulations entre la France et l'Algérie deviennent un enjeu conflictuel entre entrepreneurs et colons d'un côté, et représentants des « musulmans » de l'autre. Les premiers interviennent auprès du gouvernement pour mettre fin à la fuite d'une main-d'oeuvre qu'ils considèrent comme essentielle à l'économie de la colonie » (Cohen, 2017, p.32). Cela va donner lieu à un ensemble de mesures, prescriptions et décrets restrictifs : rapatriement des soldats et travailleurs (1919), contrôle des circulations d'Algériens et obligation de présenter un certificat médical et un contrat d'embauche (1924), etc. « À la demande des élus

cadree et organisee en lien avec le travail (Conus et al., 2004 ; Pitti, 2007 ; AMMN, 2008 ; Perdoncin, 2018 a et b). A cette epoque, « *La France y rentre qui veut* » (Aziza). On observe cependant que les modalites administratives de cette entree evoluent rapidement et se differentient selon la nationalite ou encore le motif administratif. Ce dernier releve du travail, des etudes, du tourisme, ou encore du regroupement familial, motif qui « *permet d'illustrer de facon saisissante l'ecart entre le droit et les pratiques administratives a l'egard des etrangers dans la France des Trente Glorieuses.* » (Cohen, 2012, p.19).

Ainsi, le mari de Mme Aziza est recrute au Maroc, en 1969, par l'ONI, pour travailler chez Peugeot. Mme Aziza le rejoint en 1970 avec un passeport que les autorites marocaines lui accordent parce que son mari est en France. Cela lui permet d'acceder au territoire francais, mais pas d'y sejourner legalement. Monsieur Habib, de nationalite tunisienne, obtient un passeport, en un jour, avec lequel il rentre en France. « *Parce qu'il y a une difference entre le Maroc et la Tunisie. D'abord la Tunisie, c'est un petit pays. Le Maroc c'est trop d'habitants, trop d'habitants. C'est pas la meme chose* » (Habib). De son cote, M. Khalidou dit avoir eu besoin du passeport mauritanien et du visa de l'ambassade de France, et les avoir difficilement obtenus. « *J'ai vu parfois, il y a des rejets, il y a des admis tout ca. Bon j'ai eu la chance* » (Khalidou). Pour les personnes de ce groupe, la vie professionnelle debute dans un contexte ou le besoin de main-d'oeuvre reste fort. « *Ils embauchent 3, 4 fois par journee* » (Rabah). Ou encore, « *J'ai eu 3 promesses, le meme jour. Alors, c'est moi qui a choisi. A l'epoque il n'y avait pas de chomage* » (Khalidou). Cependant, comparativement au premier groupe, cette generation a une carriere professionnelle moins reguliere. Elle est marquee par la periode de transformations de la fin des Trente Glorieuses¹⁷⁸. Comparativement au groupe precedent, les pensions de retraite sont en moyenne plus faibles.

Les personnes du troisieme groupe¹⁷⁹ arrivent dans un contexte de complexification et de precarisation des statuts socio-professionnels et de sejour (Lendaro, 2013)¹⁸⁰. Toutes

musulmans, le Front populaire leve ces restrictions et permet pour la premiere fois aux femmes algeriennes d'entrer en metropole » (Cohen, 2017, p.32).

¹⁷⁸ Les politiques se posent alors en termes d'encouragement au retour, de substitution de travailleurs francais a la main-d'oeuvre etrangere, etc. (Elkarati, 1989, p.28 ; Wihtol de Wenden, 1989, p.14 ; Costa Lascoux, 2008, p.68-69).

¹⁷⁹ Selon l'enquete PAPAI, 39 personnes sont venues en France entre 1975 et 1997, a une moyenne d'age de 31 ans.

¹⁸⁰ Les annees 1980 et 1990 sont marrees par la segmentation et la precarisation des statuts lies au sejour, la regularisation au cas par cas relevant souvent de l'employeur. Les politiques migratoires s'orientent vers des droits sociaux « *plus temporaire[s] et donc reversible[s], dans un contexte economique de fragilisation generalisee des protections rattachees a l'emploi* » (Lendaro, 2013). Ainsi, si la loi du 11 mai 1998 a supprime toute condition de nationalite pour le versement d'allocations dites non contributives, toutefois, « *Le principe de l'egalite des droits*

sont passées par le statut de sans-papiers et certaines ont mis plusieurs années avant d'avoir un statut de séjour légal, et donc le droit de travailler légalement (6 ans pour Mina arrivée à l'âge de 31 ans ; 5 ans pour Dalila arrivée à l'âge de 24 ans ; 7 ans pour Bahia arrivée à l'âge de 27 ans). L'entrée sur le marché de l'emploi se fait sans papiers¹⁸¹, à un âge avancé comparativement aux deux premières générations. La carrière professionnelle étant souvent plus courte et plus hachée que celle des deux précédentes générations, la pension de retraite en est d'autant plus réduite. Au moment de l'enquête, ces personnes s'approprient à demander cette pension ou l'ont depuis peu, dans le contexte de la dématérialisation des services publics.

Les personnes du quatrième groupe¹⁸² sont majoritairement des femmes venues rejoindre leur conjoint déjà installé en France. Dans un contexte de restrictions concernant la procédure de regroupement familial, leur processus d'installation passe par la case sans-papiers. Certaines y sont encore au moment de l'enquête. Quant aux autres personnes, le motif administratif de la migration relève des soins ou encore de la réintégration dans la nationalité française. Ici, la carrière professionnelle en France est réduite, voire inexistante, la pension de retraite est très faible, voire nulle, l'accès aux droits sociaux est compliqué par la situation liée au séjour (difficulté à être régularisé-e, statuts n'autorisant pas à travailler et/ou à prétendre à certaines prestations sociales, etc.).

Ainsi, des évolutions structurelles évoquées se dégagent des transformations précarisantes et un maintien dans la subalternisation. La précarisation touche principalement aux statuts liés aux droits de séjour, avec des conséquences sur les statuts socioprofessionnels et l'accès aux droits socio-administratifs. Plus la migration est tardive en termes d'âge, et surtout en termes de période socio-historique, plus les personnes ont été exposées aux risques d'une installation irrégulière, d'une trajectoire professionnelle précaire et de revenus réduits. Le maintien dans la subalternisation se poursuit notamment à travers les statuts sociaux d'immigré-e des colonies puis étrangèr-e qui viennent « justifier

entre étrangers et nationaux, proclamé par de nombreuses conventions internationales, est trop souvent oublié » (Gisti, 2002). Certains droits sociaux sont conditionnés non seulement par la résidence légale en France, mais aussi par la nature du titre de séjour et sa durée (Math, 2012). Ainsi, pour être éligible au RSA par exemple, il faut être titulaire depuis plus de 5 ans d'un titre de séjour autorisant à travailler (10 ans pour l'ASPA).

¹⁸¹ « Les opérations de régularisation de 1997 ont montré que 31 % des régularisés occupaient un emploi (dont 49 % de femmes) et que 61 % des régularisés étaient sur le territoire français en moyenne depuis six ans. » (Chaïb, 2006, p.153).

¹⁸² Selon les enquêtes PAPAI et Entretien, 13 personnes sont venues en France entre 1999 et 2013, à une moyenne d'âge de 55 ans. Dans l'enquête Entretien, trois personnes sont concernées (Manoubia, Zakaria et Mohammed).

logiquement les rapports inégalitaires et les traitements d'exception » (Bouamama, 2013, p.2), particulièrement en matière de droits sociaux (Math, 2012).

1.3. Comment le droit différencie les sexes... et les trajectoires ?

Une rapide observation du profil des enquêté-e-s et des caractéristiques de la migration nord-ouest africaine en France permet de constater des effets différents de la succession socio-historique évoquée, sur les parcours de vie des enquêté-e-s selon leur genre. L'analyse des trajectoires par le prisme du genre permet de montrer comment la norme, en construisant le sexe de façon différenciée, distingue leurs trajectoires et fait que des groupes sont « *créés dans le même moment et distincts et ordonnés hiérarchiquement.* » (Delphy, 2008, p.22).

1.3.1. Quand le droit décide de l'absence des femmes et de la présence des hommes dans l'espace d'immigration

La sur-représentation masculine chez les enquêté-e-s PAPAI (112 hommes et 68 femmes) est à l'image de celle qu'il y a chez les personnes de plus de 55 ans nées en Afrique du Nord-Ouest résidant en France¹⁸³. Ceci est en lien avec une situation socio-historique dont témoignent M. Idir et Mme Nouara, respectivement venu-e-s en France en 1947 et en 1953.

Si vous voulez dans ce temps-là, c'est pas comme maintenant. Il n'y avait pas de femmes. (Idir).

Non, il n'y a pas de femmes. [...] Non, non, non. Il y en a une ou deux, c'est tout. Il n'y a pas de femmes. Et le travailleur, par exemple il arrive de l'Algérie [...] (Nouara).

« *Les femmes n'ont jamais été à proprement parler « absentes » de la population immigrée* » (Morokvasic, 2008, p.6), cependant, les propos d'Idir et de Nouara se rejoignent pour souligner, d'une part, l'absence relative des femmes - algériennes et par extension Nord-Ouest Africaines - dans l'espace de l'immigration durant toute une période¹⁸⁴ et,

¹⁸³ Nous avons vu dans le chapitre 3 qu'en France, plus on augmente en âge, plus cela concerne les femmes. Ce n'est pas le cas concernant les personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest chez qui les statistiques font ressortir une sur-représentation masculine non observée ni dans l'immigration en général ni dans le reste de la population en France (voir tableau 9 « *Part des 55 ans et plus en 2015 selon le genre, l'immigration et la naissance en Afrique* (Elaboration : auteur ; Source : Insee, RP2015) » dans le Chapitre 3). Derrière ces chiffres se lisent des conditions de vieillissement et des trajectoires marquées par les politiques genrées.

¹⁸⁴ L'absence est considérée d'un point de vue quantitatif. Emmanuel Blanchard (2014), en parlant de l'immigration algérienne en France, indique que « *Les femmes (sans doute 10 % de la population au tournant des*

d'autre part, la migration de travail d'hommes seuls - Algériens et par extension Nord-Ouest Africains - dans cet espace.

Signe de la différenciation sexuée, l'absence et la présence sont juridiquement encadrées par les politiques migratoires. Le travail d'Alexis Spire (2002) portant sur les négociations franco-italiennes en matière d'immigration après la deuxième guerre mondiale le démontre. A la libération, les politiques cherchent à répondre à des besoins de main-d'œuvre et à des enjeux démographiques (Spire, 2002, p.4). Avec les États européens, l'Italie en premier lieu, la France négocie « *de partenaire à partenaire* » (Spire, 2002, p.4) et c'est ainsi que sont fixées « *la quantité et la qualité des hommes à importer* » (Sayad, 1991, p. 262)¹⁸⁵. Ici, « *la perspective de privilégier une immigration familiale demeure constante et structure l'ensemble de l'action de l'État* » (Spire, 2002, p.5). Cette production juridique illustre l'articulation entre le système patriarcal et le système capitaliste, ainsi que le type d'influence qu'exerce le droit sur l'absence/présence genrée et les proportions hommes/femmes dans un pays d'immigration. Les hommes sont assignés à la « *main-d'œuvre proprement dite (sous-entendu salariée)* » (Morokvasic, 2008, p.6). Les femmes, quant à elles, sont associées à la famille et à l'ancrage. Pour les négociateurs français, leur migration est synonyme d'installation durable et elle est encouragée. Elles sont assignées à la reproduction et servent l'objectif démographique¹⁸⁶. Pour les négociateurs italiens, leur migration n'est pas souhaitée. Elle représente le risque de perdre l'avantage des transferts financiers et de dissolution des liens avec le pays (Spire, 2002, p.4).

L'absence/présence genrée a été également la règle pour la migration nord-ouest africaine. Cette règle a été juridiquement encouragée dans la durée, et dans le cadre d'une vision patriarcale, capitaliste, coloniale, culturaliste et raciste, jugeant cette migration comme étant non assimilable mais nécessaire. Ainsi, le recours à la migration masculine nord-ouest africaine ne s'est fait qu'en temps de guerre, avec incitation au retour à la fin (Cohen, 2017, p.32) de celle-ci, puis quand tarissent les migrations ouvrières dites internes puis celles dites de proximité¹⁸⁷. Les conditions juridiques d'une migration temporaire sont

années 1960) et les enfants occupaient alors une place croissante dans une émigration dont la durée moyenne de séjour ne cessait de s'allonger, afin notamment d'échapper aux camps de regroupement et autres actions de l'armée française. » (Blanchard, 2014, p.594).

¹⁸⁵ Cité par Alexis Spire (2002, p.4) : SAYAD A. « Immigration et conventions internationales », in *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck Université, Bruxelles, 1991, pp 259-288.

¹⁸⁶ « *Le système patriarcal, antérieur au système capitaliste, se base [aussi sur la] " production invisible " des femmes dans la famille* » (Morokvasic, 2008, p.4).

¹⁸⁷ Les propos de Joël Dahoui, recruteur au Maroc de 1963 à 1995 pour Office Français des Migrations Internationales, en sont une bonne illustration : « *Mon métier, c'était sélectionner la main-d'œuvre pour les*

alors instaurées, notamment en restreignant la circulation des femmes, alors « *considérée comme posant le risque d'une installation durable* » (Cohen, 2017, p.36).

Ainsi, les politiques publiques qui ont accompagné la genèse de la migration nord-ouest africaine en France l'ont marquée d'un grand déséquilibre dans le sexe ratio, expliquant ainsi le fait que jusqu'à maintenant, plus on monte en âge, plus on voit une surreprésentation masculine. De plus, « *à partir de 1975, quand s'est [...] accentuée la tendance à la rééquilibration du sex ratio ou la « féminisation » de la migration* » (Morokvasic, 2008, p.6), cela s'effectue encore dans le cadre de politiques sexistes (Chaïb 2006 ; Carayon, 2017). Dans un contexte où les migrants ne sont « *« légitimes » qu'en tant que travailleurs* » (Morokvasic, 2008, p.6), les hommes sont juridiquement subordonnés au travail, et les femmes sont juridiquement exclues de cette migration de travail et reléguées au rôle familial et reproductif (Carayon, 2017)¹⁸⁸, et donc à une autre « *catégorie administrative : celle du « regroupement familial* ». » (Cohen, 2012, p.20)¹⁸⁹. Les femmes dépendent du mari pour venir et s'installer légalement en France. Le mari, lui-même soumis aux conditions fixées par la procédure, vit dans la subordination au travail duquel dépendent revenus et logement¹⁹⁰ (Alahyane, 2018). Ces orientations politiques genrées interviennent sur la gestion de l'entrée et du séjour et déterminent d'autres dimensions de la trajectoire, notamment le socioprofessionnel et le résidentiel. Elles infléchissent donc les parcours de vie des enquêté-e-s.

employeurs français... des gens qui au début étaient assez réticents à employer de la main-d'œuvre maghrébine parce qu'ils étaient habitués à de la main-d'œuvre italienne et à la main-d'œuvre espagnole [...] leurs besoins faisant force de loi il a bien fallu qu'ils s'adressent à la main-d'œuvre marocaine ». Citons également ceux de François Ceyrac, président du Conseil national du patronat français (CNPF) de 1972 à 1981 : « *Pour moi, la période active de recrutement de la main-d'œuvre maghrébine a commencé au lendemain de la guerre de 40 [...] Après la guerre de 40 on avait eu un déficit démographique. Nous avons la croissance économique. Il fallait faire face. En fait, les besoins étaient relativement simples, il s'agissait d'ouvriers spécialisés. Ceux qu'on appelait les OS.* ». Entretiens retranscrits du film de Yamina Benguigui : « *Mémoires d'immigrés, l'héritage maghrébin* » (1997). Disponible sur YouTube URL : <https://www.youtube.com/watch?v=b2MIOLFSs-M>, consulté le 19/07/2021.

¹⁸⁸ Lisa Crayon (2017) indique la difficulté encore actuelle pour les travailleuses à obtenir un titre de séjour lié au travail.

¹⁸⁹ Cette catégorie trouve ses sources juridiques dans des circulaires produites entre 1947 et les années 1960. Cependant, elle n'est officialisée qu'en 1976 (jusque-là, il y avait « *un huis clos administratif total, qui ne laissait aucun recours aux familles en cas de refus* » (Cohen, 2012, p.22)). La législation française en a restreint plus d'une fois les critères.

¹⁹⁰ Sur les liens entre sur-représentation masculine et logement, disons que hôtels meublés, bidonvilles ou encore foyers sont non seulement des logements d'immigré-e-s (Bernardot, 2008, p.15), « *des espaces masculins* » (Cohen, 2017, p.39), et des logements non éligibles à la procédure de regroupement familial. Le logement est donc à la fois un indicateur de la surreprésentation masculine et l'une des raisons administratives de celle-ci.

1.3.2. Des trajectoires genrées

Comparer les trajectoires de vie à travers le prisme du genre permet de dégager l'influence de ces politiques sur ces trajectoires. Retenons qu'outre le point de vue quantitatif, avec la surreprésentation masculine, la présence est également différenciée d'un point de vue temporel, avec une migration des femmes plus tardive, non seulement au sein du couple (les conjoints venant avant leurs conjointes), mais aussi de la migration en général (les hommes étant venus avant les femmes). La présence est également différenciée d'un point de vue administratif, avec des titres de séjour genrés (Chaïb, 2006 ; Carayon, 2017) et une surexposition des femmes à la clandestinité¹⁹¹. Nous avons pu mesurer ces aspects à travers les données de l'enquête PAPAI relatives, selon le genre, à l'âge, à l'année et au motif administratif de la première entrée et de l'installation en France (Figure 2).

¹⁹¹ En effet, la procédure de regroupement familial étant longue et excluante, nombre de familles ont recours à un regroupement clandestin. Ainsi, le mari a des papiers et l'épouse est sans-papiers.

Tranches d'âge à l'entrée en France	Nbr de personnes	% personnes	Nbr de femmes	% femmes	Nbr hommes	% hommes
≤18	8	10.7%	3	9,4%	5	11.6%
19-25	26	34.7%	9	28.1%	17	39.5%
26-35	16	21.3%	6	18.75%	10	23.3%
36-45	11	14.7%	4	12.5%	7	16.3%
46-55	9	12%	6	18.75%	3	7%
56-65	4	5.3%	3	9.4%	1	2,3%
66-75	1	1.3%	1	3,1%	0	0%
Total	75	100%	32	100%	43	100%

Tableau 1 : Âge à la première entrée en France selon le genre (homme/femme). Source : enquête PAPAI (75 personnes)

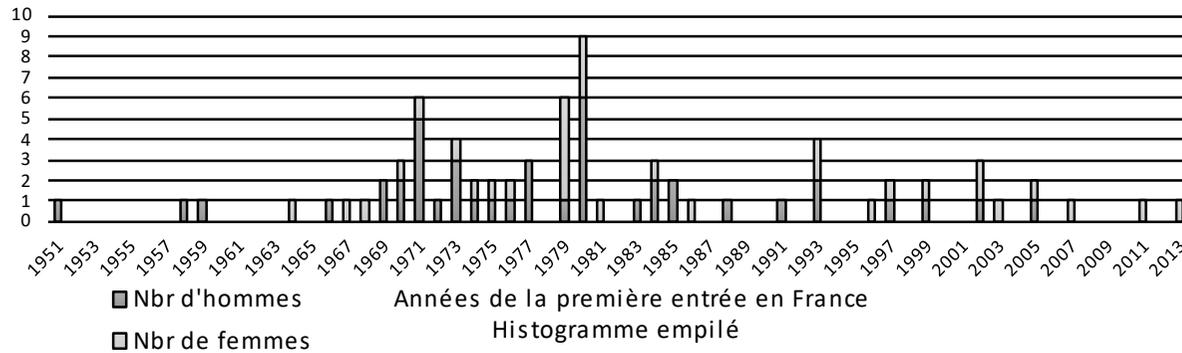


Tableau 2 : Motifs et statuts administratifs lors de la première installation en France selon le genre (homme/femme) et la période de cette installation. Source : enquête PAPAI (58 personnes).

	Motifs / statuts première installation en France								Total
	Travail		Famille		Asile	Soin	Tourisme	Etude	
	Régulier	Irrégulier	Régulier	Irrégulier	Régulier	Régulier	Régulier	Régulier	
Nbr de femmes	0	4	8	10	3	1	1	0	27
Nbr d'hommes	17	5	2	0	4	2	0	1	31
Répartition selon l'époque de la première entrée en France									
<1974	13	0	6	1	0	0	0	1	21
1974-1980	2	4	0	4	0	1	1	0	12
1981-2000	1	4	1	2	5	0	0	0	13
>2000	1	0	2	3	0	2	0	0	8
NR	0	1	1	0	2	0	0	0	4
Total	17	9	10	10	7	3	1	1	58

Graphique 1 : Années de la première entrée en France selon le genre (femme/homme). Source : enquête PAPAI, (75 personnes)

Figure 2: Âge, année et motif administratif de la première entrée et installation en France selon le genre. Source : enquête. Réalisation : auteur

Lors de la première venue en France, les hommes ont une moyenne d'âge de 28 ans et le pic d'arrivée les concernant se situe à la fin des années 1970. Les femmes, quant à elles, ont une moyenne d'âge de 34 ans et leur pic d'arrivée se situe à la fin des années 1980. Le premier pic d'entrée des hommes est en 1971, et celui des femmes en 1979. Le motif de la première installation est principalement le travail pour les hommes et la famille pour les femmes ; les femmes sont plus confrontées que les hommes à un statut de séjour irrégulier. Ces éléments fondamentaux de différenciation sont observables à l'échelle des enquêtés-e-s de manière générale, mais aussi à celle du couple et à celle des mêmes générations d'âge.

Ces données, croisées avec les éléments dégagés concernant la génération¹⁹², apportent un éclairage sur l'intervention du droit dans l'évolution genrée des trajectoires de vie. En effet,

L'analyse de l'impact des législations ayant trait à l'entrée et au séjour des étrangers, ou encore les mesures d'opposabilité à l'emploi ont l'intérêt de démontrer la responsabilité qui incombe aux politiques publiques dans l'invisibilisation des femmes immigrées sur le marché du travail et dans la précarisation de leur condition par la discrimination qu'elles subissent en regard des principes d'égalité et de liberté : égalité de traitement et liberté de circulation dans le marché du travail et dans l'accès aux espaces nationaux... (Chaïb, 2006, p.152).

Les politiques publiques ont ainsi une responsabilité dans le fait que les femmes de l'enquête PAPAÏ soient, en moyenne, arrivées plus tardivement que les hommes sur le territoire français et sur son marché de l'emploi¹⁹³. Ceci n'est pas sans conséquences en termes d'inégalités d'accès aux droits (Lendaro, 2013) et de subalternisation des femmes immigrées (Chaïb, 2006 ; Delphy, 2008).

Leur arrivée retardée dans l'espace d'immigration s'effectue dans un contexte marqué par le processus de précarisation des statuts liés au séjour et des emplois ouverts aux travailleurs immigrés (Lendaro, 2013, p.788). Dans ce contexte, l'emploi des femmes est encore plus genré et remis en cause (Maruani, 1996), tout comme celui des immigré-e-s qui restent considéré-e-s comme un outil de régulation du marché de l'emploi (CERC, 1999). Les femmes ont ainsi été confrontées à « *la division sexuelle et ethnique du travail* » (Da Cruz et Nizzoli, 2014, p.170) et aux caractéristiques de l'emploi féminin et immigrée (Chaïb, 2006 et 2018).

¹⁹² Tendance à la dégradation des statuts socio-professionnels, administratifs et économiques depuis les années 1970 qui font que « *les inégalités d'accès aux ressources socio-économiques sont particulièrement visibles lorsque l'on compare les parcours de deux générations d'immigré-e-s [...] deux groupes d'individus ayant vécu l'expérience migratoire à des époques historiques distinctes* » (Lendaro, 2013, p.779).

¹⁹³ Notamment du fait du statut de sans-papiers pour les femmes ayant contourné la procédure légale de regroupement familial. Cette dernière, quand bien même effectuée légalement, ayant elle-même souvent restreint l'accès des femmes à l'emploi (Cohen, 2014 ; Chaïb, 2006, p.153).

Ces caractéristiques vont en se détériorant depuis les années 1970. Notre enquête révèle « *des parcours de flexibilité des temps de travail et de précarisation de la contractualisation avec les employeurs* » (Chaïb, 2006, p.155), ainsi qu'un éclatement des lieux de travail. Les descriptions faites par Mme Dalila, Mme T., Mme Bahia, ou encore Mme Boly de leur journée de travail dans le nettoyage et/ou l'aide à la personne¹⁹⁴ (1h30 de ménage dans le lieu X, 1h de transport en commun vers le lieu Y pour y faire 1h30 de ménage...) montrent des journées à trous, tout comme les carrières professionnelles. Cela détermine les conditions du vieillissement, notamment en termes de pension et de condition de santé¹⁹⁵.

Ainsi, la législation, concernant l'entrée, le séjour et la présence différenciée qu'elle engendre, illustre la responsabilité des politiques publiques et du droit ainsi que leurs effets sur les trajectoires de vie et sur les modalités du vieillissement. En effet, au moment de l'enquête, sur le plan socio-professionnel, on observe que les femmes ont des pensions de retraite plus faibles que celles de leur conjoint, qu'elles sont en surreprésentation au sein des allocataires des minimas sociaux et de la pension de réversion. Sur le plan administratif, et en lien avec la présence différenciée à ce niveau-là, les femmes ont plus tendance à se retrouver dans des statuts de séjour moins stables, ne donnant pas accès aux statuts d'ayant droit à certaines prestations (l'ASPA en l'occurrence¹⁹⁶) et/ou à des espaces nationaux. Sur le plan migratoire, la présence des hommes célibataires géographiques¹⁹⁷ représente l'exemple ultime de présence différenciée et de trajectoires genrées, celles des travailleurs puis retraités immigrés d'une part, et celles des « *femmes qui restent* » (Cortes, 2016), d'autre part. Ceci a des effets sur les autres dimensions de la trajectoire, notamment sur le logement¹⁹⁸ et sur l'organisation de l'espace familial, tout au long de la trajectoire et au moment du vieillissement.

En comparant les trajectoires et les éléments fondamentaux qui les différencient, et en partant de l'absence/présence genrée et initiale sur le territoire d'immigration, nous avons

¹⁹⁴ Le « *secteur du nettoyage industriel — ainsi que d'autres secteurs précaires comme la restauration ou l'aide à domicile - représente pour ces femmes immigrées l'une des seules portes d'entrée sur le marché du travail* » (Da Cruz et Nizzoli, 2014, p.170) européen.

¹⁹⁵ Dans le Chapitre 6 (Section 2) nous abordons cette question des carrières professionnelles, notamment à travers le discours des femmes décrivant leur subalternisation en tant que femmes immigrées.

¹⁹⁶ Nous rappelons qu'en tant qu'étranger-e, pour être éligible à l'ASPA, il faut être titulaire depuis plus de 10 ans d'un titre de séjour autorisant à travailler.

¹⁹⁷ Sur les 95 enquêtés-e-s du PAPAI Aubervilliers, on compte 19 célibataires géographiques, que des hommes.

¹⁹⁸ Sur les liens entre modes d'habitat imposés et type d'immigration, voir Sylvie Thénault (2017, p.10) et Muriel Cohen (2017).

voulu montrer un exemple fort d'intervention du droit qui sélectionne les individus selon leur sexe, en retenant les uns et en excluant les autres. Au-delà d'être circonscrit dans le temps, ce type d'intervention sans cesse renouvelé devient un stigmat observable à la fois chez les personnes/familles qui ont pu dépasser la situation d'interdiction des femmes dans l'immigration, mais aussi et surtout chez celles qui ne l'ont pas encore dépassée au moment de l'enquête. Ainsi, cette discrimination, tant à la période en question - où « il n'y avait pas de femmes » - qu'à l'échelle de la trajectoire, se fait aux dépens des femmes¹⁹⁹. Pour autant, elle n'est pas à penser ici à l'avantage des hommes. On ne peut que constater que c'est une discrimination qui différencie les trajectoires et qui montre l'intervention sexiste du droit, aussi bien sous sa forme symbolique (mœurs et morale, manières de vivre, etc.) que positive (politiques et législations), sur le vécu de la migration et son rôle dans le maintien en migration.

En tentant de placer l'histoire des enquêté-e-s dans la grande Histoire, nous avons entamé l'analyse de l'intervention du droit sur les conditions de vie et du cheminement vers le vieillissement en migration. Nous avons ainsi dégagé des éléments macro-structurels qui, en lien avec le fait colonial et la hiérarchisation des espaces, orientent les trajectoires de vie de l'ensemble des enquêté-e-s vers le vieillissement en migration. En effet, le fait colonial subalternise socialement et inscrit les personnes dans un contexte spatial marqué par la périphérisation et la dispersion. Ceci fragilise les enquêté-e-s et les contraint à choisir entre des espaces. Dans ce contexte, le moyen de satisfaire un besoin se fait souvent aux dépens d'un autre et ce tiraillement se poursuit jusqu'au vieillissement, dans le maintien en migration. Nous montrons ainsi qu'au-delà d'un processus biologique, le vieillissement s'inscrit dans un processus historique qui le place dans la migration. Ce dernier apparaît donc à la fois comme une étape dans ce processus, et une conséquence de choix, de stratégies et de rapports à des normes hiérarchisantes.

Nous avons ensuite dégagé des éléments macro-structurels qui orientent les trajectoires de vie des enquêté-e-s de manière spécifique selon leur génération et leur genre,

¹⁹⁹ La hiérarchisation et le classement « *Les Uns derrière les Autres* » (Delphy, 2008, p.7), où les femmes immigrées se retrouvent au bas de l'échelle (Chaïb, 2006) sont bien illustrés à travers l'exemple de leur assignation à la « *forme salariale "dérivée" du travail domestique* » (Da Cruz et Nizzoli, 2014, p.171) que sont le nettoyage et l'aide à la personne. En effet, « *l'accès grandissant des femmes des pays d'accueil au marché du travail n'a pas été accompagné par une transformation de la division sexuelle du travail domestique. Ainsi, ce dernier est souvent "externalisé" et confié à des femmes immigrées et/ou racialisées qui accomplissent ces tâches pour le compte des femmes — et donc des hommes — qui appartiennent aux classes moyennes et supérieures des pays de destination* » (Da Cruz et Nizzoli, 2014, p.171).

différenciant ainsi des tendances dans les modalités du vieillissement en migration. Ces tendances précarisent les statuts tandis qu'elles institutionnalisent l'inscription des immigré-e-s, et plus particulièrement des femmes immigrées, au bas de la hiérarchie.

Dans ce qui suit, nous nous focalisons sur la venue et la première installation en France des enquêté-e-s. De ce point de vue, les « *institutions [...] se livrent à un important travail de délimitation de phases, de cycles ou de périodes dans des parcours biographiques et de définition des engagements qui leur sont propres.* » (Guillaume, 2009, p.26). Ceci est particulièrement visible à cette étape du départ et de l'installation en migration. Cette focale nous permet donc de poursuivre l'analyse de l'interaction individu-structure en lien avec le cheminement vers le vieillissement, en migration.

2. Entrer dans la migration par le bas de l'échelle

Les facteurs explicatifs de la décision de migrer et de la mise en œuvre du départ sont multiples (Piguet, 2013). Nous nous intéressons ici aux liens entre logiques individuelles, collectives et structurelles qui travaillent le processus décisionnel et de mise en œuvre du projet de départ et d'installation en migration. En effet, pour cerner ce qui se joue à ce moment-là, les travaux montrent la nécessité de prendre en compte l'articulation entre l'échelle de « *l'individu confronté à la décision de migrer* » (Piguet, 2013, p.150), celle des « *ménages, de la famille et des réseaux* » (Ma Mung, 2009) et l'échelle politique et structurelle à laquelle font face les « *capacité[s] d'agir des migrants* » (Delcroix et al., 2016, p.26). Cette étape, comme l'ensemble du projet migratoire, invite à penser « *l'équilibre entre structures et actions* » (Delcroix et al., 2016, p.26), entre contraintes politiques, sociales, économiques, etc., d'une part, résistance (Delcroix et al., 2016), mobilisation (Gueye, 2007), autonomie (Ma Mung, 2009), d'autre part, tout en tenant compte des limites de ce « *savoir migrer* » (Da Cruz, Nizzoli, 2014).

Notre analyse s'appuie sur l'enquête Entretien (tableau15). Y figurent des éléments concernant les enquêté-e-s, leur famille et le contexte structurel de leur migration, notamment celui lié aux droits de séjour en France. Il s'agit des antécédents migratoires au sein de la famille (membres de la famille qui ont eu une expérience migratoire en France, qu'ils y soient toujours présents ou pas) ; de l'opposition familiale au départ ; des principaux

motifs énoncés par les enquêté-e-s concernant ce premier départ ; de la date et surtout du statut lié au séjour avec lequel s'effectue le voyage et la première arrivée en France.

Prénom		Histoire migratoire familiale en France : les prédécesseur-e-s			Opposition familiale au départ	Principaux motifs de départ					1 ^{re} arrivée en France	
		Ascendant (père, oncles...)	Même génération fratrie, cousin-e-s, ami-e-s	Conjoint-e		Travailler	Pourvoir aux besoins de la famille	Rejoindre conjoint ou (père)	Se soigner	Etudier	Année	Statut séjour légal ²⁰⁰
21	Idir	X	X			X	X	(X)			1947	X
20	Nouara			X				X			1953	X
3	Ahmed	X	X			X	X				1958	X
10	Ferroudja	X	X	X				X			1967	X
4	Habib		X			X					1969	X
11	Kamel	X			X			(X)			1969	X
16	Khalidou	X	X			X	X				1973	X
6	Aziza			X				X			1970	
22	Mohamed	X	X			X	X				1971	X
23	Rabah	X	X			X	X				1971	X
14	Cheikh	X	X							X	1973	X
18	Rachida	X				X				X	1975	X
7	Abdelaziz		X			X					1976	
8	Fatah	X	X						X		1977	X
1	Souleymane		X		X	X					1977	
13	Boly		X	X				X			1979	
17	Tassadit	X	X	X	X			X	X		1979	
15	Dalila	X						(X)			1980	
2	Messaouda	X	X	X				X			1980	
12	Bahia			X		X		X			1981	
5	Mina		X			X					1993	
9	Manoubia			X				X			2002	
19	Aldja			X								
24	Zakaria et Mohammed					X					>2000	X

Tableau 15: Différenciation des projets de départ liés à la première installation en France. Source : Enquête entretien.

²⁰⁰ « Légal » renvoie à une arrivée légale et à la régularité du séjour pendant la 1^{re} année d'installation au moins. Les personnes arrivées clandestinement et en irrégularité pendant leur 1^{re} année d'installation au moins ainsi que celles arrivées légalement mais en séjour irrégulier pendant leur 1^{re} année d'installation au moins ne sont pas cochées X.

Toutes et tous les enquêté-e-s (entretien) ont des prédécesseur-e-s familiaux dans la migration en France. Ils/elles sont inscrit-e-s dans une histoire migratoire familiale marquée par une forte présence d'ascendants hommes appartenant à des générations antérieures d'un point de vue migratoire. Ceci témoigne de l'aspect historique et structurel de la migration nord-ouest africaine en France, de sa dimension transgénérationnelle et de son inscription dans la durée (Sayad, 1999). Elles/ils sont souvent parti-e-s rejoindre, parfois parti-e-s en groupes co-générationnels. Cette inscription dans une histoire et une chaîne migratoire familiale pousse à interroger la manière dont la famille intervient, d'une part, dans le processus décisionnel et de choix concernant le fait de migrer ou pas, et d'autre part, dans la mise en œuvre du départ et de l'installation en France (2.1). Est également interrogé le lien entre cette intervention familiale et le cadre macro-structurel (2.2).

2.1. Freins et leviers de la structure sociale

Nous nous intéressons ici à l'influence de l'histoire migratoire familiale des enquêté-e-s sur l'élaboration de leur propre projet de départ (2.1.1). Nous questionnons ensuite l'intervention de la famille en termes d'action, de mobilisation ou d'opposition à ce départ (2.1.2). Enfin, nous analysons cette intervention au niveau de l'installation en France (2.1.3).

2.1.1. Faire sa place dans l'histoire migratoire familiale

Par son inscription dans une histoire migratoire et par sa valeur de modèle, la famille exerce une influence au niveau des représentations et des aspirations de ses membres et intervient ainsi dans leur processus décisionnel de migrer. Ainsi, M. Khalidou, questionné sur ce qui l'a décidé à émigrer en France nous répond :

Bon bein ce qui m'a motivé c'est parce que bon, dans les pays sous-développés, on peut pas, on n'a pas beaucoup d'avenir, de travail. Parce que il y a beaucoup de chômage, il y a tout ça. Bon bein j'ai essayé comme tout le monde, d'aller chercher ailleurs pour... Comme mon père travaillait là. Il a fait toute sa vie ici. Bon, moi aussi j'ai voulu travailler là. Tu te dis "bon bein je vais partir." Voilà, c'est comme ça. (Khalidou).

Monsieur Khalidou inscrit sa décision de migrer dans le contexte économique des « *pays sous-développés* » et dans l'histoire migratoire de sa famille. Il place sa démarche individuelle « *d'aller chercher ailleurs* » dans une démarche collective, celle de « *tout le monde* », et familiale, celle de son père. Par cette inscription, il souligne la situation inchangée des « *pays sous-développés* » à laquelle son père a été confronté dans le passé et qui se poursuit pour lui et pour « *tout le monde* ».

Ici la migration du père apparaît à la fois comme un cadre dans lequel il a grandi et comme un modèle en termes de solution face à cette situation²⁰¹. Elle illustre l'influence que peut avoir la migration d'ascendant-e-s sur le temps long. Ainsi, l'histoire migratoire de M. Khalidou est marquée par l'absence physique de son père²⁰², par le célibat géographique de ses parents et par les modèles familiaux et économiques qui les accompagnent. Ces modèles nourrissent l'imaginaire géographique²⁰³ (Riaño et Baghdadi, 2007) de Monsieur Khalidou : la France où on peut, en tant qu'homme, avoir du travail pour fonder une famille en Mauritanie et subvenir à ses besoins. M. Khalidou est influencé par ces modèles et les reproduit en tant qu'exemples à suivre mais aussi en tant que modèles imposés (« *Tu te dis "bon bein je vais partir." Voilà, c'est comme ça* »). Son histoire migratoire familiale, le contexte économique dans lequel elle s'inscrit et son statut d'homme déterminent cette aspiration et ce suivisme.

L'histoire migratoire des enquêté-e-s révèle une construction à travers des modèles et dans des contextes familiaux, économiques, géographiques, marqués par la migration. La migration d'autres membres de la famille, et notamment d'ascendant-e-s, impacte ainsi leur propre décision de migrer et fixe les modalités de leur départ. C'est également au regard de ces modèles et de ces contextes familiaux que des membres de la famille interviennent sur ces décisions et modalités individuelles, de différentes manières, et en suivant différentes stratégies (Gueye, 2007).

2.1.2. Le départ en migration : une étape de confrontation entre aspirations individuelles et familiales

L'action et la « *mobilisation* » (Gueye, 2007) visant à favoriser ou à empêcher le départ et l'installation constituent un autre type d'intervention de la famille sur le processus décisionnel de migrer. Pour l'analyser, nous faisons référence ici à l'expérience de trois

²⁰¹ Les personnes qui dans l'enquête Entretien ont grandi avec un père en France sont : Idir, Khalidou, Ferroudja, Kamel, Rachida, Fatah, T., Dalila. M. Ahmed avait son grand père.

²⁰² Dans notre mémoire de master et dans un article (Alahyane, 2018), nous analysons comment la migration du père marque les rapports familiaux, les représentations que les enfants se font de la migration, influence depuis la petite enfance par le célibat géographique, etc. et au moment de la fin de vie, de la maladie, voire de la mort du père en France.

²⁰³ Celui-ci est aussi véhiculé à travers des formes d'intervention plus circonscrites dans le temps telles que le conseil verbal donné à M. Abdelaziz - qui avant d'émigrer en France en 1976 avait déjà tous ses frères en région parisienne et travaillait dans le bâtiment à Tunis - : « *Je travaillais dans le bâtiment et des gens du bled m'ont dit "va en France, c'est mieux". Je suis venu ici en France.* » (Abdelaziz).

enquêté-e-s qui permet de poser autant de formes de stratégies et de mobilisations familiales pour ou contre le départ d'un membre.

Le père de Monsieur Idir, en France depuis les années 1930, travaillant à son compte dans le commerce de l'habillement, fait venir son fils en 1947 : « *Il achetait à Paris, chez les grossistes [...], et il revendait en Bretagne. Et moi, après, je l'ai remplacé. Il m'a appelé auprès de lui. Je suis resté un mois... un an. Malheureusement, il est mort d'un cancer de l'estomac. [...] Et j'ai repris son affaire.* » (Idir). Ainsi, le père prend en charge le voyage du fils, l'héberge, lui transmet son commerce (on peut imaginer qu'il l'a formé, lui a présenté ses fournisseurs et ses clients). Il s'agit donc d'une réelle mobilisation (Gueye, 2007) du père dans la mise en œuvre du projet migratoire du fils. Cette mobilisation s'opère dans un contexte où, alors qu'il est le principal pourvoyeur de la famille restée en Algérie, le père est dans un état de santé dégradé. Ainsi, la mobilisation pour le départ relève de la transmission non seulement du métier, du statut d'immigré mais aussi du rôle de pourvoyeur. Les motifs énoncés par Monsieur Idir concernant son départ le montre : « *Quand mon père est mort, il avait 48 ans. Et donc, j'étais l'aîné. Ma mère ne pouvait pas nourrir 7 bouchées. Donc j'envoyais de l'argent de Bretagne à ma mère. Et c'est comme ça que j'ai élevé mes frères.* » (Idir). Le projet individuel ainsi que la mobilisation du père s'inscrivent donc dans une stratégie économique « *consistant à remplacer les générations en migration* » (Gueye, 2007, p.12) et visant à répondre, entre autres, « *à certaines nécessités de l'unité de production familiale* » (Gueye, 2007, p.15). Ceci ne va pas sans constituer une charge pour le jeune migrant et avoir des effets sur sa trajectoire²⁰⁴.

Mme Dalila nous décrit une enfance marquée par l'absence de son père immigré en France, et par la précarité économique : « *ma mère a commencé à travailler chez les gens. Parce qu'on est quatre enfants et mon père heu... quelque part, il nous a abandonné-e-s.* » (Dalila). Elle n'a connu ce dernier qu'à l'âge de 7 ans, « *parce que quand la guerre a commencé, mon père ne pouvait pas venir en Algérie, parce que les frontières étaient fermées.* » (Dalila). Par la suite, Mme Dalila nous dit qu'il rentre peu en Algérie (« *parfois il ne venait pas pendant deux ans ou pendant trois ans* »), qu'il donne peu de nouvelles (« *De temps en temps, il envoyait un peu d'argent, de temps en temps, il envoyait des lettres et de*

²⁰⁴ « *On n'a pas eu le temps de faire des gosses [rire].* » (Idir). Monsieur Idir nous dit avec amertume qu'il a gardé son rôle de pourvoyeur de la fratrie tout au long de sa vie : « *Vous savez, même la famille, tant qu'ils touchent l'argent c'est bon, mais le jour où tu cèdes [santé] le... même pas un coup de téléphone. J'ai acheté... il y a un de mes frères qui s'est installé à Alger. Il occupe 7 appartements, un atelier de fabrication de salon que je lui ai donné. Et en Kabylie j'ai construit, l'autre il occupe les 3 étages, les 4 garages. Donc ils sont à l'abri, et moi j'ai plus rien. Voilà.* » (Idir).

temps en temps, il n'envoyait rien. »), qu'il s'est remarié en France où il a d'autres enfants. A cause de la précarité de sa mère, Madame Dalila s'est mariée jeune. Le couple se sépare au bout de 10 ans et « *quand mon père est venu et qu'il m'a trouvée à la maison, il m'a ramenée en France.* ». Dans son récit, elle utilise à plusieurs reprises l'expression « *il m'a ramenée en France* ». Selon Mme Dalila, il l'a fait venir pour s'occuper de ses enfants. « *C'est moi qui faisais tout. J'ai fait à manger, j'ai fait le ménage, j'ai fait le repassage, je ramenaï ses enfants à l'école. Je faisais tout.* » (Dalila). Il l'a fait également venir parce que : « *Mon père n'envoie pas d'argent. Ma mère n'a pas assez de moyens. Il m'a ramenée en France.* ».

On comprend à travers le récit de Mme Dalila qu'elle a subi son départ en France et qu'elle le vit dans la douleur.

Bah, d'une, j'étais triste. Parce que j'ai laissé ma mère dans la misère où elle est. Mon petit frère... Après quand je suis arrivée chez mon père, je vois l'ambiance qu'il a chez lui alors que nous, on n'a rien. J'étais triste tout le temps. Je ne rigolais pas. Bon j'étais jeune comme on dit mais de temps en temps, mon père me disait "allez assis toi à côté de moi". Je m'assoie à côté de lui. Il me dit "dis-moi qu'est-ce qui t'arrive, pourquoi tu es triste comme ça ?". Je ne pouvais pas lui dire. Je ne pouvais pas c'est plus fort que moi. Je garde tout à l'intérieur de moi. Parce que là où j'ai grandi, ce que j'ai laissé derrière moi et ce que j'ai vu en France, ça fait mal. Parce que mon frère a commencé à travailler à l'âge de 14 ans, parce que ma mère, elle n'a rien. Mon petit frère, il n'a rien, il n'a même pas de vêtement, il n'a rien. Pourtant, mon père gagnait bien sa vie. On ne peut pas choisir ses parents, c'est comme ça. (Dalila).

Comme le père de M. Idir, celui de Mme Dalila obéit à des stratégies en lien avec le système patriarcal. Monsieur Idir suit un stéréotype de genre et adhère au projet de son père (migrer, reprendre son affaire et son rôle de pourvoyeur), il y trouve un moyen de s'émanciper par le travail, par la prise d'initiative²⁰⁵, etc. Il se réalise en tant qu'homme malgré la charge. Le père de Mme Dalila intervient pour des raisons économiques (« il la sauve de la misère ») en contrepartie d'un travail domestique (s'occuper de ses enfants et de sa maison). Ainsi, au même stade (partir en France, arriver et s'installer), Mme Dalila est dans une configuration où elle sort d'une maison, celle de sa mère pour se retrouver dans celle de son père où elle doit tout faire. Sa situation est à analyser au regard du contexte socio-historique dans lequel s'est déroulée son histoire migratoire familiale, de sa classe sociale, de son genre et des choix faits par son père.

Comme Idir, Khalidou et Dalila, Mme T. a grandi avec un père immigré en France. En 1960, en pleine guerre en Algérie, celui-ci veut faire venir ses enfants. Madame T., alors âgée de 9 ans, refuse de quitter sa mère. « *Normalement, il veut me ramener. Et moi j'ai sauvé, je veux pas. J'ai retourné à la maison. J'ai dit "non. Je reste avec ma mère." [...] Et*

²⁰⁵ Il ajoute les marchés aux livraisons à domicile, nous dit-il.

après j'ai resté toute seule. Mon petit frère, il l'a ramené, mon père. Et j'ai resté toute seule, avec ma grand-mère et ma mère. » (T.). Plus tard, elle se marie avec un cousin, a deux fausses couches et divorce avant de se remarier avec un immigré en France. Elle le rejoindra au bout de 8 ans alors que sa mère est décédée, qu'elle a des difficultés à avoir des enfants, que son père s'oppose à sa venue, que son mari, célibataire géographique, fait d'allers-retours coûteux. Ainsi, pour Mme T., il était hors de question de partir en France tant que sa mère était vivante. Lorsque cette dernière décède, Mme T. juge qu'elle n'a plus « *rien à faire ici* » (T.), en Algérie. Elle évoque comme élément déclencheur de sa décision de partir le fait qu'elle n'y ait plus de famille nucléaire, « *j'étais restée toute seule* » (T.). Elle rejoint son mari parce que « *c'est lui qui me restait, hun* » (T.). Elle évoque également le modèle économique du couple qui, selon elle, n'est pas fiable dans le célibat géographique. « *Oui. C'est mieux que... il prend tous les... Il reste 4 mois, des fois 4 mois, des fois 6 mois. Ce qu'il va travailler, il va les ramener, il reste jusqu'il finit, il retourne. Pourquoi je vais lui faire...* » (T.). Elle évoque enfin une raison sanitaire aussi en lien avec le familial. « *Parce que je venu pour les enfants [...] Oui parce que je peux pas avoir des enfants au bled. [...] quand je suis arrivée, j'ai été au médecin et tout ça, Ils ont trouvé le problème que j'ai, et c'est bon, et voilà.* » (T.). Cependant, dans ce processus, elle fait face à l'opposition de son père et de sa famille paternelle. « *Moi quand je suis venue, toute ma famille, ils ont dit à mon père " il faut pas laisser y aller hun ! " »* (T.). Elle nous explique que cette opposition se base sur des récits concernant des hommes qui, en migration, loin du contrôle du groupe villageois, s'adonnent à l'alcool et violentent leurs conjointes²⁰⁶. Mme T. fait le choix d'outrepasser cette opposition, subit les conséquences d'une mauvaise relation avec son père²⁰⁷, mais estime avoir fait le bon choix.

Mon père il me dit "tu viens pas". Je lui ai dit "si je vais y aller." Il m'a dit "non. J'ai dit non, c'est non". J'ai dit "bein, si tu veux je viens, si tu veux pas je viens." Il m'a dit "je te parle plus si tu veux venir." J'ai dit " je m'en fous. [...] J'ai dit "c'est pas les cousins qui va me commander moi" [...] J'ai dit "sur dieu, je vais y aller. Personne qui va me commander hun. Je suis quand même grande hun." Quand je suis arrivée, j'ai 25 ans. [...] Alors j'ai choisi mon mari. Et je me suis pas trompée quand même. C'est lui que j'ai trouvé. Pour moi c'est comme ça. Mais pour quelqu'un d'autre, je ne sais pas. Moi je dis peut-être j'ai bien fait, mais peut-être quelqu'un d'autre dit "mon père mieux que..." [rire]. (T.).

²⁰⁶ « *Il y en a qui ont ramenées, ils sont retournées en mal. Il y en a le mari il rentre en prison, la femme, il l'envoie après avec heu... c'est l'assistance qui va l'envoyer... elle retourne à son bled. C'est dur. Moi je trouve c'est dur. Ils sont pas... je sais pas comment je vais t'expliquer. Il y en a un, dans ma famille, elle était revenue. Elle est venue, il l'a ramenée son mari, à Marseille ou... c'est pas à Marseille, à Saint-Auban. Il l'a frappée, il a ouvert son visage avec une bouteille de bière. Et lui, il y a la police, il y a tout, vous le savez, quand c'est... y a une bagarre à la maison. Hé bein elle, ils l'ont ramenée à l'hôpital, ils l'ont cousue et tout. Lui, ils l'ont ramené en prison. Après, quand il est sorti... il a trois enfants, hé bein quelques mois, ils l'ont envoyé au bled hun. Moi, quand je voulais venir, mes cousins, ils ont dit "non, y a passé déjà avec nous".» (T.).*

²⁰⁷ Relation qui va s'adoucir avec le temps.

Ainsi, comme l'histoire migratoire familiale et ses modèles, l'intervention de la famille sur le processus décisionnel concernant le fait de migrer ou pas peut s'opérer sur le temps long. La famille intervient également dans la mise en œuvre du départ pour la favoriser ou la contrarier. Enfin, comme nous allons le voir par la suite, elle intervient dans les modalités de l'immigration.

2.1.3. L'installation en migration : une mise à l'épreuve de l'individu et du groupe

On s'intéresse ici à la question de l'intervention du collectif et du familial lors de l'arrivée et de l'installation en France des enquêté-e-s. Il s'agit de faire ressortir les liens familiaux, et ce qui se joue en termes de motifs individuels qui sous-tendent la migration, de résultats attendus par la famille, de confrontation entre aspirations individuelles et aspirations collectives, comme l'ont montré de très nombreux travaux sur la migration (Gueye, 2007 ; Cortes, 2011 ; Trousselle, 2019).

Il y avait mon grand-père ici. Il était dans le nord lui [à Denain]. Il était vieux. À ce moment, il travaillait là-bas. Il fait du commerce. Hé bien j'ai été le voir. J'avais espoir de rester avec lui. [...] Je suis resté à peu près 10, 15 jours là-bas. J'espérais bien trouver du boulot. En fin de compte je n'en ai pas trouvé. Mon grand-père m'a dit "il faut aller à tel endroit. Il y a du boulot là-bas. Ils vont te donner une habitation". C'est mon grand-père qui m'a conduit là-bas [à Rouen]. Vous voyez. Parce qu'il y avait ses camarades, ses copains. [...] Non, il faut... Pour arriver ... C'est à dire pour habiter, il faut habiter avec quelqu'un. [...] Il faut habiter avec quelqu'un de la famille. [...] C'est-à-dire, des cousins qui à ce moment peut te soulager quoi. Il va te chercher une habitation, il va te chercher du boulot, par leurs connaissances, avec leurs camarades. Vous voyez. Il faut ça. (Ahmed)

Le témoignage de M. Ahmed montre que la mobilisation familiale se fait pour le travail, tout en étant conditionnée (Gueye, 2007, p.15) par l'insertion professionnelle du néo-migrant : le grand-père accueille son petit-fils pour qu'il trouve du travail. Comme il n'en trouve pas, il le conduit vers une autre ville et cesse donc de l'héberger. Le grand-père se décharge de l'hébergement, mais néanmoins oriente son petit-fils et lui transmet un savoir : pour trouver du travail, il faut être mobile, non seulement entre les villes, voire entre les secteurs d'activité, mais aussi entre les membres de la famille. Il y a donc nécessité pour l'arrivant de s'arrimer à la famille. Elle fournit une aide logistique de première nécessité, intègre dans ses réseaux et transmet des savoirs migrer (Cortes, 2011 ; Trousselle, 2019).

Par l'hébergement, le réseau et la zone géographique de recherche d'emploi qu'elles proposent, la famille et les filières migratoires (Cortes, 2011) déterminent le lieu d'arrivée, voire celui de l'installation. D'autres enquêté-e-s témoignent ainsi du fait que certaines villes font partie de l'histoire migratoire familiale et constituent un passage obligé pour les

nouveaux arrivants. Ainsi, M. Fatah nous dit que son père était avant lui à Massy Palaiseau. « *Oui, c'est pour ça, parce que toute ma famille, tous les enfants de mes tantes paternelles et maternelles qui sont venu-e-s, sont arrivé-e-s à Massy Palaiseau. Ils ont tous habité à Massy Palaiseau. Tout le monde dans la famille est passé par Massy Palaiseau.* » (Fatah).

Si les anciens jouent un rôle dans l'arrivée et l'installation des plus jeunes, on a aussi observé une entraide collective et une influence entre néo-migrant-e-s. C'est l'expérience faite par M. Mohamed qui rejoint un groupe de cousins en Corse, en 1971. Confronté au racisme et à la dureté des conditions, ils décident de partir à Paris. « *On est venu ici [Paris] tous ensemble [...] Tous les cousins et tout [...] Tous, de mon village là, ils sont tous partis.* ». Ne connaissant personne à Paris, ils dorment tous dehors et dans le métro. « *Bein on a dormi dehors et... Et puis on prend le métro, il va, il revient, il va il revient. Oui. [Rire]. Il s'arrête, et nous on reste là-dedans, et il revient... Hé bein, comme ça.* » (Mohamed). Les cousins retrouvent à Paris un Corse chez lequel ils avaient travaillé. « *Voilà. Il nous a cherché du boulot et tout ça.* ». A partir de là, M. Mohammed nous décrit une ascension collective et une dispersion au fur et à mesure de cette ascension : « *Et après on a pris des hôtels, après, on a cherché un appartement, on était 4 ou 5 ou 6 là-dedans. Et après, tout le monde il a trouvé son appartement. On a travaillé.* » (Mohamed).

Les exemples vus précédemment concernent des hommes et on y perçoit une mobilisation de la famille, celle de plusieurs membres, autour du travail, de l'autonomie de l'arrivant et de sa contribution au partage des charges que ce travail permet. Ce sont là les termes d'un contrat familial qui engage les hommes. S'agissant des femmes venues rejoindre un conjoint, elles arrivent dans le cadre contractuel du mariage. Selon les couples, ce contrat peut consister à s'occuper du mari, des enfants et de la maison, ou inclure aussi une dimension socioprofessionnelle.

Pour certaines enquêtées, l'arrivée et l'installation dans la migration sont concomitantes et imbriquées avec l'installation dans la vie matrimoniale. « *Je me suis mariée en 81. C'était en novembre. Et je suis venue en décembre 81.* » (Bahia) ; « *1980, je me suis mariée, c'était le mois de septembre, puis je suis venue ici en décembre 1980.* » (Massaouda) ; « *Je me suis mariée en 53. Je suis venue en France en 53 à la fin du mois*

d'octobre 53. » (Nouara) ; « *Ce pain*²⁰⁸ *était écrit. [...] On s'est connu comme ça. 15 jours après le mariage tout ça... 8 jours après je suis partie avec lui en France.* » (Ferroudja).

Mme Ferroudja que nous questionnons sur le souvenir qu'elle garde de sa première venue en France, nous répond : « *Ça m'a changée complètement. Je commence à nager*²⁰⁹ *et à faire mon foyer.* ». Elle exprime ainsi qu'il s'agit d'un vrai travail dans lequel elle s'engage pour assurer sa part dans le contrat. Mme Bahia, quant à elle, exprime l'idée que, lors de son arrivée en France, le contrat n'a pas été honoré par son ex-conjoint et explique qu'elle a dû se débrouiller seule :

C'était un petit peu dur pour moi. Parce que lui il n'avait pas de fiches de paie, après il ne travaillait pas et tout. C'était un petit peu dur hun [...] il n'avait pas déjà de logement. Moi je ne savais pas tout ça [...] J'ai travaillé un peu dans les cafés. Je ne te mens pas hun, j'ai travaillé dans les cafés, et j'avais loué une chambre et tout ça bon, je me suis démerdée un peu dans les débuts. (Bahia).

La comparaison, selon le genre, des modalités de l'intervention de la sphère familiale lors de l'arrivée et de l'installation en France, montre que les hommes arrivent plutôt en tant que célibataires géographiques et les femmes en tant que membres d'un couple. Arrivant avec un statut de précurseur dans une migration de travail, les hommes rejoignent un réseau constitué d'autres hommes de la famille, et circulent entre ses membres masculins et entre les villes où se trouvent ces derniers. Les femmes rejoignent un foyer, celui du couple. Le cas de Mme Bahia vient souligner que, lorsqu'il se marie, et surtout, lorsqu'il fait venir sa conjointe, l'homme est censé ne plus être dans la mobilité des débuts de son installation, mais dans la stabilité résidentielle et professionnelle.

De l'analyse du départ comme tournant et des interactions entre, d'une part, les choix et les stratégies des enquêté-e-s concernant leur projet de migrer et, d'autre part, les logiques familiales et collectives pouvant favoriser, appuyer, soutenir, et/ou contrarier ce projet, ressortent plusieurs types de rapports entre l'individu et sa structure sociale : transmission et conformité au modèle familial, imposition, friction voire conflit, etc. Les logiques qui sous-tendent ce projet et les rapports en jeu sont eux-mêmes aux prises avec le cadre macro-structurel, notamment avec ses dimensions économiques, sociales, et de gestion des circulations.

²⁰⁸ Par cette expression populaire, Mme Ferroudja retrace son parcours a posteriori et juge avoir trouvé son pain, à savoir un statut social et économique, dans le mariage et la migration.

²⁰⁹ Expression derrière laquelle il y a l'idée d'exploration, d'adaptation et d'action dans un environnement nouveau.

2.2. L'intervention familiale face au cadre macro structurel

En restant focalisé sur l'étape du processus décisionnel concernant le départ et sa mise en œuvre, et en ajoutant la dimension structurelle à l'interaction individu/groupe, nous verrons dans un premier temps (2.2.1) comment la famille prend en compte le politique dans son intervention sur le départ d'un de ses membres. Dans un second temps (2.2.2), en restant dans le cadre du triptyque individu/groupe/structure, on réfléchira au rôle de la famille dans l'installation de ses membres dans le statut de migrant-e.

2.2.1. L'entrée dans la migration : l'intervention familiale au prisme des politiques migratoires

Ainsi, « *l'individu confronté à la décision de migrer est [...] relié à une structure sociale constituée par la famille proche et élargie, par les personnes originaires de la même région, du même groupe culturel ou plus largement par des amis et connaissances.* » (Piguet, 2013, p.150). L'interaction de cette structure avec le politique, le droit des étrangers entre autres, influence le processus de choix et détermine les modalités du départ et de l'installation.

Lorsque M. Souleymane décide de venir en France, sa mère mais aussi son grand frère qui s'y trouve déjà, s'y opposent, « *"parce qu'il n'y a pas de papiers"* », lui disent-ils. Ainsi, la famille se base sur un argument concernant la conjoncture politique pour justifier son opposition et influencer le processus de décision individuelle et les modalités du départ de M. Souleymane. On peut supposer que le frère, ayant analysé cette conjoncture (difficile d'avoir des papiers pour voyager, résider et travailler légalement), a jugé qu'elle ne favorise pas sa mobilisation pour la venue de M. Souleymane. Il devra l'héberger dans sa chambre de foyer, le prendre en charge le temps qu'il trouve un travail et qu'il ait ses papiers. Faire venir son frère dans ce contexte irait pour lui à l'encontre des résultats attendus - en termes d'autonomisation socio-économique plus ou moins rapide du migrant - dans le cadre d'une stratégie économique de mobilisation telle que décrite par Doudou Dièye Gueye (2007, p.15). Face à l'opposition de son frère, M. Souleymane « *s'inscrit dans le cadre d'une mobilisation individuelle* » (Gueye, 2007, p.24) qui le pousse à quitter le Mali et l'amène à Dakar. Dans cette ville, il va travailler pour financer son voyage et faire des démarches administratives qui aboutiront sur l'obtention d'un passeport au consulat malien et d'un visa

touristique au consulat français. Une fois en France, M. Souleymane sera quand même hébergé par son frère et bénéficiera de ses « *réseaux susceptibles d'assister le jeune migrant* » (Gueye, 2007, p.15). Ainsi, le politique influence les familles qui elles-mêmes influencent la décision et les modalités du départ.

L'intervention des familles sur les modalités administratives de ce départ/installation constitue une autre forme d'interaction famille, individu, structure. On l'observe lorsque les membres déjà en migration fournissent une attestation d'hébergement aux jeunes émigrant-e-s (T., Bahia, Messaouda, Aziza, etc.), lorsqu'un frère qui travaille prête son nom à celui qui ne travaille pas pour que ce dernier puisse obtenir l'autorisation de sortie du territoire algérien nécessaire à sa venue en France (Fatah), lorsqu'un père achète un contrat de travail français à son fils pour qu'il puisse venir en France en tant que travailleur (Mohamed), ou encore lorsque qu'un mari se confronte à la procédure de regroupement familial pour faire venir sa conjointe (Manoubia).

Nous avons précédemment cité l'exemple de Mme T. qui au bout de 8 ans de mariage rejoint son mari en France. Celle-ci arrive légalement, avec les documents exigés à l'époque pour les Algérien-e-s (passeport, autorisation de sortie, attestation d'hébergement fournie par le mari dans le cadre de sa mobilisation pour la venue de sa conjointe). Cependant, Mme T. n'est pas venue dans le cadre d'une procédure de regroupement familial et sa venue, ainsi que la mobilisation de son conjoint, aboutissent à son inscription dans le statut de sans-papiers en France.

La famille compose avec le cadre - constitué entre autres des politiques migratoires - pour favoriser ou empêcher la migration de l'un-e de ses membres. Elle exerce son influence au niveau de tout le processus de choix et de mise en œuvre, et oriente ainsi vers des conditions - sociales, économiques, résidentielles, professionnelles, de citoyenneté²¹⁰, etc. - d'installation dans la migration.

2.2.2. Le réseau offre ce qu'il a à offrir : une installation dans les statuts socio-spatiaux de la migration et de la subalternisation

²¹⁰ Dans le sens de la citoyenneté juridique déterminée par les statuts de séjour (légal-e/illégal-e) et de nationalité (étranger-e-s/naturalisé-e-s), mais aussi dans le sens de la participation à la vie de la cité que permettent ou pas ces statuts juridiques, et des problèmes de « *reconnaissance de leur citoyenneté* » (Berry-Chikhaoui et Médina, 2018) que peuvent rencontrer les titulaires de ces statuts.

L'installation en France correspond aussi à l'inscription dans des statuts sociaux, administratifs, résidentiels, professionnels, matrimoniaux, nouveaux pour les néo-migrant-e-s, déterminés, et marqués par la subalternisation. Cette inscription fait aussi l'objet de l'intervention de la famille et illustre un type d'interaction individu, famille, structure. En effet, nous observons dans les expériences évoquées précédemment que l'accompagnement dont font l'objet les arrivant-e-s, d'une génération à l'autre (Idir, Ahmed, Khalidou), au sein d'une même génération (Mohamed, Abdelaziz, Fatah), ou encore dans le cadre du mariage (T., Feroudja, Nouara, Aziza, Bahia, Messaouda), participe à leur inscription dans des conditions de vie propres à la migration étudiée ici et révèle un processus de reproduction sociale (Willis, 2011).

Ainsi, la situation de M. Ahmed, qui soulignait (2.1.3) l'importance au début de la migration de s'arrimer à la famille pour trouver « *une habitation* » et « *du boulot* », permet de comprendre que celle-ci joue un rôle d'accompagnateur physique, moral et logistique dans son inscription dans des statuts déterminés par le structurel : « *l'ouvrier ne gagne pas assez* » ; « *Qu'est-ce que ça va te faire 600 Fr dans le mois ? [Rire]* » ; « *Si tu ne gagnes pas assez, comment tu veux amener tes gosses ici !?* » ; « *Pas de logement [...] c'était une vraie catastrophe* » ; « *Et puis en même temps, il n'y avait pas beaucoup de transports [...] Je prenais le vélo, j'allais partout* » ; « *Je me débrouille, [...] je connais les mecs. Je connais des travailleurs. On se connaît entre nous quoi.* » (Ahmed). Monsieur Ahmed a été accueilli par son grand-père et ses cousins, tous travailleurs immigrés célibataires géographiques. Il est devenu l'un d'entre eux. Dans un contexte qui favorise la reproduction sociale et enferme les enquêté-e-s dans des catégories de logement, de travail, de statuts liés au séjour et à la nationalité, le réseau offre en premier lieu ses propres statuts résidentiels, professionnels, sociaux, matrimoniaux, etc.

Autre exemple où la famille accompagne l'inscription des nouveaux migrant-e-s dans de nouveaux statuts particulièrement précaires, celui de Mme Manoubia²¹¹ et du statut de sans-papiers que son conjoint et ses amis lui présentent comme une étape obligée, nécessaire et courante.

Là j'ai pas marché avec eux. Ses copains... [...] Mais quand ils [l'administration] se sont aperçus que mon mari demandait le regroupement familial, ça a été fini.

C'est-à-dire que vous respectiez les visas touriste ?

²¹¹ Mme Manoubia vient en France (avec des visas) rendre visite à son mari, et son installation est sans cesse repoussée du fait de demandes de regroupement familial rejetées dans un premier temps par l'administration. Elle décrit l'intervention dans ce contexte de la famille et de son réseau d'ami-e-s.

Ah oui, ah oui, ah oui, oui, oui, oui. Et ses copains là, ils lui disent "laisse-la. Ils vont lui donner, avec le temps ils vont lui donner le regroupement familial. Ne t'en fais pas". Je lui ai dit "écoute, ça moi, il n'en n'est pas question de parler de ça. Moi j'ai pas besoin de la France. [...] Moi, je viens pas en France. Ce qu'on a, ce que tu gagnes, ce que tu peux avoir, on le mange ensemble. Si tu veux me suivre, tu me suis, tu veux pas me suivre, moi, je te suis pas en France. Dans la légalité... si c'est dans le droit, je te suis. Si c'est pour aller par des chemins tordus, non ! Je reste pas ! Tu fais tout ce que tu veux, moi je reste pas !" (Manoubia).

La situation de Mme Manoubia, arrivée en France en 2002, se caractérise par un cumul d'effets de genre et de génération qui rendent son statut encore plus précaire que celui du groupe familial qu'elle rejoint²¹². Les échanges qu'elle a avec son conjoint et « *ses copains* » se font au regard de l'institutionnel qui ferme des portes et en ouvre - plus ou moins implicitement - d'autres. Après avoir accompagné Mme Manoubia dans ses démarches de visa, tenté une demande de regroupement familial, son conjoint et ses amis banalisent le fait d'être illégalisé-e et normalisent le passage par ce statut (sans papiers) ainsi que le temps plus ou moins long durant lequel on y est maintenu. Ils interviennent pour que la nouvelle arrivante intègre une situation subalterne comme étant une norme dans la migration.

Ainsi, dans la mise en œuvre du départ et de l'installation en migration de l'un de leurs membres, la famille et le réseau doivent composer avec le macro-structurel. Cela est visible à trois niveaux : *i*) celui du processus décisionnel et de l'élaboration du choix de migrer ou non en fonction du contexte structurel, de ses contraintes et de ses aménités ; *ii*) celui de la mise en œuvre des stratégies concernant le départ et l'installation, à travers notamment l'action sur l'administratif ; *iii*) au niveau de l'inscription des nouveaux arrivant-e-s dans des statuts et leur intégration de certaines conditions - de vie - structurelles imposées dans le cadre de la migration étudiée ici.

Dans cette section 2, nous avons mis en lumière un rôle ambivalent de la famille. D'une part, elle intervient sur l'entrée dans la migration et donc sur la mobilité géographique, sociale, économique, professionnelle, résidentielle, etc. D'autre part, elle participe à une forme d'inertie et d'immobilité, de reproduction et de déterminisme sociaux en inscrivant ses membres néo-migrant-e-s dans des statuts qui sont les siens, en migration.

²¹² Il arrive ainsi que le réseau favorise l'inscription des néo-migrant-e-s dans des statuts encore plus précaires que ceux dans lesquels il se trouve lui-même. C'est notamment le cas des femmes que leurs conjoints font venir dans le cadre d'un regroupement familial légal ou pas. Les conjointes rejoignent le statut résidentiel de leurs maris mais pas leurs statuts liés au séjour/nationalité, étant donné qu'elles sont soit sans-papiers soit avec des titres de séjour familiaux qui, dans un premier temps, sont de courte durée et parfois n'autorisent pas à travailler.

Conclusion du chapitre 4 :

Ce chapitre s'est articulé autour de l'idée que le maintien dans un statut de migrant-e, jusque dans le vieillissement, est une forme de précarité qui fait l'objet d'une construction sur le temps long. Ici historicisé, ce processus s'opère sur la base de statuts socio-spatiaux instaurés dans le cadre des rapports coloniaux entre les lieux où sont né-e-s les enquêté-e-s, et ceux où ils/elles ont migré et vieillissent. En effet, leurs trajectoires sont marquées, avec des effets de genre et de génération, par des « *réurrences dans les logiques d'agencements sociospatiaux et les formes de circulation migratoire* » (Cortes, 2011, p.103), ainsi que dans les statuts - de séjour/nationalité, professionnels et résidentiels - qui leur sont assignés. La précarisation et la subalternisation marquent particulièrement l'étape de l'installation en migration, ses agencements, ses formes et ses statuts socio-spatiaux. Ainsi, certains marqueurs des trajectoires et du cheminement vers le vieillissement en migration sont à lire au regard d'une subalternisation et d'une précarisation avec lesquelles les enquêté-e-s ont dû et doivent encore composer.

À travers une restitution du vécu de la colonisation et de ses effets de différenciation spatiale au sein de l'espace constitué par l'Afrique du Nord-Ouest « périphérisée », et par la France « centrifiée », nous avons fait ressortir des liens entre capitalisme, colonisation, migration et normes de droits. La récurrence des statuts subalternes et précaires, que le discours des enquêté-e-s fait ressortir, pousse à interroger ce que représente la migration dans leur trajectoire de vie. Elle constitue à la fois une transition et une continuité qui fait passer les personnes de « colonisé-e-s » là-bas, à « travailleurs coloniaux » ici, de « tiermondisé-e-s »²¹³ là-bas, à « travailleurs immigrés » et/ou « immigré-e-s sans-papiers » ici, de « paysan-ne-s » là-bas, à « ouvrier-e-s » ici, du gourbi²¹⁴ là-bas, au « logement d'immigré-e-s » (Bernardot, 2008) ici, etc. Dans leurs discours, les enquêté-e-s relient les causes profondes de leur migration, et les modalités de sa mise en œuvre, à la subalternisation coloniale et à ses normes. Elles/Ils expriment l'idée que cette subalternisation se poursuit dans le temps (notamment dans les statuts liés au séjour, à la nationalité, au professionnel, au résidentiel) et participe ainsi à leur maintien dans la migration, jusqu'au vieillissement.

²¹³ Notons ici qu'Alfred Sauvy (1986) a comparé le Tiers-Monde au Tiers-État. Les deux se caractérisent, entre autres, par l'exclusion de la décision politique. La continuité se situe donc aussi à ce niveau-là : l'exclusion du Tiers-monde à l'international et des Tiers-mondisé-e-s dans leur pays de naissance, et l'exclusion du droit de vote dont font l'objet les étrangers en France, d'autre part.

²¹⁴ Du fait des guerres, des déplacements, de la paupérisation, etc. (Nouschi, 2014), « *le gourbi et la tente sont pendant longtemps le mode d'habitat dominant chez les indigènes* » (Kateb, 1998, p.88).

Les normes de droit qui encadrent ces statuts socio-spatiaux marqueurs des trajectoires des enquêté-e-s participent à produire des effets de génération et de genre sur ces trajectoires. Plus la migration est tardive et féminine, plus l'exposition à des statuts précaires - notamment ceux liés au séjour et à l'emploi - est accrue. L'intervention des normes et la domination conduisent à « *légitimement se demander si ces femmes n'ont pas pour propriété la place du bas* » (Chaïb, 2006, p.147), et si leur précarité ne s'intensifie pas avec le vieillissement.

La focale portée sur l'étape de l'installation en migration a permis de montrer que ces statuts socio-spatiaux, marqueurs des trajectoires, font l'objet d'une transmission inter et intragénérationnelle. A travers son histoire migratoire et son rôle dans le départ et l'installation en migration de ses membres, la famille intervient en tant que ressource sur le « *faire avec l'espace* » (Cortes, 2011, p.107), sur la composition avec les statuts contraignants, présents dans le pays de départ comme dans le pays d'installation. Cependant, offrant ce qu'elle a à offrir, la famille accompagne également l'inscription de ses membres dans les statuts subalternes de la migration qui sont les siens. Elle se fait alors vecteur d'une reproduction sociale.

Ce chapitre tend ainsi vers l'idée d'une « *fabrique* » (Idem, 2011) des conditions du vieillissement en migration. Celle-ci s'opère à l'échelle du « *temps long des trajectoires pluri générationnelles (celle finalement qui installe et perpétue le champ migratoire)* » (Idem, p.96). Elle s'opère également à l'échelle du temps court des trajectoires individuelles et familiales, celle qui rythme « *les cycles de vie des individus selon les âges, les événements familiaux ou professionnels, les projets mais aussi les contraintes spatiales.* » (Idem, p.96). Les modalités de l'installation en migration nous amènent à interroger l'évolution des trajectoires au regard de cette installation « dans le bas » et « par le bas » de la hiérarchie sociale.

**CHAPITRE 5 : Avoir ses papiers,
travailler, se loger : des trajectoires à
l'épreuve du droit, entre domination
et autonomisation**

Introduction

En lien avec un contexte macro structurel et une histoire migratoire familiale, nous avons dégagé, dans le chapitre précédent, une subalternisation tout au long de la trajectoire des enquêté-e-s. L'un des principaux facteurs de cette subalternisation sont les normes de droits, particulièrement celles concernant le séjour et la nationalité, le travail et le logement. En nous focalisant sur ces trois dimensions, sous l'angle des statuts administratifs, nous poursuivons ici l'analyse de la confrontation à la subalternisation tout au long de la trajectoire jusqu'au vieillissement.

La littérature sur le sujet montre que ces dimensions sont fortement voire, entièrement, construites par une intervention institutionnelle. Celle-ci en fait des dimensions nécessaires pour évoluer en société, des dimensions interdépendantes entre elles²¹⁵. Ces dimensions relèvent d'un « *bio-pouvoir* » (Foucault, 1976, p.189), font l'objet d'une « *bio-politique* » (Idem, p.188), et renvoient donc à une multitude de décisions institutionnelles petites et grandes, de « *choix portant sur l'allocation de biens rares dont la répartition concerne directement ou indirectement la durée et la qualité de vie des personnes.* » (Fassin, 2006b, p.42). Ainsi, s'opère une fabrique de l'étranger-e/immigré-e à travers le juridique et ses catégories (Spire, 1999) qui établissent la distinction entre « *l'identité et l'altérité* » (Hajjat, 2012, p.18), entre la norme et l'exception (Delphy, 2008), et plus précisément ici entre l'étranger-e et le/la national-e, entre la/le régulier-e et l'irrégulier-e. S'opère également une gestion institutionnelle du travail par la hiérarchisation, la catégorisation, la mise en concurrence et la subordination au travail (Zoberman, 2011), ainsi qu'une gestion de tri et de répartition spatiale des populations par le logement, et sur des critères notamment économiques, raciaux (Kirszbaum et Simon 2001 ; Tissot, 2006, 2005d) et de genre (Sayad, 1980 ; Bernardot, 2008). Les études mettent également en évidence les liens entre : *i*) la gestion par la précarisation administrative de l'émigration-immigration (Le Courant, 2012 ; Cohen, 2014, Bolzman, 2016) ; *ii*) les « *modalités de construction des cadres cognitifs et des stéréotypes relatifs aux groupes sociaux que le droit contribue à faire exister* » (GISTI, 2013, p.5) ; *iii*) « *les types de rapports envisageables* » (Bouamama, 2013) avec ces groupes ; *iv*) l'« *expériences vécue ou tout au moins exprimée dans le discours* » (Fassin,

²¹⁵ La précarisation administrative par exemple, liée à la gestion capitaliste du prix du travail, vient non seulement limiter les choix professionnels pour l'immigré-e et l'assigner à certains types d'emploi, mais aussi légitimer sa précarisation professionnelle via les statuts de séjour. Il en est de même pour le logement.

2006b, p.42) des personnes assignées au statut d'étranger-e-s/immigré-e-s et au bas de la hiérarchie professionnelle et résidentielle.

Au regard de ce contexte et de la situation de départ - de dominé-e parmi les dominé-e-s -, nous voulons ici cerner, à travers les témoignages des enquêté-e-s par entretien, comment elles-ils ont poursuivi leurs trajectoires jusqu'à leur vieillissement. Cette interrogation revient à questionner les liens évolutifs, tout au long de la trajectoire, entre domination et autonomisation, entre évolution des paradigmes des dominants, de la norme et de sa mise en œuvre, et évolution des enquêté-e-s, de leurs besoins et de leur capacité d'action. Nous allons nous focaliser sur la trajectoire liée aux statuts administratifs de séjour et de nationalité (1), aux statuts professionnels (2) et aux statuts résidentiels (3). La focale sur ces dimensions permettra de questionner de façon plus précise certaines étapes, événements et transitions au cours de leur trajectoire.

1. Sans-papiers, régularisé-e, résident-e, naturalisé-e : faire trajectoire en France, une question de droit de séjour

En tant que nord-ouest africain-e-s en France, les enquêté-e-s sont passé-e-s, et passent encore pour certain-e-s, par plusieurs statuts liés au séjour et à la nationalité. Chaque changement de statut représente une transition conditionnée d'un point de vue juridico-administratif et a des implications socio-spatiales fortes en termes d'accès aux droits. Le témoignage de Mme Bahia, entrée en France en 1981 et « naturalisée » en 2010, permet de le saisir. Il retrace 29 ans de sa trajectoire administrative liée au séjour-nationalité et montre un processus d'encadrement juridique de sa vie en tant qu'étrangère (Baudet, 2008 ; Le Courant, 2012 ; Cohen, 2012, 2014 ; Bolzman, 2016 ; Carayon, 2017) :

[Les premières années en France] j'avais pas encore mes papiers, j'ai cavale un peu, j'ai travaillé au black...

Vous n'aviez pas les papiers, c'est-à-dire ?

Bah j'avais pas encore ma résidence et tout ça. C'était un peu dur hun.

Ça a mis du temps ?

Oui ça a mis du temps hun ! Ça a mis trop... beaucoup de temps. Parce que lui [ex conjoint] il ne travaillait pas. Il me causait des problèmes. Déjà... voilà, il a fallu que... Après bon j'ai eu ma carte de résidente bien sûr. J'ai eu des récépissés 5 ans, et un an, un an dans le passeport. Et après... parce que comme j'avais des enfants et tout comme je te l'ai expliqué.... Après comme j'avais une résidence de 10 ans²¹⁶... Après, je voulais faire une nationalité, je ne pouvais pas parce que je porte le nom de quelqu'un qui avait déjà un casier. Voilà. Tout ça, il y

²¹⁶ Avant 1984, cette carte n'autorisait pas à travailler. Il fallait une carte de travail sous condition d'une embauche. Après 1984, elle devient titre unique donnant à la fois droit au séjour et au travail, renouvelable de plein droit, délivrée à tous les étrangers qui résidaient alors en France régulièrement depuis plus de trois ans (voire le blog du GISTI sur l'Histoire de la carte de résident : <https://www.gisti.org/musee/cartederesident.org/rubrique2.html>). Cette carte représente ce qu'il y a de plus stable en matière de droit au séjour et de citoyenneté pour les étrangers.

avait plein de choses quoi. Je ne pouvais pas le faire. Et après, heu... voilà. J'ai travaillé avec ma résidence et tout, pendant 10 ans. Elle avait périmé. Moi j'avais fait ma demande de nationalité déjà en 2008. Parce que j'avais divorcé avec mon ex. [...] parce que je sais que dès que tu divorces, tu ne portes plus le nom de ton mari, tu reprends ton nom de jeune fille, si t'as un casier vierge, il n'y a pas de problème hun. C'est la loi. Après j'ai fait ma demande. Je l'ai même oubliée, je te jure [...]. Alors en 2010, ils m'envoient [un courrier] pour la naturalisation. (Bahia).

La trajectoire de séjour-nationalité (figure 3) est faite d'étapes, de transitions et d'événements que les enquêté-e-s ont à suivre²¹⁷ et déteint sur d'autres dimensions de leur vécu (matrimoniale, travail, enfants et vie de famille, etc.). À chaque statut lié au séjour et à la nationalité sont associées des conditions de matérielles et, les possibilités de passer d'un statut à l'autre sont strictement conditionnées par des lois, des décrets et des procédures discriminantes et genrées (Carayon, 2017). Ces étapes et transitions sont à lire au regard de temporalités longues. En quoi tout ceci pèse-t-il sur les conditions du vieillissement en migration ? Pour répondre à cette question, nous nous focalisons ici sur deux transitions qui nous semblent majeures : celle « d'illégal-e » à « régulier-e » et celle « d'étranger-e » à « naturalisé-e ».

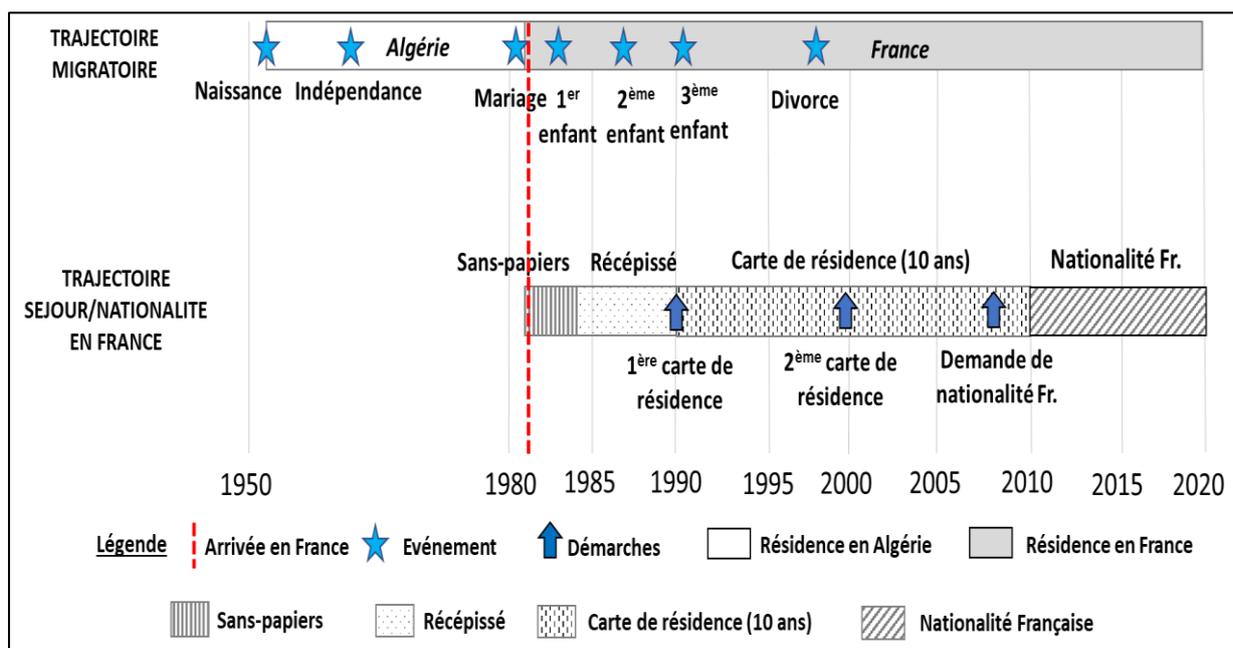


Figure 3: Trajectoire migratoire et de séjour/nationalité de Madame Bahia (64 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.

²¹⁷ Cette trajectoire est marquée par des aspects récurrents et hétérogènes selon la génération et le genre, comme évoqué dans le chapitre 5 section 1.2 et 1.3.

1.1. De « l'illégalité » à la « régularisation »

Ayant vécu la situation de sans-papiers, la régularisation pour différents motifs²¹⁸ et dans des délais variables²¹⁹, certains enquêté-e-s témoignent de l'évolution de leur situation dans un cadre précarisant. La question de « l'illégalité », de la « régularisation » et du passage de l'une à l'autre, pousse à interroger non seulement les conditions de la régularisation, mais aussi celles de l'irrégularisation et celles du maintien de la régularité du séjour. À travers la focale sur ces deux étapes et sur leur transition, nous interrogeons ici la trajectoire liée au séjour et à la citoyenneté au regard d'un système qui construit « *condition d'étranger et précarité juridique* » (Bolzman, 2016, p.99).

L'exemple de la trajectoire de Mme Mina illustre des étapes, des transitions et des événements voulus, imposés, plus ou moins consentis, entre contrainte, stratégie et savoir migrer, domination et autonomisation (Encadré 5).

Encadré 5 : Aperçu de la trajectoire séjour-nationalité de Mme Mina

Née en 1962 à Casablanca et y vivant, Mme Mina souhaite travailler à 16 ans, mais n'a ni pièce d'identité, ni l'accord de son père. Elle raconte avoir volé la carte de son père car,

Ils [les patrons] m'ont dit "vous n'avez pas de papiers, on n'a pas le droit de vous en donner [du travail]. Soit, vous ramenez la carte de votre père ou de votre mère." [...] J'ai donné la carte de mon père, il m'a donné les tricots et tout et j'ai commencé à travailler à la maison.

Dans l'usine de confection, elle est repérée pour ses talents de créatrice et des clients français lui proposent de venir travailler en France. Elle ne peut pas s'y rendre, car « *malheureusement, avant c'était le passeport qui était difficile à avoir hun* ».

Elle n'ira en France qu'en 1993, à l'invitation de la famille de son beau-frère. Elle décrit comment ce qui devait être un séjour touristique va se transformer, à travers les contraintes et les restrictions de l'administration, les incitations de son entourage et ses propres hésitations et choix, en une expérience de l'illégalisation de sa vie en France.

Je suis entrée pour les vacances, quelques jours de vacances [rire]²²⁰. Et après, le visa est fini, je suis restée là. C'est les copines qui m'ont dit de rester ici. [...] C'est vrai que quand je suis restée j'ai regretté. C'est la

²¹⁸ Mariage (Mina, Aziza, Dalila, ...), travail (Mohamed, Souleymane...), enfants (Bahia). Nous renvoyons ici à la Figure 2 citée dans le chapitre 4 sous-section 1.3.2.

²¹⁹ Au bout de 6 ans (Mina), voire au bout de 10 ans (Abdelaziz).

²²⁰ Mme Mina dit à son patron casablancais « *je vais partir juste 20 jours pour voir et je vais retourner* ». Elle ne démissionne donc pas et se laisse une porte ouverte. Porte que l'administration va fermer. Même chose chez Mme

vérité. J'ai regretté. Je ne voulais pas rester en France. Parce que j'étais au Maroc, je travaillais bien, j'étais tranquille, j'avais mon poste, je gagnais bien ma vie. Je suis rentrée en France, plus de visa, plus de papiers. Je suis restée sans papiers depuis 93 jusqu'à 98.

Mme Mina souligne la dissonance entre les temporalités administratives et celles de ses choix et envies. Elle vit comme des vacances les 20 jours du visa, vacances qu'elle prolonge de trois mois pendant lesquels elle était « *bien* » (Mina). Cependant, illégalisée à l'issue de son 21^{ème} jour, elle ne peut plus faire marche arrière. Lorsqu'elle n'a plus « *aimé la France* », cette dissonance laisse place au regret « *d'avoir laissé le visa passer* » (Mina).

La confrontation à cette illégalisation administrative génère chez elle un sentiment d'angoisse et d'irréversibilité de la situation qui la poussent à s'installer en France. « *J'ai commencé à me dire si je rentre au Maroc, peut-être la police... je voulais aller mais j'avais peur. Bon après je suis restée là. J'ai travaillé. [...] J'ai travaillé chez les juifs, sans déclarer et tout.* » (Mina). L'illégalisation est alors intériorisée (Le Courant, 2012)²²¹. Elle commence par le statut lié au séjour et qui se poursuit dans le travail illégal²²², dans le logement illégal²²³, et parfois même dans la circulation illégale (par des chemins informels, plus compliqués, plus longs, plus coûteux, etc.) entre la France et le pays de naissance.

Pour Mme Mina, cette situation va durer quasiment 6 ans, puis changer suite à son mariage avec M. L., de nationalité française. Elle est alors régularisée, obtient une carte de séjour d'un an, et va voir in extremis sa mère mourante au Maroc. « *Comme je sais que ma mère était malade. J'ai pris les papiers, c'était le 27, je suis partie le 28* » (Mina). Elle va ensuite « *commencer à chercher du travail déclaré* ». Deux ans après, elle demande et obtient la nationalité française.

Le traitement discriminant et coercitif de l'étranger-e, à travers le prisme « régulier »/« irrégulier » est porteur de précarisation. L'étranger-e peut basculer de l'un à

Bahia : « *j'ai pas fait ma démission complètement ; Parce que je me suis dit peut être que ça ne me plaira pas. J'ai fait une mise en disponibilité, 6 mois, après 6 mois. Bon après j'ai fait une démission j'ai été obligée. Voilà.* »

²²¹ « *Il ne reste plus que deux solutions pour s'affranchir de ce marquage, ce qui revient à choisir de quel côté de la frontière vivre : se régulariser ou partir.* » (Le Courant, 2012, p. 475).

²²² A ce sujet, M. Khalidou nous dit : « *je travaillais comme tout le monde, clandestinement, pour vivre. C'est logique !* ».

²²³ Mme Mina utilise un prête-nom pour pouvoir louer son propre studio. M. Souleymane est hébergé par son frère en foyer de travailleur migrant dont le règlement l'interdit. Être sans-papiers engendre ainsi le logement informel tout comme le travail informel.

l'autre. La régularité n'est pas un acquis et tous les statuts réguliers ne se valent pas²²⁴. De plus, l'administration fixe des étapes par lesquelles il faut obligatoirement passer. Ce traitement place l'étranger-e dans la quête du statut de séjour le plus stable et le plus aménitaire pour l'accès aux droits. La trajectoire peut être ascendante comme celle de Mme Mina, mais elle se fera dans les termes dictés par l'administration (visa de 20 jours, irrégularisation, temporalité et condition de la régularisation, statuts et étapes obligatoires, etc.) et au prix de choix contraints²²⁵ et de coûts humains et sociaux (travail, logement, circulation, famille, etc.).

1.2. « D'étranger-e » à « naturalisé-e »

Entre irrégularisation administrative et régularité conditionnée, le statut « d'étranger-e » est précaire. La question du potentiel passage au statut de « naturalisé-e » est à analyser au regard de ce fait. Pour « l'étranger-e », ce dernier statut est le plus stable et le plus aménitaire en termes d'accès aux droits sociaux et de citoyenneté. Pour certain-e-s enquêté-e-s, il vient, ou viendrait²²⁶, clore l'ascension administrative liée au séjour et à la nationalité. Ainsi, mettre la focale sur cette transition, aussi bien au niveau des conditions administratives de la « naturalisation » qu'à celui des enquêté-e-s et de leurs manières de penser la nationalité française, c'est interroger le passé sur le temps long, le moment où la personne pense à demander ou pas cette nationalité, c'est interroger également les projections futures que cela sous-tend.

La première façon d'aborder la nationalité française s'inscrit dans une démarche d'accès aux droits socio-administratifs non seulement dans le sens où la « naturalisation » relève d'une stratégie à mener face à une procédure contraignante, mais aussi dans le sens où ce statut ouvre le champ des possibles. L'échange avec M. Ahmed montre ce double

²²⁴ Selon les statuts (salarial, famille, asile, etc.), les titres ont une durée de validité plus ou moins longue, leur renouvellement est plus ou moins compliqué, exposant différemment au risque de l'illégalisation et autorise leur titulaire à travailler ou pas, à avoir certains droits sociaux ou pas, etc.

²²⁵ Concernant le mariage qui a permis sa régularisation, Mme Mina nous dit : « *quand il a dit "c'est d'accord", moi j'ai refusé. [Rire] J'ai dit "non, je ne peux pas me marier avec un noir." [Rire] J'ai exagéré... [rire]. Elle [amie], elle est restée "non M. c'est ça, ça, ça, ça..." [rire]. Elle m'a dit "non, il est bien, il est gentil, il est tranquille." C'est vrai il est gentil. Il s'est aussi converti à l'islam.* » (Mina). Nous percevons ici un registre de contraintes qui ont pesé sur Mme Mina et qui l'ont obligée à revoir ses représentations.

²²⁶ La nationalité française est un statut que certain-e-s ont demandé et obtenu (Dalila, Bahia, Mohamed, Messaouda, Mina, Khalidou, Rachida, Boly), que d'autres ont demandé et pas obtenu (Aziza), envisagé mais pas demandé (Cheikh, Rabah, Ahmed), ou n'en n'ont pas voulu (Idir, Nouara), tandis que d'autres ne l'ont pas évoqué lors de l'entretien (Souleymane, Habib, Abdelaziz, Kamel, Fatah, Ferroudja, Tassadit...).

aspect, ainsi que la connexion entre passé, présent et futur, et donc le temps long que mobilise cette transition. En évoquant les maris de ses filles qui « *veulent venir ici. Mais il n'y a pas de papiers.* », M. Ahmed rentre dans des explications sur la procédure et sur l'une des stratégies qu'elle implique :

Si vous avez votre grand-père [...] qui a passé le service militaire ici dans le temps, la guerre de comment elle s'appelle... tu as le droit de demander à avoir la nationalité française. Tu as le droit de demander les papiers. [...] Mais il faut trouver comment que tu vas... il faut écrire là-bas... ici. Au Mans, la direction c'est au Mans. S'ils t'acceptent hé bien tu peux venir. Ils vont te répondre, ils vont te faire les papiers. [...] il y en a qui sont venus pour ça [...]. Ils [beau-fils] cherchent comment arriver à faire ces papiers-là. Bien sûr ils ne savent pas ! C'est dur pour trouver des traces [...]. Après c'est à toi de te démerder et d'écrire [...]. C'est-à-dire, il y a des mecs, admettons qui ont pris la nationalité française ici. Comme les enfants de mon fils, je peux les amener. Je peux les amener ! Oui, j'ai le droit ! [...] Hé pourquoi !? Pour que je les mette à l'école, pour... [...] Ça y est j'ai fait tout. J'ai posé le dossier [naturalisation]. J'ai pas encore... il faut attendre au moins 8, 9 mois hun, pour qu'ils te donnent la carte. [...] Parce que demain, ils seront grands, ils pourront se débrouiller. Ils vont se sauver. [...] Qu'ils ne passent pas la souffrance comme nous, par là où on est passé nous. C'est l'abus ça. En fin ça va. (Ahmed)

Ici la nationalité française est une question de procédure, d'aménité et d'accès aux droits pour l'étranger-e et sa famille. Elle doit faire l'objet d'une mobilisation collective et de stratégies individuelles variant selon les statuts de chaque membre. M. Ahmed fait une demande de « réintégration » au regard de sa naissance « français musulman d'Algérie », de son installation en France depuis 1958, etc., en vue de faire venir ses petits-enfants. Les maris de ses filles, vivant en Algérie, doivent aller chercher dans les tiroirs de l'histoire familiale les « traces » exigées par l'administration pour pouvoir circuler et s'installer.

M. Ahmed demande la naturalisation dans un contexte où il a du mal à voir des perspectives d'avenir favorables pour ses enfants et petits-enfants. Il se projette en les voyant venir en France, devant pour cela passer par la « naturalisation ». Ce lien entre contrainte, stratégies élaborées sur le temps long et « naturalisation » s'observe chez d'autres enquêtés. Mme Dalila nous dit avoir demandé la nationalité française « *pour acheter... comment ça s'appelle ça... les points de la sécurité sociale. Parce que j'ai commencé à travailler tard. Et pour être titulaire. Comme ma santé ça ne va pas bah...[...]* Je voulais m'assurer une bonne retraite. » (Dalila).

La « naturalisation », question pratico-pratique de statut et d'accès aux droits, pèse en cela sur le cheminement vers le vieillissement et sur ses conditions matérielles. Elle détermine le droit de vivre en famille au moment de sa vieillesse (Ahmed). Elle conditionne le droit de travailler avec le statut le plus aménitaire (titulaire pour Dalila), dans le secteur d'activité de son choix (Cheikh)²²⁷, marque ainsi les carrières professionnelles et fixe les

²²⁷ « *J'ai trouvé la Snacma [Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation]. Ils voulaient me prendre mais comme ils travaillaient avec la défense nationale, il fallait être français.* » (Cheikh)

cotisations et le montant des pensions de retraite. La nationalité française peut également favoriser la libre circulation, tout en gardant ses droits sociaux de retraité-e (Aziza et Ferroudja)²²⁸.

Cependant, le statut aménitaire de naturalisé-e, érigé par l'institution comme un aboutissement et une récompense (Planson, 2016), n'implique pas la disparition des autres dimensions de la domination avec lesquelles est imbriqué celui « d'étranger-e ». Il n'implique pas non plus la disparition des stigmates de ce statut, ni le retard pris en termes d'accès aux droits²²⁹. Ainsi, la naturalisation n'apporte pas à Mme Dalila de compensation pour les années travaillées dans la fonction publique en tant que non titulaire. Si elle permet à M. Khalidou de faire venir sa conjointe, « *ça, ça a été facile* », seuls ses enfants mineurs ont pu venir. Les « *majeurs non, ils sont là-bas. [...] Parce qu'il y a une procédure aussi. Euh... j'ai eu la nationalité, eux ils étaient déjà [majeurs...]. Donc, ils n'ont pas pu rentrer là-dedans.* » (Khalidou). Son espace familial reste divisé par des frontières administratives.

Le non-accès à la nationalité française, alors qu'on y aspire, pose non seulement la question du maintien dans la subalternité du statut « d'Étranger-e », mais aussi celle de la légitimité qui, comme l'exprime Mme Aziza, est évaluée par l'administration, puis balayée pour des motifs administratifs qu'elle juge non légitimes. Elle y oppose un autre ordre de légitimité fondé sur l'insertion par le travail et l'ancienneté de résidence en France.

Je veux écrire une lettre au Président carrément. Parce que j'ai fait deux fois la demande. La première fois ils m'ont dit "tu étais clandestine depuis 91". Alors que moi, en 91 je travaillais à la clinique et j'étais là à Paris. Ils n'ont pas compté les années que j'ai passées à Montbéliard. Ils n'ont pas cherché. [...] La deuxième fois, ils m'ont dit "tu n'as pas envoyé de timbre". Et le timbre, moi je l'ai acheté de... comment ça s'appelle... et je l'ai envoyé avec le dossier.

C'est pour ça que tu aurais dû faire un recours.

Moi je l'ai vu que tardivement. J'ai juste vu "refusée", ça m'a énervé et j'ai laissé tomber. Ce n'est qu'un certain temps après que j'ai lu et trouvé "il te faut le timbre". [...] On m'a dit que c'est parce que j'ai le RSA qu'ils ne veulent pas me donner la nationalité. C'est les gens qui m'ont dit ça. [...] Les gens sont arrivés hier et ils ont la nationalité et moi qui ai passé 45 ans en France, ils me disent "tu étais clandestin" ! (Aziza).

Se pose ici les questions de l'identité et de l'appartenance, inhérentes à celle de la naturalisation. Le tout illustre bien la dimension arbitraire des normes juridiques²³⁰ et renvoie

²²⁸ « *Il faut garder une adresse ici [en France], c'est obligatoire et toujours être contrôlée ici. Celui qui a la nationalité française peut aller où il veut, et toucher sa retraite telle qu'elle. Mais moi non.* ». (Aziza). Mme Ferroudja, nous parlant des allers-retours de son père entre France et Algérie, « *parce que sa retraite elle était ici* », nous dit : « *il a fait une bêtise : il n'a pas refait sa carte d'identité française. Il n'est pas resté français. [...] Après il est obligé de demander le visa d'entrée en France.* ».

²²⁹ « *Véritable opération de magie politico-sociale, la naturalisation a apparemment pour fonction de transformer en naturel d'un pays, d'une société, d'une nation, des individus qui ne le sont pas et qui demanderaient à l'être. Ce faisant, elle produit des naturalisés. Mais le naturalisé qu'elle aura de la sorte consacré équivaut-il pour autant au vrai naturel ?* » (Sayad, 1993, p.26).

²³⁰ Citons l'exemple de la différence entre Mme Mina qui en 2 ans, est passée du statut de sans-papiers à la nationalité française (au motif qu'elle est conjointe de Français), et Mme Bahia qui met 20 ans entre les 2 statuts.

les personnes et les familles à des identités nationales et exclusives. Mme Bahia, contrainte de voyager en Algérie avant d'avoir eu le temps de renouveler son passeport algérien, y va avec son passeport français. Elle doit payer « *un visa de 85 euros ! Pour rentrer chez moi !* » (Bahia). L'expérience de Monsieur Cheikh, dont la famille refuse qu'il accède à la nationalité française, montre que l'assignation à ces identités génère des représentations tout aussi tranchées. Devenir Français, c'est renier sa nationalité de naissance, c'est couper avec son pays d'origine²³¹. « *Mon père lui a dit que "non, si tu lui envoies les papiers c'est terminé il ne va plus rentrer. Il va devenir Français, il ne remettra plus les pieds ici."* » (Cheikh). Devenir Français, c'est aussi renier un engagement contre la colonisation et un nationalisme indépendantiste, comme l'expriment Mme Nouara et M. Idir :

Jusqu'au jour d'aujourd'hui je ne suis pas française. Je suis algérienne. Avec mon mari on a dit "jamais de notre vie on va changer notre nationalité". Mes enfants, ils ont double nationalité : nationalité algérienne, nationalité française. Mais, moi avec mon mari, on a toujours nationalité algérienne.[...] Moi, j'en veux pas. [...] On s'est tapé [ou, on s'est battue] pendant 8 ans pour avoir notre pays, et après je vais... ?! Non, non, non [...] moi j'ai besoin de rien d'eux. [...] J'ai travaillé toute ma vie, d'avoir ma petite maison. Je dois rien à personne. Voilà. C'est tout. (Nouara).

Deux fois on m'a demandé de prendre la nationalité française. Quand je me suis marié à Aubervilliers, j'ai dit "je vais réfléchir". J'ai pas pris. Et un jour j'ai été à la préfecture de Bobigny pour faire des papiers à mon neveu que j'ai pris en charge, [...] tous les ans je dois lui renouveler une carte de garantie. Le monsieur de la préfecture, qui s'occupe de ça, il regarde que je suis rentré en France en 47. Il m'a dit "Monsieur Z., pourquoi vous nous emmerdez et vous vous emmerdez ? Prenez la nationalité française, comme ça au moins vous ne faites plus ça." Je n'ai pas pris la nationalité française, mais enfin lui [neveu] il l'a pris, je l'ai autorisé, je lui ai dit "démerde-toi". J'ai combattu la France, le colonialisme français, et dans mon esprit [...]. Comment ? j'ai combattu la France, maintenant je demande la nationalité française ?! Je me sens dégradé. Je vous jure [rire], c'est ... Voilà pourquoi je n'ai pas pris la nationalité française. (Idir).

Entant que passage d'un statut subalterne vers un statut plus aménitaire, la « naturalisation » est révélatrice d'une hiérarchisation organisée des vies humaines. Face à cela, les enquêté-e-s la considèrent comme une étape obligatoire pour mener à bien une stratégie d'accès aux droits (à la famille, à la libre circulation, au travail, etc.), et/ou comme une subordination qui fait violence.

La trajectoire est marquée par le statut d'étranger-e pris entre la question de la légalité de son séjour et celle de sa naturalisation. De ce statut commun découlent des situations plus ou moins différenciées dans le sens où une partie des enquêté-e-s a été illégalisée, où tou-te-s ont vécu dans une légalité non-acquise, réversible, conditionnée, et pouvant (re)basculer vers l'illégalité, où enfin quelques un-e-s ont demandé la nationalité française et y ont accédé. Les différences entre les trajectoires reposent aussi sur les temporalités de présence dans chaque statut lié au séjour et à la nationalité.

²³¹ Plusieurs générations d'immigré-e-s associaient le fait de devenir Français à ne plus être musulman. Les Etats aussi peuvent aborder la double nationalité « *entre pragmatisme et suspicion* » (Perrin, 2016).

Si ces différences se traduisent par une exposition variée à la précarisation²³², on peut dire que les personnes prises dans le double prisme « légal-e »/« illégal-e », « étranger-e »/« naturalisé-e » sont précarisé-e-s, tout au long de leur trajectoire, jusque dans le vieillissement. Elles le sont sur les plans matériel et psychologique et, sur celui de la légitimité de leur présence en France (et par extension de leur existence). Des droits essentiels étant corrélés aux statuts de séjour et de nationalité dans lesquels on se trouve, ce double prisme est à la base d'une hiérarchisation. Au-delà de la démarche matériellement lourde et symboliquement chargée qu'implique un changement de statut, il y a la confrontation particulière à l'épreuve du recours à l'institution pour accéder aux droits. C'est au regard de cela que sont à lire les manières de travailler et de se loger.

2. Entrer par le bas dans la hiérarchie professionnelle, y progresser modestement, et en sortir prématurément

Les trajectoires socio-professionnelles des immigré-e-s nord-ouest africain-e-s en France sont particulièrement soumises à « *la régulation des besoins en main-d'œuvre* » (Conus et al. , 2004, p.19). Qu'il s'agisse de la génération de l'industrie ou de celle des ménages et du service à la personne, l'embauche se fait principalement pour des postes précarisés et situés au plus bas de la hiérarchie²³³ (Tavan, 2006) : manœuvre et OS (Pitti, 2007), femme/homme toute main (Chaïb, 2006 et 2018). Ces générations sont marquées par « *des carrières entre stagnation et régression* » (Pitti, 2007, p.106), par les licenciements massifs de la restructuration industrielle (Math, 2009)²³⁴, par une surexposition aux accidents et maladies professionnelles (Bernardot, 2006 ; HCI 2005²³⁵), et par un passage à la retraite « *après un chômage de longue durée, une longue maladie, en fin de droits...* » (Bernardot, 2006, p.6). Les trajectoires socio-professionnelles sont marquées par trois étapes qui peuvent prendre des formes différentes, notamment selon des effets de genre et de génération : une

²³² Plus on est longtemps dans un statut illégal et plus on a des difficultés à accéder à des statuts de séjour et de nationalité aménitaires, plus il y a précarisation des conditions de vie tout au long de la trajectoire et dans le vieillissement.

²³³ Cette situation est reliée aux statuts de séjour empêchant l'accès au travail déclaré (Bolzman, 2016) et à d'autres discriminations légales sur le marché du travail qui se poursuivent après la légalisation, après la naturalisation (Borrel, 1999 ; Leandri, 2009), et même pour les descendant-e-s d'immigré-e-s (Brinbaum et Primon, 2013).

²³⁴ Alors qu'ils représentaient 10 à 15% des effectifs à la fin des années 1970, les travailleurs immigrés ont totalisé à eux seuls de 40 à 50% des suppressions d'emplois dans l'industrie et le bâtiment (Math, 2009).

²³⁵ La part des étrangers victimes d'accident du travail est de 13,1 % en 1991 alors que leur part dans la population active salariée n'est que de 6,8 %. Dans le bâtiment et les travaux publics où près d'un salarié sur cinq est étranger, 30,2 % des salariés victimes d'accidents, entraînant une incapacité permanente, sont étrangers (HCI, 2005).

entrée par le bas de la hiérarchie socio-professionnelle, une ascension modeste et une sortie prématurée du marché de l'emploi avant la retraite (Figure 4).

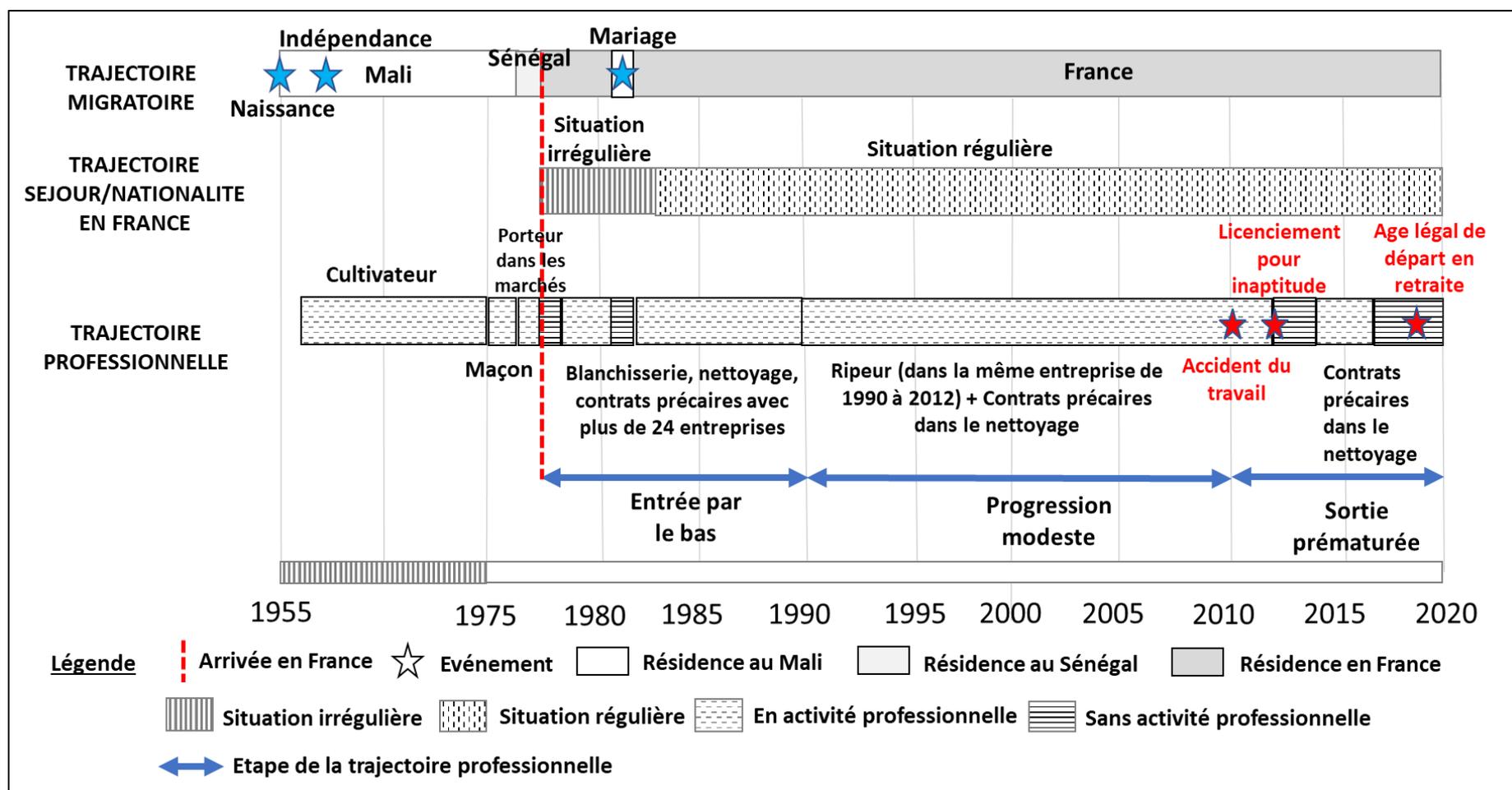


Figure 4: Trajectoire migratoire, de séjour/nationalité et professionnelle de Monsieur Souleymane (62 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.

En analysant les trajectoires professionnelles de certain-e-s enquêté-e-s, nous cherchons ici à interroger ces trois étapes au regard des contraintes qui les ont cadrées et des capacités mobilisées par les enquêté-e-s pour y faire face. Dans un premier temps (2.1), nous allons analyser la trajectoire de M. Souleymane, entré sur le marché de l'emploi français à la fin des années 1970. Il illustre la figure de l'immigré confronté à la précarisation des statuts (séjour, travail) et ayant évolué en tant qu'employé dans le secteur des services. Son expérience permettra une focale sur le rapport aux droits socio-administratifs dans le domaine professionnel. Ensuite (2.2), nous aborderons la trajectoire de M. Ahmed, entré sur le marché de l'emploi français à la fin des années 1950, il en est sorti durant les années 1990. Il incarne l'immigré ouvrier d'une industrie en démantèlement. Nous analyserons ainsi les contraintes liées aux restructurations industrielles qui ont pesé sur lui. Puis (2.3), on va s'intéresser à la trajectoire de Mme Dalila. Passée brutalement, avec 5 enfants à charge, du statut de femme au foyer mariée, à celui de veuve en activité professionnelle, elle représente la figure de la femme immigrée travaillant dans la domesticité et élevant seule ses enfants. Nous tenterons de cerner comment elle a combiné son travail de femme de ménage²³⁶ avec la charge de ses enfants. Enfin (2.4), nous étudierons la trajectoire professionnelle de Mme Boly et celle de Mme T., impactées par la dégradation de la santé de leurs conjoints. Toutes deux illustrent l'exemple de femmes travaillant à l'extérieur et en charge du care dans leur couple. Nous étudierons comment elles ont combiné entre leur travail de femme de ménage et l'accompagnement de leur mari malade puis mourant.

2.1. Du travail au non-accès aux droits

M. Souleymane, né en 1955, cultivateur dans son village de naissance, ouvrier du bâtiment à Bamako puis porteur dans les marchés à Dakar où il a travaillé pour payer son voyage vers la France, arrive à Paris en 1977. Il commence à travailler 8 mois après, dans le nettoyage et la blanchisserie, comme employé non qualifié. Il est régularisé en 1981²³⁷. Il restera dans ce secteur et cette forme d'emploi qu'il exerce dans plusieurs villes du Val-de-Marne, jusqu'en 1990.

²³⁶ Parmi les 12 femmes de l'enquête par entretien, 7 ont travaillé en tant que femme de ménage (Bahia, Aziza, T., Dalila, Boly, Messaouda, Mina).

²³⁷ C'est « *Mitterrand qui donne les papiers* » (Souleymane). Il fait référence à la circulaire du 11 août 1981 et ses critères de régularisation dont l'occupation d'un emploi stable d'une validité d'un an.

En nous penchant sur son relevé de carrière²³⁸, on peut dénombrer plus de 24 employeurs différents sur cette période (1978-1990). Au cours de l'année 1988, il a eu 5 employeurs, dont 3 en même temps entre juillet et novembre. La faiblesse des cotisations chez chaque employeur indique un nombre d'heures réduit et un faible taux horaire. En 1990, une connaissance lui dit « *SITA*²³⁹, ils cherchent quelqu'un pour travailler » (Souleymane). Il prend ce travail à temps plein et de longue durée. En raison de problèmes de transport, il déménage dans l'année dans un foyer à Aubervilliers et se rapproche ainsi de l'entreprise située à Pantin. Interrogé sur les conditions de travail, il explique :

Éboueur là, c'est dur ! Parce que tu es derrière le camion tout le temps. Tu montes et tu descends, tu montes et tu descends. Bon donc c'est dur. Mais, même s'il flotte là, tu peux pas arrêter. Même s'il y a le froid, tu peux pas arrêter. Obligé tu travailles. Bon mais bon, dieu merci, j'ai pas vu un problème pour ça. Mais depuis que j'ai fait un accident...

En effet, en 2010, après 20 ans dans cette entreprise où « *ils m'ont donné une médaille de 20 ans* » nous dit-il, M. Souleymane est victime d'un accident durant le service. L'accident du travail ne sera pas reconnu, ainsi que la maladie professionnelle qui en a résulté. Il sera licencié en 2012 pour inaptitude au poste. Il a alors 57 ans, va retourner à des emplois précaires dans le nettoyage, alors que son corps est usé.

Les problèmes d'accès aux droits socio-administratifs dans le domaine professionnel sont fréquents parmi les enquêté-e-s. Ils sont souvent le fait d'un mode de communication basé uniquement sur l'écrit, et de procédures contraignantes faites d'étapes obligatoires et de délais stricts²⁴⁰, ce qui laisse place chez les patrons et les RH à des pratiques d'exploitation. Les employé-e-s sont souvent pris-e-s de cours par les procédures, à l'instar de M. Souleymane ou encore de Mme Mina qui a été confrontée au refus d'un médecin de l'accompagner : « *il m'a dit "ah non, non, non je ne peux pas, je ne connais pas. [...]* Normalement, quand il peut y avoir une maladie professionnelle, les médecins font leur travail. Il n'a pas voulu." » (Mina). L'exemple de Mme T. (Encadré 6), quant à lui, illustre la malveillance dont elle a été victime et le recours à un accompagnement syndical qui change la donne.

Encadré 6: Quand « signer un contrat » rend malade

²³⁸ Document de la Cnav retraçant la carrière professionnelle par année : employeurs, trimestres cotisés, etc.

²³⁹ Entreprise de récupération et de traitement des déchets industriels située à Pantin.

²⁴⁰ La reconnaissance des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles, ainsi que leur délai de signalement, sont encadrés par un « *système des tableaux [qui] sous-estime structurellement l'ampleur des effets du travail sur la santé* » (Henry, 2017, p.37). Dans le chapitre 9, sous-section 1.1.2, nous revenons plus en détail sur les effets de cette invisibilisation au moment du vieillissement.

Mme T. est en CDI dans une entreprise de ménage. Un jour, l'« inspectrice » (T.) lui fait signer un papier alors qu'elle ne sait ni lire ni écrire. « *Elle m'a dit "signe moi ce papier". Moi, c'est par confiance, parce qu'elle me donne du travail et tout, je la fait confiance. Bon j'ai pris, j'ai dit "mais j'ai pas le temps, après." Elle dit "maintenant, maintenant." J'ai pris le stylo, j'ai signé et j'ai parti.* ». Le lendemain, l'inspectrice lui téléphone. « *Elle m'a dit "madame, vous avez perdu votre... ça y est votre contrat il est fini, il faut venir me voir".* ». Suivant une logique managériale, l'inspectrice joue sur l'aspect irréversible d'une signature.

Elle m'a dit "non parce que j'ai quelqu'un qui rentre de congé maternité, il faut qu'il récupère". J'ai dit "il faut déplacer les derniers, pas moi. Moi ça fait 9 mois que je travaille avec vous. Mon contrat il est... embauchée indéterminée. Vous pouvez rien faire". [Elle m'a dit] "Ah on fait amiable... promis... y a le chef d'agence...". J'ai dit "non. C'est négatif. Je signe pas. Vous m'arnaquez. Je sors de chez toi, je vais y aller à... au syndic".

Grace à une amie qui « *aide les autres* » (T.), elle est orientée vers la Cfdt. Elle réintègrera son poste et se mettra en arrêt maladie, « *parce que j'ai signé un contrat que j'ai même pas regardé, comme une bête, idiot, ça me fait mal au cœur, ça me fait mal à la tête. Je suis en maladie* », dira Mme T. à l'inspectrice. Suite à cela, elle intégrera ce syndicat, en deviendra déléguée. Au « *début, c'est une copine qui me défend. Et après, j'ai pris la relève. Je vois comment ils font, comment ... hé bein j'ai bien, bien défendu hun.* » (T.). Le fait que l'accompagnement syndical fasse revenir l'inspectrice sur sa décision met en exergue l'injustice, la « *hoggra* »²⁴¹ (Rigouste, 2011) et les rapports de force fondés sur la norme juridique, dont les personnes isolées, dans le bas de l'échelle (ici en l'occurrence une femme, de ménage, immigrée, illettrée), peuvent être victimes. Comprendre l'abus de confiance et l'effet potentiellement irréversible de sa signature rend Mme T. malade.

En 2015, M. Souleymane cesse toute activité professionnelle, n'a plus de revenus autres que ceux de sa conjointe. En 2016, ils se séparent. Il accède au RSA en 2017 après s'être endetté auprès d'organismes de crédit. C'est dans ce contexte qu'il atteint, la même année, l'âge légal de départ en retraite et qu'il sollicite les permanences du Grdr où nous l'accompagnons dans sa demande de retraite pour inaptitude au travail.

Trois étapes sont clairement distinctes dans la trajectoire de M. Souleymane. Celle de l'entrée par le bas, qui dure 12 ans, est marquée par le travail à temps partiel, le cumul et la dispersion des employeurs. Le CDD de 6 mois puis le CDI signés avec SITA constituent deux événements de transition vers l'étape d'une ascension modeste parce qu'elle réside

²⁴¹ Terme de l'arabe dialectal nord-ouest-africain faisant référence au mépris.

principalement dans la stabilité de l'emploi (un seul employeur à temps plein en CDI) et dans le poste occupé (mal considéré, pénible, surexposant aux intempéries et aux risques d'accidents). C'est un accident du travail qui va provoquer la dégradation du corps de l'ouvrier « non qualifié » et la transition vers la dernière étape marquée par le licenciement, le retour à l'emploi précaire, la non-activité avant le départ en retraite, l'entrée difficile dans le statut de retraité.

2.2. Avoir les plans de restructuration industrielle aux trouses

M. Ahmed, entré en France en 1958, commence sa carrière professionnelle dans une hyper mobilité entre villes (Denain, Rouen, Paris) et entre secteurs d'activité (bâtiment, charbon, gaz, électroménager, automobile). Cette hypermobilité, qui s'opère à chaque fois « *parce que ça ne paie pas là-bas* » (Ahmed)²⁴², marque fortement cette entrée par le bas. Son embauche (1964) au sein d'une grande entreprise industrielle, Hotchkiss, amorce la transition vers une ascension qui, comme pour M. Souleymane, est marquée par la stabilisation. M. Ahmed va rester dans le secteur de l'automobile et va faire de « *retoucheur de carrosserie de voiture* » son métier. Cependant, dans le contexte des plans de restructuration industrielle M. Ahmed passe d'un constructeur à l'autre au gré des faillites, des fusions, des rachats, des licenciements et de la mise en concurrence des ouvriers. Il cumule alors emplois et recherches d'emploi, et demande des lettres de recommandation à ses employeurs en cours de liquidation.

En ce moment, chez Renault, ils embauchent. Ils embauchent mais il faut avoir de bons certificats [...] À la direction, il y a plein de personnes dehors qui attendent les grands chefs, qu'ils sortent. Ils regardent tous les papiers des personnes, ils contrôlent. Celui qui a un métier, il le met de côté. Celui qui n'a pas de métier, il ne l'embauche pas. [...] C'est comme un marché là-bas, devant la porte, chez Renault. Hé bien ce que j'ai fait moi, j'ai été là-bas plusieurs fois. Une fois je suis rentré dans le bureau, à la direction. Il m'a laissé rentrer. Je ne sais pas comment je me suis débrouillé pour rentrer. J'ai été voir le chef du personnel. Je lui ai expliqué.

M. Ahmed se fera embaucher chez Renault Billancourt « *le 18.12.68* » précise-t-il. Dans le récit de son parcours professionnel dans cette entreprise, on repère les caractéristiques de son ascension modeste. Il évoque d'un côté les possibilités d'évolution professionnelle, un sentiment de reconnaissance de son travail, d'appartenance à une histoire ouvrière (Viguié, 2017) et à un lieu historique, un « centre » de l'industrie française, européenne et mondiale. D'un autre côté, il rappelle l'exploitation, les conditions de travail difficiles, les tensions entre syndicats, entre ouvriers et patronat, entre ouvriers et « *blouses*

²⁴² En d'autres termes : « *avant, le travail c'est pas sûr. Tu travailles un mois, 2 mois, ça ne paie pas, bon tu laisses tomber ce boulot et tu en cherches un autre.* » (Ahmed)

blanches ». Ainsi, il nous parle des formations, de l'apprentissage de métiers et du fait d'avoir « *le temps de travail et le temps d'apprendre le français* » (Ahmed), tout en expliquant que ces formations sont sélectives, « *c'est comme on dit "à la tête du client" quoi* ». Il exprime un sentiment de fierté d'avoir été sélectionné, d'avoir bénéficié de ces formations et d'avoir participé à l'histoire de l'entreprise. « *Tu vas aller là-bas tu me trouveras avec mon boulot, ce que j'ai fait, ce que je n'ai pas fait* ». Il explique par ailleurs que ces formations, et tout son travail, s'inscrivent dans des politiques de rendement. « *Il va te casser la bagnole. C'est à toi de te démerder après. [...] il va regarder sa montre, il va te donner le temps que tu passes sur la bagnole* ». Tout en étant fier d'avoir réussi à le faire, il exprime une conscience de son exploitation. « *Chez Renault, il faut crever là-bas. Il faut que tu crèves* ».

M. Ahmed restera chez Renault jusqu'en 1992, « *année de l'arrêt de la chaîne de montage de véhicules de l'Ile Seguin.* » (Viguié, 2017, p.11), et 8 ans avant son départ à la retraite (2001). Il compte pour ainsi dire parmi les derniers « *homme[s] de fer* » (Bernardot 2006, p.1). Toutes ses tentatives pour se maintenir en activité professionnelle et dans un emploi stable sont contrecarrées par la désindustrialisation et les licenciements qui le rattrapent. Bien qu'il ait la pension de retraite la plus élevée de l'échantillon (1800 €/mois), il aura connu une sortie prématurée du marché de l'emploi et un passage par le chômage avant la retraite.

2.3. De la double journée...

Rappelons que Mme Dalila est ramenée en France par son père en 1980. Elle sera régularisée en 1986, suite à son mariage et à une procédure de regroupement familial. Son conjoint est alors père de 5 enfants issu-e-s d'un premier mariage, et Mme Dalila nous dit que « *c'est lui qui gère tout, moi je suis femme au foyer, je m'occupe des enfants et de la maison et c'est tout. A l'époque, c'est lui qui gère tout.* ».

Quand son mari tombe malade et travaille moins, la famille est obligée de déménager du 20^E à Aubervilliers²⁴³. Au décès de son mari (1988), Mme Dalila est en conflit avec la mère biologique à propos de la garde des enfants. Les prestations sociales sont coupées pendant un an. « *Tout est bloqué. Je n'ai même pas 1F à l'époque* » (Dalila). Elle ne peut

²⁴³ Plusieurs enquêté-e-s déclarent être arrivé-e-s à Aubervilliers en lien avec le prix des loyers. Nous revenons sur cette question dans la sous-section suivante.

payer son loyer que grâce à des solidarités féminines, villageoises, de voisinage et communautaires²⁴⁴. Elle met aussi en place un système de récupération de produit de première nécessité.

Il y avait une usine de gâteaux à La Courneuve [...] les lundis après-midi, ils jetaient le pain qui leur reste [...] Pour les fruits et les légumes j'allais au marché de Barbès, le samedi matin. A la fin du marché ils jettent. Je ramasse. Pour les vêtements, j'allais au marché de Montreuil, le lundi après-midi. Ils jetaient des affaires d'occasion. [...] Je ramassais aussi. Je ramenaient à la maison [...], j'habille les enfants. (Dalila).

C'est dans ces conditions qu'elle rentre sur le marché de l'emploi, grâce à une voisine « *qui habitait l'escalier 1 ou 2* » (Dalila), dont la tante tient un restaurant dans le 19^E. Elle y travaille quelques mois, « *après j'ai arrêté parce qu'elle ne voulait pas me déclarer* ». A l'époque, « *si on ne travaille pas, on n'a pas la sécurité sociale* », précise Mme Dalila, « *c'est là où je me suis inscrit à l'ANPE²⁴⁵ faire la formation [...] Une formation où je suis payée. Si j'étais toute seule, c'est pas grave. Mais j'ai 5 enfants à ma charge, c'est obligé.* ». Cette formation durera 2 ans (1990-1992) et lui permettra d'avoir des ressources économiques, une couverture médicale et d'acquérir des compétences professionnelles²⁴⁶.

Ainsi, Mme Dalila passe en un laps de temps très court de l'espace du travail domestique à l'espace public du travail professionnel et marchand²⁴⁷. Pour mener à bien la transition vers le statut de femme en formation professionnelle, vitale pour elle et ses enfants, elle s'appuie d'abord sur les ressources de cet espace domestique certes restreint, mais aussi aménitable. L'espace et le réseau offrant ce qu'ils ont à offrir, elle fait les fins de marché et c'est sa voisine d'Aubervilliers qui lui trouve un travail non déclaré dans la restauration, dans un quartier populaire de Paris. Les institutions de droit commun que sont l'ANPE et l'AFPA²⁴⁸ n'apparaissent dans l'espace de Mme Dalila qu'après cela. Elles participent à son élargissement - « *J'ai commencé la formation à Porte d'Italie. [...] J'ai fait 6 mois là-bas. Après j'ai fait 6 mois au Blanc-Mesnil, 6 mois à Montreuil. Où j'ai fait 6 mois encore ?* » (Dalila) -, mais la maintiennent néanmoins dans des formes d'assignation au bas de la

²⁴⁴ « *Le loyer, je ne l'avais pas payé pendant trois mois. Le propriétaire m'a envoyé la lettre où il me disait "soit tu payes, soit tu sors". Je n'avais pas d'argent pour payer le loyer. Après j'ai appelé une femme de notre village. Elle est venue et elle m'a donné un peu d'argent. J'ai aussi appelé ma voisine du 20^E [...], elle m'a prêté un peu d'argent. Il y a aussi une dame que je n'ai vue qu'une seule fois au marché de La Courneuve. [...] Je lui ai raconté et elle m'a dit "ne t'inquiète pas je te donne l'argent et tu prends ton temps pour me rembourser". Elle m'a prêté de l'argent et j'ai payé trois mois de loyer. Oui c'était une Algérienne* » (Dalila).

²⁴⁵ Agence nationale pour l'emploi.

²⁴⁶ « *On apprenait l'alphabet, en apprenant comment se présenter au travail, à parler mieux français. On apprenait beaucoup de choses.* » (Dalila). Cette formation est prévue uniquement pour « *les gens qui ont déjà des études* », ce n'est pas le cas de Mme Dalila, qui y restera grâce à l'empathie de la formatrice et à la solidarité du groupe.

²⁴⁷ Où elle s'occupe aussi de ses démarches administratives, notamment le conflit relatif à la garde des enfants.

²⁴⁸ Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes.

hiérarchie socioprofessionnelle, à ses villes, à ses quartiers, à ses classes de cours et à ses lieux d'alphabétisation.

Après sa formation, Mme Dalila rentre à 37 ans dans le salariat déclaré. Femme de ménage, elle a deux patrons et s'occupe de ses 5 enfants qui sont au centre de la planification de son quotidien. « *A chaque travail où je me présente je dis "je commence à 9h. C'est par rapport aux enfants"* » (Dalila). En racontant une semaine type, elle explique la nécessité de rationaliser sa gestion du temps et de l'espace :

Alors moi, je m'organise du mieux que je peux. Par exemple, la semaine je travaille, [...] le samedi, le matin c'est le marché. L'après-midi c'est le magasin, acheter le lait, acheter le café etc. tout pour la semaine. Dimanche, le matin je fais à manger : deux, trois, quatre, cinq, six repas. Je les mets dans des boîtes et je mets ça au frigidaire pour toute la semaine. L'après-midi je fais des machines, je douche les enfants, je prépare les affaires des enfants, je vérifie toutes les affaires de l'école, etc. Le lundi matin à 6h, je suis debout. Je prépare le petit-déjeuner pour les enfants, etc. Je les coiffe, je les habille... A l'école, par-là, par-là, et je prends la route. [...] Je prenais le 173 jusqu'au Fort d'Aubervilliers puis je prends le métro. Après avec le métro, bon j'allais partout. [...] Le patron se trouve à Mairie des Lilas. Mais il m'envoie partout. L'autre patron, c'est à Porte de La Chapelle. [...] Ils me donnent par exemple deux heures à Paris 17^E, deux heures à Quatre Chemins Aubervilliers, une heure à Clignancourt, deux heures à Sarcelle. Je rentre chez moi... je sors de 8h, on va dire 7 ou 8h de chez moi. Je rentre chez moi à 9h, je suis KO. [...] Quand même j'ai résisté hun, je suis restée beaucoup hun. Je suis restée quand même plus de 4 ans, 5 ans dans ces associations-là. Deux associations en même temps.

Dans leurs trajectoires socio-professionnelles, les enquêtées partagent des expériences s'agissant, entre autres, du rythme intense et rationalisé, du souci de bien mener le travail professionnel tout en veillant à « *faire grandir les enfants* » (Dalila), du coût physique et mental de cet investissement de soi. Elles décrivent leurs journées/semaines/années de travail types comme ayant été difficiles, mobilisatrices de leur courage et ayant laissé des séquelles. Ces récurrences sont d'autant plus fortes chez celles qui ont travaillé dans le ménage et l'aide à la personne (Chaïb, 2006 et 2018) en s'occupant seules de leurs enfants (en tant que femmes isolées comme Mme Dalila)²⁴⁹. L'encadré 7 ci-dessous restitue succinctement une autre expérience du travail domestique et professionnel.

Encadré 7: « *J'ai travaillé, j'ai travaillé, j'ai travaillé* »

Mme Bahia divorce en 1997, élève seule 3 enfants et travaille dans le ménage.

Elle décrit sa trajectoire professionnelle comme étant marquée par un travail sans fin.

Moi je travaille du matin au soir, des fois même le week-end. Je travaillais de nuit. [...] j'ai travaillé dans plusieurs entreprises hun, plusieurs, plusieurs. C'est-à-dire, pour avoir bien, une bonne paie. Je travaillais des fois double SMIC hun ! [...] avec 3 heures là, trois heures là tu vois. Tu as au moins des fois 14h par jour hun. Tu vois. Sans compter les week-ends, les heures sup. Des fois je ne partais pas en vacances. J'envoie mes filles en vacances. Double séjour quand elles étaient jeunes parce qu'en colonie. Je demande à l'assistante sociale. Voilà, pour m'en sortir un peu, il faut envoyer les enfants en double séjour. Je payais hun ! Comme ça moi je remplaçais les gens qui partent en vacances et tout ça tu vois. Et j'aurai enfin un peu

²⁴⁹ Ou encore entant que femmes confrontées à la maladie et à la fin de vie de leur conjoint alors qu'elles menaient une activité professionnelle (Boly, Tassadit). Nous le verrons dans la sous-section suivante.

plus d'argent. Et voilà j'en ai fait plein, plein, plein, plein, plein et voilà. [...] jour et nuit. Des fois je fais [les deux] Oui, je te jure. Trois fois... Il y a des fois 3 nuits. [...] Je dors pas. Je rentre à 3h du matin. Je dors pas. Je te jure, les enfants ils dorment. Moi je prends tout de suite mon bain tranquille, dans la douche. Je prends après le café. Je m'habille. Je ressorts à 5h du matin. Une fois je te jure j'ai trois nuits. J'étais plus jeune. Maintenant, je ne peux pas supporter. [...] j'allais travailler à Levallois. J'allais faire 3h parce que j'avais une particulière que j'ai travaillé chez elle 14 ans. Et le métro m'a amenée sous le tunnel tellement j'ai dormi. Personne ne m'a réveillée. Après dès que j'ai entendu le micro, oh là là ! Il m'a dit "ne vous inquiétez pas, je vais faire le tour je vous dépose." Ah bein écoute heu c'est comme ça. Dès fois c'est ... tellement j'avais envie de dormir.

On retrouve ici la dispersion temporelle et spatiale du travail dans le ménage, l'intensité du rythme des journées, des semaines, des années, l'usure et la nécessité d'aller chercher l'argent là où on peut, l'expression d'un sentiment de fierté d'avoir « *résisté* » (Dalila) face à ces doubles journées tout au long de la vie professionnelle et de mère seule²⁵⁰. Mme Bahia a également connu une sortie prématurée du marché de l'emploi (2015), avec un passage par le chômage avant la retraite, parce que « *C'était trop dur pour moi. Je voulais la journée, ils [les employeurs] ne veulent pas me donner, j'en avais marre.* » (Bahia).

Mme Dalila va sortir de ce rythme, d'une part, parce qu'elle est épuisée, « *C'est trop* », d'autre part, parce qu'elle a un accident du travail que l'un de ses employeurs a cherché à ne pas prendre en charge²⁵¹, et surtout, parce qu'elle fait une rencontre décisive. En effet, elle se lie d'amitié avec sa voisine du dessous. « *C'est une française. [...] elle est sur un fauteuil roulant. [...] Elle et son mari étaient professeurs [...] J'ai fait beaucoup de choses pour elle et elle aussi a fait beaucoup de choses pour moi* ». Mme Dalila aide « *beaucoup par rapport aux tâches ménagères* » et la voisine l'aide dans tout ce qui est administratif, « *à chaque lettre que je reçois, c'est elle qui...* » (Dalila). Cette voisine l'accompagne notamment dans la procédure juridique pour la reconnaissance de l'accident du travail. « *C'est elle qui m'a fait embaucher à la mairie d'Aubervilliers. Parce qu'elle avait beaucoup de relations avec des gens très gentils. Elle connaissait ma situation. Et moi*

²⁵⁰ Mme Bahia et Mme Dalila évaluent toutes les deux leur carrière de mère et font part de leur satisfaction d'avoir réussi à nourrir leurs enfants (Dalila), d'avoir subvenu à leurs besoins, de les avoir accompagnés dans leur scolarité, d'avoir eu des enfants compréhensifs de la situation professionnelle de leur mère et coopératifs (« *Avec mes filles [...] On s'est compris. Elles ont les clefs. [...] S'il y a un problème, elles m'appellent. [...] elles ne font pas de bêtises hun. Moi je les ai prévenues hun : "Moi je travaille, voilà comme ça vous n'aurez besoin de rien. Voilà. Il y a l'argent. Je vous achète ce que vous voulez. Voilà, voilà, voilà."* J'ai expliqué. Non elles étaient bien, tranquilles. » (Bahia)), fierté d'en avoir fait des adultes qui ont « *fait leur chemin* » (Dalila).

²⁵¹ Mme Dalila chute sur le trajet du travail, a un arrêt de 15 jours et le patron « *ne m'a pas donné les papiers pour toucher la sécurité sociale. Il ne m'a rien envoyé pour que je touche le chômage, rien ! Il m'a foutu dehors comme ça* ». Avec l'aide d'une voisine et d'un avocat, elle saisit les « *Prud'hommes de Bobigny* ».

[...] à n'importe quel moment, n'importe quel jour, n'importe quelle heure, hé bah je l'aide. » (Dalila).

La trajectoire professionnelle de Mme Dalila rentre ainsi dans une étape de stabilisation, elle a alors 42 ans. Elle avait deux patrons, elle n'en a plus qu'un seul. Elle intervenait dans toute l'Ile-de-France, elle vit et travaille désormais à Aubervilliers, au sein du Service municipal d'Aide et d'Accompagnement à Domicile. « *Je faisais toujours aide-ménagère. J'aide les personnes âgées, les personnes malades. C'était avec le CCAS.* » (Dalila). Sa titularisation après sa « naturalisation » vient consolider cette stabilisation²⁵².

Elle est toutefois prise de cours par ses problèmes de santé. « *Mon travail s'est fini à Aubervilliers. Après bon ma santé se dégrade de plus en plus. Je n'arrivais plus à assumer ma place. J'ai fait des arrêts maladies et des arrêts maladie [...] De plus en plus, j'ai eu de nouvelles maladies qui m'empêchent de continuer de travailler.* ». Mme Dalila fait référence à « *bah tout. J'ai beaucoup de...* », « *la sciatique* », « *de l'hypertension* », « *le cœur...* », une maladie rare qui « *fait des douleurs dans tous les muscles du corps, des inflammations, des vomissements, de la fièvre* ». Lorsqu'elle est en crise, elle fait des piqûres de morphine. « *Ça met dans les vapes et ça reste comme ça deux ou trois jours, ça ne part pas* ». A environ 51 ans²⁵³, Mme Dalila est licenciée pour inaptitude au poste. Depuis 2006, elle perçoit une pension d'invalidité qu'elle va cumuler avec l'AAH jusqu'en 2017, année où elle atteint l'âge légal de départ en retraite (62 ans).

2.4. Travailler quand le mari tombe malade

La combinaison entre vie professionnelle et vie familiale est aussi à considérer au regard du fait, récurrent chez les enquêtées, d'avoir eu à s'occuper d'un mari malade tout en travaillant²⁵⁴. Née en 1951, Mme T. a aussi travaillé dans le ménage, « *avec deux patrons* »²⁵⁵. Sa trajectoire est marquée par les événements et les étapes de la trajectoire sanitaire de son conjoint qui va aller en se dégradant. Mme T. alterne travail et accompagnement de celui-ci jusqu'au jour de sa mort et dit sa satisfaction d'être intervenue

²⁵² Rappelons que Mme Dalila avait demandé la nationalité française pour être titularisée et optimiser ses cotisations retraite, en raison de son entrée tardive dans le monde du travail.

²⁵³ Mme Dalila ne se rappelle plus exactement le nombre d'années passées au CCAS : « *Je ne sais pas 10, 11, 12, je ne me rappelle pas très bien. Je ne me rappelle pas quand j'ai arrêté.* »

²⁵⁴ Voir en Annexe 13 l'expérience de Mme Nouara.

²⁵⁵ Rappelons l'engagement syndical de Mme T., suite notamment à une tentative de licenciement de la part de ses employeurs (Voir sous-section 2.1, Encadré 6 : *Quand « signer un contrat » rend malade*).

sur ces deux priorités. Cependant, au fur et à mesure de la dégradation de l'état de santé de son mari, elle est non seulement contrainte d'intensifier son rythme de vie, mais est aussi de plus en plus tiraillée entre besoin de travailler et besoin d'être auprès de son conjoint. On saisit à travers son récit les effets de ce tiraillement sur sa santé mentale. Après la mort de son mari, elle plonge dans une dépression qui la fait sortir prématurément du marché de l'emploi.

La possibilité d'intervenir sur ces deux dimensions (travail déclaré et prise en charge du conjoint malade) n'est pas toujours possible. L'expérience de Mme Boly le montre (encadré 8). Un licenciement vient rapidement interrompre la combinaison travail/accompagnement du conjoint.

Encadré 8 : Quand travail domestique et travail professionnel ne font pas bon ménage...

Après avoir fait une formation dans la garde d'enfants et exercé dans ce domaine, Mme Boly, née en 1954, est embauchée en 2002 à la Fondation Croix Saint Simon où elle fait le ménage et le service cantine. Elle explique cette reconversion par la stabilisation qu'elle assure : « *c'était un CDI, donc j'ai fait ça.* ». Cependant, son conjoint (né en 1944) fait un premier AVC en 1998. « *Mais il n'était pas immobile en ce moment. Il marchait, il sortait. [...] C'est en 2010 que ça a complètement aggravé [...] il était toujours au lit. Il ne pouvait pas se lever tout seul. Il fallait...* » (Boly). Ainsi, même si son conjoint est admis trois jours par semaine en hôpital de jour, « *l'ambulance venait le chercher. Il passe la journée là-bas après...* », c'est Mme Boly qui s'occupe de lui. « *Il y avait les aides-soignantes qui venaient à la maison pour les soins corporels, les trucs comme ça. [...] Donc il fallait que je sois vraiment à côté de lui pour suivre au moins les gens en train de faire les toilettes* » (Boly). A ce moment-là, le couple a « *les deux plus petits [des enfants] à la maison.* » (Boly). Très tôt, la prise en charge de son conjoint va lui poser des problèmes au niveau professionnel. Dès 2010 et l'aggravation sanitaire évoquée, ses employeurs la congédie. « *Comme je m'occupais un peu de lui, donc il y a eu beaucoup d'absences et des trucs comme ça. Donc il y avait des conflits entre moi et la directrice. Bon ils ont essayé de me licencier. [...] on est parti aux Prud'hommes. [...] Du coup on m'a indemnisée [pour licenciement abusif] (Boly)* » (Boly). A 56 ans, elle sort alors du marché de l'emploi. Son travail dans l'espace domestique (Clerval et Delphy, 2015) n'est

pas pris en compte (salaire/chômage/retraite). En 2014, son mari meurt (à 66 ans), elle vit une situation financière difficile²⁵⁶.

Mme T. raconte comment, dès les débuts de la maladie de son mari (cancer qui a duré 20 ans), elle a travaillé, s'est occupée de ses enfants en bas-âge, et a géré entre autres les allers-retours à l'hôpital, la nourriture à laquelle il fallait faire « *très, très attention, [...] même le poulet j'ai... avec une pince à épiler, je tire le gras entre...* ». Par la suite, son conjoint se fait diagnostiquer un autre cancer dont il décèdera au bout de 3 ans. Il est d'abord mis sous assistance respiratoire, « *il dort avec, il se lève avec.* » (T.), puis hospitalisé de jour. Le rythme de vie de Mme T. s'accélère alors :

J'ai fait ce que je peux. Je l'ai soigné bien. Je le ramène à l'hôpital, je... oui. Même à la chimio, c'est moi qui le ramène avec la voiture, à Sarcelles. Il a peur, il me dit "si je rentre dans l'ambulance, on dirait mon cœur il va s'arrêter." J'ai dit "je te ramène." [...] Pendant 3 mois je le ramène, [...] je le dépose à Sarcelles, ils vont le brancher. Je reviens. Je vais chercher mes enfants à l'école. Et je retourne. Je vais le chercher. Et je partais à La Roseraie travailler. [...] Ah oui. J'ai pas arrêté même un jour hun.

Le mari est ensuite hospitalisé en permanence, après une opération. Le jour J, Mme T. l'accompagne, à 7 h.

Normalement, tu rentres pas à 7h hein. [...] les heures pour nous hun, les ouvriers oui [...] Je suis partie avec lui jusqu'au bloc, la porte du bloc. Il est rentré, j'ai dit "ça y est . A tout à l'heure." Il m'a dit "sûr hun." J'ai dit "Sûr, je te trouve les yeux ouverts, et moi je vais être contente." J'ai parti, je pleurais, je te jure j'ai conduit je ne sais même pas... pour y aller à Magasin Généraux. J'ai parti direct. »

La perspective de sa fin de vie met encore plus en tension Mme T., entre famille et travail, entre espace-temps de l'hôpital et celui du travail. En fixant son protocole, ses horaires de visite²⁵⁷ et ses limites spatiales (la porte du bloc), ses conditions pour être ensemble, etc. l'hôpital devient pour le couple un espace de pouvoir (Foucault, 1975, 1976, 2004), de confinement, de séparation²⁵⁸ et de fin de vie. L'espace du travail auquel Mme T. accède seule (comme dorénavant la maison) est aussi un espace de pouvoir avec ses règles, ses temporalités et ses limites.

²⁵⁶ On voit un processus socio-administratif d'appauvrissement. Mme Boly vit successivement : prise en charge du mari malade, licenciement, veuvage, baisse des revenus, impossibilité de se maintenir dans le logement occupé (loyer trop élevé pour elle), déménagement dans l'urgence, paiement de 2 loyers à cause du préavis, passage à un logement plus petit et séparation d'une partie de son mobilier auquel elle tient (y compris le frigo trop grand pour la nouvelle cuisine), rachat d'un autre mobilier sans aucune aide (« *la CAF, mais ils ont refusé. Ils ont dit que j'ai pas d'enfants à charge* »), endettement et aide financière des enfants. Mme Boly demande la CMU-C, la CPAM contrôle son compte en banque et lui reproche de ne pas avoir déclaré l'argent reçu des enfants.

²⁵⁷ Les horaires de la conjointe ouvrière qu'est Mme T. et ceux de l'hôpital ne s'accordent que parce que Mme T. fait valoir son statut de travailleuse et que le personnel se montre conciliant.

²⁵⁸ Quotidienne avant d'être définitive, le mari restant seul à l'hôpital, plusieurs jours, jusqu'à sa mort. D'ailleurs, celui-ci ne souhaitait pas quitter la maison nous dit Mme T. : « *Il a dit "je veux mourir. Vous me laissez mourir comme ça [à la maison]." Et après, il est obligé d'accepter [opération et hospitalisation]* ».

Ainsi, Mme T. gère une dispersion entre des espaces cloisonnés (maison, hôpital, travail) auxquels sont associées des dimensions importantes du vécu (prise en charge des enfants, du mari mourant, travail comme ressource, engagement et émancipation). Par ailleurs, pour Mme T., la voiture est un espace solitaire, de transition, de bouleversement émotionnel et psychologique dans lequel elle se trouve lorsqu'elle passe d'un espace cloisonné à un autre²⁵⁹, du chevet de son mari à son lieu de travail. Gérer la dispersion a un coût, et plus l'état de santé de son mari se dégrade, plus Mme T. est tiraillée.

La veille de la mort de son conjoint, Mme T. atteint un seuil de rupture. Elle sent une telle « responsabilité »²⁶⁰ (T.) vis-à-vis de lui que « *j'ai juré à lui, un vendredi. Samedi, il est décédé. J'ai juré, j'ai dit "à partir de demain..." d'aujourd'hui, le vendredi, j'ai dit "je veux plus travailler"* » (T.). Le lendemain, elle ira au travail, uniquement pour dire à sa cheffe « *"je reste pas. Il a envie de manger quelque chose, je vais y aller le faire."* ». Ainsi, jusqu'au jour de la mort, Mme T. circule entre ce qui est pour elle primordial et ses engagements, entre travail, hôpital et maison. Elle tient à parler de vive voix à sa cheffe. Face à l'urgence, elle n'est plus dans le tiraillement, elle tranche. « *Et heureusement je l'ai fait [le plat], je l'ai ramené, il a mangé un petit peu. Il était à la réa. hun.* » (T.).

Il est d'autant plus difficile de hiérarchiser ses priorités et de les gérer, quand la trajectoire professionnelle, déjà caractérisée par une inscription dans le bas de l'échelle (et donc par l'importance du travail²⁶¹), est marquée par la santé dégradée du conjoint. Le « *heureusement* » évoque une évaluation a posteriori de cette gestion. En raison d'une dépression, Mme T. sort du marché de l'emploi 4 ans avant son départ en retraite.

Ainsi, entrer sur le marché du travail par le bas et y progresser modestement, y stagner, voire y régresser, résultent d'un ensemble de disqualifications, causent une usure physique et mentale, et surexposent au risque de sortir prématurément de ce marché. La

²⁵⁹ La migration, elle aussi passage entre espaces cloisonnés où sont dispersées des dimensions importantes du vécu, génère le même type d'état émotionnel : tristesse de la séparation, promesse et espoir de retrouvailles le plus tôt possible et en bonne santé, nostalgie, etc.

²⁶⁰ Mme T. a 40 ans de vie commune avec son mari, elle l'a rejoint en France, sans l'accord de son père, le couple a eu 2 enfants. En réanimation, il formule ce qui semble être sa dernière volonté.

²⁶¹ Mme T. a deux crédits contractés pour accéder à la propriété, en France et en Algérie. Le travail a aussi un rôle dans son équilibre : « *les personnes qui font rien du tout, elles est toujours malheureux* », notamment face à la maladie du conjoint : « *Je vais travailler et je re... C'est mieux. Parce que si je rentrai chez moi, c'est là le problème. Quand j'ai arrêté le travail, j'ai regretté. Il m'a aidé beaucoup, beaucoup le travail.* ». Mme T. a également une culture ouvrière que lui rappelle son mari lorsqu'elle lui jure de ne plus travailler : « *Et là il m'a dit "non..." il m'a dit... attend comment il m'a dit ? Il m'a dit "un bon ouvrier, il finit la semaine." Regarde : "Un bon ouvrier finit la semaine".* ».

disqualification repose ici sur des assignations idéologiques²⁶² et justifie une assignation matérielle : à des secteurs d'activité, à des formes d'emploi, à de bas salaires, au statut « d'immigré-e non qualifié-e », à des traitements socio-administratifs, et à des territoires socio-professionnels marqués entre autres par la concentration (usines, société, postes subalternes) et la dispersion (intérimaires et femmes de ménage qui sillonnent l'Ile-de-France).

Renvoyé-e-s à leurs compétences, et face à ces assignations et aux changements déstabilisants qu'elles engendrent (Tavan, 2006), les enquêté-e-s sont confronté-e-s à la nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances et témoignent d'un savoir-faire durement acquis, dont on est fier. L'hyper mobilité (géographique et/ou sectorielle, et/ou entre patrons/entreprises) qui marque les trajectoires laisse voir une difficulté à s'ancrer professionnellement et, témoigne de facultés d'adaptation - à et à travers la mobilité - à des structures, à des zones géographiques, etc. Cette confrontation est usante, les carrières et conditions de vie sont intenses et difficiles en termes de charge de travail, de charge mentale²⁶³, de déplacements travail-domicile, de gestion des enfants, de changements/réadaptations, etc. Les répercussions sur la santé physique et mentale, sur la fin de carrière et sur leur vieillissement sont fortes.

3. Se loger entre assignation et aspiration

Le logement relève d'« *un système de gestion -financier, administratif et politique-* » (Kirszbaum et Simon, 2001, p.8), de tri et de répartition spatiale des populations (Tissot, 2006, 2005d). À des statuts sociaux vont correspondre des espaces résidentiels déterminés en termes de configuration et de localisation du logement²⁶⁴. Ainsi, le logement assigne sur

²⁶² À l'origine paysanne, au manque de culture de l'écrit et de la procédure administrative, à un faible niveau en français, à l'appartenance à des races trop différentes et « non-assimilables » (Galloro, 2003 p.212), etc.

²⁶³ La charge mentale est à appréhender au regard de la famille, de la migration, du genre et de la classe sociale. Pour les travailleurs/travailleuses, nous avons vu que la famille en France représente une pression présente sous leurs yeux (enfants à loger, à nourrir et à faire grandir, etc.). Lorsque la famille est dans le pays de naissance, elle représente une pression en lien avec l'absence et la conjoncture dans ce pays (dépendance des familles aux revenus de l'immigré-e, prestations sociales quasi-inexistantes, etc.). Ainsi, famille/migration/pauvreté sont vecteurs de subordination au travail et de charge mentale.

²⁶⁴ Qu'il s'agisse de la ségrégation spatiale verticale où les bâtiments sont pensés en terme « d'étage nobles » et de « chambre de bonne », ou de la ségrégation spatiale horizontale du type quartiers riches, quartiers pauvres, « *le mélange spatial des populations* » n'a jamais vraiment existé (Tissot, 2005d, p.55).

le plan spatial et social. Il « *confère aux ménages un statut et une identité.* » (Bonnal et al, 2013, p.16).

Le logement des classes populaires²⁶⁵ a connu des transformations dans le temps en matière d'offre (bidonvilles, hôtels-garnis, Foyers de Travailleurs Migrants²⁶⁶, « *logements du secteur locatif privé dégradés* » (Simon, 1995, p.2) et le parc HLM). Il est marqué aussi par le maintien de sa mauvaise qualité voire de son insalubrité, par sa concentration dans certains quartiers (Bernardot, 2008, p.15) homogènes sur les plans socioprofessionnel, économique et racial notamment. À cela s'ajoute une tendance au maintien dans le statut de locataire et, pour ce qui est du logement social et de la migration africaine et de ses descendant-e-s, les études évoquent « *deux fois plus de chances de vivre dans des logements sociaux par rapport à la population majoritaire* » (McAvay, 2018, p.361).

Les immigré-e-s africain-e-s sont surexposé-e-s à des discriminations affectant leur accès à un logement adapté à leurs besoins en termes de prix, de qualité, de surface, de localisation, etc. Ceci s'observe d'abord dans le privé, où la cherté des loyers fait du logement insalubre un refuge sur le plan économique, et où les bailleurs sont réticents à louer par crainte du non-paiement des loyers (Bunel et al., 2017), et surtout par crainte de la « dévalorisation » (Boudimbou, 1993, p.61), de la « *disqualification symbolique du patrimoine immobilier et du quartier* » (Lévy-Vroelant, 2006, p.10). La sortie de ce logement privé insalubre dépend donc souvent des politiques du logement social. Là aussi, les études évoquent des discriminations et une surexposition aux institutions en charge de cette catégorie de logement - Municipalités, État, Bailleurs Sociaux, etc. - (Tanter et Toubon, 1999), non seulement pour y accéder mais aussi pour y évoluer en fonction de ses besoins. Existente des politiques d'attribution à la fois opaques, discriminantes et basées sur des critères, entre autres, économiques et raciaux (Kirszbaum et Simon, 2001, p.51 ; Tissot, 2006, 2005d ; Bonnal et al., 2013 ; Sala Pala, 2013 ; Desage et al., 2014 ; Bourgeois, 2015, 2013, 2011). Pour la catégorie précitée, l'accès au parc HLM est rendu plus difficile et la surexpose au risque de se retrouver dans le parc le plus dégradé et périphérisé, où sont concentrés des groupes de même catégorie sociale et raciale.

²⁶⁵ Divisées et catégorisées : pauvres, ouvrières, immigrées, coloniales, hommes seuls ou/puis familles nombreuses, etc. Catégories particulièrement utilisées dans la gestion institutionnelle du logement.

²⁶⁶ Relevante du logement ouvrier et populaire, le logement des immigré-e-s nord-ouest africain-e-s s'est d'abord posé sous l'angle de la gestion d'hommes seuls, d'« *une gestion séparée des célibataires étrangers* » (Bernardot, 2008, p.23). Les Foyers continuent de servir la gestion des « indésirables » (Bernardot, 2012b ; 2005).

Au regard de ces assignations²⁶⁷, nous cherchons à analyser comment les enquêté-e-s ont construit leur trajectoire résidentielle au sein de ce marché du logement restreint. Nous interrogeons la trajectoire résidentielle à la fois : *i*) dans son déroulement pratique : succession des logements occupés, mode d'occupation (locataire, propriétaire ou encore seul ou en famille), type de logement (privé, sociale, foyer, HLM, etc.) ; *ii*) dans les contraintes-aménités, les choix et les stratégies qui président à son déroulement et dans le sens que les enquêté-e-s leur donnent (Boudimbou, 1993, p.60) ; *iii*) dans ce que les enquêté-e-s restituent de la confrontation entre leurs aspirations et l'assignation, tout au long de cette trajectoire, et notamment au moment du vieillissement.

La focale sur la trajectoire résidentielle de 6 enquêté-e-s nous « *permet d'envisager une articulation entre enjeux structurels et individuels pour saisir et analyser* » (Dahdah, 2015, p.243) ces différentes dimensions. D'abord (3.1), la trajectoire du plus ancien d'entre eux, M. Idir, permet de poser le type de logement dominant au sein de l'échantillon et l'ancrage des trajectoires individuelles dans l'histoire des dynamiques locales liées à l'urbanisme à Aubervilliers. Ensuite (3.2 à 3.5), nous présentons les trajectoires résidentielles de 4 enquêté-e-s (M. Fatah, M. Kamel, Mme Aziza, Mme Bahia) différent-e-s notamment par leur genre, leur situation familiale et les événements biographiques traversés. Ils/elles ont en commun de résider en cité HLM au moment de l'enquête, d'avoir eu des rapports intenses avec les institutions locales en charge du logement social, d'avoir accédé au parc HLM suite à un relogement dans le cadre de plans de démolition-rénovation. Ici, l'analyse porte sur les liens entre trajectoire résidentielle, événements biographiques et intervention institutionnelle. Enfin (3.6), l'analyse de la trajectoire résidentielle de Mme Messaouda - qui cherche pendant 19 ans à obtenir un logement social -, vise essentiellement à sonder l'amplitude des incidences de l'assignation et du combat contre l'assignation.

3.1. Des cafés-hôtels auvergnats aux HLM arabes et noirs

En 1957, M. Idir et sa femme arrivent à Aubervilliers, Rue de la Gare, où ils accèdent à la propriété en achetant un appartement à un ami qui n'a pas fini d'en payer les traites. Trois ans après, dans le même immeuble, M. Idir achète « *la moitié d'un café, avec un associé* », et « *un hôtel de dix chambres* » dans lesquels le couple travaille. À proximité, il y avait des « *usines de peinture* », « *des dépôts de charbon* », « *une usine chimique de Saint*

²⁶⁷ Les études citées décrivent des mécanismes qui ne s'estompent pas avec l'ancienneté de la présence en France et qui affectent même les trajectoires résidentielles des enfants nés en France.

Gobain », « *des équarisseurs* », etc., et « *La Rue du Landy, la Rue de La Gare, l'Avenue de la République euh... tout ça, [...] si vous voulez de ce temps-là, les Algériens, on est dans les hôtels pour manger et dormir.* » (Idir).

1994, j'ai arrêté le café, parce que la démolition de la mairie. Ils ont démoli le quartier. Et après, ils m'ont donné euh... un appartement ici. [...] ils m'ont payé. Ils l'ont estimé à 16 millions de ce temps-là. Mais ils m'ont pris 4 millions pour me donner un logement. Ah oui. Ils m'ont donné 12. Parce que, étant donné que je suis propriétaire, j'ai touché l'argent de... j'avais pas le droit de... il fallait que je leur laisse 4 millions.

Le couple déménage alors d'un logement qu'il occupait depuis 37 ans, passant du statut de propriétaire occupant à celui de locataire du parc HLM, et cessant toute activité professionnelle²⁶⁸.

M. Idir inscrit sa trajectoire résidentielle dans celle des quartiers d'Aubervilliers, en évoquant les campagnes de destruction-reconstruction successives et les différentes populations qui y ont habité. Il raconte comment le quartier de la Rue de la Gare a été complètement démoli, reconstruit et rebaptisé durant les années 1990²⁶⁹. Il rappelle que ces quartiers étaient, dès la fin du 19^{ème} siècle, des lieux d'habitation et de travail pour des générations d'immigrés/ouvriers qui logeaient et consommaient, entre autres, dans des cafés-hôtels tenus par des compatriotes. « *A Saint-Denis, c'est les Bretons, et du côté d'Aubervilliers, c'est les Auvergnats. Ils ont construit, ils ont créé des cafés, des restaurants. Et après, ils les ont revendus aux Algériens.* » (Idir). Dédié aux « *populations considérées comme en marge (étrangers, coloniaux, pauvres, déviants, groupes mobiles)* » (Bernardot, 2011, p.101-102), ce type de logement qu'ont connu aussi Bahia, Nouara, Habib, Ahmed, est à associer à d'autres types par lesquels sont passé-e-s d'autres enquêté-e-s : habitat auto-construit (Mohamed, Abdelaziz), foyer de travailleurs migrants (Souleymane, Cheikh, Khalidou), squat (Fatah)... Comme le montre l'Encadré 9 ci-dessous, à travers le récit de certain-e-s enquêté-e-s, on peut retracer la succession des habitant-e-s qui ont peuplé ces villes et quartiers, selon leur provenance.

Encadré 9 : Témoignages sur l'histoire de différentes populations qui ont habité Aubervilliers et les villes voisines

Selon M. Idir, Aubervilliers a d'abord vu arriver les Auvergnats puis, « *c'est les Kabyles de la grande Kabylie* » qui sont venus dès le début du 20^{ème} siècle. « *Je crois ils*

²⁶⁸ Sur les « *effets sociaux des démolitions d'immeubles* » voir Sylvia Faure (2006).

²⁶⁹ Sur ce qui est devenu « *La porte d'Aubervilliers* » (Idir), on a construit, entre autres, un Centre Commercial, Le Millénaire. Sur l'immobilier de bureau et d'entreprise à cette période à la Plaine-Saint-Denis, voir Jacques Malezieux (2003).

ont commencé à venir en 1920 », et que « *La petite Kabylie, elle, est venue après l'indépendance* ». Pour lui, durant les années 1960, les « *Arabes, il n'y en a pas. Des Marocains moins, il n'y en a pas beaucoup. [...] ni Tunisiens.* ».

Ainsi, M. Kamel observait en 1975 qu'à la préfecture de Seine-Saint-Denis :

C'est vide la préfecture, il y a personne. J'ai jamais vu un Chinois, jamais vu les Indous, les Pakistanais là, Srilankais, y en pas. Euh... les Tunisiens y'en a pas, quelques-uns. Marocains pareils, ça existe pas. Y a que des Algériens, ou Portugais. [...] y a pas de Noirs. [...] tous les Noirs qu'il y avait, ils habitaient tous dans des foyers [...] Il y en avait plein sur Aubervilliers, Pantin, [...] il y avait que des foyers pour les Noirs. [...] c'est eux les premiers qui ont commencé à faire venir leurs femmes. Ils habitaient avec leur femme et enfants dans les foyers. Et tout doucement, ils ont commencé à les installer dans les cités et voilà. Ça c'est la 2ème ou 3ème génération qu'on voit là. [...] à La Courneuve, pourtant c'était 4000 logements, on était que des Arabes et des Français. On était mélangés, Français, Arabes, Portugais. Il y avait pas de Noirs.

M. Souleymane emménage en 1990 dans l'un des foyers d'Aubervilliers (Rue Nouvelle France). Depuis 1998, il habite dans un HLM du Quartier Emile Dubois. « *Avant il n'y avait pas beaucoup de Noirs ici. [...] il y avait les Arabes, les Martiniquais, il y a des Portugais... Il y avait deux Maliens, juste à côté du café là. Il y en avait un en face du café. C'est tout. Moi je suis venu, j'étais le troisième. Après, bon maintenant là...* » (Souleymane).

Il évoque par ailleurs le relogement dans le cadre de la destruction/rénovation comme mode d'accès au parc HLM : « *Après, la mairie a logé 26 familles [maliennes] qui étaient à la Rue du Landy, à côté du foyer. Ils ont détruit là-bas, et ils ont amené 26 familles ici.* ».

On retrouve ainsi à travers ces témoignages la succession des populations venues à Aubervilliers, des Auvergnats aux Nord-Ouest-Africains, de la Grande Kabylie au Mali. On voit également des types d'habitation qui apparaissent et disparaissent au fil du temps (cafés-hôtels, taudis de la Rue du Landy, Foyers, HLM). On perçoit également l'assignation à certains types de logement, selon l'origine des habitant-e-s (arrivant-e-s et ancien-ne-s). On relève enfin le retrait progressif des catégories d'origine européenne, et le maintien des Nord-Ouest-Africain-e-s. Ceci amènera M. Kamel à constater qu'au moment de l'entretien (2018), son bâtiment n'est peuplé que de Noirs et d'Arabes, tel que nous le verrons ci-dessous.

M. Idir rappelle que la constitution d'un patrimoine foncier municipal à partir de l'expropriation et de la démolition fait partie de la mémoire des hôtels meublés de la région (Lévy-Vroelant, 2013). « *Ici*²⁷⁰, *la Rue de l'Union, il y avait plein de cafés algériens et hôtels,*

²⁷⁰ Son lieu d'habitation au moment de l'entretien.

dans cette rue-là, où ils ont construit les HLM. ». En effet, La Cité Villettes²⁷¹ a été construit entre 1958 et 1975, dans un contexte décrit par M. Idir :

Vous savez, on a commis l'erreur, au lieu d'entretenir nos fonds de commerce, on envoyait l'argent en Algérie. On a délaissé le... et eux ils ont profité. Ils ont fait des constats d'insalubrité. Ils nous mettaient en demeure de faire des réparations qu'on ne pouvait pas payer. Et on est exproprié. Voilà comment ils ont fait. Et aujourd'hui Aubervilliers [la Mairie], elle a la plus grande partie du foncier, grâce aux reprises des cafés et hôtels algériens. [...] ils construisent des HLM. [...] Boulevard Felix Faure [...] la Rue de l'Union, la Rue Barbusse et la Rue des Cités [...] La Rue du Landy.

Evoquant sa trajectoire résidentielle (figure 5 et carte 7), M. Idir établit des liens entre origine et lieu/type d'habitation. Il pose implicitement la question de l'assignation. La zone dans laquelle il arrive en 1957 est dédiée²⁷² à l'industrie et au logement ouvrier et immigré. Il témoigne de la surexposition à l'intervention institutionnelle et aux politiques de logement, relogement, démolition, reconstruction, mise en demeure, de classement en insalubrité, etc. dont il a fait l'objet, lui, ses collègues hôteliers, et tous les habitant-e-s de ce type de logements anciens. Au moment de la vieillesse et sans avoir quitté le quartier, M. Idir subit, cette fois-ci en tant qu'habitant d'une cité HLM, les politiques de rénovation urbaine et leur conception/mise en œuvre sans les habitant-e-s (Berry-Chikhaoui et Medina, 2018).

²⁷¹ Voir dans l'Atlas de l'Architecture et du Patrimoine : En ligne, consulté le 12.11.2021 <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Ensemble-de-logements-HLM-Cite-Villette>.

²⁷² Rappelons que suite aux politiques de désengorgement de Paris de son industrie polluante et de ses populations pauvres, la Plaine Saint-Denis devient durant le 19^e siècle l'une des plus grandes zones industrielles d'Europe. C'est dans ce contexte que s'installent les Auvergnats, les Bretons puis les Algériens dont nous parle M. Idir.

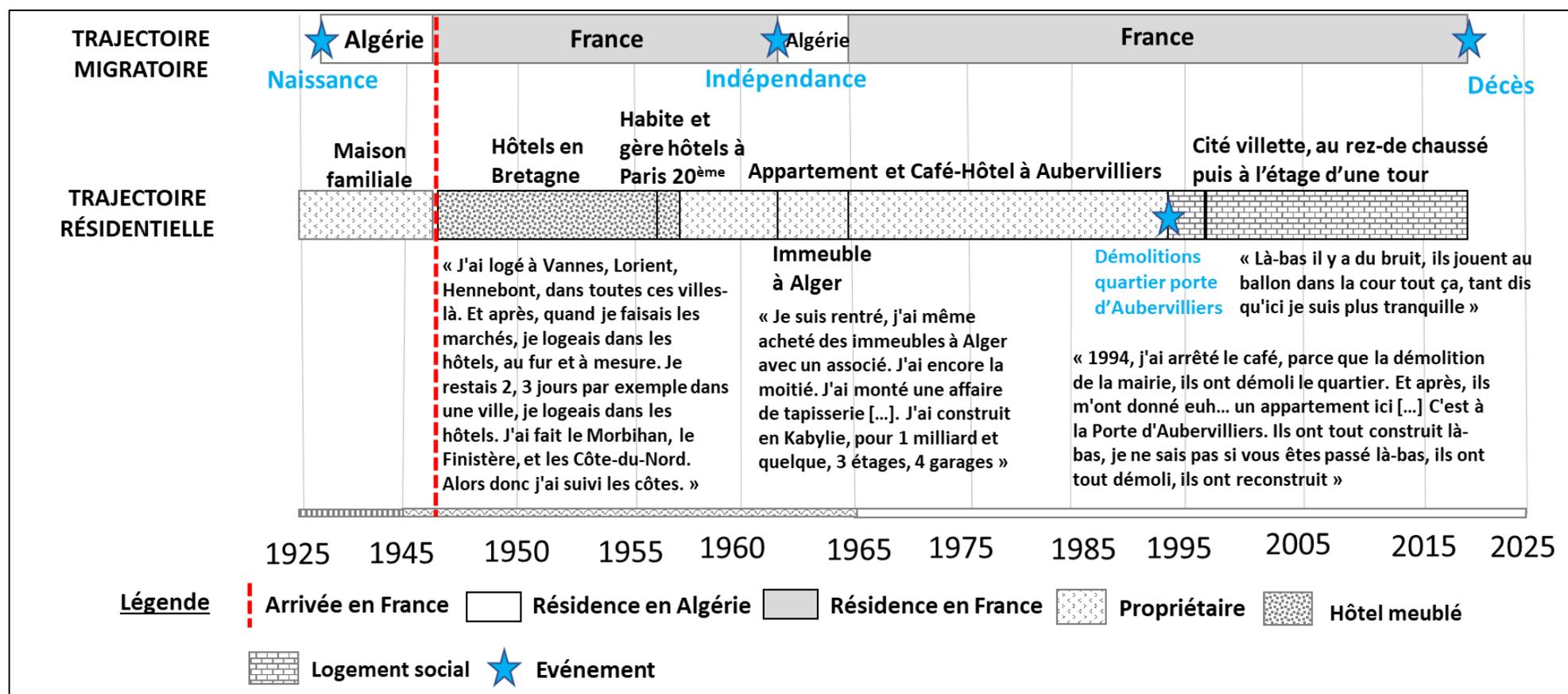
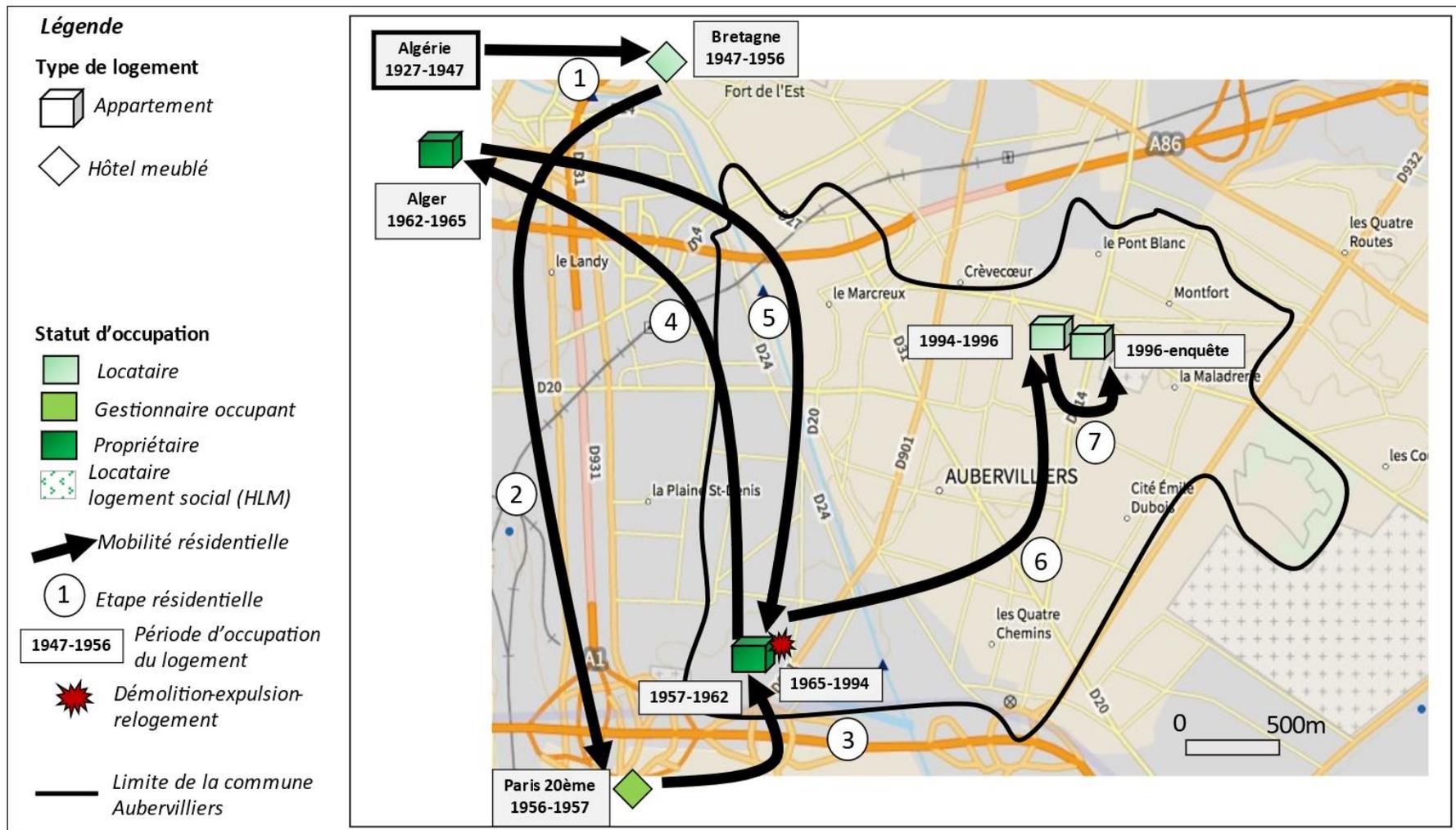


Figure 5: Trajectoire migratoire et résidentielle de Monsieur Idir (91 ans). Source : enquête.
Réalisation : auteur.



Carte 7 : Spatialisation de la trajectoire résidentielle de Monsieur Idir 1947-2019 (91 ans). Source : enquête. Réalisation : Geneviève Cortes.

3.2. Un perpétuel besoin de changement

Après avoir été hébergé par sa famille de Massy-Palaiseau puis trouvé un logement par son biais, M. Fatah emménage et déménage dans le département de l'Essonne puis à Paris, principalement en fonction de ses relations affectives. À la fin des années 1980, suite à une séparation, M. Fatah s'installe « *dans un hôtel meublé, à Aubervilliers* », Rue Henri Barbusse. Il se marie en 1992, et comme « *ça ne le fait pas de l'emmener à l'hôtel* » (Fatah), le couple emménage dans un immeuble de la Rue des Postes.

Le propriétaire, il a abandonné l'immeuble. Donc, les impôts ou je ne sais pas quoi... il a pas payé. Il est devenu un squat. Tu vois. Donc tu paies rien du tout. Tu paies que l'électricité. Il y a l'eau, il y a tout. Après, ils ont coupé l'eau, et ils ont coupé ci et ça. Après... On est resté 2 ans, 3 ans. La mairie, elle a acheté l'immeuble. Elle a acheté l'immeuble, il faut qu'elle fasse des travaux. Des travaux, il faut qu'ils nous relogent. Ils m'ont relogé là, vers Darty. Tu connais Darty vers Porte de La Villette, là. Hé ben on est parti là-bas.

Comme M. Idir, le couple et deux de ses enfants né-e-s entre temps accèdent au parc HLM, rue de l'Union, dans les années 1990, suite à la rénovation-relogement. M. Fatah évoque avoir été exposé à un rapport de force avec une entité impersonnelle (« *Ils* ») qui utilise des moyens de pression (couper l'eau, couper « *ci et ça* »), et à laquelle la famille résiste durant « *2 ans, 3 ans* ». Dans son récit sur le déménagement, il restitue le vécu d'une procédure (achat, travaux, relogement), et le rapport à une entité désignée (la Mairie) qui a le pouvoir de déloger, reloger, tout en désignant les lieux (« *là [...] là-bas.* »). Du vécu du couple à la Cité Villette, M. Fatah restitue un épisode à la fois marquant dans sa trajectoire biographique et résidentielle, mais aussi révélateur d'une imbrication de vecteurs de domination. Nous l'exposons dans l'Encadré 10 ci-dessous.

Encadré 10: Des femmes sur La Dalle : misogynie, urbanisme et assignation

Dans « *ces bâtiments-là* »²⁷³ (Fatah), M. Fatah ne veut pas que sa conjointe commence « *à fréquenter les femmes et à trainer en bas et à entrer et sortir. Tu comprends ?! Tu les vois assises sur les bancs dehors et tout.* ». La pensée sexiste et misogyne de M. Fatah²⁷⁴ et le confinement urbain de centaines d'habitant-e-s dans 12 tours entourant une dalle, font qu'il perçoit cette dalle comme un lieu d'exposition publique, au regard des habitant-e-s, un lieu

²⁷³ Ensemble particulièrement dense de 1 200 logements répartis sur 20 tours (6 à 18 étages) et une barre (4 étages). La partie où habite M. Fatah comprend 12 tours regroupées autour d'une dalle, La Dalle Villette.

²⁷⁴ À plusieurs reprises, M. Fatah exprime sa défiance vis-à-vis des femmes qu'il perçoit comme manipulatrices, maléfiques, voire dangereuses, en particulier celles qui fréquentent les lieux publics tels que les cafés ou encore la dalle et les entrées d'immeubles. Sur « *la ville, les espaces publics... et les femmes* », voir entre autres, le travail de Claire Hancock (2018).

où, pour lui, sa femme ne doit que circuler. Or, dans cet ensemble, les personnes qui circulent, croisent inévitablement celles qui se posent. C'est ainsi qu'un jour, en revenant chez lui, il « *la trouve avec une femme devant la porte, avec un tabouret, les bancs de jardin là. [...]* *Oui, dans la rue. [...]* *Je la connais la femme, une tunisienne*²⁷⁵. ». La femme de M. Fatah se justifie en lui disant « *"je suis partie chercher des habits pour les enfants"* », et la voisine « *"m'a appelée"* ».

Quelques années après son installation à la Cité Villette, le couple se sépare et M. Fatah y laisse ses enfants avec leur mère. « *J'ai pensé aux enfants* », nous dit-il. Il s'installe dans le foyer de la Rue Barbusse, « *le temps de me stabiliser* », grâce à l'aide du gérant qu'il connaît de longue date²⁷⁶. Il y reçoit ses enfants, « *ils passaient avec moi la journée. Mais... il y en avait 1 ou 2 qui passaient la nuit. Bon le gardien fermait les yeux, parce que normalement, t'as pas le droit hun.* ». Ainsi, M. Fatah intègre un type de logement où la famille est interdite, quand bien même on en a une. L'Encadré 11 ci-dessous expose l'expérience de ce type de logement.

Encadré 11: Le Foyer de Travailleurs Migrants... et la famille

M. Ahmed intègre le foyer AFTAM de la Rue Nationale à Boulogne Billancourt, « *juste au moment où ils ont construit des foyers* ». L'Usine Renault où il est embauché en 1969 est au bout de la rue. Il échappe ainsi à l'hôtel-garni de l'époque²⁷⁷ et gagne en intimité, tout en restant dans un logement peu cher favorisant l'envoi d'argent à sa famille en Algérie. Il résume les 30 ans qu'il passe dans ce foyer par la formule « *Ah, ça va là-bas. C'est bon.* ».

Si M. Ahmed, algérien né en 1941, est passé de l'hôtel au foyer, M. Khalidou, Mauritanien né en 1951, et M. Souleymane, Malien né en 1955, ont, quant à eux, directement intégré le foyer, mais en étant hébergés le temps de se stabiliser, notamment administrativement et, d'avoir une chambre à soi. Ces derniers décrivent la promiscuité dans le foyer « *quatre personnes dans la chambre* » (Souleymane) et l'« *entraide entre nous. Bon,*

²⁷⁵ Comme si voir sa femme fréquenter d'autres femmes arabes, augmentait le risque de comploter contre lui en tant qu'homme. M. Fatah rappelle ici une concentration d'habitant-e-s racisé-e-s dans ces 12 tours. Nous pensons que c'est aussi au regard de cela qu'est à lire sa vision de la dalle comme lieu d'exposition au regard d'habitant-e-s dont il pense qu'ils/elles ont la même pensée sexiste et misogyne que lui.

²⁷⁶ M. Fatah a géré un café Rue Barbusse où les deux hommes se sont connus. Ainsi, informé de son problème familial, le gérant le fait accéder à une chambre malgré la longue liste d'attente et le fait qu'il ne travaille pas. De plus, il lui dit « *" quand tu auras, tu viendras payer la caution "* », et l'aide à remplir son dossier APL de sorte que « *je ne payais plus que 36 euros par mois* » (Fatah).

²⁷⁷ « *C'est des hôtels algériens. Vous voyez. [...]* pour 8, tu trouves une habitation seulement. Où c'est que tu vas te cacher [rire]. Vous voyez, c'est la misère. C'est pas comme maintenant. » (Ahmed).

jusqu'à ce que j'ai eu une chambre, dans le foyer. » (Khalidou). Les trois hommes vont rester en foyer jusqu'à ce que se pose pour eux la question de faire venir leur famille.

Lorsque M. Ahmed décide de faire venir sa conjointe²⁷⁸, il va se heurter : *i*) à l'interdiction de la famille dans le foyer ; *ii*) à la non-éligibilité des résidents au regroupement familial légal ; *iii*) aux temporalités de l'attribution de logements sociaux ; *iv*) à ses revenus de retraite limitant ses possibilités. Il vit alors un tiraillement stressant, car les stratégies pour s'offrir un maximum de choix sont difficiles à mettre en œuvre et à tenir dans la durée, notamment face à la procédure longue et incertaine qu'est le regroupement familial. Ainsi, avant de déposer sa demande de regroupement, M. Ahmed a dû trouver un logement « conforme », le bail faisant partie des pièces à fournir. Il a donc demandé un logement social. Sans réponse au bout de quelques années, il a loué un 23m², dans le privé, à Aubervilliers. Il doit alors garder ce logement jusqu'à la fin de cette procédure dont il n'a aucune garantie qu'elle aboutisse, ni aucune information sur les délais de réponse et sur quand sa conjointe pourra effectivement venir le rejoindre²⁷⁹. Face à cette incertitude, à la crainte de se voir refuser sa demande, de se retrouver seul dans un studio certes, « conforme » aux yeux de l'administration, mais beaucoup plus cher, et de ne pas pouvoir réintégrer un foyer, « *j'ai calculé - nous dit-il - je me suis dit bon, je vais faire les papiers pour la dame, si je réussis, je vais abandonner l'habitation là-bas [Boulogne] et je reste là [Aubervilliers]. Si je ne réussis pas, s'ils n'acceptent pas la femme, je reste toujours là-bas, à Boulogne. [...] Voilà. Hé, du moment où je suis célibataire²⁸⁰ !* ». M. Ahmed paiera ainsi deux loyers. L'administration ne répondant pas, il lâche sa chambre de foyer. « *Je n'ai rien d'autre à faire, je ne peux pas payer deux loyers moi.* ». Être suspendu à la décision administrative et à ses temporalités (« *s'ils n'acceptent pas* », « *si je réussis* », ou « *pas* ») a placé M. Ahmed dans une spatialité éclatée (entre « abandonner » et « rester »), dans une situation économique qui lui fait se dire « *t'arriveras pas à faire vivre tes petits enfants qui sont à ta charge* »²⁸¹ (Ahmed), et dans un dilemme pesant dont on imagine la charge mentale.

Loger en foyer, puis le quitter pour faire venir de la famille, c'est considérer le logement comme un moyen pour accéder à des besoins conditionnés (argent, libre-circulation) et c'est

²⁷⁸ Nous analysons (chapitre 7) les raisons du choix de faire venir ou pas sa famille, et les contraintes familiales, économiques et structurelles qui président au maintien et à la sortie du statut de célibataire géographique.

²⁷⁹ L'accord concernant le regroupement familial n'est qu'une étape nécessaire avant la visite médicale, l'obtention du visa, etc.

²⁸⁰ Retraité de longue date, M. Ahmed souligne ici qu'il s'agit plus d'un foyer de célibataire que d'un foyer de travailleur.

²⁸¹ On note ici l'autre éclatement, celui de l'espace familial transnational.

faire des sacrifices. En tant que travailleur immigré célibataire géographique pourvoyeur, M. Ahmed s'est conformé au logement d'assignation qu'est le foyer (économique et proche du travail) durant 30 ans. Ensuite, pour faire venir sa conjointe, il s'est conformé aux exigences de l'administration, notamment résidentielles, en allant à Aubervilliers, dans un logement qui le marque ainsi : « *Maintenant, j'habite ici. C'est des mecs qui habitent avec leurs femmes. C'est des mecs qui sont avec leur famille, en famille* », exprimant alors que lui ne l'est pas encore, que lui vient de passer 30 ans dans un foyer de célibataires géographiques.

Pour sa part, M. Khalidou, lui aussi sorti d'un foyer de Boulogne et ayant emménagé dans le privé à Aubervilliers pour faire venir sa femme et deux de ses enfants, évoque l'ironie de sa situation d'assigné à un logement exiguë et de demandeur de logement social depuis plus de 10 ans : « *chez moi, au pays, j'ai un bâtiment de 2 étages. Qui habite là-dedans, à part mes enfants ?! Vous voyez. Là je dors presque à moitié dans la rue. C'est bizarre. C'est pas facile d'être étranger.* » (Khalidou). Il évoque également le déracinement ressenti en quittant le foyer de Boulogne. « *Franchement, ici je connais pas les gens* ». Il précise que si pour le logement social, il est prêt à aller « *là où [...il] trouve* », il garde une préférence pour Boulogne où il y a les « *parents, la famille, les amis. Je serai encore plus proche d'eux.* ». Ainsi, s'astreindre à ce type de conformité pour tenter de répondre à ses aspirations ne va pas sans implications financières, administratives, sans sacrifices humains, et, ici, sans « *renoncement à des attaches, aux voisins, aux amis, au foyer et au quartier où on a à la fois habité et travaillé* » (Alahyane, 2021, p.31).

Par ailleurs, M. Fatah dépose une demande de logement social et une autre de Dalo²⁸². Quand le couple divorce, à « *la juge, je lui ai dit que je n'ai pas où allé, alors que j'avais... mais c'est le foyer. Moi je vais passer ma vie dans le foyer ? Et le droit de visite, où vont aller mes enfants ?! Ils viennent au foyer ?!* » (Fatah). Pour appuyer sa demande de logement, la juge lui remettra une lettre. Ceci lui vaudra la remarque suivante d'un agent du Service Logement : « *"ça fait 30 ans que je travaille là, je n'ai jamais vu un courrier comme celui-là."* Ils m'ont dit *"bon d'accord, le juge vous a attribué un F3, un appartement pour la visite des enfants."* La juge l'a dit. ».

²⁸² Droit au Logement Opposable. « *Lorsque vous n'avez reçu aucune proposition de logement social adaptée à votre situation après un délai d'attente anormalement long, vous pouvez saisir la commission de médiation. Si vous êtes sans logement, ou menacé d'expulsion, ou si vous vivez dans un logement impropre à l'habitation, vous pouvez saisir la commission sans condition de délai.* », voir à ce sujet le site « *Service-Public.fr* », consulté le 21.11.2021 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005>.

M. Fatah aura une proposition de logement « *au bout de 2 semaines, à peu près* ». En allant le visiter, il aura un choc et le refusera. Dans l'Encadré 12 ci-dessous, nous nous focalisons sur ce premier contact avec un logement proposé par un bailleur social et sur le rejet par les enquêté-e-s des assignations qu'induit ce type de proposition.

Encadré 12: Quand une proposition de logement provoque un choc

Si dans les entretiens, la description du logement du moment et des conditions de vie dans ce logement est riche, nous avons peu d'informations sur le premier contact avec ce logement. En revanche, ce premier contact est largement décrit par les enquêté-e-s qui ont éprouvé un choc lors de la visite de l'appartement, et qui ont refusé la proposition des bailleurs, témoignant ainsi de leur revendication d'un « *droit à un relogement décent dans un quartier choisi* » (Berry-Chikhaoui et Médina, 2019). Ainsi, M. Fatah raconte sa visite :

Dès que je suis rentré, j'ai senti l'odeur de ... de zetla, tu comprends. Ça sentait dans le couloir, où les jeunes sont posés... J'ai fait demi-tour à la porte, je ne suis même pas monté visiter. Je leur ai dit "non, non, non." je leur ai dit "oh, vous m'envoyez en Syrie ou quoi ?" Ils m'ont dit "pourquoi ?" Je leur ai dit "l'immeuble il est sale, les jeunes en bas..." je lui ai dit "moi, mes enfants, c'est pas des voyous hun. Ils viennent chez moi en visite ici, ils vont trouver tout le monde en train de fumer de la zetla !?"

Cet immeuble, que même les jeunes fumeurs en question lui déconseillent²⁸³, suscite chez M. Fath, entre autres sentiments, la peur de la déviance à laquelle ses enfants seraient exposés.

Mme Mina, quant à elle, témoigne du fait que c'est son sentiment d'être humain et son droit à un logement digne qui ont été heurtés par un logement et un quartier qu'elle compare à un trou à rats et qui ne correspond pas à ses aspirations. Elle a été insécurisée en se projetant en tant que travailleuse ayant à se lever tôt et à circuler dans le dédale de ce quartier.

Ils m'ont donné à la Mala²⁸⁴ [...], c'est la catastrophe là. Quand tu rentres... j'ai un choc quoi, je ne peux pas entrer là-bas. C'est comme si on rentre dans le trou d'un rat. Passée la journée... parce que moi je me réveille, je sortais à 5h du matin, je ne peux pas aller là-bas. On n'a jamais vu un logement comme ça. C'est trop petit. Tu descends, tu montes, tu descends, tu montes... J'ai refusé. (Mina).

Quant à Mme Rachida, elle s'est vu proposer un logement à « *Villiers-le-Bel. Je travaille à Paris, ils me donnent à la zone 5 !* », s'indigne-t-elle. Le paysage urbain marque

²⁸³ « Ils m'ont dit "vous venez pour visiter ? [...] c'est pas la peine de venir ici." Ils m'ont dit "c'est un quartier, c'est de la merde." Il m'a dit "regarde déjà la preuve, ils ne paient pas, il n'y a que des squatteurs d'HLM." Il m'a dit "Et toujours des problèmes. Toujours des problèmes." C'est l'un d'entre eux le pauvre qui me disait ça. » (Fatah).

²⁸⁴ Le Quartier de La Maladrerie construit entre 1975-1984 est un exemple d'expérimentation architecturale pour un logement social « différent ». Entre autres particularités, l'architecture intérieure de ses centaines de logement est faite de niveaux différents et de pièces à angles aigues et/ou obtus. Voir à ce sujet *l'Atlas de l'Architecture et du Patrimoine*, en ligne, consulté le 21.11.2021 : <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Quartier-la-Maladrerie>.

aussi ce premier contact : « *la première vue de la tour, ça m'a choqué [...] C'est au 11^{ème} étage* ». Elle raconte aussi s'être senti dans un environnement concentrationnaire et insécurisant : « *Il y a beaucoup de racailles. Ils ont regroupé les Turcs, [...] Il y a beaucoup de Turcs, il y a beaucoup de Noirs, il y a beaucoup d'Arabes* ». De plus, l'appartement était délabré.

Il n'y a plus de carrelage. On dirait qu'on y faisait du toréro ou je ne sais pas quoi. Elle me dit que derrière la cuisine, comme dans un cagibi, le mec avait des chiens, c'était un maitre-chien. Hé bien les chiens à force d'être attachés derrière, dans un petit couloir comme ça. Ils ont bouffé le carrelage. Ce sont des trous. Je dis "mais c'est quoi ça ? Il avait quoi il avait des lions, des tigres ou un éléphant ?" "Ah non, non ce sont des grands chiens.". J'ai fait l'inspection de l'appartement hun. J'ai dit "bah écoutez la fenêtre-là qui donne sur la rue, on entend du bruit." Elle m'a dit "oui le double vitrage". Je lui ai dit "mais le joint, il est bousillé.". Elle me dit "on va vous le changer". Les gens sont partis, ils ont collé des journaux, ils ont laissé un buffet, mais ils ont collé des journaux derrière, sur le mur. J'ai dit "mais moi je ne peux pas, je veux voir ce qu'il y a derrière le buffet". Elle me dit "oui vous pouvez voir". Je retire le journal. On voit les briques. J'ai dit "moi je vais rentrer dans un appartement comme ça ?". Elle me dit "non, non, non, on vous fait le travail.". J'ai dit "moi je vais réfléchir." (Rachida)

Elle retient enfin ce à quoi l'expose l'éloignement de Paris :

J'ai dit "s'il y a une grève, je viens de Villiers-le-Bel vers mon travail, à la fin du mois ma paye va être pincée parce qu'il manquera des jours. Il n'y aura pas de train, Il n'y aura pas de bus. Donc je retourne chez moi. C'est grave Rachida ce que tu vas faire. Ne te lance pas." J'étais en train de me parler à moi-même.

On voit ici ce qui peut être en jeu dans la proposition d'un logement social. Rappelons que ces refus doivent être motivés auprès des bailleurs, notamment en justifiant de la non-adaptation du logement. Il s'agit là d'une notion juridiquement floue qui laisse tout le pouvoir au bailleur de déclasser le dossier dans la liste d'attente, au motif du refus d'un logement « adapté » à ses yeux. Nous développons cette dimension discrétionnaire du système d'attribution dans l'Annexe 14.

Suite à ce refus motivé par le désir de protéger ses enfants, M. Fatah propose un autre lieu à l'OPH, parce que dit-il, « *il y a un Kabyle [...], il m'a dit "demande la Rue Daniel Casanova." Je lui ai dit "elle est propre ?" [...] Il m'a dit "oui elle est bien". [...] Alors j'ai demandé d'aller à Daniel Casanova. Ils m'ont donné ici* ».

Il nous dit avoir regretté ce choix et avoir été pris dans la temporalité administrative. En effet, au moment où il reçoit les propositions de l'OPH d'Aubervilliers, il reçoit également celle du Dalo. Le logement est à Meaux. Il la décline. « *Je leur ai dit que c'est loin pour moi. "Et mes enfants, comment je vais les voir ?"* ». M. Fatah reste néanmoins prioritaire, mais, « *juste après, les HLM m'ont envoyé leur proposition. J'ai regretté. Si seulement je n'avais pas répondu et j'avais attendu 1 semaine ou 2, j'aurais eu ce Dalo.* ». M. Fatah semble avoir gardé un sentiment de frustration. Il se dit qu'il est passé à côté d'une

proposition à Aubervilliers, dans un logement « propre ». « *J'ai été bête, j'aurais dû prendre OGIF²⁸⁵. C'est à la préfecture [...] Dalo, c'est propre leurs bâtiments. C'est la préfecture. C'est très propre. L'immeuble propre et tout est propre, l'ascenseur propre. Mais les HLM c'est pourri. Je l'ai regretté, je l'ai regretté, je l'ai regretté.* » (Fatah). M. Fatah a dû composer avec les temporalités de deux acteurs en charge du logement, et avec la qualité et la localisation de leurs propositions. Au moment de l'enquête, il réside encore dans ce logement de la Rue Daniel Casanova, Quartier Vallès-La Frette, où il dit ne pas se sentir bien et chercher à déménager depuis plusieurs années.

M. Fatah compose encore avec ses contraintes et les exigences de l'administration du logement dont il a acquis des connaissances et au sein de laquelle il a noué des relations. Lorsque l'OPH d'Aubervilliers lui propose un pavillon qui donne sur celui de son ex-belle-sœur, il décline cette proposition. Il nous dit que c'est parce qu'il ne veut pas habiter à côté de cette personne, « *la famille on ne sait jamais* ». Officiellement, il motive son refus en donnant trois justifications qu'il juge acceptables par l'administration²⁸⁶ : i) « *je leur ai dit "non. Le quartier ne me plaît pas." [...] "il est trop sale, il y a des jeunes..."* » ; ii) Il ne peut pas déménager suite à un incendie dans l'ascenseur qui tarde à être remis en fonction. « *Je leur ai dit "comment je vais descendre mes affaires ?"* » ; iii) Il fournit une attestation médicale mentionnant "qu'il « *ne peut pas déménager par rapport à sa santé, son déménagement, ça peut être entre 6 mois et 12 mois.* ». A cela, l'administration répond par le biais de Mme D., agente de l'OPH : « *on ne va pas vous compter la visite. Celle qu'on t'a proposée et que tu n'as pas acceptée." Elle m'a dit "le jour où tu trouves des personnes pour t'aider ou des amis ou... tu me passes un coup de fil."* » (Fatah).

Lorsque nous l'interrogeons sur cette envie de déménager, M. Fatah nous dit :

Ça fait 4 ans ou 5 ans que je veux changer. [...] Ici, il y a trop de Noirs. Les sacs poubelle, ils les posent... tu sais comment l'odeur se répand ? Moi, j'ai des sacs poubelle, ils ne contiennent que de l'emballage de gâteaux, tu sais. Mais moi je ne les laisse pas ! [...] Quand je descends, je les descends avec moi et je les mets à la poubelle. Non, eux, ils descendent, et les sacs, ils les laissent. Ça ne te coûte rien de descendre ton sac ! Et l'odeur... oh si tu habitais ici, sur dieu, tu pètes un câble hun. Hier, il [le voisin] était au téléphone, un vrai problème. Au 11 ou je ne sais pas, et moi je suis là, je dors. "Ho là lààà !" J'ai commencé à taper sur le mur taf, taf, taf. Tu vois leur voix à eux comment elle est ? Au bout d'une demi-heure, il a arrêté le téléphone. "Tu parles où, à Washington ou quoi ? Oh. ". Et il y en a les pauvres qui travaillent. Bon moi je ne travaille pas. Mais c'est un vrai problème pour ceux qui travaillent. Comment ils font pour se réveiller le matin ? Ils ne pensent pas à ça. Parce que eux, ils ne travaillent pas hun. Ils touchent tous les allocations familiales hun, et le RMI [Revenu Minimum D'insertion] hun. Ils touchent mieux que toi et mieux que moi. Ils touchent dans les 3000, 4000 euros par mois. Moi, les Noirs que je connais, ils ne travaillent pas. Ils sont assis à rien faire, chacun de son côté.

Et du coup, où est-ce que tu veux aller ?

²⁸⁵ OGIF était un des principaux acteurs du logement intermédiaire en Île-de-France.

²⁸⁶ « *Parce que si tu visites, ils te la comptent hun. Tu as le droit à trois fois hun. La troisième fois, si tu ne le prends pas, ça y est, tu ne peux plus changer.* » (Fatah).

Euh, si je déménage, je leur ai dit Firmin Gémier, vers la mairie là-bas. Là-bas c'est un quartier propre. [...] Parce que pourquoi ? Moi avant, j'allais chez un pompier, un ami, gaouri. J'allais chez lui, le quartier m'a plu. Il y a l'ascenseur, là où tu te tournes, tu te vois. Dans l'ascenseur, là où tu te tournes, tu te vois. J'ai aimé là-bas et tout, et les appartements sont grands et tout. Et c'est calme, tranquille, comme une résidence. Et le balcon et tout.

On décèle ici le sentiment d'être assigné à un environnement social et spatial dégradé, de promiscuité et de concentration de personnes, de pauvres, de racisé-e-s, de sans emploi²⁸⁷. Ses propos renvoient aux discours moralisateurs qui rejettent l'unique responsabilité des conditions de logement aux individus qui y vivent, à leurs incivilités et à leurs comportements d'assistés et de déviants, prétendus sur la base de différence sociale, raciale²⁸⁸, d'origine culturelle et géographique, ou tout simplement de classe (Chamboredon et Lemaire, 1970).

Le résidentiel met en lumière des questions d'appartenance. M. Fatah sous-entend ne pas faire partie de la catégorie qu'il critique. Il n'est pas noir, il sort ses poubelles et respecte ses voisins, surtout les travailleurs, et c'est un bon locataire. *« Ils [l'OPH] savent que personne ne s'est plaint de moi ni rien, et mon loyer, c'est-à-dire que même si je mange avec 1 euro, je paie mon loyer en premier. Tu comprends. Ils ont pas de problèmes avec moi. »* (Fatah). Il se moule ainsi dans le discours et *« la politique non écrite des gestionnaires »* (Tanter et Toubon, 1999, p.80), catégorisant les « bons » et les « mauvais » locataires, les « bons » et les « mauvais » étrangers, les « bons » et les « mauvais » Français. Cette vision hiérarchisante qu'il a de lui-même et de son voisinage va de pair avec son aspiration d'aller habiter un logement de Blancs, dans le centre d'Aubervilliers, dans un immeuble en HLM mais avec un certain standing (ascenseur équipé de miroirs, propreté, calme et tranquillité, balcon avec vue dégagée, et des voisins blancs au comportement civique). M. Fatah manifeste le sentiment de ne pas être là où il devrait, là où il voudrait être.

Ainsi, tout au long de sa trajectoire résidentielle en France (figure 6 et carte 8), M. Fatah a connu une grande mobilité, voire une instabilité résidentielle. Il a expérimenté différentes formes de logements (respectivement à Aubervilliers : hôtel, squat, HLM, foyer, HLM). Il est dans une grande dépendance vis-à-vis des services publics en charge du

²⁸⁷ Habitant le même bâtiment, M. Kamel nous dit qu'il y a 7 escaliers/entrées. *« Dans chaque escalier, il y a 44 logements. 7 fois 44 ça fait 308. 308. Euh... je crois. Il y a même pas 15 Français. Tout le reste, les 300 et quelque, c'est des Arabes et des Noirs. »*. Les cages d'escalier n'ont pas de fenêtres et le simple fait de marcher, de parler, d'avoir un téléphone qui sonne, est une nuisance sonore.

²⁸⁸ Le discours de M. Fatah est proche de celui de Jacques Chirac (1991) où il dit « le bruit et l'odeur » et parle du « travailler français » et des chômeurs-assistés arabes et noirs. Ici, le locataire est raciste dans un immeuble géré de façon raciste concernant l'attribution des logements. De plus, *« parallèlement à sa fonction initiale (loger les classes populaires), le logement social peut aussi participer au contrôle de ces catégories sociales et de leurs manières d'habiter. »* (Habouzit, 2019, p.1). Ainsi, *« Eduquer »*, et donc avoir un discours moralisateur, constitue *« un mandat historique du logement social »* (Voldman, 2019).

logement, du fait de son statut d'immigré algérien, de ses bas revenus, de son statut de père, de sa trajectoire affective et familiale, etc. Ceci explique son assignation aux types de logement précités où sont concentrées des personnes de la même catégorie sociale que lui. Vivant mal cette assignation, il reste dans une perpétuelle demande de déménagement. « *Je souhaite encore changer* », nous dit-il au moment de l'entretien (2017). A travers cette demande sans cesse renouvelée, M. Fatah aspire à occuper une place à ses yeux plus valorisante dans la hiérarchie sociale.

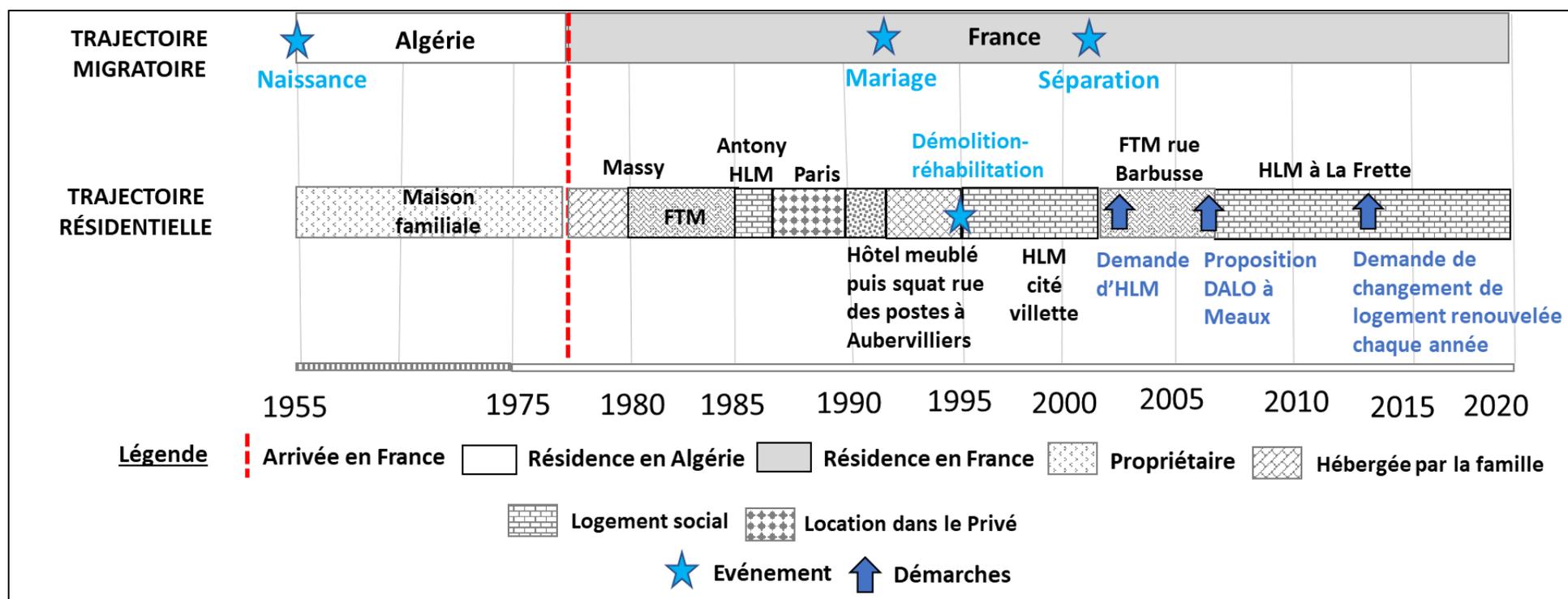
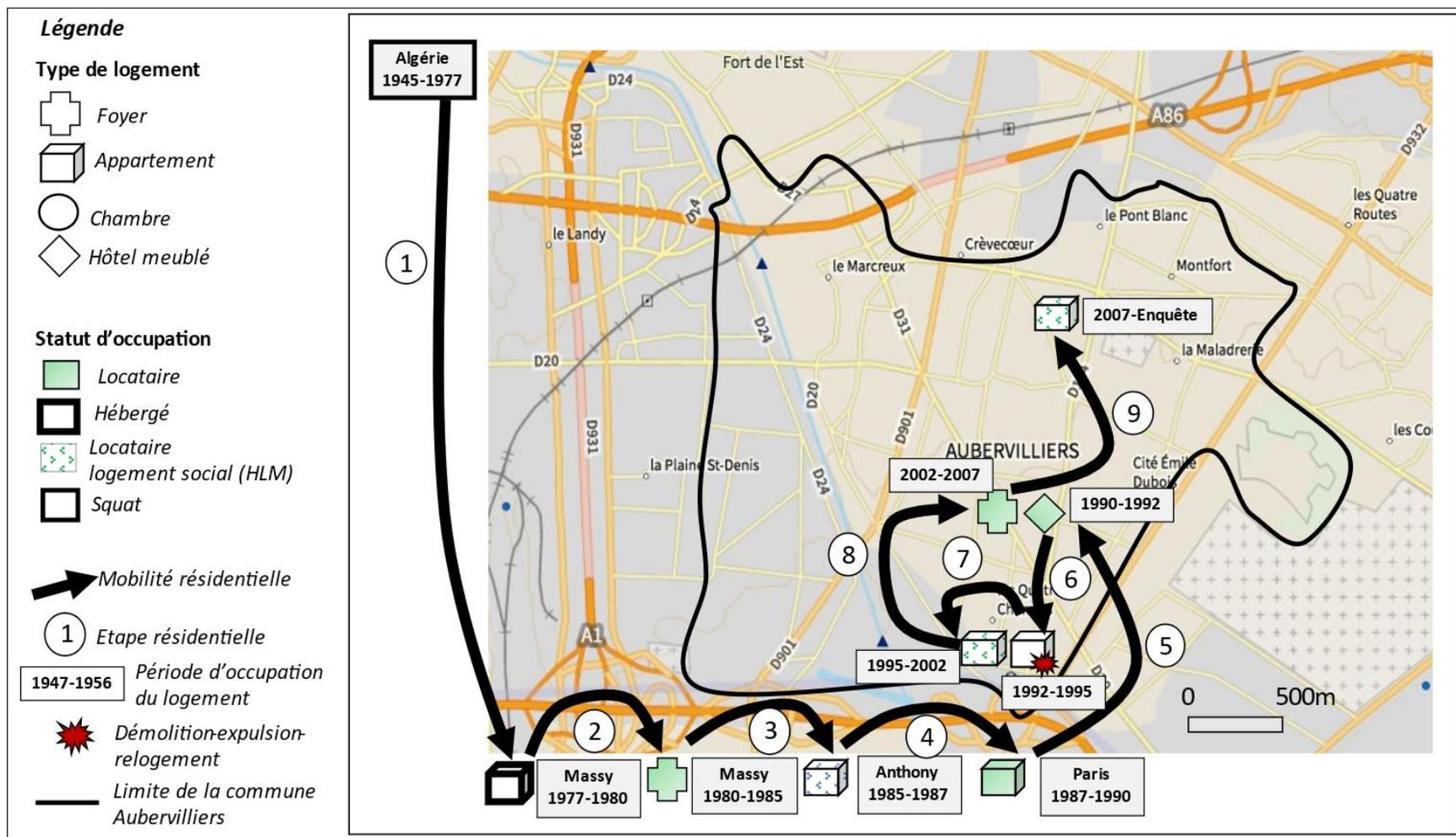


Figure 6: Trajectoire migratoire et résidentielle de Monsieur Fatah (62 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.



Carte 8 : Spatialisation de la trajectoire résidentielle de Monsieur Fatah 1955-2019 (62 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.

3.3. Regretter d'avoir accepté d'habiter là

La trajectoire résidentielle en France de M. Kamel commence à Lyon, à 14 ans, en 1969, où il rejoint son père dans le Quartier de la Place du Pont²⁸⁹. Après des démêlés avec la justice, il retourne en Tunisie. En 1974, suite à la mort de son père, il revient à Lyon. « *18 ans j'avais. Et là... je sais pas où aller, j'ai pas voulu venir chez mon oncle ici. [...] Au début je... à l'hôtel. Après, je connaissais quelqu'un qui habitait le quartier. [...] Et après l'assistante sociale elle m'a trouvé ce stage là, ça m'arrangeait.* » (Kamel). Il part ainsi à Aurillac pour un stage de carreleur de 14 mois. A la fin de son stage, il rejoint son oncle. Celui-ci habitait le 19^E arrondissement où « *il y avait 2 pièces et plein d'enfants* », et a déménagé entre temps à La Courneuve où, « *on lui a donné une grande maison. 7 pièces* », à la cité des 4000²⁹⁰. En 1977, il fait venir son frère. « *On est resté 3, 4 mois, j'ai commencé à travailler et j'ai loué à Saint-Denis. On est partis. Mon oncle, il voulait pas, mais on est partis.* ». M. Kamel s'installe à Aubervilliers, Rue Lécuyer, en 1980, « *comme j'allais voir ma mère à Quatre Chemins, j'ai trouvé un logement à Aubervilliers [...] dans le privé [...] Un 2 pièces-salon. C'est presque un F3.* » (Kamel). Il restera là 19 ans, se marie une première fois, a deux enfants, divorce une première fois, se remarie et a deux autres enfants.

[En 1999] ils veulent démolir toute la rue. [...] Ils viennent juste de finir là [2018] la construction de toute la rue. [...] Ils ont commencé en 99. Ils ont fait dégager les gens un par un, les ont installés dans les HLM. C'est la mairie qui a acheté tous les immeubles. [...] En 99, quand tout le monde ils sont partis, je suis resté tout seul. La vérité, moi je voulais pas partir. Parce que je connais les cités, je connais tout. [...] A Saint-Denis, j'ai vécu dans des cités, à La Courneuve... [...]. Dans les cités, je voulais pas. Je voulais pas. Du coup, alors quand ils m'ont donné ici, je suis venu, j'ai visité ici, ma femme elle a accepté. [...] J'aurais pas dû accepter. J'ai été con !

Mr Kamel montre à quel point il redoutait d'aller là où on voulait l'emmener, là où il réside au moment de l'enquête (Quartier Vallès-La Frette)²⁹¹. Il a vécu cela comme un déplacement forcé.

Vers 2013, la belle-mère de M. Kamel, qui vit au Fort d'Aubervilliers, est gravement malade. Selon lui, elle s'accapare alors sa fille, lui disant « *moi je passe avant tes enfants.*

²⁸⁹ Quartier d'assignation, d'immigration, puis de rénovation, gentrification, etc. (Battegay, 2003).

²⁹⁰ Ce déménagement renvoie : *i*) aux politiques de la Ville de Paris, gestionnaire de plusieurs bâtiments à la Cité des 4000, et au déplacement hors de Paris de populations pauvres. L'oncle en question, « *était dans le privé, et après il l'ont mis... ils lui ont donné un logement HLM.* » (Kamel) à la Cité des 4000, « *archétype de l'urbanisme raté engendrant le malaise social. [et] Première réalisation de l'OPHLMVP en banlieue.* » (Tanter et Toubon, 1999, p.70) ; *ii*) au passage d'un logement exigu à l'HLM qui s'opère à travers une périphérisation ; *iii*) au caractère transgénérationnel et généralisé de ce type d'événement (relogement) et de logement dans la trajectoire résidentielle de la migration nord-ouest africaine en France.

²⁹¹ Comme M. Fatah, Mme Aziza, Mme Dalila et 1/5 des enquêtés de l'enquête PAPAI. C'est le quartier qui a accueilli la permanence du Grdr.

Moi, je suis ta mère. » (Kamel) et, refuse la proposition de Mr Kamel d'habiter chez eux. « *Elle veut rester toute seule et elle veut que sa fille s'occupe d'elle* ». Or, M. Kamel estime qu'« *une mère, c'est une mère* », qu'elle doit « *rester à la maison* », « *s'occuper* » de leur fils alors âgé de 10 ans, « *lui faire à manger* », qu'il est prêt à la relayer de temps en temps, mais refuse qu'elle passe tout son temps chez sa mère. Il trouve qu'avec elle, les enfants sont livrés à eux-mêmes et qu'ils sont perturbé-e-s. « *Des fois, les enfants ils viennent de l'école, direct, ils partent là-bas au Fort, ils viennent même pas à la maison. Parce que il y a personne là, ils vont direct au Fort. Hé non !* ». Le couple divorce. Il dira à la juge qui le prononce et à qui il demande la garde des enfants :

"Madame, nous on habite Aubervilliers, il y a des cités. Avec elle, ils finiront mal. Parce qu'elle va les laisser, elle va s'occuper de sa mère, et elle va les laisser. Au rez-de-chaussée, dès qu'ils descendent de l'ascenseur, il y a les vendeurs". J'ai dit "vous le savez Madame le juge, à vous de voir. Vous savez qu'est ce qui se passe dans les banlieues."

M. Kamel expose sa vision patriarcale de la répartition des tâches au sein du couple parental présent et vigilant vis-à-vis de ses enfants. Pour conserver ce fonctionnement, il est prêt à accueillir sa belle-mère âgée et malade, dans son appartement, malgré les contraintes, notamment spatiales. N'y arrivant pas, il choisit l'option du divorce, de la garde de ses enfants et de son maintien dans le logement. Il obtiendra cela de la juge en s'appuyant²⁹² sur la question publique « des banlieues », connue et médiatisée, dont il parle en tant que père, qu'habitant et en partant de son expérience « *des cités* » (Kamel).

Lorsque nous revenons sur son regret d'avoir accepté ce logement, il met en avant les conditions matérielles, les enjeux éducatifs persistants, la ségrégation et l'évolution agressive de l'environnement social albertivillarien. « *Déjà, j'ai pas pensé que 10^{ème} étage, qu'il y avait des pannes d'ascenseur, déjà. Que je pouvais rester dans la merde longtemps. Parce que il y a des fois on est resté 2, 3 mois sans ascenseur hun ! Et c'est galère hun !* » (Annexe 15)²⁹³. Il poursuit en évoquant la menace pesant sur l'éducation de ses enfants, en particulier le dernier, âgé de 15 ans. S'il est soulagé que ses enfants ne « *fréquentent pas* », que son fils « *a quelques copains de son école. [Que] Tous, ils sont à l'école* ». Il s'inquiète de ce que dans le quartier, « *des jeunes qui ont 14, 13 ans, ils vont même pas à l'école* ». En fin, Mr Kamel est inquiet face aux transformations de la ville de sa jeunesse où le « *KFC*,

²⁹² « *En plus, elle, elle avait un avocat. Moi j'avais même pas d'avocat. Elle, c'est son avocat qui a parlé. Moi j'ai parlé tout seul, mieux que son avocat. La juge elle a dit : "je confie la garde au père."* » (Kamel).

²⁹³ Cette question, très courante dans les quartiers populaires et récurrente chez les enquêté-e-s, pose le problème de la qualité du matériel et des délais de réparations révélateurs du peu de considération des gestionnaires pour les locataires. L'Encadré en annexe 15 restitue des expériences de ces pannes et de l'assignation (à résidence ou à quitter sa résidence) qu'elles engendrent.

avant, c'était une brasserie. J'allais là-bas, j'amenais ma mère, mes sœurs, on s'asseyait à la terrasse, on mangeait des glaces ». Pour lui, la population a été « multipliée par 3 en 20 ans. ». « Je me rappelle on était... je sais pas 25 000, là on est à 80 000 »²⁹⁴. Il évoque alors une ville qui agresse son corps, ses sens et ses principes : une ville gagnée par la concentration de populations pauvres (« Toute la misère elle est à Aubervilliers. »), une ville rendue sale et puante (« ça sent l'alcool » ; « pipi » ; « crachats » ; « vomis »), une ville violente, sans éducation et sans moralité (« on te laisse même pas tranquille » ; « Ils t'agressent » ; « t'insulte » ; « peur de sortir » ; « des jeunes qui ont 20 ans qui courent derrière des femmes qui ont l'âge de leur grand-mère [... pour] les papiers. » ; « pfff, oh là, là, c'est un monde de fous ! »)²⁹⁵.

Le rapport au logement et à la ville chez M. Kamel est lié à sa conscience forte d'avoir été placés, ségrégués, assignés, lui et ses enfants. « C'est l'Etat ! C'est eux qui nous mettent ensemble ! ». Il note que « l'immeuble où j'habite moi, il y a qu'un Français. Est-ce que c'est normal ça !? ». A l'échelle de son quartier, qu'il analyse à partir de sa fenêtre, il ajoute que « Il y a une des tours, la deuxième là-bas qu'on la voit... sur tout l'immeuble, je sais pas combien. Il y a au moins 60 ou 80 logements, il y a même pas 15 ou 20 étrangers. Tout le reste, 60 ou 70 %, 80% ou plus, des Français. ». A l'échelle de la ville, pareil : « Il y en a d'autres aussi sur la commune d'Aubervilliers où... que des Français. Et il y a pas... il y a pas d'étrangers. Et là... ça tout ça ici là... ah oui que des Arabes et des Noirs ! ». Concernant d'autres territoires et d'autres communautés, il note : « Allez vers le 19ème, Avenue de Flandre. Tous les immeubles là-bas c'est à 80% des Juifs. Tous, ils les ont mis là-bas. ». Il critique alors le discours sur le communautarisme par ceux-là même qui décident les répartitions et les attributions de logements sociaux, et propose des solutions.

Pourquoi ils nous partagent pas, un peu là, un peu là, un peu là, un Français là... ? Non ! Non ! Pourquoi ils mettent pas... si ils veulent qu'on vive ensemble et qu'on soit bien comme ils le disent, ils le prétendent, hun !? Pourquoi cet immeuble-là, allée 44, pourquoi on met pas 10 Français, 5 familles juives par exemple, 5 familles noires, 5 Portugais, 3 ou 4 Indous, 5 ou 6 Chinois, et voilà !

Face à cet environnement agressif et à ces assignations, M. Kamel nous dit : « je vais, je me sauve, je me dis : "je vais aller en France" », en parlant de Paris.

²⁹⁴ Ces chiffres ne correspondent pas aux statistiques démographiques (Aubervilliers comptait plus de 25 000 personnes à la fin du 19^{ème} siècle), mais sont révélateurs de sa réalité et de son ressenti.

²⁹⁵ M. Kamel a un discours moralisateur, non pas vis-à-vis de ses voisins d'immeuble (qu'il juge juste trop « chacun pour soi »), mais vis-à-vis des personnes qui occupent et traversent l'espace urbain d'Aubervilliers. Il veut quitter Aubervilliers, « je veux plus rester dans toute la ville d'Auber, tellement c'est ... Ah oué c'est... », et ce malgré les transformations urbaines en cours. « Moi, je parle pas de ça, je parle des gens ! Je parle des gens ! Hé oui ! Moi, je vis pas avec les immeubles c'est... tu me construis... même la Tour Eiffel tu la ramènes, tu l'installes aux Quatre Chemins, ça va changer quoi pour moi et les autres ?! ».

Et pas n'importe quel Paris et quel arrondissement hun [...] pas vers le 19^{ème} ou le 18^{ème} et tout ça. C'est pire qu'ici ou c'est pareil. Quand je vais vraiment à Paris, je vais à Paris, dans le 15^{ème} arrondissement, dans le 5^{ème}, vers Montparnasse, Saint-Michel... Ah oui, je vois vraiment là-bas... ! J'entends parler le Français, je vois les gens, je... ça me... c'est vrai !

Ainsi, outre le logement immigré (Place du Pont, La Courneuve, Quatre-Chemins, Vallès-La Frette), la trajectoire résidentielle de M. Kamel (figure 7, carte 9) est particulièrement marquée par les assignations auxquelles il s'est conformé, qu'il regrette et qui lui semble maintenant irréversible²⁹⁶. Il paraît enfermé dans le logement, le quartier et la ville dans lesquels il vit. Il ne sollicite même pas un déménagement au sein du Parc HLM Albertivillarien, pour tenter d'accéder aux logements « des Français », comme le fait M. Fatah. Il n'a pas les moyens d'accéder aux beaux quartiers parisiens qu'il ne peut que traverser lors de ses marches dans Paris. Il nous dit qu'une fois ses enfants autonomes et lui à la retraite, il aspire à « *partir vivre ailleurs. [...] N'importe où. [...] dans un autre pays où la vie est pas chère, on peut bien vivre que... 1 milliard de fois qu'ici hun.* » (Kamel).

²⁹⁶ Il regrette aussi le statut de locataire. « *Ça fait 40 ans que je paie des loyers et des loyers. Si j'étais malin, dès le début... j'avais 25 ans, 24 ans, au lieu de payer un loyer j'aurais payé un crédit. Je paie, je paie, autant faire un crédit. Donc que ça soit un loyer mais après 10 ans ou... l'appartement il est à moi.* ». (Kamel)

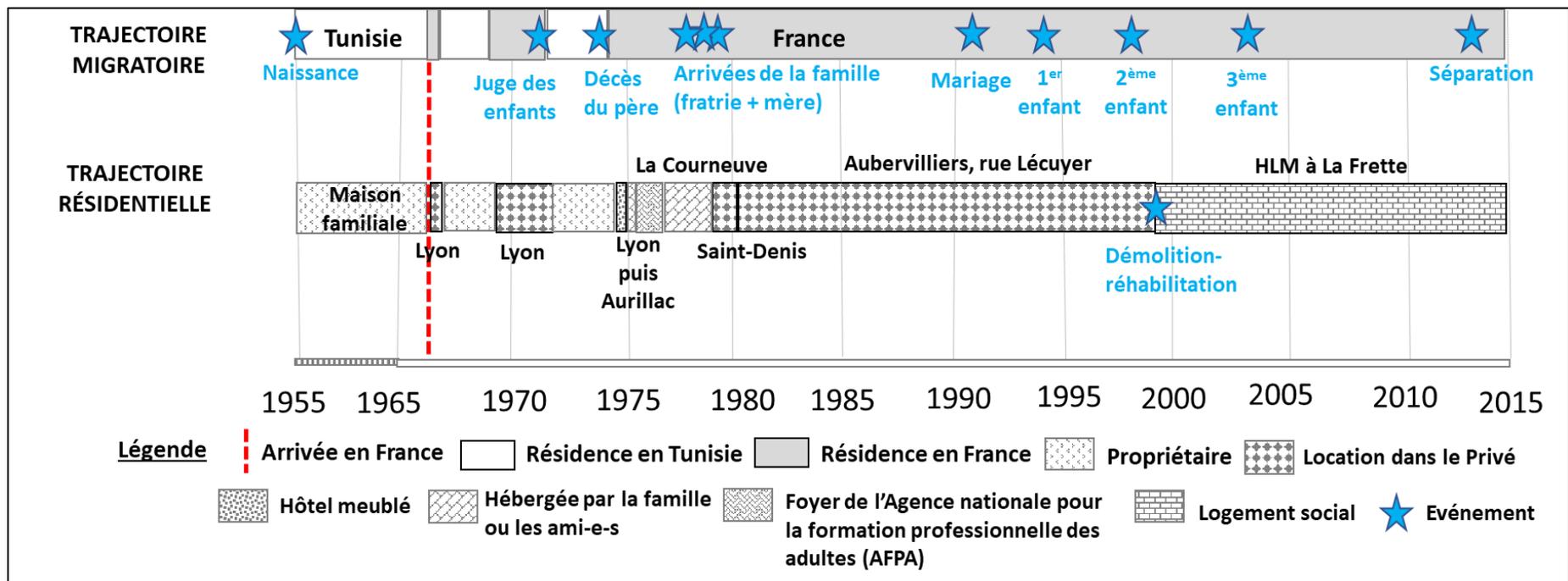
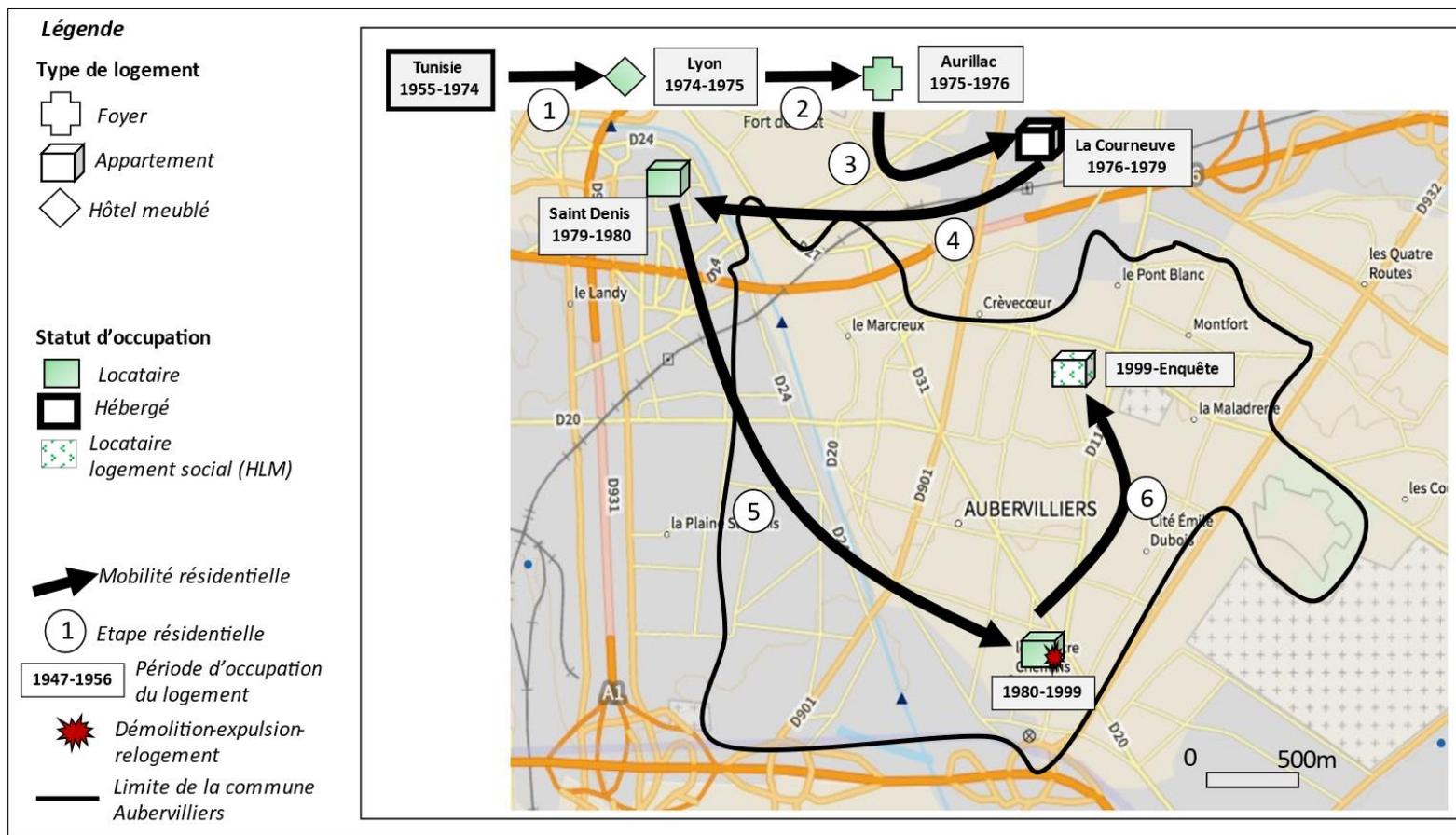


Figure 7: Trajectoire migratoire et résidentielle de Monsieur Kamel (63 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.



Carte 9 : Spatialisation de la trajectoire résidentielle de Monsieur Kamel 1955-2019 (63 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.

3.4. Attendre dans un logement à démolir pour accéder aux HLM

Mme Aziza a quitté Audincourt - où son ex-conjoint, ancien ouvrier de Peugeot Sochaux-Montbéliard, tenait un café-hôtel -, pour Paris, suite à « *des problèmes* » conjugaux, mais aussi pour « *travailler à Paris et habiter à Paris* ». C'était « *en 86 peut-être. Je n'en suis pas sûre* ». Après avoir été hébergée par une amie casablancaise, rencontrée à Montbéliard, elle prend une chambre dans « *l'hôtel d'un Kabyle* », à Saint-Denis. Elle y restera 2 ans « *à peu près* ». « *Après, j'ai cherché, j'ai cherché. C'était difficile. J'ai habité à la Rue du Landy. J'ai loué un studio à un Tunisien à la Rue du Landy. Et voilà, je suis restée dans la Rue du Landy jusqu'à ce qu'ils la démolissent. Ils m'ont donné ici.* » (Aziza). Elle a du mal à se souvenir des dates précises. Elle parle de 10 ans passés à la Rue du Landy et d'un accès au parc HLM environ en 1998, précisant par contre que :

Quand j'ai su qu'ils allaient démolir ça, je suis restée là-bas. Parce que s'ils ne démolissaient pas, ils ne m'auraient pas donné de logement. Moi je suis toute seule, je n'ai ni enfants ni rien. Moi et mon mari, ils ne nous donneraient pas. Je sais qu'il y a des familles de 4 enfants, 5 enfants qui habitaient avec moi à l'hôtel.

Elle décrit le même type de trajectoire résidentielle que les autres. Elle quitte un des plus grands bassins industriels de province (Pigenet, 2001) et, alors qu'elle aspire à vivre à Paris²⁹⁷, elle se retrouve en banlieue industrielle et ouvrière. Elle y habite successivement dans une chambre d'hôtel et un studio dont elle décrit les propriétaires par leur origine (Kabyle, Tunisien), et les lieux par leur aspect : « *qu'est-ce que je vais te dire ? Misérable. [...] Le bâtiment était dans un sale état. Tu comprends ? Les toits affaissés et... Tout est dans un sale état.* » (Aziza). Elle met plus de 10 ans à accéder à un logement en HLM, toujours à Aubervilliers et non à Paris, en se maintenant dans un studio insalubre par stratégie.

Mme Aziza a compris les politiques d'attribution des logements HLM et se sait mise en concurrence avec d'autres profils sociaux. C'est donc par contrainte qu'elle adopte la stratégie du maintien dans ce logement insalubre visé par la démolition-rénovation, dans un contexte de construction du Stade de France et des bureaux, logements et commerces avoisinants. Parce qu'attentive à l'information de démolition qui circule et au droit au relogement à faire valoir, réactive et tenace, elle finit par accéder à l'HLM. Elle y accède

²⁹⁷ Pour Mme Aziza qui a travaillé dans le ménage, Paris, c'est principalement des déplacements professionnels : « *Dans le 19ème. La Clinique Rémi de Bourbon [?], au-dessus de Rothschild. [...] J'ai travaillé à la Clinique Alpha dans le 18ème. [...] une clinique, encore, vers Saint-Michel [...] Boulevard Haussmann dans une banque anglaise. Je faisais le ménage.* »

aussi au gré de ces politiques désignant les bâtiments, rues et quartiers concerné-e-s par la rénovation.

Si l'accès à l'HLM a été une aspiration, un combat, une stabilisation, Mme Aziza exprime néanmoins une désillusion et une lassitude qui la gagnent assez rapidement, notamment en raison de la détérioration du bâti et de l'environnement social.

Enfin, la Rue du Landy si ça a changé en mieux maintenant, je ne sais pas. Déjà, la façade, oui c'est mieux. Mais ce qui vit dedans, je ne sais pas, ça fait longtemps que... Aubervilliers, c'est Aubervilliers partout hun ! Ici, c'était bien au début, mais là maintenant, c'est la racaille hun ! [...] Ce bâtiment était impeccable, mais maintenant... Ils font déménager tous ceux qui ont un peu de lumière et ils ramènent les pires, ils les logent ici. Je me suis fatiguée à demander à déménager d'ici, rien ! Je veux changer, déjà habiter dans un logement en bas, parce que quand les ascenseurs tombent en panne... Je ne te dis pas hun... 13ème étage... [...] Jamais personne ne m'a fait de mal, je ne vais pas mentir. Mais c'est toujours sale, les ascenseurs sont toujours cassés, toujours de la crasse, toujours... C'est ça. Même s'ils ont changé, ça ne fait pas longtemps qu'ils ont peint et qu'ils ont changé le parquet dans les couloirs et tout mais... Dès que la femme de ménage ou l'homme de ménage finissent, tu sors, tu reviens, tu trouves que c'est sale comme avant. S'ils sortent quelque chose de la boîte à lettres, ils la jettent dans le couloir. Les gens ne sont pas...

Mme Aziza est traversée par un sentiment de dépendance vis-à-vis de ceux²⁹⁸ qui décident de ses conditions de logement, d'avec qui elle va vivre, de ses possibilités de sortir ou pas de chez elle, de son maintien dans ce logement, ce bâtiment, cette ville. Retenons de ce bref aperçu de son expérience que son accès au logement social à la faveur d'une politique de rénovation du logement insalubre témoigne d'une trajectoire résidentielle se déroulant dans le cercle étroit du logement d'assignation (figure 8 et carte 10).

²⁹⁸ Elle désigne de façon impersonnelle les institutions et les agents, semblant dire « on sait bien de qui on parle ».

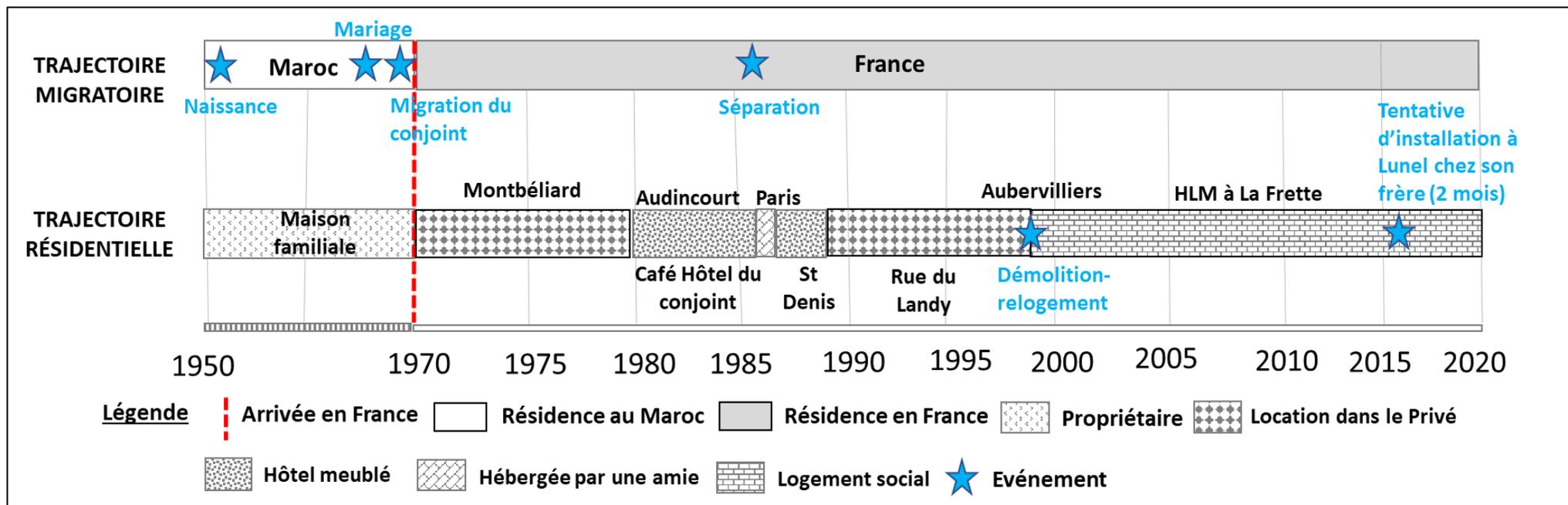
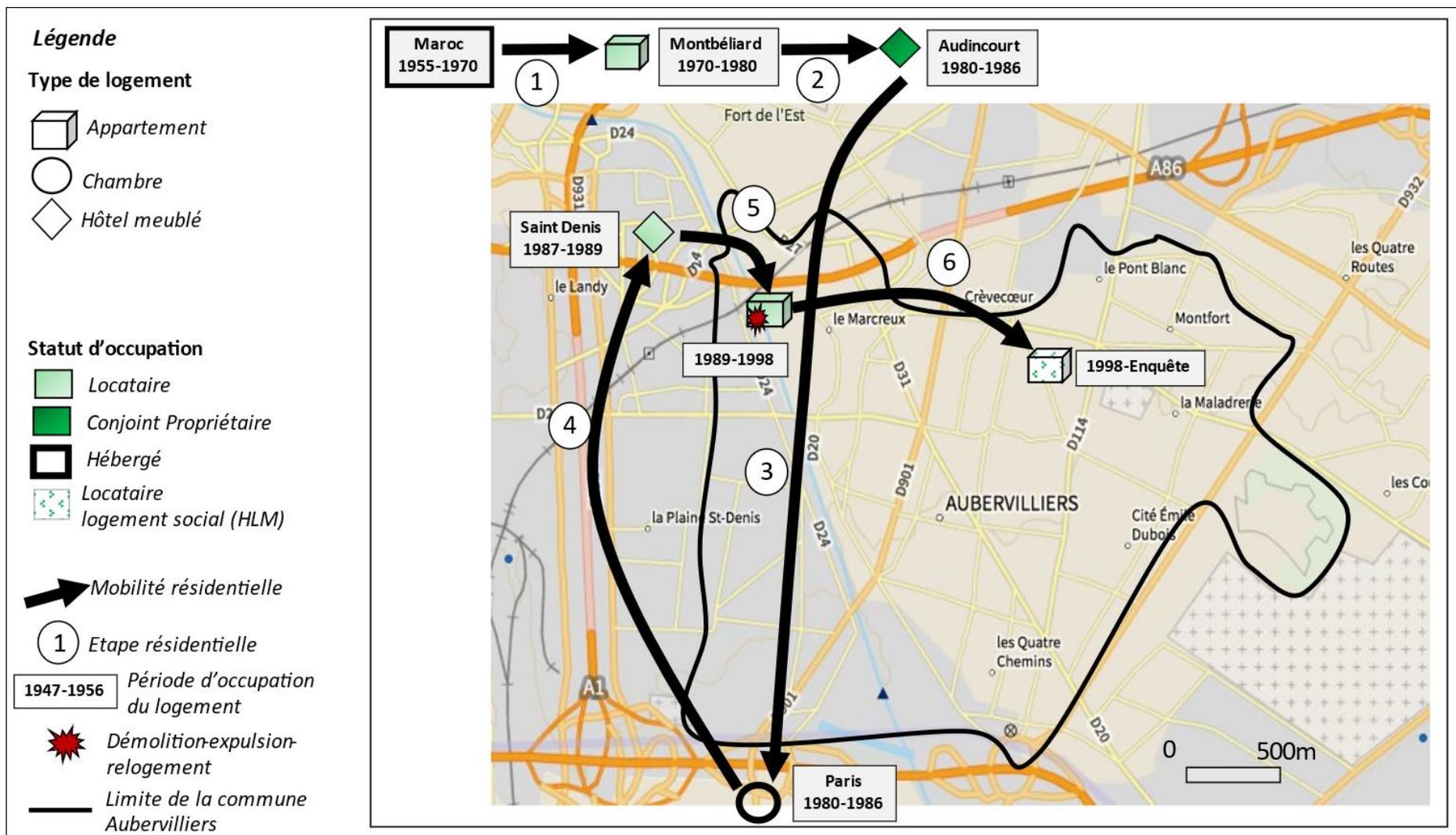


Figure 8: Trajectoire migratoire et résidentielle de Madame Aziza (67 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.



Carte 10 : Spatialisation de la trajectoire résidentielle de Madame Aziza 1952-2019 (67 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.

3.5. Quand chaque mètre carré compte

Parce qu'il [son conjoint] n'avait pas déjà de logement. [...] C'était un petit peu... voilà, moi, j'étais sur Paris 18ème. [...] j'ai travaillé dans les cafés, et j'avais loué une chambre et tout ça, bon, je me suis démerdée un peu dans les débuts. Après, j'ai été Rue du Landy à Aubervilliers. J'avais une chambre plus une cuisine et tout. C'était petit. Et après, ils m'ont donné un F3, la mairie, ici au Fort d'Aubervilliers. Et après ce F3, je suis venue là, un F4. Voilà. Doucement, doucement, je montais. [...] Bon maintenant, c'est trop grand, c'est pas pareil hun.

Mme Bahia retrace ici 37 ans de sa trajectoire résidentielle en France (Figure 9, carte 11). Elle y exprime l'idée d'une ascension sociale qui passe, entre autres, par l'agrandissement de son logement au fil de déménagements vécus comme une grande avancée en confort, etc., de la chambre du garni au F4 en HLM. Elle témoigne cependant d'aspirations contrariées et fait part d'un processus lent qui mobilise encore son énergie, face aux assignations.

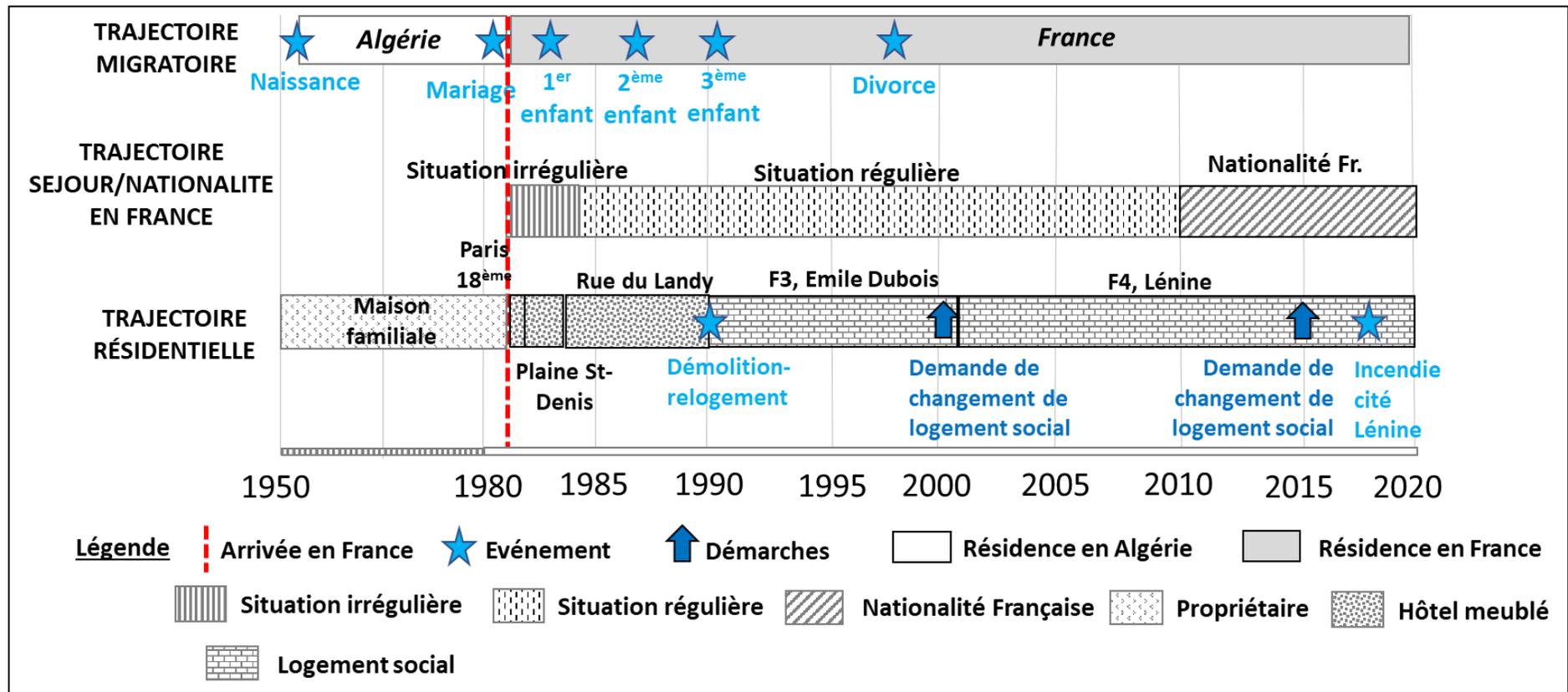
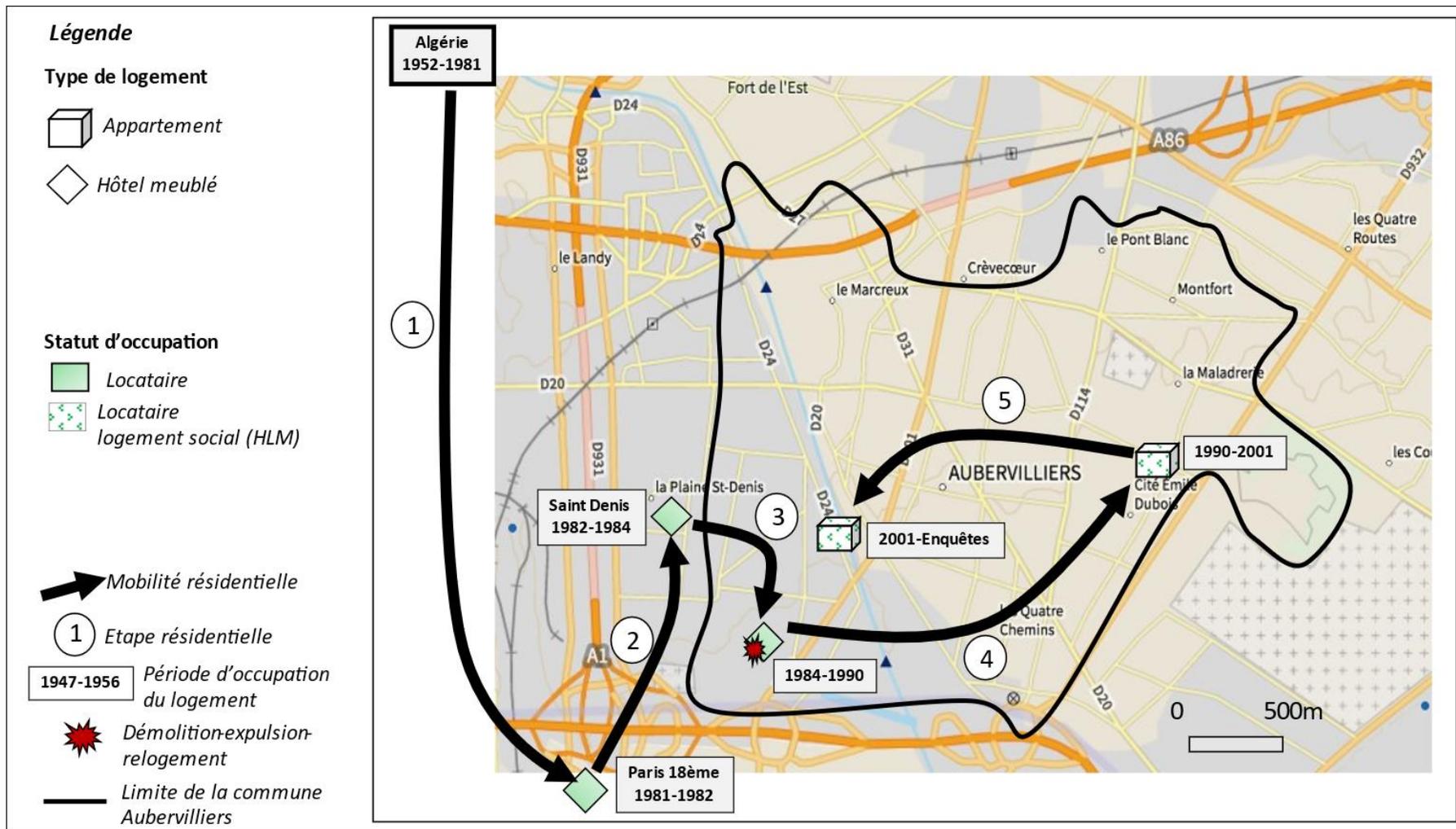


Figure 9 : Trajectoire migratoire, de séjour/nationalité et résidentielle de Madame Bahia (64 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.



Carte 11 : Spatialisation de la trajectoire résidentielle de Madame Bahia 1952-2019 (64 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.

Les réalités structurelles du marché du logement posent d'emblée la question de leur intériorisation et de la marge de manœuvre qu'elles laissent. Mme Bahia, ayant quitté la casbah d'Alger et ses parents pour s'installer en France, a des débuts marqués par la découverte que son mari « n'avait pas de logement », et par l'assignation²⁹⁹ à la chambre du café-hôtel où elle travaille. Elle évoque ainsi une rupture³⁰⁰, des sensibilités mises à l'épreuve par le logement, des exigences vues à la baisse, la confrontation à l'idée qu'elle ne peut avoir accès qu'à ce type de logement et que l'évolution au sein du marché sera lente, compliquée et limitée. Ainsi, entre intériorisation de l'assignation et tentative d'autonomisation, l'entrée par le bas marque le reste de la trajectoire.

Au bout de sa 9^{ème} année en France, Mme Bahia passe du 18^{ème} à la Plaine Saint-Denis, « *j'avais trouvé aussi là où j'ai travaillé* », puis, à la Rue du Landy, toujours « *dans les cafés. Mais il y avait des chambres... enfin des studios* » qu'elle décrit :

C'était pas cher. C'est normal, c'était le patron de café. A l'époque, c'était le franc. C'était pas cher hun, on avait une chambre, une cuisine heu ... c'était pas cher hun. On n'avait pas de salle de bain. Moi, je lavais les petites dans une bassine. [...] Oui une chambre et une cuisine. Il n'y avait pas d'eau chaude, il y avait une bouteille de gaz heu... [...] Avec tout le bordel des cafés... parce qu'ils sortent dehors les gens. Tu entends crier quoi. Oh, ils ne touchent pas nos portes ! On n'était pas nombreux hun. Il y en avait une en bas. Là au premier, il y avait une autre. Il y avait moi. Il y avait une autre personne, c'est tout. [...] Des voisins tranquilles et voilà. Mais [...] c'était pas grand, grand du tout.

On voit ici cette obligation à revoir ses exigences à la baisse, à se montrer résiliente, à s'habituer à l'exigüité et à la promiscuité, au manque de sanitaires et à l'absence d'eau chaude, à trouver des points positifs à un logement contraignant³⁰¹, et à se forger une carapace. N'importe quelle petite avancée (1m² en plus, eau chaude, toilettes intérieures, etc.) peut alors être perçue comme une ascension, une montée comme elle le dit.

En 1990, son logement de la Rue du Landy est concerné par la destruction. « *C'était un truc qu'ils allaient démolir* » (Bahia). « *Après, moi, j'ai été au maire, j'avais pris rendez-vous... puis un mois après, hun ils m'ont donné.* ». Comme Mme Aziza, Mme Bahia accède au parc HLM parce que son logement est désigné insalubre et qu'elle saisit l'occasion de

²⁹⁹ Nous ne savons pas si l'absence de logement est à comprendre au sens strict, ou si elle considère la chambre du café-hôtel comme non conforme à l'image qu'elle se fait d'un logement. Quoi qu'il en soit, elle atterrit dans un type de logement bien précis et elle exprime l'absence de choix et une forme d'assignation.

³⁰⁰ Avec le foyer familial (une maison), le quartier, le pays, le travail dans l'administration postale puis bancaire, avec des espaces familiers et leur sociabilité.

³⁰¹ L'aspect financier qu'elle met en avant est justement celui à travers lequel elle est assignée à ce logement de pauvres. La tranquillité d'un voisinage peu nombreux et respectueux est à lire, quant à elle, au regard de ses anciens logements (18^E et Plaine Saint-Denis) et de celui qu'elle occupe lors de l'entretien : un bâtiment de 284 logements dont elle nous décrit une forte densité de population, des rapports de voisinage plus contrastés et un sentiment d'insécurité : « *il y a plein de drogués, plein de voyous, plein de... T'as toujours peur hun. Ça devient grave ici aussi* » (Bahia).

faire valoir son droit quérable. De plus, au moment où elle prend rendez-vous avec le maire, elle est régularisée depuis peu et a deux enfants en bas âge.

En comparaison au précédent logement, et à celui qu'elle occupe au moment de l'enquête, ce premier logement HLM (Fort d'Aubervilliers) où elle est restée 11 ans revêt des aspects plus positifs.

C'était des petits immeubles de 5 étages. [...] c'était bien tranquille, parce que les gosses, ils peuvent aller seuls à l'école. [...] de ma fenêtre, je les vois partir seuls [...]. Ils traversent juste le square, et il y a l'école à côté. C'était bien. J'ai même pas peur, parce que je les vois de la fenêtre. [...] Il y a le tabac, il y a les commerces, il y a tout hun, il y a la boucherie, la boulangerie, [...] Oui, oui, tout. Et après, t'as le marché de la Courneuve hun. On était bien hun. Le métro c'était à deux pas hun³⁰².

Ayant évolué dans ses attentes et ses rapports au logement, Mme Bahia, au début de sa trajectoire, s'accommode de ce que lui permet son travail au café-hôtel et son statut d'illégalisée. Puis, elle va vers des exigences dictées par la venue, la scolarisation et les besoins d'autonomie de ses enfants. Ainsi, seul l'exiguïté de l'appartement du Fort la pousse à demander à déménager au sein du parc HLM : « *j'avais trois filles, c'est vrai là-bas au Fort c'était petit. J'avais une chambre pour les trois. Tu sais elles se bagarrent tout le temps. J'ai donné en plus la grande chambre. Mais maintenant, les filles elles avaient chacune une chambre.* ».

Au moment de l'enquête, soit 17 ans après son dernier déménagement et cette période où ses aspirations se centrent sur les besoins de ses enfants, son passage à la retraite à 64 ans est difficile suite à une période de chômage. Ses filles ayant grandi, quitté le domicile familial ou cherchant à le faire³⁰³, Mme Bahia veut déménager.

J'attends qu'ils me donnent plus petit mais mieux quoi. Dans un petit immeuble. C'est pas les tours hun ! [...] c'est trop cher là pour moi. Et puis c'est trop grand aussi. Pour moi, un F2 ça me suffit. [...] là c'est un duplex, et moi j'en ai marre de monter et descendre les escaliers. Ah non, non, c'est trop. Les toilettes en bas, la salle de bain en bas, il y a trois chambres en bas. C'est des duplex, ils sont bien mais pour les familles nombreuses. Excuse-moi j'avais trois enfants, c'est bon. C'était bien. Mais maintenant, non ! Maintenant, il y a les petits qui viennent dormir les week-end et tout, mais c'est pas pour ça que je vais garder un grand hun [...]. Je veux un F2, au moins 400 euros, si l'APL³⁰⁴ me donne la moitié, c'est bien, et la moitié je paie 200 euros, c'est pas beaucoup hun. [...] 82 m² ! [...] Trop de ménage, laisse tomber. Monter et descendre... moi mes genoux heu... non, non, non !

Mme Bahia qui « *préfère être bien, toute seule, tranquille* » dans son logement, évolue de nouveau dans ses rapports, ses attentes et ses aspirations. Maintenant, elle aimerait un logement plus petit, dans un immeuble plus petit, plus adapté à ses conditions de santé, à sa

³⁰² Important pour Mme Bahia qui gère vie professionnelle de femme de ménage et éducation de ses enfants.

³⁰³ L'une d'entre elle est revenue « *parce qu'elle avait un logement, elle l'a lâché parce qu'elle payait trop cher à La Maladrerie. 750 euros ! Elle avait qu'une chambre ! [...]. C'est pour ça moi je lui ai dit vient dépanner à la maison, tu fais une demande comme quoi t'es hébergée chez moi, comme ça ils vont te donner.* » (Bahia).

³⁰⁴ Aide personnalisée au logement

situation de personne âgée seule qui accueille néanmoins ses enfants et petits-enfants le week-end, à ses revenus de femme de ménage sortie prématurément du marché de l'emploi et future retraitée.

Toujours aux prises avec des problèmes de prix du loyer, de surfaces et d'aménagement de son logement, Mme Bahia est aussi préoccupée par sa fille qui a du mal à trouver un logement adapté. Suivant une reproduction intergénérationnelle de la précarisation et des discriminations dans l'accès au logement, toutes deux sont dépendantes des politiques publiques ici mises en œuvre par l'OPH d'Aubervilliers. Mme Bahia critique le système d'attribution des logements sociaux, et plus précisément la gestion des personnes qui, comme elle, vieillissent seules dans les grands appartements où elles ont fait grandir leurs enfants, *« alors que vous avez des familles qui sont dans un F2, ils sont à 6, 8 personnes. »*.

3.6. « Mes enfants ont passé leur enfance et leur adolescence dans un appartement de deux pièces », sans douche.

Entrée en France en 1980, Mme Messaouda habite d'abord, avec son mari, dans un appartement loué à son oncle et situé *« Rue de la Légion d'Honneur, dans le centre-ville de Saint-Denis »*. Ses 4 enfants y sont nés. En 1993, la famille s'installe à Aubervilliers, dans *« un petit logement, un deux pièces »*, car *« mon oncle est reparti en Tunisie et il a vendu l'appartement »*. Commence pour elle et sa famille un long parcours du combattant où elle doit à la fois composer avec ce logement (trop petit pour 6 personnes, sans douche, etc.) et tenter de faire valoir son droit à un logement social et adapté. Elle accédera à un logement HLM du type F4 en 2019, au bout de 19 ans d'attente et alors que ses enfants ont quitté le foyer familial. *« Oh là là, ce que j'ai galéré pour avoir l'appartement ! Et, à la fin, on l'a eu quand presque tout le monde est parti. »* (figure 10, carte 12).

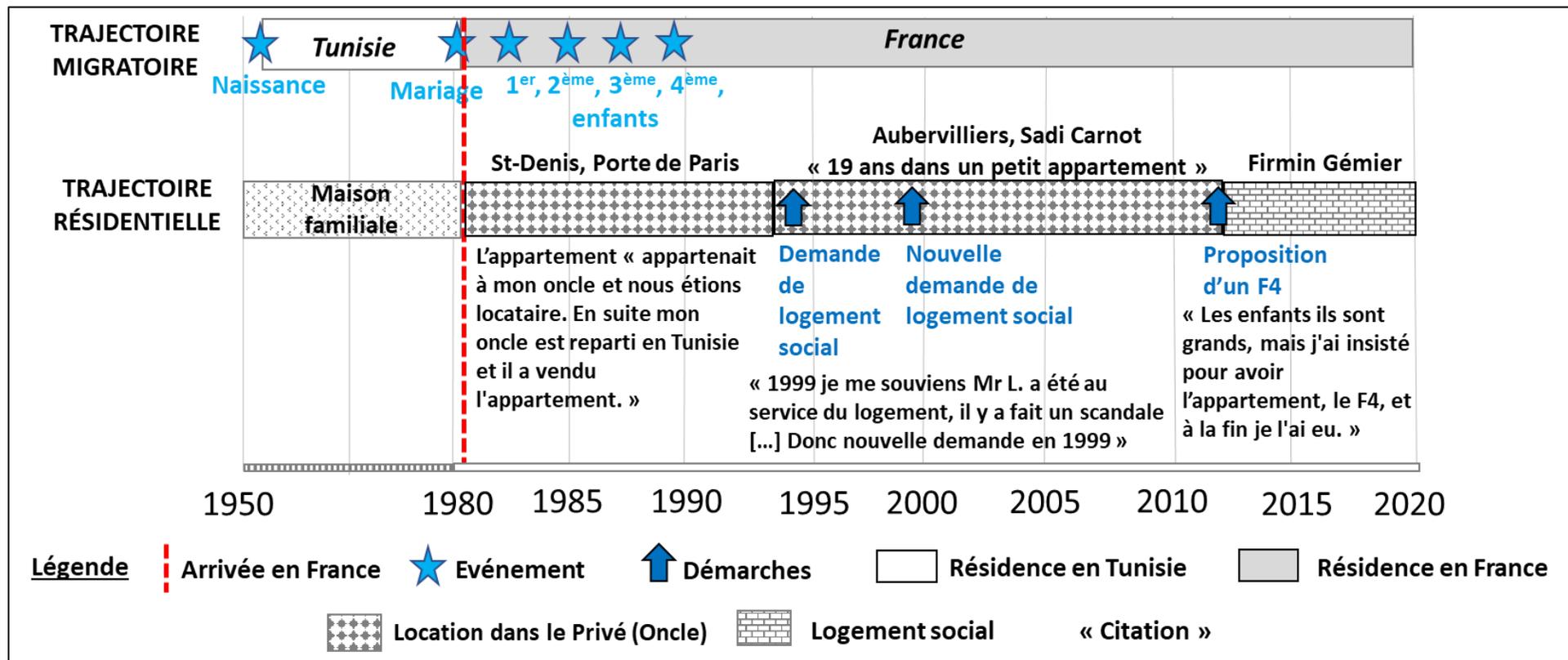
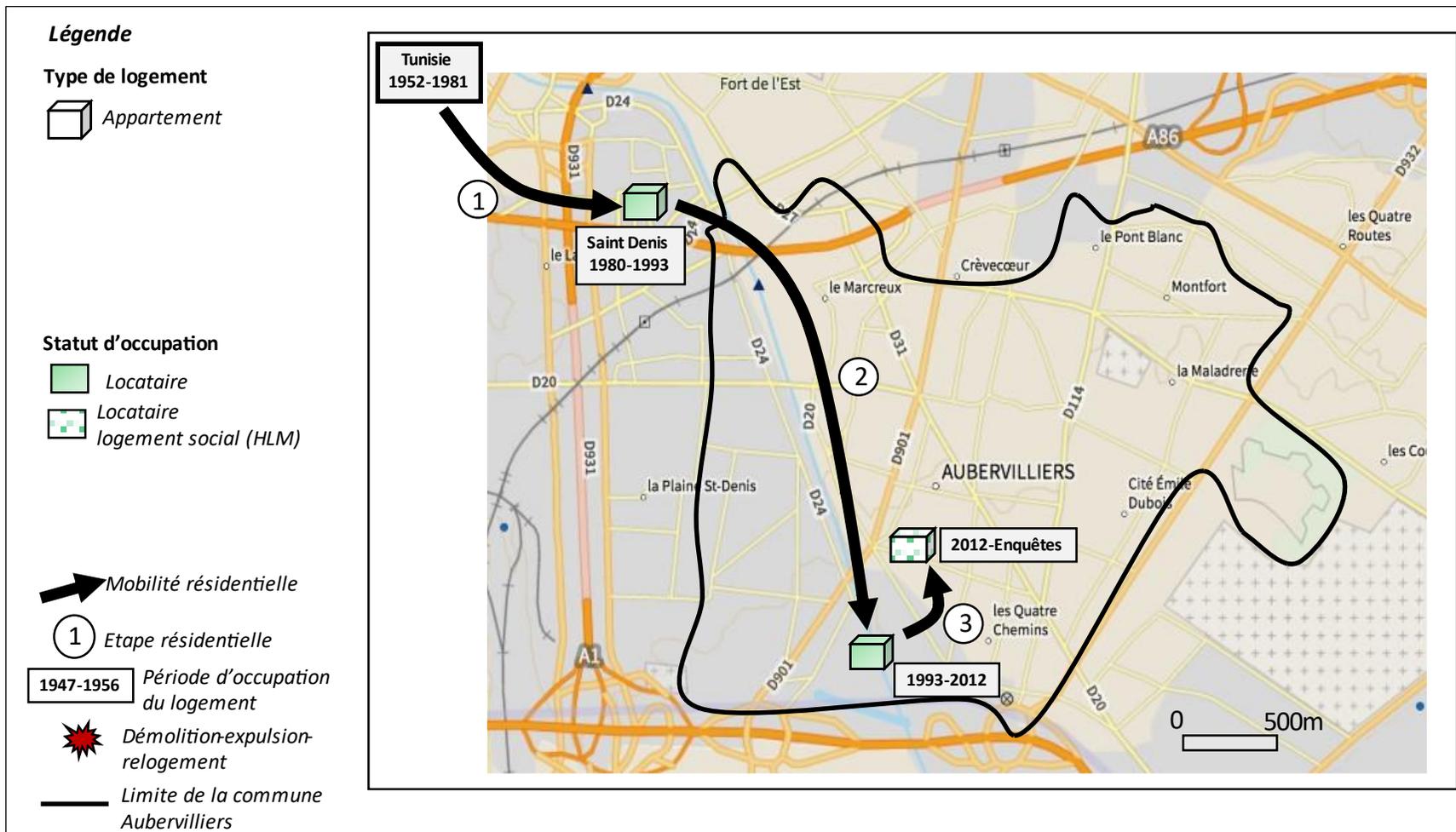


Figure 10: Trajectoire migratoire et résidentielle de Madame Messaouda (64 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur



Carte 12: Spatialisation de la trajectoire résidentielle de Madame Messaouda 1952-2019 (64 ans).
 Source : enquête. Réalisation : Geneviève Cortes.

Ainsi, en 1993, le couple et ses 4 enfants (alors âgé-e-s de 12, 9, 7, et 5 ans) emménagent à Aubervilliers dans un 2 pièces sans douche et sans droit APL car « *ils [des agents de la CAF] ont mesuré tout ça, et ils ont dit "pour 6 personnes c'est petit" »* (Messaouda). Quelques semaines après l'installation dans ce logement inadapté, le couple dépose une première demande de logement social (1994). Toujours sans proposition 5 ans après, une usure mentale et nerveuse s'installe. « *Tous les ans, il faut refaire la demande de logement. C'est long d'avoir un logement. [...] En 1999, je me souviens M. [rire] a été au service du logement, il y a fait un scandale, il a déchiré les papiers et il est parti [rire]. »*. Cette réaction a été littéralement punie par l'administration. Mme Messaouda nous dit avoir « *été après lui au service du logement pour essayer de réparer ce qu'il a fait. La dame m'a dit "non non, non... la date est dépassée, il faut faire une nouvelle demande." Et on a perdu en ancienneté... C'est ça hun. Il y a des trucs incroyables ! [...] Donc nouvelle demande en 1999 et nous n'avons eu l'appartement qu'en 2012. »*.

La famille s'enlise ainsi dans une situation que Mme Messaouda décrit avec colère, notamment en évoquant l'organisation de la famille pour accéder à des douches et faire de ce 2 pièces à la fois un espace de convivialité et de couchage.

Ils doivent le soir mettre les matelas par terre pour dormir. Ils ont passé leur enfance, leur petite enfance tout... [Mme Messaouda tape de la main sur la table]. [...] Ça m'a marqué que mes enfants passent tout leur... Mes filles et le garçon, le deuxième, ils font du hand rien que pour... et vous savez qu'à Aubervilliers, il n'y a pas de douches municipales. Et nous, on n'a pas la douche. On va à Place Des Fêtes, à Buzenval, ici à Montreuil. L'autre, il est fermé on va... avant c'était La Tourelle, c'est à Porte Des Lilas. Après ils ont fermé, alors on a été à Place Des Fêtes. On va à Pyrénées, on va à Buzenval. On a fait toutes, toutes, toutes les douches. [...] L'hiver et l'été !

En décrivant cette organisation face au mal logement, Mme Messaouda en explique aussi les incidences. Pointant du doigt l'absence de douches municipales dans cette ville³⁰⁵, elle décrit un quotidien fait de déambulation dans le Nord-Est Parisien pour accéder à celles encore ouvertes. S'agissant du long terme, Mme Messaouda nous dit avec amertume : « *Mes enfants ont passé leur enfance et leur adolescence dans un appartement de deux pièces. »*. Elle souligne que les conditions de logement ont influencé les centres d'intérêt des enfants. L'une de ses filles a même passé l'étape de « *la détection pour aller en équipe nationale »* de handball. Ces conditions ont aussi poussé trois de ses enfants à rapidement arrêter leur scolarité et à entrer sur le marché de l'emploi pour sortir de ce foyer familial exigu, en louant « *un appartement seul dans le privé. »*. Ainsi, les conditions de logement ont des incidences

³⁰⁵ Rappelons les statistiques de l'INSEE qui, pour l'année 2015, indiquent que 13% des logements albertvillariens n'ont pas de salle de bain équipée d'une baignoire ou d'une douche.

sur d'autres dimensions du vécu, au quotidien et sur le long terme : « *un problème de logement, et tout plein de choses qui en découlent* » (Messaouda).

Durant ces 19 ans, Mme Messaouda est confrontée à l'effectivité du droit au logement, en acquiert une expérience et fait une analyse de ce système d'attribution « *qui est pourri* » (Messaouda). En effet, après le coup de colère de son mari et la nouvelle demande déposée en 1999, le couple renouvelle cette demande chaque année. Mme Messaouda relève le fait que, quelle que soit leur situation financière, ils ne sont pas arrivés à obtenir ce logement. Ainsi, à « *une période où M. L. était au chômage* », l'assistante sociale lui dit : « *"essayez d'avoir un appartement privé et moi j'essaye de vous aider par rapport au Fond solidarité Logement"* »³⁰⁶. Plus tard, lorsque le couple travaille, « *on a eu, je crois [à] l'année, 40 000 euros je crois de salaire. On a payé 3 000 euros, je ne sais pas quoi d'impôts ! Et quand on va pour faire... On n'a pas de grand appartement.* » (Messaouda). Face à ces refus, Mme Messaouda adopte une posture de « *militante* », nous dit-elle. Lorsque l'assistante sociale l'encourage à aller dans le privé et lui dit : « *Mme M. vous ne voulez pas que votre voisin soit un avocat ou bien un médecin ou bien un fonctionnaire... ?* », elle répond : « *non, non, non. Ce sont de faux prétextes ! Moi, je n'ai pas les moyens, je dois prendre un logement privé, et l'autre qui a les moyens prend un logement social ?!* ». Comme d'autres enquêtés, dont nous restituons les propos dans l'annexe 14, elle remet en question le système d'attribution de logements sociaux.

Faisant écho à Mme Bahia qui cherche un logement plus petit, Mme Messaouda critique le manque de grands logements, les dysfonctionnements dans leur gestion en fonction de la composition des foyers, et propose des solutions.

Les grands appartements, les gens ils ne s'en séparent pas. Et pourquoi ? [...] C'est toute une politique ! [...] Une fois, une dame qui habite dans ma rue m'a dit " j'ai voulu changer ". Parce que tous ses enfants sont partis, ils sont mariés et ils ont leurs appartements. Elle, elle a un F4. Elle m'a dit " qu'est-ce qu'ils m'ont proposé !? " Quand elle a calculé (au temps du franc), ça faisait même pas 20 euros de différence pour lâcher un 5 pièces et prendre un trois pièces. Elle leur a dit "non, non, non. Pour 20 euros, moi je vais laisser les chambres de mes enfants, quand ils passent le week-end chez moi, chacun dort avec ses enfants. Quand on fait des fêtes, on a l'espace. Non, non, non, je ne vais pas perdre mes voisins, mes meubles et tout le bazar pour 20 euros." [...] Normalement, les vieux, ils n'ont plus de grands salaires, au lieu d'aller... Pour récupérer les grands appartements, on leur fait un petit loyer, un loyer modéré, modéré, pour un deux pièces, trois pièces. Et eux, ils lâchent les grands appartements pour les gens qui ont des enfants, des petits enfants.

A la fin de la 19^{ème} année de renouvellement de sa demande et de confrontation à l'effectivité du droit, Mme Messaouda accède enfin au logement, non pas en raison d'un

³⁰⁶ Portant sur une aide financière pour les personnes en difficulté pour payer les dépenses liées au logement (factures, loyers...) alors qu'elle, elle demande un logement social. Cette proposition ne la convainc pas : « *combien de mois le FSL va prendre en charge ?* » (Messaouda).

droit accessible à tous, mais parce qu'elle est un « cas » dont « *tout le monde* » parle. C'est « *le 10 octobre* » 2012 se souvient-elle, et « *l'assistante sociale et tout le monde et... chacun parle de ça... même les élus. Il y a des élus qui ont parlé de nous comme quoi "comment une famille qui est resté je ne sais pas combien d'années dans le même appartement avec les 4 gosses avec... !?"* ».

Ainsi, dans leur trajectoire résidentielle, les enquêté-e-s ont été pris-e-s entre leur assignation à un logement de mauvaise qualité dans des bâtiments, rues et quartiers ségrégué-e-s, et leurs aspirations à vivre dans un logement digne, adapté à leurs usages et besoins qui évoluent, notamment à la vieillesse. D'une part, le statut de locataire et un certain type de logement se dégagent selon le genre et la génération, et marquent l'évolution des enquêté-e-s dans un marché limité et limitant. D'autre part, les aspirations des enquêté-e-s changent en fonction d'enjeux économiques, professionnel, familiaux, tout au long de leur trajectoire, jusqu'à la vieillesse (baisse de revenus, vieillissement du corps, veuvage, départ des enfants, etc.).

Ces aspirations évoluent aussi au regard du refus d'être assigné à un logement de mauvaise qualité, insécurisant, de concentration sociale et raciale, mais aussi, chose importante au moment de la vieillesse, d'isolement et de séparation avec de potentiel-le-s aidant-e-s familiaux, trop grand, situé trop haut, etc. Cette assignation place les enquêté-e-s dans une quête permanente de meilleur logement, plus adapté à leurs besoins. Ainsi, on veut déménager parce que passer de quatre dans une chambre à une chambre individuelle compte, le moindre m² compte, avoir une douche compte, un ascenseur réparé et/ou monter le moins d'étages possible compte, un intérieur adapté à la perte d'autonomie compte, etc.

Pour bénéficier de ces améliorations et tenter d'orienter leur trajectoire résidentielle dans le sens de leurs aspirations, les personnes se sont adaptées, en attendant mieux. Elles ont été prêtes à changer fréquemment de logement, voire de ville. Elles ont dû payer des loyers, parfois chers, durant de longues années. Elles ont dû se confronter aux institutions, au système d'attribution de logement, apprendre à le connaître, à composer avec ses agents et avec ses règles officielles et officieuses, parfois au prix de tensions, de rapports conflictuels, de sacrifices et de conséquences physiques, psychiques, éducationnelles lourdes.

Quand l'accès à un logement (un peu) plus aménitaire devient effectif, les enquêté-e-s sont souvent vite confronté-e-s à ses défaillances, ne s'y sentent plus bien et aspirent de nouveau à déménager. En effet, aux besoins évoluant souvent en dissonance avec les

temporalités institutionnelles, faisant que les personnes restent longtemps dans des logements qui ne sont plus adaptés à leur configuration familiale, à leurs revenus, à leur vieillissement, etc., s'ajoute le fait que, quoi qu'il en soit, ces logements restent marqués par la mauvaise qualité et une localisation dans des zones de concentration et de ségrégation sociales et raciales. Les enquêté-e-s sont ainsi en quête perpétuelle du logement adapté, jusque dans la vieillesse.

Conclusion du chapitre 5

L'analyse des trajectoires de séjour-nationalité, professionnelle et résidentielle - ces trois dimensions étant interdépendantes - montre une tension permanente entre domination et autonomisation. Les enquêté-e-s ont pu satisfaire des besoins essentiels (circuler librement, travailler pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, trouver un logement adapté, etc.), et éventuellement expérimenter une ascension sociale ou, tout au moins, une progression sociale, une amélioration des conditions de vie. Elles/Ils témoignent aussi d'assignations différentes et évolutives à des conditions matérielles difficiles et à des statuts sociaux subalternes et illégitimes (Hajjat, 2012, p.16). Ils/elles décrivent des luttes permanentes aux effets durement vécus et usants, parfois durables ou encore à retardement, impactant donc les conditions d'un vieillissement dans lequel la domination perdure. Cette dernière est exacerbée puisque la question de l'accès aux droits prend racine, entre autres, dans des enjeux de statut (séjour-nationalité) avec des effets induits sur la quotidienneté de l'existence (logement, travail, circulation, vie de famille, etc.)

S'agissant de la trajectoire liée au séjour-nationalité, les enquêté-e-s sont pri-se-s dans un double prisme « légal-e »/« illégal-e », « étranger-e »/« naturalisé-e », et doivent se soumettre à une double évaluation, celle de leur « légalisabilité » et celle de leur « naturalisabilité ». Retenons l'aspect très concret que revêtent ces statuts d'illégal-e et d'étranger-e en ce qu'ils limitent l'accès aux droits et le retardent. En effet, les personnes sont empêchées et retardées dans leur accès au marché du travail légal et dans leur évolution dans ce marché, tout comme elles sont ralenties dans leur accès à un logement social ou tout simplement aménitaire. Ces statuts surexposent alors à un vieillissement précaire sur le plan des revenus (faute de carrière professionnelle complète) et du logement (faute de répondre aux critères de temporalité et de règles d'éligibilité des bailleurs sociaux).

La manière avec laquelle est pensée cette double évaluation par le législateur pose la question de l'exclusion et de sa justification sociale (Hajjat, 2012). En effet, le maintien administratif dans l'altérité (illégal-e, étranger-e) matérialise le maintien en migration et sert à justifier un traitement inégalitaire. D'un côté, l'immigré-e « *ne peut qu'être justiciable du traitement qu'il reçoit, traitement conforme à sa "nature" d'immigré[-e]* » (Hajjat, 2012, p.16). De l'autre, elle/il ne peut être « honoré-e » d'un statut *légal*, du statut de *résident-e privilégié-e*, du statut de *français-e*, que si elle/il passe par l'épreuve d'une sortie de la condition (économique, professionnelle, résidentielle, linguistique, culturelle, familiale, matrimoniale) d'immigré-e. Ainsi, non seulement la trajectoire liée au statut de séjour et de nationalité a des liens de cause à effet avec les trajectoires professionnelles et résidentielles³⁰⁷, mais en plus, on retrouve dans le travail et dans le logement les mêmes mécanismes d'exclusion et de sa justification par cela même qu'elle contribue à produire.

En effet, l'analyse des trajectoires professionnelles des enquêté-e-s confirme l'assignation à un cercle vicieux où certaines caractéristiques (analphabète et non qualifié-e entre autres) sont érigées comme déterminantes, excluantes, et font l'objet d'une solution unique : l'emploi disqualifié. Dans cette assignation, les femmes sont d'autant plus renvoyées à « *des différences culturelles, constituées en tant que problème social* » (Chaïb, 2006, p.148), et les concepts « d'adaptation » ou encore « d'(in)employabilité » (Idem) accompagnent la fabrique de l'axiome « femme immigrée = femme de ménage ». L'exclusion et sa justification façonnent des trajectoires professionnelles marquées par l'entrée par le bas, par une ascension très limitée et par la sortie prématurée (souvent causée par l'usure physique et/ou mentale, et administrativement justifiée par l'inaptitude au poste). L'emploi disqualifié marque ainsi les conditions du vieillissement, particulièrement sur les plans sanitaire et économique, limitant alors les possibilités en termes de logement.

L'étude des trajectoires résidentielles montre que la classe, le genre, la race, viennent justifier l'assignation à certains types de logement, d'immeubles et de quartiers. Le manque de possibilité en termes de logement, problématique tout au long de la trajectoire, le reste tout autant au moment de la vieillesse où se pose la question de l'adaptation au vieillissement du corps, au départ des enfants, au veuvage et au fait de se retrouver seul-e, etc.

³⁰⁷ D'une part, la combinaison « pas de papiers, pas de travail légal, peu de possibilité de se loger », montre la justification administrative d'un traitement inégalitaire par le travail et le logement. D'autre part, le travail et le logement déterminent l'accès au statut de séjour-nationalité le plus stable. Il faut un travail, des revenus et un logement, le tout adapté aux exigences de l'administration.

Ainsi, on peut dire que les personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest résidant à Aubervilliers ont évolué dans un parcours balisé. Les types de statuts auxquels ils/elles ont été assigné-e-s, certains événements, certaines étapes, certaines transitions rendues obligatoires par les politiques relatives au séjour-nationalité, à l'emploi et au logement, laissent penser que les enquêté-e-s ont eu à composer avec des formes de « *contention spatiale* » (Bernardot, 2011, p.102)³⁰⁸. Quand on analyse les trajectoires d'une façon rétrospective, on prend alors la mesure de l'ampleur de cet empêchement d'accéder à des droits et de son effet cumulatif jusqu'au moment même du vieillissement. Il en va de même pour la compréhension du droit à faire famille et à faire ancrage, dimension que nous nous proposons d'aborder dans le chapitre suivant.

³⁰⁸ Marc Bernardot (2011) s'intéresse lui aussi à la frontière « *entre le dedans et le dehors national* » (Idem, p.103), et plus précisément au « *domaine de l'indésirable qu'il soit colonial, réfugié ou déviant* » (Idem). Il le fait à travers l'espace du camp, « *lieu clé de la production des catégories de l'altérité [fait de] micro-frontières et découpages sociaux [qui] se traduisent et sont projetés dans l'espace du camp par des délimitations matérielles et des circuits de déplacements séparés et spécifiques.* » (Idem, p.105). Cela fait écho aux trajectoires lié au séjour-nationalité, professionnelle et résidentielle des enquêté-e-s.

**CHAPITRE 6 : Faire famille, faire
ancrage dans la dispersion : des
trajectoires heurtées jusqu'au
vieillessement**

Introduction

« *Le déracinement, en soi douloureux, peut [alors] confiner à l'insupportable lorsqu'il est vécu dans une société qui refuse le droit le plus fondamental, le droit d'avoir des droits, qui dénie finalement toute légitimité à cette présence* » (Gisti, 1998).

La question de la famille, depuis longtemps, est au cœur des études migratoires, en particulier dans les travaux initiés par les sociologues ou anthropologues. De fait, l'expression « faire famille » - que nous utilisons dans ce chapitre - renvoie à l'idée selon laquelle la famille n'est pas seulement définie par le lien de parenté mais aussi par la fabrique d'un lien social. Or celle-ci est nourrie par la conception et la représentation que chacun.e se fait de l'idée même de famille, lesquelles sont variables selon les sociétés, leur système de valeurs, leurs normes socioculturelles, etc., mais également selon les moments au cours du cycle de vie des individus.

Les approches transnationales de la migration se sont particulièrement confrontées à la question du « faire famille » dans la dispersion, c'est-à-dire à la manière dont le cercle familial (nucléaire, élargi) maintient le lien social pour s'organiser à distance (Razy, Baby Collin, 2011). Loin de n'avoir montré que la dimension positive, voire créatrice, des organisations familiales transnationales, certains travaux ont insisté sur l'idée d'un transnationalisme familial contraint, résultat de rapports de domination, parfois douloureux car producteur de tiraillements identitaires et affectifs dans la capacité à s'ancrer - en famille - dans un lieu (op. cit).

La notion d'ancrage, là encore considéré sous l'angle de sa fabrique (le « faire ancrage »), est donc au cœur de la réflexion dans ce chapitre. Si la notion est complexe (Guérin Pace, 2009), nous l'appréhendons ici sous l'angle à la fois d'un droit à être et rester plus ou moins durablement dans un lieu (Dahdah, 2015)³⁰⁹ et du rapport vécu aux lieux de la dispersion - pays dit d'émigration et d'immigration - au cours des trajectoires des individus : « *la construction d'un lien social, identitaire, affectif, émotionnel à l'espace accompagne nécessairement les trajectoires migratoires.* » (Cortes, 2008, p. 153).

L'aspiration à pouvoir faire famille et ancrage, au même endroit, de façon plus ou moins durable, prédomine parmi les enquêté-e-s. Or les dimensions précédemment analysées déterminent les capacités des individus à « faire famille » dans la proximité géographique, mais aussi à distance. De fait, les regroupements familiaux, au cœur des récits migratoires individuels et de la construction des champs migratoires (Simon, 1981), « *accélèrent [généralement] les trajectoires d'insertion* » (Baby-Collin, 2014, p.452) dans le pays

³⁰⁹ Nous rejoignons les propos de A. Dahdah lorsqu'il écrit : « *Parallèlement, dans ce même monde d'inégal droit à la mobilité, cette dernière peut également être le résultat de contraintes structurelles qui refusent aux personnes les plus vulnérables le droit de s'ancrer, les soumettant à un régime d'instabilité permanente par une injonction à la mobilité.* » (2015, p. 226)

d'immigration, tout en constituant un risque de rupture avec le pays d'émigration (Sayad, 1999). Penser et faire famille et ancrage sont alors des exercices compliqués.

Le tableau 16 donne un aperçu des situations familiale et socio-économique des enquêté-e-s au moment de la vieillesse. Ces situations, indiquant de fortes différenciations d'un individu à l'autre, sont le point d'aboutissement de trajectoires familiales qui, pour certaines, ont permis de faire famille et de se stabiliser en France et, pour d'autres, ont maintenu une séparation du groupe familial entre la France et le pays d'origine, qui n'est pas toujours volontaire. Si l'ancienneté de l'immigration est susceptible de favoriser une insertion du groupe familial en France, c'est surtout la continuité (ou non) de la résidence, d'un travail et d'un statut de séjour qui conditionne les possibilités de regroupement familial et, du même coup, le processus d'ancrage dans l'immigration. En effet, la stabilisation de la situation liée au séjour-nationalité, au professionnel et au logement implique une présence de l'immigré-e sur le sol français sur des temporalités longues et, dans tous les cas, revêt un caractère non-acquis, réversible, conditionné. La question du droit à l'ancrage est ainsi posée.

Prénom	Année/pays de naissance (R ou U) R : rural U : Urbain	Année 1^{ère} arrivée en France	Situation familiale (nucléaire) lors de l'enquête	Situation résidentielle, économique, liée au séjour-nationalité et autre lors de l'enquête Locataire (dans Privé (LP) ; dans Social (LS)) ; Revenus (€) (bons (RB)>1000 ; 600<moyens(RM)<1000 ; faibles (RF)<600) ; NF : Nationalité Française
FAMILLES REGROUPEES EN FRANCE				
Couple avec ou sans enfant en France				
Idir	1927/Algérie (R)	1947	Couple en France ; sans enfants	LS ; RB
Messaouda	1953/Tunisie (U)	1980	Couple et enfants en France	LS ; Vit avec 1 fils ; RF ; NF
Mina	1962/Maroc (U)	1993	Couple en France sans enfants	LS ; RF ; NF
Veuvage ou divorcé.e ou célibataire en France, avec ou sans enfants et/ou petits-enfants en France				
Nouara	1938/Algérie (R)	1953	Veuve ; enfants et petits-enfants en France ; conjoint enterré en Algérie	Propriétaire d'une maison avec jardin ; vit avec une partie de ses enfants et petits-enfants ; RB
Aldja	1936/ Algérie (R)	1962	Veuve ; en conflit/rupture avec fille unique qui vit en France.	Propriétaire ; Vit seule ; RM
Ferroudja	1948/Algérie (R)	1967	Veuve ; fille en France ; conjoint enterré en Algérie	LS ; Vit seule dans logement social ; RM
Kamel	1955/Tunisie (U)	1969	Divorcé, enfants et petits-enfants en France ; ex-conjointe en France	LS ; Vit ses enfants mineurs ; RM
Aziza	1951/Maroc (U)	1970	Divorcée ; sans enfants ; ex-conjoint en France	LS ; Vit seule dans logement social ; RM
Rachida	1956/Maroc (U)	1975	Célibataire ; sans enfants	LS ; RF ; NF

Fatah	1955/Algérie (R)	1977	Multi-divorcé ; enfants en France	LS ; Vit seul ; RM
Boly	1952/Mali (U)	1979	Veuve ; enfants en France ; conjoint enterré en Mauritanie	LS ; RF ; NF
Tassadit	1951/Algérie (R)	1979	Veuve ; enfants et petits-enfants en France ; conjoint enterré en Algérie	Propriétaire ; Vit seule ; RM
Dalila	1955/Algérie (R)	1980	Veuve ; enfants et petits-enfants en France ; conjoint enterré en Algérie	LS ; Vit seule ; problèmes de santé physique et mentale ; RM
Bahia	1954/Algérie (U)	1981	Divorcée ; enfants et petits-enfants en France	LS ; Vit avec une de ses filles ; RF ; NF
Manoubia	1944/Tunisie (R)	2002	Veuve sans enfants ; conjoint enterré en Tunisie	LS ; Vit seule ; RF
FAMILLES DISPERSÉES ENTRE FRANCE ET AUTRES PAYS				
Couple en France, enfants et/ou petits-enfants dans pays d'origine ou ailleurs				
Ahmed	1941/Algérie (R)	1958	Couple en France ; enfants et petits-enfants en Algérie	LP ; Regroupement familial en 2018 ; vit dans un Studio ; retourne régulièrement en Algérie ; RB
Khalidou	1951/Mauritanie (R)	1973	Couple avec enfants mineurs en France ; enfants majeurs en Mauritanie	LP ; logement exigu et insalubre ; Seuls les membres en France ont la nationalité française ; retourne régulièrement en Mauritanie ; RM
Mohamed	1955/Maroc (R)	1971	Couple en France ; fils en France et fille en Belgique	LS ; Loyer = « la moitié de retraite » ; RB
Célibat géographique, conjoint et enfants dans pays d'origine				
Habib	1950/Tunisie (U)	1969	Célibataire géographique ; conjointe et enfants en Tunisie	Sans domicile fixe ; sans-papiers ; pas retourné en Tunisie depuis 2013 ; RF
Rabah	1949/Algérie (R)	1971	Célibataire géographique ; conjointe, enfants et petits-enfants en Algérie ; Ex-compagne et fils en France	Hébergé ; RB ; retourne régulièrement en Algérie
Cheikh	1946/Sénégal (R)	1973	Célibataire géographique ; conjointe au Sénégal ; sans enfants	Vit en FTM ; pas retourné au Sénégal depuis 2002 ; RM
Abdelaziz	1955/Tunisie (R)	1976	Célibataire géographique ; conjointe et enfants en Tunisie ; 1 fils majeur en France	Vit en FTM ; retourne régulièrement en Tunisie ; RM
Souleymane	1955/Mali (R)	1977	Célibataire géographique ; conjointe et enfants au Mali ; ex-conjointe en France ; 1 fils majeur en France	LS ; Vit avec son fils ; pas retourné au Mali depuis 2011 ; RF

Tableau 16: Date et lieu de naissance, année de la première entrée en France et situation familiale et sociale des enquêté-e-s par entretien au moment de l'enquête. Source : Enquête.

Dans ses liens à la famille, la question de l'ancrage se pose d'autant plus dans le cadre d'une migration qui a eu tendance à être pensée comme masculine et temporaire par les sociétés d'immigration et d'émigration. Les pays d'immigration mettent en œuvre

simultanément des politiques assimilationnistes favorables à « l’immigration familiale »³¹⁰ et des politiques utilitaristes l’interdisant, « *tendant à réduire l’immigration à un apport ponctuel de main-d’œuvre* » (Streiff-Fénart, 2004, p.2)³¹¹. Par ailleurs, si l’émigration peut être un moyen de maintenir « *l’intégrité et [...] la survie du groupe* »³¹² (Sayad, 1999, p.108), elle représente aussi un risque pour les émigré-e-s, « *pour leur propre équilibre et pour l’équilibre vacillant de leur société* »³¹³ (Sayad, 1999, p.148). Elle constitue donc pour la société d’émigration et pour les émigré-e-s un objet « *à contrôler et à ordonner* » (Op. cit, p.108). Ainsi, les façons de concevoir et d’agir sur sa propre migration et sur sa famille en migration, autrement dit le penser/faire migration et le penser/faire famille, font l’objet de contraintes variées venant de « *tous les partenaires, les sociétés d’émigration et d’immigration et les émigrés-immigrés eux-mêmes* » (Sayad, 1999, p.115). « *Si les États-nations en modèlent les liens, c’est dans leur articulation à d’autres cadres de référence* » (Razy et Baby-Collin, 2011, p.18).

On perçoit à travers ces contraintes la mise en tension entre, d’un côté, « *rompre* » (Sayad, 1999, p.101) avec « *un territoire [d’émigration] et par là même avec une population, un ordre social, un ordre économique, un ordre politique, un ordre culturel et moral* » (Idem p.135), et de l’autre, « *s’immerger dans un [...territoire d’immigration] doté lui aussi, mais tout à l’opposé de l’ordre originel, d’une logique interne, d’un esprit et d’un style propres, d’une intention fondamentale distincte.* » (Op. cit, p.102). Ainsi, aborder l’émigration-immigration sous l’angle de cette mise en tension entre rupture et immersion permet de mettre en lumière « *un système d’interdépendance entre des lieux* » (Cortes, 2011, p.95), et de s’inscrire dans « *une géographie de la relation* » (Op. cit, p.96), plaçant la question « *des liens avec le lieu d’origine* » (Op. cit, p.95), avec le lieu d’installation, « *avec les membres du groupe d’appartenance* » (De Gourcy, 2018, p.14), au cœur des enjeux du faire migration, du faire famille et du faire ancrage.

³¹⁰ S’il existe, depuis le début du 20^{ème} siècle, un encadrement juridique de ce qui est nommé tantôt « introduction des familles rejoignantes », tantôt « réunion des familles », tantôt « regroupement familial » (Hachimi Alaoui, 2016), « *ce n’est qu’avec l’immigration post-coloniale que l’expression « immigration familiale » est entrée dans les usages courants pour signaler le passage à une forme de migration d’une tout autre portée sociale et politique que la migration d’hommes seuls, celle du temps des travailleurs immigrés qui l’a précédée* » (Streiff-Fénart, 2004, p.2).

³¹¹ Ces deux courants associent la « migration familiale » à la stabilisation et à l’enracinement des immigré-e-s (Hachimi Alaoui, 2016, p.80) et la législation française exige de justifier d’un certain niveau d’insertion pour faire un regroupement familial légal alors même que l’insertion dépend, entre autres, du familial.

³¹² À travers son apport économique, l’émigration a servi pour une certaine génération à « *assister le groupe [...à] se mettre au service de l’objectif communautaire* » (Sayad, 1999, p.69) et au-delà, « *à sauvegarder l’ordre paysan* » (Op. cit, p.65) avant de passer à travers les âges à des objectifs familiaux, nucléaires, individuels.

³¹³ Il s’agit ici de « *l’ordre communautaire et l’ordre économique de la société traditionnelle* » (Idem).

Faire venir à soi dans l'immigration certains membres de sa famille, se maintenir dans l'immigration et/ou tenter de retourner définitivement au pays d'émigration, s'inscrivent dans différentes stratégies (Cortes, 2011 ; p.107 ; De Gourcy, 2018 ; Palash et Serra Mingot, 2019)³¹⁴ et constituent des leviers d'ajustement de la dispersion, de la circulation, de la rupture, de l'absence et du faire famille. En cela, ces pensées et actions sont à rattacher à l'évolution de la vision qu'a l'individu de ses propres réalités matérielles, de sa famille et de sa migration, des territoires d'émigration et d'immigration. Ainsi, les différentes façons de faire migration, famille et ancrage sont à aborder au prisme de leur dimension temporelle pour saisir « *leur dynamique adaptative* » (Cortes, 2011, p.96), ce qui oriente les enquêté-e-s vers le prolongement de leur migration jusqu'au vieillissement, et pour certain-e-s, vers le faire venir à soi dans l'immigration. On rejoint ici la démarche de Geneviève Cortes lorsqu'elle interroge, dans le temps des cycles de vie, la « *“ fabrique “ de la famille transnationale* » (Cortes, 2011, p.96). Mais nous renvoyons aussi à la fabrique d'une « *colonie* »³¹⁵ (Sayad, 1999, p.91) nord-ouest africaine en France, à cette fabrique d'une migration s'inscrivant dans la durée, celle du vieillissement en migration.

Nous le faisons au regard des changements structurels et sociétaux qui constituent le terreau de cette fabrique, changements qui compliquent le penser/faire migration, famille et ancrage car porteurs d'une tension entre risques et opportunités. En effet, les transformations de la société d'immigration (déindustrialisation et durcissement des politiques migratoires) ont eu un impact sur les conditions de circulation et d'installation des individus et des familles ; elles ont, entre autres, favorisé la fixation des « *hommes dont le séjour en immigration ne cesse de s'allonger* » (Sayad, 1999, p.114). Par ailleurs, la société d'émigration est marquée par la destruction progressive de la société traditionnelle depuis la période coloniale, destruction se traduisant par des transformations lentes mais radicales concernant, entre autres, la vision du groupe, de la famille, de la migration, des territoires d'émigration-immigration (Bourdieu et Sayad, 1964). Dans ce sens, Abdelmalek Sayad décrit la différence d'habitus entre les « *obligations à l'égard de la terre et de la condition paysanne* » (Sayad, 1999, p.92) du 1^{er} âge de l'émigration algérienne en France, et les

³¹⁴ Stratégies de diversification des revenus et des systèmes d'activités (Cortes, 2011, p.107), d'« *arrangements transnationaux autour de la vieillesse [...et] de protection sociale* » (Palash et Serra Mingot, 2019, p.126), et/ou encore de préservation de son « *équilibre social ou psychique*. » (Sayad, 1999) et « *de ne pas devenir « étranger » au groupe ou être considéré comme « disparu »* » (De Gourcy, 2018, p.14).

³¹⁵ Abdelmalek Sayad (1999) décrit le processus d'inscription dans la durée d'une émigration initialement temporaire, masculine et paysanne, sa féminisation, sa « familiarisation », sa généralisation à l'ensemble des catégories sociales (d'âge, de genre, socio-professionnelles). Il décrit la fabrique de la « colonie » algérienne en France à travers le temps et « les âges ».

« *devoirs plus limités à l'égard de la famille* » (Idem) du 2nd âge. Entre ces deux âges, l'« *obligation morale d'entretien du lien* » (De Gourcy, 2018, p.14)³¹⁶ avec le groupe, tout comme celui de « *l'interdit social et communautaire* » (Sayad, 1999, p.354) portant sur la migration familiale, se sont étiolés. Les représentations se sont déplacées du communautaire vers le familial, du collectif vers l'individuel, du groupe vers le couple et « *la famille de type conjugal (la famille qu'on retrouve dans l'immigration)* » (Sayad, 1999, p.110). Ces glissements illustrent une lente - mais certaine - décomposition de la société traditionnelle, malgré sa résistance³¹⁷.

C'est donc important de considérer le faire famille et le faire ancrage en migration au regard de cette décomposition (et résistance) de la société traditionnelle et au regard des déconstructions-reconstructions des conceptions de la famille et de la migration. Aussi bien d'une génération à l'autre, qu'entre le début de la trajectoire migratoire d'une personne et son vieillissement en migration, ces déconstructions-reconstructions idéelles inscrivent le projet migratoire et ses reformulations dans des temporalités longues, faites d'interdits, de tentations, de renoncements, d'hésitations. Cela laisse place, longtemps après, au passage de l'émigration masculine à l'émigration familiale, de l'immigration temporaire au vieillissement en migration³¹⁸.

Ainsi, dans ce chapitre, nous analysons la mise en tension qui existe dans le faire famille et faire ancrage, en interrogeant plus spécifiquement ces processus de « prolongement de l'immigration » (Sayad, 1999) et de déconstruction-reconstruction

³¹⁶ « *L'obligation est celle que l'individu se crée par rapport à lui-même et à son entourage, elle renvoie à l'autonomie de l'action ; la contrainte renvoie à l'hétéronomie de l'action.* » (Idem, p.14).

³¹⁷ « *Il faut que les causes initiales responsables de la première forme d'émigration, l'émigration des hommes seuls, se soient considérablement (presque catastrophiquement) aggravées, le plus souvent sous l'effet même de l'émigration, pour que s'amorce le second mouvement d'émigration, l'émigration des familles. [...] Ainsi, alors même que l'émigration des familles semble être, de tout temps, une espèce de tentation permanente, qui, sans doute, a dû habiter tous les émigrés et accompagner constamment l'émigration des hommes, il aura fallu presque un demi-siècle d'une émigration ininterrompue d'hommes seuls pour que cette « émigration de travail » se prolonge par l'émigration familiale* » (Sayad, 1999, p.110).

³¹⁸ Abdelmalek Sayad (1999) parle alors de « *la contradiction fondamentale du « provisoire qui dure* » (Idem, p.115) et de ses dimensions temporelles, spatiales et communautaires, auxquelles est confronté-e l'émigré-e-immigré-e et qu'il/elle doit résoudre. De plus, pour Abdelmalek Sayad l'« *émigration de travail* » se prolonge par l'émigration familiale, « *émigration de Peuplement* » (Sayad, 1999, p.110). « *L'immigration se prolonge, c'est-à-dire que s'élargissent et s'intensifient, d'une part, l'investigation et la connaissance que l'émigré se donne de cet autre monde dans lequel il est jeté – un cosmos fort éloigné du sien, monde qui est tout à la fois un mode de relations, un mode d'existence, un système d'échanges, une économie, une manière d'être, etc., bref, une culture – et, d'autre part, la comparaison que cette investigation par elle-même impose à quiconque effectue l'apprentissage de deux existences sociales différenciées et de ce qui les différencie. Par le seul fait qu'elle contribue à rompre avec la condition première du colonisé (du colonisé-dans-la-colonie), l'émigration autorise une nouvelle vision du monde social et aussi politique, une nouvelle représentation de la relation qu'on a avec le monde, et de la position qu'on y occupe* » (op. cit, p.138).

idéelle du projet migratoire, qui oscillent entre risques et opportunités, entre rupture et continuité, entre précarisation et relative ascension. Dans quelle mesure ces déconstructions-reconstructions idéelles, ces revisites du projet migratoire et leurs temporalités dans lesquelles sont pris-e-s les enquêté-e-s tout au long de leurs trajectoires, sont-elles le signe d'une difficulté à penser/faire famille et ancrage. Dans quelles mesures ont-elles eu des effets précarisant sur les conditions de leur vieillesse ? Ne sont-elles pas à la fois la condition de l'ancrage et la cause d'une précarisation dominante, jusque dans le vieillissement ?

Nous nous focalisons ici sur deux leviers d'ajustement du faire migration, famille et ancrage. Dans un premier temps, nous interrogeons le « faire venir » à soi dans l'immigration en tant qu'intervention (décisionnelle, logistique, administrative, et/ou financière) de l'émigré-e/immigré-e sur la venue et l'installation en France de membres de sa famille. Dans un second temps, nous questionnons la mobilité-immobilité de l'émigré-e/immigré-e, et plus précisément la tentative de retour définitif dans le pays d'émigration et son pendant, le maintien dans le pays d'immigration pendant de longues années. Ces deux leviers, desquels dépend la correspondance spatiale entre ancrage et famille, cristallisent les « *contradictions inhérentes à la condition de l'émigré-immigré* » (Sayad, 1999, p.115). Les questionner sous l'angle des contraintes, des choix et des stratégies dont ils font l'objet, c'est comprendre les conditions du vieillissement à travers la question du droit à la famille, du droit à la circulation, du droit à l'ancrage.

1. Le vieillissement en migration au prisme du faire venir

La confrontation à la question du faire venir (ou pas) les membres de sa famille en France est récurrente dans les parcours de vie des enquêté-e-s. Or cette étape, franchie de façon variable, revêt un caractère décisif lors de la vieillesse. En effet, « *les itinéraires sont profondément différents selon que l'on ait fait le choix de faire venir ou pas sa famille* » (Emsellem, 2007, p.9), selon les temporalités du faire venir, selon les membres de sa famille que l'on souhaite faire venir (ou pas), que l'on arrive à faire venir (ou pas), et selon le cadre de leur venue (légal/illégal). C'est en considérant tous ces aspects que nous cherchons ici à différencier les trajectoires individuelles et familiales, et comprendre les situations auxquelles elles donnent lieu lors de la vieillesse.

Pris dans la tension entre risque et opportunité, le faire venir (ou pas) est un indicateur de la vision du projet migratoire, des changements qui le travaillent et donc de la façon de faire migration. C'est également un révélateur des rapports au territoire d'immigration vers lequel on veut faire venir, et des rapports au territoire d'émigration duquel on veut exfiltrer son proche. Le faire venir (ou pas) est par là même un indicateur de l'état des liens et de l'ancrage. C'est une façon de faire famille.

Les contraintes particulières exercées par « les trois partenaires » (Sayad, 1999, p.115)³¹⁹ compliquent le penser/faire venir ou pas. Prise entre déstructurations et résistances, la société de départ émet des messages contradictoires (entre « reviens » et « tu n'as rien à faire ici ») quant au fait d'en exfiltrer sa famille ou pas. La société d'immigration, quant à elle, est prise entre trois volontés étatiques : la « *“ maîtrise complète des flux “, [...le] retour des étrangers dans leur pays d'origine et [...] leur insertion dans la société française* » (Veron, 1986, p.355). Entre « *ambiguïtés, contradictions et incertitudes* » (Idem), les politiques migratoires remettent en cause le droit à vivre en famille, notamment par « *une procédure simple en théorie, complexe en pratique* » (Cohen, 2014), et par des inégalités de traitement selon la nationalité (Veron, 1986 ; Cohen, 2012, 2014, 2017) et le genre (Carayon, 2017).

L'objectif ici est donc d'analyser la manière dont les enquêté-e-s se sont confronté-e-s, de façon différenciée, à ce droit à vivre en famille. Nous nous penchons, dans un premier temps (1.1), sur l'expérience d'hommes célibataires géographiques et sur leur confrontation à la question de faire venir conjointe et enfants. Ces personnes ont généralement eu, au début de leur trajectoire migratoire, l'idée d'une migration temporaire et masculine, et ont fondé famille dans le pays de naissance. Mais nous verrons comment certaines d'entre elles ont engagé un processus lent et complexe de déconstruction-reconstruction de leur projet migratoire initial dont il s'agit de cerner les effets sur le vieillissement. Dans un deuxième temps (1.2), nous examinons l'expérience d'enquêté-e-s qui ont fait venir leurs parents et leur fratrie. Il s'agit de personnes³²⁰ pour qui « l'obligation » du maintien du lien avec la famille s'est traduite, dès les débuts de leur trajectoire migratoire, par une stratégie du faire venir en France et de s'y ancrer par et avec la famille. La focale sur leur investissement et leurs attentes questionne une stratégie qui se heurte au cadre administratif du pays

³¹⁹ Les sociétés d'émigration et d'immigration et les émigrés-immigrés eux-mêmes.

³²⁰ Plus jeunes et plus citadines que les précédentes.

d'immigration et à la mise à l'épreuve des rapports intrafamiliaux. Rappports que le faire venir instaure dans l'immigration et ce, jusque dans la vieillesse.

1.1. Du célibat géographique au « faire venir », un processus long et précarisant

Nous nous penchons ici sur les trajectoires de M. Ahmed et de M. Mohamed, tous deux célibataires géographiques pendant de longues années après leur installation en France. Inscrits dans un premier temps dans une migration temporaire et masculine, ils ont fondé une famille dans le pays de départ, pourvu à distance aux besoins matériels de cette famille, orienté leur énergie et leurs investissements vers ce pays, y ont projeté leur avenir, celui de leur famille, ainsi que leur vieillesse. Puis, dans un second temps, selon des temporalités variables, l'idée de faire venir des membres de leur famille nucléaire a émergé, projet ayant plus ou moins abouti. Se pose alors la question de l'impact de ce revirement sur leur trajectoire et de ses incidences sur les conditions de leur vieillissement.

Nous allons analyser la trajectoire de M. Ahmed (1.1.1) et de celle de M. Mohamed (1.1.2) : le premier, venu en France à 17 ans et ayant fait venir - uniquement sa conjointe - à 77 ans ; le second, ayant fait venir sa conjointe et ses enfants mineurs plus tôt. Nous cherchons à cerner les implications de ces deux expériences, celles communes aux deux hommes et celles qui les différencient.

1.1.1. Faire venir à 76 ans : un regroupement familial qui maintient la dispersion

Lors de l'entretien (2018), Monsieur Ahmed, installé en France depuis 1958, marié en Algérie en 1961, vient tout juste de faire venir sa conjointe, ses enfants et petits-enfants vivant toujours en Algérie. Retraité de l'industrie avec une bonne pension (1 800€/mois), il continue d'envoyer de l'argent à ces derniers et de retourner auprès d'eux, dès qu'il le peut. Dans une certaine mesure, c'est une personne qui va « *trouver un équilibre dans les allers-retours permanents entre ici et là-bas* » (Emsellem, 2007, p.9) ainsi qu'un « *équilibre en France* » où elle vieillit « *légitimement* » (Idem). Cependant, lorsqu'il évoque les raisons pour lesquelles il a fait venir sa conjointe (« *elle n'a pas ses droits [en Algérie]* »), ce que lui a coûté la procédure de regroupement familial, ainsi que sa préoccupation concernant le moyen de faire venir ses petits-enfants en France (pour « *qu'ils ne passent pas la souffrance*

comme nous, par là où on est passé nous »), on prend la mesure de la précarisation de son vécu et du poids de ses choix antérieurs concernant son penser/faire venir (ou pas).

Rappelons d'abord qu'en tant que fils et petit-fils de travailleurs immigrés, algériens kabyles, célibataires géographiques en France, M. Ahmed a grandi avec le modèle du premier âge de la migration (Sayad, 1999 ; Blanchard, 2014 ; Cohen, 2012, 2014, 2017), celui de la communauté paysanne dont les pères partent travailler en France pour pouvoir mieux maintenir le lien à la terre et l'enracinement dans le territoire d'émigration. Nous avons vu que cette histoire migratoire a influencé une partie des enquêtés, les amenant à reproduire certains modèles, à se démarquer d'autres et à faire avec les spécificités de leur époque.

Les débuts de la trajectoire migratoire de M. Ahmed sont marqués par les transformations « *de signification et de fonction* » (Sayad, 1999, p.74) de la migration. Si pour lui l'obligation du maintien du lien passe toujours par l'engagement pour un temps défini dans l'émigration-immigration, il n'est plus question de terre ni de communauté paysanne mais de famille nucléaire. Après un premier séjour en France de trois ans, il rentre en Algérie pour « *un bon moment* » (Ahmed). Il commence donc par une migration « *épisodique* » (Sayad, 1999, p.66)³²¹ dont il semble maîtriser le temps et les objectifs. Cependant, il s'était dit « *je vais travailler un an ou 2 ans* », et non 3 ans comme cela a été le cas. Il s'agit là d'une première entorse au projet initial et le début de l'installation dans « *la contradiction fondamentale du " provisoire qui dure "* » (Sayad, 1999, p.115). Au fur et à mesure, ses séjours en France vont s'allonger « *jusqu'à devenir quasi permanents, entrecoupés seulement de brèves périodes, celles des congés annuels* » (Idem, p.74).

En effet, sa condition d'ouvrier émigré-immigré (marquée par la question reproductive³²²) l'amène à rester en France, sans se défaire de l'idée d'une migration temporaire. Il est là pour « *arriver à faire vivre les autres* » (Ahmed), prendre en charge financièrement, de façon successive et cumulative, ses parents, ses sœurs et frères, son épouse, puis ses sept enfants, tout en maintenant l'objectif de faire des économies puis de rentrer. Ceci justifie sa migration sans la famille, aide à en supporter les conditions, voire à ne pas penser à la faire venir : « *Je n'ai pas prêté attention à ça. Moi j'ai prêté attention au*

³²¹ Du type : « *je viens [en France] parce que je suis contraint, je travaille, la contrainte se libère, je retourne chez moi et s'il faut revenir [en France], je reviens trois ans après ou quatre ans.* » (Sayad, 1999, p.66).

³²² Dans le sens où le salaire tout comme le temps par lesquels l'ouvrier est contraint (Rancière, 2020), visent « *à reproduire les conditions de sa propre production* » (Bourdieu, 1994, p.6). Le salaire ne permet pas d'économiser facilement. Le temps est réparti entre travail et repos nécessaire pour reprendre le travail.

fait de travailler pour faire entrer des économies et ensuite rentrer chez moi. » (Ahmed). Cependant, cet état « *qui n'est ni un état passager ni un état permanent* » (Sayad, 1999, p.115) met de plus en plus en tension famille et ancrage (pourvoir à distance, faire venir ou rentrer « chez soi »), au fil du temps, au fur et à mesure du durcissement des politiques migratoires, de l'agrandissement de la famille, de la destruction de la société d'émigration.

M. Ahmed est alors devant des choix difficiles. D'une part, ses revenus d'ouvrier ne lui permettent toujours pas d'atteindre ses objectifs et, dans le territoire d'émigration, le modèle traditionnel poursuit sa destruction et n'est pas remplacé par un autre modèle fiable, si ce n'est l'émigration. D'autre part, sa condition d'ouvrier ne lui permet pas non plus de faire venir sa famille, et les liens avec la société d'émigration ne sont pas encore suffisamment distendus pour qu'il puisse (pour qu'il s'autorise à) en extraire sa femme et ses enfants³²³.

C'est différent de se sacrifier pour eux, leur donner à manger et les amener ici. Il faut bien réfléchir. Pour les amener ici, c'est trop difficile. C'est dur. Il faut trouver l'habitation. D'abord tu paies cher. Tout le monde... combien d'enfants... Tu paies cher. [...] T'arriveras pas. Il faut avoir des moyens. Il y a beaucoup d'occasions qui se présentaient et je ne l'ai pas fait, avant. Même avant, ça n'existait pas le regroupement familial [...] Si tu veux amener ta femme, t'es libre de l'amener. Ils vont te faire des papiers. [...] Mais il faut avoir des moyens pour vivre. Si tu ne gagnes pas assez, comment tu veux amener tes gosses ici ? Hun, tu ne peux pas, ça ne te le permet pas. Parce que dans le temps, si vous aviez une famille, tu n'es pas tout seul avec ta femme. Il y a tes parents, il y a tes sœurs, il y a tes frères, il y a ... comment tu vas... ? Qui c'est qui va travailler pour eux, hun ? Qui donne à manger pour eux ? Vous êtes seul à travailler pour toute la famille. Vous n'avez pas de moyens pour ramener... [...] Et puis si tu ramènes la dame, et les autres, qui c'est qui... ? Avec quoi ils vont vivre ? Hun, avec quoi ? Ils ont besoin de vivre. Le boulot, il n'y en a pas. Avec quoi ils vont vivre sans toi ? Vous êtes seul dans la maison et vous avez 10 personnes à nourrir. Hun ? T'arriveras pas. Ou non ? Il y a des mecs, ils sont à 15 personnes. J'ai 15 personnes à ma charge. Je travaille pour eux. Le jour où je veux amener ma femme, et les autres ?! Qui c'est qui va travailler pour eux ? Qui c'est qui leur donne à manger ?

M. Ahmed explique ici comment la gestion économique de la migration, avant même sa gestion administrative³²⁴, a pesé sur le fait de faire venir ou pas sa famille. Pourvoir à distance, avec un salaire de manœuvre, aux besoins d'une famille logée dans le rural avec des activités de subsistance³²⁵, ou alors faire venir celle-ci en France, en ville, avec le même et unique salaire de manœuvre, c'est « *différent* ». Il n'a pu qu'aller dans le sens de la première option, celle du « sacrifice » pour la famille, loin de la famille. L'institutionnalisation du regroupement familial (1976)³²⁶ et le durcissement des politiques

³²³ Voir à ce sujet l'Annexe 16.

³²⁴ Non pas que la migration n'était pas administrativement gérée, mais ici M. Ahmed souligne la prévalence de contraintes découlant d'une gestion économique et résidentielle des ouvriers immigrés, qui ont contribué à empêcher leur libre circulation et celle de leur famille.

³²⁵ « *Des années, on peut ramasser des olives, ramasser de... plusieurs choses. Il faut se débrouiller. Oui. Dans le temps, il faut travailler la terre.* » (Ahmed).

³²⁶ Cette institutionnalisation n'est pas synonyme d'assouplissement des procédures et ne signifie pas que le regroupement familial n'existait pas avant. Voir à ce sujet l'article : « *Contradictions et exclusions dans la politique de regroupement familial en France (1945-1984)* » (Cohen, 2014).

migratoires, mais aussi les naissances successives de ses enfants et leur avancée vers la majorité, ne feront que renforcer son assignation à cette première option.

C'est sur ce temps long que M. Ahmed construit son double ancrage et sa double absence (Sayad, 1999). Il reste en France où il est locataire en foyer, ouvrier avec les plans de restructuration aux trousseaux et titulaire d'un titre de séjour. Il repousse sans cesse son retour en Algérie, tout en y orientant son énergie : envoi d'argent, investissement dans une maison et dans des outils de travail pour ses enfants, et donc dans des projets d'avenir pour lui et sa famille. Ses « *retours au pays, [sont] assujettis [...] au calendrier de l'activité industrielle* » (Sayad, 1999, p.75)³²⁷.

« *Pour vivre la dernière partie de sa vie* » (Bigo, 2017, p.11), le faire famille et le faire ancrage chez M. Ahmed vont faire l'objet de « *réajustements contraints et [d']aspirations nouvelles* » (Idem, p.1). En 2016, il entame une procédure de regroupement familial pour faire venir sa conjointe. Il relie cette décision aux déliements des liens familiaux et à la crainte qu'une fois mort, sa conjointe soit lésée sur l'héritage. « *Aujourd'hui, si les enfants récupèrent l'argent, tu crois qu'ils regardent leur mère demain ? Avec leurs femmes, ils ne regardent pas. La vie d'aujourd'hui... ils ne regardent pas leur mère. Il écoute sa femme. Il s'en fout. Ça s'est passé là-bas. C'est malheureux* » (Ahmed). M. Ahmed prend cette décision également parce que les conjointes (et enfants) de travailleurs immigrés ne bénéficient pas pleinement de leurs droits sociaux français en Algérie où le contexte social est difficile. « *Là-bas pour se soigner, il n'y a pas de médicaments actuellement. Et puis ça coûte cher. Il faut avoir l'assurance. Il faut amener ta retraite là-bas pour que tu sois en sécurité là-bas, qu'ils te remboursent les médicaments, les visites... enfin tes droits* » (Ahmed). De plus, sur le plan politique, « *qui c'est qui va te verser ta retraite là-bas ?! Parce qu'il n'y a pas la sécurité de l'État actuellement* ». La venue de sa conjointe de façon légale est donc une première étape pour son accès aux droits, aux revenus et à la couverture médicale notamment, en tant que personne âgée, conjointe puis éventuellement, veuve de travailleur. Enfin, la venue de sa conjointe est liée à la capacité de M. Ahmed à la faire venir du fait de son ancienneté en France, son statut de séjour et sa pension de retraite qui lui permettent de quitter le Foyer de Boulogne et d'emménager dans le privé à Aubervilliers³²⁸ pour répondre aux exigences de la procédure de regroupement familial.

³²⁷ Voir à ce sujet l'Annexe 17.

³²⁸ Cf. Chapitre 5 section 3.2 Encadré 11 : « Le Foyer de Travailleurs Migrants... et la famille. ».

Le faire venir est, pour M. Ahmed, une aspiration à construire un « *nouvel espace de vie [qui], à l'heure de la vieillesse, peut devenir ressource voire possibilité d'émancipation* » (Bigo, 2017, p.20). En effet, en plus de la question de la transmission de ses droits à ses ayants droit, M. Ahmed fait allusion à la (re)constitution d'un foyer en France, notamment avec son projet de faire venir ses petits-enfants. Avec ces derniers, il a des liens forts et des échanges principalement téléphoniques : « *Les petits, toujours ils m'appellent. "Quand est-ce que tu vas venir ? Quand est-ce que tu vas venir ?" [...] incroyable les petits ! C'est ça la vie !* », dit-il avec des étoiles dans les yeux. Il souhaite les faire venir pour les « *mett[r]e à l'école* » (Ahmed).

Cependant, les contraintes de ces réajustements (avec les aspirations qui les accompagnent) témoignent de la difficulté à sortir d'un double ancrage construit sur le temps long et sous la forme d'une double absence. En effet, pour faire venir sa conjointe, M. Ahmed a quitté le foyer et s'est confronté à une procédure administrative incertaine qui a duré deux ans. « *Du moment où j'ai décidé d'amener la vieille, hun, hé bien, j'ai fait le nécessaire pour les papiers...* ». Pour faire venir ses petits-enfants, il a demandé la nationalité française, pour sortir du statut d'étranger, et souhaite obtenir un logement social et plus grand. Ainsi, au bout de 60 ans de vie en France, M. Ahmed doit encore passer par l'institution pour légitimer son ancrage et espérer opérer ses réajustements. Cela est révélateur de l'absence et de l'exclusion (Sayad, 1999) dans lesquelles cette institution le place.

Par ailleurs, ce revirement tardif concernant le projet migratoire, le faire famille et le faire ancrage, prend la forme d'une opération de sauvetage. En effet, pour offrir plus d'opportunités aux membres de sa famille, pour les extraire du contexte social difficile de l'Afrique du Nord-Ouest, M. Ahmed abandonne de façon radicale sa conception de la famille comme entité indivisible qui doit rester dans le pays d'émigration. Il fait venir au prix d'une sélection des membres de sa famille selon leur éligibilité à la migration légale³²⁹. Il sépare sa conjointe de ses enfants et petits-enfants, et pense à séparer ses petits-enfants de leurs parents. « *Si je trouve un logement social, pourquoi pas. Ils iront à l'école. [...] Parce que demain, ils seront grands, ils pourront se débrouiller. Ils vont se sauver.* » (Ahmed).

D'une certaine manière, trouver un logement adapté, faire venir ses petits-enfants, les voir aller à l'école et, quelque part, faire ce qu'il n'a pas fait avec ses propres enfants et

³²⁹ Cette situation est également celle de Monsieur Khalidou, évoquée dans le chapitre 5 (section 1.2) qui, du fait de sa naturalisation et de celle de ses enfants mineurs, se retrouve avec une famille administrativement et spatialement séparée, entre français-e-s et mauritanien-e-s, entre résident-e-s en France (pouvant circuler) et résident-e-s en Mauritanie (ne pouvant pas venir en France).

vivre ce qu'il n'a pas vécu avec eux, constitue une tentative de sauver ce qu'il reste à sauver : l'avenir de ses petits-enfants. Cela laisse voir également l'impossibilité (et donc le renoncement) à faire venir ses enfants ainsi qu'une logique de compensation. Ceci est valable tant sur le plan économique (car ses enfants en Algérie « *travaillent mais pas tout à fait bien. Pas assez. [...] Ils bricolent quoi.* » (Ahmed)), que sur le plan affectif (il saute une génération s'agissant de la vie avec sa descendance dans un même logement, au quotidien).

Ainsi, entre les visions évolutives portant sur la famille et les liens avec le territoire d'émigration, les conditions de l'immigration et les politiques migratoires, il est difficile pour l'émigré-immigré-ouvrier de maîtriser son projet migratoire et familial. Son penser/faire venir (ou pas) fait l'objet de déconstructions-reconstructions souvent tardives, contradictoires et irréversibles. Il s'agit là d'un processus idéal qui confronte l'individu au désir d'ancrage mais aussi de droit à l'ancrage, un processus qui aboutit ici sur le maintien en migration jusqu'à la vieillesse, voire jusqu'à la mort.

1.1.2. Lorsqu'un ancrage fait d'incertitudes et d'hésitations conduit à vieillir en location

Arrivé en France en 1971, marié au Maroc en 1975, M. Mohamed y laisse sa conjointe avec ses parents et fait construire « *une maison à la campagne* » (Mohamed). Ses deux enfants y naissent au début des années 1980. En 1988, il fait construire une maison à Al Hoceïma et sa famille y emménage. En 1992, au milieu de sa trajectoire migratoire, après le décès de sa mère (1982) et celui de son père (1991), il fait venir sa femme et ses deux enfants mineurs dans le cadre d'une procédure de regroupement familial. Lors de l'entretien (2018), le couple partage son temps entre la France et le Maroc pour des raisons de qualité de vie³³⁰. Si la France ne lui manque « *pas du tout* » lorsqu'il est au Maroc, cette double résidence convient à M. Mohammed. Il est important pour lui de revenir en France pour « *voir les enfants [...]. Celui-là, il est ici [à Aubervilliers], l'autre, elle est en Belgique* » (Mohamed). « *Dans la circulation au sein de cet entre-deux* » (Arab, 2013, p.51), il tente de construire une « *coprésence* » (Idem) entre, d'une part, le territoire où se trouvent ses enfants mais où il est locataire et où « *la moitié de la retraite, elle va à l'appartement : 800 euros* »

³³⁰ Il passe les six mois d'hiver en France parce que « *à Al Hoceïma, il fait froid dans la maison* » et les six autres mois au Maroc parce que « *la vie elle est mieux que ici hun. Tout. Soit les fruits, soit les poissons, soit les machins, c'est meilleur. C'est frais.* » (Mohamed).

(Mohamed) et, d'autre part, le territoire où se trouve sa maison, matérialisation de ses liens avec celui-ci, mais où il n'y a plus ni ses parents ni ses enfants. Le regroupement familial a, dans une certaine mesure, dissocié faire famille et faire ancrage.

Durant les 21 premières années de sa trajectoire migratoire, M. Mohamed construit, sur le temps long, son ancrage et son faire famille entre France et Maroc. Les paliers, franchis progressivement (le mariage, la fondation d'une famille, l'investissement dans la construction d'une maison en ville, le travail en France, etc.) dans les deux pays, s'enchevêtrent et s'articulent, construisant ainsi une première phase de double ancrage. Suite à cette phase, le regroupement familial marque non seulement la validation administrative de l'ancrage en France (séjour, travail, logement), mais aussi la rupture du double ancrage. En effet, le poids du célibat géographique et de la famille vécue à distance conduit M. Mohamed à faire venir « *Parce que les enfants, ils nous manquent. Pour pas rester un an sans voir ses enfants.* » (Mohamed). C'est aussi le décès de ses parents qui nourrit sa décision. Le regroupement familial marque ici un changement profond du rapport à l'ancrage : le lien au territoire d'émigration est amputé de sa dimension familiale, le réduisant au symbole de la maison vide.

Cependant, cette mise en tension entre famille et ancrage, qui rend difficile la manière de les penser et de les construire, va être amplifiée par le refus de sa famille de rester en France. Arrivées en 1992 à Saint-Ouen, la conjointe de M. Mohamed ne se fait pas aux conditions de la vie en France : éloignement de la famille restée au pays, solitude, inadaptation des enfants à l'école, un logement exigu d'« *une pièce, un salon, cuisine, la douche, voilà.* » (Mohamed).

Ma femme, deux enfants, ils sont venus. Et après, les enfants, ils sont étudiés un an ici. Ils sont partis. Ils veulent pas revenir [rire]. Ils ont laissé tomber [rire] le regroupement familial et tout. [...] Même ma femme, elle veut pas. [...] ils étaient à l'école et tout. Ma fille, elle était en 6^{ème} ou je sais pas quoi... la directrice elle m'a dit "tes enfants ils parlent pas français, machin, ils comprend pas." 6 mois après, ils étaient tous les deux les premiers. [...] Et après les vacances, ils sont partis. Ils voulaient pas revenir [rire]. [...] Bein j'ai laissé.

M. Mohammed semble ne pas comprendre les raisons de ce refus de rester en France qui exacerbe une tension entre son projet d'ancrage familial en France et la résistance d'un ancrage au Maroc de sa femme et ses enfants. Tout en cédant, il est alors perturbé³³¹ par cette remise en question. La maison vide au Maroc est de nouveau occupée, tandis qu'il se retrouve seul dans l'appartement dans lequel il a emménagé pour la procédure de regroupement familial.

³³¹ Cette situation a conduit d'autres enquêtés au divorce et/ou au retour dans le pays d'émigration (Habib).

Environ cinq ans plus tard³³² (alors que sa fille a 18 ans et son fils 16 ans), M. Mohamed reconsidère sa façon de faire famille et ancrage, et renoue avec le faire venir comme stratégie de réajustement. On suppose que les enfants ayant grandi et avancé dans leur scolarité, ils ont alors une vision différente de la migration. De même, les parents ayant évolué dans leur perception des enjeux concernant l'avenir des enfants, le couple re-questionne alors le célibat géographique et la vie séparée.

J'ai fait un regroupement familial pour l'enfant, le garçon. Ça marche. Et ma femme, avec le regroupement familial que j'ai fait, ça marchait encore. J'ai fait des papiers. Ma fille, elle est restée là-bas, jusqu'à la bac. Et je lui ai fait un... touristique. [...] Après, elle a pris ses papiers et tout. Elle était à la fac. [...] Je le ramène [fils...] je l'inscris à l'école. Il m'a dit "il faut qu'on leur fasse un test, pour voir si il a le niveau ou non." Niveau d'ici ou de là-bas. Ils ont fait un test, ils m'ont dit c'est bon. Et maintenant, il est ingénieur informatique.

Ainsi, cette deuxième étape du faire venir, compliqué en termes de procédure, donne lieu à un regroupement familial incomplet. M. Mohamed est contraint en effet à un traitement différencié des membres de sa famille, en fonction de leurs éligibilités respectives aux procédures, aboutissant à un faire venir avec des statuts différents, à des moments différents. La conjointe a conservé ses droits de séjour liés au premier regroupement familial. Le fils, en revanche, a perdu ses anciens droits. Il est encore mineur et M. Mohamed refait une demande pour lui, avec succès. La fille a également perdu ses droits. Elle est quant à elle majeure et M. Mohamed « lui a fait » un visa touriste. Elle passe donc par le statut de sans-papiers avant de « *prendre ses papiers et tout* ».

Quelques années plus tard, avec le départ de leurs enfants du foyer familial, M. Mohamed et sa conjointe se retrouvent dans un logement qui n'est plus adapté à leurs besoins. « *Maintenant on est à deux, c'est grand et on paie cher* » (Mohammed). Demandes de changement, propositions non adaptées et non-réponses à leurs besoins de logement moins cher, plus petit, mais permettant d'accueillir leurs enfants, marquent leurs rapports aux bailleurs sociaux. « *Ça fait trois ou quatre ans. Mais ils m'ont envoyé pour choisir... Mais ça me plaît pas ce qu'ils m'ont donné. [...] Je cherche un 3 pièces et ils me donnent 2. J'ai pas besoin de 2. S'il y a un de mes enfants, il vient, il va dormir où ?* ». Le souci de pouvoir accueillir ses enfants dans de bonnes conditions persiste de toute évidence lors de la vieillesse.

³³² Après un déménagement à Aubervilliers, dans un logement social, un F4 qu'il occupe encore lors de l'entretien (2018), obtenu en 1995 : « *J'ai même pas fait la demande. Je connais quelqu'un, il travaillait à la mairie. C'est lui qui m'a amené. 2 ou 3 appartements, il m'a dit "va choisir."* » (Mohamed).

Au moment de l'enquête, M. Mohammed relie sa situation de précarité résidentielle et économique³³³ à l'hésitation entre migration temporaire ou migration durable, ancrage familial au Maroc ou en France, investissement immobilier là-bas ou ici. Il reconsidère d'une part, son investissement (à perte) dans l'appartement loué à Aubervilliers pour y faire venir et s'y ancrer familialement et, d'autre part, son achat de la maison à Al Hoceïma, d'abord pour la famille puis pour maintenir des liens (distendus) avec le territoire d'émigration.

Peut-être avant, j'avais juste le chômage, ils pouvaient pas m'accepter³³⁴. Peut-être que maintenant ça va. Je suis à la retraite, c'est mieux. Parce que il y a 3, 4 ans... j'arrivais pas [...] C'est mon fils qui me donne de l'argent. Et maintenant, je suis à la retraite, ça va. Même [si...] c'est incroyable. 800 euros, c'est dur [...] Mon fils je lui dis "achète quelque chose." Il veut pas acheter. Comme moi, c'est pareil. Moi avant, ma femme elle me dit "achète." J'ai pas acheté [...] Je voulais pas. Je lui dis, "peut-être je veux pas rester longtemps". Mais on n'a pas réfléchi, même si on reste pas longtemps, on va les vendre. Parce que là mon fils je lui dis "mon fils, vas y achète. Je vais t'aider." J'ai un terrain au Maroc, je lui ai dit "je vais le vendre, je vais t'aider." Il veut pas. Lui aussi il veut rentrer au Maroc hun. Il m'a dit "je vais travailler là-bas" [...]. Je lui dis "marie-toi déjà, on verra."

M. Mohamed est préoccupé par le projet de retour de son fils au Maroc. Il craint qu'il ne perde ses droits de séjour en France et qu'il investisse toute son épargne au Maroc. Il tente d'orienter son fils en le mettant en garde contre les pièges du projet de retour dans lesquels il est lui-même tombé. Il cherche ainsi à transmettre une expérience et un savoir migratoire à un fils avec lequel il partage des points communs³³⁵. Il aimerait le voir capitaliser ce qu'il a pu lui transmettre, en premier lieu l'aménité d'un ancrage en France. Pour cela, M. Mohamed est prêt à vendre un terrain au Maroc pour que la famille investisse en France, et il conseille à son fils de se marier avant d'envisager un retour. Le savoir migrer porte ici sur une vision raisonnée de la migration permettant de garder le maximum d'opportunités, pour à la fois entretenir des liens affectifs, investir là où il est préférable de le faire, circuler, faire famille et s'ancrer librement.

Ainsi, le projet de retour de son fils réactive chez M. Mohammed la mise en tension entre faire famille et faire ancrage. Pour lui, celle-ci a connu différents tournants au cours de sa trajectoire et, s'il a pu préserver la libre circulation de sa famille nucléaire (et donc son unité), ces tournants l'ont néanmoins précarisé, et ce jusque dans la vieillesse. En raison de cette précarisation et du sentiment d'insécurité dans lequel elle le plonge, M. Mohamed est préoccupé pour son fils.

³³³ Rappelons que son logement lui coûte la moitié de sa pension.

³³⁴ Connaissant l'importance du critère des revenus pour les bailleurs, M. Mohamed se demande si cette longue attente et la non prise en compte de ses besoins n'est pas en lien avec sa sortie prématurée du marché de l'emploi et son passage difficile à la retraite.

³³⁵ Avoir grandi au Maroc, s'installer en France jeune, vouloir se marier au Maroc, avec une Marocaine, penser à retourner vivre au Maroc.

Retenons que faire venir (ou pas), en tant qu'« *hommes « célibatairisés » en France* » (Emsellem, 2007, p.9), c'est être pris dans un processus long, complexe et précarisant jusque dans le vieillissement. En effet, pour les générations qui nous intéresse, passer de l'idée d'une migration temporaire au maintien durable en migration, du célibat géographique à la présence de la famille en France, c'est se confronter aux contradictions du provisoire qui dure et avoir à revisiter le projet migratoire. Le risque en est, d'un côté, le déracinement, de l'autre, l'exclusion.

Ainsi, les cas de M. Ahmed et M. Mohamed disent beaucoup du processus de construction de l'ancrage. Pour le premier, l'impossibilité de faire venir ses enfants légalement (trop tard, ils sont majeurs) équivaut à une impossibilité de faire reconnaître pleinement son ancrage en France, au bout de 60 ans de « présence ». Cet empêchement revoie à la question de l'atteinte à la liberté de circulation et d'installation. Son ancrage n'étant reconnu que partiellement, il est donc contraint à un faire venir partiel (certains membres de la famille et pas d'autres, une génération et pas l'autre) qui, après le célibat géographique, maintient finalement la famille dans la séparation. Un faire venir qui, lors de la vieillesse, voire de la fin de vie, est marqué par l'enjeu de transmettre à ses proches son statut de séjour et la possibilité d'être présent en France légalement.

M. Mohammed, quant à lui, a pu faire venir sa famille nucléaire à temps (après le décès de ses parents et avant la majorité des enfants) et surmonter certains obstacles pour construire un ancrage familial en France. Cela lui permet de vieillir près des siens qui, comme lui, disposent d'une relative liberté de circulation, ou encore, de bénéficier de l'aide de son fils, notamment lors du passage à la retraite (contrairement à M. Ahmed qui aide encore financièrement ses enfants). Cependant, ses craintes face au projet de retour au pays d'émigration de son fils (sans nationalité française, sans bien immobilier acheté en France, avant de s'être marié) montrent bien la précarité de cet ancrage. Cela étant, chez M. Mohamed, la précarisation n'est pas tant liée à l'impossibilité de la transmission du droit à la présence en France - ce qu'il a réalisé en faisant venir plus tôt -, mais plutôt à la contrainte de laisser la moitié de ses revenus dans son loyer.

1.2. Faire venir la famille élargie en France et se retrouver isolé-e à la vieillesse

Ayant fait venir, dès les débuts de leur trajectoire migratoire, des membres de leur famille, de différentes générations, M. Kamel et Mme Aziza se sont inscrit-e-s d'emblée dans la projection d'un ancrage familial en France, échappant aux contradictions du provisoire qui dure. Ici, le faire venir reste néanmoins confronté aux contraintes de l'immigration et met la famille à l'épreuve de la proximité. Nous cherchons ici à cerner les enjeux d'un vieillissement auprès des siens et avec les siens.

Nous nous penchons dans un premier temps sur la trajectoire de M. Kamel (1.2.1) qui, par le faire venir, a construit un ancrage familial à Aubervilliers, centré autour de sa mère. Cependant, l'évolution des rapports intrafamiliaux va avoir des effets déstabilisants lors de la vieillesse. Dans un deuxième temps, l'analyse de la trajectoire familiale de Mme Aziza (1.2.2), laquelle n'arrive à faire venir que partiellement sa famille, ensuite dispersée en France, permet de questionner le vieillissement au regard de ces contraintes.

1.2.1. « Chacun, il a sa vie »

Lors de l'entretien (2018), M. Kamel est divorcé et vit avec deux de ses enfants. Sa mère est décédée à Aubervilliers trois ans auparavant. La plupart de ses frères et sœurs, ainsi que la mère de ses enfants, vivent dans cette ville et dans la région parisienne. Cependant, cette proximité géographique, rendue possible par le faire venir, ne répond pas aux besoins de sociabilités familiales de M. Kamel lors de la vieillesse. Il se sent seul et appréhende le départ de ses enfants, son isolement s'amplifiant au fur et à mesure de son avancée en âge. M. Kamel est en effet confronté au hiatus entre, d'un côté, les rapports qu'il a essayé d'instaurer au sein de sa famille - en agissant sur sa localisation, en l'ancrant à Aubervilliers, en faisant de la mère la centralité de cet ancrage -, et, de l'autre, la manière dont ces rapports ont évolué au fil du temps.

Bien qu'il soit le cadet de sa fratrie, les premières expériences migratoires et familiales de M. Kamel vont l'inscrire dans un rôle de précurseur. Né en 1955, il était enfant lorsque son père « *a arrêté son travail en Tunisie. Il voulait venir en France.* ». Au cours de l'été 1969, le père fait venir M. Kamel et son frère aîné pour les vacances. « *J'ai aimé la vie en France. [...] Vite fait, j'ai fait des copains. J'étais bien. J'ai dit c'est là où...* » (Kamel). De son retour en Tunisie, M. Kamel se souvient, « *je voulais plus aller à l'école, plus rien faire. Je voulais revenir chez mon père, rester ici. [... ma mère] s'est dit que c'est mieux pour moi de me faire venir ici que rester là-bas trimer* ». Ainsi, M. Kamel rejoint son père en

1972. Suite à des démêlés avec la justice, il retourne en Tunisie³³⁶. Son père meurt en 1973. « *Après que mon père est décédé, j'ai décidé de venir en France* » (Kamel). Cela marque sa montée en responsabilité au sein de sa famille. Il fait venir dans un laps de temps court (1977-1979) quasiment l'ensemble de sa fratrie et sa mère.

En effet, après s'être stabilisé sur le plan professionnel, et alors qu'il est hébergé dans le grand appartement de son oncle, à La Courneuve, il fait venir un premier frère en 1977. Là aussi on observe un choix qui s'opère parmi les membres de la famille selon leur âge, leurs temporalités, leurs motivations et le statut administratif avec lequel on peut les faire venir, ici en l'occurrence celui d'étudiant. « *Mon frère qui a eu le bac en Tunisie en 77, il voulait finir ses études en France. Je l'ai fait venir. Il est venu. Il s'est inscrit à la faculté. Il faisait de l'architecture. Il s'est inscrit à l'école des beaux-arts* » (Kamel). Pour ses autres frères majeurs, il fait faire des contrats de travail. Pour sa mère, ainsi que pour ses frères et sœurs mineurs, il fait une demande de prise en charge au consulat tunisien, puis une demande de regroupement familial.

Pour ses frères venus dans le cadre du travail, M. Kamel s'adapte aux procédures imposées par les politiques migratoires en mobilisant les compétences de proches, de sa compagne de l'époque ainsi que sa propre expérience. En 1975, juste après sa formation, le mari de sa cousine lui « *a trouvé quelqu'un qui m'a fait un contrat de travail.* ». L'objectif de M. Kamel n'était pas de travailler mais d'être régularisé³³⁷. Il va reproduire cette stratégie pour faire venir et installer légalement ses frères. En 1978, alors que sa compagne (française) de l'époque est sollicitée pour servir de prête-nom à une société, M. Kamel saisit l'occasion.

Quand elle a accepté, tout de suite ça m'est venue l'idée. [...] j'ai envoyé un certificat d'hébergement à mon frère. Ou je crois même pas, sans certificat je crois. Juste le billet d'avion, il est venu. [...] Et un autre aussi, il est venu avant lui. [...] Je leur fais des contrats de travail, pour la préfecture, sans travailler. [...] il faut juste payer les 3 premiers mois de l'URSAF, cotisations. Parce que la sécurité sociale, pour donner la carte de sécurité sociale et le numéro de sécurité sociale, il faut 3 fiches de paie. [...] Alors ils ont payé que les charges, à l'URSAF. Ils ont eu les 3 fiches de paie, et avec ça, le contrat, ils ont eu leurs papiers : carte de séjour, carte de travail, plus la sécurité sociale. Ils étaient installés.

Cette recomposition de l'espace familial se fait en fonction des contraintes matérielles (commencer par le bas) et de l'autonomisation progressive (professionnelle,

³³⁶ Chapitre 6, Sous-section 3.3.

³³⁷ Notons ici le rapport entre contraintes juridiques et stratégies de contournement. L'immigré-e étranger-e est contraint d'avoir un contrat de travail pour être régularisé-e, tout en n'étant pas autorisé-e à ouvrir une société. Il est alors dans une situation de subordination au travail et plus précisément aux patrons français. Le recours au prête-nom et aux faux contrats de travail sert alors de stratégie de contournement, de tentative d'autonomisation. « *Les étrangers, ils avaient pas le droit d'ouvrir des sociétés. [...] Pour tous les étrangers qui avaient des sociétés et tout, [...] Il faut ramener un Français pour faire la société à son nom, lui donner tant par mois, sans qu'il fait rien. Juste pour... c'est des prête-noms on les appelle.* » (Kamel).

résidentielle, relationnelle) des frères. « *On était devenus 4 [...]. Moi et le grand, on habitait ensemble. [...] le plus jeune, il a fait connaissance d'une Algérienne. Elle travaillait avec lui je crois. Ils se sont installés ensemble. Et l'autre frère qui est venu, il s'est installé chez lui.* ».

Que sa mère et ses frères et sœurs mineur-e-s soient encore en Tunisie pose problème à M. Kamel. « *Alors du coup, après bein on a trouvé la solution qui restait, c'était en 79, de faire venir ma mère, qu'elle reste pas là-bas avec mes deux sœurs, elles sont petites et un petit frère. Il n'y a plus de grands là-bas. Tous les grands, on est là. On n'allait pas revenir* », précise-t-il. Ainsi, se parachève le regroupement de la famille en France de façon irréversible.

La prise en charge de ce faire venir va être répartie entre « *les grands* »³³⁸ en fonction de leurs statuts administratifs et de leurs situations résidentielles. Du fait de son ancienneté en France et de la stabilité de son titre de séjour, M. Kamel va endosser le rôle administratif et symbolique de chef de famille, demandeur d'un regroupement familial.

Comme mon père, il est décédé [...] c'est moi qui s'occupe de ma mère [...] mes petits frères, ils étaient sous ma charge. Et avec la sécurité sociale, ils étaient considérés comme mes enfants, puisque sous ma charge. [...] Ma mère, elle a obtenu vite fait, sans rien, [...] les papiers.

Dans les faits, la mère sera d'abord hébergée chez le frère qui est en couple - chez lequel il y a déjà un autre frère -, puis, « *elle est pas restée longtemps. Parce qu'on cherchait, et vite fait on a trouvé un 3 pièces aux Quatre Chemins [...]. Elle s'est installée là-bas. Et du coup, là, toute la famille était là. En 80, on était tous là.* » (Kamel).

M. Kamel a agi pour (puis avec) le collectif, en faisant des sacrifices, en étant parfois à la limite du légal et en prenant des risques. Il aspirait à l'installation de la mère aux Quatre-Chemins (Aubervilliers-Pantin) et à la constitution d'un collectif familial organisé autour d'elle. Le logement de la mère constitue ainsi une centralité : M. Kamel emménage dans le voisinage³³⁹, le grand frère ouvre des commerces dans ce quartier, et le seul frère resté en Tunisie y vient régulièrement. « *Comme il travaillait dans l'aviation, il avait dix voyages gratuits par an [...]. Alors, c'est lui qui venait, surtout pour voir ma mère. Je sais que c'est pas pour moi, plus pour ma mère. Mais il nous voit, nous aussi. Et voilà.* » (Kamel). Ainsi, la mère cimente les rapports au sein de la fratrie, elle incite à l'entraide et encourage, entre

³³⁸ M. Kamel passe du « *Je l'ai fait venir* » au « *on* ».

³³⁹ Cf. Chapitre 6, Sous-section 3.3. M. Kamel décrit les aspects familiaux, conviviaux et paisibles d'Aubervilliers durant les années 1980 où, avec sa mère et ses sœurs, il pouvait aller boire « *un coca, manger des glaces et on allait au cinéma, à la séance de minuit* » (Kamel).

autres, M. Kamel à travailler avec son frère aîné, ce qu'il regrettera par la suite³⁴⁰. Soutien logistique pour la garde des petits-enfants et substitut éducatif, la mère maintient encore une fois les liens familiaux, notamment lorsque M. Kamel se sépare de sa première compagne et néglige son rôle de père. « *C'est ma mère qui l'a élevé. [...] À l'époque quand on s'est séparé, [...] il est resté avec moi. Déjà, même avant, sa mère elle travaillait, et c'était ma mère qui s'en occupait, qui le gardait. Il dormait chez elle et tout.* » (Kamel). Par ailleurs, les sociabilités de voisinage construites par sa mère vont influencer sa trajectoire matrimoniale. Il se marie avec la fille de la voisine de sa mère. Elle vit au Maroc et, dans la foulée, il participe à sa venue et à son installation légale en France³⁴¹. Ils auront 3 enfants, divorceront et M. Kamel aura la garde de ses enfants³⁴². Enfin, la présence de la mère en France conforte le choix de ne plus retourner en Tunisie, si ce n'est pour les vacances, parce que « *j'ai pas de famille. Toute la famille, c'est ici* » (Kamel). Ainsi, M. Kamel, qui a réalisé le regroupement de sa famille là où il a choisi de vivre, exprime un sentiment de fierté perceptible dans ses nombreux « je les ai fait venir », un sentiment d'accomplissement, d'harmonie et d'ancrage.

Toutefois, le décès de la mère a distendu les liens au sein de la fratrie, et le processus d'individualisation domine les vies des un-e-s et des autres. Lors de l'entretien en 2018, M. Kamel exprime aussi un sentiment de solitude auquel il se résigne. Questionné sur la fréquence de ses rencontres avec ses frères et sœurs, il répond :

Oué oh... pfff. De temps en temps. Comme elle a dit, "chacun il a sa vie, ses enfants". Comme ils travaillent... C'est vrai, il faut comprendre. Ils ont samedi, dimanche euh... c'est juste, juste la vie. C'est pas comme au bled hun. Ici euh... la famille, chacun... ah oui, c'est vrai que les gens... ah oui chacun, il a les enfants, il a... c'est vrai, moi je comprends. Je comprends, moi aussi quand je travaillais, le soir je rentrais fatigué euh... le temps que t'arrives chez toi, t'as envie de te reposer hun ! Et le matin pareil, se réveiller de bonne heure et aller travailler. Le soir, tu rentres, t'es fatigué, et ainsi de suite.

Les membres de cette famille, tout en vivant à proximité les uns des autres, semblent confrontés aux espaces-temps de la société moderne³⁴³ et à des rapports distendus. Ainsi, le faire venir a permis la proximité physique que M. Kamel exprime par « *ils sont là. Ils sont*

³⁴⁰ « *Je suis resté longtemps là-bas pour rien. Ni fiches de paie ni rien du tout. Voilà ce que j'ai gagné avec la famille. C'est vrai. J'ai même pas pensé un jour à ça [la retraite...] J'étais même pas déclaré. Et oui, j'ai gâché, je sais pas combien d'années comme ça. Elles sont parties en l'air. [...]. Je pouvais pas dire non. Ma mère en plus... "oué ton frère il a personne. Si les frères ils s'aident pas.... Si les frères ils s'aident pas...". Voilà. "C'est ton frère, si t'aides pas ton frère qui va l'aider ?" Voilà. J'ai aidé mon frère. Hum. Et voilà.* » (Kamel).

³⁴¹ Avec les modalités qu'il décrit dans l'Annexe 18.

³⁴² Comme nous l'avons vu dans le Chapitre 6, Sous-section 3.3.

³⁴³ Espace-temps qui, pris entre production-reproduction, rend la vie « *juste, juste* » (Kamel) : lieu de travail - logement ; temps de travail - le soir, samedi, dimanche ; travail - enfants ; etc.

là. Ils sont... ils sont là. », mais a confronté la fratrie à l'épreuve d'un quotidien qu'elle semble ne pas avoir surmonté.

Pour M. Kamel qui est passé de la famille comme collectif à la « *famille de type conjugal* » (Sayad, 1999, p.110), puis au divorce, ce processus d'individualisation génère des craintes quant à ses rapports futurs avec ses enfants et aux conditions de son vieillissement. Ces derniers n'auront pas forcément la même vision de la famille, ni l'attitude qu'il a eu vis-à-vis de sa mère, laquelle jusque dans sa fin de vie a constitué la centralité du collectif familial.

J'ai ma sœur qui me pousse à me marier. [...] elle m'a dit que, les enfants de maintenant, il faut pas compter sur eux. [...] c'est chacun pour soi et tu vas rester tout seul. Et si tu es malade, tu trouveras même pas quelqu'un pour te donner un verre d'eau." Remarque, c'est vrai ce qu'elle dit dans un sens. Elle m'a dit "méfie-toi hun". Elle dit "il faut pas croire que ça va continuer tout le temps comme ça hun. Elle me dit, on sait jamais après hun. Elle m'a dit "tes enfants, ils vont avoir leur famille, ils travaillent. Ils vont pas être avec toi 24/24 hun." Elle m'a dit "si tu es un jour malade, ou si quoi que ce soit, tu vas te trouver tout seul." (Kamel).

Retenons ici deux temps dans la trajectoire familiale : celui, d'abord ascendant, au cours duquel, à travers le faire venir, M. Kamel construit la centralité de son rôle dans l'ancrage du collectif familial dans le quartier Quatre Chemins (Aubervilliers-Pantin) puis celui, descendant, où le collectif se délite. M. Kamel vit un tel changement dans sa conception de la famille que son modèle, lors de la vieillesse, est radicalement différent de celui qu'il avait plus jeune. Cette perte de rôle au sein de la famille, ce sentiment d'isolement, et sa déception, ont des effets précarisant. Au niveau économique, toutes les années passées à travailler, sans être déclaré, pour le frère, au nom de la solidarité familiale, ont réduit la pension de retraite (individuelle) de M. Kamel. Ainsi, il a le sentiment d'évoluer dans un espace de vie dégradé, qui a été autrefois celui de la famille regroupée et qui, lors de la vieillesse, est celui de sa solitude, de son mal être. Il est l'espace, rappelons-le, qu'il cherche à fuir pour les beaux quartiers parisiens.

1.2.2. « Maintenant, moi, j'ai l'habitude d'être seule »

Lors de l'entretien (2018), Mme Aziza, divorcée, sans enfants, vit seule. Elle perçoit environ 300 €/mois de retraite. L'ASPA est interrompue temporairement depuis plusieurs mois. Sur le plan des sociabilités amicales et de voisinage, Mme Aziza nous dit : « *je n'ai personne* ». Sur le plan familial, elle évoque dans un même propos la période et la ville où elle a fait venir trois de ses frères et sœurs, leur dispersion dans l'immigration et ses rapports avec les uns et les autres.

C'est moi qui les ai ramenés en France carrément. J'ai ramené ma sœur, elle s'est mariée et elle a ses enfants. Je ne la vois pas. Un de mes frères, le pauvre que dieu ai pitié de lui, il est mort, celui-là sur la photo qui est de ce côté. Je l'ai laissé à Montbéliard. Lui il est resté à Montbéliard. Il était venu en 75 lui. Il a 8 enfants à Montbéliard [...], il est mort là-bas. Mon petit frère, lui aussi il est venu ici. Il n'a pas aimé et il est parti en Allemagne. Il a rencontré une Allemande au Sacré-Cœur et il est parti avec elle. Maintenant, j'ai ma sœur et ses enfants qui sont là et on ne se voit pas. Elle et moi ça ne va pas. Et l'autre, il est à la Mecque, il est parti hier au pèlerinage, le petit, lui, il habite à Montpellier.

Mme Aziza souhaite pouvoir s'isoler, parce que « *maintenant, moi j'ai l'habitude d'être seule* ». Mais cette solitude lui pèse, notamment dans la situation économique qu'elle traverse, aggravée par l'interruption de l'ASPA³⁴⁴. Les membres de sa famille, sur lesquels elle pourrait s'appuyer, sont bien loin d'elle ou bien en conflit avec elle. Sa précarisation lors de la vieillesse n'est pas sans lien avec un faire venir partiel, qui n'a pas contribué à son équilibre et son ancrage en France.

Mme Aziza a elle-même fait l'objet d'un faire venir compliqué, en tant que conjointe d'ouvrier immigré³⁴⁵. En effet, elle entre en France en 1970 avec un visa touriste et un passeport pour qu'elle vienne « *rejoindre* » son mari, ouvrier chez Peugeot Sochaux-Montbéliard depuis 1969. Elle ne sera régularisée qu'en 1974. Pour y parvenir, le couple a dû se marier à la mairie, sur les conseils de « *chrétiens qui étaient bons* »³⁴⁶ (Aziza). Elle a, à son tour, pensé le faire venir - une partie de ses frères et sœurs - en tant qu'action permettant l'autonomisation face aux difficultés de l'immigration. Elle témoigne de l'assise que cela nécessite ainsi que du soutien, de la prise en charge et des sacrifices consentis. « *Ils viennent, ils trouvent au moins la maison où rester et être nourris-logés. Ils trouvent qui les dépanne, qui les guide, qui... Jusqu'à ce qu'ils arrangent leur situation et ils partent, que Dieu les aide.* ». Cette autonomisation est passée par « *la mobilisation* » (Gueye, 2007) de Mme Aziza à travers des aspects concrets, pratiques et quotidiens du faire venir, et une connaissance dans et de la migration qu'elle partage avec sa famille.

Ici, le faire venir représente aussi une tentative d'échapper à une situation d'immigré-e isolé-e, sans ou avec peu de famille en France. Il revient à penser collectif alors que la pensée individualiste prévaut, et que tout est ramené, au mieux, à la famille nucléaire. Mme Aziza fait venir en tant que conjointe d'ouvrier, alors que les contrats de travail, les revenus, les papiers d'identité sont individuels, que le logement est plutôt exigu, etc.

³⁴⁴ Solitude non reconnue par l'institution. Concernant la Cnav qui accorde des trimestres pour « enfants élevés », ou encore l'assistante sociale qu'elle sollicite lors de son interruption d'ASPA et qui lui dit ne rien pouvoir faire, elle commente : « *Et toi, tu n'as ni enfants, ni rien du tout, t'es toute seule, tu peux crever.* ».

³⁴⁵ Cf. Chapitres 5 (sous-section 1.2.2) et 6 (sous-section 3.4).

³⁴⁶ Sans doute la Cimade, association fondée par des mouvements protestants, soutien politique et juridique des migrant-e-s.

Malgré cette période où Mme Aziza valorise le collectif, où elle a de la famille autour d'elle, une intensité dans les rapports, un rôle valorisant de « guide », à la vieillesse, elle se retrouve isolée « par habitude ». Sa situation résulte, entre autres, de ses rapports avec les membres de la famille qu'elle a fait venir, et de l'impossibilité d'en faire venir d'autres. De plus, exacerbée par la précarité économique, cette habitude de la solitude se construit chez Mme Aziza au fil de ses trajectoires matrimoniale, résidentielle et professionnelle. Quand elle était conjointe d'ouvrier, puis d'hôtelier, elle a peu travaillé de façon déclarée. Suite à la séparation avec son conjoint, elle rompt avec Montbéliard où elle a vécu plus de 15 ans, pour emménager en Seine Saint-Denis où elle poursuit une trajectoire professionnelle instable³⁴⁷. Avec les membres de sa famille qu'elle a fait venir, elle décrit des rapports ambivalents, faits de possibilités de se faire aider en cas de coups durs, mais aussi de méfiances, conflits et de ruptures de lien.

"Pourquoi tu restes à Paris toute seule, et si tu meures ou s'il t'arrive quelque chose, je ne serai pas au courant ! Viens habiter à côté de moi [à Lunel]." Moi je me connais, je ne m'adapte à personne. Il [le frère] a continué à me faire son scandale. [...] Je suis donc partie. Il m'a trouvé un logement que j'ai loué. Je lui ai dit "mais mon logement ici, je ne vais pas le lâcher. Jusqu'à ce que je vois si je m'adapte ou pas." Je n'ai pas fait de changement d'adresse ni rien. J'ai loué là-bas et je suis restée un mois ou deux. Je lui ai tout laissé et je suis revenue. Je n'ai pas aimé. [...] d'accord, il fait beau ! Mais la ville est petite. Il n'y a rien. [...] Il n'y a pas de marchés comme nous ici. [...] il se dispute tout le temps avec sa femme et moi je n'aime pas ça, [...] son caractère je ne le supporte pas. Il veut que sa parole fasse loi [...] je lui ai laissé tout le bazar, je lui ai dit "rends la maison à ses propriétaires et vends ce qu'il y a dedans ou donne-le". Et je suis revenue chez moi [rire].

Parce qu'il est dans l'immigration (où elle l'a fait venir), le frère de Mme Aziza est donc au courant de son isolement, de ses conditions de retraitée allocataire de l'ASPA, etc. Ce frère est en capacité d'évaluer la crise que traverse sa sœur. Il l'incite à venir et l'aide financièrement : « *quand j'ai des périodes de crise comme ça, il m'envoie de l'argent. Je pars au Maroc, il me prend le billet. Je pars chez lui, il me prend le billet par internet.* ». En cela, son faire venir a favorisé l'ancrage en France de Mme Aziza, jusque dans la vieillesse. Toutefois, l'épreuve de la proximité met en tension les relations entre elle et ce frère, éclaire les rapports sociaux d'autorité qu'elle rejette, en prenant ses distances.

Par ailleurs, auprès de sa sœur, en région parisienne - et dont l'un des fils « *habite juste à côté de chez moi* » (Aziza) -, elle a trouvé une aide, notamment dans ses démarches administratives. Mais, lors de l'entretien, elle évoque une dégradation de leurs rapports, à tel

³⁴⁷ « *J'ai fait des heures de ménage dans les sociétés et tout [...] J'ai travaillé un peu par-là, un peu par là. Mais moi j'étais bête, j'ai beaucoup travaillé sans déclarer. C'est ça, l'erreur que j'ai faite. [...] Après, j'ai fait tatoueuse au henné, j'ai travaillé à mon compte sans déclaration, sans rien. Et c'est ça qui m'a fait perdre. Je ne savais pas qu'à la fin, ça allait être comme ça. C'est tout.* » (Aziza).

point qu'elle la soupçonne d'être impliquée dans l'interruption de l'ASPA. « *Moi, je me dis que quelqu'un leur écrit. Moi, j'ai des problèmes avec ma sœur. Je lui avais donné mes papiers et elle m'a pris les photocopies de tout. Parce que ce n'est pas normal, d'un seul coup comme ça, ils te coupent... !?* ».

D'un autre côté, la fille de son frère décédé à Montbéliard l'aide financièrement et administrativement, lui prend des billets sur internet, la visite régulièrement et séjourne chez elle de temps en temps. Toutefois, quand cette nièce, en conflit avec son conjoint, lui demande de rester chez elle pendant une période, Mme Aziza refuse par « *habitude d'être seule* », et son logement est exigü. On voit ici un changement chez Mme Aziza qui, dans sa jeunesse, avait fait venir, accueilli, pris en charge, fait vie commune dans un petit logement, avec plusieurs membres de sa famille, le temps de leur autonomisation.

Faire vie commune pose aussi problème à Mme Aziza lors de ses retours au Maroc.

J'ai une sœur qui [...] n'a qu'un seul garçon. C'est reposant quand je vais chez elle. [...] Mon autre sœur qui est plus âgée, elle aussi sa maison s'est vidée, il ne reste avec elle qu'une de ses filles. Quand, par exemple, je vais chez l'autre [neveu], il a quatre enfants en bas âge, je n'arrive pas à rester. Quand je vais chez lui, il me dit "ah ma tante reste." Je lui dis "non, non toi tu as trop de bruit, je ne reste pas." Je me sauve. [...] ils le savent, ils me connaissent [...]. Il faut que la personne s'adapte un peu aussi. S'adapter au bruit, s'adapter à voir les problèmes et... Les problèmes, il y en a toujours ! Même entre les frères et sœurs, il y a des problèmes. Moi maintenant, ma sœur [de France], quand moi je suis là-bas, elle voit noir.

Soulignant que ses problèmes avec sa sœur immigrée la suivent, Mme Aziza, explique que ses séjours temporaires au Maroc et sa circulation d'une maison à l'autre, en fonction du degré de tranquillité qu'elle y trouve, lui permettent de garder une forme de contrôle. Elle part quand elle se sent perturbée, préservant ainsi les relations avec la famille. Pour elle, il est important de faire vie commune, elle est prête à « s'adapter » et à travailler sur ses habitudes ancrées, mais il lui faut une porte de sortie. C'est sous cet angle-là que proximité et distance interviennent dans les rapports qu'elle entretient avec sa famille. Ceci est illustré par sa rupture avec la sœur qui vit dans le même département qu'elle, et ses très bonnes relations avec son neveu du Maroc qui lui ne peut pas venir en France et auquel elle rend visite en fonction de ses propres possibilités.

Lors de la vieillesse, Mme Aziza est donc prise entre les contraintes de sa condition sociale et ses propres exigences en matière de relations et de vie commune. D'une part, limitée par ses conditions sociales, elle ne peut accueillir et aller chez les autres. D'autre part, elle a besoin d'être entourée, aidée psychologiquement et financièrement. Enfin, il lui est difficile de changer ses habitudes ancrées. Malgré le faire venir, central dans son projet

migratoire, elle n'a pu construire un ancrage familial satisfaisant. « *Au contraire, c'est moi qui suis toute seule, je n'ai ni enfants ni rien. Je leur ai dit moi cette France, je n'ai rien gagné avec, je n'ai gagné que de la frustration et de la mauvaise santé* » (Aziza).

En exposant la famille à l'épreuve de l'immigration, de la proximité, du quotidien, du temps qui passe et du vieillissement, le faire venir peut déliter les liens et ainsi amplifier, chez les personnes qui ont fait venir, un sentiment de solitude et d'isolement lors de la vieillesse. En effet, parce qu'au début de leur trajectoire, elles ont aspiré à une vie collective, à un ancrage familial en France et à des rapports harmonieux, il est d'autant plus dur pour elles de vivre à la vieillesse l'absence de rapports, faute de temps et/ou d'entente, et en raison d'habitudes ancrées dans la solitude.

Ainsi, les effets du faire venir sur le vieillissement dépendent de la vision que les enquêté-e-s ont eu du faire famille et du faire ancrage, de l'obligation du maintien des liens avec la société d'émigration et des modalités de leur maintien dans l'immigration. D'un côté, l'inscription dans la vision d'une migration temporaire et masculine a pu conduire à un long processus de déconstruction-reconstruction idéal et à une reformulation du projet migratoire. Dans ces « *reconfigurations spatiales de la dispersion inscrites dans le temps des cycles de vie* » (Cortes, 2011, p.103), l'émigré-immigré doit faire avec sa condition et avec la précarisation lors de la vieillesse. Celle-ci vient de l'injonction institutionnelle de légitimer son ancrage en France et du blocage de la transmission de ses droits à ses descendants, remettant ainsi en question le droit à l'ancrage en France.

D'un autre côté, faire venir dès le début de la trajectoire migratoire confronte l'individu aux rapports intra familiaux dans l'immigration, à l'individualisation et au risque du délitement des liens. Toute la difficulté de cette configuration spatiale se trouve dans une tension entre faire ancrage individuellement et faire ancrage collectivement, entre construire sa propre trajectoire (travail, logement, etc.) et orienter ses actions vers le collectif familial. Ainsi, il y a la problématique du retour au pays des émigré-e-s-immigré-e-s qui, faisant en France « *l'expérience de l'individualisation des rapports et des usages [...] auraient du mal à vivre désormais dans une société où le « nous » l'emporte sur le « moi »* » (Emsellem, 2007, p.9). Existe aussi (et d'abord) la problématique de la confrontation au « moi », à la solitude, à l'isolement, etc. En effet, faire venir des membres de la famille, c'est faire venir ce « nous » dans l'immigration parce qu'on a du mal à y vivre seulement avec le « moi ». C'est ensuite s'exposer à une tension quotidienne entre ce « nous » et ce « moi ». La précarisation lors de la vieillesse est donc à lire au regard de cette tension entre, d'une part,

l'individualisation des rapports et des habitudes ancrées dans la solitude et, d'autre part, le maintien d'un besoin du « nous », « nous » qui peut rester un idéal et qui, à ce moment-là, est délité.

2. Le vieillissement en migration au prisme du (non)retour

Après nous être penché sur le faire venir à soi dans l'immigration et ses incidences sur les conditions du vieillissement, nous interrogeons ici celles de la mobilité-immobilité de l'émigré-e-immigré-e entre la France et le pays d'émigration. En paraphrasant Sylvie Emsellem, (2007, p.9), disons que chez les personnes âgées immigré-e-s, les itinéraires sont profondément différents selon les choix faits en matière d'im-mobilité. Ces choix portant sur la mobilité internationale marquent les trajectoires et les conditions du vieillissement car ils sont lourds d'enjeux. Ces derniers sont liés : au moyen de « *maîtriser un dispositif contraignant de dispersion familiale* » (Cortes, 2011, p.107) ; aux mobilités des femmes « *liées au mariage et au travail du conjoint [... qui] sont marquées par la domination masculine, et plus précisément par l'incorporation de cette domination* » (Bigo, 2017, p.6) ; ou encore à la « *mobilité géographique [...qui] n'inclut pas toujours l'addition des périodes de cotisation d'un pays à l'autre, [...empêchant ainsi] d'obtenir des pensions à taux plein.* » (Emsellem, 2007, p.4).

Nous poursuivons notre analyse du penser/faire famille et ancrage, des aspirations et des contraintes qu'ils sous-tendent, et de leurs effets sur les conditions du vieillissement, à travers deux formes d'im-mobilités : le maintien dans le territoire d'immigration et la réinstallation dans le territoire d'émigration. Dans un premier temps (2.1), l'expérience de Mme Nouara permettra d'interroger ce qui semble être à la fois une rupture avec le territoire d'émigration et un ancrage dans l'immigration, où la dimension familiale est forte. Ici, nous analysons ce qui paraît être un vieillissement paisible, entouré, non précaire, mais inscrit dans un parcours sacrificiel. Dans un second temps (2.2), l'expérience d'enquêté-e-s (Khalidou, Boly, Habib, Abdelaziz) qui se sont réinstallé-e-s dans le territoire d'émigration, avant de revenir en France au bout de plusieurs années, permettra d'interroger ces effets de ruptures/ancrages successifs, leur articulation avec le faire famille et leurs incidences sur le vieillissement.

2.1. Un vieillissement paisible au prix d'un ancrage sacrificiel

Lors de l'entretien (2018), Mme Nouara, née en 1938, retraitée, veuve et ayant perdu deux de ses dix enfants, vit (dans la maison avec jardin dont elle est propriétaire) avec l'un de ses fils, sa femme et leurs enfants. Tous ses autres enfants vivent en France ou en Europe, et lui rendent régulièrement visite. Elle reçoit souvent d'autres membres de sa famille d'Aubervilliers et de la région parisienne. Cette situation résulte de l'ancrage professionnel, économique et familial que Mme Nouara a construit en France dès les débuts de sa trajectoire migratoire, ce qui lui a permis d'évoluer, puis de vieillir auprès de sa famille nucléaire, dans une certaine aisance matérielle. Cependant, elle décrit cet ancrage comme un sacrifice fait au dépend de la famille restée en Algérie, de la circulation et des liens avec ce territoire.

Nous analysons, dans un premier temps (2.1.1), la construction de l'ancrage dans le pays d'immigration qui se réalise dans la mise à distance avec le pays d'émigration. Ensuite, nous nous intéressons au rôle du genre (2.1.2), puis à celui de la communauté en immigration (2.1.3), dans la construction de cet ancrage/rupture. Enfin, nous tenterons de saisir les incidences de la distanciation sur le vieillissement.

2.1.1. Un ancrage au prix d'une mise à distance

Rappelons que Mme Nouara s'est mariée avec le fils d'un militaire algérien de l'armée française, lequel a investi, en France, dans l'hôtellerie et la restauration. La nature de l'ancrage/rupture de Mme Nouara est à saisir dans cette histoire familiale en région parisienne et dans ses dimensions migratoire, professionnelle, économique, etc. Son conjoint l'a fait venir en France en 1953, « à peu près 3 mois ou 4 mois » après son mariage. Né en 1928 en Algérie, il résidait en France, ayant lui-même fait l'objet d'un faire venir par son père. Mme Nouara se décrit alors comme privilégiée par rapport aux autres immigré-e-s, car bénéficiaires, elle et son mari, d'un capital avec lequel le couple va travailler, acheter sa maison et vivre jusqu'à sa retraite. Ainsi, le couple a toujours été propriétaire du café-hôtel dans lequel il a travaillé, ayant ainsi, depuis toujours, un ancrage lié à un patrimoine immobilier en France. De plus, travaillant sans cesse, le couple a eu une présence continue dans ce lieu de travail et d'habitation, renforcée par les naissances successives de leurs dix enfants. À cette forme d'ancrage résidentiel et entrepreneurial, s'ajoute celui communautaire construit notamment grâce à leur métier et à l'ancienneté de leur famille. Ils vivent en effet parmi les émigré-e-s-immigré-e-s, algérien-e-s, kabyles, de Drancy, de Stalingrad puis d'Aubervilliers.

Ainsi, Mme Nouara qui a quitté l'Algérie à l'âge de 15 ans, n'y est pas retournée pendant 23 ans consécutifs, pour ensuite n'y retourner que très rarement « *oh, peut être depuis 53, peut-être, j'ai été 4, 5 fois* ». Mme Nouara exprime une mise à distance spatiale et temporelle entre elle et l'Algérie : « *je ne suis pas restée longtemps en Algérie* » ; « *Tu sais moi, ça fait longtemps, j'ai quitté l'Algérie.* », etc. Ses propos laissent entendre que ses choix et actions, que sa façon de faire famille et ancrage lui ont coûté. Elle a mené sa vie avec détermination, lucidité, en accord avec ses principes et valeurs, ce dont elle est satisfaite. Pour ce faire, elle a dû hiérarchiser, prioriser et donc choisir entre des dimensions importantes du vécu, et notamment entre sa famille nucléaire, son travail et l'achat d'une maison en France, et l'ensemble de ses relations affectives avec sa famille restée en Algérie, et avec ce pays. En cela, elle vit aussi la précarisation due aux conditions de l'émigré-e-immigré-e devant choisir, jusque dans la vieillesse, entre des dimensions associées à des espaces structurellement séparés.

2.1.2. Ancrage/rupture, une histoire de genre

Mme Nouara voit ses conditions se combiner avec celle de femme contrainte par des rapports de genre et inscrite dans des mobilités genrées (mariage, travail du conjoint), observables au plan national (Bigo, 2015, 2017) et dans la migration, notamment chez les « *regroupées* » (Mouchit, 2018). D'abord, le mariage représente pour elle la nécessité de se défaire de la famille en Algérie pour faire famille en France. « *Hé bein, j'ai laissé tout. J'ai laissé mes parents, mes frères, mes sœurs.* ». Par la suite, prise dans une dynamique en France, elle passe à côté de celle dans laquelle sa famille évolue en Algérie. « *La preuve, depuis que j'ai été en France en 53, jusqu'en 76, hé bein j'avais des frères et des sœurs, je ne les connais pas* ». Elle a dû choisir entre des dimensions de sa vie difficiles à tenir ensemble : élever ses enfants et subvenir à leurs besoins, d'une part, aller faire connaissance avec sa fratrie, d'autre part.

En effet, Mme Nouara a eu dix enfants entre 1955 et 1972, « *la grande, il y en a une qui est née en 55, l'autre en 56, Moustapha en 57, Saïd il est né en 58. Ça se suivait tous les ans. [...] Dans l'époque, on a des grandes familles.* ». De plus, selon une division genrée du travail, son mari était au comptoir et elle, à la cuisine. Respectant la norme, elle mène une vie de labeur conciliant vie professionnelle et rôle d'éducatrice.

Moi, toute ma vie, j'ai suivi l'ordre. L'heure du café, c'est le café, tout le monde à table ! L'heure de manger, c'est le manger³⁴⁸ ! [...] On n'a pas moi avec mon mari, ni les vacances, ni les week-ends, rien du tout, il faut travailler ! Mois de juillet et mois d'août, c'est là qu'on profite pour travailler la nuit et le jour. Pour élever nos enfants, pour donner... faire des études et tout ça. Parce que nous, on n'a pas fait des études nous. J'ai jamais été à l'école. [...] Des fois, j'ai 70 personnes. C'est moi qui fais à manger. J'étais dégourdie... heu j'étais jeune encore quoi. Même avec dix enfants. Et pour élever les enfants, il faut être là. [...] 10 enfants c'est pas facile ! [...] J'ai beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup travaillé. Si t'avais demandé à Idir³⁴⁹, il t'aurait dit [rire]. Beaucoup, beaucoup travaillé.

Elle ne retourne pas en Algérie durant 23 ans, parce qu'il y a le commerce à tenir et « *parce que quand on a des petits, vous voyez, tous les ans, tous les ans, tous les ans, tu peux pas prendre les bébés et y aller en Algérie.* ».

Face à ses obligations et à sa contrainte d'immobilité genrée, elle est prise en étau entre le désir frustré de voir sa famille (parents et fratrie) et son ancrage en France centré autour de la famille de son conjoint³⁵⁰. Les contraintes et les priorisations de Mme Nouara se traduisent non seulement par un ancrage physique, mais également par une mobilisation au quotidien, la concentration de son énergie, de son attention et de ses efforts sur cet ancrage en France³⁵¹.

Cet ancrage/rupture est tellement fort que le premier retour en Algérie (1976), pour les vacances auprès de la famille, ne se fait qu'au prix d'une organisation et d'une mobilisation intenses.

Nos enfants, ils sont grands. On est un peu plus libres. [...] le dernier il avait 4 ans. [...] Alors, à 4 ans, on a voyagé [...]. On n'est pas obligé d'amener les couches. [...] On a ramené quatre ou cinq [enfants] seulement. Les autres, ils sont grands, [...] il y en a qui ont gardé le café.

Outre les aspects logistiques et financiers³⁵², le couple a dû arbitrer entre ses enfants, ceux qui seront du voyage, qui connaîtront la famille d'Algérie et lui seront présentés, et ceux qui restent, en raison de leur âge et de leur capacité à garder le reste de la fratrie, la maison et le commerce fermé par les parents. À ce sujet, Mme Nouara nous raconte une anecdote qui éclaire la place de cette famille à Aubervilliers et l'intensité des relations avec les villages kabyles d'origine.

³⁴⁸ Le moment d'aller en Algérie, c'est le moment d'aller en Algérie, pas avant, pourrait-on dire aussi.

³⁴⁹ C'est la fille de Mme Nouara qui m'a mis en contact avec M. Idir, ami de longue date de la famille.

³⁵⁰ Le beau-père vit avec le couple.

³⁵¹ Sur la dimension économique de cet ancrage et de la priorisation : « *Non, non, j'envoie rien du tout. J'ai déjà mes problèmes quoi. Dans le commerce, il faut faire face. Il y a des frais dans le commerce. Il y a des frais pour les enfants et tout ça hun. Je ne peux pas me permettre... Bon, à la fin, quand ils sont grands mes enfants, des fois j'envoie comme ça un petit billet. Mais je peux pas dire j'envoie de l'argent à mes parents. Non.* » (Nouara).

³⁵² « *Ça coûte cher le billet pour l'Algérie hun, à l'époque... déjà même maintenant tu vois, pendant les vacances 600 euros hun. Donc t'imagines si t'as 10 enfants ça fait 7200 euros rien que les billets d'avion quoi, tu vois c'est...* », nous dit Nadia, la fille de Mme Nouara.

2.1.3. Faire communauté entre ancrage et absence

À propos de la fermeture de leur commerce à l'occasion du voyage, Mme Nouara rapporte que « *quand on est arrivé en Algérie, il y a des Algériens qui sont venus dans le village à mon mari, il a dit "j'ai été à ton café, j'ai trouvé il est ouvert, ton fils il travaille, il y a des clients, c'est des clients tous les jours, tous les jours."* ». Cette anecdote renvoie à la question de la circulation et des rapports à distance au pays de naissance, à travers la communauté. Mme Nouara a toujours été au cœur de cette communauté, par sa famille, son métier, son implication dans le FLN, sa localisation à Drancy, à Stalingrad, puis à Aubervilliers, centralités de l'immigration algérienne, notamment kabyle. Elle a donc toujours maintenu des liens transnationaux, symboliques, avec son pays de naissance, sans pour autant circuler physiquement vers celui-ci. Or, cette continuité entre « *l'espace de la société d'immigration et l'espace de la société d'émigration, le premier finissant par se présenter comme une projection réduite du second* » (Sayad, 1999, p.419), accentue la tension entre ancrage et absence, lien et rupture, projection symbolique et réelle.

L'ancrage communautaire de Mme Nouara s'est construit à travers le temps, en cercles concentriques : la communauté familiale au centre, puis villageoise, kabyle et algérienne, la limite étant tenue entre celles-ci. Ainsi, le grand-père, prédécesseur en migration, qui a vécu avec elle, était à Chatelet où « *tous les Kabyles étaient là. Ils sont arrivés là.* » (Nadia). Il y avait aussi des oncles à proximité, « *ils habitaient dans les petits hôtels à Stalingrad, Barbes et tout ça* ». De plus, Mme Nouara se rappelle l'époque où :

Chez nous, dans l'hôtel, tous c'étaient des Kabyles. Les gens, ils viennent du village, soit du village où est né mon mari, soit le village à côté, mais ils connaissent la famille à mon mari. Pour venir en France, les pauvres, il y en a même... il vient avec son ticket, l'adresse et tout ça. Et il arrive avec le taxi sans un franc. Mon mari, il sort dehors, quand il voit un taxi arriver, il sort, il paie le taxi.

La famille, notamment à travers le grand-père et le père, est au cœur non seulement d'une filière migratoire familiale et communautaire, d'un réseau mobilisé (Gueye, 2007, p.21), mais aussi de la projection réduite évoquée par Sayad. Elle accueille, sert de banque³⁵³, est consultée par d'autres commerçants de la communauté pour ses connaissances et l'ancienneté de son ancrage³⁵⁴. La famille nucléaire au complet en France, fait rare à cette époque, sert même de famille de substitution pour beaucoup de célibataires géographiques.

Surtout à l'époque de mon grand-père, tu sais comme eux la plupart, ils avaient leurs enfants en Algérie, alors quand ils nous voyaient, tu sais, ils étaient... ils voulaient qu'on leur parle, ils voulaient qu'on reste avec eux, tu

³⁵³ « À cette époque, il n'y a pas de banque, il y a rien. C'est nous qui cache tout l'argent des clients » (Nouara).

³⁵⁴ « Je voyais mon père et mon grand-père à Aubervilliers, ils savaient tout ce qui se vendait, tout ce qui s'achetait. [...] Alors les gens, ils venaient les voir, "voilà, je veux acheter un café. Tiens, j'ai vu ça, qu'est-ce que t'en penses ?" » (Nadia).

vois, ils nous touchaient, et puis comme le travail, il leur donnait des jouets à Noël, et eux ils n'amenait pas les jouets, ils avaient 30 kilos, ils préféreraient ramener des vêtements... [...]. Alors les jouets, ils nous les donnaient [...]. Et puis, on remplissait tous les papiers. (Nadia).

L'inscription de Mme Nouara et de son conjoint dans une communauté nationale algérienne souligne, par sa dimension très institutionnelle (Hajjat, 2012), un autre aspect particulier de la mise en tension entre ancrage et absence. Ils ont été membres de la fédération de France du FLN³⁵⁵. À l'Indépendance, le couple vend son café-hôtel, pensant rentrer en Algérie, comme beaucoup d'autres, puis y renoncera, comme beaucoup d'autres.

Il y a beaucoup des Algériens, ils croyaient qu'une fois que c'est fini la guerre, on peut tous retourner en Algérie, avec la tête haute. Mais, les gens qui sont partis avant nous, ils sont revenus, ils ont dit "c'est mieux de manger un bout de pain [rire] avec la chaleur d'ici que de retourner en Algérie. C'est fini la guerre, c'est pas encore bien, bien, stationné, c'est pas bien...". Alors on a regretté de le vendre. (Nouara).

Lors de l'entretien (2018), Mme Nouara affirme encore son inscription dans cette communauté, notamment en disant ne pas vouloir demander la nationalité française, par fidélité à ses principes nationalistes, à la lutte menée, et surtout avec le sentiment de ne rien devoir à personne³⁵⁶. Ainsi, la question de la dignité, déterminante de l'ancrage et de l'absence, a poussé Mme Nouara vers le FLN, à penser à rentrer en Algérie, à y renoncer, et enfin, à ne pas demander la nationalité française pour ne pas se soumettre à l'évaluation de l'autorité et à sa validation (Hajjat, 2012), et donc à rester dans le statut subalterne d'étrangère en France, dans une certaine absence.

Ainsi, le faire famille/ancrage durant les 23 premières années de la trajectoire migratoire de Mme Nouara montre l'intersectionnalité³⁵⁷ des contraintes, l'inscrivant dans une assignation à résidence en France et dans une rupture avec la famille d'Algérie. Celles-ci vont entraîner des répercussions jusque dans sa vieillesse.

2.1.4. Incidences de la distanciation sur le vieillissement

Le premier retour de Mme Nouara en Algérie lui a fait prendre conscience des impacts de sa priorisation : éloignement de sa famille, distension des liens, changements chez les membres laissés, arrivées de nouveaux membres inconnus. « *Hé bein mes parents, pendant 23 ans, ils ont eu deux enfants. Et quand je suis retournée en 76, j'ai trouvé que j'avais une sœur, elle est mariée, elle a des enfants. Et un an après, [...] mon petit frère, il*

³⁵⁵ À « l'Indépendance, ils ont fait un couscous chez mon père et mon grand-père, là où il y avait l'hôtel. Et eux, comme il y avait les gens de l'OAS qui voulaient attaquer, eux, cette famille-là, ils ont ramené tous les camions pour bloquer la route, que personne ne puisse venir avec un véhicule et faire une attaque quoi » (Nadia).

³⁵⁶ Nous avons évoqué le témoignage de Mme Nouara à ce sujet dans le Chapitre 5 Sous-section 1.2.

³⁵⁷ Obstacles à la mobilité liés à l'appartenance aux catégories « petit-e-s commerçant-e-s » (cherchant à préserver le commerce par un surinvestissement dans le travail), « femme », « conjointe » et « familles nombreuses » (avec la responsabilité et la charge que cela représente), « émigré-e-s-immigré-e-s ».

s'est marié. J'ai été au mariage. Mais les autres, je ne les connais pas. » (Nouara). Mme Nouara semble réaliser que sa famille s'est développée en son absence. Elle semble perturbée de se retrouver parmi les siens, de se ré-ancrer ponctuellement, par le voyage, dans sa famille d'Algérie, en Algérie. L'année d'après, elle décide sans hésitation d'assister au mariage de son frère, comme s'il s'agissait, en prenant le temps et en se donnant les moyens, de marquer sa place dans sa famille, de faire acte de présence, de tenter de rattraper le temps irrémédiablement perdu.

Si les quelques voyages effectués par la suite lui font prendre conscience de ce qui la lie à sa famille, ils seront aussi révélateurs de ce qui l'en sépare.

Il faut voir toute la famille. Si tu vas pas voir la famille, ils sont fâchés. Alors quand tu passes toute la famille, et bien après il te reste deux jours de repos, même pas de repos. [...] C'est mieux même d'y aller dans d'autres villes, loin de toute la famille [...] Là, à mon âge, on peut pas se balader comme ça [rire] c'est fatiguant ! [...] Et puis, il n'y a rien à... Ils te cassent la tête tous. [...] chacun il te raconte sa version, chacun il a des problèmes, [...] Tout le monde, il a les problèmes. Il faut savoir les gérer. [...] Moi aussi, j'ai des problèmes mais... [...] Ils te parlent, ils te parlent, eh bien moi... je préfère de parler d'autres choses, ou de rester à boire un petit café au soleil, ou à la mer, que d'entendre des conneries des autres. Moi, je vais y aller une fois tous les 10 ans en Algérie, c'est pas pour entendre tous les ragots des autres. Non, moi j'aime pas. Je ne vais pas souvent en Algérie.

Ainsi, la rupture instaurée durant les 23 premières années se poursuit jusque dans la vieillesse. Elle est alimentée selon nous par la hiérarchie entre les pays, le différentiel de développement, la libre-circulation à sens unique, instaurant des différences au sein de la famille (faites de réalités matérielles et d'imaginaires) et favorisant le fait de ne plus rien avoir à se dire. C'est Mme Nouara qui, venant de France, parce qu'elle en a les moyens économiques (liés à son statut de séjour, etc.), va « *un peu partout* » où la famille se trouve dans la Périphérie, la plupart du temps dans des villages, « *celui de mon mari*, nous dit-elle. *Après, je vais au village de naissance* ». C'est au regard de ces différences de statut matériel et politique que sont à lire les rapports de Mme Nouara à sa famille en Algérie, et ce qui l'en sépare : vision et conception du rôle de chacun-e, représentation du voyage et des vacances, etc. Mme Nouara vit un décalage entre, d'une part, ses attentes concernant son voyage et sa famille en Algérie et, d'autre part, ce qu'elle y trouve³⁵⁸.

En Algérie, Mme Nouara doit se confronter à cette rupture qui se rappelle à elle à chaque visite, ainsi qu'à l'emprise du collectif, alors même que son expérience a développé

³⁵⁸ Mme Nouara aimerait que sa famille la voit comme une personne avec qui on passe du bon temps, en buvant un petit café, alors que sa famille la voit comme une personne à qui on déballe ses problèmes et qui peut le résoudre du haut de son assise économique et migratoire. Mme Nouara aimerait que sa famille comprenne qu'elle a besoin de repos, de nature, de paysages et de se ressourcer aussi en dehors de la famille, de circuler en voiture, vers des villes où il n'y a pas de famille, alors que cette famille la sollicite et « se fâche » si elle vient en Algérie sans passer la voir et sans lui consacrer du temps.

chez elle un esprit individualiste, d'autonomie, et centré, même lors de ses voyages, sur sa famille nucléaire. En effet, elle nous dit n'avoir trouvé un équilibre entre famille et vacances, visites et repos, que lors d'un voyage effectué avec l'un de ses fils. En phase avec elle, il a acheté un appartement à Béjaïa. Il loue une voiture pour optimiser les visites et pour se dégager du temps pour aller là où la famille n'est pas. Son décès en 2014, « *même pas 15 jours* » après ce voyage, met fin aux liens physiques de Mme Nouara avec la famille en Algérie.

La mort de ce fils, après celles de son mari et d'un autre fils, à « *même pas trois ans* » d'intervalle, rompt cet équilibre retrouvé tardivement avec l'Algérie en même temps qu'elle perturbe l'ancrage dans la maison familiale, en France. « *Avant, ma maison elle est remplie. Maintenant bein... Elle est vide.* [soupir] » (Nouara). En effet, « *avant* », tous ses enfants ne « *sont pas loin. Ils sont tous là* », aussi bien dans le sens où ils vivaient avec elle, ou à proximité, que dans le sens, « *mes enfants ils sont tous là, ils sont vivants tous.* ». « *Maintenant* », ses enfants « *sont partis* », là aussi dans le double sens du déménagement et de la mort. « *Avant* », elle rassemblait dans son jardin, « *tous les dimanches, tous les dimanches, tous mes enfants ils sont là, mes gendres, tout ça* », autour de la nourriture qu'elle préparait.

Bon maintenant, comme je t'ai dit, ça fait à peu près trois ou quatre ans, je ne fais pas à manger [...] Eh bien moi maintenant, quand je reste dans mon jardin, je vois tout ça, les souvenirs. Le jardin, quand je reste là-bas et je me rappelle tous les dimanches, ça gueule de tous les côtés, ça mange, ça chante... tout ça, eh bien ce sont des beaux souvenirs. Bein voilà ! Il faut pas se laisser. Et puis la maison, il faut bien que je la conduise hun. Elle se fait pas conduire toute seule la maison. Il faut être là quoi [rire]. Déposer sa loi [rire].

Ainsi, malgré la dispersion résidentielle de ses enfants, le vieillissement et l'usure du corps, les morts successives de ses proches, qui perturbent son faire famille/ancrage (événements concomitants de ses arrêts de faire à manger en France et d'aller en Algérie³⁵⁹), Mme Nouara reste dans sa maison, dans son jardin et dans ses souvenirs, et avance dans l'âge en étant entourée. Elle vit encore avec des enfants et petits-enfants, a des relations avec la famille de la région parisienne³⁶⁰, des relations très fortes avec ses enfants résidant dans d'autres villes de France. « *J'ai mes enfants qui me chouchoutent... Là j'étais fatiguée, ma*

³⁵⁹ Ils ont également accéléré le processus de vieillissement et de fatigue que Mme Nouara évoque à la fois concernant son non-retour en Algérie pour la famille et le fait de ne plus faire à manger pour la famille en France : « *Mais pour dire, je vais faire un couscous pour 20 personnes, 30 personnes, non. Voilà. C'est fatigant, moi je suis fatiguée.* ».

³⁶⁰ Nucléaire mais aussi élargie : « *Et des fois, je reçois. Là mon frère, il est parti en Algérie avec sa femme. Mais des fois, je reçois. Comme hier, elles sont venues les deux dames. C'est pas de mon âge mais... [...] c'est le même village que mon mari. Mon mari, il habite là, eux ils habitent là.* ».

filles elle est venue, elle m'a pris deux mois. Le restaurant, la promenade, la mer. [rire] Elle m'a gonflée un peu [rire]. Elle m'a donné un peu d'air » (Nouara)³⁶¹.

Mme Nouara reste en contact avec l'Algérie. Sa belle-fille et ses petits-enfants y sont en vacances lors de l'entretien³⁶². Sa fille y retourne régulièrement se recueillir sur les tombes. « *Parce que j'ai le petit jeune, il est décédé au mois de mai. Alors chaque mois de mai, elle y va* » (Nouara). Mme Nouara maintient ainsi, à travers la circulation de certains de ses enfants et petits-enfants, des liens compensatoires ou par procuration avec l'Algérie, la famille et les tombes qui s'y trouvent.

L'ancrage en France de Mme Nouara (Figure 11), choisi et contraint, est un ancrage réussi lors de la vieillesse, mais la condition de celui-ci a été de s'individualiser, de se restreindre à la famille nucléaire, de s'éloigner de la famille restée en Algérie et d'amputer l'ancrage d'une partie du vécu algérien. Faire famille et ancrage a nécessité de s'engager dans un projet (s'ancrer en France) qui prend du temps, mobilise de l'énergie et des moyens et conduit à une forme de stabilité. Cela a aussi nécessité de différer un second projet (maintenir le lien avec l'Algérie par la circulation) et donc de s'immobiliser pendant très longtemps en assumant la rupture, avec des conséquences irrémédiables sur les liens familiaux et des répercussions sur la santé physique et mentale.

³⁶¹ Les enfants sont aussi des aidants administratifs : « *Eh bien c'est Nadia qui s'occupe des papiers. Nadia elle est cheffe. Cheffe des papiers. Ah je te jure c'est cheffe des papiers et tout ça [rire]. [...] Oui, oui, même avant qu'il meurt son père, c'est elle qui fait les dossiers, qui fait tout, tout, tout. Elle est dégourdie pour ça.* ».

³⁶² Le fils qui vit avec elle s'est marié en Algérie. « *On l'a ramenée de l'Algérie [...] ma belle-fille.* » (Nouara).

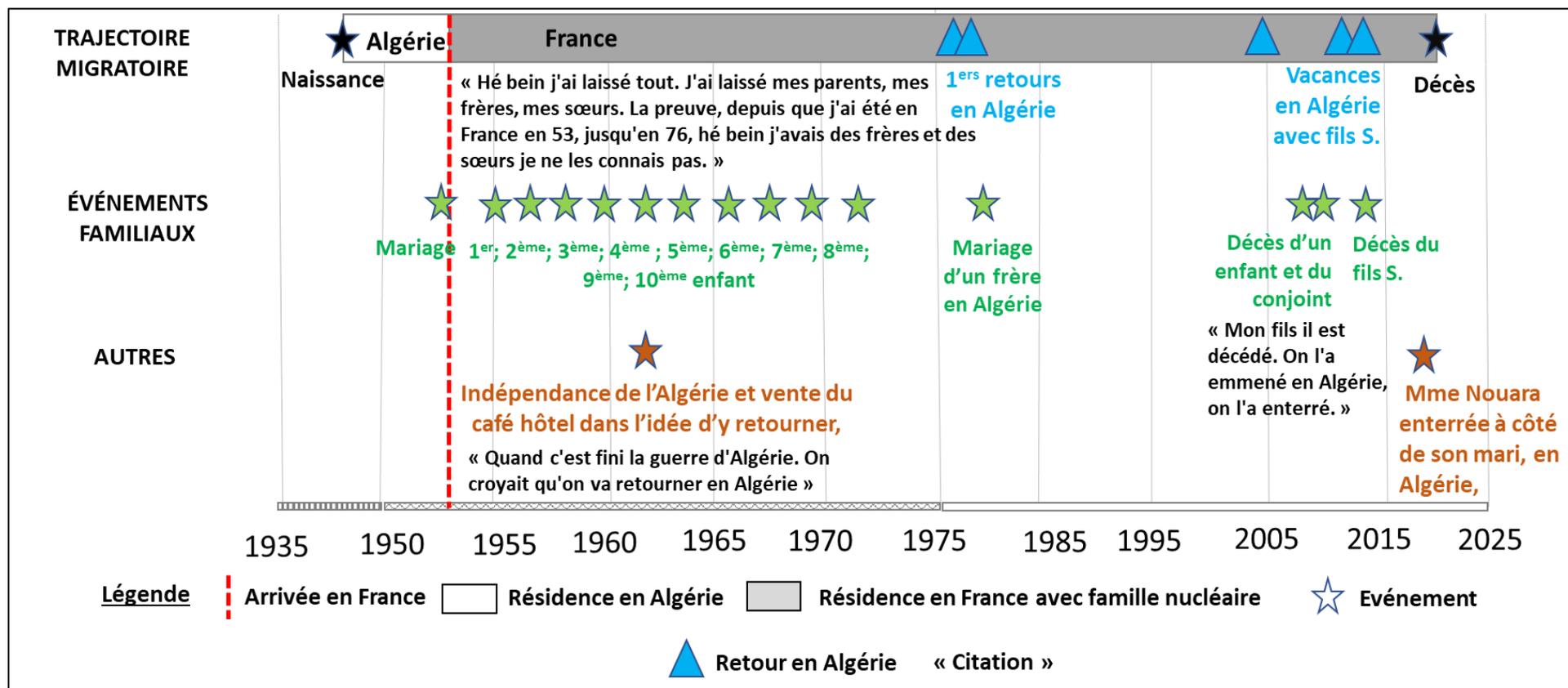


Figure 11: Trajectoire migratoire et familiale de Madame Nouara (80 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur

2.2. La recherche de l'espace du « mieux » au risque de la discontinuité statutaire

Nous nous intéressons ici à des enquêté-e-s qui, après s'être ancré-e-s en France à des degrés différents, retournent au bout de plusieurs années dans le territoire d'émigration et s'y ré-ancrent. Après plusieurs années encore, ces enquêté-e-s sont revenu-e-s en France et y vieillissent. Or, l'alternance et « discontinuité » des ancrages engendrent le risque accru de la précarisation des statuts. À travers la mise en tension entre, d'une part, les aspirations des enquêté-e-s concernant leur faire famille et ancrage, et d'autre part, les risques d'une discontinuité de séjour en France, nous verrons que la concrétisation temporaire de l'idée du retour amplifie les effets précarisants sur la trajectoire jusque dans le vieillissement.

La trajectoire de M. Khalidou permettra (2.2.1) de voir comment sa confrontation à la dispersion familiale, puis aux réalités politiques violentes du pays d'émigration, l'a fait retourner en Mauritanie puis revenir en France, l'exposant à une exacerbation de la dispersion familiale lors de la vieillesse. Ensuite (2.2.2), nous verrons que les conditions (notamment économique) du vieillissement de Mme Boly sont marquées par son retour en Mauritanie pour suivre son mari, puis par son retour en France alors que celui-ci est malade et que s'inversent les rôles au sein du couple. Puis (2.2.3), nous verrons comment M. Habib pris entre contraintes intra familiales, besoins personnels de mobilité et de changement, ou encore, contraintes sanitaires, cherche à construire un double ancrage en France et en Tunisie. Nous verrons que les politiques migratoires mettent à l'épreuve son savoir migrer (Da Cruz et Nizzoli, 2014) et l'immobilisent progressivement, d'abord en Tunisie (où il a sa famille, sa maison, une bijouterie), puis en France où il vieillit sans papiers, sans logement fixe et quasiment sans revenus. Enfin (2.2.4), nous verrons comment les temporalités des allers-retours de M. Abdelaziz entre la France et la Tunisie, ont pu perturber son faire famille et ancrage, et précariser ses liens avec sa famille nucléaire à la vieillesse.

2.2.1. Ancrages successifs et vieillissement entre naturalisation et dispersion

A la vieillesse, M. Khalidou a un ancrage partiel, notamment sur le plan familial, résidentiel et économique. En effet, alors que sa pension de retraite est amputée des années travaillées en Mauritanie et que six de ses enfants n'ont pas le droit de venir en France, lui, sa conjointe et leurs deux plus jeunes enfants y vivent et ont la nationalité française. Alors qu'en Mauritanie, la famille possède « *un bâtiment de deux étages* », à Aubervilliers, elle est locataire : « *je dors presque à moitié dans la rue* » (Khalidou). Ainsi, le temps travaillé en

Mauritanie n'est pas comptabilisé, le temps pour faire venir toute la famille a été dépassé³⁶³, la demande de logement social, faite tardivement, met du temps à aboutir. L'ancrage problématique de M. Khalidou lors de la vieillesse est donc à lire au regard du temps qui a joué contre lui, du fait de ses revirements dans le faire famille et le faire ancrage, de ses ruptures/ré-ancrages successifs (Figure 12).

³⁶³ Les enfants ayant atteint la majorité.

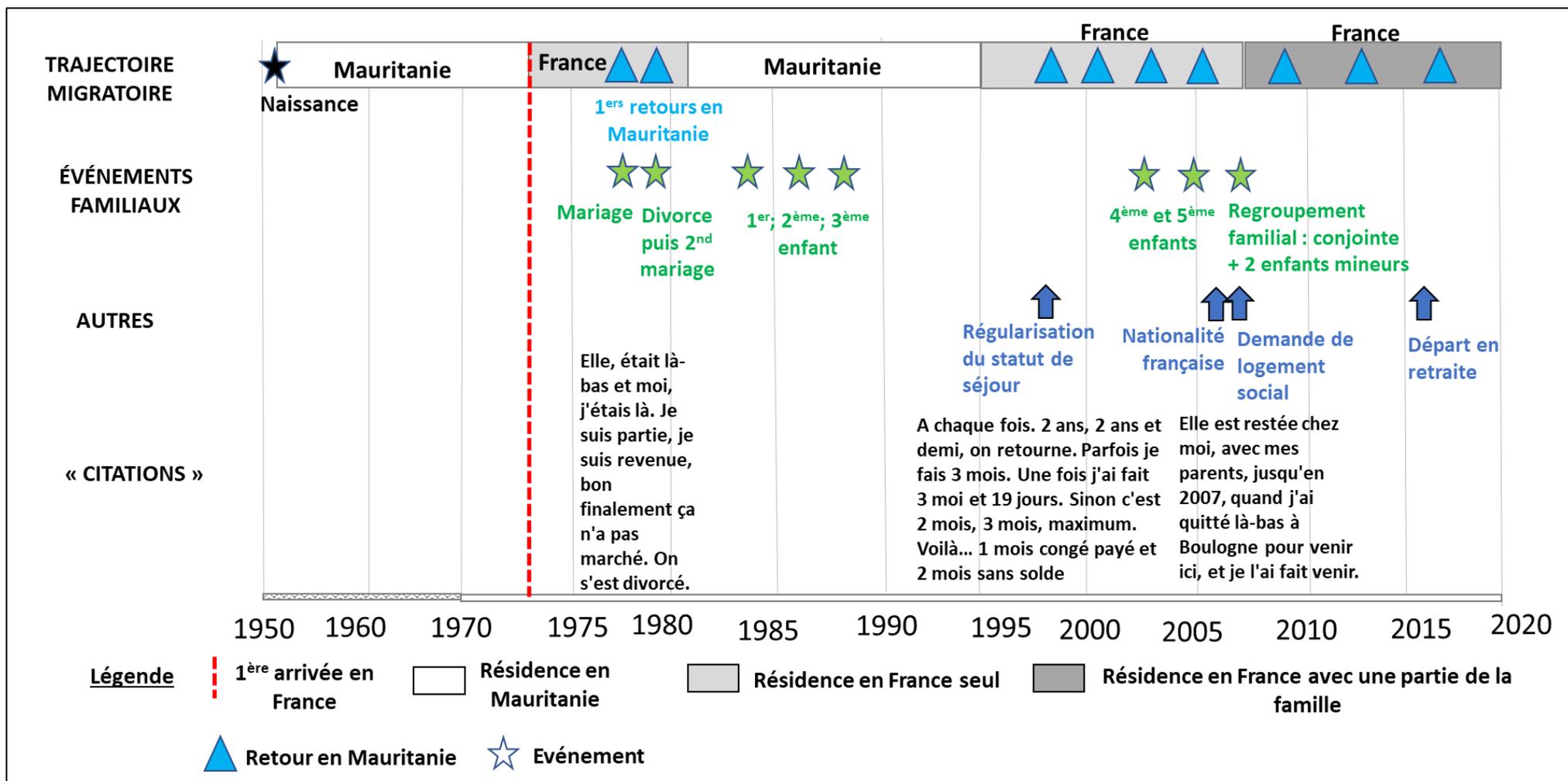


Figure 12: Trajectoire migratoire et familiale de Monsieur Khalidou (67 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.

Arrivé en France en 1973, Monsieur Khalidou retourne en Mauritanie en 1981 pour s'y réinstaller. Il laisse alors son titre de séjour, sa chambre dans un foyer et un poste d'ouvrier qu'il occupait depuis dix ans chez « *Simca*, à l'époque. Après, [...] ça changeait tout le temps le truc », en fonction des plans de restructuration. « *Je suis retourné parce que toute ma famille était là-bas. [...] parce que je voulais aller travailler chez moi et puis... rester là-bas, j'étais mieux quand même, au moins... Si on trouve à travailler chez soi c'est... c'est mieux* ». Ce retour s'inscrit donc dans une démarche de conciliation entre différentes dimensions de son vécu jusque-là dispersées en migration. Il représente aussi une déconstruction de la migration, une rupture avec sa conception initiale de la migration³⁶⁴ et dont il a éprouvé les réalités.

M. Khalidou, qui a vécu la famille dans les contraintes du deuxième âge de l'émigration-immigration nord-ouest africaine en France, a été perturbé dans ses projets de retour et dans ses possibilités de faire famille en France. Il s'est ainsi installé dans une séparation douloureuse³⁶⁵.

On peut dire qu'il y a plus de mal que de bien. Parce que, quand on vit à l'étranger et la famille au pays, la solitude tout ça... c'est pas facile. [...] Et il faut rester deux ans ! Et auprès d'eux pendant deux mois, trois mois ! C'est pas une vie ! [...] Et tout ce que je gagne ici, [...] j'envoie, comme tout le monde. J'envoie à la famille, c'est logique. [...] À chaque fois que j'ai eu le temps de partir là-bas, je pars. Sinon, c'est comme ça !

M. Khalidou décrit la confrontation entre la logique du modèle migratoire, économique et familial qu'il a suivie dans un premier temps (« *c'est logique* », « *c'est comme ça* »), et la réalité éprouvée de ce modèle (« *c'est pas facile* », « *il faut rester deux ans* », « *vous ne vous voyez pas* », « *C'est pas une vie* »). Il souligne une forme d'absurdité dans le fait de vivre ainsi dans cette assignation, partir et revenir « *encore refaire la même chose* ».

Cet éprouvé a eu raison de l'idée d'une migration sans terme, en tant que célibataire géographique, il a eu raison du mythe de l'immigration et a fait émerger l'idée du retour comme seule possibilité d'autonomisation. Comme pour la déconstruction de l'idée d'une migration temporaire³⁶⁶, on observe ici la concomitance de deux idées radicalement opposées, l'une émergeant au fil de la déconstruction de l'autre. Chez M. Khalidou, le retour n'apparaît pas comme ayant été envisagé dès les débuts du projet migratoire, mais comme faisant suite à la confrontation aux réalités précitées. Le retour serait un remède à la dispersion épuisante des dimensions du vécu et des énergies : travail ici, famille là-bas ;

³⁶⁴ À travers son père immigré en France (Cf. Sous-section 2.1.1 du Chapitre 5).

³⁶⁵ Voir Annexe 16 et 17.

³⁶⁶ Cf. Sous-section 1.1 de ce Chapitre 7.

argent gagné ici, envoyé là-bas ; présence ici pendant deux ans, présence là-bas « *que trois mois* ». Le retour du travailleur célibataire géographique apparaît alors comme le pendant du « faire venir ».

L'idée du retour se nourrit d'une vision du pays de naissance, qui s'est construite dans le pays d'immigration et dans ses conditions, comme espace du « *mieux* », de conciliation des dimensions du vécu. Espace dont on a oublié pourquoi on l'a quitté. Partant, la réinstallation de M. Khalidou en Mauritanie (1981-1995) est une nouvelle mise à l'épreuve et une nouvelle déconstruction douloureuse, qui font ré-émerger l'idée de départ vers la France.

J'ai fait 14 ans là-bas. J'ai travaillé dans l'administration [...] comme chauffeur administratif. [...] jusqu'à 95. Fin 95, je suis revenu ici en France. [...] Bon, il y a eu des événements douloureux. Je ne peux même pas recommencer à parler de ça. [...] Des événements politiques entre mon pays et le pays voisin, le Sénégal. [...] Il y a eu beaucoup de déplacements de gens, tout ça, les morts, les... les trucs comme ça. [...] je ne peux plus rester, parce que j'ai vu beaucoup de collègues avec qui je travaillais, qui ont été démis de leurs fonctions, des trucs comme ça vous voyez. Je savais que ce qui les a touchés, ça va pas... je vais pas échapper. Alors j'ai dit, bon je vais pas attendre jusqu'à... qu'on me dégage comme ça comme un... comme un outil de travail, je sais pas... Je suis parti.

Ce double processus de déconstruction-ré-émergence est présent chez d'autres enquêté-e-s et, comme illustré dans l'annexe 19, il s'agit là d'une autre manière d'abandonner l'idée d'un retour définitif au pays de naissance³⁶⁷.

Se sentant de moins en moins à sa place, et de plus en plus menacé en Mauritanie, M. Khalidou rentre dans ce processus décisionnel d'autant plus compliqué que le retour en France est dur à mettre en œuvre. « *C'est pas tellement facile. [...] comment dirai-je ? [...] ça s'empire pour... les gens maintenant. Ils ne veulent plus de personne. Vous voyez bon... [rire] comme ça bon, j'ai fait des... des gauches droites comme tout le monde, voilà !* ». Il retourne donc en France, en 1995, sans papiers, à la case départ. Il travaille « *comme tout le monde, clandestinement, pour vivre, c'est logique* » (Khalidou), partage une chambre en foyer et ne peut pas circuler vers la Mauritanie (et la famille).

Ce retour montre comment les processus décisionnels portant sur l'ancrage ici ou là-bas, et leur réorientation, sont lourds de conséquences sur le vieillissement. Ils revêtent des dimensions irréversibles. Ce retour montre aussi les caractères non acquis, réversibles, conditionnés et conditionnant l'accès aux droits fondamentaux du statut « d'étranger en

³⁶⁷ Dont les réalités vont au-delà de la Mauritanie, de l'Algérie et des événements évoqués ici par M. Khalidou et M. Idir. Ces réalités ont les mêmes fondements que celles qu'ils évoquent concernant leur premier départ vers la France, 22 ans plus tôt (pour M. Khalidou). Ces fondements relèvent de ce que nous avons évoqué s'agissant du différentiel de développement et de stabilité économique, politique, etc., de la hiérarchie et des rapports de dominations entre Centre et Périphérie.

situation régulière en France ». Ici, l'illégalité justifie le non-accès et rappelle à M. Khalidou qu'il ne peut circuler et s'installer où il veut, quand il veut, sans être pénalisé. C'est cette pénalisation qui va déterminer sa situation lors de la vieillesse.

Malgré sa forte capacité à reconstruire son ancrage en France, M. Khalidou aura toujours un temps de retard, du fait de cette pénalisation. Il se confronte d'abord aux temporalités de la régularisation : « *Si, si, si, si j'ai fait demande d'asile. Euh... malheureusement, j'ai été rejeté, et tout ça, plusieurs fois, enfin deux fois. Finalement, j'ai essayé régulariser avec les critères de Jospin. Oui, j'ai été régularisé. Comme ça, j'ai continué de travailler. Voilà !* ». Il se confronte ensuite aux temporalités de la naturalisation : « *Oui, j'ai fait, j'ai fait la demande. J'ai... j'ai donné tout ce qu'on m'a demandé. Jusqu'à ce que un jour, ils m'ont écrit une lettre comme quoi...* ». La nationalité obtenue, il fait venir en 2007 une partie de sa famille, car pour l'autre partie (majeure), c'est trop tard. De plus, pour faire venir, M. Khalidou a quitté le foyer³⁶⁸ pour un logement exigü qu'il occupe encore lors de l'enquête. En raison des temporalités de l'obtention d'un logement social, il se disait « *je vais prendre ça bon... après, je vais faire ma demande de logement et essayer de poursuivre ça. Après j'ai pris. Jusque-là, je suis là* ». Pour ce qui est de la retraite, « *si j'avais pas eu une coupure de 81 à 94, je serai déjà à la retraite depuis. [...] à l'âge de la retraite, à 62 ans, j'avais pas assez de trimestres. Je pouvais pas partir à la retraite. [...] j'ai continué jusqu'à limite d'âge, à 65 ans* ». Les conditions de son retour en France, et les années (1995-2007) passées à reconstruire son ancrage (se faire régulariser, se faire naturaliser, quitter le foyer, accéder à un logement « convenable », faire venir une partie de sa famille), vont ainsi inscrire son vieillissement dans la dispersion familiale et dans une précarité résidentielle et économique.

2.2.2. Ré-ancrages genrés et vieillissement précaire

Le faire ancrage-ré-ancrage est traversé par des rapports de domination intersectionnels précarisant le vieillissement. L'expérience de Mme Boly en souligne les dimensions genrées. Veuve depuis 2014, elle a des contacts réguliers avec ses enfants vivant en région parisienne, même s'« *ils n'ont pas beaucoup de temps* ». Ils l'aident dans ses démarches administratives et financièrement lors de coups durs (veuvage, déménagement). Au chômage depuis 2010, elle perçoit environ 500€/mois d'ASS. Ayant très peu travaillé et

³⁶⁸ Cf. Encadré 11 : « Le Foyer de Travailleurs Migrants... et la famille » Sous-section 3.2 Chapitre 5

cotisé (10 ans environ), elle risque un passage difficile à la retraite (faible pension, dépendance à l'ASPA). Suite à son veuvage, elle occupe, depuis 2015, un deux pièces en HLM, l'ancien logement étant devenu trop cher pour elle. Cet ancrage fait de précarité, mais aussi de proximité avec ses enfants et de sociabilités communautaires et associatives, résulte de constructions-déconstructions traversées par des rapports sociaux de sexe (Figure 13).

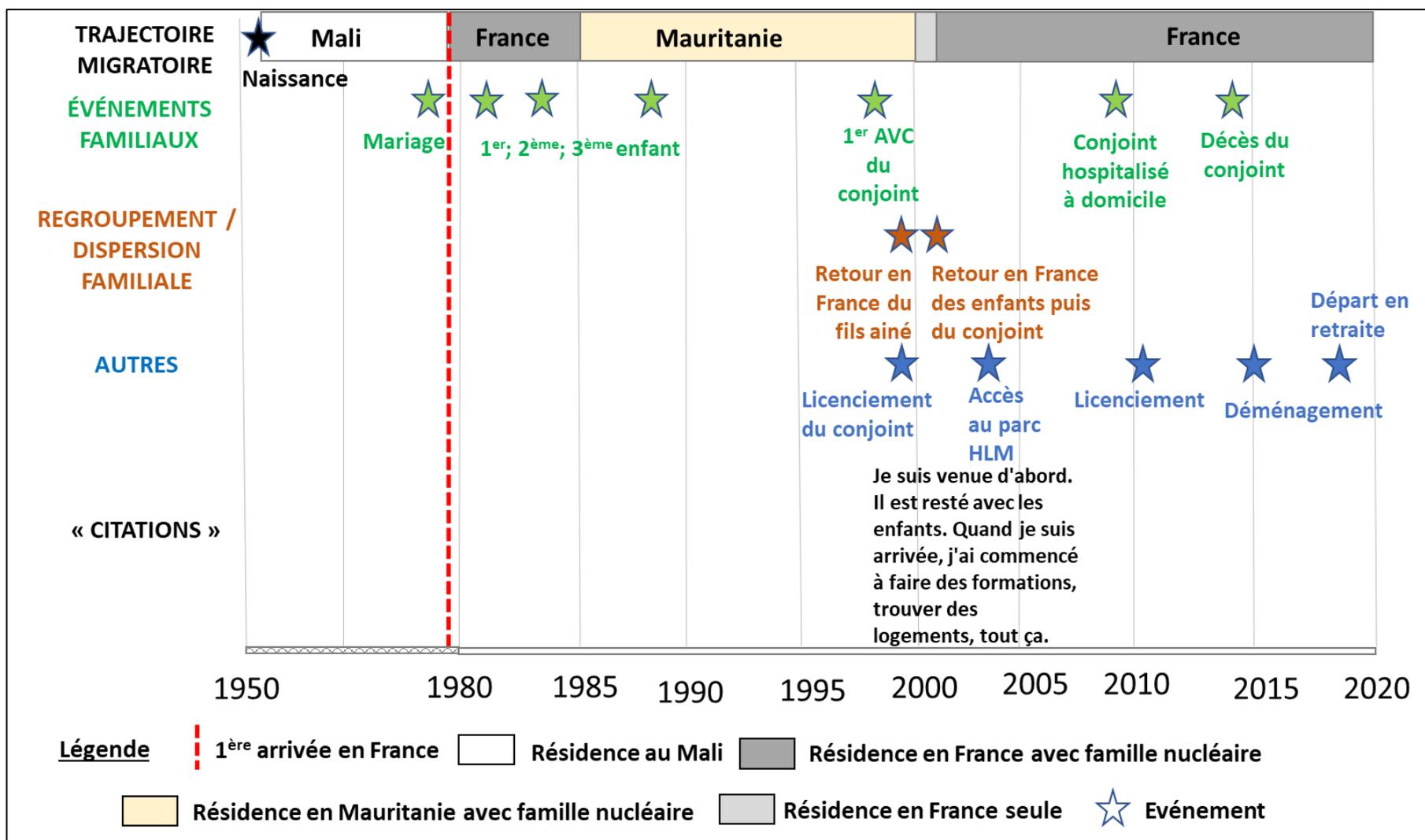


Figure 13: Trajectoire migratoire et familiale de Madame Boly (65 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.

Mme Boly est née au Mali, où elle s'est mariée avec un Mauritanien installé en France depuis 1961. Elle l'a rejoint en 1979. Leurs deux premiers enfants naissent en France puis, « *en 85, on est retourné au pays. [...] Parce que il a de la famille là-bas [...] Il a pris la décision comme ça, de rentrer.* ». En 2000, « *on est revenu [...]. Le retour, c'était parce qu'il travaillait aussi dans le port à Nouakchott. Il y a eu un licenciement économique. [...] Voilà ! Donc il a décidé qu'on retourne. [...] il n'y avait plus de travail. Donc il a décidé de revenir ici* » (Boly).

De fait, elle a vécu trois ruptures/ancrages successifs et genrés. Elle fait d'abord l'objet d'un faire venir en France puis fait l'expérience de suivre son mari. Comme M. Khalidou, celui-ci décide « *de rentrer* », parce qu'il vit difficilement la séparation avec le reste de sa famille en Mauritanie. Comme Mme Nouara, Mme Boly construit un ancrage centré sur sa belle-famille, mais cette fois-ci dans le pays d'émigration.

Nous n'avons pas interrogé Mme Boly sur ses sentiments quant aux décisions de son mari « *de rentrer* » et « *de revenir* ». Toutefois, on perçoit qu'elle a été prise dans des rapports de domination relevant de l'ordre sexué et du système politique qui a géré l'émigration-immigration. Ayant subi les contraintes de son mari et soumise à ses décisions « *de rentrer* » et « *de revenir* », en insistant sur le fait que c'est lui qui a pris ces décisions, elle exprime sa non-participation et sa perturbation face à ces retours soudains. Restituée en Annexe 20, l'expérience de Mme Messaouda éclaire également les tensions suscitées, au sein d'un couple, par les choix concernant les mobilités, la famille et l'ancrage.

Après le licenciement de son conjoint et son premier AVC survenu en Mauritanie en 1998, Mme Boly revient seule en France en 2000, puis fait revenir conjoint et enfants : « *je suis venue d'abord. Il est resté avec les enfants. Et quand je suis arrivée, j'ai commencé à faire des formations, trouver des logements, tout ça* ». Pour la famille, elle s'est confrontée à l'épreuve du retour en France, 15 ans après l'avoir quittée.

En premier, il y a une copine qui [...] m'a accueillie d'abord pendant un mois. Après le service social m'a pris en charge. Ils m'ont mis dans des hôtels. [...] Après, j'ai fait des formations sur la petite enfance. [...] je suis restée dans une association qui héberge les gens, *Travail et vie* dans le 20^{ème}. [...] ils m'ont suivie jusqu'à ce qu'ils m'ont trouvé un logement. [...] J'ai dit "je veux rester. Parce qu'il y a mon mari et mes enfants qui sont restés au pays. Donc je voudrais, si jamais je trouve un logement, qu'ils reviennent." Donc ils m'ont aidée sur ce projet. En 2000, les enfants sont venus [...] on nous a donné un deux pièces dans le 20^{ème} aussi. J'étais avec les deux enfants. Le monsieur, il est resté tout seul là-bas pendant un an aussi. Et après [2001] il est revenu. Et en 2003, on a trouvé un logement stable. (Boly).

Si le couple a aujourd'hui la nationalité française et échappe au statut « d'illégal », Mme Boly est cependant passée par le bas de la hiérarchie (résidentielle, professionnelle). Son mari et ses enfants ne l'ont rejointe qu'une fois la situation à peu près stabilisée.

Le ré-ancrage en France de Mme Boly est marqué par la maladie de son conjoint³⁶⁹ et le changement des rôles au sein du couple. Déjà amorcé lors du refaire venir, ce changement se poursuit dans le fait qu'elle travaille et pas son conjoint. L'aggravation de la maladie conduit Mme Boly à devoir gérer vie professionnelle et prise en charge du mari malade, à être licenciée (2011) et à mettre fin à sa courte carrière professionnelle³⁷⁰. Après le décès de son mari (2014), elle doit quitter son logement trop cher pour elle. Elle vit ainsi un processus d'appauvrissement dont elle n'est pas encore sortie au moment de l'entretien (2017).

Le vieillissement de Mme Boly est marqué par la précarité liée à sa condition d'émigrée-immigrée. En tant que femme qui, dans le cadre de mobilités genrées, suit son mari, s'ancre sur sa belle-famille, l'accompagne dans sa fin de vie, elle est assignée « *à un statut juridique et économique de dépendance qui engendre une identité de genre dévalorisée* » (Clerval et Delphy, 2015, p.8).

2.2.3. Aspirer à un double ancrage et vieillir dans l'assignation à l'immobilité

Lors de l'entretien (2018), M. Habib, arrivé en France pour la première fois en 1969, a 68 ans. Sa conjointe et ses trois enfants vivent en Tunisie. Il souffre d'hypertension et de problèmes cardiaques, perçoit 238 euros de pension de retraite, travaille épisodiquement sans être déclaré, n'a pas de logement fixe, pas de couverture médicale complète, est en attente d'un titre de séjour « pour soins » demandé en 2016. Il n'est pas reparti en Tunisie auprès de sa famille depuis 2013. Ce vieillissement particulièrement précaire n'est pas sans lien avec ses tentatives pour construire un double ancrage, en France et en Tunisie. Le durcissement des politiques migratoires complique d'abord sa circulation, le conduit ensuite à se fixer en Tunisie, durant 20 ans, avant de revenir en France à 63 ans comme « touriste ». S'il a tenté de s'installer dans la circulation pour concilier diversification des ressources, présence en Tunisie, possibilité de séjourner en France, etc., son expérience est celle d'une fixation contrainte et d'une confrontation au refus du droit à l'ancrage (Figure 14).

³⁶⁹ Premier AVC en 1998, immobilisation en 2010, décès en 2014.

³⁷⁰ Cf. sous-section 2.4 du chapitre 5, encadré 8 : « Quand travail domestique et travail professionnel ne font pas bon ménage... ».

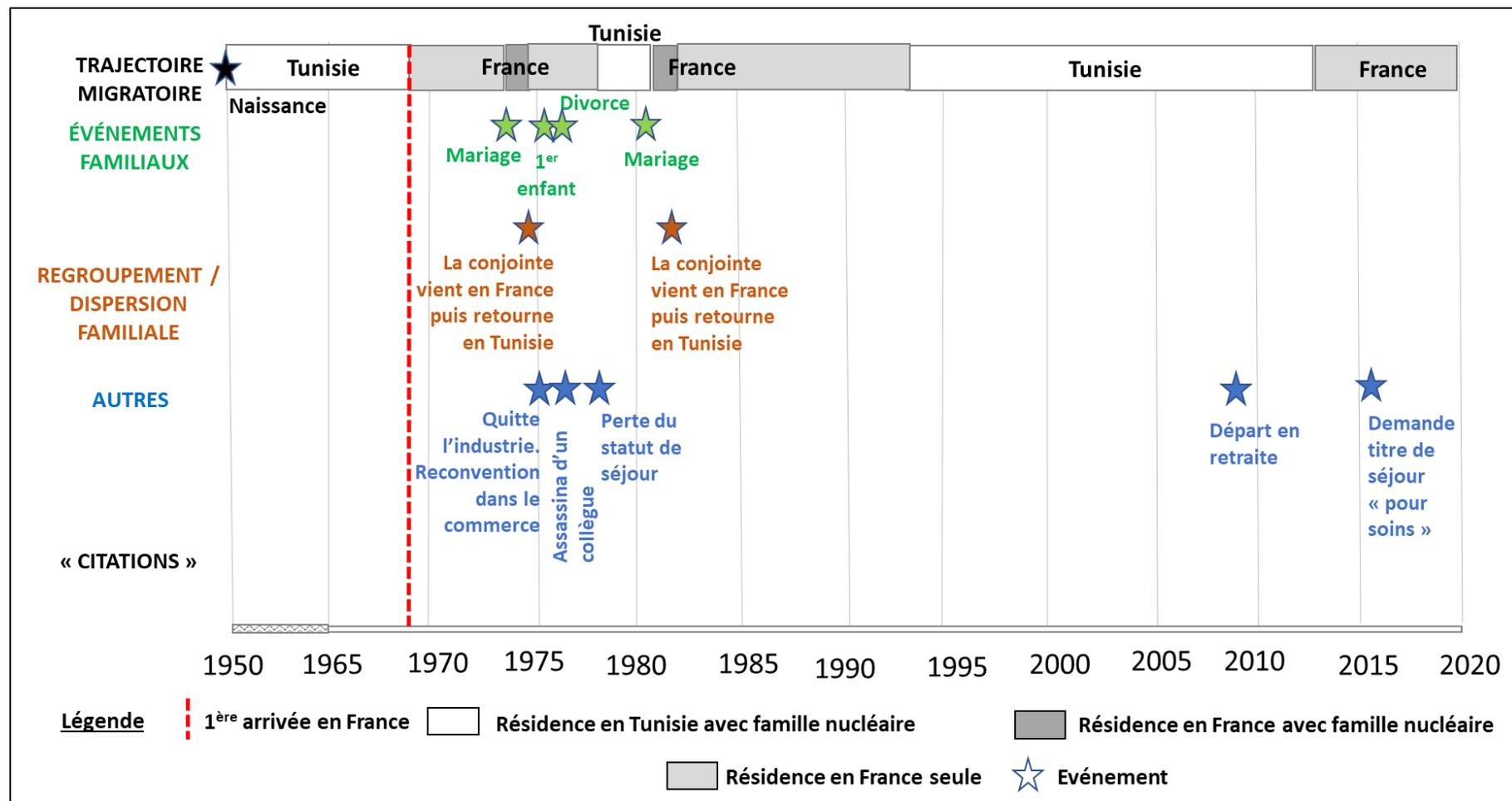


Figure 14: Trajectoire migratoire et familiale de Monsieur Habib (68 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.

Les débuts de la trajectoire de M. Habib en France sont marqués par des tentatives contrariées d'un ancrage socioprofessionnel et familial. En effet, il a un métier (électromécanicien), travaille à l'usine « *Chausson à Asnières – Gennevilliers* », occupe à Asnières un appartement dans le privé et, dès 1973, se marie en Tunisie et fait venir sa conjointe³⁷¹. Cependant, « *j'ai amené ma femme, elle est retournée là-bas, elle voulait pas vivre là. Après, à cause de ça, je l'ai divorcée [en 1976]* ». M. Habib évoque le climat, le fait qu'elle n'ait pas aimé l'environnement urbain et industriel d'Asnières. Son beau-père intervient alors. « *Il m'a parlé fort. "Ah non, je ne veux pas que ma fille elle reste là [en France]." Je lui ai dit "oh où tu vas toi ?!"* », dit-il pour expliquer les causes de son divorce et les premières contraintes familiales qui compliquent son ancrage en France.

Sur le plan professionnel, en 1975, il se convertit dans le commerce et tient une épicerie, d'abord dans le 12^{ème} puis dans le 11^{ème}, « *à côté de Faubourg Saint Antoine* ». Il est alors confronté au racket et aux assassinats de collègues par des groupes mafieux, ainsi qu'à des redressements fiscaux. « *J'étais commerçant et j'ai quitté le commerce parce que il y en a cette cause. Après, je rentrais en Tunisie [...] et j'ai travaillé* ». Il se ré-ancre en Tunisie en 1978 et perd tout statut en France.

Lors de cette réinstallation en Tunisie, qui va durer jusqu'en 1981, M. Habib se remarie, ouvre une bijouterie et exerce divers métiers. Suite à des démêlés avec le milieu des bijoutiers à Médenine, il est persécuté par les politiques et les policiers locaux : « *j'ai été touché par la politique là-bas. La police là-bas, ils me lâchent pas. J'étais toujours recherché...* ». Cette confrontation à la violence le perturbe une fois de plus dans ses tentatives pour concilier ancrage professionnel et ancrage familial.

Il revient alors en France avec un visa touriste et fait venir sa conjointe, qui à son tour, ne s'y fait pas, et ce d'autant plus que tous les deux n'ont pas de papiers. De nouveau confronté à la dispersion, il s'inscrit cette fois-ci dans la circulation et maintient son couple. « *J'ai ramené ma femme. Je vivais avec elle ici. Après, on est retourné-e là-bas. Elle, elle est restée, moi j'ai fait des va et vient, des va et vient et ainsi de suite.* ». Ici, il n'est pas question de circulation du type « *un mois de congé payé et deux mois sans solde* » (Khalidou), mais du type « *Je reste pas longtemps, 5, 6 mois, 7 mois, et je retourne* » (Habib).

³⁷¹ Fait rare dans l'échantillon, il fait venir sa conjointe l'année de son mariage, tout juste quatre ans après sa première arrivée en France, ce qui témoigne de son désir de s'y ancrer.

À partir de 1981, M. Habib s'inscrit donc dans une phase d'allers-retours entre la France et la Tunisie, d'autant plus intense que sa famille s'agrandit et qu'elle est touchée par le décès de trois enfants suite à des cardiopathies. « *C'est pour ça que je rentre en Tunisie tout le temps. Ils ont eu des... 3, ils étaient morts à 7 ans, 7 ans, 7 ans.* ». M. Habib exprime la nécessité d'être auprès de sa famille. Par ailleurs, ayant gardé sa bijouterie et continué à dénoncer « *la corruption* » et « *la triche* », il reste exposé à la menace du milieu de l'or et de l'argent à Médenine.

Favorisée par son savoir d'artisan³⁷² et les revenus fixes de la bijouterie, cette circulation s'opère néanmoins dans un contexte de durcissement progressif, non seulement des conditions de l'installation en France, mais aussi de la circulation entre la France et la Tunisie. Ainsi, au début des années 1980, « *c'était pas difficile. Je rentre par le train, de l'Italie à Gare de Lyon. De Rome à Gare de Lyon. [...] le passeport et un billet de 50 francs et personne ne te touche, ni douane ni rien du tout.* » (Habib). Au début des années 1990, il doit passer par Tanger qu'il rejoint par avion et doit se fondre dans la masse des travailleurs marocains en partance pour la Belgique.

Je rentrais à Tanger. Je rentre par le car de Belgique. Ils ramènent des travailleurs. J'ai des connaissances³⁷³. Je vais à l'agence et tac, "il y en a un car de Belgique qui va en France ?" Il me dit "oui." Je paie et je monte. Le chauffeur, il prend mon passeport. Et quand il y en a la frontière là entre l'Espagne [...les douaniers] ils montent, ils ramènent le chien pour la drogue et c'est tout. Ils me demandaient rien du tout. [...] La première ville en France, après la frontière, je descends. Et je prends le train, n'importe quelle direction et je change la correspondance. Je connais. J'ai fait des déplacements très chauds !

S'agissant des retours vers la Tunisie, « *Ils demandent rien du tout. Par l'Italie ou par avion, ils nous disaient rien.* » (Habib).

Si M. Habib poursuit son ancrage en Tunisie, en revanche, celui en France est empêché par le statut « d'illégal » et remis en question par un durcissement progressif des politiques migratoires. Celles-ci mettent à rude épreuve le savoir migrer sans papiers (Da Cruz et Nizzoli, 2014) de M. Habib et son « *appropriation* » (Ripoll et Veschambre, 2005)³⁷⁴ de l'espace de circulation, rendant celle-ci de plus en plus difficile et donnant à sa présence en France un caractère de plus en plus « indésirable » (Bernardot, 2011). Alors qu'il cherche à construire un double ancrage pour des raisons familiales, économiques et de sécurité, cette

³⁷² Décorateur d'intérieur, électricien, électromécanicien. Concernant ce dernier métier, M. Habib dit « *celui qui l'a ce métier-là, il reste pas au chômage* ».

³⁷³ M. Habib parle ici d'un Marocain qu'il a connu, en France, « *on travaille à l'usine, lui il est dans l'emballage et moi je... je fais le montage de robot.* ». Ils ont des origines communes : « *Presque on est devenu cousin tu vois.* [...] *Sakia El Hamra au Maroc.* » (Habib). A l'époque de ces allers-retours, cette personne est « *cadre dans la police marocaine* » (Habib).

³⁷⁴ « *S'approprier un espace veut dire ici acquérir des connaissances théoriques et pratiques, des savoirs et des savoir-faire qui permettent de s'y mouvoir sans s'y perdre* » (Ripoll et Veschambre, 2005, p.5).

situation va fixer M. Habib en France et le pousser à y faire une demande d'asile en 1987, qui sera rejetée.

C'est un Algérien qui m'a amené là-bas [OFPRA]. Il m'a dit "t'as pas de papiers ?" J'ai dit "oui." Il m'a dit "viens avec moi." [...] Les bijoutiers, c'est un secret chez eux, économique. J'ai raconté l'histoire. Ils l'ont crue hun, [...] ils me l'ont accordée. J'ai donné leurs noms. J'ai donné la police qui me [...]. J'ai donné des preuves. J'ai même des convocations chez le juge. [...] Ils m'ont accordé en 87, 87 ou 88 à peu près. C'est là que... j'ai resté jusqu'à 93. C'est des papiers de 6 mois, 6 mois, 6 mois, 6 mois. Après, ils m'ont passé par le tribunal. Au tribunal, j'ai pas fait un avocat. J'ai parlé tout seul. C'était dur. C'était dur. [...] ils l'ont arrêté après, réfugié. Il m'a dit si je veux faire la cour. Ah non, j'ai pas fait. Jusqu'à 93, j'ai rentré là-bas [Tunisie]. J'ai resté 20 ans sans venir en France.

Le rejet de la demande d'asile met ainsi un terme aux tentatives de ré-ancrage en France et entraîne une fixation de 20 années consécutives en Tunisie.

Le retour en France de M. Habib, en 2013, à 63 ans, montre encore l'antagonisme entre, d'une part, ses revendications, ses besoins, sa légitimité d'être en France et de pouvoir circuler librement et, d'autre part, la non-reconnaissance du droit à l'ancrage (via le statut de séjour). En effet, il insiste sur le fait qu'il est venu pour se soigner suite à une crise cardiaque. En Tunisie où il est couvert par la sécurité sociale, ce n'est pas une question de manque de moyens, mais de climat et de santé : « *il y en a les moyens, mais là-bas, il fait très chaud. [...] Quand je suis venu là, il fait un peu... ça va. Les médicaments ça marche bien. Tu vois. Mais là-bas, il fait très chaud. [...] ça sert à rien les médicaments presque.* ». M. Habib évoque aussi la pression policière qui se maintient sur lui et sa retraite française qu'il a demandée sur place en 2014. Il revendique par ailleurs ses attaches et sa légitimité à être en France, son besoin de quitter de temps en temps la Tunisie et ses « *gens* », ainsi que ce mode de vie marqué par la circulation qu'il a fait sien, malgré la fixation à laquelle il a souvent été assigné.

C'est-à-dire pour ma retraite et... je suis venu presque entre 18 et 19 ans. C'est presque, c'est mon pays hun. On peut pas vivre avec les gens à la base, c'est d'autres caractères hun. Il faut pas croire hun. C'est des gens fous hun. [...]. La personne qui est née ici... qui n'est pas née mais presque, 19 ans. J'ai voulu même rentrer au service militaire moi, légionnaire. Ils m'ont accepté. [...] Mais... après j'ai dit "oh ! Je vais travailler avec la France, ceci, cela." Et c'est vrai, le racisme, ça existe toujours. [...] C'est-à-dire, moi je bouge, je reste pas longtemps. [...] J'ai des copains qui sont restés dans la même place, ils sont maintenant plus faibles que moi et... Ils ne rentrent pas au pays parce que il y a... 30 ans fermé c'est, c'est ... pour la santé c'est pas bon. [...] Oui le même travail, la même place, les mêmes gens. Et ça c'est... ça bouffe la vie hun. Ça bouffe la vie ça. [...] Même notre travail, on monte l'échelle, on monte les escaliers, on fait tout avec... [...] Je reste pas stable. Même d'ailleurs j'ai fait la Tunisie, j'ai fait la France. Je reste 10 ans, 15 ans là-bas et je reviens. La dernière fois, j'ai resté 20 ans hun.

Cependant, M. Habib est revenu avec un visa touriste, a été sans-papiers, a déposé une demande de régularisation pour soins, en 2016, encore sans réponse lors de l'entretien deux ans plus tard. « *Si ils me répondent, je fais des va et vient. Si il n'y a pas de réponse, c'est bloqué, c'est pas la peine, j'ai atteint 70 ans hun ! C'est ça qui... C'est pas normal !* », dit-il, en pensant à retourner en Tunisie.

Ainsi, lors de la vieillesse, cette situation ne lui permet pas d'accéder à des droits sociaux-administratifs auxquels les personnes âgées, retraitées et aux bas revenus comme lui sont éligibles³⁷⁵. Il loge tantôt à la mosquée³⁷⁶, tantôt chez de petits marchands de sommeil, en « *studio [à] 4 et quelques fois 5, 6* » pour 250-300 €/mois. Son savoir-faire professionnel lui permet parfois de travailler, « *juste des petites bricoles [...] Pas grand-chose mais bon je travaille [...] le mécanicien, il me donne 60 euros par jour, par jour de 10h, 11h. Quand il m'appelle, il faut faire beaucoup de choses : ça, ça, ça, ça. C'est des voleurs !* » (Habib). Cette situation matérialise une nouvelle fixation qu'il vit comme une injustice et une négation de sa légitimité à être présent en France, à « faire des va et vient » entre les deux pays, entre différentes dimensions de son vécu et ses différents besoins localisés, à construire un double ancrage pour sa vieillesse.

2.2.4. Un difficile ancrage dans la légalité en France et ses séquelles : « *Je ne pensais pas que cette histoire allait durer 10 ans* »

M. Abdelaziz, né en Tunisie en 1955, arrive en Corse en 1977. « *Il n'y fallait ni visa ni rien du tout. Tu embarques le matin et le soir tu es là.* ». Il travaille dans un restaurant, dépose une demande de régularisation et projette de se marier avec « *la dame là chez qui je travaillais* ». Ainsi, dès ces débuts de trajectoire migratoire, on retrouve l'étape de la tentative d'ancrage en France. Cependant, dans le contexte corse (lutte pour l'indépendance, circulation d'armes, meurtres racistes), M. Abdelaziz ne se sent plus en sécurité.

J'y suis resté trois ou quatre ans. Après, eux ils tuent les gens là-bas. C'était dur la Corse. J'ai pris mes affaires et je suis parti. [...] A un certain moment, ils y en avaient qui sortaient une arme et qui tuaient des Arabes.[...] pas le FLNC, le FLNC ne s'attaquait qu'aux grands magasins, aux banques et autres. Non, c'est des perdus, qui boivent et qui sont toujours avec leurs armes [...]. Ils tuent les gens. À cette période, de 77 à 80, jusqu'à 15 ou 20 personnes, des Arabes, étaient tués par mois. [...] je me suis sauvé à Draguignan [...]. Même mes papiers, je n'ai pas voulu savoir ce qu'il en était.

À Draguignan, les conditions difficiles et le manque de perspectives réduisent à néant ces tentatives d'ancrage et le pousse vers l'étape de la circulation intense.

J'ai été dégoûté. La France c'était dur, [...] pas d'argent, pas de travail. Les gens sont dans la merde. À l'époque, on travaillait pour 60 euros, heu 600, 700 [?]. Je suis parti m'installer au pays. Je faisais toujours des allers-retours.

³⁷⁵ « *Normalement, ils doivent me payer le transport. Je paie de ma poche. Je suis retraité mais je touche rien du tout comme aide, rien, aucun centime, aucun centime. Ni RMI, ni rien du tout, ni complémentaire ni rien du tout. 238 euros je touche. Vous pouvez vivre avec 238 ?! Hun ?! C'est pas facile hun !* » (Habib).

³⁷⁶ Mosquée à la construction de laquelle il a participé à la fin des années 1970, alors qu'il était commerçant, et où il a retrouvé des connaissances. « *Là c'est une chambre à part. C'est pour l'administration de la mosquée. Ils laissent dépannage, c'est pas... [?] On prie la achaa à 11h. On finit à 11h et demi, minuit, presque minuit. Après il y a du monde. On est 1, 2, 3 personnes. On se lève à 4h. Des fois 4, des fois 2, des fois 3 [personnes], c'est les gens qui ont des problèmes. [...] il y en a des gens qui viennent d'Algérie pour... malade ou de retraite ou... Ils ont lâché leur chambre [...] Il y en a, c'est d'autres problèmes.* » (Habib).

[...] À ce moment, il n'y avait pas de visa pour rentrer en France. Tu pouvais rentrer à tout moment et sortir à tout moment. Personne ne te complique les choses.

En raison d'événements familiaux, il manque l'occasion d'être régularisé. Le hiatus entre temporalités juridiques et familiales met en échec sa dernière tentative d'ancrage légal en France.

Si je te raconte mon problème, tu ne vas pas y croire. Dans les années 80, quand Mitterrand a eu le pouvoir, à cette période exactement, avant qu'il y ait les régularisations, je suis à Draguignan. Je suis ensuite parti. Ma mère allait mourir. Mon père était déjà mort en 80. Ma mère était fatiguée. Ils ont commencé à régulariser, je me rappelle, c'était le mois de juillet. Mitterrand a régularisé quasiment tous ceux qui n'avaient pas de papiers. Je suis resté au pays peut-être jusqu'à 81. Ensuite, je suis revenu ici en 82. J'ai constitué un dossier pour faire mes papiers et je l'ai déposé à Toulon. Ils me l'ont refusé. Je suis resté à faire des allers-retours.

Il se maintient alors dans une circulation intense et clandestine entre la Tunisie et la France. Comme pour M. Habib, en ces débuts des années 1980, il passe par la route italienne. « *Je suis resté à faire des allers-retours, des allers-retours, des allers-retours, sans visa. [...] Tu rentrais par l'Italie et, de là-bas, tu prends le train directement pour ici.* » (Abdelaziz).

M. Abdelaziz se marie juste après le décès de sa mère et continue « *les allers-retours et les allers-retours et les allers-retours. Après, j'avais de l'argent avec lequel je rentrais au pays. J'avais en tête de faire un projet dans l'agriculture. J'ai donc fait mon projet au pays et j'y suis resté. J'ai acheté un tracteur, et je me débrouillais. Je travaillais* ». Ainsi, le mariage et le travail de la terre le ré-ancrent en Tunisie. Or, les conditions qui l'avaient poussé à émigrer persistent.

95, 96, les conditions se sont détériorées, mon projet ne fonctionnait plus et, depuis, j'ai une famille. J'ai des enfants. Je n'arrivais pas à les faire vivre là-bas. Je ne pouvais plus rester [...]. Je suis revenu ici en 98, 99 et j'ai commencé à courir pour mes papiers. [...] la famille s'est agrandie et la charge est devenue trop lourde pour moi, autrement, je ne serais pas venu. [...] c'était obligé pour moi de faire mes papiers. Parce que mon temps est passé, j'ai une famille et si c'est pour rester comme avant... je peux encore aller et venir via l'Italie, mais ça ne sert à rien. J'ai vieilli, et mes enfants ont grandi, j'ai une responsabilité. Je me suis dit, je vais me sacrifier. J'ai parlé à ma femme, je lui ai dit "là, le travail, il y en a, je travaille. Je vous envoie de l'argent. Je vais me sacrifier pour la question des papiers." Je ne vais pas te mentir, je ne pensais pas que cette histoire allait durer 10 ans.

L'histoire et le capital familial de M. Abdelaziz influence son choix d'investir dans le rural ainsi que sa trajectoire migratoire. Il a grandi à Ghardimaou, petite ville rurale de l'Ouest tunisien, avec des parents de la petite paysannerie dont il a hérité la terre (tous ses frères sont en France). Cela détermine son choix d'investissement dans le rural (secteur difficile), mais aussi l'échec de son projet, sa marge de manœuvre étroite en matière de diversification des sources de revenus et de leur localisation et donc, de circulation et de fixation³⁷⁷. M. Abdelaziz souligne sa périphérisation, une forte nécessité à venir en France

³⁷⁷ Ayant un grand-père notable et un père « *cavalier dans les militaires français* », M. Habib quant à lui a grandi dans une ville commerçante de l'Est tunisien, a été scolarisé et formé au métier d'électricien, avant de venir en

pour ses enfants et l'absence de perspectives en Tunisie. Il exprime sa difficulté à accepter son échec et la déconstruction de son idéal à vivre de la terre, avec sa famille (voir Annexe 21).

Retour et ré-ancrage en France sont marqués par le délai inattendu du passage à la « régularisation ». Dix ans de procédures (et plusieurs refus « *j'ai fait 5 préfectures, partout mon dossier a été refusé* »³⁷⁸) qui n'aboutiront qu'avec le recours à une avocate payée 3 000 euros. « *Elle est partie au tribunal administratif. [...] Après les avoir vaincus au tribunal, on a demandé des dommages et intérêts de 2 000 euros. Le jugement a été de 1 500 euros. Ils me les ont donnés et ils m'ont donné mes papiers.* ». Dix ans de mise à l'épreuve des liens avec sa conjointe et ses enfants ; dix ans au cours desquels il a pensé faire un mariage blanc, pour les papiers ; dix ans passés dans la famille de substitution qu'a été pour lui celle de son frère (Annexe 21) ; dix ans de travail non déclaré dont il a du mal à sortir à 53 ans.

Les temporalités marquent la trajectoire de M. Abdelaziz, par leur heurt ou encore leur longueur, le prenant de cours, le plaçant au mauvais endroit, au mauvais moment, lui faisant prendre des décisions dans l'urgence ou encore, l'inscrivant dans des circulations ou des fixations sacrificielles. Il quitte la Corse en renonçant à sa demande en préfecture, rate les régularisations de Mitterrand, se sent dépassé par les naissances successives, etc. Ces hiatus montrent sa surexposition aux contingences politiques, économiques, familiales. Certes, il a tenté, il a réalisé, il a pourvu, il a contourné, il s'est donné les moyens (achat de matériel agricole, avocate, etc.). Cependant, cette surexposition pèse sur son mental et sa condition matérielle. Le regard qu'il porte sur son parcours est empreint de regrets. « *Si seulement, quand j'ai eu mes papiers, j'avais trouvé une bonne place, avec un gaouri avec qui je travaille déclaré, et que je reste à travailler jusqu'à la retraite, peut être que je touche un peu mieux que ça. Mais je n'ai pas trouvé.* ». Sa retraite et son vieillissement sont précaires, entre ses bas revenus, sa chambre de foyer en France et sa famille en Tunisie.

Ainsi, parce que l'institution l'érige comme une « discontinuité », le fait de s'installer en France, de se réinstaller dans le pays d'émigration, de revenir en France, précarise particulièrement la vieillesse : retour à la case départ des statuts de séjour, carrière à trous, demandes tardives de logement social qui, lors de la vieillesse, tarde encore à venir. À travers

France en 1969. M. Abdelaziz lui, n'a pas été scolarisé. Avant de venir en France en 1977, il a été maçon à Tunis. Sa génération a encore plus été exposée aux durcissements des politiques migratoires.

³⁷⁸ Entre chaque demande, « *Ils me disent "ramène la preuve de cette demande." Je leur ramène le refus. Ils me prennent le dossier et me disent "il faut attendre 1 mois ou 2 mois. Après, Ils me répondent que c'est refusé.* » (Abdelaziz).

cette discontinuité, le droit à l'ancrage-ré-ancrage est mis en question. Ainsi, tenter le retour au pays d'émigration et s'exposer aux difficultés d'un enchaînement de ruptures et de ré-ancrages, ou s'immobiliser en France et s'exposer à un ancrage qui s'opère au prix d'une rupture, c'est risquer une configuration où construire ici/là-bas revient quasi systématiquement à perdre là-bas/ici.

Conclusion du chapitre 6 :

En nous inspirant de Mathilde Bigo (2017), disons que le faire famille et ancrage au moment de la vieillesse oscille « *entre rupture, réajustement et continuité* » (Idem, p.8). À ce moment-là de la vie, les situations familiale et d'ancrage sont le point d'aboutissement d'un parcours de vie et sont les « *résultantes du statut* » (Idem, p.6) d'émigré-e-immigré-e maintenu dans ce parcours. Compliqué et empêché tout au long de la trajectoire par la combinaison de multiples contraintes, à la fois dans les sociétés d'émigration et d'immigration, le penser/faire famille et ancrage procède de logiques de mobilités/immobilités construisant un vieillissement plus ou moins précarisé.

Naître en Afrique du Nord-Ouest et émigrer est producteur d'un paradoxe dans la manière de penser/faire famille et ancrage. En effet, parce qu'elle représente « *la manifestation [...de l']intégration au marché du travail monétaire, au marché du travail salarié à l'échelle mondiale, d'individus qui jusque-là vivaient, bon gré mal gré, en marge et dans l'ignorance de ce marché et de tout le système économique dont il faisait partie* » (Sayad, 1994, p.13), l'émigration est une rupture avec un territoire marginalisé, un territoire où les contraintes au départ, qui ont des raisons diverses (politiques et économiques en premier lieu), en font un territoire dénigré voir répulsif. Ce territoire continue néanmoins à influencer l'émigré-e entre désir et obligation de maintenir le lien avec lui. L'émigration est aussi une intégration et un ancrage dans le centre du « *système monde moderne* » (Wallerstein, 2009, p. 91). La difficulté et la lutte à penser/faire famille et ancrage se poursuivent alors dans l'immigration.

Assigné à une condition « *caractérisée par la pauvreté, l'analphabétisme et l'absence de qualification* » (Hajjat, 2012, p.16) et sommé de s'adapter à la société d'immigration, l'émigré-e-immigré-e est (paradoxalement) considéré-e comme une force de travail, en transit, et fait en même temps l'objet d'injonctions à l'intégration, voire à la

naturalisation³⁷⁹. Le statut d'immigré-e est imbriqué à ceux de salarié-e, d'étranger-e et de citoyen-e précaire (Da Cruz et Cristina Nizzoli), d'invisibilisé-e par le logement (Bernardot, 2012b), etc. Les mobilités, et donc le penser/faire famille et ancrage, sont ainsi mises à l'épreuve par ces statuts du bas de l'échelle (Da Cruz et Cristina Nizzoli, p.169). Se dessine alors, tout au long de la trajectoire de l'ancrage, une géographie de la confrontation à la marginalisation institutionnelle.

Partant, la pensée et l'action de l'émigré-e/immigré-e concernant sa façon de faire famille et de faire migration sont prises entre risque de rupture et opportunité d'ancrage : maintenir et entretenir un ancrage dans le territoire d'émigration, risquer de rompre avec celui-ci, construire un ancrage dans le territoire d'immigration, risquer de ne pas s'insérer, de ne pas accéder à (et/ou de perdre) certains droits dans celui-là. Faire venir à soi dans l'immigration, comme se maintenir en immigration ou retourner au pays d'émigration, constituent des « *modalités de coordination* » (De Gourcy, 2018, p.16), « *des formes de pérennisation* » (Razy et Baby-Collin, 2011, p.18), « *des logiques d'agencements sociospatiaux* » (Cortes, 2011, p.103), des façons de faire (face à la) distance, (à la) dispersion, (au) manque, (à l')absence. Ces façons de faire peuvent favoriser l'insertion dans le territoire d'immigration « *tout en maintenant un ancrage territorial partagé au lieu d'origine* » (Cortes, 2011, p.107), tout en exposant « *au risque de déliaison* » (De Gourcy, 2018, p.17), d'approfondissement de la rupture avec le territoire d'émigration, de la double absence (Sayad, 1999) et donc de la précarisation économique, statutaire liée au séjour-nationalité, résidentielle, sociale mais également affective, émotionnelle et psychique.

C'est donc face à cette marginalisation, et malgré celle-ci, que les « *dynamiques mouvantes de la dispersion à la fois dans l'espace et le temps* » (Cortes, 2011, p.103), que le faire venir à soi dans l'immigration, s'y maintenir, retourner dans le territoire d'émigration puis revenir, font famille et ancrage. Néanmoins, ces manières de faire s'installent en réaction aux contraintes et sont déterminés par celles-ci. Faire venir, rester, repartir s'opèrent alors dans la construction-déconstruction idéale du rapport à la famille et à l'ancrage, dans des reformulations successives - parfois brutales - du projet migratoire, souvent fait des choix par défaut et de comportements sacrificiels, dans des temporalités longues.

Cette difficulté pour l'émigré-e-immigré-e à penser/faire famille et ancrage a des effets durables et irréversibles jusque dans la vieillesse. Les trajectoires (spatiales et

³⁷⁹ « *On ne tolère pas que l'étranger qui vit dans la nation ne demande pas sa naturalisation [...], mais on ne tolère pas non plus qu'on accorde la naturalisation à n'importe qui* » (Sayad cité par Hajjat, 2012, p.17).

familiales) sont faites de lutttes, de tensions, de sacrifices, de perte de temps, pour certains d'isolement et de solitude, pour d'autres de regroupement restreint, d'assignation à immobilité ou d'empêchement à circuler. Beaucoup voient, après des années de ce parcours du combattant, leur droit à faire famille et ancrage entravé, voire dénié.

Cette non-reconnaissance du droit est cadrée par un système juridique qui, lors de la vieillesse, poursuit la marginalisation, notamment en pointant du doigt la responsabilité de choix passés comme relevant de discontinuités et/ou de retards. Ce système justifie ainsi légalement la précarité des pensions de retraite, des logements et des statuts de séjour, la séparation de la famille de part et d'autre de frontières, de statuts socio-spatiaux différents, voire l'illégitimité de la présence en France.

La négation du droit à l'ancrage est alors « *une réalité objective, inscrite dans les faits et, plus que cela, consacrée par le droit* » (Sayad, 1981, cité par Hajjat, 2012, p.59), droit qui réactive sans cesse, jusque dans la vieillesse, la tension entre rupture et maintien du lien, entre ancrage et absence, entre ancrage ici et ancrage là-bas. Cette négation du droit à l'ancrage, de fait, se concrétise et se cristallise dans le parcours d'accès aux droits sociaux administratifs. Ce point fait l'objet du chapitre qui suit.

**CHAPITRE 7 : (Ne pas) Accéder aux
droits. Une géographie du parcours
administratif en situation de
vieillesse**

Introduction

Tout au long de leur trajectoire, les enquêté-e-s vivent un processus de précarisation qui impacte les conditions de leur vieillissement. Nous avons vu, en effet, qu'ils étaient confrontés à des sorties prématurées du marché de l'emploi, à de bas revenus, à de mauvaises conditions de logement, à des statuts de séjour-nationalité maintenus dans la précarité, à des faire famille et ancrage sous contraintes et, ainsi, à l'usure du corps et de l'esprit. De fait, au moment de la vieillesse, ils/elles sont surexposé-e-s à l'administration, et particulièrement à celle de la protection sociale (santé, chômage, famille, retraite). Leur arrivée à une permanence associative dédiée à « l'accès aux droits des personnes âgées immigrées et à la lutte contre l'isolement » révèle en soi que leur gestion politique en tant que « *populations considérées comme en marge* » (Bernardot, 2011, p.101) se poursuit dans une gestion « *de la vieillesse qui va mal* » (Ennuyer, 2005, p.13) et de la retraite comme « *épreuve* » (Caradec, 2017).

Ainsi, après avoir interrogé le processus de vieillissement des enquêté-e-s de façon rétrospective, à partir des trajectoires, nous questionnons dans ce chapitre le mode de gestion de la vieillesse, et plus précisément l'in-accessibilité des droits socio-administratifs à ce moment de la vie. Ce faisant, nous nous intéressons aux espaces institutionnels (telle que la permanence du GRDR à Aubervilliers) vers lesquels les enquêté-e-s se dirigent dans le cadre de leurs démarches administratives. Pour saisir dans quelle mesure l'in-accessibilité des droits se joue là, nous questionnons ces espaces au regard : *i*) des enjeux qui poussent les enquêté-e-s à s'y rendre ; *ii*) des rapports administration/administré-e qui s'y jouent ; *iii*) de la matérialisation (spatiale, temporelle, administrative) du parcours d'accès aux droits³⁸⁰. Nous développons ainsi une géographie de l'in-accessibilité des droits, du parcours administratif et de l'épreuve des dispositifs en situation de vieillissement dans le cadre de la protection sociale.

Nous partons de l'idée que, dans le cadre de la protection sociale, le mode de relation administration/usager-e repose d'abord sur le fait d'assigner à « *une catégorie d'exclusion et d'infamie : l'usagé* » (Rouzel, 2003, p.33), des personnes « *déjà usé[es] jusqu'à la corde* »

³⁸⁰ Précisons que la notion de « parcours d'accès au droit », tel que nous l'entendons ici, n'est pas seulement d'ordre administratif, technique et juridique. Elle peut être définie comme la succession des étapes concrètes, inscrites dans le temps et l'espace, associée aux démarches qu'un individu engage pour accéder à des droits. La notion revêt cependant deux dimensions. La première – celle que nous abordons dans ce chapitre – renvoie au circuit même des démarches et procédures successives qui confrontent les individus à des administrations, et donc à des espaces institutionnels. La seconde dimension – qui fera l'objet du chapitre suivant – renvoie à la manière dont l'individu lui-même organise, vit, perçoit et ressent ce parcours d'accès au droit, notamment du point de vue de son rapport à l'espace.

(Ibidem). Elles le sont par la logique sociale même qui, les considérant intrinsèquement vulnérables, leur propose une « protection sociale ». En effet, nous constatons que la notion « d'accès aux droits », en tant que « *nouveau paradigme* » (Lafore, 2014, p.24), poursuit cette tendance à vouloir « *faire croire à des personnes qu'elles ont des droits aujourd'hui alors qu'une grande partie de leur trajectoire passée et présente est dans le non-droit* » (Ennuyer, 2005, p.18). L'« *épistémè de la vulnérabilité* » (Thomas, 2010, p.10) vient alors justifier la mise en place de politiques les ciblant en tant que « vulnérables », pour les accompagner vers « l'accès aux droits ». De plus, le mode de relation administration/usager-ère repose ici sur la réduction de ces droits à des planchers, des minimas sociaux, « *des miettes* » (Rouzel, 2003, p.29) qui constituent « *le fondement du dispositif de protection sociale* » (Thomas, 2010, p.110).

A ce leurre fondamental des droits sociaux, s'ajoute depuis les années 1980-1990 leur « *remise en cause* » (Borgetto, 2013, p.14). S'opère alors un retrait de l'Etat et une dispersion de l'accompagnement qui entravent l'accessibilité, notamment à travers l'augmentation des dispositifs dématérialisés, la fermeture des agences de proximité, la suppression des accueils physiques (Défenseur Des Droits, 2016, 2017, 2018, 2019). De plus, « *une sédimentation et une juxtaposition de dispositifs [...] interrogent la cohérence, pour ne pas dire la rationalité de l'ensemble* » (Jaeger, 2011, p.9). Ainsi, nous questionnons l'in-accessibilité des droits en partant de l'hypothèse que le leurre des droits sociaux et cette réduction (à des minimas sociaux, de la dématérialisation, etc.) en constituent un fondement.

Pour nous, « *penser le droit et les droits en termes d'accès* » (Lejeune, 2014, p.52), c'est se pencher de façon croisée sur le parcours tel que les institutions le matérialisent à Aubervilliers, et sur la vulnérabilisation spécifique qui conduit les personnes âgées enquêtées à s'y confronter. Nous allons donc, dans une première section, nous intéresser à l'objet de leur venue aux permanences. Cela nous permettra de saisir les éléments constitutifs de leur « vulnérabilité », d'interroger cette vulnérabilité sous l'angle de la construction du besoin d'accompagnement et d'accès aux droits, et de la nécessité à recourir à cet espace institutionnel qu'est la permanence associative du Grdr.

Dans une seconde section, nous décrirons le système d'acteurs dans lequel s'est inscrit le programme PAPAI, les registres d'intervention et d'action des acteurs impliqués. Nous interrogeons ainsi les différents niveaux d'édiction et de mise en œuvre des politiques publiques en matière d'accessibilité des droits. Cela permettra, entre autres, d'interroger le pouvoir des acteurs locaux face à des politiques descendantes, leur rôle dans la construction

du besoin et dans la réponse à ce besoin, en tant que « *coproducteurs ou témoins de l'invisibilité sociale* » (Baronnet et al., 2015, p.93) et de l'inaccessibilité des droits.

1. « Un public en demande d'accompagnement » ?

La venue des enquêté-e-s à la permanence associative dédiée à « l'accompagnement pour l'accès aux droits des personnes âgé-e-s immigré-e-s » et à la « lutte contre l'isolement » pousse à questionner une vulnérabilité qui les marquerait et l'espace dans lequel ils/elles évoluent. Cette venue indiquerait une demande sociale et, plus précisément, un problème dans l'accès à des droits « *qui deviennent introuvables quand le risque de pauvreté³⁸¹ advient* » (Thomas, 2010, p.11). Cette venue indiquerait qu'ils/elles n'y accéderaient pas seul-e-s, du fait de caractéristiques qui leur seraient propres et qui feraient d'elles/eux des personnes non autonomes, à l'espace de sociabilité réduit et n'offrant pas de ressources. Ils/elles sont considéré-e-s comme des administré-e-s à accompagner dans l'autonomisation et dans « *la prise en charge d'eux-mêmes* » (Thomas, 2010, p.12). Au regard du cadre institutionnel et administratif, sont ici questionnés ces présupposés sur cette « non-autonomie » et cette « accessibilité » du droit.

Dans cet objectif, nous considérons la venue des enquêté-e-s aux permanences comme étant, d'une part, une sortie de leur logement et de leur cercle familial et social immédiat, et d'autre part, une entrée dans l'espace du tiers associatif aidant. Nous interrogeons ainsi l'espace duquel les enquêté-e-s doivent sortir et les modalités de cette sortie rendue apparemment nécessaire dans le cadre de leur démarche. Nous tenterons de cerner ce qui constituerait la non-autonomie, ce que recouvre le besoin d'accompagnement et la venue aux permanences, ainsi que les conditions d'émergence de la demande sociale qui a engendré la demande d'accompagnement. Dans un premier temps (1.1), on s'intéresse à ce qui, dans le profil des enquêté-e-s, les rend à la fois vulnérables face à l'administration du social, dépendant-e-s de celle-ci, et en demande d'un espace d'accompagnement. Dans un second temps (1.2), nous nous intéressons à la demande sociale formulée par les enquêté-e-s lors des permanences et aux dimensions institutionnelles de son émergence, de sa formulation et de son traitement. Nous visons ainsi à dégager quelques aspects de la

³⁸¹ Risque englobant les revenus, le logement, la santé, le travail, la famille, le statut administratif lié au séjour et à la nationalité, etc.

construction institutionnelle de la vulnérabilité, de ses dimensions spatiales et temporelles, en nous focalisant sur l'action d'aller vers un tiers pour accéder à ses droits.

1.1. Profils et rôle de l'institution dans la construction de ces profils

On s'intéresse ici à deux catégories de données recueillies dans le cadre des permanences : celles relatives aux statuts socio-professionnels et aux revenus, qui indiquent un degré de dépendance à l'administration du social ; celles relatives aux compétences linguistiques en français et à l'entourage en termes d'aidants socio-administratifs, lesquelles renseignent sur la capacité à répondre aux exigences communicationnelles de cette administration.

Ainsi, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, à leur entrée dans le dispositif PAPAI, 17,5% des enquêté-e-s n'ont pas de revenus³⁸². La moyenne des revenus, pour celles/ceux qui en ont, est de 607 euros par mois. Par ailleurs, 36,37% de ces revenus sont constitués de minimas sociaux³⁸³, et sont donc gérés par l'administration du social, ses différentes branches (vieillesse, pauvreté, chômage, maladie, invalidité, handicap), ses différentes prestations et les statuts y afférant³⁸⁴. Le Graphique 10 (chapitre 3 sous-section 3.2.7) montre la multiplicité de ces statuts fixés par l'administration du social chez les personnes concernées par le PAPAI : 8 statuts, sans compter les sans revenus et les salarié-e-s. De plus, 41 % des enquêté-e-s ne sont, lors de cette première venue aux permanences, ni en emploi, ni retraité-e-s. Ainsi, à leur arrivée aux permanences Grdr, la majorité des enquêté-e-s se caractérisent par la grande précarité de leurs revenus, par leur forte dépendance à l'administration du social pour ce qui est de ces revenus et par le non-emploi, alors qu'elles/ils sont proches de l'âge de départ en retraite ou qu'ils/elles le sont déjà.

³⁸² Echantillon de 63 personnes.

³⁸³ Allocataires du *Revenu de solidarité active* (RSA), *Allocation adulte handicapé* (AAH), titulaire d'une *pension d'invalidité*, chômeur indemnisé par l'*Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi* (ARE) ou en fin de droits (*Allocation de solidarité spécifique* (ASS)), etc.

³⁸⁴ Les services publics et administratifs en charge - des étapes clefs du traitement des demandes, du versement des prestations et du contrôle pour le maintien de la prestation - des revenus précités sont par ordre d'importance : la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) pour la pension de retraite et pour l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le RSA et l'AAH, Pôle emploi pour l'ARE et l'ASS, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour les indemnités journalières liées à la maladie et la Pension d'Invalidité.

Par ailleurs, si 73% des enquêté-e-s PAPAI parlent le français³⁸⁵, 87% d'entre eux/elles n'en maîtrisent pas l'écrit et 63% n'ont pas du tout ou très peu été scolarisé-e-s. De plus, si le nombre moyen d'enfants par personne est de 3.6, plus de la moitié des personnes rencontrées déclarent vivre seules, moins de ¼ vivent en couple³⁸⁶ et 23.2% sont « célibataires géographiques » dans le sens où, rappelons-le, leur famille nucléaire (conjointe et/ou enfants) se trouve dans leur pays de naissance. Ainsi, deux fragilités sont prédominantes dans l'accomplissement des démarches administratives : la faiblesse de la compétence en langue française et l'absence d'aidant-e-s familiaux.

Précarité économique, chômage à un âge avancé, dépendance à l'administration du social, analphabétisme, isolement constitueraient donc les caractéristiques d'une situation, où les enquêté-e-s doivent communiquer avec l'administration pour des besoins impératifs, sans en avoir les compétences exigées. En nous intéressant à l'intervention du structurel dans la construction de ces caractéristiques, construction qui se réalise tout au long de la trajectoire et qui est accentuée au moment de l'enquête, nous voulons ici cerner ce processus de vulnérabilisation de l'individu, de réduction des ressources de son espace, d'incitation à chercher un accompagnement, en dehors de cet espace.

1.1.1. La vulnérabilisation par la langue, la famille et le logement

On peut dire que la faiblesse de la compétence en langue française a été construite par un ensemble de facteurs à l'œuvre dans le pays de naissance et persistant dans le pays d'immigration.

Un rapport problématique à la langue française inscrit dans le rapport de colonisation

Rappelons d'abord que les enquêté-e-s proviennent principalement d'aires géographiques et linguistiques où la colonisation a introduit brutalement, non seulement une nouvelle langue (le français), mais aussi une nouvelle culture de l'écrit et une gestion

³⁸⁵ Au moins à un niveau courant ou parlé. Rappelons, par ailleurs, que les enquêté-e-s PAPAI proviennent de plus de 16 aires linguistiques différentes et que la durée moyenne de présence en France est de 38 ans.

³⁸⁶ Comme déjà mentionné, la proportion des personnes vivant seules dans l'échantillon PAPAI est supérieure à la moyenne des personnes de 55 ans et plus vivant seules sur la commune. Les personnes âgées immigrées sont plus amenées à habiter seules que le reste de la population du même âge. Ceci est en lien avec le célibat géographique et la sur-représentation masculine qui se maintient jusque dans le vieillissement. C'est une conséquence directe de la migration masculine et des politiques migratoires de recrutement d'hommes seuls et de conditionnement de la venue des femmes, évoquées précédemment. Nous renvoyons le lecteur aux données de l'INSEE concernant la part des personnes de 55 ans et plus vivant seules au niveau de la commune (Tableau 10, chapitre 3 sous-section 1.3).

administrative centralisée qu'elle va imposer comme dominantes³⁸⁷. C'est au regard de cette nouveauté, et de ces formes de domination, que l'on peut déjà lire un rapport problématique à la langue française et à la culture administrative écrite. De plus, cette imposition d'une culture dominante passant par la langue ne s'accompagne pas d'une formation par la scolarisation. Ainsi, l'école coloniale était réservée à une minorité et visait à produire des catégories intermédiaires de l'administration coloniale³⁸⁸, il en va de même pour l'école de l'indépendance et, plus généralement, pour l'école du système capitaliste qui joue un rôle de reproduction sociale et fait que « les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers » (Willis, 2011), ou encore que les enfants d'ouvriers ont des rapports d'ouvriers à l'administration (Siblot, 2005, 2006). L'encadré 13 rapporte un extrait d'entretien avec la fille de Mme Nouara expliquant pourquoi son père n'a pas été scolarisé, comparativement à M. Idir qui lui l'a été chez les Pères blancs.

Encadré 13: L'école coloniale : les Pères Blancs ou rien

« Moi je sais que j'enregistrais pas mal mon père, pour... surtout au niveau de la guerre et tout ça. Parce que avec Idir ils étaient tous les deux dans l'organisation quoi. Parce que c'était les seuls... bon Idir il sait mieux lire que mon père, c'est vraiment quelqu'un... lui comme il est de Tizi-Ouzou, à Tizi-Ouzou il y avait les Pères blancs, tu vois c'est plus riche. Ça veut dire qu'il a été à l'école des Pères blancs. Tandis que mon père lui, son village était vraiment pauvre. Et puis lui, il n'avait pas de mère. Il y avait que des femmes. Alors c'est lui qui sortait, qui faisait toutes les courses, avec son âne, il achetait... c'est lui qui ramenait l'argent quoi. Avec son père qui envoyait, mais bon. C'était l'homme de la famille, tu vois. »

La scolarisation chez les Pères blancs illustre ici le rôle de l'école coloniale, moins en termes de production d'une catégorie intermédiaire coloniale qu'en termes d'intervention sur la société colonisée par le prosélytisme³⁸⁹.

Ségrégation résidentielle et apprentissage difficile de la langue française dans le pays d'accueil

Par ailleurs, les politiques migratoires ont ciblé essentiellement la force de travail de personnes jeunes, les corps de ces exclus de la scolarisation. S'ajoute à cela ce que nous

³⁸⁷ Alors que l'administration précoloniale fonctionnait de façon décentralisée avec des spécialistes pour ce qui est des écrits et de l'administration juridique (oulémas, adouls, etc.). La majorité de la population, lorsqu'elle était scolarisée, l'était à l'école coranique et y apprenait les rudiments de l'écriture. Voir à ce sujet les travaux de Mohammed Kouidri (2014).

³⁸⁸ Voir à ce sujet les travaux de Mohammed Kouidri (2014) sur « *la déculturation par la désalphabétisation* », (Idem, p.5).

³⁸⁹ Notons qu'en Algérie, à la veille de l'indépendance, seulement « 40 % des garçons d'âge scolaire et 22 % des filles » (Desvages, 1972, p.63) étaient scolarisés dans les écoles françaises. Voir également les travaux de Mohammed Kouidri (2014).

avons abordé dans les chapitres précédents en termes de ségrégation par le logement et le travail, et donc de concentration d'immigré-e-s (dans des immeubles, foyers, quartiers, postes de travail) assignés à un entre-soi (entre immigré-e-s allophones, entre célibataires géographiques, entre prolétaires). Cette ségrégation-concentration-assignation ne favorise pas l'apprentissage et la pratique de la langue française, encore moins celle de l'administration. De plus, l'intensité des rythmes de vie et la charge mentale ont mobilisé les personnes tout au long de leur trajectoire et leur ont laissé très peu ou pas de disponibilités dans le temps et l'esprit pour apprendre une langue étrangère³⁹⁰.

Des aidant-e-s linguistiques potentiel-le-s qui ne sont pas là

En conditionnant la famille, les politiques migratoires ont entravé la présence de personnes ressources dans l'entourage de l'immigré-e. Nous pensons particulièrement à celle des enfants qui, d'une part, peut favoriser la transmission de la langue française aux adultes, et, d'autre part, faire d'eux de potentiels aidants familiaux et communautaires dans les démarches d'accès aux droits socio-administratifs. Rappelons ici les propos de N., la fille de Mme Nouara, qui décrivent le rôle d'aidants joué par les enfants, non seulement auprès des parents mais aussi auprès des oncles et de tous les célibataires géographiques qui fréquentaient le café familial. « *On remplissait tous les papiers* », se souvient-elle. Ce rôle se poursuit au moment du vieillissement, auprès de sa mère qui « *pour les papiers de la retraite, elle n'a pas eu de problème, parce que nous on est là, tu vois.* » (N.), mère qui surnomme d'ailleurs sa fille « *Cheffe des papiers* » (Nouara). Ce rôle d'aidant-e s'étend aux ayants droit vivant en Algérie, « *parce que on a des oncles, ils étaient tout seuls en France, leur femme elle est en Algérie. Et quand ils sont décédés, il faut faire tous les papiers*³⁹¹, *il faut s'en occuper quoi.* » (N.).

Ainsi, les personnes dont les enfants ont quitté le foyer familial peuvent être pénalisées pour faire leurs démarches administratives, et celles qui n'ont pas pu faire venir leurs enfants peuvent l'être doublement (pour apprendre le français et pour faire leurs

³⁹⁰ Au moment de la rédaction de ces lignes, en janvier 2022, nous avons l'occasion de rencontrer une femme, en France depuis 5 ans, et suivant des cours de français. Celle-ci s'occupe seule de ses 3 enfants qui rencontrent des difficultés scolaires et dont un est diabétique (de type 1). Elle est sans-papiers et doit entamer des démarches pour la régularisation. Elle est logée dans le cadre d'un dispositif d'hébergement d'urgence et donc précaire. Elle témoigne de cette absence de disponibilité temporelle et mentale en raison de toutes les obligations auxquelles elle doit faire face : s'occuper de 3 enfants, avoir des rendez-vous multiples pour la santé, la scolarité, les droits socio-administratifs, assumer une charge mentale liée à la précarité résidentielle et administrative, etc. Elle nous dit souvent que le français ne peut pas lui « rentrer dans la tête » tant qu'elle est dans cette situation.

³⁹¹ En plus des démarches concernant le décès, le rapatriement du corps, la liquidation des biens matériels en France, nous avons pu observer qu'il y a aussi la retraite de reversions que les veuves restées dans le pays de naissance ont souvent du mal à faire valoir à distance, sans aidant-e-s en France.

démarches administratives, et ce tout au long de leur trajectoire). Ce sont là les profils les plus représentés au sein des administré-e-s qui ont eu recours à la permanence.

L'exemple de M. Abdelaziz, célibataire géographique résidant en foyer, illustre le contrepoint de celui de Mme Nouara qui dispose de l'aide de sa fille à domicile. M. Abdelaziz a été orienté vers le Grdr par un ami, un voisin et compatriote, ayant donc joué un rôle d'aidant mais qui se limite à l'information-orientation. M. Abdelaziz témoigne ainsi de sa forte insécurité linguistique :

Dieu t'a envoyé à moi. Parce que moi, je ne vais pas te mentir, je n'ai pas bien étudié et, à un certain moment, je me suis retrouvé coincé. Je me suis retrouvé coincé par cette histoire de papiers. Si tu n'étais pas là à m'aider sur plein de choses, je ne te mens pas, je serais coincé. [...] C'est-à-dire que je reçois quelque chose, je la lis et je ne la comprends pas avec précision. Quelqu'un me l'explique... j'ai été coincé la dernière fois par le fait que la caisse de retraite soit fermée, qu'il faille téléphoner au 3960. C'est devenu un grand problème. Si tu n'étais pas là pour l'histoire d'ASPA, j'arrive pas à la faire. J'arrive pas à la faire, je ne vais pas te mentir.

Insécurité linguistique et fragilisation dans le monde professionnel

Évoluer dans un système reposant sur la maîtrise d'une langue, sur la compétence de l'écrit et sur la connaissance des procédures, alors que l'on est seul-e et que l'on a des difficultés dans la pratique de cette langue, c'est être confronté-e à une insécurité linguistique. Celle-ci peut se ressentir dans le milieu professionnel, non seulement parce que les besoins langagiers y sont spécifiques et peuvent constituer des motifs de disqualification (Adami et André, 2010), mais aussi parce que la procédure administrative traverse ce milieu professionnel. C'est le cas de Mme T. et M. Souleymane (Sous-section 2.1 du Chapitre 5). Ce dernier dont l'accident de travail, et la maladie professionnelle qui s'en est suivie, n'ont pas été reconnu-e-s, s'est retrouvé seul face aux procédures, à leurs temporalités, à leur langage écrit et aux intérêts économiques de ses employeurs qui l'ont juridiquement emporté. Mme T.³⁹², quant à elle, s'est vu soumettre un document dont elle ne pouvait pas lire le contenu. Elle a ainsi signé, à son insu, un contrat de licenciement et ne s'en est sortie que grâce à une intervention syndicale.

Un système étatique et juridique qui exclut par l'écrit

Les exemples illustrent le fait qu'en instaurant l'écrit et la procédure comme mode d'accès aux droits, le système étatique et juridique est excluante. Il érige comme problématique et comme motif de nonaccès aux droits le fait de manquer de compétences linguistiques, de connaissances du droit et de son jargon, de disponibilité pour les acquérir, de personnes ressources dans son entourage, de moyens financiers pour se payer ces

³⁹² Cf. Encadré 6 : Quand « signer un contrat » rend malade.

compétences et/ou les professionnels qui les ont (avocats, juristes, huissiers, notaires, etc.). Ainsi, au sein de la justice et de l'administration de l'accès aux droits, la non-maitrise de la langue³⁹³ et l'isolement sont des vecteurs systémiques d'inégalités, tout comme le sont la classe, le genre, le territoire (Biland et Mille, 2017 ; Biland et al. 2020).

Les dernières transformations dans l'administration du social accentuent ces inégalités (Siblot, 2005, 2006). En effet, à travers la dématérialisation des guichets et la suppression des lieux d'accueil physique, la communication écrite s'impose encore plus³⁹⁴. À cette bunkerisation des administrations s'ajoutent la réduction des effectifs et l'augmentation de la suspicion et des contrôles (Défenseur Des Droits, 2017). Ces transformations surexposent les administré-e-s à une mauvaise qualité de prise en charge, à la non-réponse, à la fin de non-recevoir, à la perte de courriers/dossiers, à la longueur des délais de traitement, à la difficulté d'accéder aux personnes traitant les dossiers, et donc à l'arbitraire de l'administration³⁹⁵ (Défenseur Des Droits, 2016, 2017, 2018, 2019).

De plus, dans le cadre d'une justice de classe, parler français ne signifie pas pour autant accéder aux droits. Les langages administratifs très spécialisés et les procédures sont compliqués, y compris pour les personnes aguerries. Citons l'exemple de Mme T. dont la fille travaille dans l'administration fiscale et l'accompagne dans ses démarches. Celle-ci, malgré sa connaissance du français, de l'administration et de ses procédures, s'est tournée, avec sa mère, vers le Grdr pour une question de retraite de réversion.

Ainsi, le système politique (colonial, migratoire, de logement, etc.) intervient dans la construction des faiblesses linguistiques et sociales (isolement), tout en faisant de celles-ci

³⁹³ Au-delà de la non-maitrise de la langue, le rapport du Défenseur Des Droits (2016), basé sur les résultats d'une enquête téléphonique auprès des principales administrations du social (CAF, CPAM, Pole Emploi), montre que les personnes catégorisées comme ayant un « *accent étranger audible (Maghreb ou Afrique subsaharienne)* » (Idem, p.31) sont « *plus fréquemment redirigées vers Internet que les autres profils* » (Idem). Traitées différemment, elles voient donc plus leurs échanges téléphoniques écourtés et leurs questions restées sans réponse.

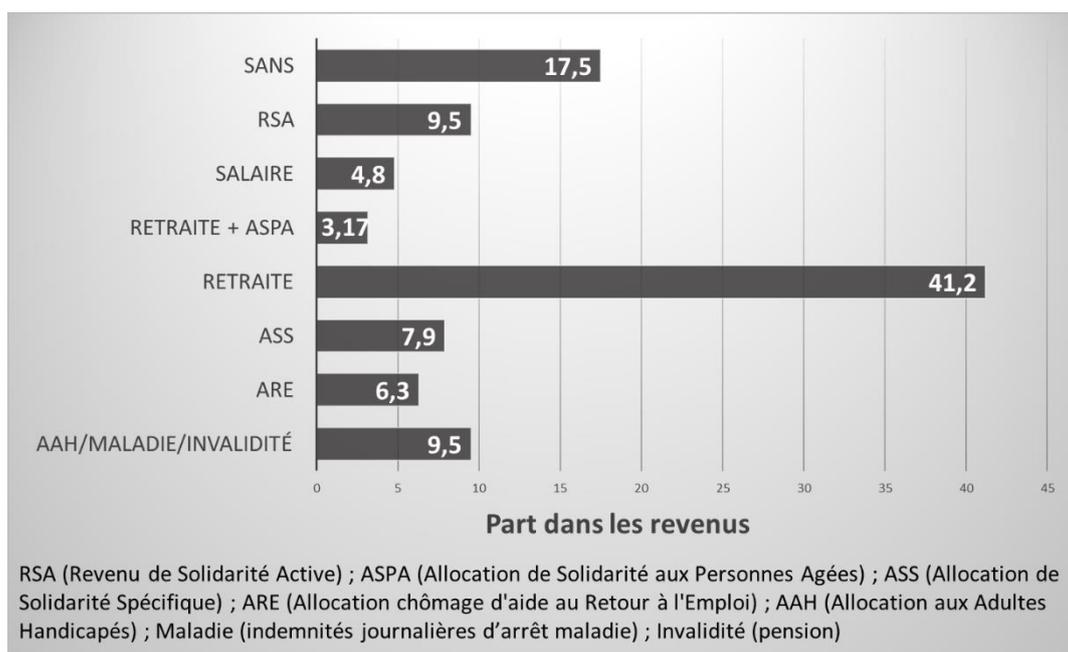
³⁹⁴ En effet, dans une administration déjà marquée par la culture écrite, l'accueil physique des administré-e-s permettait tant bien que mal l'échange oral. Le numérique quant à lui est uniquement écrit. Les plateformes téléphoniques quant à elles instaurent un mode de communication standardisé, impersonnel, limité dans le temps, exigeant de la réactivité et souvent payant, voire coûteux.

³⁹⁵ Au moment où nous écrivons ces lignes, nous tombons sur un article de *capital* publié le 28.03.2021 et intitulé « *L'in vraisemblable erreur de l'assurance retraite qui envoie des centaines de courriers à un particulier* ». Il illustre le fait que l'administration peut commettre des erreurs grossières. Cela peut avoir des conséquences lourdes sur les administré-e-s, en termes de stress, de fin de non-recevoir et d'interruption arbitraire des prestations. De plus, cet article parsemé de publicité montre que le recours à des intermédiaires payants est le bienvenu : « *Notre service Retraite pour les particuliers - Confiez à un expert la mission de vérifier, calculer, optimiser vos droits à la retraite et/ou de vous assister pour liquider votre retraite. Vous bénéficierez d'un tarif préférentiel (remise de 20% pour les internautes de Capital)* ». <https://www.capital.fr/votre-retraite/linvraisemblable-erreur-de-lassurance-retraite-qui-envoie-des-centaines-de-courriers-a-un-particulier-1398433> (En ligne, consulté le 21.03.2022).

des caractéristiques disqualifiantes pour l'accès aux droits socio-administratifs. En cela, il institue ces personnes en administré-e-s fragilisé-e-s face aux patrons, à l'administration, au pouvoir du guichet. Il les rend dépendantes des aidant-e-s dans leurs rapports à l'accès aux droits socio-administratifs, et ce d'autant plus que l'administration gère des dimensions importantes de leur vie.

1.1.2. Des revenus et des statuts précaires dépendant de l'administration du social

Au sein du corpus étudié, le passage à la retraite se fait souvent via des statuts socio-administratifs précaires : allocation chômage (ARE et ASS), RSA, pensions d'Invalidité, Maladie et AAH³⁹⁶. Autrement dit, les personnes âgées immigrées enquêté-e-s sont ou ont été particulièrement touchées par le non-emploi à un âge avancé et par une sortie prématurée du marché de l'emploi³⁹⁷. Ce passage de l'emploi à la retraite, en passant par ces statuts précaires, surexpose à des interruptions de revenus, à des périodes « SANS » revenus (Graphique 11).



Graphique 11: Nature des revenus (en %) des personnes venues aux permanences entre 2015 et 2017 à Aubervilliers au 1er Rdv. Échantillon : 63 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.

³⁹⁶ Ici, les sigles utilisés sont respectivement : Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), Allocation spécifique de solidarité (ASS), Revenu de solidarité active (RSA), Allocation aux adultes handicapés (AAH).

³⁹⁷ Evoquée dans le Chapitre 5 Section 2.

Comme nous l'avons illustré précédemment, la sortie prématurée du marché de l'emploi est à relier à la précarisation par le structurel dont les enquêté-e-s ont fait l'objet tout au long de leur trajectoire. En effet, l'assignation à des statuts de séjour n'autorisant pas à travailler, au bas de la hiérarchie professionnelle, à des métiers peu rémunérés, précaires et usants, concrétise cette précarisation. Celle-ci a donc favorisé leur sortie prématurée du marché de l'emploi suite à des licenciements et/ou à l'usure du corps et de l'esprit, réduisant encore plus leur capital économique, et conduisant à leur inscription, au moment de la vieillesse, dans ces statuts précaires de sans-emploi, d'invalides, d'handicapé-e-s et de malades. En cela, le structurel contribue également à les fragiliser dans leur passage à la retraite³⁹⁸.

La catégorie « *sans* » revenus, concernant 17,5% des personnes qui arrivent aux permanences Grdr, renvoie le plus souvent à des interruptions de revenus qui peuvent durer plusieurs mois et qui font suite à des changements de statut socio-administratif. Ces interruptions sont d'autant plus fréquentes lorsque ces changements sont brutaux et liés à des événements dont les enquêté-e-s n'ont pas pu anticiper les conséquences administratives : licenciement, chômage, arrivée aux âges légaux de départ en retraite et de taux plein³⁹⁹, séparation/divorce, décès du conjoint, etc.⁴⁰⁰

Ainsi, Mme Messaouda et son conjoint n'ont compris qu'il fallait demander la retraite à la CNAV que suite à l'interruption, par Pôle Emploi, de l'allocation chômage de Monsieur (ASS). Le couple s'oriente donc dans l'urgence vers la CNAV pour y déposer une demande de retraite⁴⁰¹ et vers la CAF pour une demande de RSA. Celui-ci, en raison de « *blocages* » (Messaouda) au niveau de la CAF (le couple n'en saura pas plus), ne sera versé que 6 mois plus tard. « *Il a posé sa demande un peu tard. Voilà ! Alors la période vide, il n'a plus d'Allocation de solidarité spécifique et il n'a pas sa retraite. Du coup, entre temps, il devait avoir le RSA, et ça a bloqué.* » (Messaouda). Durant ces 6 mois, sans aucune ressource, le couple accumule des dettes de loyer et vit grâce à l'aide de ses enfants. « *Déjà ça, l'HLM quand ils nous ont laissé, c'est un miracle hun. 7 mois sans payer de loyer, on a eu presque 3 000 euros avec l'APL. 3000 euros de dettes !* » (Messaouda).

³⁹⁸ À Aubervilliers, « *le tiers des ménages de 60 à 74 ans, et un ménage sur cinq de 75 ans ou plus, vivent en situation de pauvreté* » (ODDS, 2017, p.91).

³⁹⁹ Il s'agit d'une retraite sans décote. Pour l'avoir, il faut soit un nombre précis de trimestres d'assurance retraite (variable selon l'année de naissance), soit partir à la retraite à 67 ans.

⁴⁰⁰ Nous aborderons le vécu de ces événements et de leurs conséquences administratives dans le Chapitre 8.

⁴⁰¹ Demande qui, en Ile-de-France, au moment de l'enquête, met entre 8 et 12 mois à être traitée.

Ainsi, la précarisation qui se développe tout au long de la trajectoire se poursuit et se cristallise au moment de la vieillesse, et notamment lors du passage à la retraite. Ses effets sont également visibles dans le montant des pensions des personnes déjà retraitées à leur arrivée aux permanences PAPAI. Ces montants indiquent des variations selon les âges. En effet, les arrivant-e-s les plus âgé-e-s peuvent avoir des carrières plus régulières et des pensions de retraite plus élevées que les plus jeunes, lequel-le-s ont été plus exposé-e-s au durcissement des politiques migratoires et aux changements structurels du marché de l'emploi (chômage)⁴⁰². Cela étant, les pensions de retraite, y compris celles des plus ancien-e-s, restent globalement modestes, voire faibles. La surexposition au chômage, au licenciement, aux métiers peu rémunérateurs et au travail non déclaré, sans papiers, est à l'origine de la faiblesse des cotisations retraite, et par la suite, de celle des pensions.

Les pensions de retraite, qui représentent la plus grande part des revenus (41,2%), sont composées de la retraite de base à laquelle peut s'ajouter la retraite complémentaire. Ces deux pensions quérables sont à demander séparément et dans l'ordre précité, la première auprès de la CNAV, et la seconde auprès du Centre d'Information Conseil et Accueil des Salariés (CICAS). Ainsi, dans ces 41,2%, tout le monde perçoit la retraite de base dont le montant mensuel moyen est de 563 €, et qui varie entre deux extrêmes : 12 €/mois et 1 281 €/mois. Toutes les personnes disposant d'une retraite de base n'ont pas forcément la retraite complémentaire à leur arrivée dans le dispositif PAPAI. Le montant mensuel moyen de cette dernière est de 254 €, avec une variation entre 48 €/mois⁴⁰³ et 700 €/mois

L'absence de retraite complémentaire peut être liée à l'ignorance de l'existence même de ce dispositif, ce qui pose la question du manquement d'une administration reposant sur des droits quérables et ne s'assurant pas que l'information arrive effectivement aux administré-e-s. M. M. par exemple, retraité depuis 2002, a perdu 14 ans de mensualités qui ne lui seront jamais versées, alors même qu'il a cotisé.

La précarisation décrite dans les chapitres précédents, et dont ont fait l'objet les enquêté-e-s tout au long de leur trajectoire, notamment professionnelle, se traduit ainsi dans les montants de leurs revenus et leurs statuts socio-administratifs au moment de leur entrée dans le dispositif associatif dédié à *l'accès aux droits des personnes âgées immigrées*. Ces situations montrent une grande précarité et une forte dépendance à l'administration du social

⁴⁰² Cf. Chapitre 4 Sous-section 1.2 notamment.

⁴⁰³ Nous ne comptabilisons pas ici les personnes dont les cotisations sont tellement faibles que leur pension de retraite complémentaire leur a été versée lors d'un versement unique.

concernant leur changement de statuts et leurs revenus (minimas sociaux et/ou prestations vieillesse).

Pour conclure cette sous-section 1.1., disons que la précarisation de l'individu sur le temps long le surexpose à une précarisation au moment (de l'enquête) de la vieillesse. En effet, nous avons vu que les caractéristiques des enquêté-e-s concernant l'accès aux droits et leur vulnérabilité quant au fait d'y accéder par eux-mêmes et/ou en mobilisant les ressources de leur espace immédiat, résultent de leur précarisation systémique tout au long de leur trajectoire. Elles sont érigées par ce système même comme vecteur de nonaccès aux droits, notamment à travers son bras administratif. Ainsi, le système n'a pas favorisé l'accès à l'école ni la mixité sociale, tout en exigeant comme norme d'accès aux droits la maîtrise de la langue française écrite et de la culture administrative et juridique (comprenant la connaissance des lois, des procédures et des dispositifs), ce qui nécessite d'évoluer dans un espace social, culturel et linguistique français, administratif et juridique. Il favorise les inégalités économiques tout en rendant problématique l'incapacité des pauvres à se payer des aidant-e-s professionnel-le-s. Il conditionne la migration familiale et pointe du doigt l'isolement comme vecteur de nonaccès aux droits. Il fragilise les statuts socio-professionnels tout au long de la trajectoire, alors que le système de retraite pénalise les carrières à trous et les bas de la hiérarchie socio-professionnelle. Le système socio-administratif peut ainsi à la fois contribuer à la construction de situations sociales précaires, et être responsable de leur gestion, par l'« *épistémè de la vulnérabilité* » (Thomas, 2010, p.10).

1.2. Être en demande de droits... ou la contrainte de hiérarchiser ses besoins socio-administratifs

Au regard du caractère pluriel de la précarité des enquêté-e-s (conditions de travail et de logement, état de santé physique et mentale, situation familiale, droit à la libre circulation et à l'installation), on pourrait s'attendre à ce qu'elles/ils expriment des demandes à tous ces niveaux au moment de leur arrivée dans le dispositif PAPAI. Or, lors de leur venue aux permanences, elles/ils ont principalement exprimé des demandes⁴⁰⁴ relatives aux

⁴⁰⁴ Nous considérons comme demande toute formulation par les personnes concernées des raisons de leur venue à la permanence. Une demande peut être très précise et technique d'un point de vue administratif : « *remplissez-moi ce formulaire* » ; comme elle peut être sous une forme plus prospectrice : « *je suis retraité, je touche X euros par mois, à quoi ai-je droit ?* ».

revenus, et plus précisément aux prestations vieillesse, à la retraite. Cela laisse entrevoir le fait que l'individu a préalablement opéré une hiérarchisation de ses besoins, et ce notamment au regard d'une forme d'urgence.

Dans une première sous-section (1.2.1), nous cherchons à cerner cette hiérarchisation des besoins en nous concentrant sur la formulation de la demande exprimée par les personnes âgé-e-s venues aux permanences, ainsi que sur son traitement par le travailleur social. Dans une seconde sous-section (1.2.2), nous nous intéressons aux liens entre l'âge de l'enquêté-e, la fréquence de sa venue aux permanences et la temporalité administrative du passage au statut de retraité-e. Cela permet d'approfondir l'analyse, en fonction des temporalités fixées par l'administration, du recours à la permanence et de l'intensité du besoin d'accompagnement.

1.2.1. Le traitement administratif de la demande sociale : une réduction à la portion congrue

Parmi les enquêté-e-s, certain-e-s viennent aux permanences avec des demandes du type : « *je touche X€/mois, cela ne me suffit pas pour vivre. A quoi ai-je droit ?* ». Celles-ci portent alors sur l'accès à des ressources, et plus généralement sur le droit fondamental à une vie digne, droit qui passe par l'offre socio-administrative. Or, à cette demande d'accès à un droit fondamental, le système socio-administratif répond par des barèmes et des plafonds, ou encore par des critères d'éligibilité et de non-éligibilité. En cela, il réduit et rogne le droit fondamental, comme le montre le traitement en « besoins diagnostiqués » que fait le travailleur social pour répondre aux demandes des enquêté-e-s (Encadré 14).

Encadré 14 : Catégorisation des domaines du droit socio-administratif et méthode d'évaluation des demandes et des besoins

Les demandes (ce pour quoi la personne s'adresse au GRDR) et besoins (ce dont elle a besoin au regard de sa situation socio-administrative) relèvent de domaines socio-administratifs divers. Nous pouvons identifier :

1) le domaine des prestations sociales que nous avons divisées en trois blocs : les prestations relatives à la « vieillesse » qui distinguent la « retraite » et « l'ASPA » ; celles relatives à la « santé, du handicap, de l'invalidité... » ou encore à la dépendance ; celles enfin liées à la « pauvreté et au chômage ».

2) le domaine du droit des étrangers incluant le « séjour, la naturalisation et le regroupement familial ».

3) le domaine du « logement » qui regroupe les prestations sociales liées au logement, et plus généralement les dispositifs du droit au logement.

4) le domaine du « transport » qui recouvre exclusivement le dispositif Forfait Améthyste.

5) le domaine des « impôts » qui réfère à l'administration fiscale et à ses dispositifs de perception et de contrôle de l'imposition.

6) Dans le domaine « autre », nous avons réuni tous autres types de dispositifs, procédures, prestations, relevant du droit public ou privé, concernant aussi bien l'état civil que l'héritage, ou encore la consommation et le surendettement.

Pour calculer le nombre des demandes, nous avons classé chacune d'entre elles dans l'un des domaines socio-administratifs présentés ci-dessus. Une personne peut avoir plusieurs demandes. Une même demande peut avoir été formulée par la même personne sur plusieurs rendez-vous. Elle est donc recomptabilisée à chaque rendez-vous. Par ailleurs, lors d'un rendez-vous, une même personne peut avoir plusieurs demandes pour un même domaine.

Nous avons adopté la même méthode pour calculer le nombre de besoins : classement de chaque besoin diagnostiqué dans le domaine socio-administratif lui correspondant ; prise en considération qu'une même personne peut avoir plusieurs besoins ; comptabilisation, à chaque rendez-vous, d'un même besoin diagnostiqué lors de rendez-vous précédents ; prise en compte de plusieurs besoins pour un même domaine.

Cette comptabilisation des demandes et des besoins, au regard des domaines socio-administratifs auxquels ils renvoient, permet de montrer leur récurrence et leur persistance. Partant, elle permet d'analyser l'efficacité de la réponse que l'accompagnement leur apporte ainsi que la gestion des domaines par les organismes qui en ont la charge.

Dans le tableau 17 figurent, pour chacun des domaines socio-administratifs, les nombres de demandes formulées, de besoins diagnostiqués, de personnes concernées par ces demandes et besoins, ainsi que le ratio du nombre de besoins par personne venue aux permanences à Aubervilliers.

PAPAI Aubervilliers permanences	Domaines droits socio-administratifs									Total
	Prestations <i>vieillesse</i>		Prestations <i>Santé, handicap, invalidité...</i>	Prestations <i>pauvreté, chômage</i>	Séjour / naturalis a. / RF	Logem ent	Trans port	Imp ôts	Autre	
	Retraite	ASPA								
Nbr demandes	164	39	53	27	25	15	5	4	10	342
Nbr besoins	179	46	68	24	28	15	5	4	7	376
Nbr personnes concernées	49	29	22	17	9	8	5	2	7	
Ratio (nbr besoins / nbr personnes)	3,65	1,58	3,09	1,4	3,1	1,87	1	2	1	

Tableau 17: Domaines socio-administratifs abordés à travers les demandes formulées et les besoins diagnostiqués lors des permanences du programme PAPAI Aubervilliers 2015-2017 (nombre de personnes concernées et ratio). Échantillon : 71 personnes, 264 rdv. Source : Enquête.

Ces données montrent que les « *prestations vieillesse* » constituent le premier domaine en matière de demandes, de besoins et de personnes concernées. La « *retraite* » concerne quasiment la moitié des demandes et besoins. Elle représente le domaine où il y a le plus de besoins par personne. Le tableau montre aussi que la « *santé, handicap, invalidité...* » est un domaine important. De manière générale, le bloc des trois premiers domaines du tableau, tous liés à des revenus, concerne plus du 4/5ème des demandes formulées et des besoins diagnostiqués tout au long du déroulement des permanences à Aubervilliers. Le droit des étrangers constitue aussi un domaine où les besoins sont significatifs.

Du fait de leur objet principal (les revenus), la demande exprimée et le besoin diagnostiqué reflètent d'emblée la mise à mal du droit fondamental (dépendance à l'administration du social pour la perception de ces revenus, faiblesse des montants des prestations et des revenus et précarité des statuts socio-administratifs qui y donnent droit). Ainsi, on voit que les enquêté-e-s sont pris dans une priorisation, et dans l'urgence d'un besoin pressant de revenus à garantir et à consolider. En cela, leur venue, leur demande et leur revendication pour un droit à une vie digne, sont marquées du sceau de l'urgence sociale.

C'est dans ce contexte d'urgence et de priorisation nécessaire que les enquêté-e-s formulent le type de demande précitée : « *remplissez-moi ce formulaire* » ou encore, « *je suis retraité, je touche X€/mois, à quoi ai-je droit ?* ». Celles-ci reflètent différents filtres qu'ils/elles ont dû opérer sous l'effet de l'urgence évoquée, mais aussi au regard des contacts antérieurs avec l'administration et avec ses réalités politiques et sociales. Ces contacts antérieurs leur ont permis de percevoir ou du moins les ont mis face à la segmentation des

dispositifs institutionnels d'accès aux droits et face à la gestion des droits fondamentaux par la procédure, les barèmes et plafonds, les critères d'éligibilité et ceux de la non-éligibilité, etc.

En effet, les enquêté-e-s ont une certaine visibilité sur la répartition des tâches entre les acteurs de l'accompagnement socio-administratif. Ils/elles savent que les AS municipales gèrent les questions de RSA par exemple, et le Grdr celles des prestations vieillesse⁴⁰⁵. Au-delà d'adapter leur demande à l'acteur de l'accompagnement qu'ils/elles ont face à elles/eux, les enquêté-e-s connaissent également les limites de l'offre institutionnelle en matière de droit socio-administratif. Celui-ci détermine leur non-éligibilité à certains droits fondamentaux, en réduit d'autres à des minimas, avec des plafonds à ne pas dépasser, à l'euro près, ou encore en réduisant la famille au nucléaire et aux enfants mineurs, le logement à l'HLM, comme nous l'avons décrit précédemment. L'Encadré 15 illustre cette réduction du droit fondamental à travers l'exemple de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

Encadré 15: L'Aspa et le droit à des revenus dignes

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) permet d'atteindre un plafond de ressources : 906,81 €/mois pour une personne seule, 1 407,82 €/mois pour un couple dont les deux membres sont éligibles⁴⁰⁶. Ainsi, l'Aspa, dont l'intitulé fait plus référence à la charité qu'au droit fondamental, vient tracer la limite entre le digne et l'indigne, entre l'insertion et l'exclusion⁴⁰⁷, à travers ses barèmes standardisés et fixés au centime près.

Par ailleurs, les critères d'éligibilité établis par l'administration pour y accéder cumulent des conditions de ressources, d'âge, de résidence en France et de statut administratif lié au séjour. Ainsi, pour percevoir l'Aspa, il faut avoir obtenu ou déjà demandé la totalité des prestations vieillesse auxquelles on peut prétendre et ne pas dépasser les barèmes de l'ASPA. Il faut également avoir 65 ans minimum, ou 62 ans si on est reconnu, via d'autres procédures, soit en incapacité permanente à un taux d'au moins 50%, soit en inaptitude au travail, soit en retraite anticipée pour handicap. Il faut également résider en France au moins

⁴⁰⁵ Nous développons cette question de la répartition des tâches entre acteurs de l'accompagnement dans la Section 2 de ce chapitre 8.

⁴⁰⁶ Il s'agit ici des montants pour 2021. L'Aspa est revalorisée chaque 1er janvier. Pour une personne seule, elle était au moment de l'enquête PAPAI, en 2016, 2017, 2018, respectivement de 800,8 €/mois, 803,2€/mois, 833,2€/mois. Pour un couple, elle était respectivement de 1243,24€/mois, 1246,97€/mois, 1293,54€/mois.

⁴⁰⁷ Nous pensons ici au vocabulaire utilisé pour le dispositif Revenu minimum d'insertion (RMI) que le Revenu de solidarité active (RSA) a remplacé.

6 mois et 1 jour dans l'année, être en situation régulière au moment de la demande et avoir eu, durant les 10 années la précédant, un titre de séjour autorisant à travailler en France. Notons que ces critères de résidence et de statut administratif lié au séjour fragilisent particulièrement les personnes âgées immigrées, et encore plus particulièrement les célibataires géographiques dont la famille vit dans le pays de naissance. De plus, cette prestation peut être récupérée sur succession par l'administration après le décès de l'allocataire, si le montant de son patrimoine hérité est supérieur à 39 000€. Cela fragilise particulièrement les petits propriétaires occupants, dont les pensions de retraite sont faibles, et qui souhaitent léguer leur maison à leurs enfants. Ils vont renoncer à demander l'Aspa.

Ainsi, le droit fondamental à des revenus dignes est ici réduit par l'Aspa. Il l'est par les barèmes et par les conditions d'éligibilité. Celles-ci viennent administrativement justifier l'exclusion d'une partie des personnes âgées, quand bien même cette partie est en dessous du seuil fixé pour une « vie digne ».

Les administré-e-s ont donc intégré que l'offre institutionnelle n'a parfois rien à leur offrir en matière de droits. C'est ainsi que le regroupement familial par exemple est très peu évoqué par les célibataires géographiques et, lorsque c'est le cas, c'est sous la forme d'un souhait inatteignable : « *Je ne peux pas prétendre au regroupement familial, je vis en foyer* »⁴⁰⁸. Autre exemple, l'assignation à une classe sociale pauvre pose l'amélioration de la situation économique comme tout aussi inatteignable. « *J'ai une petite retraite mais je suis au-delà des barèmes et je ne peux prétendre à rien.* »⁴⁰⁹.

Ainsi, à travers la formulation des demandes, on peut saisir ce qui pour les enquêté-e-s relève d'un droit accessible, à demander ou pas, au regard d'une réalité socio-administrative contraignante. C'est là tout le sens de l'analyse de leur demande sous l'angle du filtrage. Le travailleur social vient rappeler cette réalité socio-administrative en indiquant ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas, au regard de sa connaissance de l'offre institutionnelle.

Il s'agit ici d'un processus d'élimination administrative des possibles par des procédures segmentées, par des critères d'éligibilité, par des plafonds et des barèmes, etc. Ainsi, la demande des enquêté-e-s fait l'objet d'un ensemble de filtrages, en fonction de leur

⁴⁰⁸ Phrase type souvent entendue lors de l'enquête.

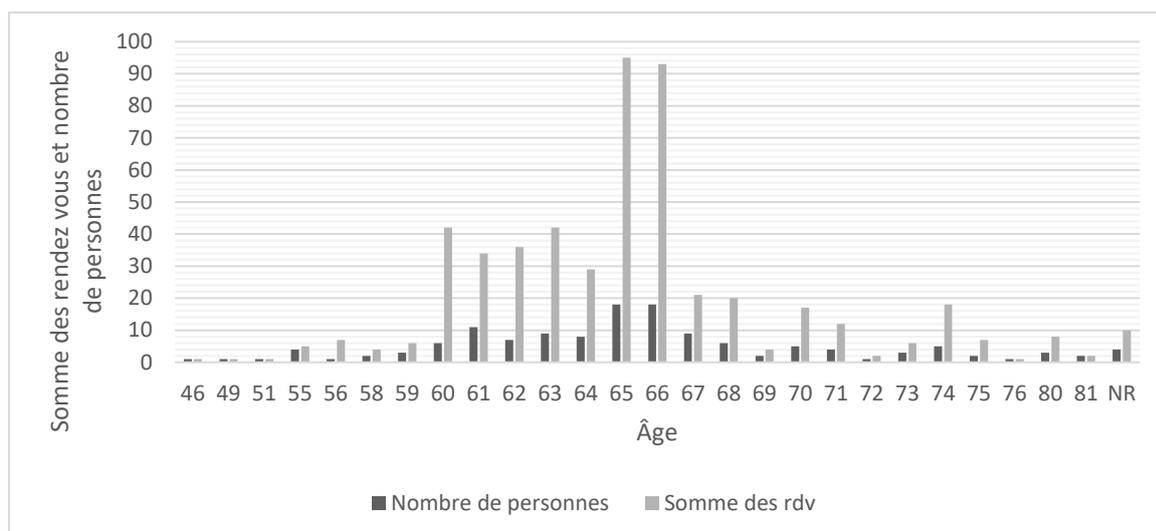
⁴⁰⁹ Idem.

situation socio-économique et de leur priorisation, ou encore en fonction de leur connaissance des limites de l'administration du social et de ce qui lui est demandé ou pas. Cette demande est ensuite confrontée au diagnostic du travailleur social qui vient lui aussi nourrir ce processus d'élimination administrative des possibles. Dans la prochaine sous-section, nous allons voir que même les temporalités de l'émergence de ces demandes et de leur formulation aux permanences sont à lire au regard des temporalités administratives.

1.2.2. Les temporalités des prestations vieillesse : une plongée dans une tourmente administrative

Dans notre corpus, les « *Prestations vieillesse* » font l'objet de 203 demandes formulées par 62 personnes, tandis que le programme totalise 342 demandes, formulées par 71 personnes⁴¹⁰ lors de 264 rendez-vous (tableau17). Ces chiffres montrent la récurrence de ces demandes lors d'un même rendez-vous, et aussi leur persistance dans le temps, au fil des rendez-vous. Cette récurrence et cette persistance laissent d'emblée entrevoir un passage à la retraite compliqué voire contraint, des revenus déstabilisés et un besoin d'accompagnement, tant pour les personnes qui sont déjà retraité-e-s que pour celles qui doivent accéder à ce statut. Pour cerner cette récurrence et cette persistance, nous nous intéressons ici aux liens entre l'âge des enquêté-e-s, la fréquence de leur venue aux permanences et la temporalité administrative du passage au statut de retraité-e. Cela permet d'approfondir l'analyse de la relation entre administré-e et administration, de saisir ses dimensions temporelles et d'analyser l'émergence de la demande portant sur les prestations vieillesse au regard des temporalités fixées par l'administration.

⁴¹⁰ Voir Annexe 22 relative au nombre de rendez-vous qu'ont eu les enquêté-e-s de l'enquête APAI concerné-e-s par les permanences, au statut des enquêté-e-s et au lieu de mise en œuvre du Programme APAI.



Graphique 12: Somme des rendez-vous et nombre de personnes reçues aux permanences selon l'âge. Échantillon : 137 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.

Le Graphique 12 ci-dessus montre une variation du nombre de rendez-vous par personne selon l'âge⁴¹¹. Il indique donc une fréquence de la venue aux permanences, autrement dit une intensité des rapports à l'administration et des turpitudes administratives dans lesquelles se trouvent les enquêté-e-s, selon leur âge. Cette fluctuation est à analyser au regard du calendrier administratif, notamment celui des prestations vieillesse, premier domaine abordé dans le cadre des permanences. En effet, le graphique 1 est à appréhender au regard des principales demandes et besoins abordés antérieurement (1.2.1), et donc selon les âges fixés pour l'éligibilité aux prestations vieillesse et selon les itinéraires de procédures pour en faire la demande (voir annexe 23⁴¹²).

Ainsi, si toutes les personnes ne sont pas venues aux permanences pour des questions relatives aux prestations vieillesse, ce graphique 12 traduit les modalités de ces prestations. On distingue la tranche des 62-67 ans, particulièrement concernée par la demande de départ à la retraite, la constitution du dossier, sa finalisation, son dépôt et son traitement. Très logiquement, c'est donc cette tranche d'âge qui a eu le plus recours aux permanences. Mais le nombre de personnes venues et de rendez-vous par personne reflète un suivi long et laborieux, liés à des situations administratives difficiles.

⁴¹¹ Nous avons par exemple reçu 18 personnes âgées de 65 ans. Celles-ci ont cumulé un total de 93 rendez-vous. Le nombre moyen de rendez-vous par personne âgée de 65 ans est donc de 5,27.

⁴¹² L'annexe 23 est focalisée sur la demande de retraite, première demande des enquêté-e-s dans le cadre des permanences. Le graphique 1 donne à voir d'autres prestations vieillesse, telle que l'ASPA, à demander dès 62 ans, ou à partir de 65 ans, selon les situations, et dont l'ouverture de droits relève également d'un itinéraire technique fait de démarches en amont, etc.

Dans le Graphique 12 on distingue également la tranche des 60-61 ans, qui se situe à un an de l'âge légal de départ à la retraite (62 ans). Compte tenu des trajectoires professionnelles antérieurement décrites, aucun-e enquêté-e de cette génération n'a le nombre de trimestres requis pour bénéficier à cet âge-là d'une retraite sans décote (annexe 23). Ainsi, ils/elles sont face au choix de partir à 62 ans avec une retraite décotée, ou d'attendre l'âge du taux plein (67 ans pour cette génération⁴¹³) pour partir avec une retraite sans décote. Du fait des statuts précaires évoqués précédemment chez ces tranches d'âges, ces temporalités administratives mettent les personnes face à des choix difficiles : attendre 67 ans avec un RSA pour ensuite profiter d'une retraite à taux plein pendant 30 ans, si on reste en vie, ou sortir du RSA à 62 ans et améliorer ses revenus avec une retraite qui restera décotée durant les 30 prochaines années, si on reste en vie. Ce choix est rendu d'autant plus difficile par le fait que les personnes au RSA font l'objet de pressions pour demander leur retraite et quitter le dispositif RSA, que le maintien des prestations chômage au-delà de 62 ans n'est possible que sous certaines conditions⁴¹⁴, et que certaines prestations telles que la pension d'invalidité sont tout simplement interrompues à 62 ans.

En plus de ce choix difficile portant sur un départ à la retraite avec ou sans décote, à 62 ou à 67 ans, les temporalités administratives viennent bousculer d'autres temporalités biographiques, et exercer ainsi une violence sur les personnes. Ainsi, Mme Dalila, qui touche une pension d'invalidité et anticipe donc son départ à la retraite à 62 ans, se retrouve vite confrontée à sa condition physique et mentale du moment, qui l'empêche de faire face aux exigences de l'administration et d'accomplir toutes les démarches imposées pour faire cette demande de retraite.

« Parce que, pour l'instant, dans ma tête ça ne va pas, parce que ma santé ça ne va pas. Il y a trop de papiers, trop de demandes, trop de choses. [...] en ce moment si je trouve le moyen, je ne sors pas. J'aime pas sortir. Je fais tout le temps des crises d'angoisse. Je suis tout le temps en panique, tout le temps angoissée. Je me force pour sortir, par exemple pour faire des papiers, [...] Je me force, je n'aime pas sortir. En ce moment, je n'ai pas de force. Je n'ai pas le moral. » (Dalila).

Ainsi, Mme Dalila est prise, d'une part, entre un état d'usure qui s'est installé au fil de sa trajectoire⁴¹⁵ et qui se cristallise au moment où elle doit demander sa retraite, et d'autre part, la rigidité de l'administration qui, à 62 ans, supprime systématiquement la pension

⁴¹³ Qui a 60-61 ans au moment de l'enquête (2016-2019).

⁴¹⁴ Dont le fait de justifier de 100 trimestres validés par l'assurance vieillesse. Voir le reste des conditions sur le site de Pôle emploi, article dédié : <http://plmpl.fr/c/D7Yos>, consulté le 03.02.2022.

⁴¹⁵ Nous avons évoqué, dans les chapitres 5 et 6, certains aspects de cette trajectoire marquée notamment par le fait que Mme Dalila a dû régulariser sa situation de sans-papiers, travailler dans le domaine du ménage et de l'aide à la personne à la suite du décès de son mari, élever seule cinq enfants alors en bas-âge.

d'invalidité⁴¹⁶. C'est donc sous la menace d'une amputation de ses revenus que Mme Dalila fera ses démarches pour sa retraite⁴¹⁷. En plus de ces démarches et de sa confrontation aux exigences et temporalités de la Cnav, Mme Dalila, également allocataire de l'AAH, doit aussi informer la CAF de l'évolution de ses revenus, lui demander la revalorisation de son AAH, et se confronter aux exigences et temporalités de cette autre administration. Face à ce cumul de démarches à faire, dans le cadre des accompagnements, « *nous devons sans cesse la relancer, la motiver, l'aider à organiser ses multiples démarches sous lesquelles elle semble crouler, à un moment où, sortir, se déplacer, prendre les transports, aller dans les services administratifs, répondre au courrier, lui pèsent.* » (Alahyane, 2021, p.130).

La tourmente dans laquelle se trouvent celles et ceux qui vivent le passage à la retraite, avec ses changements de statuts et les risques qui les accompagnent, est aussi manifeste dans la tranche des 68-69 ans, néo-retraité-e-s, ainsi que celle des 70 ans et plus, retraité-e-s de longue date. Ces tranches d'âges sont relativement représentées, aussi bien en termes de nombre de personnes que de rendez-vous. La stabilisation du statut et des revenus du/de la retraité-e semble ne pas être assurée, et ce notamment du fait de l'Aspa, minima social soumis à contrôle et parfois interrompu sans justification légale, ni préavis, comme nous le verrons ultérieurement (chapitre 8). Quant à la tranche des moins de 60 ans, salarié-e-s, au chômage, etc., elle est minoritaire et vient parfois aux permanences pour s'informer sur le passage à la retraite.

L'intensité des venues aux permanences selon l'âge des personnes représente un baromètre du degré de tourmente administrative dans laquelle elles se trouvent. Les pics de la tourmente sont liés au calendrier administratif des prestations vieillesse, invalidité, chômage, etc., aux âges légaux (du départ à la retraite, du taux plein, du droit à l'ASPA, d'interruption de l'invalidité, etc.) et aux délais de constitution des dossiers et de leur traitement par les administrations concernées (annexe 23). La mise en application de ces étapes et les délais tombent parfois comme un couperet sur les administré-e-s. Les personnes doivent suivre le rythme, sont parfois prises au dépourvu, bousculées par des délais trop courts et/ou trop longs, placées dans des situations de panique et de déstabilisation, dans une tourmente administrative qui peut durer longtemps.

⁴¹⁶ Pour Mme Dalila, cette pension est de 370 euros et représente 42% de ses revenus.

⁴¹⁷ Notons qu'au moment de l'enquête, les demandes de retraite font au mieux l'objet d'un délai de traitement de 7 mois. Ainsi, Mme Dalila, qui a demandé sa retraite 2 mois avant ses 62 ans et qui n'a perçu sa pension de retraite que 7 mois après, a passé 5 mois avec des revenus amputés de la pension d'invalidité.

Dans cette sous-section 1.2 nous avons vu que, confronté-e-s aux limites de l'offre institutionnelle, une grande majorité des enquêté-e-s ont formulé aux permanences associatives du Grdr une demande de revenus à obtenir, à récupérer, à consolider. Ces limites, faites notamment de barèmes, de plafonds, de procédures, d'âges légaux et autres temporalités tranchantes, de délais de traitement longs, renseignent sur le pouvoir de l'administration du social à rogner le droit fondamental, à l'amputer, à le réduire à un état socio-administratif et à imposer ses temporalités à l'administré-e-s.

Dans cette section 1, nous avons tenté de comprendre pourquoi les enquêté-e-s de la permanence se sont retrouvé-e-s, dans le cadre d'une démarche d'accès aux droits, à aller chercher un accompagnement, en dehors de leur espace familial, résidentiel, social. En nous focalisant à la fois sur les profils des enquêté-e-s et sur leur demande sociale au prisme de l'intervention institutionnelle, nous avons pu cerner la nécessité sociale et les temporalités d'une telle recherche. Il en ressort que les enquêté-e-s sont acculé-e-s à cette nécessité du fait de la combinaison de différentes contraintes : *i*) celles relatives aux exigences de l'institution pour communiquer avec elle ; *ii*) celles de leur dépendance vis-à-vis d'elle, notamment s'agissant des revenus ; *iii*) celles de la précarité de ces revenus et des statuts socio-administratifs qui les cadrent, en fixent les barèmes, les échéances, etc. ; *iv*) celles biographiques de l'âge qui, socio-administrativement, est celui du départ à la retraite, du taux plein, de l'interruption de telle ou telle prestation, et donc le moment où il est impératif de faire des démarches administratives. De cette quête d'accompagnement tournée vers un espace tiers associatif, retenons le caractère d'urgence qui nous conduit à interroger le parcours d'accès aux droits.

2. Entre retrait de l'État et dispersion de l'accompagnement : une accessibilité entravée

Le Programme d'accès aux droits des personnes âgées immigrées (PAPAI), et particulièrement la permanence, a constitué pour nous une fenêtre d'observation d'une étape du parcours d'accès aux droits. La permanence est à appréhender comme un moment de mise en présence des enquêté-e-s, en tant qu'administré-e-s, et du Grdr, en tant qu'acteur de l'accompagnement socio-administratif. Cette mise en présence est à comprendre tant d'un point de vue physique (les administré-e-s sont venu-e-s dans les locaux de la permanence et en sont reparti-e-s, parfois à plusieurs reprises), que du point de vue de la démarche socio-

administrative (ce qui est fait aux permanences représente une partie de cette démarche). Pour mener le PAPAI et son accompagnement, le Grdr est inscrit dans un système d'acteurs, qui détermine, au moins en partie, le parcours physique et administratif dans lequel doivent circuler les administré-e-s.

Partant, analyser les relations entre ces acteurs, la répartition entre eux des tâches de l'accompagnement socio-administratif, la logique qui les traverse, c'est aussi analyser le parcours des personnes qui y recourent, en comprendre les passages obligés pour les administré-e-s et les dimensions spatio-temporelles dans lesquelles ils/elles doivent évoluer pour accéder à leurs droits socio-administratifs. C'est également interroger l'efficacité de ce parcours et questionner certaines dimensions de l'influence des acteurs institutionnels sur la question de l'accès/non-accès aux droits.

Pour cerner la constitution du parcours d'accès aux droits, nous allons dans un premier temps (2.1) nous intéresser aux politiques descendantes à l'œuvre dans le domaine du social et au retrait de l'intervention publique qu'elles instaurent dans ce domaine. Cela permet de comprendre la présence de certains acteurs et l'absence d'autres sur le terrain de l'accompagnement physique des administré-e-s, et le lien entre cette présence et cette absence. Cela permet aussi de comprendre les relations entre ces acteurs, leurs rapports aux administré-e-s et l'influence de ces relations et rapports sur la qualité-efficacité de l'accompagnement. Dans un second temps (2.2), nous partons des tâches qu'effectuent (ou pas) ces acteurs pour décrire le parcours d'accès aux droits que les enquêté-e-s ont eu à traverser, tant sur le plan de la chaîne d'intervention et de la répartition des tâches de l'accompagnement socio-administratif, que sur celui de ses caractéristiques spatiales et temporelles.

2.1. Accompagner vers l'accès aux droits dans un contexte de politiques publiques descendantes et de désengagement de l'État

Le Programme d'accompagnement pour l'accès aux droits des personnes âgées immigrées et de lutte contre l'isolement (PAPAI) a été financé à hauteur de 66% par le Fonds européen Asile, Migration et Intégration (FAMI). Ce programme a été mis en œuvre à Aubervilliers, en partenariat avec son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Dans le comité de pilotage se trouvent également d'autres Directions municipales mais aussi des associations telles que celle des écrivains publics d'Aubervilliers (Epicéa), des représentants

locaux de Caisses de sécurité sociale, etc. En cela, le programme met en présence différents acteurs (bailleurs et exécutants, ou encore association, municipalité, etc.) qui interviennent à différentes échelles, de l'échelle européenne à Aubervilliers.

Dans ce qui suit, nous nous intéressons aux différents discours des acteurs impliqués dans le dispositif PAPAI, et plus précisément ceux qui émergent des conventions et des comptes-rendus de réunions et ceux récoltés dans le cadre d'entretiens formels et informels. Ils permettent de saisir les relations au sein du système d'acteurs institutionnels impliqués dans ce programme et d'interroger le terrain de l'accompagnement vers l'accès aux droits au regard de ces relations.

Dans un premier temps (2.1.1), l'objectif est d'étudier, à travers la convention établie entre le FAMI et le Grdr, comment est appréhendé « l'accès aux droits des personnes âgées immigrées ». Analyser la posture politique et associative du Grdr, ses contraintes administratives, financières et managériales, c'est dégager certaines caractéristiques de l'étape qu'il constitue pour les administré-e-s dans leur parcours d'accès aux droits.

Dans un second temps (2.1.2), nous nous focalisons principalement sur les comptes-rendus des réunions qu'a eu le Grdr avec différents acteurs locaux au cours des premiers mois qui ont suivi le lancement du programme (Annexe 3). Dans un contexte de « retrait de l'intervention publique » (Hugounenq et Ventelou, 2002, p.9) du domaine de l'accompagnement socio-administratif (dématérialisation, réduction du personnel et des lieux d'accueil physique), cette focale sur les échanges avec les partenaires locaux permettra de mesurer les incidences de ce retrait sur le système d'acteurs albertivillarien et sur ses capacités à prendre en charge la demande sociale. En décrivant ces acteurs et les étapes qu'ils constituent, l'objectif est de poursuivre l'analyse du parcours d'accès aux droits dans lequel sont inscrit-e-s les administré-e-s.

2.1.1. Le PAPAI, un programme sous influence

Le Programme d'accompagnement pour l'accès aux droits des personnes âgées immigrées et de lutte contre l'isolement (PAPAI) a été financé dans le cadre du budget 2015 de la Mission « *Immigration, asile et intégration* », Programme 104 « *Intégration et accès à la nationalité française* », Action 12 « *Accompagnement des étrangers primo-arrivants* ». Ce projet a été financé parce qu'il poursuit l'Objectif dit Spécifique 2 « *intégration des ressortissants de pays tiers et la migration légale (volet « Intégration et migration légale*) »

dans lequel se trouve l'Objectif dit National 2 « Favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des ressortissants de pays tiers à l'UE dans les domaines d'interventions prioritaires tels que l'apprentissage de la langue française, la connaissance des droits et devoirs de la société française, l'accès à l'emploi et aux services de droit commun » et le Point b) dit « Actions en faveur des personnes vulnérables ».

Le vocabulaire utilisé pour nommer ces lignes budgétaires et les objectifs du Fonds (FAMI) renseigne sur l'appréhension politique de la question sociale qui fait l'objet du PAPAI. L'immigration est ici appréhendée sous l'angle politique de l'intégration⁴¹⁸ (Hajjat, 2012). Dans le cadre de l'Action 12, l'accompagnement a pour objectif de répondre à cette Mission d'intégration. Dans le cadre des objectifs Spécifiques et Nationaux, cet accompagnement est posé sous l'angle de l'accès aux droits, à la langue, à la connaissance, et aux services de droit commun. Ceci renvoie également à une vision politique du droit, du non-recours et des inégalités sociales portant la responsabilité principalement, voire exclusivement, sur l'individu, en limitant la réflexion sur l'état de ces « services de droit commun » et sur les inégalités sociales (Thomas, 2010).

Par ailleurs, il est important de mentionner un certain nombre d'éléments relatifs à l'éligibilité des individus pour être pris en charge par ce programme. D'une part, ne sont pas éligibles les personnes qui ont obtenu la nationalité française - telle que Mme Messaouda -, ainsi que celles qui ne sont pas en situation de séjour légal - cas de M. Habib -. D'autre part, les personnes venues aux permanences ont en moyenne 38 ans de présence en France et quelqu'un comme M. Ahmed, en France depuis 1958, est accompagné par le Grdr dans le cadre de cette Action 12 visant les « primo-arrivants » dans l'objectif de leur « intégration ». Dans la circulaire ministérielle du 7 janvier 2009⁴¹⁹, ceci est expliqué par le fait que l'action visant les primo-arrivants va au-delà de la période de 5 ans⁴²⁰ « pour des publics confrontés à des problèmes spécifiques, telles que les femmes immigrées, les étrangers dont la

⁴¹⁸ Les intitulés de lignes budgétaires et d'objectifs sont extraits de l'appel à projet (2014-2020) du FAMI, fonds européen qui, en France, est sous l'autorité de la « direction générale des étrangers en France » du Ministère de l'Intérieur.

⁴¹⁹ Circulaire NOR IMI/C/09/00053/C du 7 janvier 2009 relative à la mise en place d'une nouvelle politique d'intégration des étrangers en situation régulière. En ligne, consulté le 17.02.2022, URL : <https://www.interieur.gouv.fr/Media/Immigration/Files/Circulaire-NOR-IMI-C-09-00053-C-du-7-janvier-2009-relative-a-la-mise-en-place-d-une-nouvelle-politique-d-integration-des-etrangers-en-situation-reguliere>.

⁴²⁰ Dans cette circulaire, il est mentionné que le ministère en question est en charge des primo arrivants « pendant les 5 premières années suivant leur arrivée en France [... cette période] correspondant à la durée requise soit pour bénéficier d'une carte de résident, une bonne intégration du demandeur dans la société étant l'une des conditions pour l'obtenir, soit pour présenter une demande d'accès à la nationalité française. » (p.3). Notons ici un autre exemple de temporalités administratives imposées, mais aussi d'assignation à des statuts, à des démarches, et à la tutelle d'un organisme institutionnel spécifique : la préfecture.

naturalisation a été reportée pour insuffisance de connaissance linguistique, ou les migrants âgées » (Idem, p.3). Cette notion de « problèmes spécifiques » fait notamment référence à ce que nous avons abordé dans la sous-section 1.1 de ce chapitre (niveau de langue, isolement, précarité), mais également à une approche culturaliste et psychologisante de l'immigré-e, par le renvoi à sa vulnérabilité (Thomas, 2010). Or ces approches occultent les dimensions de la construction sur le temps long de ces « problèmes » et la participation de l'institution à cette construction. C'est là un aspect marquant de cette pensée politique de la question sociale dont fait l'objet le PAPAI.

Cette pensée des bailleurs s'impose donc aux bénéficiaires associatifs souhaitant capter leurs financements. Pour les associations qui n'adhèrent pas complètement à cette pensée, cela revient à adapter leur discours et à être placé en porte-à-faux, entre, d'une part, exister financièrement et, d'autre part, être conscient et attentif aux problèmes du public cible. Ainsi, la première phrase de la réponse du Grdr à l'appel à projet du FAMI va dans le sens de cette pensée politique culturaliste, psychologue et « vulnérabiliste » :

Face à la complexité du vieillissement des immigré(e)s – hommes et femmes – liée au projet migratoire et aux différents facteurs psychologiques, culturels, le GRDR veut impulser, à travers ce projet, une approche pluri-acteurs et des activités permettant d'apporter et de mutualiser les réponses aux difficultés des personnes âgées immigrées.

En interne, sur le terrain, et face à d'autres partenaires, le Grdr a plutôt un discours qui appréhende les situations des personnes âgées immigrées en termes de problèmes structurels d'accès aux droits.

Si ce changement de discours est assumé comme une stratégie, il place toutefois le Grdr dans des contradictions. Celles-ci ressortent notamment en interne, avec des clivages entre, d'une part, les travailleurs sociaux en contact avec le public et, d'autre part, les coordinateurs et les directeurs qui doivent garantir les salaires. Ainsi, pour la hiérarchie, « *ce n'est pas dans les appels à projet qu'on fait du plaidoyer, mais dans les émissions radio, dans les conférences, dans les réunions avec les acteurs...* ». Il s'agit d'« *aller chercher l'argent là où il est et travailler avec cet argent, [d']occuper l'espace de plaidoyer/combat, occuper le terrain et intervenir auprès des publics...* » ; argent qui, par ailleurs, est « *l'argent de nos impôts, je n'ai donc aucun scrupule à aller le chercher.* »⁴²¹. Cette posture traduit une forme d'appropriation de la vision marchande et capitaliste du travail social, et une

⁴²¹ Propos recueillis lors d'échanges informels en 2017 au sein du Grdr.

inscription dans un courant réformiste - prendre l'argent du système et le changer de l'intérieur - dont l'efficacité est discutée depuis longtemps (Wallerstein, 2009).

Ce mode de fonctionnement génère notamment de la souffrance chez les travailleurs sociaux de la structure, tel que le montrent les propos ci-dessous recueillis auprès d'une chargée de mission « Accès aux droits des immigrés âgés ».

Moi, dans le travail social, j'en suis arrivée à une forme de saturation. C'est surtout pour ce qui est de l'accompagnement individuel, et c'est dû à la complication des démarches, aux plateformes, à l'absence d'interlocuteurs, etc. [...] Dans l'accompagnement social, mais aussi dans le secteur associatif, on accepte des conditions de travail pas toujours très top, et au niveau des salaires et au niveau de la charge de travail. C'est aussi du fait qu'on soit dans une logique de survie et en sous-effectifs. Je trouve qu'il y a une pression assez énorme. Je comprends très bien qu'on se retrouve dans des situations de... [...] Sinon les personnes âgées, elles sont très gentilles. Oui, un peu trop même, elles devraient s'énerver un peu plus.

En faisant référence à la « logique de survie » et à la confrontation aux barrières structurelles de l'accès aux droits, ces propos font ressortir les principales dimensions de la souffrance dans le travail social : surcharge et travail précaire, mais aussi un positionnement politique ambivalent du fait de travailler avec des financements institutionnels et étatiques pour accompagner des personnes « *très gentilles* », face à des problèmes institutionnels et étatiques. Notons que la charge décrite est renforcée, dans le cadre de ces financements FAMI et de la rigidité de leurs conditions d'éligibilité du public et des dépenses, par le fait que le travail d'accompagnement est amputé par un travail de contrôle de l'éligibilité du public (âge, nationalité, légalité du statut de séjour), de constitution de preuves et de remontée d'indicateurs concernant ce public accueilli⁴²².

Ce travail social est également contraint par la durée limitée des financements. Là aussi, le fait de mettre fin à un projet, et donc à des permanences et à l'accompagnement de personnes, est vécu différemment au sein du Grdr. Ainsi, pour les gestionnaires, il s'agit, avec la fin du programme, de capitaliser une action associative, de la valoriser pour son rayonnement, dans la perspective d'autres programmes, se déroulant sur d'autres territoires, avec d'autres financements. Pour les travailleurs sociaux, il s'agit beaucoup plus de gérer ce que peut être la brutalité d'une fin de programme, d'une fin d'accompagnement socio-administratif. Il s'agit d'annoncer au public la fermeture de la permanence et donc la fin de

⁴²² Pour le même programme PAPAI, le Grdr a été financé par des bailleurs différents, chacun imposant ses critères d'éligibilité du public. Il a donc fallu, entre autres, créer plusieurs feuilles d'emargement où l'on fait signer les personnes en fonction de leurs caractéristiques, lesquelles déterminent leur éligibilité à tel ou tel sous-programme dans le cadre de l'axe PAI. L'enjeu est ici la valorisation de chaque accompagnement. A ce travail de contrôle des critères d'éligibilité fixés par le FAMI (avoir plus de 55 ans, une nationalité extra européenne, un séjour légal en France) et de production de livrables, s'ajoute un travail administratif et financier conséquent pour l'association et nécessitant un service dédié.

l'accueil physique de proximité, son remplacement par un « *appui conseil téléphonique* »⁴²³, ou par la nécessité de se déplacer vers les locaux du Grdr à Montreuil. Ainsi, la fin du programme PAPAI, tout comme la fin de plusieurs programmes du Grdr à destination de personnes âgées immigrées, a été marquée par ce tiraillement entre, d'une part, le besoin persistant de certaines personnes d'être physiquement accompagnées (en cas de problèmes non résolus ou démarches non encore abouties) et, d'autre part, l'enjeu de valorisation économique des accompagnements et de leur inscription dans des programmes financés.

Ainsi, les personnes âgées, avec les caractéristiques, les demandes et les besoins évoqués antérieurement, arrivent dans une permanence face à un travailleur social et à une association marqué-e-s par ces contingences politiques, économiques, administratives et financières. Celles-ci orientent une partie du travail social vers des tâches administratives et financières et lui imposent des critères rigides d'éligibilité du public. En cela, le travail social est contrarié. S'ajoute à cela une position politique biaisée. Ces aspects placent l'association, et notamment les personnes en contact avec le public, dans des tiraillements, des contradictions et des souffrances. Pour les catégories auxquelles on s'intéresse ici, se profile alors une entrée par le bas en termes d'offre institutionnelle et de qualité de l'accompagnement vers l'accès aux droits socio-administratifs.

2.1.1.2. Des acteurs locaux qui ne veulent pas « se substituer au droit commun »...

Les acteurs albertivillariens impliqués dans la mise en œuvre du Programme APAI sont pris de court par le « retrait de l'intervention publique » (Hugounenq et Ventelou, 2002, p.9) et voient mises à l'épreuve leurs capacités de répondre à la demande sociale et à intervenir sur la question de l'accès aux droits. Nous avons observé par exemple que ce processus dévie la volonté initiale du Grdr de « *favoriser [à un niveau politique] l'accès aux droits socio-sanitaires des immigrants vieillissants* » vers une gestion de l'urgence et une action au cas par cas. En effet, les objectifs tels que mentionnés dans la convention avec le FAMI et celle avec le CCAS d'Aubervilliers, mais aussi les objectifs que présente le Grdr au début du programme aux différents partenaires impliqués ou non dans le comité de pilotage du projet, expriment une volonté d'inscrire la question de l'accès aux droits dans des politiques ascendantes. Il s'agissait d'« *identifier les attentes et besoins prioritaires des migrants âgés [...], de] développer un travail en partenariat avec les services de prise en*

⁴²³ Terme utilisé en interne.

charge sanitaire et sociale »⁴²⁴ pour « *faire remonter des réalités et des pratiques de terrain, et renseigner sur la nature des problèmes que rencontre le public, pour une meilleure prise en charge territoriale.* »⁴²⁵. Le Grdr visait donc principalement à travailler à une mise en réseau des acteurs institutionnels, à leur sensibilisation et à inscrire les personnes âgées dans ce système d'acteurs par « *un appui conseil et une mise en relation vers les services socio-sanitaires adaptés* »⁴²⁶. Cependant, après six mois de mise en œuvre des permanences à Aubervilliers, « *la longueur de certains dossiers ne permet pas de recevoir un nombre important de bénéficiaires, mais plutôt de les suivre dans une démarche qualitative. Une majorité des bénéficiaires reçus par le Grdr sont en rupture totale de leurs droits, accumulant les problématiques.* »⁴²⁷

Ces propos formulés par le représentant du Grdr lors de la réunion du comité de pilotage en septembre 2016, alors que d'autres participant-e-s « *s'interrogent sur le nombre réduit de bénéficiaires suivis* »⁴²⁸, expriment la déviation évoquée. En effet, le Grdr prend en charge la constitution des dossiers, au lieu de se limiter à l'information des administré-e-s et leur orientation « *vers les services socio-sanitaires adaptés* ». De plus, la lourdeur de ce travail empêche d'accompagner un nombre élevé de personnes, et empiète sur celui de la sensibilisation et la mise en réseau des institutions. On observe alors l'impossibilité d'agir, par la sensibilisation et l'engagement des institutions concernées, contre les blocages politiques et institutionnels à l'accès aux droits. Face aux manquements des institutions, se matérialise alors la réduction d'une action politique en une action orientée vers un accompagnement au cas par cas, pour un nombre réduit d'administré-e-s.

Ces déviations-réductions, révélatrices d'une impossibilité à mettre en place des politiques ascendantes et du désengagement des institutions concernées par l'accompagnement socio-administratif, soulèvent des interrogations chez les différents acteurs présents lors de la réunion du comité de pilotage de septembre 2016 :

L'ensemble du comité remarque un désengagement de certaines institutions dans leurs missions d'accompagnement [...]. Une partie du comité de pilotage s'est alors demandé si ces programmes associatifs participeraient quelque part à ce désengagement. Le comité de pilotage est en accord sur le fait qu'il n'y a pas de volonté de se substituer au droit commun. Mais, les bénéficiaires sont bien là, nombreux, et ont besoin d'être accompagnés dans leurs démarches.

⁴²⁴ Cf. Annexe technique descriptive du projet, convention FAMI-Grdr

⁴²⁵ Cf. Compte rendu du Comité de pilotage du 16/09/2016

⁴²⁶ Cf. Annexe technique descriptive du projet, convention FAMI-Grdr

⁴²⁷ Cf. Compte rendu du Comité de pilotage du 16/09/2016

⁴²⁸ 26 personnes en 6 mois.

Ainsi, dans cette réunion, où sont présents des acteurs aux prérogatives, à l'échelle d'intervention et aux statuts (notamment associations, municipalité, caisses de sécurité sociale) hétérogènes, se dégage un tiraillement entre refus de se « substituer » à un droit commun pour lequel les pouvoirs publics se désengagent, et confrontation à l'urgence sociale. Ce tiraillement place ces acteurs, et notamment ceux qui interviennent sur le terrain de l'accompagnement socio-administratif, dans des difficultés de positionnement⁴²⁹ mais aussi d'action, particulièrement en ce qui concerne les prestations vieillesse. En effet, lors de cette même réunion :

Un premier constat fait l'unanimité et concerne la longueur de certaines démarches administratives, et notamment sur le territoire d'Aubervilliers, des dossiers de retraites. La constitution des dossiers prend du temps et la complexité des démarches s'intensifie. Les permanences physiques et les guichets se réduisent notamment dans les locaux des services de retraite. Les démarches par internet, quant à elles, se multiplient engendrant des difficultés pour des bénéficiaires non familiarisés aux nouvelles technologies.

2.1.3. Des acteurs locaux face aux administré-e-s en demande d'accompagnement, face à l'urgence sociale

La dématérialisation et le retrait de l'intervention publique engendrent une demande d'accompagnement. L'encadré 16 retrace des événements ayant eu lieu avant et pendant l'enquête (2016-2019), concernant les modes d'intervention de la Cnav d'Aubervilliers et du Cicas 93, gestionnaires des prestations vieillesse, dans l'enregistrement des dossiers de demande (Cicas et Cnav), la mise en paiement et le contrôle (Cnav).

Encadré 16: Du désengagement de la Cnav et du Cicas de l'accueil physique et de l'accompagnement dans la constitution des dossiers de demandes

La Cnav est un organisme chargé, entre autres, de la gestion et du suivi des carrières, de l'information sur ce suivi et de la liquidation des retraites de base des salarié-e-s du secteur privé, des indépendant-e-s, des contractuel-le-s de droit public⁴³⁰. Dans ses documents de présentation⁴³¹, la Cnav s'engage à être joignable « *par téléphone ou sur*

⁴²⁹ Le CCAS d'Aubervilliers a financé le programme, et lors de cette réunion, ce sont des élus municipaux et des représentants de Directions municipales qui posent le problème de cette action associative laquelle, par la constitution des dossiers, représente une substitution au droit commun.

⁴³⁰ Parmi les plus importantes prestations que gère la Cnav, depuis le traitement des demandes jusqu'au versement des prestations et au contrôle, il y a : la Retraite de Base, l'Aspa, la Retraite de réversion et les Pensions de Veuvage. Ajoutons que, pour l'ouverture du droit à la Retraite Complémentaire et sa mise en paiement par les Groupes de Protection Sociale, ces derniers doivent obtenir l'aval de la Cnav.

⁴³¹ En ligne, consulté le 10.03.2022 : <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/annexe/footer/engagements-service-assures.html>

place », à faciliter les démarches en ligne des administré-e-s ainsi qu'à fournir un accompagnement adapté à la situation personnelle de chacun-e.

En 2015, au début du programme PAPA⁴³², s'il était possible d'accéder à l'accueil spontané de l'agence Cnav d'Aubervilliers uniquement le matin, les rendez-vous physiques avec les « techniciens » ayant l'accès aux dossiers étaient limités à 30 minutes pour le dépôt d'une demande de retraite personnelle, ainsi que pour la délivrance et le dépôt des dossiers de demande de retraite de réversion et d'ASPA. Ces conditions, et cette distinction entre l'accueil spontané dédié à l'information générale et le rendez-vous avec un technicien pour un accompagnement personnalisé, illustrent la politique de la Cnav : dans le cadre de la « Convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de la CNAV », elle limite le nombre de points d'accueil sur le territoire et restreint de plus en plus l'accueil au sein de chaque agence.

Ce format déjà réduit de l'accès physique rend les rendez-vous de plus en plus difficiles à obtenir, jusqu'à devenir impossibles à partir de 2017, la Cnav d'Aubervilliers ne proposant plus d'accueil spontané, ni de rendez-vous. À cette période, la dernière forme d'échange a pris fin entre administration et administré-e, autour de son dossier, dans un même espace physique. Depuis, le dépôt des dossiers de demande s'effectue principalement par voie postale. La communication orale se fait via la plateforme téléphonique 3960. La diffusion de l'information passe par internet, tout comme le suivi du dossier, via un espace personnel. Les recours se font par courrier postal, etc.

Par ailleurs, dans ses documents de présentation⁴³³, le Cicas, institution privée remplissant une mission d'intérêt public, « *informe* » et « *conseille* » sur les droits à la retraite complémentaire, « *accompagne dans la constitution* » des dossiers de demande de retraite complémentaire, réceptionne et enregistre ces dossiers de demandes, et les transmet aux Groupes de protection sociale qui versent les pensions. Dans les faits, la responsable du CICAS de Seine Saint-Denis témoigne⁴³⁴ :

Si les personnes ne demandent pas de RDV par téléphone, on ne donne pas de RDV au CICAS. On fonctionne alors uniquement par renvoi de courrier [...] Au CICAS, il n'a y plus de pré-accueil, on fonctionne uniquement sur RDV. [...] Que des bénévoles [Ex : écrivains publics d'Aubervilliers] montent les dossiers avant que les demandeurs viennent nous voir, c'est positif pour nous ! Parce que nous, on n'a pas le temps. [...]. Nous

⁴³² Cf. compte rendu de « Rencontre partenariale – CCAS Aubervilliers – Jeudi 19 mars 2015 de 14h30 à 16h30 » où se sont réunis le Responsable de l'agence Cnav d'Aubervilliers, la Directrice du CCAS d'Aubervilliers, le Coordinateur des écrivains publics d'Epicéa et la Chargée de mission Accès aux droits des immigrés âgés du Grdr.

⁴³³ En ligne, consulté le 11.03.2022, Url : <https://www.cicas.agirc-arrco.fr/>

⁴³⁴ Cf. compte rendu de la rencontre partenariale du 19/01/2017 avec la Responsable du CICAS de Seine Saint-Denis.

consacrons 20 min par RDV [...], il faut donc que les gens aient toutes les pièces [...]. S'ils viennent avec une valise de papiers à trier, on donne un autre RDV, et on trie entre les deux RDV [...]. Cependant le standard téléphonique accorde difficilement un deuxième RDV [...]. Nous sommes 10 salariés pour tout le département [...]. En 2011, nous avions encore 13 lieux d'accueil sur tout le département de la Seine-Saint-Denis, nous étions dans des locaux de la Cnav, et dans les locaux des mairies [...]. Petit à petit, tout ça s'est étiolé. La CNAV a commencé à fermer ses locaux, et les communes ont repris les leurs pour pouvoir les louer à d'autres, aux dépens de leurs administré-e-s [...]. Du coup, au lieu d'être dispersé sur tout le territoire de la Seine-Saint-Denis, on est passé de 13 à 4 permanences [...]. Maintenant, tout le 93 doit venir sur ces 4 permanences. [...]. Ils veulent faire des économies. Il s'agit de logiques commerciales [...]. Regardez la loi sur l'équilibre financier (ANI), l'État demande 600 millions d'euros d'économie sur 10 ans au GIE Agirc-Arrco⁴³⁵.

Qu'il s'agisse de la Cnav, du Cicas, ou d'autres administrations publiques⁴³⁶, on observe un processus de retrait qui touche particulièrement la question de l'accompagnement dans la constitution des dossiers et leur renseignement⁴³⁷. En effet, ces deux organismes clefs dans la gestion des prestations vieillesse consacrent de moins en moins de temps, d'espace et de personnel à cette question. Ce retrait donne lieu à une réorientation des flux d'administré-e-s en demande d'accompagnement. Ceux/celles-ci se dirigent alors vers des acteurs intermédiaires encore accessibles, municipalité et écrivains publics entre autres qui, lors du comité de pilotage, évoquent leur prise de court et leurs difficultés face à cette situation.

En mars 2015, a eu lieu une réunion partenariale où se sont retrouvés, à l'initiative du Grdr, le responsable de l'Agence Cnav d'Aubervilliers, la directrice du CCAS d'Aubervilliers, le coordinateur des Ecrivains publics et la représentante du Grdr. Les participant-e-s établissent la liste des structures qui, « *sur la ville d'Aubervilliers [...], aident à constituer les dossiers de demande de retraite* »⁴³⁸. Lors de cette réunion, les échanges portent sur le bénévolat et sur les aspects non systématiques, exceptionnels, restrictifs, réduits, précaires et arbitraires, de l'offre d'accompagnement. « *De fait, les personnes sont souvent orientées vers les écrivains publics* » parmi lesquels « *quelques bénévoles maîtrisent bien le sujet* ». Les participant-e-s à cette réunion font ressortir les services municipaux (CCAS et Service Social) en second lieu, « *ponctuellement, pour des demandes compliquées* » et, dans une moindre mesure, « *certain médiateurs sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants* ».

⁴³⁵ Voir « Accord national interprofessionnel du 13 mars 2013 sur les retraites complémentaires ».

⁴³⁶ Rappelons également que les lieux d'accueil de la CPAM sont passés de 100 en 2001 à 15 en 2018 dans le département, avec, en 2019, la fermeture définitive de la dernière agence CPAM d'Aubervilliers. Voir carte 5 dans Chapitre 3.

⁴³⁷ Dans les deux comptes rendus, il est mentionné que les agents n'ont pas le droit d'écrire sur les dossiers, ce qui pose la question de l'accompagnement des analphabètes isolé-e-s.

⁴³⁸ Ce que la Cnav ne fait déjà plus à ce moment-là.

Ces aspects témoignent de la tension dans laquelle se trouvent les écrivains publics d'Aubervilliers, et surtout les services sociaux municipaux, entre refus de se substituer au droit commun et confrontation à la demande sociale. L'aspect arbitraire est lié au fait que l'ensemble des prestations vieillesse ne relève pas des services municipaux qui se retranchent derrière leurs prérogatives historiques. Notons par exemple que, dans les documents de présentation de l'Action sociale municipale, figure uniquement, à la rubrique « *Aide sociale aux personnes âgées* »⁴³⁹, la référence à l'Allocation Solidarité Personnes Agées (Aspa), sans précision concernant la nature de l'accompagnement (constitution des dossiers ou uniquement enregistrement des demandes). Ce retranchement et ce flou entourant les prérogatives sont un corollaire de la surcharge chronique de ces services⁴⁴⁰. Cette surcharge est accentuée par la réorientation des flux résultant du retrait des Caisses de sécurité sociale⁴⁴¹.

Les aspects précités concernant l'offre d'accompagnement en matière de prestations vieillesse sont également révélateurs de l'enjeu de formation qu'impose la réorientation des flux vers les bénévoles écrivains publics et les travailleuses sociales municipales. En effet, en plus de ne pas avoir forcément le temps, et/ou de considérer que cela ne relève pas de leurs prérogatives, ces dernier-e-s ne « *maîtrisent [pas] bien le sujet* » des prestations vieillesse.

Observons que, face à cela, la Cnav se montre coopérative. Elle propose d'assurer une journée de formation « *à destination des professionnels qui aident les personnes âgées à constituer leurs dossiers de demande de retraite* », et se met à la disposition du Grdr pour organiser ce type d'animations collectives. Elle propose aussi d'établir une convention avec Epicéa, la Ville d'Aubervilliers et/ou le Grdr, pour « *pouvoir bénéficier d'un interlocuteur privilégié à l'agence CNAV d'Aubervilliers (mail et n° de tél direct d'un technicien)* ». Cette forme de coopération de la Cnav s'inscrit bien dans une logique de retrait programmé et d'externalisation d'une partie de ses prérogatives historiques. Est ici favorisée la multiplication d'institutions intermédiaires prenant en charge une partie de

⁴³⁹ En ligne, consulté le 11.03.2022, Url : <https://www.aubervilliers.fr/Personnes-agees>

⁴⁴⁰ Rappelons le taux de 17,5% - le plus élevé du Département - des ménages albervillariens, reçus au moins une fois durant la période 2013-2014 par les Assistantes sociales municipales du Service social polyvalent (ODDS, 2017, p.27).

⁴⁴¹ En 2017, les écrivains publics de l'association Epicéa ont traité 4 489 demandes. La moitié de ces demandes concernent les administrations chargées de la santé et du handicap, du séjour des étrangers, du RSA, de l'emploi et des prestations vieillesse.

l'accompagnement social, comme la constitution des demandes de retraite et la communication avec la Cnav⁴⁴².

Cette question d'un conventionnement (qui n'aura pas lieu) est donc d'une mise en tension du système d'acteurs. Pour les institutions que sont le Grdr, la Mairie d'Aubervilliers et les Ecrivains publics d'Épicéa, ce conventionnement, unique moyen de « *bénéficiaire d'un interlocuteur privilégié* » à la Cnav, aurait permis de mieux prendre en charge une partie de l'accompagnement qu'elles se retrouvent, de fait, à devoir faire. Cependant, ce conventionnement aurait aussi symbolisé, matérialisé et visibilisé le consentement de ces institutions à se substituer au travail de la Cnav et ainsi à se substituer au droit commun. Le non-conventionnement maintient le système dans une configuration où : *i*) la Cnav continue à se retirer de l'accompagnement physique des administré-e-s ; *ii*) les administré-e-s continuent de se réorienter vers ces institutions intermédiaires ; *iii*) celles-ci ne disposent ni « d'interlocuteurs privilégiés », ni du pouvoir de la Cnav concernant la gestion des prestations vieillesse ; *iv*) prestations pour lesquelles leur personnel est parfois mal formé et qui ne relèvent pas forcément de leurs prérogatives.

Retenons ainsi que, sous les effets de politiques descendantes instaurant un retrait de l'intervention publique et l'externalisation de ses missions, le terrain de l'accompagnement socio-administratif est laissé à des institutions que la réorientation des flux d'administré-e-s met à l'épreuve. Cette mise à l'épreuve concerne aussi bien leur mission, leur philosophie, leur action et leur organisation, que leur relation avec les autres institutions et avec les administré-e-s. Elle les déstabilise quant à leur capacité à faire face à une demande sociale forte et urgente.

Dans cette sous-section 2.1, nous avons mis en évidence que le PAPAI, bénéficiaire de financements européens et mis en œuvre au niveau municipal, incarne bien le processus de désengagement de l'État et d'externalisation de ses obligations de service publique. L'une des premières conséquences sur le terrain de l'accompagnement socio-administratif, au niveau local, est la réorientation des flux d'administré-e-s vers des acteurs pour qui se pose

⁴⁴² Notons que cela accompagne non seulement le retrait de la Cnav du terrain de l'accompagnement, mais aussi son investissement progressif dans celui de la lutte contre la fraude et l'instauration d'intermédiaires en son sein même. En effet, on retrouve au sein de la CNAV une configuration dans laquelle les agents en charge de la proximité téléphonique ont une visibilité réduite sur le suivi du dossier des administré-e-s. Ils sont chargés de laisser une note à une autre catégorie d'agents, appelés « techniciens », qui eux sont en charge des dossiers et qui décident (ou pas) de rappeler l'administré-e. L'administré-e ne peut pas contacter directement les « techniciens ».

le problème de la capacité à pouvoir répondre à la demande sociale quantitativement et qualitativement (formation).

Nous avons observé, dans un premier temps (2.1.1), que la mise en place d'une économie du marché du social met en concurrence associations et projets. Elle impose d'intégrer le discours et la vision politique des financeurs, ainsi que des modalités de travail social objectivant leurs exigences en termes de justification et de reddition des comptes (concernant notamment chaque dépense et l'éligibilité du public). Ainsi, nous observons que, comme d'autres associations confrontées à ces « circuits de financement compliqués » (Frisone et Couilliot, 2018, p.46), le Grdr a consacré du temps et de l'énergie au volet administratif du programme au détriment du terrain, marqué quant à lui par une forte demande sociale. Ce faisant, il est pris entre logique d'adaptation aux lois du financement des associations et tentatives de préservation de ses objectifs politiques et de ses valeurs. Dans un second temps (2.1.2), nous avons mis en évidence le fait que le Grdr a dû réduire ses ambitions de mettre en place des politiques ascendantes, en faisant remonter les besoins des personnes âgées immigrées, « *pour une meilleure prise en charge territoriale* » par les institutions qui en ont le pouvoir. Le Grdr a dû s'orienter vers l'accompagnement des dossiers lourds et « *accumulant les problématiques* », agir au cas par cas. Ceci est révélateur d'une position de tiraillement entre nécessité d'accompagner les administré-e-s et confrontation aux limites de cet accompagnement, situation que l'on retrouve chez les autres acteurs intervenant au niveau local. On observe ainsi une tension entre ces acteurs, et même au sein de chaque institution, entre d'un côté espace du politique et du décisionnaire et, de l'autre, espace du social et du contact physique avec les administré-e-s. Ceci nous conduit à interroger plus en détail le parcours d'accès aux droits et ses étapes, dans la confrontation des administré-e-s au Grdr et aux autres acteurs en présence.

2.2. L'accès aux droits socio-administratifs : un parcours long et compliqué

On s'intéresse ici au parcours comme succession de tâches administratives, mais aussi d'espaces et de temps, que l'administré-e affronte dans sa démarche auprès de chaque acteur. Rappelons que les 2/3 des personnes reçues aux permanences du programme PAPAI à Aubervilliers y ont été orientées par les écrivain-e-s publics (Epicéa) et les agents municipaux. Le Grdr a accompagné ces personnes et, dans le cadre de cet accompagnement, les a parfois réorientées vers d'autres institutions. Sur le plan des données, nous mobilisons

deux groupes d'informations. Concernant les prescripteurs du PAPAI : qui sont-ils ? Quelle est leur localisation, leurs modalités d'accueil physique des administré-e-s et le motif socio-administratif pour lequel ils les ont orienté-e-s vers le Grdr ? Concernant le Grdr : quelle est la nature de l'accompagnement effectué, le nombre d'orientations dans l'accompagnement, les motifs socio-administratifs et les institutions vers lesquels le Grdr a orienté les administré-e-s (localisations, modalités d'accueil physique) ? Ainsi, nous retraçons des segments de parcours d'accès aux droits (Figure 15), riches en enseignements sur les dimensions spatiales et temporelles du parcours administratif d'accès aux droits. Ce parcours prend la forme d'une chaîne d'interventions.

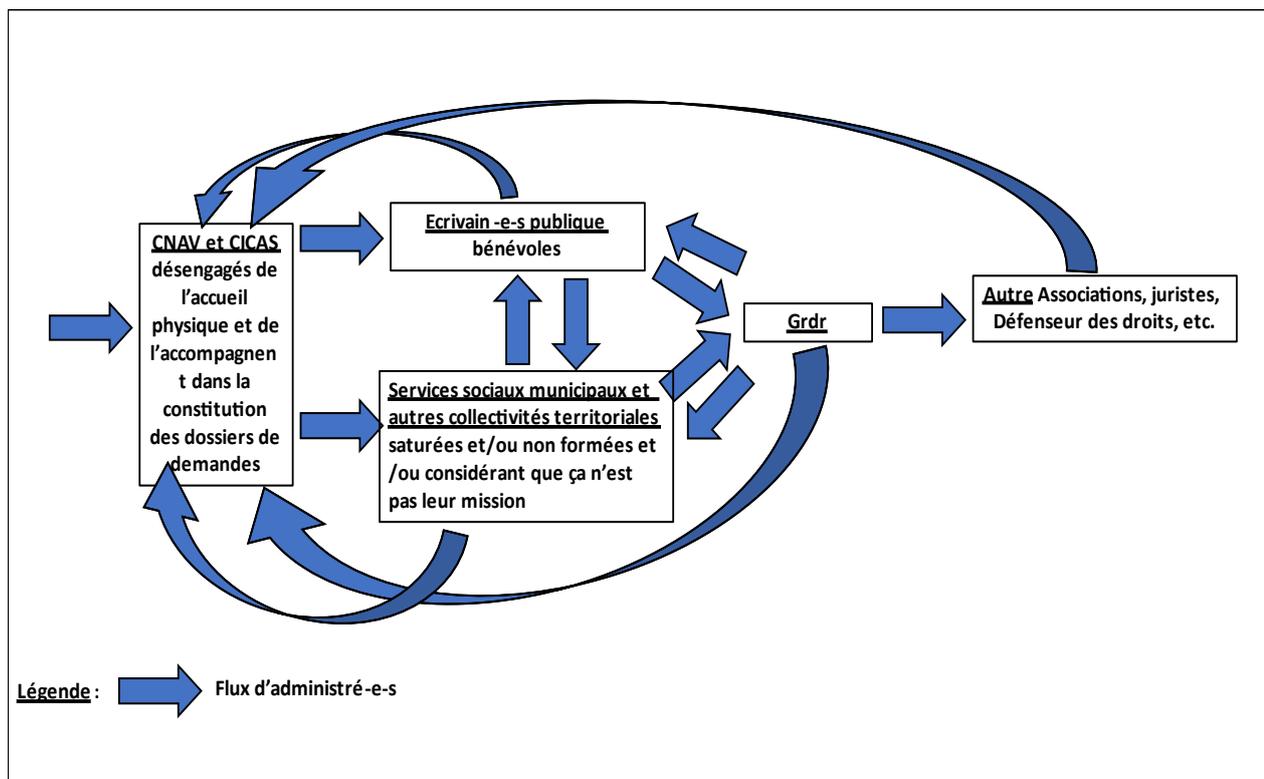


Figure 15: Circuits complexifiés de démarches d'accès aux droits. Source : enquête. Réalisation : auteur.

Dans un premier temps (2.2.1), nous nous focalisons sur la nature de l'accompagnement effectué par le Grdr. Cela nous permet de voir à quel niveau (administratif, spatial et temporel) se situe son intervention dans le processus d'accès aux droits, notamment pour les prestations vieillesse, principal domaine abordé dans le cadre des permanences. Dans un second temps (2.2.2), nous nous intéressons au jeu des orientations, à la répartition des tâches entre les acteurs en présence et aux dimensions spatiotemporelles de ce qui se dessine d'emblée comme une chaîne d'interventions, un segment, dans un parcours qui s'annonce long et compliqué.

2.2.1. La permanence : un seuil dans l'accès au droit

La nature de l'accompagnement effectué par le Grdr montre qu'il joue un rôle d'accompagnateur et de soutien dans les démarches administratives. Il se substitue ainsi, en tant qu'acteur associatif, aux acteurs institutionnels du droit commun pour effectuer certaines tâches nécessaires pour l'accès aux droits. La permanence du Grdr constitue donc une étape supplémentaire dans le parcours de l'accès aux droits, un détour avant l'orientation vers les institutions en charge du traitement des demandes, de l'ouverture des droits et du versement des prestations. Ceci est particulièrement visible pour l'accès aux prestations vieillesse.

Le tableau 18 rend compte du nombre de tâches effectuées par le GRDR selon leur nature et par grand domaine socio-administratif.

Tâches constitutives	Nbr / % de tâches effectuées selon le domaine des besoins diagnostiqués									Total
	Prestations vieillesse		Prestations Santé, handicap, invalidité	Autre Ressource	Séjour / naturalisa. / RF	Logement	Transport	Impôts	Autre	
	Retraite	ASPA								
Inform	68 / 28%	22 / 33%	32 / 36%	11 / 38%	17 / 43%	12 / 53%	0	2 / 29%	7 / 54%	160
Téléphoner	73 / 30%	20 / 30%	21 / 23,5%	10 / 35%	6 / 21%	4 / 21%	4 / 44%	3 / 43%	2 / 15%	139
Constituer un dossier	58 / 24%	14 / 22%	11 / 14%	2 / 7%	2 / 7%	0	2 / 22%	1 / 14%	0	90
Orienter	32 / 13%	6 / 10%	21 / 24%	5 / 17%	7 / 25%	4 / 21%	3 / 33%	1 / 14%	4 / 31%	82
Rédiger (Mail/courrier)	11 / 5%	3 / 5%	3 / 4%	1 / 3%	1 / 4%	1 / 5%	0	0	0	20
Total nbr de tâches (%)	242 / 100%	61 / 100%	83 / 100%	29 / 100%	28 / 100%	19 / 100%	9 / 100%	7 / 100%	13 / 100%	488

Tableau 18: Tâches effectuées selon le domaine socio-administratif de chaque besoin diagnostiqué. Échantillon : 71 personnes. Source : Enquête.

Ce tableau montre que la nature de l'accompagnement Grdr consiste à : *informer* sur le droit, les prestations existantes et les procédures ; *accompagner* dans le renseignement de formulaires et la constitution des dossiers ; *communiquer* (*téléphoner* et *rédiger* (*mail/courrier*)) pour le compte de l'administré-e, avec d'autres acteurs institutionnels intervenant dans les domaines concernés et, plus particulièrement, ceux qui sont en charge du traitement des demandes d'ouverture de droits et de leur attribution ; *orienter* vers ces institutions.

Ce type d'accompagnement fait ressortir la prédominance des tâches relatives à l'information destinée aux administré-e-s et à l'échange (téléphone, mail, courrier) avec les autres institutions, conformément à la faible compétence linguistique des administré-e-s et

au manque d'aidant-e-s dans l'accompagnement administratif, conformément aussi à l'insécurité et à la fragilité face aux démarches administratives. Plus de 60% de l'ensemble des tâches répondent à un besoin lié aux prestations vieillesse. La réponse aux besoins relatifs à la retraite a consisté, dans 28% des cas, à informer.

Le tableau fait également ressortir une répartition des tâches entre le Grdr et les organismes gestionnaires des prestations. Si l'on prend l'exemple des prestations vieillesse, on observe que le programme PAPAI a principalement fourni aux retraité-e-s et futures retraité-e-s une assistance administrative en les accompagnant dans toutes les étapes précédant le dépôt de la demande, son traitement et l'ouverture de droits par les organismes gestionnaires de ces prestations. En cela, le Grdr a un rôle qui le situe au seuil de l'accès aux droits. Les organismes gestionnaires ont, quant à eux, le contrôle sur la réception des demandes, leur traitement, leur acceptation ou rejet, le maintien du droit, sa réévaluation, voire son interruption, étapes décisives de la gestion des prestations.

La nature de l'accompagnement du Grdr laisse ainsi voir l'ambivalence de son rôle, qui est à la fois de soutien, d'intermédiaire sans pouvoir, de substitut au droit commun concernant certaines tâches de l'accompagnement et de tampon voir de contrôle social. En effet, « *informer* », c'est aussi gérer les personnes qui pensent « avoir droit à ». En fonction de leur situation, il s'agit soit de leur expliquer qu'elles n'ont droit à rien car elles ne répondent pas aux critères d'accès aux droits, soit de leur expliquer qu'elles sont dans leur bon droit mais que l'administration a fait une erreur en les pénalisant par des interruptions et/ou des retards, et qu'elles doivent patienter et/ou faire recours pour récupérer leurs droits. Le Grdr joue ainsi un rôle d'interface, voire de soupape de sécurité pour les institutions en charge des prestations, en accueillant, écoutant, conseillant des personnes qui sont en crise matérielle et morale, en interruption de revenus, souvent en colère contre les gestionnaires. Ces caractéristiques du rôle du Grdr sont transposables aux locaux dans lequel il effectue ses permanences. La Maison Pour Tous Berty Albrecht est un espace de proximité non marqué par la spécialisation et le pouvoir dans le domaine des prestations vieillesse, comparativement aux locaux de la Cnav. Se dégage ainsi une dimension spatiale de ce rôle de soupape qui dans le parcours d'accès aux droits peut servir à filtrer-éjecter certain-e-s administré-e-s et, à réceptionner leur colère (Photo n°6 et 7).



Photographie 6: Le pouvoir du guichet et le guichet comme réceptacle de la colère. CAF de Pointe-à-Pitre le 06.02.2017. Source : Francetvinfo « Pétage de plombs à la C.A.F., ce matin », publié le 06/02/2017. En ligne, consulté le 28.04.2021, URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/petage-plombs-caf-ce-matin-440937.html>.



Photographie 7 : Salle d'attente de la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers. Réalisation : auteur

Cette question de la soupape constitue ainsi une différence fondamentale entre, d'une part, des acteurs-actrices encore ouvert-e-s à l'accueil physique des administré-e⁴⁴³ et,

⁴⁴³ Nous rappelons que dans le système actuel, cet accueil physique reste nécessaire pour « l'accès aux droits ». Nous renvoyons ici aux différents rapports du Défenseur des droits déjà cités, et notamment à celui de 2019 qui

d'autre part, des acteurs gestionnaires des prestations sociales qui se bunkerisent et se dématérialisent. De l'analyse de la permanence associative Grdr et des tâches qui y sont effectuées se dégage une autre différence qui influence le parcours d'accès aux droits et sa complexité. La faiblesse des orientations du Grdr en matière de prestation vieillesse, alors que ces prestations constituent leur principal domaine d'intervention, montre que les acteurs-actrices de l'accompagnement physique restent tributaire des gestionnaires bunkerisés⁴⁴⁴. Ceci complique le travail social car, entant que travailleur-travailleuse, notamment associative, il faut passer par les mêmes modes de communication imposés par la Cnav à ses Administré-e-s⁴⁴⁵, administré-e-s qui, en fin de compte, doivent tout au tard communiquer avec les gestionnaires de leur prestations. C'est ainsi que le parcours d'accès aux droits se voit rallongé et segmenté, car constitué d'acteurs supplémentaires et donc de détours, d'acteurs intermédiaires physiquement accessibles mais sans pouvoir ni visibilité sur la gestion des prestations et, d'acteurs dématérialisés, détenteurs du pouvoir de gestion des prestations sociales.

2.2.2. L'orientation des administré-e-s : un système entre bunkerisation et accueil physique démultiplié

Nous avons vu précédemment que la permanence du Grdr a constitué une étape entre le domicile des administré-e-s et les locaux des gestionnaires des prestations, entre la demande de l'administré-e et l'ouverture du droit demandé. Or, le Grdr n'a pas mobilisé directement le public auprès duquel il est intervenu dans le cadre du PAPAI, et le programme a été inscrit dans un système d'acteurs notamment prescripteurs (annexe 3). Les enquêté-e-s se sont donc vu orienté-e-s par d'autres acteurs vers la permanence du Grdr. De plus, dans le cadre de son accompagnement, le Grdr va à son tour, mais dans une moindre mesure⁴⁴⁶, réorienter une partie de ce public vers d'autres acteurs institutionnels. Dans ce qui suit, nous cherchons à identifier les structures qui ont orienté les administré-e-s vers les permanences

fait ressortir les limites de la dématérialisation en matière d'accès aux droits et les enjeux du maintien d'un accueil physique.

⁴⁴⁴ Nous rappelons que parmi les plus importantes prestations que gère la Cnav, depuis le traitement des demandes jusqu'au versement des prestations, il y a : la Retraite de Base, l'Aspa, la Retraite de réversion et les pensions de veuvage. Ajoutons que pour l'ouverture du droit à la Retraite Complémentaire et sa mise en paiement par les Groupes de Protection Sociales, ces derniers doivent obtenir l'aval de la Cnav.

⁴⁴⁵ Notons que l'administré-e sollicite le Grdr pour communiquer avec la CNAV. La CNAV elle, communique directement avec l'administré-e - par voie postale principalement -. Elle ne sollicite pas le Grdr dans le cadre des suivis individuels. Elle le fait sur des projets dédiés à la formation au numérique, avec peu de financements, via d'autres directions (action sociale) que celles chargées des prestations.

⁴⁴⁶ Cf Tableau n° 18 de la Sous-section 2.2.1

du Grdr, celles vers lesquelles le Grdr a réorienté, en considérant le nombre de personnes concernées, le motif de ces orientations et le domaine socio-administratif auquel il renvoie. Cela permet d'approfondir l'analyse du système d'acteurs en termes de répartition des tâches et de cerner un segment du parcours des administré-e-s vers l'accès aux droits socio-administratifs.

2.2.2.1. L'orientation des administré-e-s vers le Grdr

Le Tableau 19 ci-dessous se focalise sur les prescripteurs des permanences Grdr.

Institutions	Nbr de personnes selon le domaine socio-administratif du motif d'orientation								Total	
	Prestations <i>vieillesse</i> (RB, RC, S/ASPA, réversion...)			Prestations <i>Santé, handicap, invalidité</i>	Prestations <i>pauvreté chômage</i>	Séjour	Logement	Autre		Anim. Co. (retraite/santé)
	Demande ouverture de droit	Suspension, retard	Info et Autre ⁴⁴⁷							
Associations	13	4	10	2	0	5	1	0	7	42
EP Epicéas	11	4	6	1	0	5	1	0	0	28
ABDI ou BS ⁴⁴⁸	2	0	4	0	0	0	0	0	2	8
Adef ou Coallia	0	0	0	1	0	0	0	0	5	6
Mairie⁴⁴⁹ d'Aubervilliers	13	1	4	2	0	0	0	1	3	24
BAO	5	3	0	2	0	0	0	0	0	10
Humanis	0	0	0	0	0	0	0	0	8	8
Autre⁴⁵⁰	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2
NR	0	0	1	1	0	0	0	0	8	10
Total Auber.	32	8	16	7	0	5	1	1	26	96
Total PAPA⁴⁵¹	55	15	20	13	2	13	5	7	44	180

Tableau 19: Institutions orientant vers le Grdr dans le cadre du PAPA Aubervilliers et domaines socio-administratifs des motifs d'orientation. Source : Enquête.

Ce tableau 19 montre qu'à Aubervilliers les principaux prescripteurs sont des associations et des services municipaux⁴⁵². Parmi les associations, on distingue 3 catégories

⁴⁴⁷ Dans les « prestations vieillesse », la colonne « info et autre » renvoie souvent à des questions de demande d'information concernant l'éligibilité ou le maintien de prestations dans un contexte d'arrivée à l'âge légal de départ en retraite ou de statut de retraité de longue date : droit à l'ASPA, passage de l'ASS/ARE à la retraite, droit au RSA ou au maintien AAH en attente de retraite. Notons qu'il s'agit ici souvent de dispositifs situés au croisement des prestations vieillesse avec d'autres catégories de prestation.

⁴⁴⁸ Association Bouillyenne pour le Développement et l'Insertion (ABDI) et Bright School (BS), deux associations de migrant-e-s.

⁴⁴⁹ Rappelons qu'à Aubervilliers, le PAPA est cofinancé par le CCAS et que les permanences ont lieu dans une Maison pour Tous municipale.

⁴⁵⁰ Pharmacienne, médecin traitant.

⁴⁵¹ Total PAPA comptabilise également les personnes reçues à la permanence Grdr de Paris 19^{ème}.

⁴⁵² A Paris, ce sont les associations de quartier qui ont orienté le plus grand nombre de personnes vers le PAPA. Parmi ces associations, il y a J2P dont le local accueillait les permanences du Grdr. A Aubervilliers, c'est l'association Epicéas, coordinatrice des écrivains publics de la ville et partenaire de la mairie, qui oriente le plus vers le PAPA. La mairie est la deuxième prescriptrice à Aubervilliers et la seule qui soit une actrice public. Aucun organisme gestionnaire tel que la CNAV n'est prescripteur. Le tableau montre aussi que la moitié des motifs

selon leurs prérogatives, leurs manières d'aborder l'accès aux droits et leur déploiement spatial. *Epicéa*, et plus précisément son service d'*Ecrivains Publics (EP)*, est polyvalent dans le domaine de l'accès aux droits et quadrille le territoire⁴⁵³. *ABDI* et *Bright School*, qui sont des associations de migrant-e-s, en l'occurrence Mauritanien-ne-s (Soninké-e-s) et Srilankais-e-s (Tamoul-e-s), ont principalement des bénévoles et une salariée médiatrice socioculturelle intervenant de manière itinérante dans le socio-culturel et le communautaire. *Adef* et *Coallia*, qui sont des gestionnaires de *Foyers de travailleurs migrants (FTM)*, habitats où sont concentrées les personnes âgées immigrées⁴⁵⁴, disposent chacun d'une salariée médiatrice sociale intervenant sur plusieurs foyers. Pour ce qui est de la *Mairie*, elle est principalement présente à travers le *Service social municipal* duquel dépendent les 24 assistantes sociales (AS) de la commune⁴⁵⁵.

Les domaines et prérogatives d'intervention de ces prescripteurs institutionnels, mais aussi leur ancrage et déploiement spatiaux, montrent différentes formes de proximité avec le public : communautaire pour les associations de migrant-e-s, géographique pour les écrivains publics qui quadrillent en nombre la ville, de visibilité pour la municipalité et son Centre communal d'action sociale aux missions historiques, résidentielle pour les Foyers. Ces formes de proximité, qui participent d'un travail de captation du public (dans son cercle social, dans ses rues et quartiers, voire dans son lieu de résidence), favorisent son orientation vers ces prescripteurs, avant qu'eux-mêmes n'orientent vers le Grdr.

Ainsi, se dessine tout un circuit en chaîne qui, spatialement, organise le parcours d'accès aux droits. Les enquêté-e-s, pris-e-s dans une précarité économique et dans une dépendance aux gestionnaires des prestations (Cnav, Pôle emploi, Caf, Cnam et Cramif), s'orientent d'abord vers ces acteurs de proximité, fonctionnant comme des intermédiaires, lesquels les orientent ensuite vers le Grdr. La demande (prestations vieillesse, revenus, etc.) qui est faite à ce dernier est la même que celle formulée une première fois aux intermédiaires.

d'orientation concerne les « prestations vieillesse », et que plus de 30% de l'échantillon total a été orienté pour constituer une demande d'ouverture de droits relative à ces prestations. Quasiment personne n'a été orienté pour des motifs liés aux « prestations pauvreté, chômage ». Les orientations pour « prestations Santé, handicap, invalidité » sont faibles.

⁴⁵³ En 2017, c'est 19 personnes (16 bénévoles et 3 salarié-e-s) qui tenaient 26 permanences (d'une demi-journée) dans 16 lieux : centre sociaux, maisons de quartier, etc. (voir carte 5).

⁴⁵⁴ En 2015, *FTM Ponceaux* : 284 lits, moyenne d'âge des résidents 55 ans, 26% ont entre 46 et 55 ans, 36% ≥ 60 ans, 25 femmes ; *FTM Hémet* : 108 lits, moyenne d'âge 55 ans, + de 50 % des résidents ≥ 55 ans, part importante de résidents >70 ans (23% ont entre 55 ans et 65 ans, 40 % de + de 65 ans, 20 résidents ont + de 70 ans), 10 femmes.

⁴⁵⁵ Au moment de l'enquête, ces 24 assistantes sociales étaient réparties sur les 24 secteurs géographiques de la commune. Selon leur lieu de résidence, les administré-e-s sont reçu-e-s au Centre communal d'action sociale (CCAS) ou dans différents lieux de la ville : centre sociaux, maisons de quartier, etc.

Les orientations vers le Grdr illustrent le repli évoqué précédemment des Caisses de sécurité sociale (Cnav en premier lieu), la réorientation des flux d'administré-e-s vers les acteurs locaux encore accessibles (Ep et AS municipales), la mise en difficulté chez ces derniers à prendre en charge ces flux sur les plans quantitatif (surcharge des services), politique (prérogatives et volonté de ne pas se substituer au droit commun) et qualitatif (manque de formation aux prestations vieillesse, notamment).

En premier lieu, l'orientation des administré-e-s vers ces acteurs de proximité témoigne de leur impossibilité à accéder aux gestionnaires des prestations et de leur problème de communication directe avec eux. Elle témoigne également d'une réorientation, d'un choix par défaut, voire d'un repli sur l'offre d'accompagnement vers l'accès aux droits qui reste à Aubervilliers, quand bien même celle-ci ne concerne pas, au regard des prérogatives des uns et des autres, les prestations vieillesse⁴⁵⁶.

En second lieu, l'orientation des administré-e-s vers le Grdr par les acteurs de proximité témoigne, d'une part, qu'ils n'ont pas effectué le travail d'accompagnement nécessaire et, d'autre part, qu'ils n'ont pas orienté les administré-e-s vers les Caisses de sécurité sociale. Cela corrobore l'idée de leur impossibilité à orienter vers et à communiquer avec ces gestionnaires, et donc celle d'une bunkerisation et d'une absence d'interlocuteur à la Cnav⁴⁵⁷. Cela confirme également la difficulté pour ces institutions de répondre à la demande sociale qui leur est adressée. Ne pas pouvoir orienter un public en demande sociale vers les gestionnaires, être contraint à le prendre en charge en se substituant au droit commun, tout en refusant ce fait, tout en étant déjà surchargé par ses prérogatives classiques, et en n'étant pas forcément formé aux prestations vieillesse, encouragent à résoudre le problème par le jeu des orientations, ici à (re)réorienter ce public vers le Grdr.

Se dessine alors le segment d'un parcours d'accès aux droits où se pose le problème de l'efficacité d'un accompagnement marqué par la multiplication des intervenant-e-s (de leurs espaces et de leurs temporalités), sa non-systématisation, le flou entourant les prérogatives de chaque acteur. Autant de caractéristiques d'une entrée par le bas dans le parcours d'accès aux droits.

⁴⁵⁶ Notons par exemple que l'Aide sociale aux personnes âgées relève de l'Aide sociale légale. Elle constitue une mission pour laquelle la Mairie est mandatée par l'État. Ce n'est pas le cas de la demande de Retraite. Cela peut illustrer un défaut de clarté concernant les prérogatives de chaque acteur.

⁴⁵⁷ Y compris pour des institutions publiques telles que le CCAS.

2.2.2.2. *La réorientation des administré-e-s par le Grdr*

Nous avons vu dans le Tableau18⁴⁵⁸ que, concernant les *Prestations vieillesse*, les enquêté-e-s sont réorienté-e-s par le Grdr dans 11,5 % des cas. Ce taux est de 24% s'agissant des prestations *Santé, handicap, invalidité*. Le Tableau20 identifie les structures vers lesquelles le Grdr a orienté les administré-e-s et le nombre de personnes concernées, selon le motif de l'orientation et le domaine socio-administratif auquel il renvoie.

⁴⁵⁸ « Tâches effectuées selon le domaine socio-administratif de chaque besoin diagnostiqué. Source : Enquête PAPA Aubervilliers, les permanences (71 personnes). » Cf. Sous-section 2.2.1 de ce Chapitre.

Institutions	Nbr de personnes selon le domaine socio-administratif du motif d'orientation								Total
	Prestations <i>vieillesse</i> (RB, RC, S/ASPA, réversion...)			Prestations <i>Santé, handicap, invalidité</i>	Prestations <i>Pauvreté chômage</i>	Séjour	Logement	Autre	
	Demande ouverture de droit	Interruption, retard	Info et Autre						
PAPAI Aubervilliers (orientations effectuées par le Grdr)									
Associations	20	1	0	3	0	5	1	2	32
CICAS	19	0	0	0	0	0	0	0	19
Droits des immigré-e-s ⁴⁵⁹	0	1	0	0	0	5	0	0	6
Autre ⁴⁶⁰	1	0	0	3	0	0	1	2	7
Mairie d'Aubervilliers	1	0	0	8	5	1	3	4	22
C. de S.S. ⁴⁶¹	5	1	2	4	0	0	0	0	12
CNAV	5	1	2	0	0	0	0	0	8
CPAM CRAMIF	0	0	0	4	0	0	0	0	4
EPCA ⁴⁶²	0	0	0	0	0	1	0	2	3
DDDD ⁴⁶³	0	6	0	1	0	0	0	0	7
Autre ⁴⁶⁴	0	2	0	4	0	0	0	0	6
Total Auber.	26	10	2	20	5	7	4	8	82
Total PAPAI	33	13	2	26	10	15	10	9	118

Tableau 20: Instituions vers lesquelles oriente le Grdr dans le cadre du PAPAI Aubervilliers et domaines socio-administratifs des motifs d'orientation. Source : Enquête.

⁴⁵⁹ Association de la Nouvelle Génération Immigrée (ANGI), CATRED, Auber sans la peur, Ligue des droits de l'Homme (LDH), ATMF.

⁴⁶⁰ De juristes généralistes présent-e-s à la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers, EP de l'association Epicéas, Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante (ADEVA 93).

⁴⁶¹ Caisses de sécurité sociale : CNAV, CPAM, CRAMIF.

⁴⁶² Autres Etablissements Publics à Caractère Administratif : Pôle Emploi, Préfecture

⁴⁶³ Délégué-e-s du Défenseur des Droits. Celui-ci rencontre plus ou moins régulièrement les directions des agences locales des Caisses de Sécurité Sociale et dispose potentiellement de contacts privilégiés.

⁴⁶⁴ Avocate, médecin, tribunaux (Tribunal des affaires de sécurité sociale, Tribunal du contentieux de l'incapacité).

Le Grdr a principalement orienté vers des intermédiaires, Associations et Mairie et, dans une moindre mesure, vers les Caisses de sécurité sociale, gestionnaires des prestations. Ces orientations font généralement suite à un travail d'accompagnement dans les démarches administratives et à la constitution du dossier. C'est particulièrement le cas des prestations vieillesse pour lesquelles ont été effectuées 46% des orientations, dont 19 orientations vers le CICAS (Centre d'Information Conseil et Accueil des Salariés) pour le dépôt de la demande de Retraite Complémentaire et vérification du dossier avant son envoi aux Groupes de Protection Sociale chargés du paiement⁴⁶⁵. La faiblesse des orientations vers la Cnav (8) montre la fermeture de son accueil physique et l'impossibilité d'y orienter.

Les orientations vers des associations pour les droits des immigré-e-s disposant de juristes, ou encore vers le Délégué-e-s du Défenseur des droits et vers des avocats, ont lieu lorsque l'accompagnement arrive à ses limites, notamment juridiques et/ou communicationnelles avec les Caisses de sécurité sociale. C'est le cas dans les situations de contentieux, voire de recours aux tribunaux face aux décisions de ces Caisses, mais aussi lorsque celles-ci ne répondent pas aux demandes des administré-e-s.

Les orientations du Grdr vers la Mairie portent principalement sur les prestations *Santé, handicap, invalidité et Pauvreté chômage*. La Mairie travaille en partenariat avec les organismes gestionnaires de ces prestations⁴⁶⁶ et sa présence en tant qu'intermédiaire traduit leur retrait. Ces orientations vers la Mairie, qui représentent plus d'1/4 des orientations effectuées par le Grdr, témoignent d'orientations en boucle (de la mairie vers le Grdr, puis du Grdr à nouveau vers la mairie). Cela est révélateur d'un système kafkaïen d'orientation-réorientation entre les mêmes acteurs, d'un parcours d'accès aux droits où l'administré-e doit tourner en rond.

Enfin, la comparaison entre les tableaux 19 et n20 montre que les motifs de la réorientation du Grdr sont plus variés que ceux pour lesquels les acteurs de proximité orientent vers lui. Cette diversification des motifs s'opère au fil du déroulé du programme PAPAI qui a duré trois ans. En effet, au fil du temps, de l'interconnaissance, de l'ancrage territorial, le

⁴⁶⁵ En réalité, lors d'un échange, une salariée du Centre d'Information Conseil et Accueil de Salariés (CICAS) de Seine-Saint-Denis, interrogée sur le fait que les administré-e-s se voient demander plusieurs fois les mêmes documents, nous décrit le cheminement suivi par un dossier de demande de retraite complémentaire : le CICAS 93 reçoit les dossiers papier ainsi que les personnes qui ont demandé un rendez-vous via une plateforme téléphonique externalisée. Il transmet ces dossiers papier à un Centre de Numérisation, lui aussi externalisé. Ce dernier les envoie aux Groupes de Protection Sociale chargés du paiement. Autant de risques de perte, d'exigences et de modalités différentes, d'interlocuteurs pour les administré-e-s.

⁴⁶⁶ Et se charge de l'accueil, l'information et l'instruction des demandes de RSA et de CMU-C dans le cadre de conventions avec la CPAM et la CAF.

Grdr est devenu un interlocuteur privilégié et un capteur des demandes des administré-e-s. Certain-e-s d'entre elles/eux s'orientent de plus en plus directement vers sa permanence, dès le premier souci socio-administratif⁴⁶⁷. Le Grdr a ainsi amorcé⁴⁶⁸ son installation dans un rôle d'acteur de proximité captant le public et sa demande.

Il l'accompagne et le réoriente en fonction de différents paramètres qui donnent la mesure de ce à quoi l'administré-e-s est soumis dans sa démarche d'accès aux droits : sa vision de la répartition des tâches et des prérogatives des autres acteurs institutionnels ; ses moyens financiers et humains ; sa charge de travail et le temps dont il dispose mener le projet, la permanence et les accompagnements ; la subjectivité du travailleur social ; la suppression de l'accueil physique et des modes de communication imposés par les gestionnaires de l'administration du social. Dépendre de l'administration du social, c'est donc dépendre du travailleur social, du pouvoir du guichet, des contingences internes et externes de l'institution, etc.

Ainsi, les orientations physiques des personnes faites par le Grdr sont faibles, comparées aux autres tâches qu'il effectue, et se font principalement vers des acteurs comme lui, intermédiaires. Cela montre justement l'importance de ce qui est pris en charge dans l'accompagnement du Grdr en termes de constitution de dossiers, de leur envoi aux gestionnaires des prestations et d'intermédiation dans la communication avec ces derniers. Ces formes d'orientation dématérialisée qu'effectue le Grdr vers les gestionnaires font ressortir des rapports de distanciation avec les administré-e-s et leurs accompagnateurs intermédiaires.

Tout comme l'orientation vers le Grdr, l'orientation par le Grdr vers des acteurs intermédiaires fait ressortir les difficultés de l'accompagnement, et surtout l'impossibilité d'un contact direct avec les gestionnaires. Les acteurs intermédiaires ont leurs espaces vers lesquels l'administré-e doit se diriger, leurs temporalités pour l'accueil, la prise de rendez-vous, les délais d'attente, la durée de leur intervention. Autant de spatialités et de temporalités qui compliquent, fragmentent et dévient les parcours d'accès aux droits des administré-e-s.

⁴⁶⁷ Notons que les orientations vers le Grdr par BAO ont augmenté, elles aussi au fur et à mesure de l'avancée du programme.

⁴⁶⁸ Sauf que c'est un intervenant temporaire et itinérant, le programme PAPAI ne durant que 3 ans, et le conventionnement avec le FAMI qui a suivi ne prévoyant pas de permanence à Aubervilliers.

De cette sous-section 2.2, nous retenons essentiellement que le segment du parcours d'accès aux droits est marqué, au mieux, par des détours séparant l'administré-e des gestionnaires des prestations socio-administratives (un parcours sinueux), et au pire, par un circuit fermé, parfois en boucle, où l'administré-e circule entre acteurs intermédiaires. En effet, l'analyse de la nature de l'accompagnement du Grdr et du jeu des orientations/réorientations montre que la démarche administrative, déjà segmentée en termes de tâches à effectuer, se retrouve également segmentée sur le plan spatial et temporel et sur celui de la communication.

Dans cette deuxième section, on s'est intéressé au discours et aux modes d'intervention des acteurs qui construisent une géographie du parcours d'accès aux droits. Retenons la hiérarchisation entre acteurs à laquelle se rattachent : *i*) la conception et la mise en œuvre de politiques publiques descendantes ; *ii*) l'instauration, sans concertation, du retrait des organismes gestionnaires des prestations sociales, de la responsabilité de l'accompagnement physique des administré-e-s ; *iii*) l'absence de transfert du pouvoir de gestion des prestations aux acteurs continuant à accueillir physiquement, faisant d'eux des intermédiaires-tampons ; *iv*) le décalage entre la vision dominante des bailleurs et celle des acteurs locaux sur l'accès aux droits, tant du point de vue des représentations de l'immigré-e (culturaliste et vulnérabiliste) que du point de vue de la répartition des responsabilités et des tâches de l'accompagnement ; *v*) des acteurs intermédiaires mis en porte-à-faux quant à leurs capacités, leurs qualifications, leurs missions d'accueil et de réponse à la demande sociale ; *vi*) l'absence sur le terrain d'acteurs clairement identifiés pour la mission d'accompagnement vers l'accès aux droits, aux prestations vieillesse en particulier⁴⁶⁹.

En effet, le guichet de l'administration publique qui a longtemps représenté la principale, voire l'unique, « *matérialisation des relations directes avec l'administration au travers de ses agents subalternes* » (Dubois, 2010, p.265), est de plus en plus érigé comme exceptionnel et consenti aux « vulnérables », remplacé par des guichets dématérialisés et/ou intermédiaires (ne relevant pas de l'institution publique). Démantèlement et privatisation (Boursier, Mills, 2019) touchent les effectifs et le périmètre d'intervention des services publics qui « *ne cesse[nt] d'être réduit[s]* » (Siblot, 2019, p.260). Ainsi, ce qui reste comme actrices/acteurs publicu-e-s en contact (notamment physique) avec les administré-e-s, est

⁴⁶⁹ Rappelons qu'il n'y a ni convention avec la Cnav, ni avec aucune autre institution, où serait mentionné le fait que ces acteurs locaux doivent prendre en charge l'accompagnement dans la constitution des demandes de prestation vieillesse.

mis « *sous pression* » (Idem, p.259) par la précarisation des statuts professionnels, la réduction des effectifs, l'augmentation de la charge de travail, alors que s'impose à elles/eux « *une nouvelle manière de penser l'action sociale dans un contexte de rationalisation budgétaire* » (Baronnet et al., 2015, p.98). Ce retrait de l'intervention publique donne aussi lieu à des tensions entre État et Collectivités locales, notamment autour des finances de ces dernières (Navarre et Rousseau, 2012), et autour des prérogatives de chacun-e dans la prise en charge de la question sociale (Dumoulin, 2015). Dans ce contexte, le travail associatif semble servir non seulement de « *variable d'ajustement des politiques publiques* » (Hély, 2012, p.34), mais aussi de palliatif au retrait des services publics, notamment s'agissant des catégories « vulnérables ». Or, les associations représentent des intermédiaires entre administré-e et administration. Elles sont confrontées à la « *mise en concurrence des structures du social* » (Caris et al., 2020, p.3), aux « *circuits de financement compliqués* » (Frisone et Couilliot, 2018, p.46) et, à court terme, au problème de la non-pérennité de leur action (Emsellem, 2016, p.66).

On observe alors une « *complexification de l'action sociale : aussi bien dans la multiplication des dispositifs d'aide et d'accompagnement que dans l'organisation des compétences entre territoires, acteurs publics et privés...* » (Baronnet et al., 2015, p.101). Ce retrait de l'intervention publique, ce flou entourant les prérogatives et les dispositifs de prise en charge des administré-e-s, la dématérialisation et « *la réduction de la diversité des modes de contact (notamment la fermeture des guichets physiques) font apparaître de nouvelles difficultés d'accès aux droits* » (Aouici et Peyrache, 2021). Ainsi, le parcours spatio-temporel d'accès aux droits pour les immigré-e-s vieillissant-e-s est marqué par la segmentation entre institutions-tampons. L'ensemble des tâches et des procédures relatives à une prestation sociale se démultiplie entre une multitude d'espaces-temps et d'acteurs/actrices, ces dernier-e-s se répartissant un segment de l'accompagnement de manière incomplète, aléatoire, temporaire et conditionnée.

Conclusion du chapitre 7

L'analyse des parcours des immigré-e-s âgé-e-s, enquêté-e-s dans le cadre du programme PAPAI du Grdr, montre une accessibilité réduite des droits. Or celle-ci dépasse « *l'utilisateur lui-même* » (Emsellem, 2016, p.55), relevant de niveaux d'analyse plus vastes et enchevêtrés. En effet, comme le soulignaient Oorschot et Math dès la fin des années 1990, « *le non-recours ne se réduit pas au seul problème de personnes éligibles qui ne feraient pas*

valoir leurs droits » (1996, p.5). Il révèle un « *problème grave de politique sociale* » (Idem, p.6). Ces auteurs parlent « *d'inefficacité* » tout comme Alexis Spire parle d'un « *inconscient d'État* » (Spire, 2015, p.6) en faisant référence au fait que, pour l'État, « *l'accès aux droits, et encore plus aux droits sociaux, ne doit pas être immédiat [et que] : plus que pour toute autre population, il s'agit de mettre à l'épreuve la volonté des étrangers, leur persévérance à faire valoir leurs droits auprès des représentants de l'administration.* » (Idem).

Nous y voyons, quant à nous, des politiques cohérentes, délibérées et réfléchies, notamment dans le cadre de la gestion historique des pauvres, des immigré-e-s et d'autres catégories (Simon 1999 ; Delphy, 2008 ; Thomas, 2010 ; Bernardot, 2011), et dans celui, plus récent, du démantèlement du service public et de la protection sociale (Boursier et Mills, 2019). En effet, relever du droit socio-administratif dans le cadre de la protection sociale, c'est faire l'objet d'une désignation et d'un traitement. Les termes de « *bénéficiaires* » (Ennuyer, 2005), d'« *usagers* » (Rouzel, 2003), de « *vulnérables* » (Thomas, 2010) pointent du doigt « *une stigmatisation des personnes à travers la nomination, et un mode de relation induit* » (Rouzel, 2003, p.29).

Pour les personnes âgées immigrées, cela s'appuie sur une supposée vulnérabilité intrinsèque - « *hommes subalternes, marginaux, à peine tolérés, non adaptés* » (Bogalska-Martin, 2016, p.40) -, et sur leurs prétendues non-légitimité et prédisposition à la fraude et/ou à l'assistanat, qui coûteraient cher à la collectivité (Borgetto, 2013) et qui justifieraient, à leur encontre, « *une intensification des entraves et des contrôles administratifs* » (Emsellem, 2016, p.55). Nous avons vu qu'au moment des âges légaux de la retraite, les personnes âgées enquêtées sont poussées à sortir de chez elles, dans une quête kafkaïenne de droits aux enjeux sociaux cruciaux, notamment du fait de leur maintien dans la précarité et dans la dépendance. Précarité qui repose notamment sur l'utilisation institutionnelle de leur passé comme un passif pesant lourd sur leur accès aux droits au moment du vieillissement. D'une part, la vision institutionnelle dominante de l'usager-e vulnérable les renvoie à des caractéristiques construites sur le temps long (niveau en langue française, isolement) et les disqualifie dans leur capacité d'accéder aux droits, au moment du vieillissement. Les enquêté-e-s sont pris entre la nécessaire prise en compte de la spécificité de leur situation (faite entre autres d'illettrisme et d'isolement, mais aussi de droits spécifiques liés à leur condition d'étrangère, de précaire, de retraité-e, etc.) et le besoin de ne pas y être réduit. Cependant, cette prise en compte sous une forme externalisée, associative, en dehors du droit commun, fait ressortir « *les effets négatifs des catégorisations [...] intangibles* » (Jaeger, 2011, p.255) et pose

d'emblée, avant même de se pencher sur le parcours de l'usager, la question de « *l'accès à la citoyenneté* » (Idem, p.2). D'autre part, l'utilisation du passé comme passif s'observe dans la confrontation des administré-e-s au maintien de leur précarisation économique, particulièrement visible dans le système de retraite. En effet, « *la retraite c'est le reflet de votre carrière ; ça, c'est quelque chose qui est juste. Si vous avez une belle carrière, vous avez une belle retraite ; si vous avez une moins belle carrière, vous avez une moins belle retraite* », disait Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites⁴⁷⁰.

Catégorisation, disqualification et inégalités sociales sont constitutives d'une mise en dépendance à l'institution socio-administrative au moment du vieillissement. Déjà fragilisé-e-s par leur statut socio-professionnel avant 62 ans, les enquêté-e-s voient cette dépendance s'accroître au moment du passage à la retraite. Les revenus deviennent ainsi un enjeu social, un motif majeur de sortie de chez soi pour aller chercher un droit, de fait réduit à la portion congrue, et auquel on peut tenter de recourir sans y accéder pour autant.

C'est là que nous avons observé une autre dimension du maintien des enquêté-e-s dans la précarité, celle de l'instauration politique d'un parcours d'accès aux droits où l'accessibilité pose problème. En effet, l'administration a historiquement un rôle (de contrôle et de régulation) dans la reproduction sociale et dans la gestion « *bio-politique de la population* » (Foucault, 1976, p.183). Elle est historiquement constituée d'écrans, de gêneurs de tampons, d'intermédiaires qui font que « *dès l'instant où l'interlocuteur qu'il a en face de lui n'est pas celui qui décide, l'administré perd toute maîtrise du processus administratif* » (Chevallier, 1983, p.22).

De plus, ces dernières années, des réformes successives démantèlent les branches de la protection sociale (Boursier et Mills, 2019) et d'autres services publics (Siblot, 2019). Cela se traduit, entre autres, par la complication des modalités d'accès aux prestations, tant du point de vue des procédures - durcissement des conditions d'obtention des prestations (Marty, 2019), contrôles prenant une forme intrusive portant atteinte au bon droit (Défenseur des droits, 2017) -, que de l'accompagnement des administré-e-s face à ces procédures. Ainsi, nous avons observé, à travers le retrait de la Cnav d'Aubervilliers de cette mission, et plus précisément de celle de l'accueil physique, que l'État se décharge de plus en plus sur

⁴⁷⁰ Citation utilisée dans le chapitre 1. Au micro de « *Le grand entretien* », France Inter, 11 octobre 2018. En ligne, consulté le 30.03.2022. URL : <https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien-11-octobre-2018>

d'autres acteurs privés (écrivains publics d'Epicéa, Grdr) et municipaux (assistantes sociales).

En résulte une multiplication d'acteurs et de « *dispositifs d'accueil physique des usagers qui ne couvrent pas tous les besoins* » (DDD, 2022, p.19). Les administré-e-s sont donc contraint-e-s de recourir à plusieurs dispositifs et acteurs dans le cadre de démarches concernant une seule et même prestation. Le parcours qui se dessine est d'autant plus compliqué que ces acteurs de l'accompagnement sont eux-mêmes de plus en plus précaires, soumis à des financements de courts termes, « *sous pression* » (Siblot, 2019), plongés dans les paradoxes des politiques publiques et des grilles normatives de l'accès aux droits (Emsellem, 2016). Difficile, dans ces conditions, d'accompagner de façon systématique, efficace et pérenne les administré-e-s, lequel-le-s sont soumis-e-s à des étapes intermédiaires, incertaines et démultipliées.

Ces lieux où s'opère cette confrontation entre administration et usager-e, entre droit socio-administratif et droit fondamental, « *entre les travailleurs sociaux et la cohorte des « pris en charge* » » (Rouzel, 2003, p.29), entre le besoin de l'usager-e et le désir de la personne qu'il/elle est (Idem), etc. se révèlent être des « *lieux d'appréhension [...] de contingentement, de refoulement* », ou encore de « *maintien en mouvement* » (Bernardot, 2011, p.101). Leur observation renseigne sur « *les modalités et les conditions de production des catégories de population considérées par les pouvoirs publics comme indésirables* » (idem).

Le parcours d'accès aux droits est alors empreint de violence. C'est un parcours du combattant, contraint, kafkaïen, fait de déambulations subies, d'allers et retours, de détours entre le domicile de l'administré-e et le gestionnaire de son droit, de délais et d'attentes cumulées entre le moment où l'administré-e est obligé-e de sortir de chez elle/lui pour se lancer dans l'accès aux droits et le moment où cet accès sera effectif ou non. Ce parcours et ces déplacements répétés et incessants désorientent l'individu dans sa quête de solutions. Force est de constater que, dans ces conditions, la maîtrise de son espace de vie, de son vieillissement et de sa migration est une violente mise à l'épreuve.

**CHAPITRE 8 : Se (ré)appropriier un
espace de vie contraint dans la
confrontation au parcours socio-
administratif. Entre soumission et
résistance**

Introduction

Dans ce dernier chapitre, nous prolongeons notre analyse géographique du vieillissement en migration et de l'épreuve du droit à partir d'une réflexion sur la traduction spatiale des rapports de domination. Nous portons le regard cette fois sur le vécu et la confrontation des individus au parcours socio-administratif, pour saisir ce que nous appelons ici un espace de vie contraint. Nous cherchons ainsi à cerner la géographie de la quotidienneté des personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest et résidant à Aubervilliers dans leur quête de droits socio-administratifs dont, comme nous l'avons vu précédemment, l'accessibilité est réduite. Quelle place occupe le socio-administratif dans leur quotidien ? Avec quels effets de domination sur leurs « *rapports pratiques, matériels [et idéels] à l'espace* » (Ripoll et Veschambre, 2005, p.4) et, plus précisément, sur l'espace de leur quotidienneté ? Quelles sont les formes de résistance et de combat pour « *l'appropriation comme maîtrise de son propre espace de vie* » (Ripoll et Veschambre, 2005, p.7) ?

L'objectif est ici : *i*) d'approfondir l'analyse géographique de cette accessibilité réduite ou inaccessibilité aux droits socio-administratifs, et de la domination socio-administrative qui la sous-tend ; *ii*) d'analyser la confrontation des administré-e-s à cette domination ; *iii*) de montrer que leur espace de vie (domicile, lieux fréquentés, sociabilités), leurs pratiques et leurs rapports à l'espace sont marqués du sceau de cette confrontation, avec des incidences sur les appropriations spatiales. Une des spécificités de ce chapitre est de donner à voir la manière dont se construisent, dans cette période du vieillissement, les parcours socio-administratifs d'accès aux droits des personnes immigrées, à partir d'une démarche diachronique de reconstitution des statuts et démarches successives auxquels sont confrontés les individus enquêtés, et en en soulignant les dimensions spatiales.

À travers la notion d'appropriation, dans sa mise en tension avec le socio-administratif, nous sondons la capacité des personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest et résidant à Aubervilliers de faire avec l'espace et les lieux et, ce faisant, leur pouvoir d'agir. Dans un contexte d'« *occupations inégalitaires de l'espace au profit d'une classe sociale* » (Pereira, 2015 p.12), « *de concurrence pour des biens limités – ce que l'espace terrestre est* » (Ripoll et Veschambre, 2005, p.4), la gestion socio-administrative des populations joue en faveur des classes dominantes⁴⁷¹. Son analyse géographique gagne à se faire sous l'angle de

⁴⁷¹ En effet, comme nous avons essayé de le montrer, l'analyse des droits socio-administratifs met en lumière des rapports de domination spécifiques (socio-administratifs), tant au niveau de leur forme que de leur fond. L'action administrative qui les cadre « *se coule tout entière dans le moule juridique [...] facteur de distanciation, [qui] entraîne une relation foncièrement inégalitaire et de type autoritaire* » (Chevallier, 1983, p.24) entre

la conflictualité des rapports sociaux (dominant-e-/dominé-e), sous « *l'angle géostratégique* » (Pereira, 2015 p.5), sous celui de l'intentionnalité et des « *stratégies sociales conscientes* » (Idem, p.5). Il s'agit alors d'analyser les « *stratégies de domination* » (Idem, p.6) mises en œuvre par les classes dominantes à travers le socio-administratif, comme les résistances et les « *pratiques d'émancipation de la part des classes dominées* » (Idem) ; lesquelles, en lien avec leurs statuts socio-administratifs, doivent conquérir des marges d'autonomie, « *transgresser les normes ou au moins parvenir à être tolérées dans des espaces-temps donnés* » (Clerval et al., 2015, p.14).

Au regard de ces statuts et des rapports de domination socio-administratifs, il s'agit alors de sonder comment les enquêté-e-s se voient imposées des temporalités et des spatialités, « *des espaces produits pour [...ils/elles], en fonction de l'image que d'autres se font de leurs besoins, de leurs critères, de leur valeur même pourrait-on dire* » (Ripoll et Veschambre, 2005, p.7). Il s'agit également d'apprécier leur capacité de faire face à l'emprise du socio-administratif, de se créer un espace (et des lieux) de résistance et d'apaisement, de s'émanciper et d'user, « *à leur guise* » (Idem), d'un espace qui leur serait propre, qu'elles/ils auraient « *produit* » ou « *fait produire, à leur image et à leur mesure* » (idem).

Ainsi, l'analyse géographique de la confrontation au droit socio-administratif passe par l'analyse de cette domination socio-administrative et de ses structurations spatiales imposées. Comme le montrent les auteurs de l'ouvrage « *Espace et rapports de domination* » (Clerval et al. 2015), l'espace peut être appréhendé comme « *produit* » (Idem p.13) des rapports sociaux de domination, comme objet de transformation par ces rapports, comme instrument de ces rapports qui « *passent concrètement par l'espace pour exclure, soumettre et contrôler* » (Idem) et, enfin, comme producteur d'inégalités, de vulnérabilités, d'oppressions. L'espace est ainsi une dimension intrinsèque de la domination. Il « *apparaît comme un catalyseur de ces rapports de domination imbriqués dans la mesure où il les reflète, est construit par eux, et en même temps, les renforce.* » (Idem, p.14). Puisqu'ils produisent, transforment, utilisent l'espace, les rapports sociaux de domination ont une organisation spatiale en tant que telle et peuvent, dans celle-ci, « *adopter des structurations*

administration et administré-e-s, entre dominant-e et dominé-e. De plus, en distribuant des ressources, les droits sociaux administratifs participent d'« *un bio-pouvoir [...] qui a pour tâche de prendre la vie en charge [et qui] aura besoin de mécanismes continus, régulateurs et correctifs [...] pour] distribuer le vivant dans un domaine de valeur et d'utilité. Un tel pouvoir a à qualifier, à mesurer, à apprécier, à hiérarchiser* » (Foucault, 1976, p.189).

qui leur sont propres » (Pereira, 2015 p.10). Quelles sont celles des rapports de domination socio-administratifs dans lesquels les enquêté-e-s sont impliqué-e-s ?

Tant sur le plan chronologique que sur celui du style de gestion des pauvres, des étrangers, des personnes âgées, etc., le droit socio-administratif s'inscrit dans le sillage du « *grand 'renfermement' des vagabonds et des misérables* » (Foucault, 1975, p.143)⁴⁷². Nous analysons donc le socio-administratif dans sa double dimension de statut et de démarche, dans et à travers lesquels les administré-e-s sont géré-e-s, sous l'angle de « l'espace autre » (Foucault, 2004), de l'« *hétérotopie* » (Foucault, 2004, p.15) et, plus précisément, de « *l'espace disciplinaire* » (Foucault, 1975, p.144)⁴⁷³, au sens donné par Michel Foucault.

Ainsi, en premier lieu, on considère les *statuts socio-administratifs* comme des espaces autres, hétérotopiques, disciplinaires, tant sur le plan idéal que matériel. En effet, suivant « *l'art des répartitions* » (Idem, p.145), ils représentent des espaces clos, dans lesquels on rentre « *de gré ou de force* » (Idem), et constituent un « *quadrillage. À chaque individu, sa place ; et en chaque emplacement, un individu* » (Idem, p.144) : à travers eux, les administré-e-s sont ainsi hiérarchisé-e-s. Les ressources auxquelles ces statuts donnent droit (revenus, libre circulation, etc.), ainsi que les temporalités inhérentes à l'entrée-sortie d'un statut (délais de traitement et de recours, âges légaux, etc.), renvoient à un « *contrôle de l'activité* » (Idem, p.151), des temporalités et des spatialités. En cela, le droit socio-administratif construit des espaces idéels (les statuts) qui s'incarnent dans des espaces matériels, notamment dans des lieux (services publics, associations, etc.) où il faut se rendre pour accéder à ces droits. En ce sens, le droit socio-administratif est producteur d'espace et de rapports à l'espace et au temps, il occupe une place importante dans l'espace et la vie quotidienne des administré-e-s, contraignant les appropriations spatiales.

En deuxième lieu, on considère la démarche socio-administrative comme un second aspect de la domination par le socio-administratif. On peut là aussi en analyser l'organisation et la production spatiale. En effet, l'espace disciplinaire qu'est le statut, suppose, comme toutes les « *hétérotopies* » (Foucault, 2004, p.18) :

⁴⁷² En effet, la gestion des populations par le socio-administratif poursuit la transformation du châtiement et son passage « *d'un art des sensations insupportables à une économie des droits suspendus* » (Foucault, 1975, p.16). À travers la gestion des ressources (droits socio-administratifs), les corps restent atteints, mais « *de loin, proprement* » (Idem, p.17).

⁴⁷³ L'administration sociale est au statut socio-administratif ce que l'administration pénitentiaire est à la prison, à savoir, comme le dit Michel Foucault, une instance annexe parmi d'autres qui fourmillent le long de la procédure et qui « *morcellent le pouvoir légal* » (Foucault, 1975, p.26) de gestion des populations.

Un système d'ouverture et de fermeture qui, à la fois, les isole et les rend pénétrables. En général, on n'accède pas à un emplacement hétérotopique comme dans un moulin. Ou bien on y est contraint, c'est le cas de la caserne, le cas de la prison, ou bien il faut se soumettre à des rites et à des purifications. On ne peut y entrer qu'avec une certaine permission et une fois qu'on a accompli un certain nombre de gestes. Il y a même d'ailleurs des hétérotopies qui sont entièrement consacrées à ces activités de purification (Foucault, 2004, p.18).

Ainsi, dans quelle mesure et en quoi l'accès aux droits socio-administratifs alimente-t-il une géographie de la quotidienneté pour les personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest et résidant à Aubervilliers? À quelles structurations spatiales de la domination socio-administrative l'accès aux droits les confronte-t-il? Quels sont les effets de cette confrontation sur leurs mobilités quotidiennes et leurs rapports à l'espace?

Nous allons répondre à ces questions en nous basant sur notre enquête par entretien et sur les accompagnements effectués avec les enquêté-e-s dans le cadre de leurs démarches administratives, dont ceux effectués avec eux/elles auprès d'autres acteurs institutionnels. Nous y dégageons les données sur les statuts administratifs et les démarches induites dans leurs liens avec les mobilités et les rapports à l'espace.

Dans un premier temps, nous nous focalisons sur le statut socio-administratif et les démarches qui en découlent, ainsi que sur les structurations spatiales qui les sous-tendent. Cela nous permet de voir comment, à travers le statutaire, le procédurier et le communicationnel, les structurations spatiales de la domination socio-administrative s'articulent autour de l'inclusion-exclusion. Ces notions, qui renvoient à des situations sociales dans leurs aspects matériels, relèvent d'une rhétorique géographique et renvoient également à l'inclusion/exclusion de lieux et d'espaces tout aussi matériels. Leur analyse va poser ce qui apparaît d'emblée pour les administré-e-s comme une confrontation socio-géographique à une quotidienneté administrative oppressante. Il faudra en mesurer l'impact sur les appropriations temporelles et spatiales des personnes enquêtées, sur leur pouvoir d'agir et sur leur espace de vie.

Dans un second temps, c'est au regard du statut socio-administratif et de la démarche induite que l'on interroge la géographie du quotidien (rapports à l'espace domestique, mobilités locales et internationales, sociabilités, etc.). Cette analyse permet d'appréhender la place que prend la quotidienneté administrative et la capacité d'appropriation de l'espace en situation de vieillissement en migration.

1. Inclusion – exclusion : les structurations spatiales de la domination socio-administrative

En nous intéressant ici aux statuts et aux démarches socio-administratives des enquêté-e-s, nous explorons les structurations spatiales qu'adoptent les rapports de domination socio-administratifs dans lesquels ils/elles sont inscrit-e-s. Dans le précédent chapitre, nous nous sommes déjà penché sur des propriétés spatiales de l'offre institutionnelle en matière d'accès aux droits socio-administratifs. De ces propriétés se dégage d'emblée la question de l'exclusion, tant du point de vue du parcours d'accès aux droits que de celui des ressources et des statuts sociaux qui leur sont associés. En effet, les personnes âgées enquêtées sont disqualifiées quant à leurs capacités psychiques et physiques, vulnérabilisées (par la langue, l'isolement familial, la ségrégation résidentielle) et inscrites dans un parcours d'accès aux droits long et compliqué, marqué par la bunkérisation des acteurs gestionnaires, la multiplication des acteurs intermédiaires, etc. Ainsi, ce parcours s'apparente à un parcours (matériel et idéal) d'exclusion. De plus, les enjeux sont ici l'accès à des droits socio-administratifs régis par des barèmes, des critères d'éligibilité, posant eux aussi question quant à l'inclusion qu'ils permettent ou pas. Or, l'accès à des droits socio-administratifs est à lire principalement en termes de présence dans des statuts socio-administratifs, et les parcours d'accès aux droits en termes de démarches administratives à effectuer.

Partant, nous poursuivons l'analyse géographique de ce parcours d'accès aux droits et de ses enjeux en nous focalisant sur ces démarches et ces statuts. Nous les abordons comme des espaces disciplinaires. En encadrant la répartition des ressources et l'« *économie des droits suspendus* » (Foucault, 1975, p.16), le socio-administratif contrôle en effet l'activité, les spatialités et les temporalités des administré-e-s. Être dans un statut socio-administratif, c'est être dans des conditions matérielles d'existence et voir son pouvoir d'agir sur son espace de vie, déterminés par les ressources auxquelles ce statut donne droit ou pas ; c'est aussi se plier aux règles d'éligibilité pour s'y maintenir, au risque d'être exclu du statut. Ceci nous amène à la démarche qui implique la soumission à un rituel administratif et à la confrontation au parcours institutionnel pour accéder à un statut, s'y maintenir et/ou le

quitter⁴⁷⁴. En imposant « *un emploi du temps strict, un système d'interdits et d'obligations* » (Foucault, 1975, p.123), la domination socio-administrative fragilise les administré-e-s dans leurs capacités à s'approprier leur propre espace de vie.

Dans un contexte où « *l'administration s'arroge le pouvoir d'intervenir dans tous les domaines de la vie sociale : dépendant d'elle pour les différents aspects de leur existence, les administrés risquent ainsi de se trouver entièrement à sa merci et totalement assujettis* » (Chevallier, 1983, p.41). Il s'agit alors d'interroger ce qu'implique le fait d'être, au moment du vieillissement, dans des statuts socio-administratifs et de devoir effectuer des démarches. Quels sont ces espaces-temps produits, transformés, utilisés par la domination socio-administrative et imposés aux administré-e-s à travers le statut et la démarche ? Quelle est la marge de manœuvre des administré-e-s dans ce cadre socio-administratif ? Quelles structurations spatiales ressortent de cette confrontation entre administré-e-s et administration ?

Nous partons de l'idée qu'il y a une structuration spatiale que la domination socio-administrative semble produire et utiliser, une structuration qui se caractérise par la mise en tension entre inclusion/exclusion. À travers le statut et la démarche, la domination socio-administrative impose, des conditions de vie matérielles et des pratiques spatiales. L'inclusion/exclusion est donc à lire dans ses dimensions sociales et géographiques. Pour le montrer, nous nous focalisons dans un premier temps (1.1) sur le statut socio-administratif : nous allons voir qu'être dans un statut et accéder à un statut aménitaire au moment de la vieillesse relève d'une confrontation aux dimensions socio-spatiales de la domination par l'inclusion/exclusion. Dans un second temps (1.2), nous nous intéressons à la démarche administrative : nous voulons montrer qu'à travers celle-ci, le socio-administratif impose des modalités de communication administration-administré-e qui sont à lire au regard de la tension inclusion/exclusion.

1.1. Contrainte-Soumission : les structurations spatiales de l'administration par le statut socio-administratif

⁴⁷⁴ Nous reprenons la citation de Michel Foucault concernant les modalités d'entrée/sortie d'une hétérotopie, à savoir : « *Ou bien on y est contraint, c'est le cas de la caserne, le cas de la prison, ou bien il faut se soumettre à des rites et à des purifications* » (Foucault, 2004, p.18). En effet, on peut sortir d'un statut socio-administratif, en être radié et entrer dans un autre, sans l'avoir demandé ou, en faire la demande et se soumettre à la démarche administrative (rituelle).

Le vieillissement, surtout lorsqu'il advient dans la précarité sociale, est une étape où les entrées et les sorties d'un statut socio-administratif à l'autre s'intensifient⁴⁷⁵. L'enjeu est alors de pouvoir accéder aux statuts les plus aménitaires et d'éviter les plus précaires, car on risque d'y être maintenu jusqu'à la mort. On voit ainsi que le statut socio-administratif est un espace autre, idéal et matériel, où, à travers l'entrée, la sortie, le maintien dans, se jouent les conditions de vie matérielles et sociales des personnes, et donc leur inclusion-exclusion. Nous cherchons ici à nous pencher sur ces conditions d'entrée, de sortie, de maintien dans ces espaces autres, et à dégager les structurations spatiales qui découlent de l'exclusion, de la lutte contre l'exclusion et de la soumission aux conditions de l'inclusion.

1.1.1. Entrer, sortir, être dans un statut socio-administratif...

« *Ce n'est pas moi qui ai pensé à prendre ma retraite. C'est la CAF qui m'a envoyé... [...] en me disant "madame, telle date, c'est la retraite, c'est fini, vous aurez plus le RSA, voilà où aller."* » (Aziza). On voit avec Mme Aziza que la sortie de cet espace autre qu'est le statut d'allocataire du RSA relève de la décision du « *bio-pouvoir* » (Foucault, 1976, p.184)⁴⁷⁶ qui, ici, sur la base de l'âge, fixe une norme à partir de laquelle il justifie l'exclusion du statut d'allocataire du RSA et donc l'interruption des revenus qui lui sont liés. Mme Aziza a donc été contrainte de sortir du statut d'allocataire du RSA, elle en a été exclue. L'argent qui lui est versé à ce titre ne le sera plus à partir de son âge légal de départ en retraite. En même temps que lui est signifiée cette exclusion, Mme Aziza est orientée vers d'autres hétérotopies (« *"voilà où aller"* », lui écrit la CAF) dédiées à la démarche administrative, rituel auquel elle va se soumettre en espérant accéder au statut de retraitée et à ses revenus.

Entrer/sortir de statuts socio-administratifs peut prendre des formes plus complexes. La même personne, Mme Aziza, exclue du RSA au motif de son âge, accède à une pension de retraite d'environ 350 €/mois et, étant éligible à l'ASPA⁴⁷⁷, elle demande à accéder à la prestation. Espace autre dans lequel elle sera autorisée à entrer, mais dont elle ne percevra les droits y afférant que rétroactivement au bout de 3 ans. En effet, cette rétroaction montre

⁴⁷⁵ Notamment lors du passage à la retraite et lors des sorties prématurées du marché de l'emploi mais aussi lors du veuvage, de la perte d'autonomie, etc.

⁴⁷⁶ Comme nous l'avons vu dans l'encadré 1 (chapitre 1, sous-section 1.1), Foucault (1976) fait référence ici à « *l'administration des corps et [à] la gestion calculatrice de la vie [...], à des] techniques diverses et nombreuses pour obtenir l'assujettissement des corps et le contrôle des populations* » (Idem, p.184).

⁴⁷⁷ Mme Aziza correspond aux normes établies ici par le biopouvoir pour percevoir l'ASPA : statut de séjour et ancienneté en France ; pension de retraite inférieure aux barèmes fixés pour l'ASPA, etc.

qu'elle était dans cet espace idéal (depuis le moment où elle a demandé à y être), sans y être pour autant car ne disposant pas des ressources, objet de la prestation et de sa soumission aux démarches. Cette situation d'inclusion/exclusion qui assigne Mme Aziza à vivre avec 350 €/mois la projette violemment vers d'autres hétérotopies, pour essayer d'accéder effectivement à l'ASPA, et pour sortir de sa précarité :

Qu'est-ce que tu fais avec 300 !? Tu achètes une toile et tu t'étrangles avec !? [...] Oui trois ans où je suis devenue folle ! Je n'ai laissé nulle part où aller⁴⁷⁸. On dirait que je leur ai fait quelque chose de mal. [...] Parce que eux, ils cherchent la moindre complication pour laisser trainer et t'emmerder. (Aziza)

Elle est contrainte de revenir au RSA, espace autre dédié « normalement » aux pauvres non retraité-e-s.

Ils ne m'ont donné que 300 € pendant 3 ans. Et c'est là que, comme je te l'ai dit, je suis allée chez l'assistante sociale, elle a écrit à la CAF pour qu'ils me complètent les 400 € en me donnant 100 € et quelque. Ça y est et je suis restée comme ça. Ensuite, j'ai commencé à courir pour avoir l'aide aux personnes âgées. [...] Quand ils m'ont donné le rappel, la CAF m'a dit que je devais rembourser le trop-perçu de RSA. (Aziza)

Ainsi, entre versement rétroactif et exigence de remboursement, l'administration règle l'absence/présence dans le statut d'allocataire de l'ASPA et de celui du RSA comme si Mme Aziza avait toujours été pleinement dans le premier et jamais dans le second. La souffrance matérielle et psychologique qu'elle évoque est ainsi niée.

Ici, les trois ans passés « à courir » pour avoir l'ASPA et à « envoyer une dizaine de fois » (Aziza) les mêmes documents montrent que l'entrée/sortie d'un statut socio-administratif ne sont pas uniquement soumises à la réglementation, mais aussi à « l'arbitraire et la contingence » (Fassin, 2001b, p.460). Celles-ci pèsent sur les modalités d'accès à un statut socio-administratif, ici, sur les temporalités et l'effectivité de cette entrée. C'est ce que montre aussi l'expérience de M. Mohamed à qui la Cnav d'Aubervilliers a fini par reconnaître, au bout de trois ans, que les originaux de ses fiches de paie, déposés lors de sa demande de retraite, ont été perdus : « quand j'ai donné mes fiches de paie, la personne, elle m'a pas conseillé de faire [des] photocopies. Elle m'a dit "ramène les fiches de paie", je les ai ramenées. Et voilà, elle les a mis dans son enveloppe. Voilà. Et ça trainait, ça trainait, un an, 2 ans, 3 ans. Et bien voilà, "on a perdu." » (Mohamed). Il va lui aussi, durant les 3 ans qui ont suivi sa demande d'accès au statut de retraité, être assigné à celui d'allocataire du RSA, à la déambulation forcée, entre les espaces autres qu'il va parcourir dans l'espoir de régler ce problème de fiches de paie et d'accès à la pension de retraite. Il sera également

⁴⁷⁸ Au sens de : j'ai frappé à toutes les portes.

assigné à des versements rétroactifs (sans dommages et intérêts) et à l'exigence de remboursement.

Ainsi, entre norme, arbitraire et contingence, la sortie, l'entrée et le maintien dans un statut socio-administratif s'imposent aux administré-e et sont vécus comme une intrusion dans l'espace quotidien, comme une inclusion/exclusion sociales. L'inclusion/exclusion d'un statut socio-administratif touche à différentes dimensions bio-politiques. Elle assigne à des situations socio-économiques (interruptions de ressources, RSA, etc.) et fait basculer dans l'appauvrissement. Elle peut également assigner à des types de logements, à des statuts familiaux ou encore à l'isolement.

Jusqu'à maintenant je suis en galère avec l'État ! [...] La sécurité sociale qui ne voulait pas me payer, parce-que je suis en maladie [...] ils n'ont pas compté l'accident du travail. Ils n'ont pas compté la maladie professionnelle. L'indemnité journalière, ils ne la payent pas. (Souleymane)

Parce que pour l'instant dans ma tête ça ne va pas, parce que ma santé ça ne va pas. Il y a trop de papiers, trop de demandes, trop de choses. (Dalila)

Ceux qui m'ont tuée, c'est les papiers. [...] On envoyait le... Elle téléphonait. [...] On leur envoyait et ils redemandaient. [...] C'était catastrophique. [...] Si je l'avais pas moi l'acte de mariage ici, qu'est-ce que j'aurais fait pour avoir ma retraite, ma réversion ? (Manoubia)

J'en ai bavé pour avoir cette piaule-là, et en plus, on ne sait pas si dans six mois ou dans un an je vais être handicapée. Parce que j'ai une maladie des os. [...] J'ai demandé au moins un appartement qui, si un jour je suis en fauteuil, je puisse accéder à la salle de bain, aux toilettes. Mais ils m'ont dit "si vous ne prenez pas ça vous n'aurez rien de notre part" [...] On a demandé un F3 pour que ma fille reste avec moi. Ils n'ont pas voulu. [...] Ah là je ne leur pardonnerai jamais, la Mairie d'Aubervilliers. Qu'est-ce que ça leur coûte ? [...] Où c'est que tu as trouvé une maman qui a été déchirée de sa fille ou de son fils !? (Ferroudja)

M. Ahmed : Mes enfants ont 50 ans, moi on m'a mis célibataire !?
Juriste du CDAD⁴⁷⁹ : Ils [les impôts] disent que vous auriez dû cocher la case célibataire. C'est écrit "car vous êtes, votre épouse et vous, séparés de biens, et vous ne vivez pas sous le même toit". (Ahmed)

Comme le montrent ces différents témoignages, cette inclusion/exclusion passe ici par la « *sous-reconnaissance structurelle des maladies professionnelles* » (Henry, 2017, p.58) (Souleymane), par les temporalités des prestations qui plongent les administrées dans la tourmente (Aziza et Dalila), par la décision que M. Ahmed est fiscalement célibataire alors que sa conjointe en Algérie est à sa charge. À cette contrainte juridique peuvent s'ajouter la négligence (Mohammed), l'excès de papiers et de bureaucratie et/ou le harcèlement administratif (Manoubia, Dalila), ou encore la politique du « à prendre ou à laisser » (Ferroudja).

⁴⁷⁹ Conseil Départemental de l'Accès au Droit : structure chargée dans un département de définir une politique d'accès aux droits, et qui ici, à la Maisons de Justice et du Droit d'Aubervilliers, tient une permanence d'informations juridiques généralistes.

Ainsi, l'entrée/sortie d'un statut socio-administratif s'opère par ce double jeu de la contrainte et de la soumission. La contrainte s'exerce sur l'administré-e par le pouvoir biopolitique (sa norme mais aussi son arbitraire et sa contingence). Elle fait sortir ou entrer l'administré-e dans des statuts, malgré lui/elle, l'enferme à l'intérieur ou à l'extérieur de ces espaces autres. Face à cette contrainte, l'administré-e tente de se maintenir et/ou d'accéder à un statut. Cela passe par la soumission à la démarche administrative. Il/elle réagit alors dans les règles établies par l'administration et son « *style de commandement autoritaire* » (Chevallier, 1983, p.23), et ce, au moment de la vieillesse où l'entrée, sortie, maintien dans un statut socio-administratif revêtent des enjeux forts, tant sur le plan matériel que symbolique.

1.1.2. L'épreuve de la preuve pour sortir de l'invisibilisation

On a vu que les enquêté-e-s arrivent à la vieillesse, ou y sont depuis longtemps, particulièrement précarisé-e-s. Face à cela, certaines personnes ont « *revendiqué leurs droits, tenté de faire cesser ces atteintes ou accepté d'exhiber leurs stigmates pour publiciser leur cause* » (Thomas, 2010, p.242), soumis des demandes, fourni des preuves, se sont exposées au pouvoir des guichets et des agents (Spire, 2007, 2008 ; Fassin, 2016), aux jugements et aux évaluations des experts sociaux, juridiques, sanitaires. L'entrée, la sortie, le maintien d'un statut socio-administratif prennent d'autant plus la forme d'une inclusion/exclusion et sont d'autant plus perturbants au moment de la vieillesse qu'ils ont tendance à déterminer les conditions matérielles et symboliques du vécu jusqu'au moment de la mort. Accéder à un statut plus aménitaire dépend ainsi de l'évaluation institutionnelle du parcours passé et prend la forme d'un combat contre l'invisibilisation de ce parcours, d'une soumission à l'épreuve de la preuve.

En effet, au moment de la vieillesse, il n'est plus possible (légalement et parfois physiquement) de subvenir à ses besoins et de justifier son utilité sociale par le travail, mais uniquement en faisant valoir son parcours professionnel passé. La pension de retraite, condition d'existence matérielle de la/du retraité-e, depuis le premier mois où elle/il la perçoit jusqu'à sa mort, dépend de la définition juridique de son parcours professionnel. Celle-ci érige le principe de cotisation et ne prend pas en compte la totalité des raisons pour

lesquelles une trajectoire professionnelle peut être perturbée⁴⁸⁰. Citons également l'exemple de l'accès à la nationalité française au moment de la vieillesse. Rappelons le refus essuyé par Mme Aziza dans ce domaine au motif qu'elle était clandestine en 1991. Elle dément cela et juge ce refus comme étant notamment une non prise en considération de son parcours d'intégration⁴⁸¹. Ainsi, l'administration évalue les parcours dans le cadre des procédures et enferme dans des statuts. L'administré-e quant à elle-lui, lorsqu'il/elle est enfermé-e dans un statut, peut ressentir cet enfermement comme une non-reconnaissance de son parcours passé. Ainsi, Mme Feroudja par exemple, suite à son veuvage, a été logée par l'OPHLM d'Aubervilliers, sans sa fille et dans un appartement non adapté à sa maladie. Elle nous dit : « *Je ne m'attendais pas à ça de la part de la mairie d'Aubervilliers. On n'a jamais eu de problème à Aubervilliers. Mon mari habite là depuis les années 50. Et moi, je suis entré en 67* ».

Il est des domaines socio-administratifs où l'invisibilisation du parcours est particulièrement structurée, matérialisée par la contrainte à rester ou entrer dans des statuts socio-administratifs précaires, sur le plan économique mais aussi symbolique (non-reconnaissance). Cette contrainte donne lieu à une soumission à l'épreuve de la preuve qui prend des formes de lutte contre ce qui est perçu comme une mort sociale. L'expérience de Monsieur Souleymane, pour lequel nous avons reconstitué le parcours socio-administratif durant les neuf années précédant le moment de l'enquête (encadré 17, figure 16), est un exemple illustratif de cette invisibilisation structurelle des effets du travail sur la santé (Henry, 2017). « *J'ai travaillé jusqu'à la mort. Parce je suis mort maintenant !* », nous disait-il, assigné successivement aux statuts de malade ordinaire⁴⁸², de licencié pour inaptitude au poste, de chômeur, de sans-ressources, d'allocataire du RSA puis, de retraité classique, alors qu'il cherchait à accéder aux statuts d'accidenté du travail, de malade suite aux effets du travail, de retraité pour inaptitude au travail.

⁴⁸⁰ Nous avons évoqué dans le Chapitre 6 les carrières à trous du fait du statut de sans-papiers ne permettant pas de travailler légalement, de la prise en charge du conjoint malade, etc.

⁴⁸¹ « *Ils n'ont pas cherché* », nous dit-elle, comme nous l'avons évoqué dans le Chapitre 6 Sous-section 1.2.

⁴⁸² Alors qu'il a eu un accident du travail qui a impacté sa santé.

Encadré 17: Exclusion par la procédure, invisibilisation des effets du travail sur le corps, mort sociale.

En 2010, M. Souleymane, ripeur à la SITA⁴⁸³, a eu un accident du travail. Faute d'accompagnement (« *c'est la faute de mon médecin traitant d'avant. C'est lui qui m'a.... [...] c'est lui qui m'a bloqué là. Je suis sûr.* »), M. Souleymane a dépassé les délais pour en demander la reconnaissance. Suite à l'intervention de la médecine du travail, il est licencié en 2012 (à 57 ans) pour inaptitude à ce poste de ripeur qu'il occupait depuis plus de 20 ans. Après cela, il entreprend successivement et cumulativement des démarches pour obtenir : i) l'*Allocation Adulte Handicapé* en 2014, refusée en 2015 ; ii) une *Reconnaissance de Maladie Professionnelle* en 2015, refusée par la CPAM en 2017 (soit près de 18 mois plus tard). Le Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (Crrmp) n'a pas admis le lien de causalité entre les gestes et postures de travail avec la pathologie décrite dans le certificat médical initial. M. Souleymane fait un *Recours Amiable* (RA) contre cette décision, dépassant de quelques semaines les délais en vigueur. Sur ce manque de réactivité au courrier notifiant le refus et les délais, M. Souleymane nous dit : « *Moi je ne sais pas. L'ami m'a dit "ça [le courrier de la CPAM] c'est pas important."* ». La commission de recours amiable de la CPAM a rejeté sa demande en septembre 2017. M. Souleymane, avec un avocat payé par l'Aide juridictionnelle, saisit alors le Tribunal aux Affaires de Sécurité Sociale de Bobigny (2017) et, suite à la réforme de ces tribunaux (2019), passe en 2019 devant le Tribunal de Grande Instance. Ce dernier donne raison à la CPAM pour motif de dépassement de délai de RA ; iii) des *Indemnités Journalières pour Arrêt maladie* en 2016, refusées en 2017 ; iv) le *RSA* en 2016, refusé car le divorce avec sa conjointe en France n'est pas encore prononcé. Il connaît alors une interruption de ressources d'un an entre 2016 et 2017, et un endettement de loyer⁴⁸⁴ et de crédit à la consommation (COFIDIS). Il redemande et obtient le *RSA* en 2017, *RSA* interrompu quelques mois après, le temps du *Renouvellement de son titre* de séjour expiré ; v) la même année, il demande, pour un départ à ses 62 ans (janvier 2018), la *Retraite pour Inaptitude Au Travail*, refusée par la Cnav en 2018. Sans pension de retraite, ni à taux réduit, ni à taux plein au titre de l'inaptitude, et toujours au *RSA*, M. Souleymane, accompagné là aussi par un avocat payé par l'Aide juridictionnelle, saisit alors le Tribunal du Contentieux de l'Incapacité. Mais, pris dans les réformes de ces tribunaux (2019), il est confronté à des délais extrêmement longs⁴⁸⁵.

Cet enchaînement et ce cumul de démarches témoignent des capacités (matérielle, cognitive, sociale) de M. Souleymane à faire résistance, à revendiquer, à se battre, à mobiliser ami-e-s, institutions, droit, etc., à gérer un changement brutal de revenus qui va jusqu'à leur interruption (Figure 16 et carte 13)⁴⁸⁶. Cependant, cette interruption de revenus est suivie d'un divorce et d'un endettement (loyer et consommation), montrant une expérience de confrontation dure au droit socio-administratif, à ses règles, procédures, et délais précarisant-e-s.

⁴⁸³ Société Industrielle des Transports Automobiles, actuelle Suez RV France.

⁴⁸⁴ Entre 2016 et 2017, M. Souleymane cumule les dettes de loyer au point que son bailleur social menace de rompre le bail, que la CAF supprime les APL, et qu'une procédure de prévention des expulsions est enclenchée par les Services municipaux albertivillariens.

⁴⁸⁵ Au moment où nous écrivons ces lignes (juin 2022), M. Souleymane est en audience contre la Cnav, pour sa retraite, au Tribunal Judiciaire de Paris chargé des contentieux liés à l'incapacité au travail.

⁴⁸⁶ La reconstitution du parcours socio-administratif n'est pas exhaustive, puisqu'elle ne démarre qu'à la date à laquelle M. Souleymane a commencé à être lourdement confronté à des changements successifs de statuts (suite à son accident du travail). Par ailleurs, nous n'avons indiqué ici que les démarches et les événements les plus significatifs tels qu'exprimés dans le récit de l'enquête.

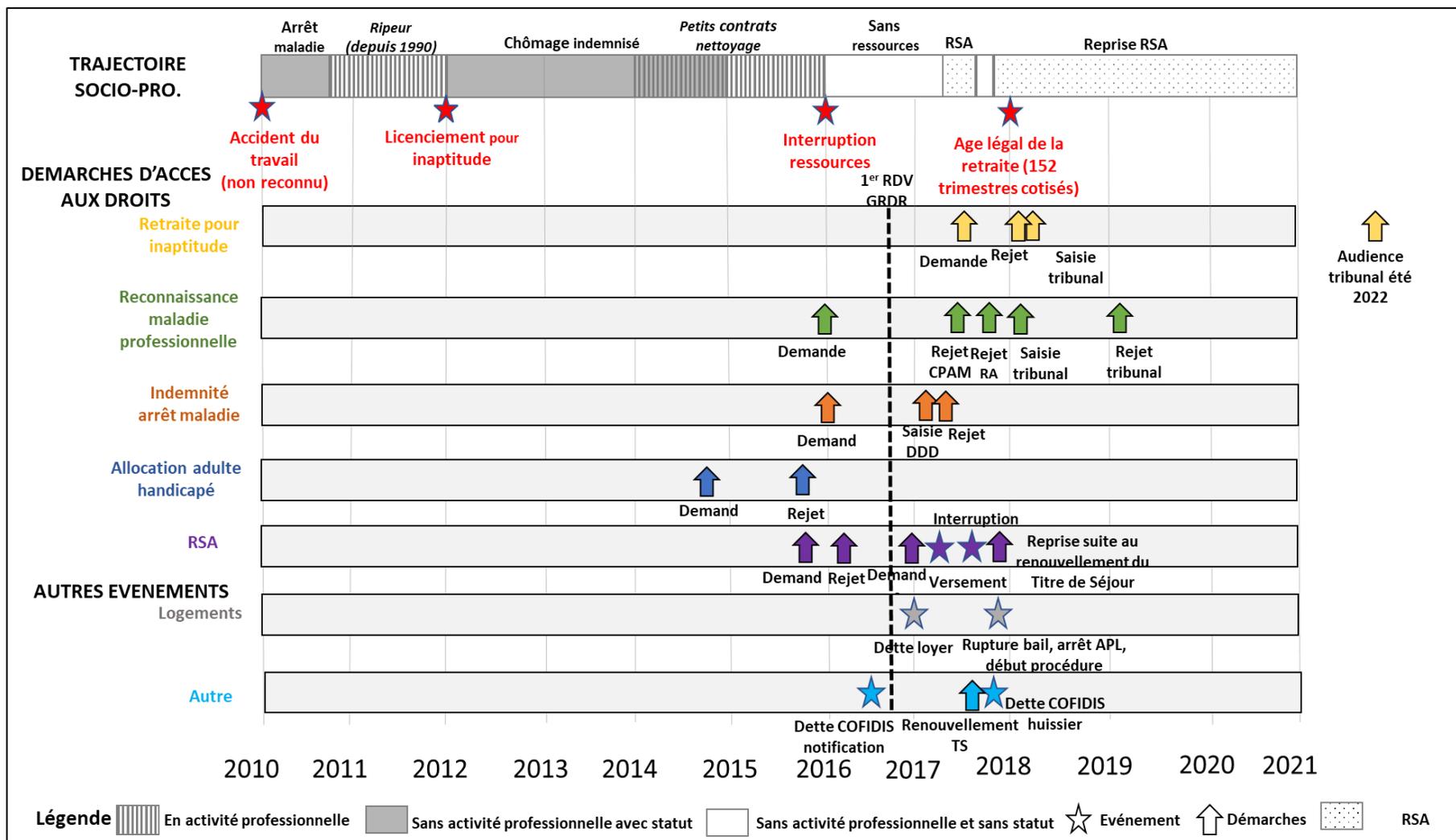
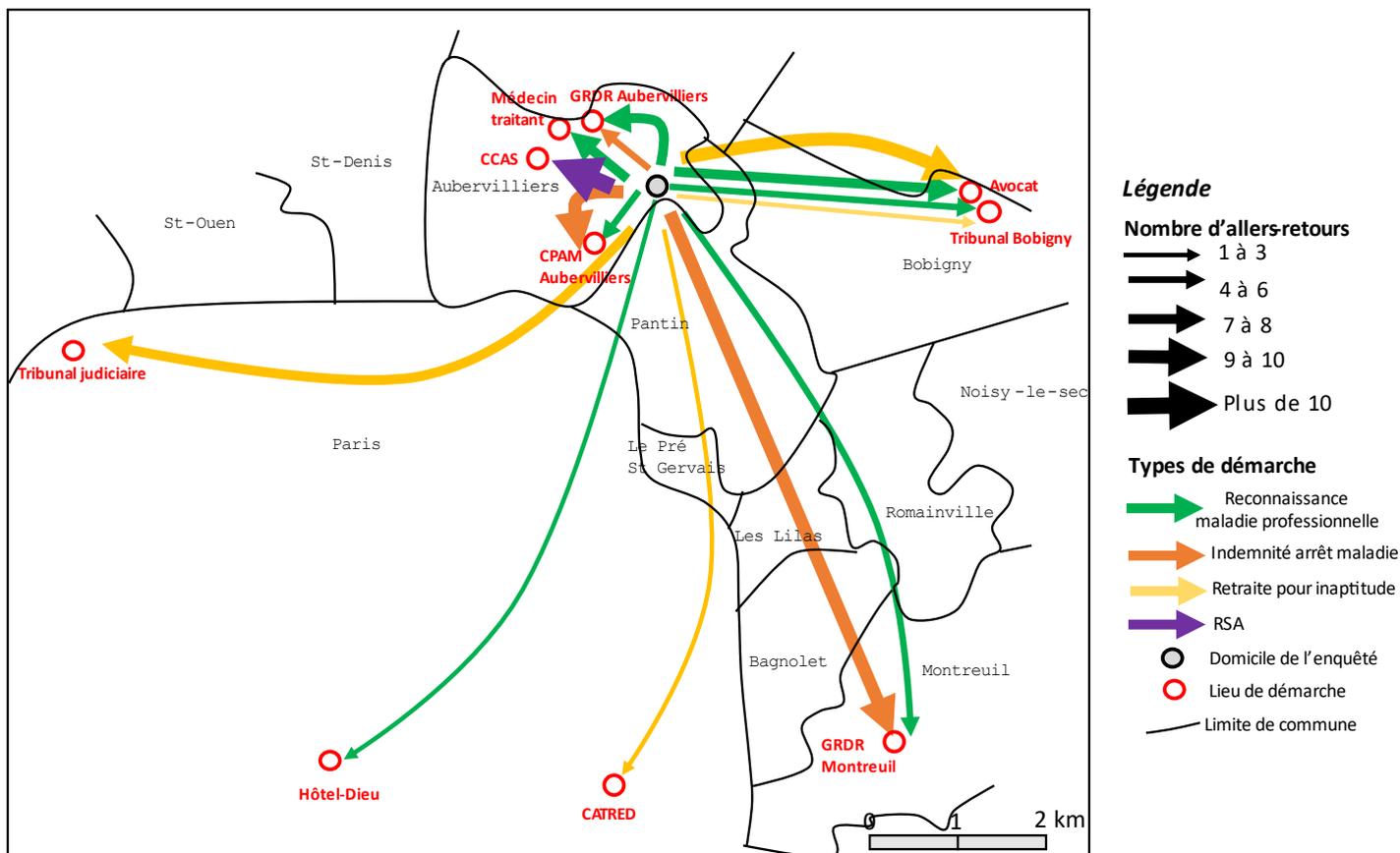


Figure 16: Parcours d'accès au droit de Monsieur Souleymane (2010-2022). Source : enquête. Réalisation : auteur.



Carte 13 : Spatialisation du parcours d'accès aux droits de Monsieur Souleymane, 61 ans (2015-2022). Source : enquête. Réalisation : auteur.

1.1.3. Mobiliser des hétérotopies intermédiaires pour faire valoir un droit : la confrontation aux espaces de l'évaluation juridico-légale

Engendrant un sentiment de mort sociale, la stagnation dans des statuts socio-administratifs d'invisibilisation et l'impossibilité de valoriser son parcours pour vivre dignement sa vieillesse se construisent dans des hétérotopies intermédiaires. En effet, avant d'accéder ou pas au statut socio-administratif le plus aménitable en termes de reconnaissance des liens santé-travail, M. Souleymane doit passer par des espaces dédiées à l'évaluation des effets du travail sur le corps et/ou à l'accompagnement dans la connaissance et la défense des droits en la matière. Nous avons accompagné⁴⁸⁷ M. Souleymane dans une partie de sa déambulation entre différents espaces/corps de métiers (association, administration, justice et médecine) chargés de cela. Qu'il s'agisse de la permanence du Grdr, de celle juridique du CATRED, du cabinet de l'avocate spécialiste du Droit de la Sécurité Sociale, ou du Service Pathologies Professionnelles et Environnementales de l'Hôtel-Dieu, ce sont des espaces de confrontation à la domination juridique : espaces crédibilisés par un juridique qui tend à minimiser les effets du travail sur le corps (Henry, 2017), ou encore espaces qui privilégient le huis-clos entre un expert (avocate, médecin, travailleur social) et l'administré-e. Ces espaces favorisent ainsi l'invisibilisation de la violence des parcours d'accès au droit et de l'enfermement dans des statuts socio-administratifs précarisant.

D'abord, ces espaces « aidants » et/ou d'évaluation juridico-médicale sont rares, surchargés, difficiles d'accès et peu visibles. Comme nous le dit l'avocate de M. Souleymane, sur le « *droit de la sécu, en gros, j'ai un monopole, je suis la seule ici. Et en fait, dans toute l'Ile-de-France, on n'est que trois [...] Et des médecins spécialistes en AT/MP⁴⁸⁸, il n'y en a que... il y a trois services* ». Ainsi, être au fait de l'existence de ces espaces et se confronter à leur surcharge, au manque de disponibilité, d'écoute et à une communication expéditive posent problème au-delà de l'enjeu des mobilités quotidiennes pour y accéder.

Dans ces espaces de définition juridique de la vie s'affirme la prévalence du juridique sur le reste, ici sur le médical, en ce qu'il définit la procédure et la maladie. Ainsi, face à Monsieur Souleymane qui parle de séquelles aux genoux, l'avocate répond : « *Le tableau*

⁴⁸⁷ Comme mentionné dans le chapitre 2 Section 2.1.1, nous avons accompagné certain-e-s administré-e-s, comme ici M. Souleymane auprès de différentes institutions (avocat, services hospitaliers, médecins, administrations, associations, etc.). Nous avons donc assisté aux entretiens avec les personnels de ces organismes et été témoin des (micro)faits socio-administratifs qui y ont eu lieu.

⁴⁸⁸ Accident du Travail/Maladie Professionnelle.

57, *c'est pas les pieds, c'est les épaules ou les bras [...] donc en gros, vous avez une tendinite à l'épaule hun. [...] les genoux, c'est un autre tableau Monsieur. C'est pour ça que je sais que ça ne peut pas être ça.* ». De plus, constatant que, du côté de la procédure, « *c'est mort* » à cause du retard portant sur les délais de recours, l'avocate indique une possibilité sur le plan médical. Cela nécessite cependant que des spécialistes décrivent l'état de santé de M. Souleymane dans ses liens avec le travail.

Toutefois, la définition juridique de la maladie professionnelle non seulement réduit et invisibilise cette dernière (Henry, 2017), mais en plus, elle rend discrétionnaire sa description médico-administrative par les médecins. En effet, comme le montre Didier Fassin (2001)⁴⁸⁹, l'expertise médicale judiciairisée s'inscrit dans « *un espace politique où les repères déontologiques semblent s'effacer* » (Idem, p.19) et où la mise en application du droit change « *non seulement d'un expert à l'autre, mais aussi d'un moment à l'autre pour un même médecin* » (Idem). Ainsi, concernant les médecins spécialistes des Accidents du Travail et de la Maladie Professionnelle, l'avocate nous décrit cet « *arbitraire manifestant le bon vouloir de l'expert (sévérité ou générosité dispensée de manière discrétionnaire), [et cette] contingence rappelant les effets du hasard (variations du jugement selon l'humeur ou l'heure)* » (Idem) : « *j'ai une petite préférence pour Avicenne, le médecin est largement plus sympa [...] sinon vous avez C. Il y a lui et son fils. Mais bon, ils en font un peu un business. Il est très, très connu C. [...] donc ils n'en n'ont rien à faire des gens. [...] ils sont beaucoup, beaucoup moins sympas.* ».

La rareté de ces espaces de description médicale des liens entre état de santé et travail que, certes, l'avocate hiérarchise mais conseille quand même, fait que le départ à la retraite du premier médecin et la surcharge du second nourrissent la dimension arbitraire. En effet, M. Souleymane s'oriente par défaut vers le Service Pathologies professionnelles et environnementales de l'Hôtel-Dieu où nous l'accompagnons chez un médecin « *qui se récuse, alors qu'il lui suffirait de produire un rapport médical descriptif n'engageant que sa compétence médicale* » (Fassin, 2001, p.19), illustrant ainsi la subordination du scientifique au juridique.

Dès les débuts de la consultation, nous sommes témoin du fait que le médecin porte son attention sur la notification de refus par le CRRMP de la reconnaissance de la maladie professionnelle, sans questionner ni examiner M. Souleymane. Tout au long de la

⁴⁸⁹ Qui s'intéresse au rôle des médecins dans la justice locale concernant l'attribution de cartes de séjour pour étrangers malades.

consultation, son discours, dont nous relevons la condescendance, alterne entre description de la procédure⁴⁹⁰ (pourcentages d'incapacité, délais de prise en charge, exposition), dissuasion de chercher à faire reconnaître le caractère professionnel de la maladie, minimisation de l'importance de son rapport dans la procédure dans laquelle est engagé M. Souleymane et incitation à explorer d'autres « pistes » socio-administratives (Encadré 18)⁴⁹¹.

Encadré 18: Quand le corps médical défavorise l'accès aux droits socio-administratifs

Médecin : Ça ne va rien lui apporter, même s'il est reconnu en maladie pro., ça ne va pas lui donner de ressources. [...] c'est quand quelqu'un voilà il a un bras en moins, ça fait tant de %, il a le bras coupé ça fait tant de % [...] il faut laisser tomber cette piste de la maladie professionnelle à mon avis. [...] Je suis exposé dans mon camion poubelle, je déclare l'épaule avec un certificat médical. [...] À mon avis, tout ce qui est articulation, que ce soit le genou, le dos, l'épaule, il faut oublier. [...] Pour l'épaule, on a trente jours pour déclarer. Alors si c'est non alcalifiant, c'est trente jours. Non rompue, c'est 6 mois. S'il y a un tendon qui est rompu, on a jusqu'à un an. [...] je vous le dis, c'est des choses très compliquées [...] Il faut que tous les critères fonctionnent. Il faut que la maladie soit listée, il faut que le délai fonctionne, et il faut que les travaux qui exposent... Alors en plus, il y a un deuxième critère. Ils [le CRRMP] n'ont pas retenu que les travaux qu'il effectuait étaient exposants. [...] Alors, d'un point de vue médical, ce qui peut rester, ça je ne sais pas si ça a été exploré, c'est l'invalidité. Là on oublie le côté professionnel. On est sur le côté médical. Même si M. C. n'a jamais travaillé de sa vie, là on s'occupe du côté médical. [...]

Yacine : Mais du coup en termes de dossier médical, vous pouvez quand même nous aider à faire un...

Médecin : Mais pour faire quoi ?! [...] dans un but de reconnaissance de quoi que ce soit, là je ne vois pas ce qu'on va en tirer. [...] quoiqu'on décrive là maintenant, si vous voulez rattacher ça à ce qui s'est passé en 2012 ou en... c'est compliqué. Ça ne sert pas à grand-chose quoi. Surtout sur des pathologies d'articulation.

Yacine : Si je comprends bien, ici c'est un service qui met en lien la pathologie avec le travail.

Médecin : Absolument [...] Nous, on essaye de savoir si il y a un lien effectivement avec le travail actuel ou antérieur. [...] quand bien même je le ferai, ça ne l'aidera pas sur ça... c'est impossible de passer outre le système... [...] Moi, je voudrais plutôt qu'il se soigne et, moi, je ne suis pas un médecin de soin. [...] Si moi je dis aujourd'hui que c'est en lien avec le travail, heu... ça change quoi ? [...]

Yacine : C'est juste qu'il faut l'avis médical sur ça. En venant dans un service dédié à ça...

Médecin : En tout cas, ici on ne dira jamais s'il y a un lien avec le travail. On va faire une description de ce qu'il a. Mais nous on ne fait pas le lien avec le travail. Le seul organisme qui fait le lien avec le travail, qui est autorisé à dire il y a une maladie... parce que d'où moi je vais dire que c'est en lien avec le travail ? Je n'ai pas les moyens moi d'aller enquêter pour savoir si M. il a vraiment travaillé heu... voilà. S'il était vraiment ripeur... Alors que la Sécurité Sociale, elle, enquête sur le terrain. [...] Là, à l'heure actuelle, hormis l'examen clinique que j'ai fait qui est peu... bon, il est ce qu'il est mais c'est pas... voilà... j'ai pas beaucoup d'éléments pour aller plus loin. Alors on peut faire des examens complémentaires, on peut faire un IRM de l'épaule. Mais l'IRM M. S. la dernière fois vous n'êtes pas restés là, j'ai vu dans le truc. Vous avez pas voulu rester dans l'examen. Le tube là. Qui fait du bruit. Il faut rester, il faut pas bouger hun.

Mr. Souleymane : Ah bon !⁴⁹²

Médecin : Bah oui. C'est-à-dire j'ai vu, il y a un compte rendu là-dedans.

Mr. Souleymane : Je ne suis pas resté là-dedans. Je transpirais

⁴⁹⁰ Chose que le CATRED, puis l'avocate spécialisée, ont déjà fait pour M. Souleymane.

⁴⁹¹ Lors de certains accompagnements et entretiens avec le personnel des différentes organisations, nous avons pu noter et/ou enregistrer puis retranscrire le contenu des échanges.

⁴⁹² M. Souleymane m'explique plus tard : « J'ai payé 55€ pour rien. [...] Je l'ai fait [l'IRM], je suis rentré là-dedans mais comme je transpirais bon ... après il m'a sorti. Après, il a marqué sur le papier que moi, je ne voulais pas rester là-dedans alors que ce n'était pas ça. Il m'a dit "si il y a quelque chose vous sonnez". Comme je transpirais là-dedans, j'ai sonné. Après, il m'a fait sortir. Je ne sais pas combien de temps ils m'ont laissé là-dedans. »

Médecin : Ah bein j'ai transpiré, j'ai transpiré oh ! Il faut écouter les docteurs. Il dit vous bougez pas, vous bougez pas ! Ok ! Bon bougez pas, je vais poser la question à ma collègue si elle a une autre idée et voilà. Ah là là là là. La vie c'est dur hun !

Mr. Souleymane : Ils m'ont jeté à la rue hun...

Médecin Comment ?

Mr. Souleymane : J'ai dit, j'ai travaillé toute la vie mais...

Médecin : Mais bien sûr, mais bien sûr !

Mr. Souleymane : Même la retraite...

Médecin : Non, mais la retraite il faut faire intervenir l'Assistante sociale qui connaît bien les ficelles. [...] Voyez avec l'assistante sociale pour explorer la pénibilité. [...] mais voilà, je pense qu'il y a eu un parcours... il y a un parcours compliqué, les choses n'ont pas été peut-être faites dans les temps à chaque fois. Je crains qu'on n'obtienne pas beaucoup plus que ça. Parce que l'état de santé, il n'est pas très bon, mais il n'est pas non plus... voilà, on est dans une situation où on est un petit peu entre deux. M. S. il peut quand même, voilà : marcher, il est autonome, voilà, il n'y a pas de perte d'autonomie, il n'y a pas de chose comme ça, et là c'est compliqué. Même si on admettait que c'est le travail qui l'a rendu dans cet état-là, fort heureusement, il est encore en bonne santé, entre guillemets. Vous voyez ce que je veux dire. Ou pas assez en mauvaise santé. Si je peux me permettre.

En lui refusant le droit à une expertise médicale portant sur les liens entre le travail et sa situation sanitaire, en l'orientant vers des statuts socio-administratifs où les effets du travail sur le corps sont encore plus difficiles à faire reconnaître, ou qui ne les concernent pas (la retraite pour inaptitude, pour pénibilité, ou encore l'invalidité)⁴⁹³, et en l'orientant vers l'assistante sociale, le médecin tend à « éviter la déclaration d'une maladie en maladie professionnelle » (Henry, 2017, p.71). Il entrave ainsi l'accès de Monsieur Souleymane à un statut socio-administratif de reconnaissance et l'assigne au cercle - spatial - des orientations/réorientations. M. Souleymane doit ainsi se réorienter vers les services relatifs au chômage, à la maladie et à la retraite « ordinaire », au RSA. Dans ces espaces des minimas sociaux, sa seule responsabilité est posée alors que celle des patrons ne l'est pas. Pour les personnes vieillissantes, pour qui la maladie professionnelle marque plus souvent une sortie prématurée du marché du travail ainsi qu'un passage par l'interruption des revenus et par le RSA, avant l'arrivée à une retraite amputée, cette non-reconnaissance et cette relégation sont d'autant plus violentes qu'elles effacent toute une vie de travail et précarisent leur présent et leur futur de retraités.

Ainsi, la soumission de Monsieur Souleymane à l'épreuve de la preuve est un combat contre l'invisibilisation de son parcours professionnel et pour s'assurer les conditions matérielles et symboliques de sa vieillesse. Il s'agit alors d'un combat contre l'exclusion et

⁴⁹³ La Retraite pour Inaptitude comme l'Invalidité ne sont pas des dispositifs portant sur les effets du travail sur la santé. De plus, concernant l'Invalidité, M. Souleymane a atteint l'âge légal de départ en retraite et n'y a donc pas droit. La Retraite Anticipée pour Pénibilité, quant à elle, permet (selon certains critères) de partir avec un taux plein dès 60 ans, ce qui ne concerne pas M. Souleymane qui a déjà 62 ans (âge légal). Par ailleurs, il s'agit d'une prestation nécessitant au préalable une reconnaissance de Maladie Professionnelle ou d'Accident du Travail, et qui, aux dires d'une représentante du CICAS, est : « du bla bla de l'époque de la loi retraite de 2010... ils ne l'appliquent pas ».

pour l'inclusion. Ces dernières sont à lire tant du point de vue des statuts socio-administratifs que des conditions de vie qui y sont associées.

Dans cette épreuve, M. Souleymane vit une confrontation matérielle à différents lieux. Bloqué dans des statuts socio-administratifs précaires, il doit déambuler entre les lieux de l'administratif, du juridique et du médical (marqués, entre autres, par la forme du huis clos), en espérant et en attendant d'accéder à des statuts plus aménitaires. C'est là que se dessine l'organisation spatiale de l'invisibilisation par le statut socio-administratif.

S'il a été principalement question ici de « *l'institutionnalisation de cette forte sous-estimation des effets du travail sur la santé par les institutions de la Sécurité sociale* » (Henry, 2017, p.71-77), l'invisibilisation des parcours et la précarisation du vieillissement qui l'accompagnent, reposent de façon générale, simultanément et cumulativement, sur la complexification des parcours d'accès aux droits, et sur la relégation à des minimas sociaux, à des logements à prendre ou à laisser, à des statuts de séjour subalternes, etc. Les administré-e-s sont donc assigné-e-s à un parcours du type : non-accès aux droits auprès des gestionnaires (ici CPAM et médecin), orientations-réorientations auprès d'acteurs intermédiaires (d'accompagnement socio-administratif et/ou juridique) et vers des prestations qui ne répondent pas à la demande (ici, pour lesquelles le caractère professionnel de la maladie, voire la maladie elle-même, ne sont pas l'objet).

À travers l'analyse du statut socio-administratif et de ce qui concourt à y entrer, à en sortir et à s'y maintenir, se dessinent alors des structurations spatiales de la domination articulées autour du rapport inclusion/exclusion. Dans ce cadre, et avec les enjeux liés à la condition de personne âgée, étrangère et/ou pauvre, les rapports à l'espace sont particulièrement marqués par la contrainte d'intégrer les espaces autres socio-administratifs, ceux du statut et de la démarche. Ces rapports à l'espace sont ainsi sous-tendus par une dialectique d'assujettissement/résistance qui oblige à une interaction intense avec l'administration et marque la géographie de la quotidienneté du sceau socio-administratif. En effet, être dans un statut socio-administratif, c'est être sous l'influence perpétuelle de l'administration. Cela nous amène à la démarche administrative qui, si elle est plus limitée dans le temps, matérialise aussi le contact quotidien avec l'administration (Chevallier, 1983, p.55).

1.2. Déambulation/fixation et mise à distance/envahissement : les structurations spatiales de la démarche administrative

L'inclusion-exclusion évoquée précédemment se retrouve dans ce qui fait la démarche, à savoir les modes de contact entre administration et administré-e-s. Nous allons nous intéresser, d'une part, aux modes de contact physique qui impliquent que l'administré-e va vers l'administration et, d'autre part, aux modes de communication écrite impliquant que l'administré-e reçoit du courrier chez elle/lui. Il s'agit là de « *mode[s] de relations distancié[s] [... qui matérialisent] cette rigidité et cette raideur du contact avec le public [et qui] ne sont que la représentation, la mise en scène de l'inaccessibilité administrative.* » (Chevallier, 1983, p.21). Nous allons focaliser notre attention sur les effets spatiaux de cette confrontation des administré-e-s à cette inaccessibilité.

1.2.1. Aller vers l'administration - attendre que l'administration revienne vers soi

Aller vers l'administration, c'est s'exposer au risque de se voir renvoyer par la formule : « nous reviendrons vers vous ». Ceci implique souvent l'entrée dans une déambulation entre les services bunkerisés des gestionnaires et ceux, sans pouvoir, des intermédiaires. Cette déambulation conduit elle-même à la fixation à l'espace du domicile, à la boîte aux lettres, dans l'attente que l'administration décide de revenir vers l'administré-e, réactivant ainsi le cycle déambulation-fixation. Vieillir s'opère ainsi « *entre déambulations contraintes et fixation à l'espace de la boîte aux lettres* » (Alahyane, 2021, p.130), entre mise à distance qui s'opère en renvoyant l'administré-e chez lui/elle, et l'envahissement de cet espace quotidien par l'attente du retour de l'administration vers l'administré-e, avec ses modalités et ses temporalités à elle.

Ainsi, à 77 ans, et à un moment de sa vie où, suite à la venue de sa conjointe en France, il est dans une hyper-interaction avec plusieurs administrations⁴⁹⁴ pour l'« *inscrire* » (Dardy, 1997a, p.1), M. Ahmed va à la Sécurité Sociale. D'abord, il se rend à l'agence d'Aubervilliers, mais « *c'était un jour férié* ». Ensuite, il se rend « *plus loin que Bobigny, comment ça s'appelle. Je n'ai pas encore fréquenté là-bas, je ne connais pas bien. J'ai pris*

⁴⁹⁴ Suite à la venue de sa conjointe dans le cadre du regroupement familial (Cf. Chapitre 7 Sous-section 1.1), il entreprend avec elle simultanément et cumulativement des démarches liées au séjour, à la couverture médicale, à l'assurance vieillesse, au transport, etc., démarches auxquelles s'ajoute leur suivi médical.

la [...] la grande direction là-bas. [...] Quand je me suis présenté là-bas, ils m'ont donné un papier avec ce qu'il faut comme papiers : le RIB, tout un bazar. » (Ahmed). Quand il retourne une seconde fois à cette agence pour déposer le dossier, il en demande la vérification à un agent.

Qu'est-ce qu'il m'a répondu le mec ?! Il m'a dit "on n'a pas le droit de contrôler nous, c'est des travailleurs là-dedans, c'est eux qui contrôlent...". Il leur a fait diriger le dossier, aux mecs à l'intérieur. Parce que tout passe par l'internet. Moi je ne sais pas faire l'internet. Alors, il m'a dit "nous, on n'a pas le droit de contrôler. Mais il y a la boîte à lettres, tu peux amener tes papiers là. S'il manque quelque chose, ils vont t'appeler." Vous voyez. Alors depuis ce jour-là, j'ai foutu tout le dossier là-dedans, et bien j'attends maintenant.

Cet aperçu sur l'une des démarches administratives effectuées par M. Ahmed montre les aspects incertains, inefficaces, voire infructueux, que prennent les mobilités administratives face à la fermeture de l'administration, mais aussi face à la confrontation à des cheminements et à des espaces inconnus, à des distances à parcourir, dans des moments de la vie où la mobilité devient plus difficile pour des raisons physiques ou psychologiques, et où la tendance est au rétrécissement des espaces de vie (Robette, 2012 ; Drevon et al. 2021). Par ailleurs, les situations de fixation contrainte décrites ici accentuent et aggravent le rétrécissement de l'espace de vie des individus, rétrécissement qui, en soi, serait une caractéristique du vieillissement (Meidani et Cavalli, 2018).

Ici, M. Ahmed a dû prendre « *la grande direction* » et « *[foutre] le dossier là-dedans* », sans aucune preuve de ce dépôt, et sans savoir si celui-ci a bien été réceptionné par les « *mecs à l'intérieur* », ni s'il est complet. Il établit par ailleurs le lien entre la manière avec laquelle s'est déroulée sa démarche et l'attente à laquelle il est assigné, attente marquée par l'incertitude (la CPAM va-t-elle revenir vers lui ? Quand et comment ? Pour lui dire quoi ?). Durant cette attente, il doit prendre en charge tous les soins médicaux déjà engagés par sa conjointe malade, et renoncer aux soins les plus coûteux.

Il est des déambulations pour lesquelles, à l'infructuosité, s'ajoute l'errance ; il est des fixations où la frustration et la précarisation prennent des dimensions d'assignation à la mort sociale ; il est des mises à distance reposant sur une fermeture des lieux de l'administratif, sur une bunkerisation plus avancée ; il est des intrusions qui viennent toucher directement les revenus, avec des temporalités et des modes de communication encore plus arbitraires. En 2015, puis en 2017, Mme Aziza (Figure17) qui, en tant qu'allocataire de l'ASPA, est soumise par voie postale à un contrôle dit « de situation » de la part de la CNAV, fait l'objet d'une suspension de cette prestation, sans préavis, au motif de non-réponse à ce courrier de contrôle qu'elle nous dit ne pas avoir reçu. Ces interruptions durent à chaque fois

cinq mois. Cinq mois pendant lesquels elle ne vit que de sa petite pension de retraite (environ 350 €/mois). À chaque fois, elle tente d'abord d'aller vers la Cnav, mais « *la porte est fermée. Il y a un interphone et c'est comme ça qu'on parle. Ce n'était pas comme ça avant. Tu y allais, ils te recevaient. Maintenant... si tu n'as pas de rendez-vous, ils ne t'ouvrent même pas la porte.* » (Aziza).

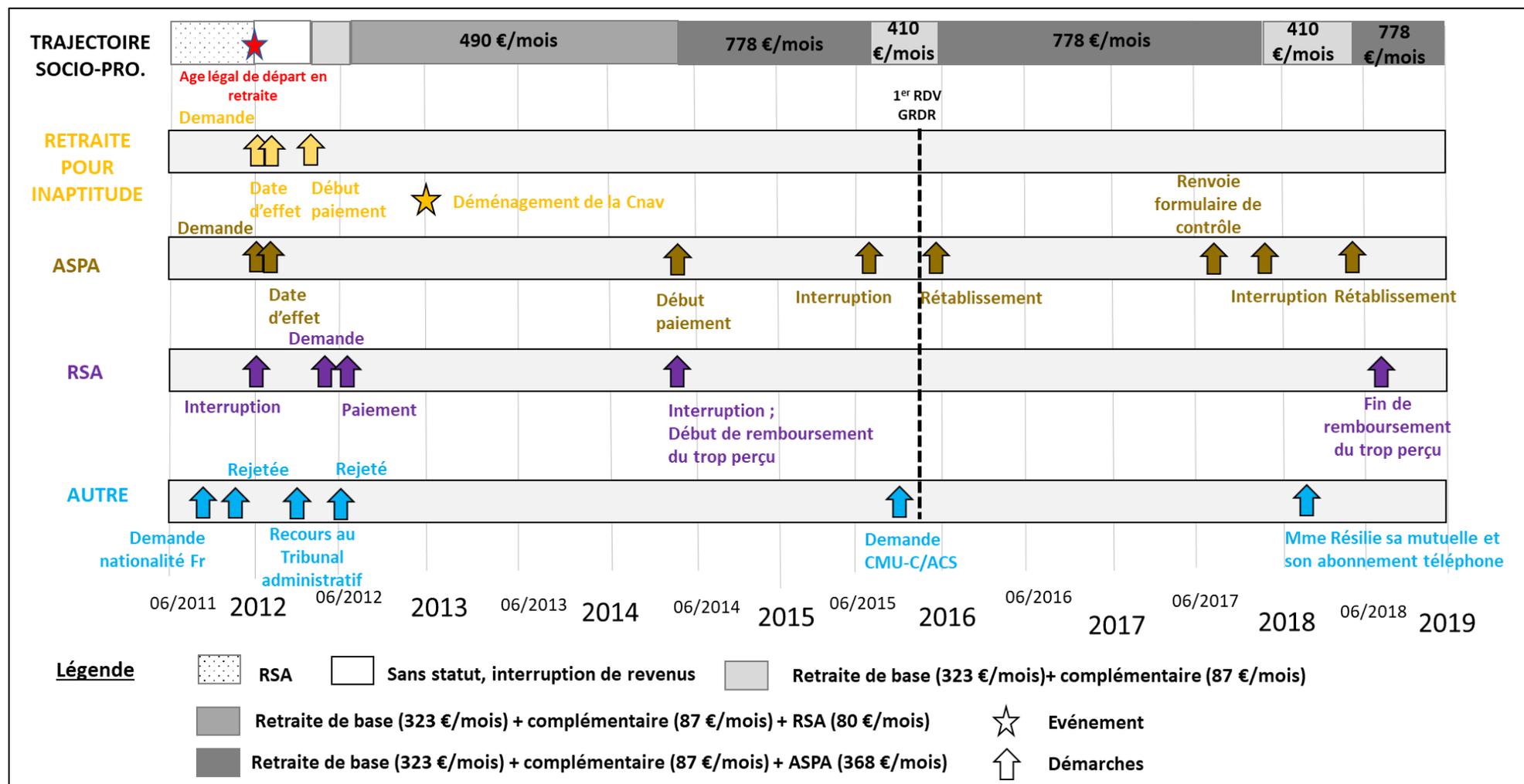
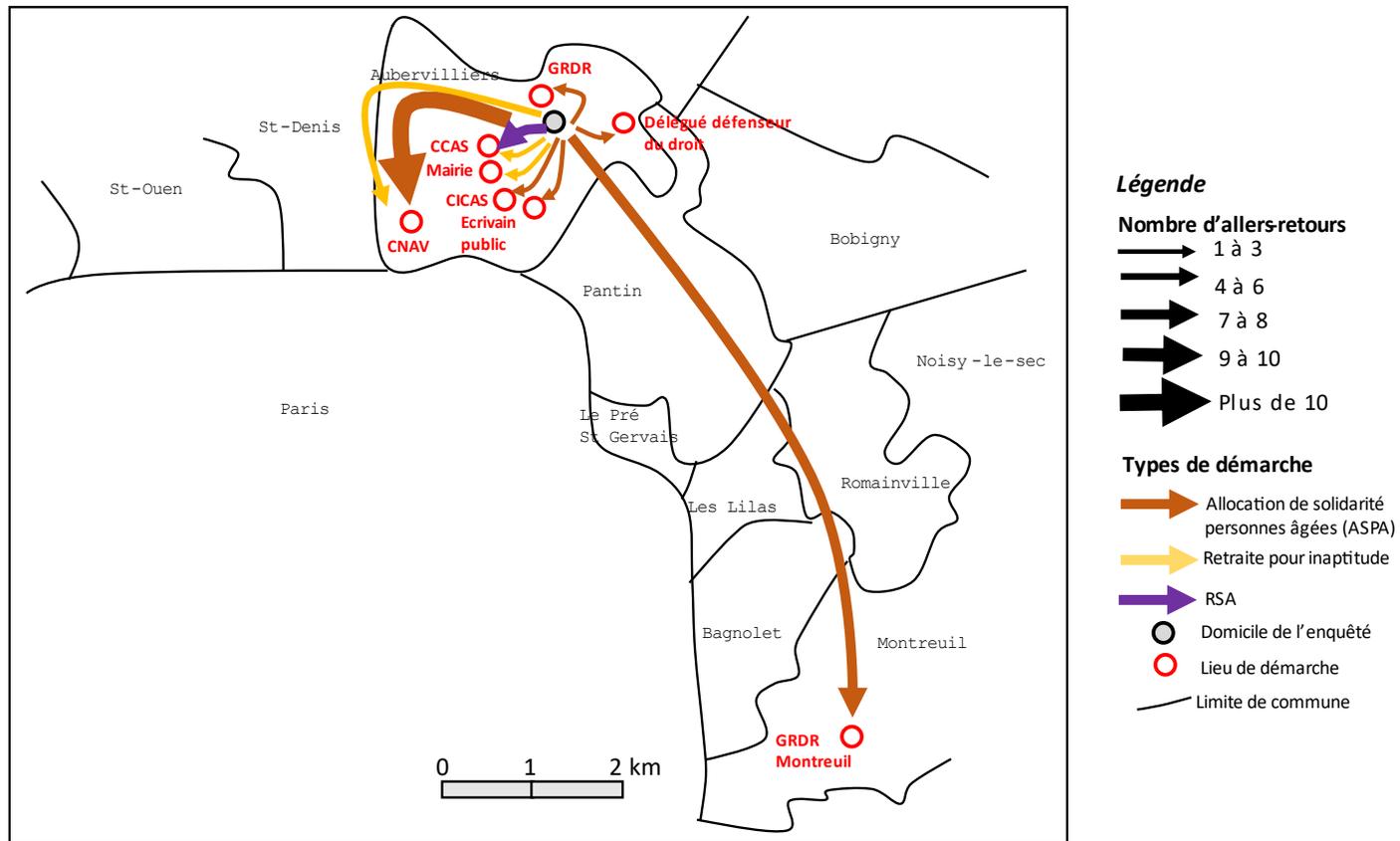


Figure 17: Parcours d'accès au droit de Madame Aziza (2011-2019). Source : enquête. Réalisation : auteur.



Carte 14 : Spatialisation du parcours d'accès aux droits de Madame Aziza 67 ans (2011-2018). Source : enquête. Réalisation : auteur.

Suite à cette confrontation à la fermeture des lieux et donc de l'espace des gestionnaires - fermeture qu'elle associe à une communication déshumanisée -, Mme Aziza erre entre différents intermédiaires (Grdr, Assistantes sociales, Écrivains publics, Délégué du défenseur des droits, etc.) pour communiquer avec ce gestionnaire, dans l'espoir qu'il lui rétablisse sa prestation le plus rapidement possible. Cependant, ces intermédiaires eux-mêmes soumis aux modalités de communication dictées par la Cnav (courrier et standard téléphonique) n'accélèrent pas forcément ce rétablissement. Mme Aziza est alors prise entre, d'une part, la nécessité d'essayer de nouvelles pistes, de poursuivre son errance et d'aller partout où elle peut aller (« *je n'ai laissé nulle part où aller* »), et, d'autre part, la fatigue d'avoir tout essayé et l'assignation à « *attendre que vous nous accablerez de courrier et de "il faut faire ci, il faut faire ça."* » (Aziza). Cette assignation prend alors la forme d'une vie suspendue à la boîte aux lettres et matérialise la mise « *à l'épreuve de la volonté* » (Spire, 2015, p.6) de l'administré-e. Ce-tte dernièr-e doit aller vers l'administration et attendre que celle-ci revienne vers elle/lui.

Ces rapports administration-administré-e, analysés ici à travers les pratiques des administré-e-s et leur confrontation à la fermeture de l'espace administratif, lequel est parfois éloigné du domicile dans des espaces inconnus, peuvent être appréhendés dans leur dimension spatiale de déambulation-fixation. En effet, l'incertitude quant à la prise en compte de leur demande, voire à sa réception même, les poussent à se déplacer, voire à errer, souvent de façon inefficace et non rentable, tout en les assignant à d'autres moments à l'attente dans l'espace domestique. Ceci génère chez eux/elles de la fatigue physique et mentale, de la frustration, de l'anxiété, du désarroi. Par ailleurs, aller vers l'administration et attendre que celle-ci revienne vers l'administré.e est vécu comme une mise à distance-envahissement. Ceci nous amène à interroger plus précisément les modalités de communication que l'administration privilégie pour opérer son retour vers l'administré-e.

1.2.2. La communication écrite entre mise à distance et envahissement

Plaçant au centre de sa gestion « *le dialogue écrit, par voie de formulaires et de correspondances* », l'administration crée à la fois « *une distance [...] dépersonnalisant entièrement la relation avec les administrés* » (Chevallier, 1983, p. 21) et un « *envahissement* » (Siblot, 2006, p.30) de leur espace quotidien (espace domestique et espace d'accès aux droits). Cette distanciation-envahissement se traduit par : *i*) la quantité

de papiers administratifs présents « *dans un espace qui est celui de l'habitation* » (Dardy, 1997a, p.2) ; *ii*) le fait que la réception d'un courrier peut pousser à sortir du domicile ; *iii*) le fait que ces documents écrits constituent une condition d'accès aux espaces autres socio-administratifs, aux espaces de l'accès aux droits⁴⁹⁵ ; *iv*) le fait que l'objectif du recours à ces espaces peut être de récupérer des papiers administratifs importants pour la démarche.

Dans le cadre de la gestion « *bio-politique de la population* » (Foucault, 1976, p.183) et d'un « *ordre administratif dans lequel seule la production de pièces fait foi* » (Siblot, 2006, p.37), l'administré-e est amené-e à manipuler une quantité de papiers dont elle/il doit gérer la réception, le tri, l'archivage, la durée de celui-ci⁴⁹⁶. Or, plus on est âgé-e, plus on a accumulé de papiers. Par ailleurs, moins on est imprégné de la « *culture légitime et scolaire* » (Siblot, 2006, p.35) et d'une « *culture de l'imprimé* » (Dardy, 1997a, p.2), plus on a du mal à gérer cette « *administration domestique* » (Dardy, 1997a, p.1), au risque de crouler sous les papiers.

Ainsi, on a pu observer que, dans un rapport anxieux aux papiers, les enquêté-e-s ont tendance à tout garder, comme s'il y avait « *une commune mesure* » (Idem, p.2) entre les papiers. On a pu également noter que, du fait de l'envahissement quantitatif de ces papiers, il leur arrive de perdre et/ou de jeter des papiers importants. Pour le premier rendez-vous de M. Souleymane à la permanence juridique du CATRED, nous lui disons qu'il doit apporter le certificat médical initial transmis pour la déclaration de la Maladie Professionnelle. Il nous répond, stressé, qu'il va essayer de le retrouver mais que là, ça fait longtemps, et qu'avec tous les papiers qu'il a accumulés depuis, il l'a peut-être jeté⁴⁹⁷.

À l'envahissement du domicile⁴⁹⁸ par des cartables, sacs, cartons, valises de papiers, à stocker dans des logements parfois particulièrement exigües (chambre de foyer), s'ajoute le fait de se rendre à des rendez-vous administratifs alourdi par ces contenants chargés. En effet, faute d'une « *efficacité des classements* » (Dardy, 1997a, p.3), et par peur de ne pas disposer du bon papier, certain-e-s ont tendance à prendre tout le contenant. Ainsi, non

⁴⁹⁵ Dans le sens où, pour se rendre à un rendez-vous, il faut avoir sur soit un ensemble de « *pièce à fournir* ».

⁴⁹⁶ En fonction de leur importance, certains papiers sont à garder à vie (ceux relevant de l'état civil, d'examen médicaux, etc.), d'autres jusqu'à la liquidation de la retraite (fiches de paie, contrats de travail, attestations de versement d'indemnités journalières liées à l'arrêt maladie, etc.), d'autres sont à garder quelques années (assurances, relevés de compte, factures d'électricité, etc.), et d'autres à jeter rapidement (convocations à des rendez-vous, etc.) voire instantanément (certains courriers d'information voire de publicité).

⁴⁹⁷ Ici, le certificat médical initial permet la reconnaissance de la maladie professionnelle, de son évolution, etc. Ce papier est donc très important à conserver.

⁴⁹⁸ Comme Claudine Dardy, on peut considérer que ce « *traitement spatial des papiers, leur répartition dans la maison, représente le premier degré, le plus fruste aussi, de l'administration domestique* » (1997a, p.3).

seulement ces documents prennent de la place dans l'espace privé et constituent une source de préoccupation et de stress quant à leur tri et à leur conservation, mais ils doivent aussi être transportés au cours de la déambulation, par des corps vieillissants et usés, car ils prévalent sur la parole et l'expérience des administré-e-s. Ainsi, nous avons observé que plus l'administré-e ne maîtrise pas l'écrit, plus il/elle est stressé-e et plus le cartable (voire la valise) de documents sera lourd, peu trié, contenant des documents inutiles (publicité) alors que des documents importants peuvent y manquer.

Ainsi, la « *définition juridique de la maladie professionnelle* » (Henry, 2017, p.31), de la présence en France en tant qu'étranger, ou encore de la carrière professionnelle, fait que les vies sont régies, reconnues et attestées par des documents administratifs, par une « *identité-papier* » (Dardy, 1997b, p.225). Ceci impacte les rapports à l'espace, avec de lourdes conséquences sur les administré-e-s (et les travailleurs sociaux⁴⁹⁹).

De ce point de vue, le courrier administratif reçu dans la boîte aux lettres constitue un canal particulier par lequel le juridico-administratif vient s'immiscer dans l'espace intime. Ce courrier peut venir ainsi surprendre l'administré-e chez lui/elle, la/le contraindre à s'y confronter dans l'état dans lequel il/elle se trouve alors, avec ses capacités et sa situation physique et mentale du moment. La boîte aux lettres apparaît alors comme un espace individualisant et anxiogène d'interface entre l'administré-e isolé-e, et l'administration représentante de l'État et de sa « *puissance* » (Chevallier, 1983, p.18). Cet isolement est d'autant plus fort pour les administré-e-s, qu'ils/elles sont déjà sur-exposé-e-s au célibat géographique et à la ségrégation résidentielle⁵⁰⁰ (photographie 8).

⁴⁹⁹ Nombre de travailleurs sociaux rencontrent également des difficultés en lien avec cette multitude de papiers à transporter. Notre collègue MP a développé une tendinite de l'épaule.

⁵⁰⁰ Cf. Chapitre 7 Sous-section 1.1.



Photographie 8 : Hall et boîtes aux lettres d'un immeuble de la rue Charles Tillon à Aubervilliers. Réalisation : auteur.

Les courriers en lien avec la contrainte à entrer, sortir, rester dans un statut socio-administratif, et avec l'injonction à la soumission, sont les plus perturbants. Au langage injonctif s'ajoutent, dans leur contenu, des caractéristiques impersonnelles, une forme systématisante, et y prédomine le jargon juridique⁵⁰¹. Il arrive même qu'ils ne répondent pas à la demande de l'administré-e, voire qu'ils constituent une tentative de le flouer. Le courrier (Annexe 24) reçu par M. Souleymane, 6 mois après sa demande de retraite au titre de l'inaptitude au travail, en est une illustration (figure 6). Ce courrier de la Cnav ne lui laisse que deux options : la retraite à taux réduit (41.25%) ou l'annulation de sa demande de retraite, comme s'il avait demandé une retraite classique avant l'âge du taux plein⁵⁰². Ainsi, le contenu de ce courrier peut laisser entendre que la Cnav le lui a envoyé par erreur de « *contingence* » (Fassin, 2001, p.19), erreur rendue possible par, et expression de, la standardisation, la dépersonnalisation, la tentative « *de néantisation de l'administré* » (Chevallier, 1983, p. 19). On peut aussi interpréter ce courrier comme une tentative de manipulation juridique et procédurière pour empêcher M. Souleymane d'accéder à un type de statut auquel il a demandé l'accès. Quoi qu'il en soit, ce courrier a eu pour effet de le

⁵⁰¹ Du type : « *selon l'article L.351-7 du Code de la Sécurité Sociale, nous ne pouvons vous attribuer une retraite personnelle au titre de l'inaptitude au travail.* », comme cela figure dans un courrier reçu par M. Souleymane.

⁵⁰² Alors que sa demande porte sur la retraite pour Inaptitude au travail, ce qui lui permettrait d'accéder au taux plein (50%) avant 65 ans.

flouer concernant la procédure à suivre et de le mettre sous pression, chez lui, à un moment où il ne s'attendait pas à ce type de réponse⁵⁰³.

Le rapport aux papiers entraîne un autre type de relation à l'espace, celui de la sortie vers l'administration et ses intermédiaires suite à la réception d'un courrier à domicile. Cette dernière peut contraindre à sortir de chez soi, en pensant que le courrier est important et nécessite des démarches, alors qu'il ne l'est pas. Ainsi, avec Mme Nabia, nous envoyons par courrier à Humanis (qui lui verse une pension de réversion) des informations sur l'évolution de sa situation familiale. Quelques semaines plus tard, elle reçoit par courrier un accusé de réception. Reconnaisant le logo de l'institution, elle s'est à nouveau déplacée à la permanence du Grdr pour s'assurer du contenu de ce courrier, et pensant qu'il y avait une suite à lui donner. A l'inverse, d'autres enquêté-e-s ont parfois pu recevoir des courriers importants (notamment sur le plan des délais à respecter) et ne pas entreprendre les déplacements qu'ils nécessitent, passant à côté de l'injonction à la mobilité dont ils sont porteurs.

Ainsi, la place qu'occupent les papiers administratifs, entre mise à distance de l'administré-e et envahissement de son espace quotidien, fait partie de ces « *multiples signes [qui] sont là pour attester et rappeler en permanence au public que l'administration occupe dans la société une position spécifique et irréductible à celle des autres organisations sociales* » (Chevallier, 1983, p.18). Cette position s'affirme dans le fait que l'administration vient vers l'administré-e avec les temporalités et les modalités qu'elle décide, poussant souvent celui-ci/celle-ci à la mobilité et compliquant en même temps sa venue vers elle. Limiter l'accueil physique dans les administrations, tout en privilégiant le mode de communication écrit avec elles, illustre ainsi un de ces « *comportements administratifs [qui] sont entièrement sous-tendus par la volonté de tenir les administrés à distance* » (Chevallier, 1983, p.20), de les exclure du pouvoir de décision concernant leur vie socio-administrative, tout en envahissant leur quotidien. La domination socio-administrative éloigne ainsi les administré-e-s des « *choix administratifs* » (Chevallier, 1983, p.20) par le biais de la démarche, tout en effectuant la « *prise en charge de la vie* » (Foucault, 1976, p.188) par le biais des statuts.

⁵⁰³ M. Souleymane a, par la suite, été très anxieux d'avoir signé ce courrier, et ce d'autant plus qu'il a reçu par la suite une notification de rejet de la Cnav (concernant sa demande de retraite pour Inaptitude), qu'il a entamé une procédure contre celle-ci au tribunal, avec la crainte que le courrier dans lequel il a signé pour une retraite à taux réduit se retourne contre lui. L'enjeu ici est d'être dans un statut ou dans un autre avec, entre autres, la différence de revenus (ici environ 300 €/mois) que cela implique jusqu'à la fin de sa vie.

Im-mobilités, déambulation, fixation, mise à distance, envahissement de l'espace domestique, fermeture de l'espace lié à la bunkérisation, etc. sont autant de pratiques et de rapports à l'espace qui sont vécus par les administré-e-s dans le cadre des statuts et démarches liées à leur accès aux droits socio-administratifs. Ils témoignent des dimensions spatiales intrinsèques, oppressantes, de la domination socio-administrative, ainsi que de sa production, de sa transformation et de son utilisation de lieux (Clerval et al. 2015). Les rapports et pratiques spatiales qui ressortent de la confrontation administration-administré-e-s montrent aussi que la domination socio-administrative repose sur des mécanismes sociaux et spatiaux d'inclusion-exclusion. En effet, tout comme le « *concept relationnel* » (Wallerstein, 2009, p.50) de Centre/Périphérie peut correspondre à une structuration spatiale adoptée par la mondialisation capitaliste (Pereira, 2015)⁵⁰⁴, il est possible d'analyser la domination socio-administrative à partir d'une structuration en termes d'inclusion/exclusion. Ici, dans le cadre du statut et de la démarche, l'inclusion/exclusion au regard des statuts sociaux, des ressources, etc., va de pair avec une inclusion/exclusion en termes d'espace (matériel et idéal). Ainsi, par sa structuration spatiale, la domination socio-administrative mobilise les administré-e-s, leur impose « *des espaces produits pour* » (Ripoll et Veschambre, 2006, p.302) elles/eux. Ici, les enjeux socio-administratifs cruciaux, notamment au moment du vieillissement⁵⁰⁵, ne font qu'accentuer cette domination. Il s'agit alors de mesurer à quel point cette domination socio-administrative marque de son sceau leurs rapports à l'espace et leurs im-mobilités quotidiennes, au-delà de leurs pratiques administratives, limite leur pouvoir d'agir et pose donc le problème de « *l'appropriation* » (Idem) de leur vie et de leur espace quotidien.

2. Les effets réducteurs du statut et de la démarche sur l'espace de vie

Dans ce qui suit, il s'agit d'interroger les effets du socio-administratif en élargissant notre propos aux pratiques spatiales extra administratives (comprenant notamment les mobilités internationales, les mobilités locales pour différents motifs autres que la démarche administrative, ainsi que les sociabilités). Nous avons vu que, du fait d'une gestion socio-

⁵⁰⁴ Et tout comme « *les études sur la géographie du genre semblent [...] mettre en avant une structuration de l'espace qui oppose privé/public, ou du moins intérieur/extérieur (Di Méo, 2012).* » (Pereira, 2015).

⁵⁰⁵ Obtenir les ressources pour vivre sa vieillesse jusqu'à sa mort étant souvent conditionné par la reconnaissance - socio-administrative - matérielle et symbolique du parcours.

administrative de leur âge, de leur nationalité, de leur situation socio-professionnelle, économique, résidentielle, ou encore sanitaire, les personnes sont exposées à la domination socio-administrative et à ses structurations spatiales.

Par ailleurs, dans le vieillissement et la migration, se posent des besoins particuliers dont celui de continuer de participer à la vie économique et sociale, de vivre dans la sécurité et la stabilité (Drilling et al. 2019, p.94), ou encore de circuler à l'international pour soi et sa famille. Or, la ségrégation spatiale et résidentielle, la pauvreté, le vieillissement du corps (comptant parmi les marqueurs des inégalités sociales⁵⁰⁶), mettent à l'épreuve les mobilités dans la ville (Quiroga, 2014), ainsi que les allers-retours à l'international.

Quel-le-s sont les pratiques de mobilité et les rapports à l'espace quotidien des personnes aux prises avec le statut et la démarche socio-administratives ? Quels sont les effets de la domination socio-administrative sur les pratiques spatiales quotidiennes et sur les rapports à l'espace de vie ? Nous cherchons ici à confirmer l'hypothèse qu'être dans des statuts précaires, et en interaction intense avec l'administration, tend à contraindre les mobilités et à réduire l'espace de vie, avant même⁵⁰⁷ la confrontation à l'épreuve du corps vieillissant. Pour le montrer, nous analyserons, dans un premier temps, les effets du socio-administratif sur les pratiques quotidiennes (lieux fréquentés, motifs de déplacement, sociabilités). Dans un second temps, on abordera comment le socio-administratif interfère dans les pratiques de mobilité internationale.

2.1. Un espace du quotidien sous l'emprise du socio-administratif

L'accès aux mobilités et les possibilités de déplacement peuvent être réduites par le capital (Kaufmann et Jemelin, 2004), et donc par le statut de pauvre⁵⁰⁸ et le marché de la mobilité, par celui de locataire dans une tour où l'ascenseur ne fonctionne pas⁵⁰⁹, par celui de résident-e dans un quartier mal desservi par les transports ou encore dans un logement

⁵⁰⁶ Comme l'indique l'appel à communication du Colloque « *L'impensé des classes sociales dans le processus de vieillissement* » organisé à l'Université de Namur, les 10-11 septembre 2015.

⁵⁰⁷ Dans le sens chronologique mais aussi dans l'ordre d'importance, tant les statuts précaires et la démarche déterminent les modalités de contournement et celle de la soumission à la perte « naturelle » des capacités physiologiques et à la réduction de l'espace de vie dont elle peut être synonyme.

⁵⁰⁸ Il s'agit d'un statut socio-économique, mais aussi socio-administratif, dans le sens où la pauvreté fait partie des risques sociaux pris en compte par la protection sociale française.

⁵⁰⁹ Voir annexe 15.

dont les caractéristiques architecturales et transitaires empêchent le lien social⁵¹⁰. Croisée avec ces statuts précaires, l'assignation à la démarche administrative, à l'hypermobilité et/ou à la fixation peut, elle aussi, être un « *marqueur de vulnérabilité [...et] impacte[r] les conditions d'inclusion socio-spatiale* » (Quiroga, 2014, p.2).

Pour dégager certains de ces marqueurs et impacts, nous nous intéresserons dans un premier temps (2.1.1) aux lieux fréquentés par les enquêté-e-s et à leurs motifs de déplacement. Cela permettra de questionner le processus d'enfermement dans un espace-temps reproductif qu'illustre la formule « *l'ouvrier n'a pas le temps d'être ailleurs qu'à l'atelier* » (Rancière, 2020, p.828), et d'analyser dans quelle mesure le socio-administratif prend le relais du travail au moment de la retraite (aussi bien en termes de mobilisation quotidienne que de ressources essentielles à la survie). Dans un second temps (2.1.2), nous nous intéresserons aux tentatives de contournement et de résistance à l'enfermement provoqué par le socio-administratif. Nous verrons dans quelle mesure les personnes arrivent (ou pas) à se soustraire à l'espace-temps du socio-administratif pour se construire leur propre espace-temps. Dans un troisième temps (2.1.3), nous mesurerons la place prépondérante qu'occupe le socio-administratif dans les sociabilités et les espaces de la vie quotidienne des personnes enquêtées.

2.1.1. Repli sur l'espace domestique et mobilités reproductives

Le statut et la démarche ont tendance à réduire l'espace de vie à l'espace du domicile et les déplacements à des mobilités reproductives. Ainsi, concernant l'accès aux tarifs spéciaux de la RATP pour les personnes âgées, M. Ahmed nous dit que sa conjointe⁵¹¹ « *n'a pas de carte. Alors, obligé, il faut que j'achète les tickets. Ça fait 15 euros à chaque fois hun, le carnet. Ça revient cher. Alors tu paies le loyer, admettons 600, plus les charges, plus à manger, plus... tu ne peux pas y arriver !* » (Ahmed). En plus d'être limité par le statut de sa conjointe (personne âgée, sans revenus, n'ayant pas le droit aux réductions dans les transports), M. Ahmed témoigne de déplacements quotidiens et hebdomadaires reproductifs :

⁵¹⁰ « *Si c'était dans les appartements comme ça, vous pouvez avoir des voisins ou des trucs comme ça. Mais là où je suis, c'est des petites maisons de passage* » (Khalidou).

⁵¹¹ Conjointe qui, rappelons-le, au moment de l'entretien (2018) vient d'arriver dans le cadre d'un regroupement familial, effectue des démarches dans différents domaines (séjour, ressources, santé, transports, logement, etc.), et n'a donc pas encore un statut d'ayant-droit.

Quand j'ai des papiers, des problèmes comme ça, il faut que je me déplace. Il faut aller aux impôts, il faut aller au médecin quand je suis malade, il faut aller au marché faire ses commissions, il faut aller au magasin... Hun, tout ça. Il y a beaucoup de choses hun !

Mais vous ne sortez pas pour vous balader ?

Non, non, non. Des fois, je suis fatigué, je reste à la maison. Je ne bouge pas. [...] Il fait froid. Qu'est-ce que tu vas faire dehors. Tout ce qui reste, c'est de faire de bonnes commissions et de rentrer à la maison. C'est le seul moyen.

M. Ahmed évoque ici trois pôles de destination justifiant sa sortie de l'espace domestique : l'administratif, le médical et l'alimentaire. Il s'agit de trois pôles reproductifs dans le sens où ses ressources (financières notamment) et sa santé physique en dépendent. Il en souligne ainsi le caractère obligatoire, l'effet fatiguant sur sa santé, saturant ses rapports à l'espace, et l'effet de repli sur l'espace domestique, lui aussi reproductif car dédié au repos entre les déplacements. Si ce repli peut être un effet du vieillissement pour toute personne, M. Ahmed en souligne ici les liens avec la démarche administrative, allant ainsi dans le sens des études liant santé et repli sur l'espace domestique à vieillesse et classe sociale (Pillonel, 2018). Dans ces déplacements, l'administratif occupe une place incompressible. Relevons que la fréquentation contrainte des « espaces autres » socio-administratifs et la réduction de son espace de vie (au domicile), permettent à M. Ahmed d'honorer d'autres obligations (aider financièrement ses enfants et petits-enfants et aller les voir en Algérie) et d'avoir accès à d'autres espaces avec lesquels il entretient des rapports plus harmonieux : *« moi je préfère rester là-bas avec les enfants que de rester tout seul ici. [...] incroyable les petits ! C'est ça la vie. Alors moi, je donne un coup de main, je dépense pour eux, j'achète l'habillement, j'achète à manger, j'achète tout pour eux. »* (Ahmed).

Plus les statuts sont précaires à différents niveaux et la démarche obligatoire, plus les rapports à l'espace - même domestique - sont marqués par le repli, la frustration et la souffrance. Ainsi, au moment de l'entretien, Mme Aziza vit une interruption arbitraire de son ASPA et tente de la rétablir. Elle est aussi dans d'autres démarches administratives. De plus, elle souffre de différentes pathologies qui la handicapent dans ses mobilités et vit seule au 13^{ème} étage d'une tour, où l'ascenseur tombe souvent en panne et peut le rester pendant longtemps, dans un appartement de l'OPHLM d'Aubervilliers duquel elle aimerait déménager⁵¹². Ses mobilités sont essentiellement reproductives : *« je sors que pour régler mes affaires, si je dois acheter de quoi manger, ou bien pour des papiers, ou le médecin ou quelque chose comme ça. Je n'ai pas où aller sinon. »*, tandis qu'elle vit l'espace domestique comme un enfermement.

J'ai l'estomac, j'ai le cholestérol, la tension. L'arthrose m'a tuée. Quand j'arrive à sortir je sors, quand je n'y arrive pas, je suis là. [...] Si je n'ai pas quelque chose à faire, je ne sors pas. Parce que mes jambes me font mal. Parce

⁵¹² Cf. Sous-Section 3.4 du Chapitre 6.

que je n'ai plus la patience. Parce que pour sortir sans raison... avec l'âge, tu changes à tous les niveaux. Tu ne peux pas rester comme tu étais plus jeune, tu ne cours pas pour rien. J'ai quand même 66 ans hun, je n'ai pas... [...] Avant oui, mais maintenant non. Même quand je vais au pays, tu ne vas pas me voir courir dans la rue ou... [...] Je suis allée aux impôts ramener la feuille des impôts. [...] Et je suis partie à la sécurité sociale à Quatre Chemins. Et ça y est, je suis revenue. Rien que ça et ça prend la journée. Les impôts, il y avait la queue jusqu'ici. Une heure et toi tu es debout. La sécurité sociale, c'est pire. Voilà, et après tu reviens. Où veux-tu aller ? En même temps, à Quatre Chemins, j'ai acheté le pain et j'ai acheté... de quoi manger et je m'en suis revenue chez moi.

On voit dans le témoignage de Mme Aziza que ses rapports à l'espace sont empreints de contraintes et d'obligations, lesquelles la renvoient à sa condition de pauvre, de mal logée, de personne en perte de ses capacités physiques et usée mentalement, d'administrée devant se soumettre à la démarche administrative. Son témoignage illustre bien les effets du statut et de la démarche socio-administrative qui impactent, imprègnent et saturent ses rapports à l'espace. Ceux-ci sont marqués par la réduction de son espace de vie, son enfermement chez elle et dans sa condition sociale. Cette expérience illustre ainsi des liens forts entre « *appropriation de l'espace, inégalités sociales, rapports de pouvoir* » (Ripoll et Veschambre, 2006, p.302).

2.1.2. Renoncer aux droits pour se réapproprier son espace-temps

On observe des tentatives de résistance à l'aliénation socio-administrative, pour se réapproprier un espace-temps de vie, à travers des im-mobilités. Mais ces tentatives laissent entrevoir dans le même temps des limites à ces ré-appropriations, et un coût élevé, notamment celui d'un renoncement au droit. Face à l'injonction à la fixation et/ou à l'hypermobilité reproductive (en particulier celles liées aux démarches administratives), les tentatives de réappropriation passent par des augmentations et/ou des « *réductions de mobilités [qui] se révèlent ainsi être une résistance aux mobilités subies* » (Quiroga, 2014, p.28). Les administré-e-s vont ainsi tenter de gérer leurs démarches socio-administratives sur le plan spatial et temporel en priorisant certaines d'entre elles, en jouant sur les délais, voire en renonçant complètement à certains droits, à certains statuts, au profit d'autres dimensions du vécu, d'autres espaces et im-mobilités.

Ainsi, Mme Mina, suite à une longue procédure au tribunal contre la CPAM, obtient en 2014 une augmentation de son taux d'incapacité liés à la reconnaissance de ses maladies professionnelles, et voit ainsi sa pension augmenter : « *ils m'ont donné 250 et quelques, tous les trois mois. Mais après, ils ont baissé la rente et sont retournés encore à 182 euros [...]* Jamais, ils ne m'ont envoyé un courrier. » (Mina). Au moment de l'entretien en 2018, elle

n'a toujours pas éclairci ce problème, nous disant dans un premier temps : « *je ne sais même pas où aller* » (alors qu'elle sort d'une procédure face à la CPAM, avec avocat et médecin qui la soutiennent) ; dans un second temps, elle explique qu'elle dispose d'un certain nombre d'années pour demander la rétroactivité « *normalement, on a le droit à partir de 5 ans* » ; dans un troisième temps, elle confie : « *ils demandent beaucoup de choses. [...] à mon avis, je vois avec la sécurité sociale. Et après, je vais voir... [...] Le [bus n°] 173⁵¹³ dépose à côté. Il faut que je cherche la feuille. Que je sorte tous les papiers de la maladie. Quand j'irai, il faudra que j'ai tout le dossier de la maladie professionnelle* ».

Mme Mina exprime donc son incompréhension et sa désapprobation tout en envisageant de gérer au mieux pour elle la démarche administrative, et en assumant de mettre en suspens son statut d'ayant droit. Prenant en compte les délais de la rétroactivité, elle se donne le temps, avant d'aller à la CPAM, renonçant ainsi à 68 € tous les 3 mois. Ce montant correspond à l'écart économique entre deux statuts/définitions administratives du taux d'incapacité (« *ils sont passé à 10% mais ils m'ont toujours payé pour 6%* » (Mina)). À travers cette gestion, Mme Mina montre qu'elle prend du recul avec les statuts socio-administratifs et les démarches induites, mais n'y renonce pas pour autant. De plus, si cette tentative de gestion donne à voir une priorisation, celle-ci s'opère souvent entre différentes urgences socio-administratives. Mme Mina est dans un statut de femme qui s'occupe de son mari en perte d'autonomie avancée. Lors de l'entretien, concernant cette question de la CPAM, elle nous dit « *On va voir la semaine prochaine, parce qu'aujourd'hui je vais avec lui à l'hôpital, peut être mercredi ou jeudi. Il faut d'abord que je trouve tout le dossier* ». Les rapports à l'espace socio-administratif traduisent certes une forme de résistance, mais en traduisent aussi les limites, face à l'administration, aux statuts et aux démarches imposées.

La résistance passe aussi par le fait de prioriser des espaces ressources non-socio-administratifs. Ainsi, Mme T. qui traverse une dépression suite à son veuvage, est suivie par un psychiatre, consomme des médicaments qui troublent sa concentration, et trouve notamment dans les voyages en Normandie avec sa fille le moyen de sortir de cet état. Dans les mêmes temporalités, concernant sa pension de réversion et ses doutes sur le calcul de sa propre retraite (« *je pense ils m'ont bouffée* », nous dit-elle), elle est confrontée à la CNAV

⁵¹³ Mme doit aller à l'agence CPAM de Saint-Denis car celle d'Aubervilliers, « *non, elle n'y est plus. Maintenant c'est à côté du ... du Stade de France. Celle-ci, des fois, elle est ouverte des fois non. On m'a même dit qu'elle a fermée. Je ne sais pas. On m'a dit qu'elle a fermé* ».

qui lui demande plusieurs fois les mêmes documents et l'expose à une communication agressive de la part de l'agent responsable de son dossier.

Elle m'a appelée la dame qui tenait le compte. Elle m'a dit "tu vas regretter, tu vas mordre vos doigts." [...] j'ai dit "vous êtes qui ?" [...] Elle a dit "c'est moi qui a votre compte de réversion". J'ai dit "écoutez madame. La retraite de réversion, mon mari il travaillait et j'ai le droit, hun ! [...] Et vous avez pas le droit déjà de me dit que tu vas mordre vos doigts. Ça sort pas de votre poche." [...] Ah on s'est disputé déjà au téléphone hun [...] Elle m'a dit "oué mais tu m'as rendu les papiers en retard, tu m'as envoyé...". J'ai dit "moi, je suis avec [...] Un psychiatre". J'ai dit "vous voulez que je vais t'envoyer le nom et le prénom et tous les papiers, tous les médicaments que je prends. Je vais te l'envoyer. C'est ça que vous voulez ?" J'ai dit "moi, je suis pas bien. J'ai trouvé les papiers, j'ai posé, j'ai dit à ma fille "on a reçu un papier." Et j'ai pas donné." C'est vrai, je l'ai pas donné. Elle, elle va partir en vacances 2 jours. Elle est partie... Même moi, j'ai parti avec elle. Je l'ai oublié. J'ai dit "ça arrive. Je suis pas normale madame, depuis j'ai perdu mon mari." Elle m'a dit "moi, je m'en fous de tout ça." J'ai dit "alors tu m'appelles plus !". Moi j'ai dit la vérité, j'ai dit j'ai oublié. Et j'ai dit à ma fille, j'ai reçu les papiers, mais je sais pas c'est quoi, et moi je connais pas, je lui ai pas expliqué.

Dans l'échantillon, le fait de voyager, de déprimer et de ne pas être réactif durant quelques jours, semaines, etc. peut amener à des interruptions de droits et/ou à des non-ouvertures de droits. Cela témoigne de cette confrontation quotidienne entre espace-temps socio-administratifs et espace-temps autres de la vie⁵¹⁴. Ici, l'oubli des papiers, le voyage avec sa fille, le refus d'être rappelée par l'agent de la Cnav, le refus d'une démarche administrative qu'elle considère comme un problème supplémentaire dont elle n'a pas besoin, sont autant de manifestations de sa résistance aux contraintes, aux injonctions, à la rigidité et aux incompatibilités spatiales et temporelles du statut et de la démarche. Mme T. refuse que ses pratiques spatiales lui soient imposées par la démarche, « *parce que quand t'as déjà des problèmes dans ta tête, et tu vas faire encore des problèmes !? Tu cherches, tu cherches, tu cherches. C'est bon !* ». Cela signifie devoir renoncer à certains statuts et droits. « *Hé bein, ils m'ont pas tout donné, mais c'est pas grave. Dès que j'ai ce que je vais dépenser, ce que je vais manger, dieu merci. Je demande pas à mes enfants, voilà [...] Je demande pas ce qu'il y a, ce qu'il y en a pas. Je paie mes factures, je mange, je dors. Je ramène pas avec moi au paradis. Si ça existe le paradis [rire]* » (T.).

2.1.3. Des sociabilités mises à l'épreuve

Les pôles de sociabilité des enquêtés.e.s, à l'échelle de leur ville, voire de la Région Ile-de-France, se structurent autour de la sphère familiale et communautaire, voire villageoise et/ou religieuse. À l'échelle locale, des sociabilités de proximité s'organisent

⁵¹⁴ Selon Michel Foucault (2004, p.17) « *L'hétérotopie se met à fonctionner à plein lorsque les hommes se trouvent dans une sorte de rupture absolue avec leur temps traditionnel* ».

autour du voisinage, des lieux de culte, ou encore de l'offre institutionnelle locale, dédiée aux habitant-e-s et/ou aux séniors de la ville. Cependant, cette « *vieillesse « hyperaffiliée »* » (Bernardot, 2006, p.4) se heurte aux statuts précaires sur le plan économique, à des logements ségrégués, périphérisés, où s'opère « *la réduction drastique des espaces collectifs* » (Lévy-Vroelant et al., 2022, p.8) aussi bien dans le Foyer de Travailleurs Migrants (FTM) (Copaf, 2011, 2012) que dans les quartiers populaires (Abzouz, 2021). De plus, les démarches socio-administratives, mobilisant de l'énergie, vécues parfois comme déprimantes, peuvent pousser au repli sur soi. Ainsi, les sociabilités sont aussi marquées du sceau de la réduction par le statut et la démarche socio-administrative qui peuvent faire de la vieillesse « *une vieillesse "enfermée"* » (Bernardot, 2006, p.6).

Plus le socio-administratif assignant à l'isolement touche à des dimensions essentielles du vécu (comme le logement, les revenus, etc.), plus la lutte contre l'isolement prend des formes récurrentes, voire quotidiennes, et plus le risque d'exposition à l'isolement est grand. M. Cheikh, par exemple, a un statut de résident d'un Foyer de Travailleurs Migrants dont il nous dit, concernant « *les contacts* » entre les voisins, « *ici ça ne va pas. Déjà il n'y a pas de contact, il n'y a rien.* ». Fréquentant le Collectif des Mourides de France, collectif au rayonnement international⁵¹⁵ et dont les locaux sont à Aulnay-sous-Bois, il nous décrit comment ce pôle de sociabilités communautaires, chaque jour, lui permet de fuir et supporter la réalité de son désert humain dans le foyer, malgré son obligation d'y retourner pour la nuit : « *j'arrive même pas à dormir correctement la nuit. C'est angoissant ici. Je suis obligé de sortir, de rentrer, d'aller à Aulnay, de rentrer. Je ne fais même plus la cuisine ici hun.* ». Ainsi, confronté-e-s à ce socio-administratif assignant à l'isolement, à l'enfermement, voire à des états dépressifs, les enquêté-e-s décrivent parfois leur pôle de sociabilités comme des lieux de résilience.

Or ces lieux de résilience sont eux-mêmes marqués par le socio-administratif. M. Cheikh parle de démarches administratives dans les locaux de l'association mouride. Il arrive même que les institutions dédiées à la démarche administrative offrent aussi des temps et des espaces aux sociabilités amicales. C'est le cas des institutions associatives et municipales telles que le Grdr et les Maisons Pour Tous qui proposent à la fois une offre d'accompagnement vers l'accès aux droits (souvent en tant qu'intermédiaires) et une offre

⁵¹⁵ Voir, entre autres, cet article de Kab Niang (2017) du Bondy Blog : « À Aulnay-sous-Bois, au coeur de l'hommage à Ahmadou Bamba par les Sénégalais d'Europe et d'Afrique », En ligne, consulté le 20.07.2022 URL : <https://www.bondyblog.fr/societe/a-aulnay-sous-bois-au-coeur-de-lhommage-a-ahmadou-bamba-de-la-communaute-senegalaise-deurope-et-dafrique/>

de loisirs à destination de leur « public cible » (personnes âgées immigrées, habitant-e-s du quartier/ville, séniors du quartier/ville, etc.). Ces espaces, où l'on peut passer d'une offre à l'autre, donnent alors à voir la sociabilité comme ressource, bien qu'elle soit aussi gérée par le bio-politique (Foucault, 1976, p.189) sous une forme assistancielle (Thomas, 2010, p.11).

Ainsi, Mme Mina, par exemple, entre pour la première fois à la Maison Pour Tous de son quartier pour y rencontrer l'écrivain public, dans le cadre de ses démarches liées à la reconnaissance de ses maladies professionnelles. « *Et après, grâce à la Maison Pour Tous, je connais beaucoup de copines hun. On est 5 ou 6 copines, c'est comme la famille. C'est grâce à la Maison Pour Tous.* ». Cette rencontre lui fait du bien à un moment où ses démarches administratives la font déprimer et se replier sur elle-même : « *Là, comme je restais, je n'arrivais pas à travailler, c'est pas facile. J'ai commencé à aller chez le psychologue hun. Depuis que j'ai commencé à aller à la Maison Pour Tous, j'ai laissé le psychologue* ». Elle a fait connaissance avec cette « famille » en participant aux activités proposées dont elle nous dit :

Il y a les sorties, des fois, on allait faire l'atelier, faire la cuisine, on paie 2 euros chacun, on fait les repas, on fait des gâteaux. On fait ensemble et on mange ensemble. Des fois, on fait des sorties pour 2 euros, 5 euros. Une fois ils m'ont ramenée à Reims pour 5 euros. A 5 euros, on va à Reims ?! On ne peut pas. Même pas... parce que si on prend le RER ça coûte pas 5 euros. Et une autre fois, ils nous ont ramenés au parc de [...] on a payé 8 euros. On a pris les cars ici jusqu'à là-bas. Là-bas, on ne paie rien du tout. Tous les jeux, si tu veux jouer dans tout le parc tu le fais avec les 8 euros. Tu ramènes juste ton sandwich. Là j'ai commencé à connaître beaucoup de gens. C'est grâce à la Maison Pour Tous. C'est vrai, c'est comme ça on a connu les gens.

Tout en insistant sur le faible coût financier de cette offre, rappelant que sa lutte contre l'isolement est marquée par son statut de pauvre, Mme Mina décrit ce qui semble être le pendant des mobilités socio-administratives contraintes, de l'isolement et de l'enfermement auxquels elle est assignée : des sorties variées et agréables, des sociabilités apaisantes. Cependant, relevons le fait de proposer à et de regrouper des personnes (les habitant-e-s, les femmes, les immigré-e-s, les personnes âgées des quartiers populaires, etc.) dans les mêmes activités. Cela révèle une tendance à percevoir ces personnes « *comme une catégorie homogène* » et à « *les constituer en une communauté intégrée, alors [...qu'elles] ne forment, somme toute, qu'un amalgame d'individus ou de groupes d'individus que sépare, en dépit du statut et de la condition sociale qu'ils partagent, toute une série de différences* » (Sayad, 1980, p.95).

Si ce type de regroupement par le logement, les loisirs, etc. peut « *renforcer le sentiment que les immigrés éprouvent de leur proximité sociale, de leur solidarité, voire de leur communauté de destin* » (Idem, p.94) et donner lieu à des rencontres, à des sociabilités

qui se créent autour des échanges d'informations, de l'entraide dans l'accompagnement dans les démarches et vers l'administration, il peut aussi renforcer le sentiment d'enfermement entre personnes ayant les mêmes préoccupations, les mêmes problèmes, voire les mêmes traumatismes socio-administratifs. Ainsi, Mme Manoubia dont le mari décède en 2017, se retrouve en rupture de ressources et n'arrive à dépasser cet obstacle socio-administratif que grâce à l'aide d'une voisine. Celle-ci l'accompagne notamment dans ses démarches pour la retraite de réversion et l'ASPA qui constitueront ses uniques ressources.

C'était Jacqueline qui m'a prise en main. Ramène [rire] ramène, ramène, ramène... [rire]. On fournissait tous les dossiers... [...] On n'a pas une grande relation quand même. Je vais chez elle, elle vient chez moi. Mais pour les papiers, elle venait. Dans l'état où j'étais là, il fallait voir. Et j'ai pas trouvé que Jacqueline, la vérité... Pour les papiers, c'était Jacqueline, ça, personne d'autre.

Mme Manoubia a donc créé des liens avec ses voisin-e-s suite à son veuvage et autour des démarches administratives. Cependant, elle est sortie de cette étape très éprouvée et marquée⁵¹⁶. Au moment de l'entretien (2018), elle nous présente à une autre voisine qui est en train de demander sa retraite et qui, elle aussi, est en difficulté face à la démarche et au statut.

Des fois je suis dépressive. Je vous dis, je m'allonge là-bas et... je sors même pas. Même chez ... j'y vais pas souvent. Moi, maintenant, je supporte pas que quelqu'un se plaigne. Ça me fait mal. Ça me ronge. Et elle, maintenant [rire]... je lui dis pas. Quand elle vient, elle est la bienvenue. Quand je vais... je vais la voir comment qu'elle va et puis c'est tout. Avant, j'allais, je restais à côté d'elle, ou on discutait, elle vient et tout ça. Mais ces jours-ci, tant qu'elle est comme ça avec ses papiers [rire]... Non je me sauve, je vous assure je me sauve. J'y vais pas. "Comment tu vas, ça va, les enfants comment qu'ils vont ?" Et hop, et je sors. Non, je supporte plus. Je supporte plus. Parce que moi je suis passée par... "Attends ! Attends !" On t'a dit "2 mois". Tu attends. Tu attends...

Mme Manoubia réduit donc à la bienséance ses rapports avec cette voisine dont les difficultés avec l'administration lui rappellent celles qu'elle a traversées. Ainsi, la confrontation au socio-administratif, du fait des complications qui la caractérisent et de l'intensité de la mobilisation qu'elle nécessite, peut certes déclencher la création de liens sociaux et des espaces de solidarités. Mais ses effets traumatisants peuvent prévaloir jusqu'à éloigner les personnes les unes des autres et les laisser seules, chez elles, dans un face à face avec leurs problèmes.

Le socio-administratif favorise au final des mobilités « domocentrées » (Lord et al., 2006)⁵¹⁷ réduisant les déplacements à du reproductif, confine les personnes dans leurs

⁵¹⁶ Comme nous l'avons vu dans la Sous-Section 1.1.1 de ce Chapitre, elle nous dit entre autres « *Ceux qui m'ont tuée, c'est les papiers.* ».

⁵¹⁷ Sébastien Lord, Florent Joerin et Marius Thériault (2006) proposent une typologie de mobilités en fonction du nombre de destinations spatiales et de l'ampleur de l'étalement spatial. « *Le domocentré possède un espace d'action limité formé par un nombre restreint de lieux visités sur le territoire.* » (Idem, p.7).

conditions, et déteint sur leurs sociabilités. Au regard des statuts précaires observés et des multiples dimensions du vécu dans la confrontation au socio-administratif, tenter de se défaire de cette emprise, de se construire un espace-temps (moments/lieux) interstitiel permettant la résilience, la ré-appropriation de son espace, ne peut se faire que partiellement et momentanément, en repoussant des démarches ou en renonçant à certains droits, tout en restant soumis aux conditions d'accès à d'autres droits.

2.2. Des mobilités internationales organisées par le socio-administratif

Le socio-administratif tend aussi à réduire l'espace de vie des administré-e-s en interférant avec leurs besoins de mobilités internationales. En effet, quels que soient l'objectif, le sens, la durée et la fréquence de leur voyage vers le pays de naissance, la plupart des enquêté-e-s aspirent à trouver « *un équilibre dans ces mouvements entre ici et là-bas* » (Emsellem, 2016, p.57). Cependant, ces mouvements « *peuvent restreindre leur accès aux prestations sociales* » (Idem) et leurs accès aux soins. Le socio-administratif impose ses conditions jusque dans l'inhumation, « *ultime mobilité* » (Samaoli, 2016, p.137).

Dans un premier temps (2.2.1), nous nous intéresserons particulièrement à ce qui, dans les statuts liés aux revenus et dans la démarche d'accès aux prestations vieillesse, vient interférer avec ces mobilités internationales. Ceci va permettre de cerner la mise en tension entre, d'une part, « *un accès aux droits sociaux « territorialisé » complexe... difficilement compatible avec [la] pratique du va-et-vient* » (Emsellem, 2016, p.56), ou même avec un éloignement de courte durée de l'espace de la boîte aux lettres et, d'autre part, l'accès au pays de naissance avec les enjeux qui y sont associés. Dans un deuxième temps (2.2.2), nous aborderons les statuts d'administré-e nécessitant des soins (et donc à la répartition et aux modalités transnationales de ces soins et de leur prise en charge), puis nécessitant une inhumation dans le pays de naissance, et donc à la gestion socio-administrative de la mort et de la circulation des corps (Lestage, Raullin, 2012). Cela permettra de voir dans quelle mesure, les administré-e-s, du fait du socio-administratif, peuvent être pris-e-s entre insécurité sanitaire et « *mort inquiète* » (Samaoli, 2016, p.141).

2.2.1. Voyager, une question de statuts et de démarches socio-administratives

Les statuts et les démarches socio-administratives ont tendance à réduire la fréquence des déplacements vers le pays de naissance ainsi que la durée du séjour.

Si je trouve un billet pas cher, je vais partir. Si je trouve pas, je reste [...] Moi, il faut que je vais y aller [en Algérie] pour voir la tombe à mon mari et je reviens après tranquille. Sinon, je pleure tout le temps. Oui je te jure. Je veux voir sa tombe. J'arrive, je vais la toucher comme ça, mon cœur il va faire bien... pas de problème. Sinon, je pense et je pleure. Si je dépasse trois mois... je sais pas pourquoi, depuis qu'il est décédé, c'est... Hé oui. (T.)

Ce témoignage de Mme T. montre que son statut de retraitée aux revenus modestes la restreint dans ses mobilités vers son pays de naissance, ici en l'occurrence, vers la tombe de son mari. On comprend que, pour elle, voyager c'est maintenir le lien avec son mari, alors que rester en France au-delà de trois mois, c'est s'enfermer dans ses pensées, et sombrer dans la dépression. Ce rapport entre im-mobilité et équilibre psychologique est déterminé par son statut : « *Ah, je peux pas faire un crédit pour partir hun !* » (T.).

La limitation par les revenus peut se doubler de celle du statut d'allocataire de prestations soumises à la condition de résidence en France, « *condition de résidence [qui] est vécue comme une assignation à résidence, une entrave à la libre circulation et au droit de vivre en famille* » (Alahyane, 2018, p.69), notamment par les personnes qui ont une conjointe et des enfants dans le pays de naissance et qui, tout au long de leur trajectoire migratoire, ont pensé rentrer au moment de la vieillesse. Le flou autour des prestations soumises ou pas à condition de résidence en France, et la durée de présence qu'implique chaque prestation, ainsi que les pressions induites sont telles que nombre d'administrés restreignent leurs mobilités. Ainsi, M. Chekh qui est allocataire de l'ASPA nous dit : « *j'entends parler... j'étais pas au courant comme quoi, même les 6 mois, c'est supprimé, les 6 mois d'absence autorisés. Maintenant, c'est réduit à 3 mois. Ça c'est quelque chose quand même !* ». Mme Rachida, quant à elle, pense que sa pension de retraite est soumise à condition de résidence :

Ma mère veut que je reste là-bas trois mois maintenant. Parce qu'elle me dit "oui t'es en retraite. Il faut que tu restes avec nous trois mois et tu vas là-bas, tu fais deux mois et tu reviens." J'ai dit "maman ce n'est pas comme ça ; il ne faut pas calculer comme ça. Il ne faut pas écouter les gens qui viennent de France. Parce que, eux, ils n'ont pas de courrier. Ils ne sont pas suivis par la retraite. Peut-être qu'ils ont le chômage. Ils ont quelqu'un à la maison qui guette leur courrier et qui répond à leur place, qui fait le nécessaire. Mais moi, je suis toute seule maman. J'ai perdu la retraite du Maroc, alors ne me fais pas perdre ma retraite de France." (Rachida)

Prise entre insécurité socio-administrative et désir de sa mère, Mme Rachida réduit sa durée de présence au Maroc en fonction de son interprétation de ce que lui permet ou pas son statut socio-administratif.

Tout comme le statut, les démarches administratives contraignent les mobilités internationales. Comme nous l'avons vu, ces démarches peuvent avoir des enjeux forts

(revenus, logements, etc.), être longues, nécessiter une réactivité et une fixation à l'espace de la boîte aux lettres, en France. Face à cette situation, certain-e-s administré-e-s bougent dans la mesure de ce qui est possible, ce qui nécessite des ajustements (en termes de durée d'absence par exemple), tandis que d'autres s'immobilisent en France.

Ainsi, célibataire géographique au RSA, engagé dans des démarches administratives intenses (notamment pour la Retraite et l'ASPA) s'étalant entre 2017 et 2019, M. Abdelaziz rentre régulièrement en Tunisie où vivent sa femme et ses enfants (Figure 18). Pour cela, il fait des économies, « *autrement, je n'irais pas loin avec cet argent du RSA* ». En outre, il mobilise des amis/voisins du foyer qui, comme le dit Mme Rachida, font le nécessaire, guettent et trient son courrier. Ainsi, quand il est en Tunisie, il se tient prêt à revenir en France à chaque fois qu'il reçoit un courrier important.

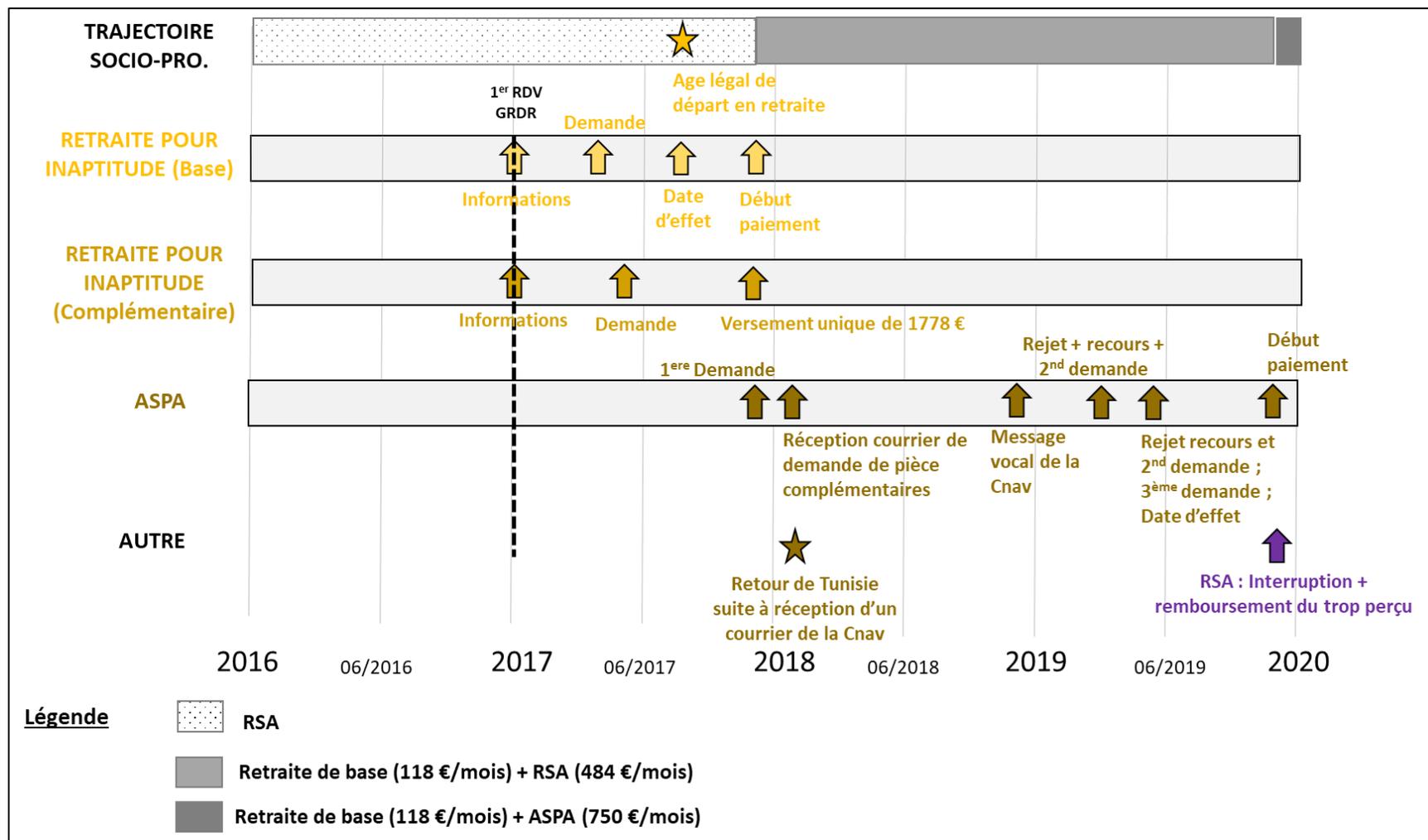
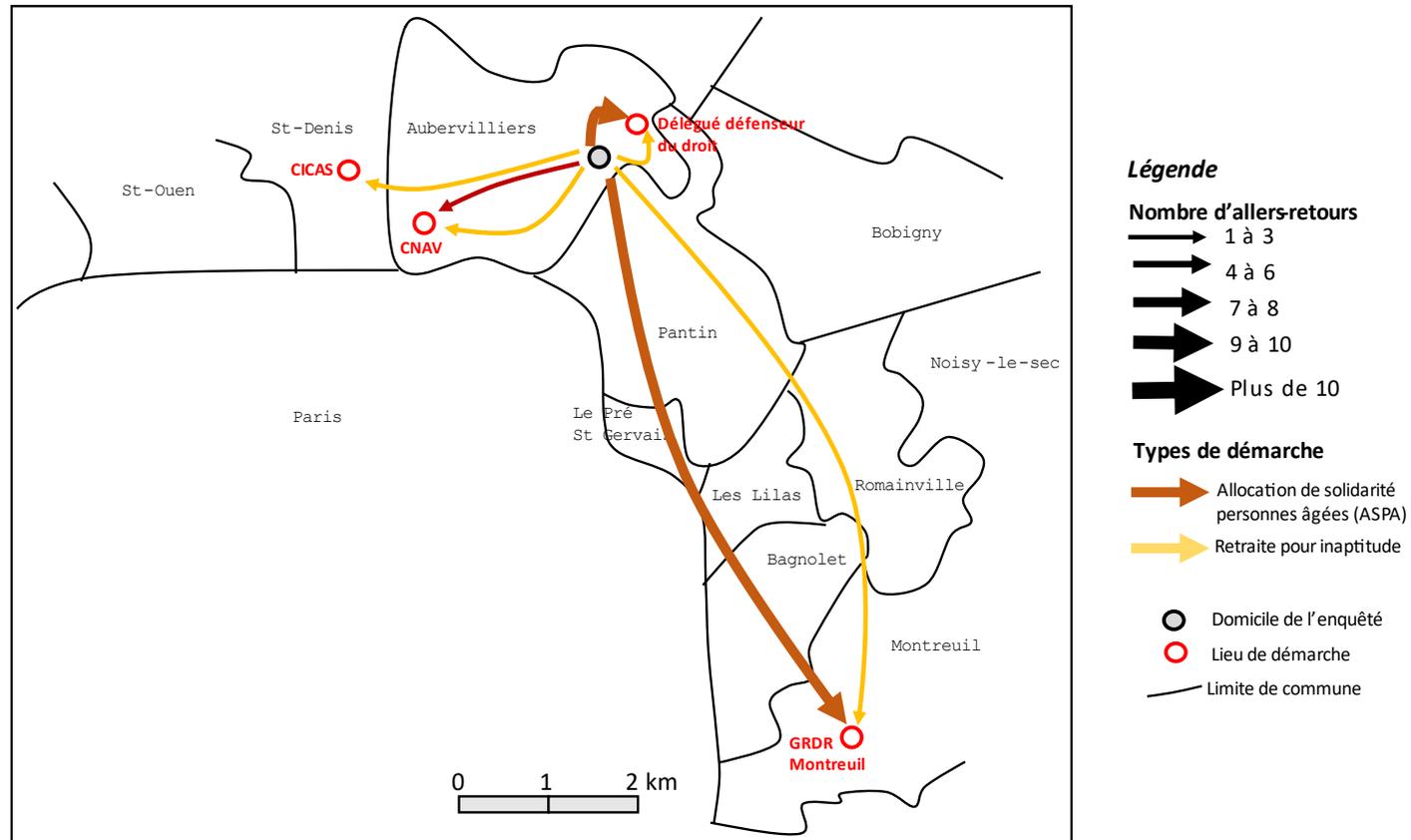


Figure 18 : Parcours d'accès aux droits de Monsieur Abdelaziz (2017-2019). Source : enquête. Réalisation : auteur.



Carte 15 : Spatialisation du parcours accès aux droits de Monsieur Abdelaziz (63 ans, 2017-2019). Source : enquête. Réalisation : auteur.

M. Souleymane, quant à lui, n'est pas retourné au Mali où vivent sa conjointe et ses enfants depuis 2011, parce qu'il est dans des démarches administratives qui durent et dans des statuts qui l'immobilisent. En effet, suite à son accident du travail (2010), à son licenciement (2012), à ses difficultés à faire reconnaître le caractère professionnel de sa maladie et à faire valoir l'inaptitude au travail⁵¹⁸, M. Souleymane est fragilisé sur le plan économique. Contrairement à M. Abdelaziz, cela constitue pour lui un frein, une impossibilité d'aller rendre visite à sa famille au Mali, parce qu'il n'a pas d'argent et parce qu'il ne souhaite pas s'y présenter dans cet état.

[De] 2011 jusqu'à maintenant, je ne suis pas parti. Je ne suis pas parti parce qu'il n'y a pas. Il n'y en a pas [d'argent]. Même l'année passée là, mon frère heu... j'ai un ami-là qui m'a dit qu'il allait me donner les billets pour partir. Je lui ai dit si je prends l'avion... mais quand je suis là-bas, il n'y a pas de l'argent, comment je mange ? Comment la famille mange ? Bon donc je ne peux pas ! C'est pour ça que je ne suis pas parti. (Souleymane).

Par ailleurs, M. Souleymane vit les différentes procédures dans lesquelles il est engagé comme une charge mentale dont il ne peut pas se défaire et qui l'empêche de voyager. Ces procédures sont si longues, et son statut si précaire, qu'il est prêt à renoncer à son droit à une retraite pour inaptitude pour sortir de ce statut (RSA) et rentrer au Mali. En décembre 2019, lorsque nous échangeons avec lui par téléphone, il est encore au RSA et n'a toujours pas réglé son contentieux juridique avec la caisse de retraite concernant sa pension. Il nous dit : *« ça me suffit juste à payer mon loyer. Je ne vais pas rester ici mourir, je vais demander ma retraite, si ils me donnent 700 euros, ça me suffit, je pars. »*. En 2020, il nous dit *« j'en ai marre. J'en ai marre... [...] Ça fait 4 ans... [...] Même si ils me donnent 50 centimes... je rentre [...] Ils ne me disent rien. Je ne suis pas un gamin ! »*. En 2021, attendant encore son audience au tribunal, il nous dit *« Moi ça fait 4 ans que je ne suis pas retourné au pays. Attendre encore un an... je vais devenir fou ! »*. En 2022, alors qu'il a demandé et obtenu une retraite à taux réduit, il dit vouloir partir au Mali *« pour au moins 6-7 mois »*. Cependant, il vient juste de passer devant le tribunal concernant sa retraite pour inaptitude et à taux plein. Il attend toujours la décision dont dépend une augmentation de ses revenus jusqu'à la fin de sa vie. Ainsi, pour M. Souleymane, qui a le besoin de retourner au Mali dans des délais courts mais avec un minimum de revenus, l'accès aux droits le contraint à la fixation dans des statuts et des espaces. Cette fixation douloureuse en France l'expose à la tentation de renoncer aux droits pour pouvoir rentrer au Mali.

⁵¹⁸ Voir à ce sujet la Sous-Section 1.1.2 de ce Chapitre ainsi que l'Encadré 17 : « Exclusion par la procédure, invisibilisation des effets du travail sur le corps, mort sociale. ».

2.2.2. Se soigner ici, être enterré-e là-bas, une question de droit

Les droits et les démarches liées aux soins médicaux et à la mort ont tendance à limiter les déplacements vers le pays de naissance, au niveau de la fréquence et de la durée du séjour, s'agissant du corps à soigner, et au niveau de la restriction du dernier déplacement, s'agissant du corps mort à enterrer. En effet, dépendre du système de santé, c'est s'astreindre à son fonctionnement, au circuit qu'il impose pour être pris en charge (médicalement et financièrement), à ses rendez-vous et leurs temporalités. C'est aussi être soumis à la discontinuité de la prise en charge des soins et de leur frais, voire à l'inégale répartition de l'offre de soins au niveau international. Par ailleurs, mourir en France et être enterré-e à l'étranger relèvent de l'administration de la mort, et de celle du déplacement des corps et sa prise en charge financière, logistique, etc. Système de santé et système de déplacement des corps contraignent les mobilités internationales.

Dans leurs déplacements vers leurs pays de naissance, les personnes âgées rencontrées témoignent devoir tenir compte des multiples rendez-vous médicaux auxquels elles sont astreintes, et des temporalités qui leur sont fixées. Ainsi, Mme Manoubia à qui nous demandons ce qui la retient, alors qu'elle nous dit espérer retourner en Tunisie au moins pour se « *reposer un peu* », nous répond :

J'ai des consultations. J'en ai une le 5. J'en ai une, si dieu le veut, et dieu pourvoit le bien. J'en ai une le 12. J'en ai une le [rire] le 2. Ils m'ont tuée avec... [...] Là, quand je suis allée pour demander un rendez-vous avec le pneumologue à Avicenne, il me l'ont donné après 4 mois. Septembre, octobre, novembre, décembre, janvier. Le 5^{ème} mois qu'ils me donnent le... ils m'accordent un rendez-vous. Et je suis allée le voir, maintenant, de janvier, elle m'a accordé un rendez-vous le 2 mai. Comment vous voulez que je parte !? Je vais aller pour une semaine !? Non ça m'intéresse pas ! Même... C'est pas pour l'argent, mais aller, à peine arrivée que je vais repartir !? Non ! Moi, au moins, au moins, au moins deux mois. Si c'est pas plus. [...] Mais je m'en fous, je laisse tomber. Je vous assure je laisse tomber, ça m'est égal. Parce que je sais... j'en ai marre. Si dieu le veut, de ramadan jusqu'à l'Aïd el kébir, si dieu le veut. Moi j'en ai marre, je vais rester là-bas. Je veux voir mes affaires, je veux voir...

Les propos de Mme Manoubia montrent à quel point, en raison du fonctionnement du système médical, elle ne contrôle ni son temps, ni ses mobilités, au point qu'elle compte s'extirper de ses contraintes de suivi médical. Nous retrouvons ici des modalités d'accès aux droits⁵¹⁹ qui poussent les personnes à y renoncer pour s'émanciper et se réapproprier leur vie.

⁵¹⁹ L'accès aux soins est posé ici en termes de droit au regard des liens évoqués tout au long de cette thèse entre santé et classe sociale, et entre classe sociale et offre de soins. Les services publics en matière de santé sont un aspect de la gestion de la précarité, du gouvernement des pauvres, du biopouvoir (Foucault, 1975, 1976 ; Fassin, 2006b ; Thomas, 2010).

Fixer tous les rendez-vous médicaux en France, avant d'aller au pays, révèle une autre dimension de cet ordre médical avec lequel les personnes doivent composer dans leurs mobilités internationales. Il s'agit de celle relative à la discontinuité de la prise en charge⁵²⁰, voire aux inégalités sociales de santé, et plus précisément à l'inégale répartition de l'offre de soins à l'échelle internationale. Dans ce sens, Mme Dalila nous dit :

Je prends le billet ouvert, toute l'année. Bah, d'une, je suis malade, je ne sais pas à quel moment je pars et à quel moment je reviens. Au moment où j'ai la crise, j'arrête, soit là-bas soit ici. Et en plus, c'est moins cher [...], même si je pars en été, ça ne monte pas [le prix..., en plus,] le problème c'est que j'ai une maladie du cœur et le médicament que je prends, je ne le trouve pas en Algérie. Il y en a une de pharmacie [qui le vend] mais elle est loin. Elle est à Oran. C'est loin de chez moi. Je rentre pour le médicament. En plus, il y a des courriers, des factures, les soins et tout ça. C'est pour ça que je rentre en France. Mais en Algérie, j'y vais surtout pour ma mère. (Dalila)

Ainsi, soumise à des crises multiples et imprévisibles, Mme Dalila doit s'organiser au regard de sa condition économique laquelle, dans ses liens avec son état de santé, détermine ses mobilités. Mais elle est aussi contrainte de rentrer en France, faute de médicaments en Afrique du Nord-Ouest.

Cette inégale répartition de l'offre de soins, perturbant les mobilités et constituant pour certain-e-s enquêté-e-s la principale raison de leur maintien en migration au moment de la vieillesse, peut générer de la tension, de l'angoisse, voire des états de panique. Ainsi, Mme T. décrit ses voyages en Algérie comme des expériences d'insécurité sanitaire produites par ce qu'elle perçoit comme un système de santé défaillant et indigne de confiance. Elle anticipe donc en écourtant ses séjours, rentre en France au moindre symptôme, et voyage avec une assurance qui lui garantit un rapatriement immédiat :

Au bled, je peux pas rester trop longtemps, parce que j'ai peur. J'ai peur de tomber malade et j'ai peur de... une fois, j'ai été malade, j'ai attrapé la grippe. Hé bein j'ai revenu avant. Avant que... Ah oui ! Ils m'ont dit qu'on va te ramener au médecin. J'ai pas confiance. Sur dieu, je peux pas. J'ai revenu et j'ai parti chez mon médecin. Et chaque fois je vais partir, je pars avec... comment il s'appelle. Un papier comme quoi si il m'arrive quoi ce soit, qu'ils viennent me chercher. [Rire] Si ! C'est vrai ou pas !?

Comment...?

Assistance.

Pour le rapatriement ?

Voilà, oui. Parce que c'est arrivé beaucoup de monde comme ça hun. Et moi, j'ai peur après. (T.)

C'est ce même corps qui, à la moindre défaillance, doit revenir en France pour y être soigné et maintenu en vie, qui, une fois mort, doit rejoindre le plus rapidement possible le pays de naissance pour y être enterré. Le sens de cette dernière mobilité renvoie à des représentations du corps, de la filiation familiale ou encore de l'appartenance religieuse

⁵²⁰ Du fait de conventions bilatérales ne prévoyant pas le remboursement des soins dans le pays d'origine ou encore de la nécessité d'avancer les frais pour être ensuite remboursé en France. Sur le problème de la transportabilité des prestations de sécurité sociale, voir entre autres les travaux de Jacques Wels, Nawal Bensaid et Florence Legros (2015).

(Samaoli, 2016 ; Saraiva et Mapril , 2012). Ces multiples sens enchevêtrés structurent et sont structurés par l'espace⁵²¹ : le corps, le congélateur funéraire de la morgue en France, la tombe dans le village de naissance (ici à la fois terre de filiation et terre d'islam), les lieux saints. La projection de sa dépouille dans chaque lieu suscite des sentiments divers : peur, envie, obligation, etc. Ainsi, Mme Dalila témoigne :

Moi, j'ai peur. J'ai peur parce que je me dis que je vais mourir et que mon cadavre va rester je ne sais pas combien de temps au congélateur. [...]

Et vous voulez être enterrée où ?

Ah ben dans mon village natal.

Pourquoi ?

Bah je suis née là-bas, j'ai grandi là-bas, mes parents ils sont heu... mon père est enterré là-bas, toute ma famille est enterrée là-bas.

A Tassameurt ?

Voilà. On est obligé de toute façon. C'est comme ça. Toute ma famille est enterrée là-bas. Hé ben moi j'aimerais aller là. [...] Il n'y a que si je meurs en Arabie Saoudite que là je reste là-bas. [...] Si on est mort en Saoudite, c'est obligé on va être enterré là-bas.

Pourquoi ?

Bah c'est ça les musulmans, si ils sont décédés là-bas, ils sont enterrés là-bas.

Les souhaits et les projections concernant cette dernière mobilité sont ainsi, eux aussi, contraintes par des statuts précaires et des démarches socio-administratives et médicales.

En effet, nombreux sont les témoignages des enquêté-e-s qui anticipent l'organisation socio-administrative du rapatriement de leur propre corps, ou de leur confrontation (surtout les femmes) au rapatriement du corps de leurs proches. Le coût financier des démarches engagées pour cela est récurrent dans leur récit. Coût d'autant plus important que les procédures relèvent de deux domaines juridiques, celui de la mort à faire constater, à déclarer, etc., et celui du transport à l'étranger du corps d'une personne décédée.

Ainsi, Mme Boly, Mme Nouara, Mme Dalila, Mme Feroudja, Mme T. et Mme Manoubia ont organisé le rapatriement du corps de leur mari. Pour ce faire, certaines ont dû, seules, courir pendant « *10 jours pour rassembler les papiers. [...] Le médecin de l'hôpital a rempli un papier et après, le lendemain, je suis partie à la mairie du 20E [...] J'ai donc déclaré le décès. Après, c'est là où je suis partie voir le truc là, comment ça s'appelle, funèbre ou je ne sais pas quoi. [...] Ils ont fait un devis pour le cercueil etc. Après, je suis allée au consulat algérien. C'est eux qui font le dossier. Alors le consulat algérien, il demande des papiers.* » (Dalila). Confrontées à la question de la prise en charge du rapatriement du corps, certaines ont dû faire face à des obstacles imprévus et trouver des alternatives. Ainsi, le mari de Mme Dalila cotisait à l'assurance rapatriement de l'association du consulat algérien et,

⁵²¹ Ces sens sont structurés par les rapports sociaux tout comme s'opère « *La structuration de l'espace par les rapports sociaux* » (Pereira, 2015).

étant malade, il n'a pas payé sa dernière cotisation. « *Il ne me l'a pas dit. [...] Quand je suis partie réclamer ça. Ils m'ont dit "il n'a pas payé cette année." Pourtant, il a payé toute sa vie* » (Dalila). Face à ce refus de prise en charge par un système assurantiel exigeant le respect des échéances, Mme Dalila trouve un système de solidarité communautaire plus souple, celui de la caisse de son village.

La caisse, par exemple dans notre village, si quelqu'un meurt, toutes les familles donnent 20 €. Cet argent est mis dans la caisse pour enterrer les gens qui sont morts en France. Normalement, c'est pour notre village, mais comme mon mari n'a pas laissé d'argent [...] je ne pouvais pas le laisser dans... [...] J'en ai parlé à mon cousin. Il m'a dit "ne t'inquiète pas pour l'argent". Et voilà. Il m'a donné l'argent. Je l'ai ramené et je l'ai enterré et je suis rentrée en France. Voilà. (Dalila)

Mme T., quant à elle, est confrontée aux limites de ce type d'organisation communautaire. D'abord, elle a un problème avec l'organisation et la transparence d'une caisse regroupant en France des familles aux compositions différentes, entre célibataires géographiques, couples avec ou sans enfants, etc., et où se pose le problème de qui paie. Combien ? Et pour qui ? Ensuite, quand son mari est en fin de vie, et qu'elle travaille en s'occupant de lui⁵²², elle est dans des difficultés relationnelles avec l'organisateur de cette caisse, - « *son cousin [au mari]* » : « *J'ai dit "viens chercher l'argent, mais moi, je peux pas le ramener. J'ai un... ce que je dois faire déjà c'est lourd. " Hé bein, il est pas content. Il m'a dit "tu es sortie de... du... moi je vais te jeter, tu écoutes pas...". Comment je vais te dire ? "Tu cotises pas.". "On n'en a pas besoin. J'ai dit, y a dieu. Moi, j'ai pas besoin de toi hun !"* ». Mme Ferroudja, dont le mari n'avait souscrit à aucune assurance et dont le village n'a pas de caisse (« *chacun se débrouille comme il peut.* »), a, quant à elle, dû payer « *toutes les économies. Plus de 5000€* » à un moment où le veuvage l'a particulièrement précarisée.

Dans la continuité de ces récits, ces femmes évoquent souvent l'organisation de leur propre rapatriement. Ainsi, Mme Ferroudja nous dit : « *Là je... Il y a quelqu'un qui m'a parlé, parce que dans le village à mon père, ils font une caisse. Et là, j'attends la réponse d'un oncle⁵²³ du côté de mon père, et si il peut me faire rentrer comme membre de l'association, tous les ans on paye. [...] Mais pour le moment, je n'ai pas encore la réponse.* ». De son côté, Mme Dalila, explique : « *C'est comme maintenant, moi je fais une sorte d'assurance décès [...]. J'ai la carte, tous les ans, je paye 100€. Elle est dans mon sac à main, et là où je vais, elle est avec moi. On ne sait pas où on va mourir. On ne sait pas.*

⁵²² Cf Chapitre 6 Sous-section 2.4

⁵²³ Notons qu'il s'agit souvent de caisses tenues par des hommes, ce qui s'explique entre autres par l'histoire masculine de cette migration. Avec la féminisation de cette dernière, et les femmes ayant plus tendance à devoir « *Surmonter le décès de [leur] conjoint* » (Caradec, 2009, p.39) et à organiser l'enterrement, ces dernières sont donc confrontées à cette organisation masculine des caisses.

Dieu sait. N'importe qui peut trouver la carte et appeler l'organisme et ils viennent me récupérer. » (Dalila). Là encore, c'est le papier - en tant que preuve à administrer - qui garantit une sécurisation sociale, ici celle de la dernière mobilité et dernière volonté d'être enterrée chez soi.

Ainsi, tout au long de la trajectoire et jusqu'à la fin de vie, les mobilités entre la France et les pays d'Afrique du Nord-Ouest sont contraintes par les statuts précaires et les démarches auxquelles ils assignent. Ces contraintes conditionnant l'accès à la ressource, à travers l'accès aux droits socio-administratifs (revenus, soins, circulation, etc.), matérialisent la hiérarchisation et la séparation entre ces deux zones géographiques, entre Centre et Périphérie (Wallerstein, 2009, p.50)⁵²⁴. Dans ces contraintes organisant les mobilités internationales, les rapports de domination socio-administratifs, particulièrement ceux liés au sanitaire, à l'offre et à la prise en charge des frais de santé, reposent sur la structuration spatiale de la mondialisation capitaliste (ne pas aller vers la Périphérie et/ou revenir au Centre pour se soigner).

Ainsi, la vieillesse en migration se traduit par une réduction de l'espace de vie, produit des rapports de domination, notamment ceux véhiculés par le statut et la démarche socio-administratives. Statut et démarche ont une incidence sur le fait que l'expérience de l'espace est une rude mise à l'épreuve, conduisant - plus encore que pour d'autres personnes âgées - au repli sur l'espace domestique, à des mobilités reproductives au niveau local et entravées à l'international, à des sociabilités contrariées et à une émancipation au prix d'un renoncement aux droits socio-administratifs. Ainsi, la géographie quotidienne des personnes immigrées âgées enquêtées à Aubervilliers est bien celle d'une confrontation à la domination, à la contrainte, à l'obligation, à l'assignation, celle à la fois d'une soumission et d'une résistance, ou encore celle d'un combat pour « *l'appropriation comme maîtrise de son propre espace de vie* » (Ripoll et Veschambre, 2006, p.7).

Conclusion du chapitre 8

Les modalités de l'accès aux droits font que « *les pratiques [socio-administratives] sur le territoire se réalisent sous contrainte et que les mobilités [socio-administratives] sont sources de pénibilité* » (Quiroga, 2014, p.21) ; elles ont pour conséquence de compresser et

⁵²⁴ Cette hiérarchisation a participé aussi bien au départ en migration qu'au maintien en migration jusque dans le vieillissement (Cf. chapitre 5 sous-section 1.1.2).

rétracter l'espace de vie. En effet, aux prises avec les enjeux de l'accès aux statuts les plus aménitaires et exposant le moins à une mort sociale, les administré-e-s doivent se soumettre à l'espace-temps de la démarche, de la procédure, du papier. Conditions de vie matérielles et soumission à la démarche, toutes deux associées aux statuts, limitent le champ des possibles et restreignent les mobilités à l'utilitaire et au strict minimum. En cela, les rapports à l'espace apparaissent comme « *les effets de la domination. L'adaptation à une position dominée* » (Bourdieu, 2016, p.368), témoignant ainsi de la pertinence d'analyser les liens entre espace et rapports de domination (Ripoll et Veschambre, 2006 et 2005 ; Clerval et al. 2015 ; Pereira, 2015).

Nous avons pu voir qu'en reposant sur une organisation inclusion/exclusion, le socio-administratif favorise une réduction « *de la distance objective et subjective au monde, à ses contraintes matérielles et à ses urgences temporelles* » (Bourdieu, 2016, p.361). Cette mise sous emprise, à travers « *la privation inéluctable des biens nécessaires* » (Idem, p.358) favorise des pratiques spatiales, des rapports à l'espace marqués par la soumission au « *choix du nécessaire* » (Idem). Ainsi, la réduction de l'espace est une nécessité, et « *la nécessité impose un goût de nécessité qui implique une forme d'adaptation à la nécessité et, par là, d'acceptation du nécessaire, de résignation à l'inévitable* » (Idem). C'est ainsi que nous avons pu observer que les enquêté-e-s n'ont pas ou peu de mobilités dédiées aux loisirs, que certaines personnes les refusent même comme mobilités gratuites et futiles, que les déplacements sont pragmatiques et fonctionnels (se soigner, faire des courses, des démarches, rendre visite à la famille, aux tombes), sans écarts, tant au niveau local qu'international.

Ainsi, les analyses de Pierre Bourdieu (2016) sur la distinction, le jugement et le goût, nous semblent transposables aux modèles de vieillissement. En effet, le « *“ pouvoir de participer à la définition de modèles de vieillissement* » (Pillonel, 2018, p.98) distingue classes populaires et « *classes supérieures* » (Idem). Leurs rapports aux choses étant marqués par « *des conditions d'existence relativement affranchies de l'urgence* » (Bourdieu, 2016, p.361), les classes dominantes (et donc le modèle dominant) ont tendance à définir le bien-vieillir en termes de santé et d'activités sociales (Apouey, 2020, p.15), de « *maîtrise de soi et de son corps [et donc selon] une hiérarchisation des processus de vieillissement à travers une évaluation des corps [... et] des capacités d'un individu à pouvoir réaliser des activités de la vie quotidienne* » (Pillonel, 2018, p.99). La « *déprise* » (Caradec, 2009, p.42), la dépendance et « *l'autonomie s'objective[nt alors] sur les corps* » (Pillonel, 2018, p.99), et

non sur les pouvoirs d’agir limités par les rapports de domination (dont ceux véhiculés par le droit et le socio-administratif). En revanche, leurs rapports aux choses étant marqués par la nécessité et ses dimensions socio-administratives, les classes populaires ont tendance à définir le bien-être et « *le bien-vieillir en termes de possession du nécessaire* » (Apouey, 2020, p.36). Le socio-administratif, en tant que « *bio-politique* » (Foucault, 1976, p.188) limitant le champ des possibles, restreint donc la vision du bien-vieillir à ce nécessaire et à la hiérarchisation des priorités qu’impose la nécessité.

Ainsi, entre vieillissement, migration, marginalisation et confrontation aux champs des possibles, les enquêté-e-s « *se sont inventé une vieillesse* » (Mezzouj, 2016, p.107). Leurs modèles sont le fruit d’une confrontation aux « *rapports étroits entre les modalités matérielles et idéelles de l’appropriation* » (Ripoll et Veschambre, 2005, p.7). En effet, le socio-administratif et le juridique conditionnent tout usage de l’espace, et ce « *rapport idéal [...] se fonde sur la capacité de l’État de faire usage de son “ monopole de la violence légitime ”* » (Idem). Les administré-e-s peuvent donc être bridé-e-s par le poids de l’édiction des lois et se restreindre en-deçà de ce qu’elles permettent, comme elles/ils peuvent contourner une limitation statutaire des ressources ou une règle édictée, au risque de l’exposition à la sanction. Quoiqu’il en soit, ils/elles sont confronté-e-s à une expérience des limites qui les réduit au nécessaire.

« *L’espace [... étant] tout à la fois expression, révélateur et vecteur des rapports de pouvoir* » (Bouillon et al., 2015, p.1), la réduction de l’espace de vie observée tout au long de ce chapitre est ainsi la traduction de cette double limitation par le socio-administratif (et la nécessité), celle à la fois du pouvoir d’action et de la vision des possibles concernant le bien-être. Ainsi, les pratiques et rapports à l’espace que nous avons fait ressortir au fil de ce chapitre, notamment autour de la question de la mobilité - assignation à immobilité/obligation à hyper-mobilité, déambulation, fermeture de l’espace, enfermement, assignation à des lieux tels que le domicile et la boîte aux lettres, production d’interstices de résilience, etc. -, témoignent de cette double limitation. Cette réduction de l’espace de vie apparaît alors comme un aspect dominant d’une assignation totale dont le juridique est vecteur.

CONCLUSION GENERALE

Cette thèse visait la compréhension et l'analyse des rapports à l'espace « d'immigré-e-s vieillissant-e-s » au prisme de l'accès aux droits et ce, à partir d'une recherche de terrain menée auprès de personnes âgées, nées en Afrique du Nord-ouest et résidant à Aubervilliers. À la croisée d'une géographie des migrations, du vieillissement et du droit, et inscrite dans une démarche de recherche action-participation du fait de mon implication dans les activités du Grdr, ce travail a permis de porter un regard géographique à la fois sur *i*) la vieillesse, comme période de transition dans les cycles de vie (passage à la retraite, perte d'autonomie, veuvage, etc.), *ii*) la migration renvoyant à une histoire, un statut et à la condition sociale d'émigré-e/immigré-e ; *iii*) le droit comme composante qui « *structure* » (Caradec, 2022, p.8) vieillissement et migration, notamment à travers les droits socio-administratifs et la gestions de biens rares (revenus, logement, accès aux soins ou à la libre circulation, etc.) impactant la durée et la qualité de vie des administré-e-s (Fassin, 2006b, p.42).

Positionnée dans une géographie sociale soucieuse des pratiques, des perceptions et des expériences vécues par les individus, mais aussi dans une géographie critique attentive aux effets de domination et de précarisation, la particularité de notre démarche est d'avoir cherché à montrer des situations qui, socialement et spatialement, se révèlent et se cristallisent au moment de la vieillesse. En effet, Aubervilliers et le Nord-Est Parisien sont apparus comme des espaces d'assignation des administré-e-s précaires. Aussi bien en tant qu'étrangères qu'en tant que prolétaires et/ou mal logées, les populations ici enquêtées sont surexposées à l'administration. Cette dernière contrôle de multiples dimensions du vécu (mobilité, famille, revenus, santé, etc.) et les administré-e-s sont particulièrement confronté-e-s aux transformations structurelles qui traversent le droit des étranger-e-s, le logement, le travail et l'administration du social. Cette surexposition à l'administration ne faiblit pas au fur et à mesure de la trajectoire et du vieillissement, avec des effets cumulatifs et à contrecoup sur les conditions de vie au moment de la vieillesse. De fait, les rapports à l'espace des « personnes âgées, nées en Afrique du Nord-Ouest, résidant à Aubervilliers » sont traversés, travaillés, tiraillés par leur expérience du droit, tout au long de leurs trajectoires.

Une démarche centrée sur l'analyse des trajectoires et des parcours d'accès aux droits

Pour répondre à nos problématiques de recherche, nous avons tenté d'appréhender les dimensions spatiales de l'accès aux droits d'émigré-e-immigré-e-s vieillissant en questionnant tant le moment de la vieillesse et sa quotidienneté, que le cheminement vers le vieillissement dans le temps plus long des cycles de vie. Ainsi, l'approche par les trajectoires est centrale dans notre démarche. Elle repose sur une méthodologie d'enquête ayant visé la reconstitution des trajectoires liées aux statuts de séjour-nationalité, professionnels et résidentiels, ainsi que les parcours socio-administratifs, pour saisir leur interdépendance et leurs enchevêtrements avec les conditions d'accès aux droits au moment de la vieillesse. Par la prise en compte de ce « *cheminement institutionnalisé* » (Gherghel et Saint-Jacques, 2013, p.16), cette approche a ainsi permis de sonder les relations individu-structure et les rapports de domination, notamment dans leur expression spatialisée.

Se référer à la notion de trajectoires ou de parcours, et enquêter la succession des étapes concrètes, inscrites dans le temps et l'espace et associées aux démarches qu'un individu engage pour accéder à des droits, constituent une spécificité de notre méthode. Il s'agissait d'enquêter aussi bien les espaces institutionnels qui font l'offre d'accès aux droits pour les administré-e-s d'Aubervilliers, que la manière dont ces administré-e-s pratiquent, vivent et perçoivent ce parcours, notamment du point de vue de leurs rapports à l'espace. Il a donc fallu se placer au plus près de l'individu pour décrypter l'accès aux droits, son effectivité, les rapports aux droits socio-administratifs et à leur (in)accessibilité, les conditions matérielles associées à un statut administratif ainsi que les modalités de la démarche administrative pour être régularisé, travailler, se loger, faire venir, circuler, obtenir des revenus, etc. Nous nous sommes placés au côté de l'administré-e, à l'écoute de ses pratiques et de son discours, alors qu'elle/il est confronté.e à un formulaire, qu'elle/il parcourt les couloirs des administrations, qu'elle/il fait face aux procédures et aux agents, dans une ville à forte densité d'administré-e-s précaires. Nous avons donc cherché à appréhender de manière multi-scalaire - depuis l'espace de la boîte aux lettres au territoire de la ville, et jusqu'au pays d'origine - les dimensions spatiales d'une précarisation qui se construit face à, via la norme de droit.

Être dans l'espace disciplinaire du statut socio-administratif

En premier lieu, c'est à travers une micro-géographie du parcours d'accès aux droits au moment de la vieillesse, que les résultats de cette recherche confirment la place centrale du droit dans les rapports sociaux de domination. En effet, le droit socio-administratif révèle

de façon notoire le « *rôle de l'ordre juridique dans la régulation des sociétés* » (Melé, 2009, p.1) et dans la construction d'« *une logique de concurrence pour des biens limités* » (Ripoll et Veschambre, 2005, p.4). En nous inspirant de travaux sur « *la théorisation des relations entre espace et rapports sociaux* » (Pereira, 2015)⁵²⁵, nous avons vu que cet ordre juridique repose sur une structuration particulière de l'espace.

Être dans un statut socio-administratif, c'est être dans un « *espace disciplinaire* » (Foucault, 1975, p.144). Le statut socio-administratif forme un espace idéal et matériel dans lequel l'entrée, la sortie, le maintien sont conditionné-e-s, entre autres, par la soumission à la démarche administrative « rituelle » (Foucault, 2004, p.18). Ces entrées/sorties/maintiens impliquent une modification des pratiques de l'espace des individus, contraignent à la fréquentation de nouveaux lieux (quartiers, guichets, salles d'attente, etc.), ou encore à la fixation dans certains lieux, comme le domicile, parce qu'on est fixé à la boîte aux lettres (Alahyane, 2021, p.130) et/ou que nos revenus ne nous permettent pas de sortir, de voyager, etc. Ainsi, l'espace disciplinaire qui impose « *la mise sous contrôle des moindres parcelles de la vie et du corps* » n'est pas seulement celui de lieux dédiés - caserne, hôpital, école, prison, usine, etc. - (Foucault, 1975), mais aussi celui que construit le statut socio-administratif. En effet, l'entrée, la sortie, le maintien dans un statut socio-administratif et précaire est producteur d'une géographie contrainte et normée du quotidien.

Cette géographie du quotidien est d'autant plus contrainte et normée, d'autant plus disciplinaire, que les administré-e-s précaires en question sont « étranger-e-s » et vieillissant-e-s. Dans une confrontation permanente et tyrannique au « papier », elles/ils sont soumis-e-s aux normes et règles du droit socio-administratif qui arbitrent leur passage à la retraite, leurs situations de veuvage ou encore de maladie. La lutte et le « parcours du combattant » dans cet accès aux droits - tel que nous l'avons montré - sont d'autant plus rudes que le droit socio-administratif est marqué par le retrait de l'intervention publique (fermeture des agences de proximité, réduction de l'accueil physique, dématérialisation, etc.) et par l'intervention d'intermédiaires dans l'accompagnement vers l'accès aux droits, intermédiaires elles-eux-mêmes confronté-e-s à des difficultés, marqué-e-s par la dispersion, gouverné-e-s par des contraintes financières et pris-e-s dans des contradictions internes entre vision marchande du travail social et enjeu d'un accompagnement qui nécessite du temps et d'être au plus près des besoins de la personne, de l'administré-e. Ces administré-e-s sont

⁵²⁵ Travaux soutenant l'hypothèse que « *la structuration de l'espace dans le cadre d'une sociologie des rapports sociaux peut-être considérée comme un effet des luttes de classes* » (Idem).

ainsi surexposé-e-s à un droit socio-administratif qui superpose les espaces disciplinaires en rajoutant de la démarche à la démarche, du statut au statut.

L'épreuve d'une micro-géographie du parcours d'accès aux droits socio-administratifs

En s'intéressant aux pratiques et aux rapports à l'espace comme révélateurs de la confrontation des administré-e-s à la domination socio-administrative, cette thèse soulève la question de ce qu'il advient du droit à l'espace, mais aussi de la maîtrise et de l'appropriation de son espace (Ripoll et Veschambre, 2005) chez des personnes âgées en migration⁵²⁶. Nous avons vu que les rapports à l'espace relevant du faire famille et du faire ancrage sont, selon les statuts socio-administratifs, faits d'assignation à immobilité, d'obligation à hypermobilité, de déambulation, de fermeture de l'espace domestique, voire d'enfermement et d'aliénation à des lieux (boîte aux lettres, etc.), ou encore de production d'interstices de résilience, etc.

Administrées précaires pour qui l'accès aux droits se lit d'abord en termes d'accès aux droits socio-administratifs, les enquêté-e-s voient l'appropriation de leur espace de vie et de leur quotidien particulièrement mise à l'épreuve. Au regard des dimensions de leur vécu que l'administration contrôle, ces personnes sont systématiquement soumises à des injonctions portant atteinte au droit « *d'user de l'espace librement ou du moins sans contrainte sociale explicite* » (Ripoll et Veschambre, 2005). Les administré-e-s sont pris entre plusieurs difficultés et épreuves successives, et la figure de l'étau conditionne au quotidien leur espace et leur vie. Le repli observé sur l'espace domestique est plus le fait d'une vieillesse où les rapports aux lieux sont saturés par la démarche administrative que celui d'un vieillissement qui serait biologique. Ainsi, nous avons expliqué « *l'assignation et l'expropriation* » (Ripoll et Veschambre, 2006, p.302) des personnes, mais aussi leur résistance, leur « *autonomie (ou maîtrise de l'espace)* » (Ripoll et Veschambre, 2005). Cette thèse apporte ainsi une réflexion sur la géographie de la confrontation à la subalternisation institutionnelle (via le droit socio-administratif), tout au long de la vie.

Une subalternisation par le juridique

En somme, la précarité au moment de la vieillesse, les difficultés d'accès aux droits à ce moment-là, l'épreuve du droit, les rapports de domination qu'il sous-tend et leurs traductions spatiales, relèvent d'une subalternisation, d'un maintien dans la condition

⁵²⁶ « En migration » signifie ici le maintien dans la condition d'émigré-e-immigré-e tout au long de la vie, quel que soit le statut administratif de séjour-nationalité, l'ancienneté en France, etc. Nous revenons sur ce point plus loin dans la conclusion.

d'émigré-e/immigré-e (Sayad, 1999 ; Hajjat, 2014) jusque dans le vieillissement. Cette condition, et le traitement d'exception qui l'a produite, sont juridiquement légitimés et construits. Les générations enquêté-e-s sont littéralement passées « *du statut d'indigène à celui de ressortissant d'un pays étranger et/ou à celui de citoyen français* » (Hajjat, 2014, p.260) et, le droit de séjour des étrangers a pris le relais du droit colonial. Or, le statut de séjour-nationalité, et ceux professionnels et résidentiels, sont interdépendants et déterminants pour le statut de retraité-e. Faire ses papiers, travailler, se loger, faire famille et ancrage, accéder aux droits, se (ré)approprier un espace de vie, inscrivent alors l'individu dans une confrontation permanente à la subalternisation par le juridique.

Cette subalternisation juridique, dont l'un des piliers est le statut de séjour-nationalité, ne disparaît pas pour autant lors de l'acquisition de la nationalité française. En effet, tout retard (pour être régularisé-e, travailler légalement, avoir le droit de demander et d'accéder à un logement, etc.) revêt un caractère irrémédiable et rétroactif. L'individu continue donc à être juridiquement pénalisé durant son vieillissement (pension de retraite calculé en fonction de la carrière, invisibilisation des maladies professionnelles, etc.) et administré en tant que personne précaire. Même au niveau intergénérationnel, ce retard peut peser sur les enfants. Si ces derniers sont dans le pays d'origine et souhaitent venir en France, ils doivent se soumettre aux mêmes parcours de régularisation-stabilisation du statut de séjour. S'ils sont en France et qu'il ne sont pas subalternisés par le statut administratif d'étranger, il le sont cependant à travers le logement, l'école, le capital-héritage économique, « *les incidences biographiques* » (Delon, 2017) liées à la condition d'émigré-immigré de leurs parents, etc.

Partant de l'idée que « *les enjeux sociaux et spatiaux décrits pour les marges s'inscrivent dans une dynamique [...] plus vaste* » (Dahdah, 2015, p.464), cette thèse renseigne sur le traitement des précaires et des pauvres, au-delà du fait qu'ils-elles soient migrant-e-s, vieillissant-e-s, Aubervillierien-ne-s, et sur la place du droit dans le gouvernement de nos sociétés. Certes, la pénalisation juridique évoquée constitue un « *outil de renforcement des formes de la différenciation et de l'exclusion qui ont défini le vécu* » (Murdoch, 2022, p.627) des précaires parmi les précaires que sont les personnes âgées émigrées-immigrées enquêté-e-s. Néanmoins, elle renseigne de manière plus globale sur les dimensions juridiques et spatiales des « *processus sociaux de hiérarchisation et d'infériorisation* » (Hajjat, 2014, p.260).

Le triple temps pour rendre visible la domination

Revenons sur le temps de la recherche. Ces huit années de thèse nous avons permis d'être « témoin », c'est à dire d'avoir le temps de la reconstitution des démarches d'accès aux droits, mais aussi du suivi de ces démarches, de leur début à leur aboutissement (parfois). Elles auront permis de prendre la mesure des successions et des passages d'un statut administratif à l'autre, pour mieux comprendre le processus d'accès aux droits des personnes âgées immigrées et leurs conditions de vie au regard de leur trajectoire passée et de leur confrontation au droit tout au long de cette trajectoire. Nous avons principalement mobilisé deux outils complémentaires : d'un côté, l'observation active à travers les permanences et l'accompagnement dans les démarches administratives effectuées au moment de la vieillesse, et de l'autre, les entretiens et les récits de vie. Si le travail social d'accompagnement n'est pas sans risque, puisqu'il implique une posture doublement attentive à la nécessité de distanciation, lui seul a permis de s'immerger dans le quotidien, la confiance - et l'intimité parfois - des individus, d'enquêter ces démarches en « train de se faire », d'en saisir en profondeur les temps et les espaces. Les entretiens et les récits de vie, quant à eux, ont permis de prendre la mesure d'un passé cumulatif et aux effets à contre coup, de cerner les étapes et événements importants (arrivée en France, régularisation, accès au logement social, etc.) à travers une approche diachronique et à l'échelle des trajectoires de vie.

Ces données collectées, qui portent donc sur des temporalités différentes, mettent en lumière le présent au regard des implications du passé, nous inscrivent dans une géographie du temps long, celle des cycles et des trajectoires de vie mais aussi de l'histoire même des migrations, du travail et du logement, des représentations et des normes qui les régissent. Or ce triple temps (plus ou moins) long - celui de l'histoire, du cycle de vie des individus et du chercheur - sont nécessaires pour visibiliser ce qui dans le discours public est rendu invisible : les rapports de domination. La pensée et l'action dominantes tendent à invisibiliser ces rapports (via des règles juridiques), y compris à l'université où « *la recherche scientifique se fait désormais sur le temps court du projet* » (Dahdah, 2015, p.527).

Notre géographie déjà inscrite dans le temps long aurait gagné à l'être encore plus. Car, rappelons-le, les enquêté-e-s via la permanence du Grdr sont quasiment tout-e-s de futur-e-s retraité-e-s ou le sont depuis peu, encore en capacité d'effectuer leurs démarches à travers des déplacements physiques. Le grand âge est ainsi quasi absent de notre recherche. Une enquête plus longue - ou qui se poursuivrait - permettrait de cerner le processus

d'aggravation de la perte d'autonomie dans ses liens avec les rapports à l'espace et aux temps de la démarche administrative et de l'accès aux droits. De la même manière, il conviendrait d'élargir l'échantillon des enquêtés en dessous de la tranche d'âge que nous nous sommes fixées (55 ans). Car, les émigré-e-s immigré-e-s, résidant en France, plus jeunes, sont actuellement confronté-e-s à la poursuite du durcissement des politiques migratoires, de la libéralisation des politiques sociales (retraite, chômage, maladie, etc.), à l'ubérisation du monde du travail. Les intégrer à l'enquête, et là aussi les enquêter par un suivi sur le temps long, permettrait de mieux cerner le cheminement vers le vieillissement. Cela permettrait d'enquêter autrement, de saisir « à chaud » l'arrivée en France, l'irrégularisation-régularisation, l'entrée sur le marché de l'emploi, etc., autrement dit, des événements et des étapes qui déterminent les conditions de la vieillesse et qui indiquent comment le droit peut déposséder des droits.

Bibliographie

A

- Abzouz, Yunes.** 2021. « Dans les quartiers populaires, le « tout sécuritaire » contamine jusqu'au mobilier urbain ». *Bondyblogue*. Aout 2021. <https://www.bondyblog.fr/societe/dans-les-quartiers-populaires-le-tout-securitaire-contamine-jusquau-mobilier-urbain-2/>.
- Adami, Hervé et André Virginie.** 2010. « Les migrants en insécurité linguistique au travail : analyses et perspectives de formation ». *Points communs*, p.1-5. <https://hal.science/hal-00526362/document>.
- Aguilera, Thomas et Florence Bouillon.** 2013. « Le squat, un droit à la ville en actes ». *Mouvements*, Vol. 74, n°2, p.132-142. <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-2-page-132.htm>.
- Alahyane, Yacine.** 2021. « L'accès aux droits, un parcours du combattant spatial et temporel. Le cas de personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest résidant à Aubervilliers ». *Annales de géographie*, n° 737, p.112-136. <https://doi.org/10.3917/ag.737.0112>.
- Alahyane, Yacine.** 2018. « Migration sans la famille et construction de l'espace familial en situation de contrainte. Le cas des personnes âgées nées en Afrique du nord-ouest et résidant en France ». *Trocadero*, n°30, p.49-74. <https://revistas.uca.es/index.php/trocadero/article/view/4838/5235>.
- Association des Mineurs Marocains du Nord-Pas-de-Calais (AMMN).** 2008. *Du bled aux corons, un rêve trahi*. Dechy : Éd. AMMN. 162p
- Aouici, Sabrina et Malorie Peyrache.** 2021. « Le soutien d'un tiers pour limiter le non-recours face à l'e-administration : enjeux et limites ». *Retraite et société*, n°87, p.191-202. <https://doi-org.ezpubv.scdi-montpellier.fr/10.3917/rs1.087.0191>.
- Apouey, Bénédicte.** 2020. « Inégalités socio-économiques et conceptions subjectives du bien-vieillir: Résultats d'une enquête quantitative ». *Retraite et société*, n°84, p.13-40. <https://doi.org/10.3917/rs1.084.0014>.
- Apur (Atelier Parisien d'Urbanisme).** 2011. *Les foyers de travailleurs migrants à Paris. Etat des lieux en 2010 et inventaires des interventions sociales, sanitaires et culturelles*. Apur, septembre 2011, 84 p. <https://www.apur.org/sites/default/files/documents/foyers-travailleurs-migrants-paris.pdf>.
- Arab, Chadia.** 2013. « Le troisième âge : le "migrant inutile" ». *Hommes & migrations*, n°1303, p.47-55. <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2550>.
- Atlas de l'architecture et du patrimoine.** 2006. *Atlas communal du département de la Seine. Arrondissement de Saint-Denis. Canton Saint-Denis. Commune d'Aubervilliers*. Publié le 28.02.2006 : <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Atlas-communal-du-departement-de-la-Seine-Arrondissement-de-Saint-Denis-Canton-3508>.
- Atlas de l'architecture et du patrimoine.** 2004. *Ensemble de logements HLM, Cité Vilette* : <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Ensemble-de-logements-HLM-Cite-Vilette>.
- Attias-Donfut, Claudine.** 2012. « Dépendance des immigrés âgés, une solitude accrue ». Dans *Alzheimer, éthique et société*, par Fabrice Gzil et Emmanuel Hirsch, p.458-471. Toulouse : Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.hirsh.2012.01.0458>.
- Avenel, Cyprien.** 2009. « La construction du « problème des banlieues » entre ségrégation et stigmatisation ». *Journal français de psychiatrie*, n°34, p.36-44. <https://doi.org/10.3917/jfp.034.0036>.
- Avril, Christelle, Marie Cartier et Yasmine Siblot.** 2005. « Les rapports aux services publics des usagers et agents de milieux populaires : quels effets des réformes de modernisation ? ». *Sociétés contemporaines*, n°58, p.5-18. <https://doi.org/10.3917/soco.058.0005>.

B

- Baby-Collin, Virginie et Geneviève Cortes.** 2019. « Éditorial ». *Espaces et sociétés*, n°178, p.7-19. <https://doi.org/10.3917/esp.178.0007>.
- Baby-Collin, Virginie.** 2014. *Prendre place ici et là-bas. Géographie multisituée des migrations boliviennes (Argentine, États-Unis, Espagne)*. Habilitation à Diriger des Recherches, Nanterre, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, 527 p. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01270084/document>.
- Bachelay, Alexis.** 2013. *Rapport d'information au nom de la mission d'information sur les immigrés âgés*. Paris, Assemblée nationale, 613 p. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i1214.pdf>.
- Balibar, Étienne et Immanuel Wallerstein.** 2007. « Le conflit de classes dans l'économie-monde capitaliste ». Dans *Race, nation, classe: Les identités ambiguës*, par Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein (Dir), p.153-168. Paris: La Découverte.
- Bancel, Nicolas et Pascal Blanchard.** 1997. « De l'indigène à l'immigré, images, messages et réalités ». *Hommes et Migrations*, n°1207, p. 6-29. https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1997_num_1207_1_2951.

- Baronnet, Juliette, Philippe Lyet, Virginie Poujol, Michel Valle.** 2015. « Les travailleurs sociaux : coproducteurs ou témoins de l'invisibilité sociale ? ». *Recherche sociale*, n°215, p 93-133. <https://doi.org/10.3917/recsoc.215.0093>.
- Barou, Jacques, Rémi Gallou.** 2011. « Vieillir et mourir en Afrique ou en France ? Regards croisés de deux générations d'immigrés subsahariens ». *Gérontologie et société*, n°139, p. 117-145. <https://doi.org/10.3917/g.s.139.0117>.
- Barou, Jacques.** 2012. « Les foyers de travailleurs, Un lieu emblématique de la présence algérienne en France ». *Hommes et migrations*, n°1295, p. 40-52. <https://journals.openedition.org/hommesmigrations/1065#article-1065>.
- Barou, Jacques.** 2018. « Vieillir en terre étrangère : trois catégories d'immigrés en France ». *Ethnologie française*, n°48, p. 479-488. <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2018-3-page-479.htm?contenu=resume>.
- Battegay, Alain.** 2003. « Les recompositions d'une centralité commerçante immigrée : la Place du Pont à Lyon ». *Revue européenne des migrations internationales*. vol. 19, n°2, p. 9-22. <https://journals.openedition.org/remi/432>.
- Baudet, Véronique.** 2008. « Regroupement familial : l'acharnement ». *Plein droit*, n°76, p. 3-6. <https://doi.org/10.3917/pld.076.0003>
- Baudot, Pierre-Yves et Anne Revillard (dir.).** 2015. *L'État des droits. Politique des droits et pratiques des institutions*. Presses de Sciences Po, 256 p. <https://www.cairn.info/l-etat-des-droits--9782724615654.htm>.
- Béguin, Hélène.** 2011. « La transformation des foyers de travailleurs migrants : des « accommodements raisonnables » ? ». *Métropolitiques*, mai 2011. URL : <https://www.metropolitiques.eu/La-transformation-des-foyers-de.html>.
- Bergeon, Céline.** 2011. *Initiatives et stratégies spatiales. Le projet circulatoire face aux politiques publiques. L'exemple des Roms et des Voyageurs du Poitou-Charentes (France) et de la Wallonie (Belgique)*. Thèse de doctorat en Géographie, Université de Poitiers, 488 p. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00648231/document>.
- Berry-Chikhaoui Isabelle et Lucile Medina.** 2018. « Justice pour le Petit Bard ». Contester la rénovation et imposer la participation ». Dans *Rénovation urbaine. L'espace comme remède à la question sociale ?*, par Emmanuel Bellanger, Anaïs Collet, Fabien Desage, Pierre Gilber. Dossier Métropolitiques, avril 2018. <https://metropolitiques.eu/Justice-pour-le-Petit-Bard-Contester-la-renovation-et-imposer-la-participation.html>.
- Berry-Chikhaoui, Isabelle et Lucile Medina.** 2019. « Le lieu comme ressort et ressource dans un conflit d'aménagement : L'exemple d'un quartier populaire en rénovation urbaine : le Petit Bard à Montpellier ». Dans *Politisation du proche : Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, par Stéphanie Dechézelles, Maurice Olive. Presses universitaires de Rennes, p. 59-84. <https://books.openedition.org/pur/146507?lang=fr&format=embed>.
- Bernardot, Marc.** 2012a. *Captures*. Bellecombe-en-Bauges : Editions du Croquant, 189p.
- Bernardot, Marc.** 2012b. « Invisibiliser par le logement. De Sonacotra à Adoma ». Dans *Les nouvelles frontières de la société française*, par Didier Fassin. Paris: La Découverte p. 79-100. <https://www.cairn.info/les-nouvelles-frontieres-de-la-societe-francaise--9782707174536-page-79.htm>.
- Bernardot, Marc.** 2011. « Chapitre 4. Qui sont les indésirables : La production des catégories du refoulement ». Dans *Usagers ou citoyens: De l'usage des catégories en action sociale et médico-sociale*, par Marcel Jaeger. Paris: Dunod. p. 101-114. <https://www.cairn.info/usagers-ou-citoyens--9782100568949-page-101.htm>.
- Bernardot, Marc.** 2008. *Loger les immigrés, la Sonacotra 1956 – 2006*. Broissieux : Du Croquant. 296 p.
- Bernardot, Marc.** 2006. « Le grand âge en foyer de migrant : nouvelles figures, nouveaux enjeux ». Dans *Les sociologues face aux discours politiques, économiques et médiatiques*. 2^{ème} Congrès de L'Association Française de Sociologie. Bordeaux, AFS, 9 p. http://www.copaf.ouvaton.org/vieux/vieux_bernardot.pdf.
- Bernardot, Marc.** 2005. « Déplacer et loger les indésirables, sociologie du logement contraint », *Recueil Alexandries*, Collections Esquisses, n°2, septembre 2005. <http://www.reseau-terra.eu/article337.html>.
- Bernheim, Emmanuelle.** 2011. « Le « pluralisme normatif » : un nouveau paradigme pour appréhender les mutations sociales et juridiques ? ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, volume 67, p1-41. <https://doi.org/10.3917/riej.067.0001>.
- Bessin, Marc.** 2009. « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique ». *Informations sociales*, n°156, p.12-21. <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-6-page-12.htm>.
- Bigo, Mathilde.** 2015. *Les pratiques des femmes âgées sur les promenades balnéaires en Bretagne : processus de vieillissement et citoyenneté*. Thèse de doctorat en géographie. Sous la direction de Raymonde Séchet, Sandrine Depeau. Université Rennes 2, 398 p. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01303613/document>.

- Bigo, Mathilde.** 2017. « Les mobilités résidentielles des femmes à la retraite : entre réajustements contraints et aspirations nouvelles ». *Enfances Familles Générations*, n°27. <https://journals.openedition.org/efg/1459#quotation>.
- Biland, Émilie, Muriel Mille.** 2017. « Ruptures de riches: Privilèges de classe et inégalités de genre au sein de la justice québécoise ». *Sociétés contemporaines*, n°108, p. 97-124. <https://doi.org/10.3917/soco.108.0097>.
- Biland, Émilie, Sibylle Gollac, Hélène Oehmichen, Nicolas Rafin, Hélène Steinmetz.** 2020. « La classe, le genre, le territoire : les inégalités procédurales dans la justice familiale ». *Droit et société*, n°106, p.547-566. <https://doi.org/10.3917/drs1.106.0547>
- Blanc, Maurice.** 2007. « La « politique de la ville » : une « exception française » ? ». *Espaces et sociétés*, vol. 128-129, p. 71-86. <https://doi.org/10.3917/esp.128.0071>.
- Blanchard, Emmanuel.** 2008. « L'internement avant l'internement Commissariats, centres de triage et autres lieux d'assignation à résidence (il)-légale ». *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 92, p.8-14. <https://doi.org/10.3917/mate.092.0002>.
- Blanchard, Emmanuel.** 2014. « Un « deuxième âge » de l'émigration en France ? ». Dans *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*, par Abderrahmane Bouchène. Paris : La Découverte, p. 589-595. <https://doi.org/10.3917/dec.bouch.2013.01.0589>.
- Blanchard, Sophie, Amandine Chapuis.** 2022. « « Où sont les femmes ? » Dimension spatiale d'une action collective de femmes dans les cafés d'Aubervilliers ». *Annales de géographie*, n° 744, p. 5-31. <https://doi.org/10.3917/ag.744.0005>.
- Bogalska-Martin, Ewa.** 2016. « Entre la visibilité et l'invisibilité paradoxale. Les représentations collectives des immigrés âgés en France ». *Vie sociale*, n°16, p. 39-52. <https://doi.org/10.3917/vsoc.164.0039>.
- Bolzmann, Claudio.** 2016. « Analyser les migrations pour comprendre les processus contemporains de précarisation ». *Migrations Société*, 64-2, p. 99-114. <https://doi.org/10.3917/migra.164.0099>.
- Bonelli, Laurent, Pelletier Willy.** 2010. *L'État démantelé. Enquête sur une révolution silencieuse*. Paris : La Découverte, 324 p.
- Bonnal, Liliane, Rachid Boumahdi, Pascal Favard.** 2013. « Inégalités d'accès au logement social : peut-on parler de discrimination ? ». *Economie et statistique*, 464-466, p. 15-33. <https://doi.org/10.3406/estat.2013.10227>.
- Bony, Lucie et Marie Mellac.** 2018. *Appel à articles – numéro thématique « le droit : ses espaces et ses échelles »*. Dossier thématique Annales de géographie, 5 p. <https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=https://univ-droit.fr/docs/recherche/actus/fichiers/programmes/28094/aaaAnnales-de-geographiele-droit-espaces-et-echelles.pdf>.
- Borgetto, Michel.** 2013. « Les droits sociaux entre procès et progrès ». *Informations sociales*, n°178, p.12-22. <https://doi.org/10.3917/inso.178.0012>.
- Borrel, Catherine.** 1999. « Immigration, emploi et chômage, un état des lieux empirique et théorique ». Les dossiers de CERC-Association, n° 3, 123p. <https://www.gisti.org/doc/presse/1999/cerc/dossier.pdf>.
- Bouamama, Saïd.** 2006. « De la visibilisation à la suspicion : la fabrique républicaine d'une politisation ». Dans *La république mise à nu par son immigration*, par Nacira Guénif-Souilamas (dir), p. 196-218. Paris: La Fabrique Éditions. <https://doi.org/10.3917/lafab.gueni.2006.01.0196>.
- Bouamama, Saïd.** 2013. « L'espace mental colonial comme matrice du racisme contemporain ». *Les Figures de la Domination*, mars 2013.
- Bouamama, Saïd.** 2016. « Colonialisme, néocolonialisme et balkanisation : les trois âges d'une domination. ». *Le blog de Saïd Bouamama*, mai 2016. <https://bouamamas.wordpress.com/2016/05/09/colonialisme-neocolonialisme-et-balkanisation-les-trois-ages-dune-domination/>
- Bouamama, Saïd.** 2020a. « Mondialisation capitaliste, eurocentrisme et immigration Une prolétarianisation du monde qui démasque le pseudo « postmodernisme » [Première partie] ». *Le blog de Saïd Bouamama*, janvier 2020. <https://bouamamas.wordpress.com/2020/01/03/mondialisation-capitaliste-eurocentrisme-et-immigration-une-proletarianisation-du-monde-qui-demasque-le-pseudo-postmodernisme-premiere-partie/>
- Bouamama, Saïd.** 2020b. « Les nouvelles orientations de l'impérialisme français en Afrique ». *Le blog de Saïd Bouamama*, février 2020. <https://bouamamas.wordpress.com/2020/02/25/les-nouvelles-orientations-de-limperalisme-francais-en-afrique/>.
- Bouamama, Saïd et Jessy Cormont.** 2010. *De la tête baissée à la conquête de la dignité, Histoire de l'A.M.M.N.* Association des Mineurs Marocains du Nord-Pas-de-Calais
- Bouchène, Abderrahmane, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault.** 2014. *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962*. Paris: La Découverte, 720p. <https://doi.org/10.3917/dec.bouch.2013.01>

- Boudimbou, Guy.** 1993. « Stratégies résidentielles des immigrés congolais en France : Entre retour et installation ». *Les Annales de la recherche urbaine*, n°59-60, p. 61-72. <https://doi.org/10.3406/aru.1993.1728>.
- Bouillon, Florence, Armelle Choplin, Camille Schmoll, Djemila Zeneidi.** 2015. « Introduction ». Dans *Espace et rapports de domination*, par Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier et Serge Weber (dir.). Rennes : Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.59408>.
- Bourdieu, Pierre.** 1986. « L'illusion biographique ». *Actes de recherches en sciences sociales*, 62-63, p.69-72. <https://doi.org/10.3406/arss.1986.2317>.
- Bourdieu, Pierre.** 1994. « Stratégies de reproduction et modes de domination ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 105, p. 3-12. <https://doi.org/10.3406/arss.1994.3118>.
- Bourdieu, Pierre.** 1997. « De la maison du roi à la raison d'État ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 118, p. 55-68. <https://doi.org/10.3406/arss.1997.3222>.
- Bourdieu, Pierre.** 2016. *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de Minuit, 583p.
- Bourdieu, Pierre et Abdelmalek Sayad.** 1964. *Le déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*. Paris : Edition De Minuit. 225 p.
- Bourgeois, Marine.** 2015. « Chapitre 5 / Catégorisations et discriminations au guichet du logement social. Une comparaison de deux configurations territoriales ». Dans : *L'État des droits. Politique des droits et pratiques des institutions*, par Pierre-Yves Baudot et Anne Revillard. Paris : Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), p. 177-210. <https://doi.org/10.3917/scpo.baudo.2015.01.0177>.
- Bourgeois, Marine.** 2013. « Choisir les locataires du parc social ? Une approche ethnographique de la gestion des HLM ». *Sociologie du travail*, Vol. 55 - n° 1 | Janvier-Mars 2013. <https://doi.org/10.4000/sdt.13005>.
- Bourgeois, Marine.** 2011. « La gestion quotidienne de l'attribution des logements sociaux : une approche ethnographique du travail des agents des HLM ». *Cahiers de recherche du Programme Villes & territoires*, n° 2011-8. <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01069528/document>.
- Boursier, Philippe, Catherine Mills.** 2019. « Démanteler la protection sociale : pour qui et pourquoi ? ». Dans *Manuel indocile de sciences sociales: Pour des savoirs résistants*, par Fondation Copernic, p. 230-241. Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.coper.2019.01.0230>.
- Brée, Sandra.** 2016. *Paris, l'inféconde : La limitation des naissances en région parisienne au XIXe siècle*. Paris : Ined Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.ined.1496>.
- Brinbaum, Yaël et Jean-Luc Primon.** 2013. « Transition professionnelle et emploi des descendants d'immigrés en France ». *Revue européenne des sciences sociales*, 51-1. <https://doi.org/10.4000/ress.2338>.
- Bunel, Mathieu, Yannick l'Horty, Loic Du Parquet, Pascale Petit.** 2017. « Les discriminations dans l'accès au logement à Paris : une expérience contrôlée ». *Travail, Emploi et Politiques Publiques*, N° 2017 – 01. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01521995/document>.

C

- Caillosse, Jacques.** 1995. « La ville, le droit et la redistribution des territoires administratifs ». *Politique et management public*, vol. 13, n°3, p. 83-119. <https://doi.org/10.3406/pomap.1995.2061>.
- Caradec, Vincent.** 2009. « L'expérience sociale du vieillissement ». *Idées économiques et sociales*, 157, p.38-45. <https://doi.org/10.3917/idee.157.0038>.
- Caradec, Vincent.** 2012. « Vieillir après la retraite, une expérience genrée ». *SociologieS*. Dossier, novembre 2012. <https://doi.org/10.4000/sociologies.4125>.
- Caradec, Vincent.** 2017. « L'épreuve de la retraite. Transformations sociétales, expériences individuelles ». *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 23, no. 1, p. 17-29. <https://doi.org/10.3917/nrp.023.0017>.
- Caradec, Vincent.** 2022. *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement - 4e édition*. Malakoff : Armand Colin, 128 pages.
- Carayon, Lisa.** 2017. « Genre et accès aux titres de séjour : des discriminations invisibles ». Dans *Genre et discrimination*, par Mireille Eberhard, Jacqueline Laufer, Dominique Meurs, Frédérique Pigeyre, Patrick Simon, p.207-224. Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe, 256 p.
- Carcillo, Stéphane et Marie-Anne Valfort.** 2018. *Les discriminations au travail: Femmes, ethnicité, religion, âge, apparence, LGBT*. Presses de Sciences Po, 272p. <https://doi.org/10.3917/scpo.carci.2018.01>.
- Cardin, Aurélie.** 2006. « Les 4000 logements de La Courneuve : réalités et imaginaires cinématographiques ». *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 98, p.65-80. <https://doi.org/10.4000/chrhc.864>.
- Caris, Rozenn, Hervé Chambrin, Joseph Rouzel, David Ryboloviecz.** 2020. « Le marché du social ». *VST - Vie sociale et traitements*, 145-1, p.3-4. <https://doi.org/10.3917/vst.145.0003>.
- CCI Île-de-France (Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris - Île-de-France), Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France, Direction régionale d'Île-de-France de l'Institut national de la statistique et des études économiques.** 2018. *Chiffres-clés de la région Île-de-France 2018*. CCI, IAU,

- INSEE. <http://www.cci-paris-idf.fr/etudes/organisation/crocis/chiffres-cles/chiffres-cles-region-ile-de-france-crocis>.
- CERC Association (Connaissance de l'Emploi des Revenus et des Coûts).** 1999. *Immigration, emploi, chômage. Un état des lieux empirique et théorique*. Les dossiers de cerc-association n° 3, 123p. <https://www.gisti.org/doc/presse/1999/cerc/dossier.pdf>.
- Chamboredon, Jean-Claude, Madeleine Lemaire.** 1970. « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement ». *Revue française de sociologie*, 11-1. p. 3-33. www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1970_num_11_1_1610.
- Chaïb, Sabah.** 2006. « Femmes immigrées et emploi : le bas de l'échelle pour propriété ? ». Dans : Pierre Cours-Salies éd., *Le bas de l'échelle: La construction sociale des situations subalternes* (p. 146-165). Toulouse, France: Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.lelay.2006.01.0146>.
- Chaïb, Sabah.** 2018. « Métiers des services à la personne : quelle émancipation par le travail ? ». *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 68, p.41-42. <https://doi.org/10.3917/cdsu.068.0041>.
- Chappe, Vincent-Arnaud, Keyhani, Narguesse.** 2018a. « La fabrique d'un collectif judiciaire. La mobilisation des cheminots marocains contre les discriminations à la SNCF ». *Revue française de science politique*, vol. 68, no. 1, 2018, p. 7-29. <https://doi.org/10.3917/rfsp.681.0007>.
- Chappe, Vincent-Arnaud, et Keyhani Narguesse.** 2018b. « Cheminots marocains : une lutte syndicale et judiciaire ». *Plein droit*, vol. 117, no. 2, 2018, p. 32-36. <https://doi.org/10.3917/pld.117.0032>.
- Charruault, Amélie.** 2020. « Le paradigme du parcours de vie ». *Informations sociales*, 1(1), p.10-13. <https://doi.org/10.3917/inso.201.0010>
- Chevallier, Jacques.** 1983. « L'administration face au public », in CURAPP, *La communication administration-administrés*, PUF, p. 13-60. En ligne, consulté le 02.07.2022, URL : <https://www.u-picardie.fr/curapp-revues/root/14/chevallier2.pdf>.
- Choplin, Armelle et Matthieu Delage.** 2014. « L'est parisien, un territoire sans qualité ? ». *Métropolitiques*, 10 septembre 2014. En ligne, consulté le 29.05.2023, URL : <http://www.metropolitiques.eu/L-est-parisien-un-territoire-sans.html>.
- Choukri, Hmed.** 2009. « Grèves de loyers ». Dans : *Dictionnaire des mouvements sociaux*, par Olivier, Mathieu, Lilian, Péchu, Cécile. Paris, Presses de Sciences Po, p. 271-279. <https://doi.org/10.3917/scpo.filli.2009.01.0271>.
- Clerval, Anne.** 2010. « Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris ». *Cybergeo : European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, document 505. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.23231>
- Clerval, Anne, Fleury, Antoine, Rebotier, Julien, Weber, Serge.** 2015. « Introduction ». Dans : *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p.7-15. <https://doi.org/10.4000/books.pur.59243>.
- Clerval, Anne, et Christine Delphy.** 2015. « Le féminisme matérialiste, une analyse du patriarcat comme système de domination autonome ». Dans *Espace et rapports de domination*, Anne Clerval, Fleury, Antoine Fleury, Julien Rebotier et Serge Weber. Rennes : Presses universitaires de Rennes. p. 217-229. <https://doi.org/10.4000/books.pur.59225>.
- Cohen, Muriel.** 2012. « Regroupement familial : l'exception algérienne (1962-1976) ». *Plein droit*, vol. 95, no. 4, p.19-22. <https://doi.org/10.3917/pld.095.0019>
- Cohen, Muriel.** 2014. « Contradictions et exclusions dans la politique de regroupement familial en France (1945-1984) ». *Annales de démographie historique*, vol. 128, no. 2, p.187-213. <https://doi.org/10.3917/adh.128.0187>.
- Cohen, Muriel.** 2017. « L'immigration algérienne post-indépendance : l'enracinement à l'épreuve de l'exclusion ». *Le Mouvement Social*, vol. 258, no. 1, p.29-48. <https://doi.org/10.3917/lms.258.0029>.
- Collet, Anaïs.** 2008. « Les « gentrificateurs » du Bas Montreuil : vie résidentielle et vie professionnelle ». *Espaces et sociétés*, vol. 132-133, no. 1, p. 125-141. <https://doi.org/10.3917/esp.132.0125>.
- Collet, Anaïs.** 2013. « Trajectoires résidentielles de classes moyennes et gentrification des anciens quartiers populaires. Le cas du Bas Montreuil ». *Savoir/Agir*, vol. 24, no. 2, p. 41-48. <https://doi.org/10.3917/sava.024.0041>.
- Collectif pour l'avenir des foyers (Copaf).** *Comprendre les différences entre le « Foyer de Travailleurs Migrants » (FTM) et la Résidence sociale (RS)*. 4p.. En ligne, consulté le 31.03.2019, URL : <http://www.copaf.ouvaton.org/rehab/161113-fiche%20ftm-rs.pdf>.
- Collectif pour l'avenir des foyers (Copaf).** 2008. *La fête des foyers à Montreuil samedi 31 mai 2008. Bilan*. Copaf. En ligne, consulté le 31.03.2019, URL : <http://www.copaf.ouvaton.org/rapquartier/montreuilfetebilan08.html#sdfootnote1sym>
- Collectif pour l'avenir des foyers (Copaf).** 2011. *Guide des délégués de foyers*. Paris, COPAF, 224 p.. En ligne, consulté le 21.02.2019, URL : http://www.copaf.ouvaton.org/guide/guidecopaf_111026.pdf.
- Collectif pour l'avenir des foyers (Copaf).** 2012. *Déclaration du Copaf (Collectif pour l'avenir des foyers). Critique de la politique de transformation des foyers de travailleurs immigrés en "résidences sociales" ; Propositions. le 14 mars 2012*. 2p.. En ligne, consulté le 31.03.2019, URL : <http://www.copaf.ouvaton.org/rehab/declaration120314.pdf>

- Conus, Marie-France, Jean-Louis Escudier.** 2004. « Analyse économique du cycle de vie de l'industrie houillère française : la phase ultime (1970-2004) », *Séminaire G.D.R. Energie*. Paris : 23 p. En ligne, consulté le 24.05.2019, URL : https://www.economie.gouv.fr/files/CONUSESCUDIER.9_mars_2004.pdf
- Cornu, Gérard.** 2018 (1^{ère} Edition 1987). *Vocabulaire juridique*. Paris, PUF, Quadrige, 2300 p.
- Cornut-Gentille, François, et Rodrigue Kokouendo.** 2018. *Rapport d'information déposé par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis*, Paris, Assemblée nationale, 73 p.
- Cornuau, Frédérique, et Xavier Dunezat.** 2008. « L'immigration en France : concepts, contours et politiques ». *Espace populations sociétés*, no. 2, p.331-352. <https://doi.org/10.4000/eps.3330>.
- Cortes, Geneviève.** 2011. « La fabrique de la famille transnationale. Approche diachronique des espaces migratoires et de la dispersion des familles rurales boliviennes ». *Autrepart*, n°57-58, p.95-110. <https://doi.org/10.3917/autr.057.0095>.
- Cortes, Geneviève.** 2016. « Femmes et migrations : celles qui restent ». *EchoGéo*, n°37. <https://doi.org/10.4000/echogeo.14742>.
- Costa-Lascoux, Jacqueline.** (2008). « Les aléas des politiques migratoires : 1945-1981 ». *Migrations Société*, vol. 117-118, no. 3, p. 63-70. <https://doi.org/10.3917/migra.117.0063>.
- Crenn, Chantal.** 2011. « « vieillir » dans deux pays : une situation alimentaire « combinée » pour les migrants retraités « Sénégalais » de Bordeaux ». *Gérontologie et société*, vol. 34 / 139, no. 4, p. 99-115. <https://doi.org/10.3917/gs.139.0099>.
- Crenshaw, Kimberlé.** 2005. « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur ». *Cahiers du Genre*, 39, p.51-82. <https://doi.org/10.3917/cdge.039.0051>.

D

- Da Cruz, Michaël, et Nizzoli, Cristina.** 2014. « Quand savoir migrer ne fait pas tout: Les limites à la mobilité dans deux contextes de migrations contemporaines aux États-Unis et en Europe ». *Migrations Société*, 153-154, p.165-180. <https://doi.org/10.3917/migra.153.0165>
- Dahdah, Assaf.** 2015. *Habiter la ville sans droits : les travailleurs migrants dans les marges de Beyrouth (Liban)*. Thèse de Doctorat en Géographie. Aix-Marseille : Aix-Marseille Université. 582p. <tel-01446255>.
- Dardy, Claudine.** 1997a. De la paperasserie à l'archive : l'administration domestique. Dans *Par écrit : Ethnologie des écritures quotidiennes*, par Daniel Fabre. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme. p. 187-200. doi :10.4000/books.editionsmsmh.3968
- Dardy, Claudine.** 1997b. « L'identité-papier ». *Les cahiers de médiologie*, 4, p.225-231. <https://doi.org/10.3917/cdm.004.0225>.
- De Barros, Françoise.** 2005. « Des « Français musulmans d'Algérie » aux « immigrés ». L'importation de classifications coloniales dans les politiques du logement en France (1950 – 1970) ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. n° 159, no. 4, p. 26-53. <https://doi.org/10.3917/arss.159.0026>.
- De Gourcy, Constance.** 2018. « L'institution de l'absence en Méditerranée ». *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 144, <https://doi.org/10.4000/remmm.11649>.
- Défenseur Des Droits.** 2016. *Accueil téléphonique et dématérialisation des services publics - Les résultats d'une enquête mystère*. 86p. https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=16831.
- Défenseur Des Droits.** 2017. *Lutte contre la fraude aux prestations sociales : à quel prix pour les droits des usagers ?*. 52 p. https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapportfraudessociales-v6-06.09.17_0.pdf.
- Défenseur Des Droits.** 2018. *Rapport annuel d'activité 2018*. 102 p. <https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/raa-2018-num-19.02.19.pdf>.
- Défenseur Des Droits.** 2019. *Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics*. 70 p. <https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport-demat-num-21.12.18.pdf>.
- Delcroix, Catherine, Elsa Lagier, Alben, Tcholakova.** 2016. « Comment la sociologie des migrations internationales permet-elle de repenser l'équilibre entre structures et actions ? ». *Migrations Société*, 164, p.25-34. <https://doi.org/10.3917/migra.164.0025>.
- Delon, Margot.** 2017. *Les incidences biographiques de la ségrégation : trajectoires et mémoires des enfants des bidonvilles et cités de transit de l'après-guerre en France*. thèse de doctorat en sociologie, Paris : Sciences Po.
- Delpuch, Thierry, Laurence Dumoulin, Claire de Galembert.** 2014. « Chapitre 1 - Le droit dans la régulation sociale ». Dans : *Sociologie du droit et de la justice*, par Thierry Delpuch, Laurence Dumoulin, Claire de Galembert. Paris: Armand Colin. p.27-54. <https://doi.org/10.3917/arco.delp.2014.01.0027>.
- Delphy, Christine.** 2008. *Classer, dominer. Qui sont les « autres » ?*. Paris, La Fabrique Editions, « Hors collection », 232 p.
- Desage, Fabien, Christelle Morel Journal et Valérie Sala Pala.** 2014. *Le peuplement comme politiques*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. doi :10.4000/books.pur.59815

- Desvages, Hubert.** 1972. « La scolarisation des musulmans en Algérie (1882-1962) dans l'enseignement primaire public français. Etude statistique ». *Cahiers de la Méditerranée*, n°4, 1. p. 55-72. <https://doi.org/10.3406/camed.1972.1678>.
- Dewitte, Philippe.** 2005. « L'immigration, sujet de rhétorique et objet de polémiques ». *Hommes et Migrations*, n°1257, p.44-51. <https://doi.org/10.3406/homig.2005.4866>.
- Di Méo, Guy et Pascal Buleon.** 2005. *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*. Paris, Armand Colin, 304 p.
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).** 2001. *Handicaps-Incapacités-Dépendance*. DREES, 312p. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/dtee16.pdf>.
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).** 2020. *Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution - Édition 2020*. DREES, 318p. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/drees_-_pano_-_minima_sociaux_-_assemblage_-_bat_-_210920.pdf
- Direction de la Stratégie, de l'Organisation et de l'Évaluation (DSOE).** 2018. *Portrait de territoire Plaine commune janvier 2018*. Service de l'Observatoire Départemental, Direction de la Stratégie, de l'Organisation et de l'Évaluation. 16p. En ligne, consulté le 20.03.2019, URL : https://ressources.seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/2018_portrait_territoire_ept_plaine_commune.pdf.
- Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).** 2014. *Foyers à destination des travailleurs migrant et résidences sociales Aubervilliers*.
- Dornel, Laurent.** 2013. *La Grande Guerre et les migrations : les travailleurs étrangers, coloniaux et chinois en France. Enjeux d'une recherche en cours*. HAL. 19 p. En ligne, consulté le 20.02.2019, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00850981/document>.
- Dornel, Laurent.** 2014. « L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la Grande Guerre : un tournant dans l'histoire de l'immigration ? ». *Migrations Société*, vol.156, n°6, p.51-68. <https://doi.org/10.3917/migra.156.0051>.
- Drevon, Guillaume, Alexis Gummy, Vincent Kaufmann.** 2021. « Pour une approche rythmique des modes de vie et de la mobilité ». *Espaces et sociétés*, 182, p.165-186. <https://doi.org/10.3917/esp.182.0165>.
- Drilling, Matthias, Simone Tappert, Carlo Fabian, Sandra Janett, Tobias Bischoff.** 2019. « Âge, exclusion et espace: Recherche d'un urbanisme plus juste envers les personnes âgées ». *Retraite et société*, 81, p.91-111. <https://doi.org/10.3917/rs1.081.0091>.
- Dubois, Vincent.** 2010. « Chapitre 10 / Politiques au guichet, politique du guichet ». Dans : *Politiques publiques 2. Changer la société*, par Olivier Borraz et Virginie Guiraudon. Paris: Presses de Sciences Po, p. 265-286. <https://doi.org/10.3917/scpo.borra.2010.01.0265>.
- Dubucs, Hadrien.** 2008. « Aux origines coloniales de la géographie ». *La Vie des idées*. En ligne, mis en ligne le 09.07.2008, consulté le 22.02.2019, URL : <https://laviedesidees.fr/Aux-origines-coloniales-de-la.html>
- Dubus, Gilles, et Françoise Braud.** 2001. « Les migrants âgés dans les publications scientifiques francophones ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n°1, p.189-197. <https://doi.org/10.3406/remi.2001.1771>.
- Dumons, Bruno.** 2001. « Christian Topalov (dir.), Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914), Paris, Editions de l'EHESS, 1999, 574 p., 250 F. ». *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2001/2-3, vol. n°48-2, no. 2, p.368-373. <https://doi.org/10.3917/rhmc.482.0368>.
- Dumoulin, Rodolphe.** 2015. « La question sociale : l'oubliée du débat sur la réforme territoriale ». *Regards*, °47, p.257-265. <https://doi.org/10.3917/regar.047.0257>.
- Dupuy, Catherine.** 2006. « “ Un logement pour vivre mieux “ ». *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 98 | 2006, p. 27-41. <https://doi.org/10.4000/chrhc.851>.

E

- El Baz, Ali.** 2009. « Le combat sans fin des mineurs marocains ». *Plein droit*, vol. 81, no. 2, p. 35-38. <https://doi.org/10.3917/pld.081.0035>.
- El Baz, Ali.** 2008. « Regard d'un immigré ». *Migrations Société*, vol. 117-118, no. 3, p. 105-108. <https://doi.org/10.3917/migra.117.0105>.
- Elkarati, Noureddine.** 1989. « Les grandes étapes de l'histoire du fonds d'action sociale ». *Hommes et Migrations*, n°1121, p.20-29. <https://doi.org/10.3406/homig.1989.1292>.
- Emsellem, Sylvie.** 2007. « Décrypter le vieillissement des immigrés par le prisme de leurs liens familiaux ». *L'Année du Maghreb*, III, p.601-614. <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.404>.
- Emsellem, Sylvie.** 2016. « Décrypter les paradoxes des politiques publiques des acteurs institutionnels et associatifs concernant l'accès aux droits et aux services des personnes âgées immigrées ». *Vie sociale*, 16, p.53-66. <https://doi.org/10.3917/vsoc.164.0053>.

Ennuyer, Bernard. 2005. « Le droit des usagers ». *Gérontologie et société*, vol. 28 / 115, no. 4, 2005, p. 13-28. <https://doi.org/10.3917/g.s.115.0013>

Espirito Santo, Inês. 2013. *Du clandestin au citoyen européen. Quand les immigrés portugais font figure de travailleurs (France, 1962-2012)*. Thèse de doctorat en sociologie. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. 505 p.

F

Faire face mieux vivre le Handicap. 2017. *Accessibilité du métro : Paris, flop ; Los Angeles, top*. Faire Face mieux vivre le Handicap. En ligne, publié le 26.09.2017, URL : <https://www.faire-face.fr/2017/09/26/accessibilite-metro-paris/>.

Fanon, Frantz. 1968. *Les damnés de la terre*. Paris : François Maspero. 240 p.

Fanon-Mendès France, Mireille. 2020. *Géopolitique, colonialité et libération*. Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM) [En ligne]. <https://www.cadtm.org/Geopolitique-colonialite-et-liberation>.

Fassin Didier. 2001a. « Quand le corps fait loi. La raison humanitaire dans les procédures de régularisation des étrangers ». *Sciences sociales et santé*. Volume 19, n°4, p. 5-34. <https://doi.org/10.3406/sosan.2001.1533>.

Fassin Didier. 2001b. « Charité bien ordonnée. Principes de justice et pratiques de jugement dans l'attribution des aides d'urgence ». *Revue française de sociologie*, 42-3, p. 437-475. www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_2001_num_42_3_5370.

Fassin, Didier. 2000. « Repenser les enjeux de santé autour de l'immigration ». *Hommes et Migrations*, n°1225, p.5-12. <https://doi.org/10.3406/homig.2000.3506>.

Fassin, Didier. 2006a. « Souffrir par le social, gouverner par l'écoute. Une configuration sémantique de l'action publique », *Politix*, vol. 73, no. 1, p.137-157. <https://doi.org/10.3917/pox.073.0137>.

Fassin, Didier. 2006b. « La biopolitique n'est pas une politique de la vie ». *Sociologie et sociétés*, 38(2), p.35-48. <https://doi.org/10.7202/016371ar>.

Fassin, Didier. 2010. « Évaluer les vies essai d'anthropologie biopolitique ». *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 128-129, no. 1, p.105-115. <https://doi.org/10.3917/cis.128.0105>.

Fassin, Didier. 2016. « Une anthropologie politique et morale de la question sociale. De la culture de la pauvreté à la critique de la domination. Entretien ». *Communications*, vol. 98, no. 1, p. 147-158. <https://doi.org/10.3917/commu.098.0147>.

Faure, Alain. 2008. « La ségrégation, ou les métamorphoses historiographiques du baron Haussmann ». Dans : *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité*, par Marie-Christine Jaillet, Évelyne Perrin et François Ménard. Plan urbanisme, construction et architecture, Collection « Recherches » du PUCA n° 180, p.51-64.

Faure, Sylvia. 2006. « De quelques effets sociaux des démolitions d'immeubles. Un grand ensemble hlm à Saint-Étienne ». *Espaces et sociétés*, 124-125, p.191-206. <https://doi.org/10.3917/esp.124.0191>.

Fontanon, Claudine. 1986. « La banlieue Nord-Est de Paris : structuration des espaces industriels et des zones de résidence (1890-1947) ». *Villes en parallèle*, n°10, p.14-38. <https://doi.org/10.3406/vilpa.1986.1007>.

Forest, Patrick. 2009a. *Approvisionnements transfrontaliers locaux en eau potable entre le Canada et les Etats-Unis : reconsidérations sur le thème de transfert d'eau*. Thèse de doctorat en études internationales, Institut Québécois des Hautes Etudes Internationales, Université de Laval, 327 p. En ligne, consulté le 22.02.2019, URL : http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/hei/fichiers/these_patrick_forest_04139861.pdf.

Forest, Patrick. 2009b. *Géographie du droit. Épistémologie, développement et perspectives*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, coll. Diké, 286 p.

Forest, Patrick. 2015. « Vers une géographie du droit ? Pistes de réflexion ». *Développement durable et territoires*, Vol.6, n°1, 7 p. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10800>.

Foucault, Michel. 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Gallimard, 318 p. En ligne, consulté le 10.06.2023, URL : https://monoskop.org/images/2/22/Foucault_Michel_Surveiller_et_Punir_Naissance_de_la_Prison_2004.pdf.

Foucault, Michel. 1976. *Histoire de la sexualité, I. La volonté de savoir*. Paris : Gallimard, p. 188. En ligne, consulté le 29.06.2022, URL : https://monoskop.org/images/e/ed/Foucault_Michel_Histoire_de_la_sexualite_1_La_volonte_de_savoir.pdf.

Foucault, Michel. 2004. « “ Des espaces autres “ ». *Empan*, n°54, p.12-19. <https://doi.org/10.3917/empa.054.0012>.

Frisone, Gloria, Marie-France Couilliot. 2018. « Le bien-vieillir et les immigrés en Seine-Saint-Denis: Les pistes d'une enquête ». *Retraite et société*, 80, p.35-55. <https://doi.org/10.3917/rs1.080.0035>.

G

Galloro, Piero-D. 2003. « La « logique de cercle » dans le recrutement. L'enfermement des relations interculturelles ». *Questions de communication*, 4, p. 203-221. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.4999>.

- Garabige, Alexandra, et Loïc Trabut.** 2017. « L'approche globale dans le champ de la dépendance ». *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 55-1, no. 1, p.149-168. <https://doi.org/10.4000/ress.3785>.
- Garabige, Alexandra.** 2018. « Gregory PONTIÈRE, Économie du vieillissement ». *Revue européenne des sciences sociales*, n° 56-2, p.296-298. <https://doi.org/10.4000/ress.4095>.
- Gherghel Ana, et Marie-Christine Saint-Jacques.** 2013. *La théorie du parcours de vie. Une approche interdisciplinaire dans l'étude des familles*. Laval: Presses de l'Université Laval. 92p.
- Gintrac, Cécile.** 2012. « Géographie critique, géographie critique : comment nommer la géographie engagée ? ». *Carnets de géographes*, N° 4, numéro spécial sur les géographies critiques. http://www.carnetsdegeographes.org/archives/sommaire_04.php.
- Girault, Jacques.** 2006. « Aperçus sur le logement populaire en région parisienne (XIXe-XXe siècles) ». *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 98, p.9-13. <https://doi.org/10.4000/chrhc.859>.
- Goguel, François.** 1951. « Structure sociale et opinions politiques à Paris d'après les élections du 17 juin 1951 ». *Revue française de science politique*, n°3, p. 326-333.
- Goscha, Christopher E., Sylvie Thénault.** 2017. « Maghreb-Indochine, xix^e-xx^e siècle: Comparaisons impériales ». *Monde(s)*, 12, p.9-20. <https://doi.org/10.3917/mond1.172.0009>.
- Gouëset, Vincent, et Raymonde Séchet.** 2017. « La géographie sociale en débats ». Dans : *L'espace en partage. Approche interdisciplinaire de la dimension spatiale des rapports sociaux*, par : Yves Bonny, Nicolas Bautès et Vincent Gouëset. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p.297-314. <<http://books.openedition.org/pur/141852>>.
- Gramain, Agnès, Samuel Neuberg, et Florence Weber.** 2014. « Conclusion. Vers une ethnographie économique de l'État à l'échelle locale ». Dans : *Le salaire de la confiance. L'aide à domicile aujourd'hui*, par : Florence Weber, Loïc Trabut, Solène Billaud. Paris : Rue d'Ulm, p.291-302. En ligne, consulté le 22.02.2019, URL : <https://www.cairn.info/le-salaire-de-la-confiance--9782728825158-page-291.htm>.
- Grand, Alain.** 2016. « Du rapport Laroque à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement : cinquante-cinq ans de politique vieillesse en France ». *Vie sociale*, vol. 15, no. 3, p.13-25. <https://doi.org/10.3917/vsoc.163.0013>.
- Grangaud, Isabelle.** 2014. « Dépossession et disqualification des droits de propriété à Alger dans les années 1830 ». Dans : *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*, par : Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault. Paris : La Découverte, p. 70-76. <https://doi.org/10.3917/dec.bouch.2013.01.0070>.
- Granotier, Bernard.** 1979. *Les travailleurs immigrés en France, édition nouvelle 1979*. Paris : François Maspero. 300 p.
- Grdr.** (2004). *Le vieillissement dans les résidences de la SONACOTRA de l'Eure. Veron, Evreux, Gaillon, Saint-Marcel*. Grdr. 52 p.
- Grdr.** (2017). *Outil méthodologique pour l'inclusion numérique et l'accès aux droits des personnes âgées immigrées*. Montreuil : Grdr, 26p. En ligne, consulté le 10.06.2023, URL : https://grdr.org/IMG/pdf/broch_ma_c_thodologique_web.pdf.
- Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (Grdr).** 2012. *Guide d'intervention auprès des résidents âgés des foyers de travailleurs migrants*. Montreuil : Grdr, 23 p.. En ligne, consulté le 21.02.2019, URL : https://grdr.org/IMG/pdf/Guide-Intervention-Residents_Foyers_Trav_migrants-BD.pdf.
- Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI).** « Une histoire mouvementée ». Dans : *Histoire de la carte de résident*. Gisti. En ligne, consulté le 10.06.2023. URL : <https://www.gisti.org/musee/cartederesident.org/article6.html>.
- Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI).** 1995. « 1945-1995 : Cinquante ans de métamorphoses ». *Plein droit*, n° 29-30. En ligne, consulté le 10.06.2023, URL : <https://www.gisti.org/spip.php?article2857>.
- Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI).** 1998. « Une vieillesse illégitime ». *Plein droit*, n°39, En ligne, consulté le 04.06.2022, URL : <https://www.gisti.org/doc/plein-droit/39/index.html>
- Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI).** 2002. *Le guide de la protection sociale des étrangers en France*. Paris : Éditions La Découverte, 263 p.
- Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI).** 2013. *Figures de l'Étranger : quelles représentations pour quelles politiques ?*. GISTI, 172 p. En ligne, consulté le 10.06.2023. URL : http://www.gisti.org/publication_som.php?id_article=3061.
- Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI).** 2014. *Le regroupement familial. 3e édition*. Paris : Gisti, les Cahiers juridiques, 44 p.

Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI). 2023. *Les réformes du droit des étrangers en France*. Gisti. Mis à jour le 23 mai 2023. En ligne, Consulté le 10.06.2013. URL : <https://www.gisti.org/spip.php?article19>.

Guérin-Pace, France. 2009. « La diversité des ancrages territoriaux au regard des parcours migratoires ». Dans : *En quête d'appartenances. L'enquête Histoire de vie dans la construction des identités*, par : France Guérin-Pace, Olivia Samuel et Isabelle Ville. Paris : Ined Editions, p. 145-165. <https://doi.org/10.4000/books.ined.1173>.

Gueye, Doudou Dièye. 2007. « Les mobilisations pour le départ migratoire ». *Migrations Société*, 109, p.11-26. <https://doi.org/10.3917/migra.109.0011>.

Guillaume, Jean-François. 2009. « Les parcours de vie, entre aspirations individuelles et contraintes structurelles ». *Informations sociales*, 6, p.22-30. <https://doi.org/10.3917/inso.156.0022>.

H

Habouzit, Rémi. 2019. « Gardiens de HLM et encadrement des classes populaires ». *Métropolitiques*. En ligne, consulté le 11.06.2023. URL : <https://metropolitiques.eu/Gardiens-de-HLM-et-encadrement-des-classes-populaires.html>.

Hachimi-Alaoui, Myriam. 2016. « L'immigration familiale : une obligation d'« intégration républicaine ». Le cas du Contrat d'accueil et d'intégration ». *Recherches familiales*, 13, p.79-93. <https://doi.org/10.3917/rf.013.0079>.

Hajjat, Abdellali. 2012. *Les frontières de l'« identité nationale » : L'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*. Paris: La Découverte, 344p. <https://doi.org/10.3917/dec.hajja.2012.01>.

Hajjat, Abdellali. 2014. « Immigration et héritage colonial ». Dans : *Migrations et mutations de la société française: L'état des savoirs*, par: Marie Poinot et Serge Weber. Paris: La Découverte, p.257-265. <https://doi.org/10.3917/dec.poins.2014.01.0257>.

Hajjat, Abdellali. 2021. « Des discours républicains aveugles à la race ? La question raciale entre texte public et texte caché ». *Sociologie*, 12, p.419-426. <https://www.cairn.info/revue--2021-4-page-419.htm>.

Hancock, Claire. 2018. « La ville, les espaces publics... et les femmes ». *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 67, p.11-13. <https://doi.org/10.3917/cdsu.067.0011>.

Haut Conseil A L'Intégration (HCI). 2005. *Le bilan de la politique d'intégration 2002-2005*. La Documentation française, 328p. En ligne, consulté le 11.06.2023, URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/28145-le-bilan-de-la-politique-dintegration-2002-2005>.

Hély, Matthieu. 2012. « Le travail salarié associatif est-il une variable d'ajustement des politiques publiques ? ». *Informations sociales*, 172, p.34-42. <https://doi.org/10.3917/inso.172.0034>.

Henry, Emmanuel. 2017. « Chapitre 1 - La production de l'invisibilité de la santé au travail ». Dans : *Ignorance scientifique et inaction publique: Les politiques de santé au travail*, par Emmanuel Henry, . Paris: Presses de Sciences Po, p. 29-78. <https://doi.org/10.3917/scpo.henry.2017.01>.

Hessel, Stéphane. 2008. « Le devoir d'insertion, vingt ans après. Le grand tournant des années 70 et les défis actuels ». *Migrations Société*, vol. 117-118, no. 3, p. 53-62. <https://doi.org/10.3917/migra.117.0053>.

Hugounenq, Réjane, et Bruno Ventelou. 2002. « Les services publics français à l'heure de l'intégration européenne ». *Revue de l'OFCE*, n° 80, p.7-61. <https://doi.org/10.3917/reof.080.0007>.

I

Imbert, Christophe, Hadrien Dubucs, Françoise Dureau, et Giroud, Matthieu. 2014. *D'une métropole à l'autre. Pratiques urbaines et circulations dans l'espace européen*. Paris : Armand Colin. Coll. « Recherches ». 485 p.

Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU). 2018. *L'habitat Dégradé Et Indigne En Île-De-France Enjeux Et Politiques En 2018*. Paris : IAU Ile-De-France, 120 p.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). 2016a. *Minima sociaux*. En ligne, publié le 13.10.2016, consulté le 20.03.2019, URL : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1247>.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). 2016b. *Définitions des concepts Recensement de la population Définitions des concepts : de « âge » à « vie en couple »*. En ligne, publié le 30.06.2016, consulté le 20.03.2019, URL : https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_M.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). 2017. « En Île-de-France, la pauvreté s'est intensifiée dans les territoires déjà les plus exposés », *Insee Analyses Île-de-France*, n° 76, 4p.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). 2018. « 1.18 Niveau de vie et pauvreté par région ». *Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018*. Insee Références, p.142-143. En ligne, consulté le 20.03.2019, URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/.../REVPMEN18_F1.18_niv-pauv-reg.pdf.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). (2019a). *Dossier complet Commune d'Aubervilliers (93001)*. En ligne, publié le 25/02/2019, consulté le 15.03.2019, URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-93001#chiffre-cle-5>.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). (2019b). *Dossier complet Commune de Montreuil (93048)*. En ligne, publié le 25/02/2019, consulté le 15.03.2019, URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-93048#graphique-REV_G1.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). (2019c). *Dossier complet Commune de Paris 19e Arrondissement (75119)*. En ligne, publié le 25/02/2019, consulté le 15.03.2019, URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75119#chiffre-cle-12>.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). 2019d, *Définitions des concepts Recensement de la population*. En ligne, publié le 17/09/2019, consulté le 12.12.2022, URL : https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_I

Institut national d'études démographiques (INED). 1976. « Rapport sur la situation démographique de la France en 1974 ». *Population*, 31^e année, n°1, p.15-62. www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1976_num_31_1_15927.

J

Jaeger, Marcel. 2011. *Usagers ou citoyens ? De l'usage des catégories en action sociale et médico-sociale*. Paris: Dunod, 272p.

Jolivet, Violaine. 2007. « La notion de trajectoire en géographie, une clé pour analyser les mobilités ? ». *EchoGéo*, n°2, 11 p. <https://journals.openedition.org/echogeo/1704#article-1704>.

K

Kateb Kamel. 1998. « La gestion statistique des populations dans l'empire colonial français [Le cas de l'Algérie, 1830-1960] ». *Histoire & Mesure*, volume 13 - n°1-2. p. 77-111. <https://doi.org/10.3406/hism.1998.892>.

Kaufmann, Vincent, et Christophe Jemelin. 2004. « La motilité, une forme de capital permettant d'éviter les irréversibilités socio-spatiales ? ». Dans : *Espaces en transactions*, par : Raymonde Séchet, Isabelle Garat, Djemila Zeneidi. Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 83-91. <https://doi.org/10.4000/books.pur.432>.

Keucheyan, Razmig. 2009. « Durkheim, Wittgenstein et les normes de la pensée ». *Diogène*, 228(4), p.82-94. <https://doi.org/10.3917/dio.228.0082>.

Kirszbaum Thomas. 2012. *Mobilité résidentielle et mixité urbaine : les conditions d'une politique équitable*. Lyon : Centre de Ressources Prospective du Grand Lyon, 8 p. <https://shs.hal.science/halshs-01098467>.

Kirszbaum, Thomas, et Patrick Simon. 2001. *Les Discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social*. Paris : Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations, 83p. En ligne, consulté le 11.06.2023, URL : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/014000437.pdf.

Kouidri, Mohammed. 2014. « Colonisation, indépendance et développement humain en Algérie : quel bilan ? ». *Insaniyat / إنسانيات*, 65-66, p. 159-185. <https://doi.org/10.4000/insaniyat.14852>.

L

Lafore, Robert. 2014. « L'accès aux droits, de quoi parle-t-on ? ». *Regards*, vol. 46, no. 2, p.21-32. <https://doi.org/10.3917/regar.046.0021>.

Lagrange Hugues. 2010. *Le déni des cultures*, Paris, Le Seuil. 352p.

Lagrange Hugues. 2012. « Le déni des cultures : mes arguments ». *Outre-Terre*, 33-34, p.101-105. <https://doi.org/10.3917/oute.033.0101>.

Larbiou, Benoît. 2003. *Connaître et traiter l'étranger. Les constructions sociales d'un savoir politique sur l'immigration*. Thèse de doctorat en science politique. Montpellier : Université Montpellier I, 880p.

Larbiou, Benoît. 2008a. « Organiser l'immigration. Sociogenèse d'une politique publique (1910-1930) ». Dans : *L'invention de l'immigration*, par : Choukri Hmed et Sylvain Laurens. Marseille : Agone, p. 41- 60. En ligne, consulté le 30.11.2019, URL : <https://agone.org/revueagone/agone40/enligne/2/index.html#debut-chapitre>.

Larbiou, Benoît. 2008b. « L'immigration organisée. Construction et inflexions d'une matrice de politique publique (1910-1930) ». *Asylon(s)*, N°4. En ligne, consulté le 07.10.2019, URL : <http://www.reseau-terra.eu/article735.html>.

Larcher, Silyane. 2019. « Sur les ruses de la raison nationale. Généalogie de la question raciale et universalisme français ». *Mouvement*, Dossier / Intersectionnalité. En ligne, consulté le 28.10.2022, URL : <https://mouvements.info/sur-les-ruses-de-la-raison-nationale/>.

Laroulandie, Fabrice. 1997. *Les ouvriers de Paris au XIX^e siècle*. Paris : Éditions Christian, 231p.

Lazali, Karima. 2018. *Le trauma colonial: Une enquête sur les effets psychiques et politiques contemporains de l'oppression coloniale en Algérie*. Paris: La Découverte, 280p. <https://doi.org/10.3917/dec.laza.2018.01>.

Le Bigot Brenda, Miret Naïk, Clochard Olivier. 2023. « Migrations, lieux et parcours de vie ». Dans : *Gefen Un monde commun*. Les savoirs des sciences humaines et sociales. Paris : CNRS Editions, p.108-111.

Le Courant, Stefan. 2012. « L'intériorisation de la frontière sous menace d'expulsion. Le quotidien des étrangers en situation irrégulière ». Dans : *Les nouvelles frontières de la société française*, par : Didier Fassin. Paris : La Découverte. p. 455-476. <https://doi.org/10.3917/dec.fassi.2012.03.0455>.

- Le Petitcorps, Colette, et Amandine Desille.** 2020. « La colonialité du pouvoir aujourd’hui : approches par l’étude des migrations ». *Migrations Société*, 4(4), p.17-28. <https://doi.org/10.3917/migra.182.0017>.
- Leandri, Noam.** 2009. « Les immigrés et leurs descendants face aux inégalités ». *Observatoire des inégalités*. En ligne, consulté le 24.10.2021, URL : <https://www.inegalites.fr/Les-immigres-et-leurs-descendants-face-aux-inegalites>.
- Leclerc-Olive, Michèle.** 2002. « Territorialités de migrants », *L’Homme & la Société*, vol. 143-144, no. 1, p. 105-124.
- Lefebvre, Henri.** 1967. « Le droit à la ville ». *L’Homme et la société*, N. 6, p.29-35. <https://doi.org/10.3406/homso.1967.1063>.
- Lefebvre, Henri.** 1974. « La production de l’espace ». *L’Homme et la société*, N. 31-32. p. 15-32. <https://doi.org/10.3406/homso.1974.1855>.
- Lejeune, Aude.** 2014. « Accès au droit en France : la socialisation juridique comme condition de l’accès aux droits ». *Les Politiques Sociales*, 3-4, p.48-57. <https://doi.org/10.3917/lps.143.0048>.
- Lemarchand, Guy.** 1978. « Un cas de transition du féodalisme au capitalisme : l’Angleterre ». *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, tome 25 N°2, p. 275-305. <https://doi.org/10.3406/rhmc.1978.1019>.
- Lendaro, Annalisa.** 2013. « Inégalités sur le marché du travail entre deux générations d’immigré-e-s : Ce que l’action publique fait aux parcours de vie ». *Revue française de sociologie*, 54, p.779-806. <https://doi.org/10.3917/rfs.544.0779>.
- Lenoir, Rémi.** 1979. « L’invention du "troisième âge" ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 26-27, p. 57-82. <https://doi.org/10.3406/arss.1979.2630>.
- Lépinard Eléonore et Mazouz Sarah.** 2019. « Cartographie du surplomb. Ce que les résistances au concept d’intersectionnalité nous disent sur les sciences sociales en France ». *Mouvement*, Dossier / Intersectionnalité. En ligne, consulté le 28.10.2022, URL : <https://mouvements.info/cartographie-du-surplomb/>.
- Lestage Françoise et Anne Raulin.** 2012. *La mort en migration*. Revue européenne des migrations internationales, vol. 28 - n°3, 165p. <https://doi.org/10.4000/remi.5986>.
- Lévy-Vroelant, Claire, et Aïssatou Mboj-Pouye.** 2022. « Lexique critique de la transformation des foyers ». *Plein droit*, 132, p.7-10. <https://doi.org/10.3917/pld.132.0009>.
- Lévy-Vroelant, Claire.** 2006. « Migrants et logement : une histoire mouvementée ». *Plein droit*, 68, p. 5-10. <https://doi.org/10.3917/pld.068.0005>.
- Lévy-Vroelant, Claire.** 2013. « “Comment décrire ? Comment raconter ?...” : La mémoire perdue des hôtels meublés parisiens ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29 - n°1. <https://doi.org/10.4000/remi.6295>.
- Liauzu, Claude.** 1999. “L’obsession des origines : démographie et histoire des migrations”. *Mots*, n°60, p. 155-165. <https://doi.org/10.3406/mots.1999.2172>.
- Liauzu, Claude.** 2000. « Immigration, colonisation et racisme : pour une histoire liée ». *Hommes et Migrations*, n°1228, p. 5-14. <https://doi.org/10.3406/homig.2000.3594>.
- Livet, Pierre.** 2012. « Normes sociales, normes morales, et modes de reconnaissance ». *Les Sciences de l’éducation - Pour l’Ère nouvelle*, Vol. 45, p. 51-66. <https://doi.org/10.3917/lse.451.0051>.
- Lochak, Danièle.** 1995. « Aux origines de l’ordonnance du 2 novembre 1945 : Police et travail ». *Plein droit*, n° 29-30. En ligne, consulté le 20.02.2019, URL : <https://www.gisti.org/spip.php?article3843>.
- London, Jack.** 1975 [1903]. *Le Peuple de l’abîme*. Paris : 10/18 Union générale d’éditions, 307 p.
- Lord Sébastien, Florent Joerin et Marius Thériault.** 2006. « Évolution des pratiques de mobilité dans la vieillesse : un suivi longitudinal auprès d’un groupe de banlieusards âgés ». *Cybergeo: European Journal of Geography*, document 444. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.22090>.
- Lounici, Fathia.** 2006. « Les foyers de travailleurs nord-africains en banlieue parisienne : une politique de logement social d’exception (1945-1962) ». *Cahiers d’histoire. Revue d’histoire critique*, 98, p.43-63. <https://doi.org/10.4000/chrhc.854>.

M

- Ma Mung, Emmanuel.** 1999. « La dispersion comme ressource ». *Cultures & Conflits*, 33-34, <https://doi.org/10.4000/conflits.225>.
- Ma Mung, Emmanuel.** 2009. « Le point de vue de l’autonomie dans l’étude des migrations internationales : “penser de l’intérieur” les phénomènes de mobilité ». Dans : *Les mondes de la mobilité*, par : Françoise Dureau, Marie Antoinette Hily. Rennes : Presses de l’Université de Rennes, p.25-38. <https://hal.science/hal-01075325>.
- Madoui, Mohamed.** 2016. « Le vieillissement des migrants à l’épreuve des sciences sociale ». *Vie sociale*, vol. 16, no. 4, p. 15-28. <https://doi.org/10.3917/vsoc.164.0015>.
- Maillé, Chantal.** 2014. « Approche intersectionnelle, théorie postcoloniale et questions de différence dans les féminismes anglo-saxons et francophones ». *Politique et Sociétés*, 33, (1), p.41-60. <https://doi.org/10.7202/1025586ar>.

- Malezieux Jacques.** 2003. « Landy-France : un pôle d'activités dans la Plaine Saint-Denis. Nouvelles dynamiques de l'immobilier de bureaux en Ile de France au début des années 2000 ». *Géocarrefour*, Vol. 78/4, p. 313-321. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.374>.
- Martelli, Roger.** 2014. « L'archipel urbain du PCF ». *Métropolitiques*. En ligne, consulté le 01.03.2019, URL : <https://www.metropolitiques.eu/L-archipel-urbain-du-PCF.html>.
- Martinais, Emmanuel, Christelle Morel-Journal et François Duchêne.** 2006. « La construction sociale du risque environnemental : un objet géographique ? ». Dans : *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, par : Raymonde Séchet et Vincent Veschambre. Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 173-186. <https://doi.org/10.4000/books.pur.377>.
- Martineau, Aurélien, et Mathilde Plard.** 2018. « Les personnes âgées immigrées à l'épreuve du Successful Aging ». *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 853, 26 p. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.29118>.
- Marty, Christiane.** 2019. « Quel enjeu pour nos retraites ? ». Dans : *Manuel indocile de sciences sociales: Pour des savoirs résistants*, par : Fondation Copernic. Paris: La Découverte, p. 251-256. <https://doi.org/10.3917/dec.coper.2019.01.0251>.
- Maruani, Margaret.** 1996. « L'emploi féminin à l'ombre du chômage ». *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 115, p.48-57. <https://doi.org/10.3406/arss.1996.3203>.
- Math, Antoine.** 2009. *L'accès des vieux migrants aux droits sociaux : un chemin semé d'embûches*. Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits (CATRED). En ligne, consulté le 11.06.2023, URL: <http://www.catred.org/L-acces-des-vieux-migrants-aux.html>.
- Math, Antoine.** 2012. « Le contrôle par la résidence ». *Plein droit*, vol. 93, no. 2, p. 3-7. <https://doi.org/10.3917/pld.093.0003>
- Math, Antoine.** 2021. « À la croisée d'enjeux nationaux et internationaux : la protection sociale des personnes étrangères ressortissantes d'un pays non-membre de l'Union européenne ». *Informations sociales*, 203-204, p.158-166. <https://doi.org/10.3917/inso.203.0158>.
- Mathias, Adélia da Silva.** 2018. La formation de la pensée décoloniale. *Études littéraires africaines*, (45), p.169–173. <https://doi.org/10.7202/1051620ar>
- Matthieu, Jeanne.** 2014. « La “ bataille de Paris “, une bataille géopolitique ». *Hérodote*, vol. 154, no. 3, p. 59-74. <https://doi.org/10.3917/her.154.0059>.
- McAvay, Haley.** 2018. « Quels logements et quels quartiers ? L'intégration résidentielle des immigrés en France ». *Population*, 73, p.351-380. <https://doi.org/10.3917/popu.1802.0351>
- Meidani, Anastasia, Stefano Cavalli.** 2018. « Vivre le vieillir : autour du concept de déprise ». *Gérontologie et société*, 40(155), p.9-23. <https://doi.org/10.3917/gsl.155.0009>.
- Melé, Patrice.** 2009. « Pour une géographie du droit en action ». *Géographie et cultures*, n°72, p.25-42. <https://doi.org/10.4000/gc.2199>.
- Membrado, Monique.** 2013a. « Le genre et le vieillissement : Regard sur la littérature ». *Recherches féministes*, Vol. 26, n°2, p. 5–24. <https://doi.org/10.7202/1022768ar>.
- Membrado, Monique.** 2013b. « Introduction ». Dans : *Habiter et vieillir. Vers de nouvelles demeures*, par : Membrado, Monique, Rouyer Alice. Toulouse : ERES, p. 7-22. En ligne, consulté le 21.02.2019, URL : <https://www.cairn.info/habiter-et-vieillir--9782749236612-page-7.htm>
- Merle, Isabelle.** 1999. « La construction d'un droit foncier colonial ». *Enquête*, 7, p. 97-126. <https://doi.org/10.4000/enquete.1571>.
- Mezzouj, Fatima.** 2016. « Entre les allers et les retours : le choix rationnel des immigrés âgés ». *Vie sociale*, 16, p.103-114. <https://doi.org/10.3917/vsoc.164.0103>.
- Miret Naïk, Cedric Audebert.** 2019. « Migrations internationales et dynamiques des espaces métropolitains ». Dans : *Etudier les migrations internationales*, par : Yann Scioldo-Zürcher, Marie-Antoinette Hily et Emmanuel Ma Mung. Presses universitaires François Rabelais, p.119-145.
- Miret, Naïk.** 2002. « La lecture des territorialités migrantes : un apport à l'approche des territoires ? ». Dans : *Lire les territoires*, par : Yves Jean, Christian Calenge. Presses universitaires François-Rabelais, p. 133-141.
- Morice Alain.** 1997b. « Régularisation des sans-papiers ou libre circulation ? ». Dans : *Sans-papiers. Chronique d'un mouvement*. Paris : Edition Reflex - Agence IM'media. 128p. En ligne, consulté le 07.07.2019, URL : https://www.theyliwedie.org/ressources/biblio/fr/Maurice_Alain_-_Regularisation_des_sans-papiers_ou_libre_circulation.html.
- Morice, Alain, et Swanie Potot.** 2010. *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers: Les étrangers dans la modernisation du salariat*. Paris : Karthala, 336p. <https://doi.org/10.3917/kart.moric.2010.01>.
- Morice, Alain.** 1997a. « Migrants : libre circulation et lutte contre la précarité ». Dans : *Sans-papiers. Chronique d'un mouvement*. Paris : Edition Reflex - Agence IM'media. 128p. En ligne, consulté le 07.03.2019, URL : <https://www.gisti.org/doc/presse/1996/morice/precarite.html>.
- Morokvasic, Mirjana.** 2008. « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif ». *Les cahiers du CEDREF*, 16, p. 33-56. <https://doi.org/10.4000/cedref.575>.

Mouchit, Nadia. 2018. « Rejoindre l'autre et s'y retrouver soi-même. Femmes d'Afrique subsaharienne 'regroupées' en France dans l'après-migration ». *Cahiers du Genre*, 64, p.155-174. <https://doi.org/10.3917/cdge.064.0155>.

Mulet, Pascal. 2014. « Chapitre 6. Évaluer la dépendance : jeux et enjeux autour de la codification ». Dans : *Le salaire de la confiance. L'aide à domicile aujourd'hui*, par : Weber, Florence, Trabut, Loïc, Billaud, Solène. Paris : Rue d'Ulm, p. 195-215. En ligne, consulté le 22.02.2019, URL : <https://www.cairn.info/le-salaire-de-la-confiance-9782728825158-page-195.htm?contenu=resume>.

Murdoch, Adlai. 2022. « Bumidom : principes égalitaristes et pratiques de marginalisation et d'exclusion ». Dans *Histoire globale de la France coloniale*, par : Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire, Dominic Thomas. Paris : Editions Philippe Rey, p. 623-628.

Musée national de l'histoire de l'immigration. *Face à l'État*. En ligne, consulté le 20.02.2019, URL : <http://www.histoire-immigration.fr/musee-numerique/reperes/face-l-etat>.

N

Nader, Brigitte. 2013. « “ Bien vieillir “ sous l'approche de la géographie de la santé ». *Pollution Atmosphérique*, N° 219, 9 p. En ligne, consulté le 21.02.2019, URL : http://odel.irevues.inist.fr/pollution-atmospherique/docannexe/file/2401/1219_04_nader.pdf.

Navarre, Françoise, et Marie-Paule Rousseau. 2012. « Les finances locales sous tension », *Métropolitiques*. En ligne, consulté le 11.06.2023. URL : <https://metropolitiques.eu/Les-finances-locales-sous-tension.html>.

Neeson, J.M. 1999. « La clôture des terres et la société rurale britannique : une revue critique ». *Histoire, économie et société*, 18^e année, n°1, p. 83-106. <https://doi.org/10.3406/hes.1999.2019>.

Noiriel, Gérard, Guichard Éric et Marie-Hélène Lechien. 1992. *Le vieillissement des immigrés en région parisienne*. Paris : FAS.

Noiriel, Gérard. 1988. *Le creuset français histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles*. Paris : Seuil. 437 p.

Noiriel, Gérard. 2018. *Une histoire populaire de la France. De la guerre de Cent Ans à nos jours*. Marseille : Agone. 829 p.

Noiriel, Gérard. 2019. *Immigrés et prolétaires. Longwy 1880-1980*. Marseille : Agone. 616 p.

Nouschi, André. 2014. « La dépossession foncière et la paupérisation de la paysannerie algérienne ». Dans : *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*, par : Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault. Paris : La Découverte, p. 189-193. <https://doi.org/10.3917/dec.bouch.2013.01.0189>.

O

Observatoire départemental des données sociales (ODDS). 2017. *L'accès aux droits sociaux en Seine-Saint-Denis Recours aux prestations sociales et lieux d'accueil et d'accompagnement des usagers : analyses cartographiques et statistiques*. Bobigny : ODDS. 158p.

Observatoire départemental des données sociales (ODDS). 2018. *Portrait social de la Seine-Saint-Denis*. Bobigny : ODDS. 1p.

Odysseo. *Foyer de travailleurs migrants d'Aubervilliers-La Courneuve (La Courneuve, Seine-Saint-Denis)*. Odysseo, En ligne, consulté le 10.06.2023, URL : <https://www.lesamisdegeneriques.org/ark:/naan/a011448014297VSIwJo>.

P

Pailoux, Anne-Laure. 2019. « Une enquête ethnographique multi-située du militantisme pour la décroissance en France et au Québec ». *Espaces et sociétés*, 178, p21-37. <https://doi.org/10.3917/esp.178.0021>.

Palash, Polina, Ester Serra Mingot. 2019. « Gérer la vieillesse dans les familles transnationales. Ethnographies comparées Équateur/Soudan ». *Espaces et sociétés*, 178, p.121-136. <https://doi.org/10.3917/esp.178.0121>.

Palier, Bruno. 2005. *Gouverner la sécurité sociale : Les réformes du système français de protection sociale depuis 1945*, Paris : Presses Universitaires de France, 508 p. <https://doi.org/10.3917/puf.palier.2005.01>.

Palmieri Joelle. 2017. « Mondialisation : pourquoi la décolonialité cache la colonialité ». En ligne, consulté le 08.10.2021 : <https://joellepalmieri.org/2017/05/11/mondialisation-pourquoi-la-decolonialite-cache-la-colonialite/>

Pavasovic, Mirjana. 2017a. *La population étrangère d'Aubervilliers Qui sont les dix nationalités les plus nombreuses en 2013 ? Exploitation des données de l'INSEE de 2013*. Aubervilliers : Observatoire de la société locale, direction générale des services. 13 p.

Pavasovic, Mirjana. 2017b. *Quartiers d'Aubervilliers : les principaux chiffres. Chiffres INSEE 2013, CAF, DGFIP, URBANISME...*. Aubervilliers : Observatoire de la société locale, direction générale des services. 14 p.

Pavasovic, Mirjana. 2018. *Revenus disponibles des ménages d'Aubervilliers*. Aubervilliers : Observatoire de la société locale, direction générale des services. 5p.

- Perdoncin, Anton.** 2018a. *Des Marocains pour fermer les mines : immigration et récession charbonnière dans le Nord-Pas-de-Calais (1945-1990)*. Thèse de doctorat en Sociologie, Paris : Université Paris-Saclay, 620 p. En ligne, consulté le 19.10.2019, URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01957590/document>
- Perdoncin, Anton.** 2018b. « Marocains : mineurs à vie ? Trajectoires de mineurs marocains dans la récession charbonnière ». Dans : *Colloque international "L'émigration-immigration comme 'fait social total'. Retours sur les travaux et la pensée d'Abdelmalek Sayad"* — Du mercredi 26 au vendredi 28 septembre 2018, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, et EHESS, Paris.
- Pereira, Irène.** 2015. « La structuration de l'espace par les rapports sociaux ». Dans : *Espace et rapports de domination*, par : Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier et Serge Weber. Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 111-120. <https://doi.org/10.4000/books.pur.59324>.
- Perrel, Céline.** 2013. « 560 000 ménages franciliens vivent dans des logements trop petits ». *Ile-De-France fait et chiffres*, n°305. En ligne, consulté le 09.03.2019, URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1294890/fc305.pdf>.
- Perrin, Delphine.** 2016. « Entre pragmatisme et suspicieux : le droit face à la double nationalité au Maghreb ». Dans : *La plurinationalité en Méditerranée occidentale : Politiques, pratiques et vécus*, par : Delphine Perrin. Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans. <https://doi.org/10.4000/books.iremam.3575>.
- Petite, Ségolène.** 2009. « Faire et faire-faire. Famille et professionnels auprès des personnes âgées fragilisées ». *Empan*, vol. 74, no. 2, p. 121-128. <https://doi.org/10.3917/empa.074.0121>.
- Peugny, Camille, et Cécile Van de Velde.** 2013. « Repenser les inégalités entre générations ». *Revue française de sociologie*, 54, p641-662. <https://doi.org/10.3917/rfs.544.0641>.
- Peyroulou, Jean-Pierre, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault.** 2014. « 1830-1880 : la conquête coloniale et la résistance des Algériens ». Dans : *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962*, par : Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault. Paris: La Découverte, p. 17-44. <https://doi.org/10.3917/dec.bouch.2013.01.0017>.
- Pigenet, Michel.** 2001. « Stéphane Beaud, Michel Pialoux, Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard ». *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 48-2, p.380-383. <https://doi.org/10.3917/rhmc.482.0380>.
- Piguet, Étienne.** 2013. « Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 29 - n°3, p. 141-161. <https://doi.org/10.4000/remi.6571>.
- Pillonel, Alexandre.** 2018. « Le corps autonome des classes supérieures : expression d'un « pouvoir d'agir » ? ». *Gérontologie et société*, vol. 40 / 157, no. 3, p. 97-110. <https://doi.org/10.3917/gsl.157.0097>.
- Pinçon, Michel, Monique Pinçon-Charlot.** 2014. « IV. « Gentrification » et déprolétarianisation de Paris ». Dans : *Sociologie de Paris*, par : Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot : Paris : La Découverte, p. 53-74. <https://www.cairn.info/sociologie-de-paris--9782707182623-page-53.htm>.
- Pitti, Laure.** 2001. Grèves ouvrières versus luttes de l'immigration : une controverse entre historiens. *Ethnologie française*, 31, 465-476. <https://doi.org/10.3917/ethn.013.0465>.
- Pitti, Laure.** 2007. « 4 : Carrières d'OS depuis 1945. Les Algériens à Renault-Billancourt ». Dans : *Renault sur Seine. Hommes, lieux et mémoires*, par : Jacqueline Costa-Lascoux, Geneviève Dreyfus-Armand, Émile Temime. Paris : La Découverte, p. 97-111. <https://doi.org/10.3917/dec.dreyf.2007.01.0097>.
- Planson, Sonia.** 2016. *La naturalisation chez les immigrés âgés : déterminants, conditions et rapport au cadre étatique*. Mémoire de Master en Sociologie. Paris : IEP de Paris. 116p. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01401036>.
- Plard, Mathilde, Martineau, Aurélien, Fleuret, Sébastien.** 2015. « Les immigrés au seuil du grand âge ». *Hommes et migrations*, n°1309, p.31-37. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.3065>.
- Pumain, Denise.** 2006. « Ségrégation ». *Hypergééo* [En ligne]: Consulté le 11.06.2023. URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article372#>.

Q

- Quesnel-Vallée, Amélie.** 2008. « 10. L'approche des parcours de vie ». Dans : *Les inégalités sociales de santé au Québec*, par : Katherine Frohlich, Maria De Koninck, Andrée Demers et Paul Bernard. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. 221-242. <https://doi.org/10.4000/books.pum.10010>.
- Quijano, Anibal.** 2007. « " Race " et colonialité du pouvoir ». *Mouvements*, 51, p.111-118. <https://doi.org/10.3917/mouv.051.0111>.
- Quiroga, Pamela.** 2014. « Quelles mobilités quotidiennes des populations pauvres et vieillissantes à Recife ? ». *Espace populations sociétés*, 2-3. <https://doi.org/10.4000/eps.5841>.

R

- Racine, Jean-Bernard, Raffestin, Claude, Ruffly, Victor.** 1980. « Echelle et action, contributions à une interprétation du mécanisme de l'échelle dans la pratique de la géographie ». *Geographica Helvetica*, vol. 35, no. 5, p. 87-94. En ligne, consulté le 21.02.2019, URL : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:4319>.
- Rancière, Jacques.** 2020. « La pensée des bords ». *Critique*, 881, p.828-840. <https://doi.org/10.3917/criti.881.0828>.
- Ranger, Jean.** 1977. « Droite et gauche dans les élections à Paris : le partage d'un territoire ». *Revue française de science politique*, 27^e année, n°6, 1977. p. 789-819. <https://doi.org/10.3406/rfsp.1977.393749>.
- Razy, Élodie, et Virginie Baby-Collin.** 2011. « La famille transnationale dans tous ses états ». *Autrepart*, 57-58, p.7-22. <https://doi.org/10.3917/autr.057.0007>.
- Riaño, Yvonne, Nadia Baghdadi.** 2007. « “ Je pensais que je pourrais avoir une relation plus égalitaire avec un Européen “ : Le rôle du genre et des imaginaires géographiques dans la migration des femmes ». *Nouvelles Questions Féministes*, 26, p38-53. <https://doi.org/10.3917/nqf.261.0038>.
- Ricardou, Rafaël.** 2016. « Femmes immigrées et avancée en âge : des modalités d'accès aux droits socio-sanitaires inscrites dans les configurations des territoires ». *Vie sociale*, vol. 16, no. 4, p. 67-78. <https://doi.org/10.3917/vsoc.164.0067>.
- Rigouste, Mathieu.** 2011. *Le théorème de la hoggra - Histoires et légendes de la guerre sociale*. Paris : Editions BBoyKonsian. 240p.
- Ripoll, Fabrice, Vincent Veschambre.** 2002. « Face à l'hégémonie du territoire : éléments pour une réflexion critique ». Dans : *Lire les territoires*, par : Jean, Yves, Calenge, Christian. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, p. 261-287. <https://doi.org/10.4000/books.pufr.1816>.
- Ripoll, Fabrice, Vincent Veschambre.** 2005. « Introduction, L'appropriation de l'espace comme problématique ». Dans : *L'appropriation de l'espace : sur la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoir*, par : Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre. Norois [En ligne], 195, p. 7-15. <https://doi.org/10.4000/norois.477>.
- Ripoll, Fabrice, Vincent Veschambre.** 2006. « L'appropriation de l'espace : une problématique centrale pour la géographie sociale ». Dans : *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, par : Raymonde Séchet et Vincent Veschambre. Rennes : Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.1923>.
- Rivière, Jean.** 2012. « Vote et géographie des inégalités sociales : Paris et sa petite couronne ». *Métropolitiques*, 8p. En ligne, consulté le 01.03.2019, URL : <https://www.metropolitiques.eu/Vote-et-geographie-des-inegalites.html>.
- Robette, Nicolas.** 2012. « Les espaces de vie individuels : de la géographie à une application empirique en démographie ». *Cybergeo: European Journal of Geography*, document 605, <https://doi.org/10.4000/cybergeo.25332>.
- Rodier, Claire.** 2012. *Xénophobie business. À quoi servent les contrôles migratoires ?*, Paris : La Découverte, coll. « Cahiers libres », 200p.
- Ronai, Simon.** 2004. « Paris et la Banlieue : je t'aime, moi non plus » *Hérodote*, vol. 113, no. 2, p. 28-47. <https://doi.org/10.3917/her.113.0028>.
- Rouvière, Frédéric.** 2018. « La distinction des normes juridiques et des normes morales : un point de vue constructiviste ». *Les Cahiers de droit*, 59 (1), p.261-283. <https://doi.org/10.7202/1043692ar>.
- Rouzel, Joseph.** 2003. « L'usagé de l'action sociale ». *VST - Vie sociale et traitements*, no77, p.29-35. <https://doi.org/10.3917/vst.077.0029>.

S

- Sala Pala, Valérie.** 2013. *Discriminations ethniques. Les politiques du logement social en France et au Royaume-Uni*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, collection « Res Publica », 302 p.
- Samaoli, Omar.** 2011. « Vieillesse des immigrés : quelques interrogations d'actualité ». *Gérontologie et société*, vol. 34 / 139, no. 4, p.67-75. <https://doi.org/10.3917/gs.139.0067>.
- Samaoli, Omar.** 2016. « L'inhumation des immigrés âgés : l'ultime mobilité ». *Vie sociale*, 16, p137-143. <https://doi.org/10.3917/vsoc.164.0137>.
- Saraiva Clara et Mapril José.** 2012. « Le lieu de la « bonne mort » pour les migrants guinéens et bangladais au Portugal ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 28 - n°3, p. 51-70. <https://doi.org/10.4000/remi.6020>.
- Sauvy, Alfred.** 1986. « Trois mondes, une planète ». *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°12, p. 81-83. www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1986_num_12_1_1516.
- Sayad, Abdelmalek.** 1980. « Le foyer des sans-famille ». *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 32-33, p. 89-103. <https://doi.org/10.3406/arss.1980.2082>.

- Sayad, Abdelmalek.** 1993. « Naturels et naturalisés ». *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 99, p. 26-35. <https://doi.org/10.3406/arss.1993.3059>.
- Sayad, Abdelmalek.** 1994. « Qu'est-ce que l'intégration ? ». *Hommes et Migrations*, n°1182, p. 8-14. <https://doi.org/10.3406/homig.1994.2341>.
- Sayad, Abdelmalek.** 1999. *La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris : Du Seuil. 448 p.
- Séchet, Raymonde, Vincent Veschambre.** 2006. *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale. Nouvelle édition*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 393 p.
- Sibeud, Emmanuelle.** 2004. « Les sciences sociales à l'épreuve de la situation coloniale ». *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, no 10, p.3-7. <https://doi.org/10.3917/rhsh.010.0003>.
- Siblot, Yasmine.** 2005. « “ Adapter “ les services publics aux habitants des « quartiers difficiles ». Diagnostics misérabilistes et réformes libérales ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, p. 70-87.
- Siblot, Yasmine.** 2006. *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*. Paris : Presses de Sciences Po. 348 p. <https://doi.org/10.3917/scpo.siblo.2006.01>.
- Siblot, Yasmine.** 2010. « Contraintes et ambivalences du travail d'accueil du Public ». *Informations sociales*, vol. 158, no. 2, p.102-110. <https://doi.org/10.3917/inso.158.0102>.
- Siblot, Yasmine.** 2019. « Trop de services publics ? ». Dans : *Manuel indocile de sciences sociales: Pour des savoirs résistants*, par : Fondation Copernic. Paris: La Découverte, p. 257-265. <https://doi.org/10.3917/dec.coper.2019.01.0257>.
- Simon, Gildas.** 1979. « Une situation d'aliénation : l'espace vécu et pratique des travailleurs tunisiens émigrés en France ». *L'espace vécu*. Colloque, octobre 1976, Caen, Université de Caen, p.130-134, 1979. En ligne, consulté le 22.02.2019, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00659256/document>.
- Simon, Gildas.** 1981. « Réflexions sur la notion de champ migratoire international ». *Hommes et Terres du Nord*, numéro spécial, tome 1, p.85-89. En ligne, consulté le 22.02.2019, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00609486/document>.
- Simon, Gildas.** 2008. *La planète migratoire dans la mondialisation*. Paris : Armand Colin, 255 p.
- Simon, Patrick.** 1995. « Le logement des immigrés ». *Population et Sociétés*. n° 303. En ligne, consulté le 28.11.2021. URL : <https://www.ined.fr/en/publications/editions/population-and-societies/le-logement-des-immigres-en/>.
- Simon, Patrick.** 1999. « La gestion politique des immigrés : la diversion par la réforme urbaine ». *Sociétés contemporaines* N°33-34, p.5-13. <https://doi.org/10.3406/socco.1999.1748>.
- Spire, Alexis.** 1999. « De l'étranger à l'immigré La magie sociale d'une catégorie statistique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 129, p. 50-56. <https://doi.org/10.3406/arss.1999.3303>.
- Spire, Alexis.** 2002. « Un régime dérogatoire pour une immigration convoitée. Les politiques françaises et italiennes d'immigration/émigration après 1945 ». *Studi emigrazione*, XXXIX (146), p.309-323. <https://shs.hal.science/halshs-00721669>.
- Spire, Alexis.** 2007. « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 169, no. 4, p. 4-21. <https://doi.org/10.3917/arss.169.0004>.
- Spire, Alexis.** 2008. *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*. Paris : Raisons d'agir. 124 p.
- Spire, Alexis.** 2015. « Ces étrangers qui renoncent à leurs droits ». *Plein droit*, 106, p.3-6. <https://doi.org/10.3917/pld.106.0003>.
- Streiff-Fénart, Jocelyne.** « Familles et immigration ». *Historiens et géographes*, 385, p.139-146. halshs-00114125 <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00114125>.

T

- Tanter, Annick, et Jean-Claude Toubon.** 1999. « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation ». *Sociétés contemporaines*, N°33-34, p. 59-86. <https://doi.org/10.3406/socco.1999.1751>.
- Tavan, Chloé.** 2006. « Migration et trajectoires professionnelles, une approche longitudinale ». *Economie et statistique*, n°393-394, p. 81-99. <https://doi.org/10.3406/estat.2006.7143>.
- Temime, Émile, Claudio Bolzman, Rosita Fibbi, et Michelle Guillon.** 2001. « Vieillir en immigration ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n°1, p. 37-54. <https://doi.org/10.3406/remi.2001.1761>.
- Thénault, Sylvie.** 2004. *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*. Paris : La Découverte. 364 p. <https://doi.org/10.3917/dec.then.2004.01>.
- Thénault, Sylvie.** 2012. *Algérie : des « événements » à la guerre. Idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne*. Paris : Le Cavalier Bleu. 208 p. <https://doi.org/10.3917/lcb.thena.2012.01>.
- Thénault, Sylvie.** 2017. « Migrations, colonisation. France-Algérie, XIX^e-XX^e siècles ». *Le Mouvement Social*, 258, p.3-12. <https://doi.org/10.3917/lms.258.0003>.

- Thomas, Hélène.** 2005. « Le « métier » de vieillard. Institutionnalisation de la dépendance et processus de désindividualisation dans la grande vieillesse ». *Politix*, vol. 72, no. 4, p. 33-55. <https://doi.org/10.3917/pox.072.0033>.
- Thomas, Hélène.** 2010. *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*. Bellecombe-en-Bauges : Du Croquant, 254p. En ligne, consulté le 07.06.2019, URL : <http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/LV.pdf>
- Tissot, Sylvie.** 2004. « Identifier ou décrire les « quartiers sensibles » ? Le recours aux indicateurs statistiques dans la politique de la ville ». *Genèses*, vol. no54, no. 1, p. 90-111. <https://doi.org/10.3917/gen.054.0090>.
- Tissot, Sylvie.** 2005a. « La spatialisation des problèmes sociaux ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. no 159, no. 4, p. 4-9. <https://doi.org/10.3917/arss.159.0004>.
- Tissot, Sylvie.** 2005b. « Les sociologues et la banlieue : construction savante du problème des “ quartiers sensibles ” ». *Genèses*, vol. no 60, no. 3, p. 57-75. <https://doi.org/10.3917/gen.060.0057>.
- Tissot, Sylvie.** 2005c. « Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les “ quartiers ” ». *Politix*, vol. 70, no. 2, p. 71-88. <https://doi.org/10.3917/pox.070.0071>.
- Tissot, Sylvie.** 2005d. « Une “ discrimination informelle ” : Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, no159), p.54-69. <https://doi.org/10.3917/arss.159.0054>.
- Tissot, Sylvie.** 2006. « Logement social : une discrimination en douceur ». *Plein droit*, 68, p.25-28. <https://doi.org/10.3917/pld.068.0025>.
- Tissot, Sylvie.** 2007. *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*. Paris, Seuil, Collection Liber. 308 p.
- Troper, Michel.** 2015. « Chapitre III. La structure du droit ». Dans : *La philosophie du droit*, par : Michel Troper Paris : Presses Universitaires de France, p. 66-97. <https://www.cairn.info/la-philosophie-du-droit--9782130729839-page-66.htm>.
- Trousselle, Anaïs.** 2019. *Une géographie de la multi-localisation familiale. Ruralités nicaraguayennes à l'épreuve des mobilités (cas de la vallée du rio negro)*. Thèse de doctorat en Géographie. Montpellier : Université Montpellier 3. 587p.

V

- Van Oorschot Wim, Math Antoine.** 1996. « La question du non-recours aux prestations sociales ». *Recherches et Prévisions*, n°43, p. 5-17. <https://doi.org/10.3406/caf.1996.1725>.
- Veron, Jacques.** 1986. « La politique française de regroupement familial : ambiguïtés, contradictions et incertitudes ». Dans : *Les migrations internationales : problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques*, par : Association Internationale des Démographes de Langue Française. Paris : AIDELF, p.355-366. En ligne, Consulté le 03.05.2022, URL : <https://www.erudit.org/en/books/actes-des-colloques-de-lassociation-internationale-des-demographes-de-langue-francaise/les-migrations-internationales-actes-colloque-calabre-1986/004750co/>
- Veschambre, Vincent.** 2010. « Appréhender la dimension spatiale des inégalités : l'accès au “ conservatoire de l'espace ” ». Dans : *Justice et injustices spatiales*, par : Bernard Bret. Nanterre : Presses universitaires de Paris, p. 263-279. <https://doi.org/10.4000/books.pupo.444>.
- Vézina, Aline, Monique Membrado.** 2005. « La demande d'aide et de soins à l'extérieur des membres de la famille. Un travail de négociation et de gestion des ressources ». Dans : *Prendre soin d'un proche âgé*, par : Serge Clément. Toulouse : ERES, p. 187-243. <https://doi.org/10.3917/eres.lavoi.2005.01.0187>.
- Vieillard-Baron Hervé.** 2011. « La Plaine Saint-Denis : un ancien territoire industriel au centre des contradictions métropolitaines ». *Bulletin de l'Association de géographes français*, 88e année, p. 164-173. <https://doi.org/10.3406/bagf.2011.8214>.
- Viguié, Alain.** 2017. *Renault Billancourt, 1950 – 1992. Le parti communiste et les ouvriers. Identités ouvrières et identité de parti*. Thèse pour le doctorat d'histoire. Paris : Université Paris I, Panthéon – Sorbonne. 527p.
- Voldman, Danièle.** 2019. « Éduquer les locataires. Un mandat historique du logement social ». *Métropolitiques*. En ligne, consulté le 11.06.2023. URL : <https://metropolitiques.eu/Eduquer-les-locataires-Un-mandat-historique-du-logement-social.html>.

W

- Wallerstein, Immanuel.** 2009. *Comprendre le monde: Introduction à l'analyse des systèmes-monde*. Paris: La Découverte. 174p. <https://doi.org/10.3917/dec.walle.2009.01>.
- Weber, Florence, Loïc Trabut, Solène Billaud.** 2014. *Le salaire de la confiance. L'aide à domicile aujourd'hui*. Paris : Éditions Rue d'Ulm, 368 p. <https://doi.org/10.3917/ulm.weber.2014.01>.
- Weber, Max.** 1995 (1922 1ère édition). *Économie et société*. Paris : Pocket. 413p.
- Wels, Jacques, Nawal Bensaid et Florence Legros.** 2015. « La transportabilité des prestations de sécurité sociale ». *Hommes & migrations*, 1309, p. 107-115. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.3087>.

Wihtol de Wenden, Catherine. 1989. « Politiques de l'immigration ». *Hommes et Migrations*, n°1119, p. 10-15. <https://doi.org/10.3406/homig.1989.1257>.

Wihtol de Wenden, Catherine. 2002. « Ouverture et fermeture de la France aux étrangers. Un siècle d'évolution ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 73, no. 1, p. 27-38. <https://doi.org/10.3917/ving.073.0027>.

Willis, P. (2011). *L'école des ouvriers: Comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*. Marseille : Agone. 456p.

Z

Zoberman, Yves. 2011. *Une histoire du chômage: De l'Antiquité à nos jours*. Paris: Perrin. 348p. <https://doi.org/10.3917/perri.zober.2011.01>.

Zola, Emile. 1898. *Paris*. La Bibliothèque électronique du Québec, Collection À tous les vents, Volume 104 : version 1.01, 1060p. En ligne, consulté le 10.03.2019, URL: <https://beq.ebooksgratuits.com/vents/zola-paris.pdf>.

FILMOGRAPHIE

Benguigui, Yamina. 1997. *Mémoires d'immigrés, l'héritage maghrébin*. Bandits Productions. 160 min. En ligne. Consulté le 15.02.2014. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=mXbmjmO5rX8>.

Benguigui, Yamina. 2008. *9/3, mémoire d'un territoire*. Production Elemiah, Canal +, INA. 88 min.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1: Des taux de pauvreté très inégaux au sein de la petite couronne. Source : Insee, 2017.	101
Carte 2 : Les foyers de travailleurs migrants de la région Parisienne. Source : Apur, 2011, p.10.....	106
Carte 3: Expansion et évolution urbaine de la ville d'Aubervilliers (fin du 19 ^{ème} siècle – début du 21 ^{ème})	115
Carte 4: Taux d'allocataires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) en Seine-Saint-Denis au 31/12/2015. Source : ODDS, 2017, p.88.....	123
Carte 5: Carte du déploiement des catégories d'acteurs de l'accompagnement socio-administratif à Aubervilliers.....	124
Carte 6: Localisation des IRIS de résidence des enquêté-e-s et de la permanence du Grdr.....	134
Carte 7 : Spatialisation de la trajectoire résidentielle de Monsieur Idir 1947-2019 (91 ans). Source : enquête. Réalisation : Geneviève Cortes.....	221
Carte 8 : Spatialisation de la trajectoire résidentielle de Monsieur Fatah 1955-2019 (62 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	232
Carte 9 : Spatialisation de la trajectoire résidentielle de Monsieur Kamel 1955-2019 (63 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	238
Carte 10 : Spatialisation de la trajectoire résidentielle de Madame Aziza 1952-2019 (67 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	242
Carte 11 : Spatialisation de la trajectoire résidentielle de Madame Bahia 1952-2019 (64 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	245
Carte 12: Spatialisation de la trajectoire résidentielle de Madame Messaouda 1952-2019 (64 ans). Source : enquête. Réalisation : Geneviève Cortes.....	250
Carte 13 : Spatialisation du parcours d'accès aux droits de Monsieur Souleymane, 61 ans (2015-2022). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	383
Carte 14 : Spatialisation du parcours d'accès aux droits de Madame Aziza 67 ans (2011-2018). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	393
Carte 15 : Spatialisation du parcours accès aux droits de Monsieur Abdelaziz (63 ans, 2017-2019). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	413

Encadrés

Encadré 1: Normes, droit et régulation de l'accès aux biens	25
Encadré 2: Description littéraire de la ségrégation et de la concentration des pauvres à l'Est de Paris et de Londres.	102
Encadré 3: Sonder la sortie du marché de l'emploi, le passage à la retraite et la perte d'autonomie à partir de la permanence.....	129
Encadré 4: Bref aperçu de la trajectoire de vie de Monsieur Idir.....	148
Encadré 5 : Aperçu de la trajectoire séjour-nationalité de Mme Mina	193
Encadré 6: Quand « signer un contrat » rend malade	203
Encadré 7: « <i>J'ai travaillé, j'ai travaillé, j'ai travaillé</i> ».....	208
Encadré 8 : Quand travail domestique et travail professionnel ne font pas bon ménage... ..	211
Encadré 9 : Témoignages sur l'histoire de différentes populations qui ont habité Aubervilliers et les villes voisines	217
Encadré 10: Des femmes sur La Dalle : misogynie, urbanisme et assignation	222
Encadré 11: Le Foyer de Travailleurs Migrants... et la famille	223
Encadré 12: Quand une proposition de logement provoque un choc	226
Encadré 13: L'école coloniale : les Pères Blancs ou rien	321

Encadré 14 : Catégorisation des domaines du droit socio-administratif et méthode d'évaluation des demandes et des besoins.....	329
Encadré 15: L'Aspa et le droit à des revenus dignes.....	332
Encadré 16: Du désengagement de la Cnav et du Cicas de l'accueil physique et de l'accompagnement dans la constitution des dossiers de demandes.....	346
Encadré 17: Exclusion par la procédure, invisibilisation des effets du travail sur le corps, mort sociale.....	381
Encadré 18: Quand le corps médical défavorise l'accès aux droits socio-administratifs.....	386

Figures

Figure 1: Répartition par groupes des personnes enquêtées selon les périodes de départ en migration et leurs liens avec les contextes socio-historiques, économiques et politiques. Source : enquête. Réalisation : auteur.....	160
Figure 2: Âge, année et motif administratif de la première entrée et installation en France selon le genre. Source : enquête. Réalisation : auteur.....	168
Figure 3: Trajectoire migratoire et de séjour/nationalité de Madame Bahia (64 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	192
Figure 4: Trajectoire migratoire, de séjour/nationalité et professionnelle de Monsieur Souleymane (62 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	201
Figure 5: Trajectoire migratoire et résidentielle de Monsieur Idir (91 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	220
Figure 6: Trajectoire migratoire et résidentielle de Monsieur Fatah (62 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	231
Figure 7: Trajectoire migratoire et résidentielle de Monsieur Kamel (63 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	237
Figure 8: Trajectoire migratoire et résidentielle de Madame Aziza (67 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	241
Figure 9 : Trajectoire migratoire, de séjour/nationalité et résidentielle de Madame Bahia (64 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	244
Figure 10: Trajectoire migratoire et résidentielle de Madame Messaouda (64 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	249
Figure 11: Trajectoire migratoire et familiale de Madame Nouara (80 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	294
Figure 12: Trajectoire migratoire et familiale de Monsieur Khalidou (67 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	297
Figure 13: Trajectoire migratoire et familiale de Madame Boly (65 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	302
Figure 14: Trajectoire migratoire et familiale de Monsieur Habib (68 ans). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	305
Figure 15: Circuits complexifiés de démarches d'accès aux droits. Source : enquête. Réalisation : auteur.....	352
Figure 16: Parcours d'accès au droit de Monsieur Souleymane (2010-2022). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	382
Figure 17: Parcours d'accès au droit de Madame Aziza (2011-2019). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	392
Figure 18 : Parcours d'accès aux droits de Monsieur Abdelaziz (2017-2019). Source : enquête. Réalisation : auteur.....	412

Graphiques

Graphique 1: Nombre de rendez-vous lors des permanences du Grdr à Aubervilliers tout au long du Programme APAI 2014-2017 (en % sur le total des bénéficiaires). Échantillon : 69 personnes. Source : Enquête. Réalisation : auteur.....	74
Graphique 2 : Les structures représentées dans les animations collectives à Aubervilliers tout au long du programme APAI 2014-2017 (en % sur le total des bénéficiaires). Échantillon : 71 personnes. Source : Enquête. Réalisation : auteur.....	83
Graphique 3 : Résidences principales en 2015 selon le type de logement et la période d'achèvement. Source et élaboration : Insee, 2019.....	112
Graphique 4: Répartition par tranche d'âges des personnes âgées rencontrées dans le cadre du Programme APAI Aubervilliers. Échantillon : 94 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.	129
Graphique 5: Zones géographiques de naissance des personnes âgées rencontrées dans le cadre du Programme APAI Aubervilliers. Échantillon : 95 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.	131
Graphique 6: Niveau à l'oral et en langue française des personnes âgées rencontrées dans le cadre du Programme APAI Aubervilliers. Échantillon : 74 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.	132
Graphique 7: Mode d'occupation du logement chez les personnes âgées rencontrées dans le cadre du Programme APAI. Échantillon : 80 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.....	135
Graphique 8: Périodes d'installation en France chez les personnes âgées rencontrées dans le cadre du Programme APAI. Échantillon : 54 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.....	137
Graphique 9: Situation professionnelle des personnes âgées rencontrées dans le cadre du Programme APAI à l'entrée dans le dispositif. Échantillon : 75 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.	138
Graphique 10: Nature des revenus des personnes en fin de Programme APAI. Échantillon: 56 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.....	139
Graphique 11: Nature des revenus (en %) des personnes venues aux permanences entre 2015 et 2017 à Aubervilliers au 1er Rdv. Échantillon : 63 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.	325
Graphique 12: Somme des rendez-vous et nombre de personnes reçues aux permanences selon l'âge. Échantillon : 137 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.....	335

Photographies

Photographie 1: Rue Henri Barbusse à Aubervilliers. Immeuble du début du 20 ^{ème} siècle. Source : Marie-Françoise Laborde © Département de la Seine-Saint-Denis.	117
Photographie 2: Logements anciens de la rue du Landy. Source : Google Maps, consulté le 23.02.2018.....	118
Photographie 3: Logements anciens à droite et neufs à gauche, rue du Landy. Source : Google Maps, consulté le 23.02.2018.	118
Photographie 4: Hôtel meublé rue Heurtault. Source : Google Maps, consulté le 23.02.2018.....	118
Photographie 5: Foyers de travailleurs migrants à Aubervilliers. De haut en bas : FTM Nouvelle France ; FTM Barbusse ; FTM Ponceaux ; Résidence Sociale Gilleron. Source, Google Maps, consulté le 12.12.2022.....	120
Photographie 6: Le pouvoir du guichet et le guichet comme réceptacle de la colère. CAF de Pointe-à-Pitre le 06.02.2017. Source : Francetvinfo « Pétage de plombs à la C.A.F., ce matin », publié le 06/02/2017. En ligne, consulté le 28.04.2021, URL : https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/petage-plombs-caf-ce-matin-440937.html	355

Photographie 7 : Salle d'attente de la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers. Réalisation : auteur	355
Photographie 8 : Hall et boîtes aux lettres d'un immeuble de la rue Charles Tillon à Aubervilliers. Réalisation : auteur.	397

Tableaux

Tableau 1 : Exemples d'accompagnements longs. Source : Enquête.	79
Tableau 2 : Les animations collectives enquêtées directement dans le cadre des programmes Grdr à destination des personnes âgées immigrées à Paris et à Aubervilliers (2016 – 2019). Source : Enquête.	81
Tableau 3 : Liste non exhaustive de réunions avec les institutionnel-le-s pour la mise en œuvre de partenariats, de programmes et d'actions. Source : Enquête.	86
Tableau 4: Liste non exhaustive de rencontres-débats ayant impliqué le Grdr (organisation ou participation). Source : Enquête.	87
Tableau 5 : Les enquêté-e-s par entretien. Source : Enquête.	89
Tableau 6 : Les acteurs-actrices institutionnel-le-s interviewé-e-s. Source : Enquête.	91
Tableau 7: Les enquêté-e-s par focus group. Source : Enquête.	92
Tableau 8 : Part des ouvrier-e-s et employé-e-s, immigré-e-s et né-e-s en Afrique sur la population totale et part des né-e-s en Afrique sur la population immigrée en 2015. Sources : Insee, RP2015. Élaboration : auteur.	105
Tableau 9 : Part des 55 ans et plus en 2015 selon le genre, l'immigration et la naissance en Afrique. Source : Insee, RP2015. Élaboration : auteur.	107
Tableau 10: Part des personnes de 55 ans et plus vivant seules par tranche d'âge et par commune en 2015. Source : Insee, RP2015. Élaboration : auteur.	109
Tableau 11: Nombre de personnes de 55 ans et plus en 2015 par commune, selon le genre, la situation d'immigré-e et le pays de naissance. Source : Insee, RP2015. Élaboration : auteur.	109
Tableau 12 : Nombre de personnes de 55 ans et plus en 2015 par commune, selon leur situation socioprofessionnelle, leur situation d'immigré-e, leur pays de naissance et leur sexe. Source : Insee, RP2015. Élaboration : auteur.	110
Tableau 13: Nombre de personnes âgées immigrées ayant participé aux activités du Programme APAI à Aubervilliers et modes d'enquête. Source : Enquête. Élaboration : auteur.	127
Tableau 14: Répartition par IRIS des personnes âgées rencontrées dans le cadre du Programme APAI et catégorie de distance de leur quartier de résidence par rapport à la Maison Pour Tous Berty Albrecht. Échantillon : 72 personnes. Source : Enquête. Élaboration : auteur.	133
Tableau 15: Différenciation des projets de départ liés à la première installation en France. Source : Enquête entretien.	174
Tableau 16: Date et lieu de naissance, année de la première entrée en France et situation familiale et sociale des enquêté-e-s par entretien au moment de l'enquête. Source : Enquête.	260
Tableau 17: Domaines socio-administratifs abordés à travers les demandes formulées et les besoins diagnostiqués lors des permanences du programme PAPA Aubervilliers 2015-2017 (nombre de personnes concernées et ratio). Échantillon : 71 personnes, 264 rdv. Source : Enquête.	331
Tableau 18: Tâches effectuées selon le domaine socio-administratif de chaque besoin diagnostiqué. Échantillon : 71 personnes. Source : Enquête.	353
Tableau 19: Institutions orientant vers le Grdr dans le cadre du PAPA Aubervilliers et domaines socio-administratifs des motifs d'orientation. Source : Enquête.	357
Tableau 20: Instituions vers lesquelles oriente le Grdr dans le cadre du PAPA Aubervilliers et domaines socio-administratifs des motifs d'orientation. Source : Enquête.	361

Table des matières

Résumé.....	3
Remerciements	5
Sommaire	7
Sigles et acronymes utilisés	10
Avant-propos	12
Introduction générale.....	13
Migration, vieillissement et accès aux droits sociaux à Aubervilliers	14
Questionnements et hypothèses	16
Structuration de la thèse.....	18
CHAPITRE 1 : Penser une géographie de l'accès aux droits, de la migration et du vieillissement....	21
Introduction	22
1. Les conditions sociales d'émergence de notre objet de recherche	24
1.1 Penser une catégorie précaire à travers sa précarisation par l'action publique	25
1.1.1 Une gestion de la « population » par l'exploitation et de l'« émigré-e-immigré-e » par le contrôle	27
1.1.2 La filière coloniale, dominée parmi les dominées	28
1.1.3 Un système de précarisation multidimensionnelle	30
1.2 La catégorisation scientifique et ses effets	34
1.2.1 Un objet entre science et idéologie.....	34
1.2.2 La catégorisation comme justification d'une privation de droits	37
2. Une géographie des rapports de domination pour conceptualiser l'accès aux droits, la migration et le vieillissement	38
2.1 Pour une géographie sociale... du droit.....	39
2.1.1 Espace, rapports de domination et accès aux droits.....	40
2.1.2 Une approche multiscalaire au plus près de l'individu.....	43
2.1.3 Une approche par la trajectoire des individus, l'intersectionnalité et la colonialité.	45
2.2 Une analyse géographique de l'articulation entre accès aux droits, migration et vieillissement	48
2.2.1 La migration comme expérience dans les espaces de la subalternisation	49
2.2.2 Le vieillissement, objet de droit et vecteur de changement dans les rapports à l'espace	51

Conclusion du chapitre 1.....	54
CHAPITRE 2 : Une méthodologie immersive et participative adaptée au double rôle de chercheur et de travailleur social	57
Introduction	58
1. Un terrain en immersion par le biais du travail social et associatif.....	59
1.1. Terrain du travail social, terrain d'enquête	59
1.1.1. Le Grdr, ses terrains d'intervention et ses programmes à destination des personnes âgées immigrées.....	60
1.1.2. Négocier sa place en tant que chercheur au sein d'une structure associative	63
1.2. La population-cible : de l'appréhension de la particularité à celle de l'ordre social	66
1.2.1 Le critère du lieu de naissance ou la condition d'émigré-e-immigré-e	66
1.2.2 Le critère du lieu de résidence ou la confrontation à la gestion d'une précarité de masses	67
1.2.3 L'âge comme critère du vieillissement ?.....	68
2. Une collecte de données articulant quatre volets d'enquête	68
2.1 Les données du travail social : accompagner, participer, animer, observer	70
2.1.1 Accompagner et suivre les personnes dans leurs démarches administratives : une méthode de collecte de données quantitatives, qualitatives et biographiques	71
2.1.1.1 <i>Les permanences dans le cadre du Programme APAI : une méthode d'enquête auprès des personnes âgées nées en Afrique du Nord-Ouest</i>	<i>72</i>
2.1.1.2 <i>Les permanences dans le cadre du programme APAI : un espace d'interactions avec les institutions et leurs agents.....</i>	<i>75</i>
2.1.1.3 <i>Les suivis et les accompagnements au-delà du programme APAI : enquêter sur une plus longue durée, selon les temporalités de la démarche administrative</i>	<i>78</i>
2.1.2 Les animations collectives : une source précieuse d'informations sur les droits, les procédures et les démarches	80
2.1.3 Autres modes d'interaction avec l'institution et ses actrices-acteurs.....	84
2.1.3.1 <i>Les interactions liées aux programmes et à leurs partenariats stratégiques et financiers</i>	<i>85</i>
2.1.3.2 <i>Les forums, les journées d'études et les séminaires : des données sur le discours public</i>	<i>86</i>
2.2 Les données des entretiens approfondis : saisir l'accès aux droits à travers le vécu des acteurs-actrices	87
2.2.1 Des entretiens avec les personnes âgées pour saisir l'accès aux droits à travers leur trajectoire d'administré-e-s	87
2.2.2 Des entretiens avec les acteurs institutionnels pour saisir leurs expériences et perceptions.....	90
2.3 Le focus group : faire interagir pour recueillir des expériences singulières et partagées	91

2.4	Les données de seconde main : rapports, données statistiques, colloques thématiques, etc.	93
	Conclusion du chapitre 2	94
	CHAPITRE 3 : Être administré-e dans le Nord-Est Parisien, physionomie d'un territoire	97
	Introduction	98
1.	Le Nord-Est Parisien : un espace d'assignation des administré-e-s précaires	99
1.1.	Paris et sa région : centralisme et ségrégation socio-spatiale Est-Ouest	100
1.2.	Paris 19 ^{ème} , Montreuil, Aubervilliers : concentration d'ouvrier-e-s, d'immigré-e-s et de logements de mauvaise qualité.....	104
1.3.	Une plus forte incidence d'hommes âgés vivant seuls et sans emploi	107
2.	Aubervilliers : territoire ségrégué, habitat pauvre et administration de la précarité	111
2.1	La fabrique d'une « cité ouvrière »	112
2.2	Sur la concentration d'administré-e-s précaires	121
2.2.1.	Ville la plus pauvre du département le plus pauvre de France métropolitaine : une forte dépendance à l'administration du social	121
2.2.2.	L'accès aux droits socio-sanitaires : une offre entre associations, municipalité communiste et retrait de l'Etat.....	123
3.	De la précarité des personnes enquêtées lors des accompagnements	126
3.1	Sonder la précarité dans le cadre d'un programme visant les personnes âgées immigrées	127
3.2	Précarité dans les ressources et rapports aux administrations qui les gèrent	128
3.2.1	L'âge du passage à la retraite	129
3.2.2	Le lieu de naissance : entre diversité et prédominance Nord-Ouest Africaine	130
3.2.3	« La barrière de la langue »	131
3.2.4	Le lieu de résidence : un recours à l'accompagnement déterminé par la proximité et le réseau des acteurs institutionnels.....	132
3.2.5	Le mode d'occupation du logement, une résultante de la trajectoire migratoire et un indicateur d'isolement face à l'administration	134
3.2.6	Une majorité installée en France entre les années 1970 et 1985	136
3.2.7	La situation socio-professionnelle et les revenus : indicateurs des difficultés et limites dans l'accès aux droits	137
	Conclusion du chapitre 3	140
	CHAPITRE 4 : Des trajectoires migratoires, de vie et d'accès au droit confrontées à la subalternisation jusqu'au vieillissement	143
	Introduction	144
1.	Les trajectoires dans la grande Histoire : différences générationnelles et genrées dans l'expérience coloniale et migratoire	146

1.1.	La colonisation comme contexte socio-spatial du maintien en migration	147
1.1.1.	Colonisation et vieillissement en migration : succession socio-historique et maintien de la subalternisation	147
1.1.2.	Espace colonial, espace migratoire : expériences de la périphérisation	151
1.2.	La génération : au-delà de l'âge, le vécu de l'Histoire	155
1.2.1	« Nous les vieux [...] on a quelque chose à dire parce que on a un passé »	156
1.2.2	Des trajectoires historicisées	158
1.3.	Comment le droit différencie les sexes... et les trajectoires ?	164
1.3.1.	Quand le droit décide de l'absence des femmes et de la présence des hommes dans l'espace d'immigration	164
1.3.2.	Des trajectoires genrées	167
2.	Entrer dans la migration par le bas de l'échelle	172
2.1.	Freins et leviers de la structure sociale	175
2.1.1.	Faire sa place dans l'histoire migratoire familiale	175
2.1.2.	Le départ en migration : une étape de confrontation entre aspirations individuelles et familiales	176
2.1.3.	L'installation en migration : une mise à l'épreuve de l'individu et du groupe.....	180
2.2.	L'intervention familiale face au cadre macro structurel	183
2.2.1.	L'entrée dans la migration : l'intervention familiale au prisme des politiques migratoires.....	183
2.2.2.	Le réseau offre ce qu'il a à offrir : une installation dans les statuts socio-spatiaux de la migration et de la subalternisation.....	184
	Conclusion du chapitre 4 :	187
	CHAPITRE 5 : Avoir ses papiers, travailler, se loger : des trajectoires à l'épreuve du droit, entre domination et autonomisation	189
	Introduction	190
1.	Sans-papiers, régularisé-e, résident-e, naturalisé-e : faire trajectoire en France, une question de droit de séjour	191
1.1.	De « l'illégalité » à la « régularisation »	193
1.2.	« D'étranger-e » à « naturalisé-e »	195
2.	Entrer par le bas dans la hiérarchie professionnelle, y progresser modestement, et en sortir prématurément	199
2.1.	Du travail au nonaccès aux droits	202
2.2.	Avoir les plans de restructuration industrielle aux troussees	205
2.3.	De la double journée.....	206
2.4.	Travailler quand le mari tombe malade	210
3.	Se loger entre assignation et aspiration	214

3.1.	Des cafés-hôtels auvergnats aux HLM arabes et noirs	216
3.2.	Un perpétuel besoin de changement.....	222
3.3.	Regretter d'avoir accepté d'habiter là.....	233
3.4.	Attendre dans un logement à démolir pour accéder aux HLM	239
3.5.	Quand chaque mètre carré compte	243
3.6.	« Mes enfants ont passé leur enfance et leur adolescence dans un appartement de deux pièces », sans douche.....	248
	Conclusion du chapitre 5.....	254
	CHAPITRE 6 : Faire famille, faire ancrage dans la dispersion : des trajectoires heurtées jusqu'au vieillissement	257
	Introduction	258
1.	Le vieillissement en migration au prisme du faire venir.....	264
1.1.	Du célibat géographique au « faire venir », un processus long et précarisant.....	266
1.1.1.	Faire venir à 76 ans : un regroupement familial qui maintient la dispersion.....	266
1.1.2.	Lorsqu'un ancrage fait d'incertitudes et d'hésitations conduit à vieillir en location	271
1.2.	Faire venir la famille élargie en France et se retrouver isolé-e à la vieillesse.....	275
1.2.1.	« Chacun, il a sa vie ».....	276
1.2.2.	« Maintenant, moi, j'ai l'habitude d'être seule »	280
2.	Le vieillissement en migration au prisme du (non)retour	285
2.1.	Un vieillissement paisible au prix d'un ancrage sacrificiel	286
2.1.1.	Un ancrage au prix d'une mise à distance.....	286
2.1.2.	Ancrage/rupture, une histoire de genre.....	287
2.1.3.	Faire communauté entre ancrage et absence	289
2.1.4.	Incidences de la distanciation sur le vieillissement.....	290
2.2.	La recherche de l'espace du « mieux » au risque de la discontinuité statutaire	295
2.2.1.	Ancrages successifs et vieillissement entre naturalisation et dispersion.....	295
2.2.2.	Ré-ancrages genrés et vieillissement précaire	300
2.2.3.	Aspirer à un double ancrage et vieillir dans l'assignation à l'immobilité	304
2.2.4.	Un difficile ancrage dans la légalité en France et ses séquelles : « <i>Je ne pensais pas que cette histoire allait durer 10 ans</i> »	309
	Conclusion du chapitre 6 :	312
	CHAPITRE 7 : (Ne pas) Accéder aux droits. Une géographie du parcours administratif en situation de vieillissement	315
	Introduction	316
1.	« Un public en demande d'accompagnement » ?.....	318

1.1. Profils et rôle de l'institution dans la construction de ces profils	319
1.1.1. La vulnérabilisation par la langue, la famille et le logement	320
1.1.2. Des revenus et des statuts précaires dépendant de l'administration du social	325
1.2. Être en demande de droits... ou la contrainte de hiérarchiser ses besoins socio-administratifs	328
1.2.1. Le traitement administratif de la demande sociale : une réduction à la portion congrue	329
1.2.2. Les temporalités des prestations vieillesse : une plongée dans une tourmente administrative	334
2. Entre retrait de l'État et dispersion de l'accompagnement : une accessibilité entravée.....	338
2.1. Accompagner vers l'accès aux droits dans un contexte de politiques publiques descendantes et de désengagement de l'État	339
2.1.1. Le PAPAI, un programme sous influence	340
2.1.2. Des acteurs locaux qui ne veulent pas « se substituer au droit commun »... ..	344
2.1.3. Des acteurs locaux face aux administré-e-s en demande d'accompagnement, face à l'urgence sociale	346
2.2. L'accès aux droits socio-administratifs : un parcours long et compliqué	351
2.2.1. La permanence : un seuil dans l'accès au droit	353
2.2.2. L'orientation des administré-e-s : un système entre bunkerisation et accueil physique démultiplié.....	356
2.2.2.1. <i>L'orientation des administré-e-s vers le Grdr</i>	357
2.2.2.2. <i>La réorientation des administré-e-s par le Grdr</i>	360
Conclusion du chapitre 7	365
CHAPITRE 8 : Se (ré)approprier un espace de vie contraint dans la confrontation au parcours socio-administratif. Entre soumission et résistance	369
Introduction	370
1. Inclusion – exclusion : les structurations spatiales de la domination socio-administrative .	374
1.1. Contrainte-Soumission : les structurations spatiales de l'administration par le statut socio-administratif	375
1.1.1. Entrer, sortir, être dans un statut socio-administratif.....	376
1.1.2. L'épreuve de la preuve pour sortir de l'invisibilisation	379
1.1.3. Mobiliser des hétérotopies intermédiaires pour faire valoir un droit : la confrontation aux espaces de l'évaluation juridico-légale	384
1.2. Déambulation/fixation et mise à distance/envahissement : les structurations spatiales de la démarche administrative	389
1.2.1. Aller vers l'administration - attendre que l'administration revienne vers soi.....	389
1.2.2. La communication écrite entre mise à distance et envahissement	394
2. Les effets réducteurs du statut et de la démarche sur l'espace de vie	399

2.1. Un espace du quotidien sous l’emprise du socio-administratif	400
2.1.1. Repli sur l’espace domestique et mobilités reproductives	401
2.1.2. Renoncer aux droits pour se réapproprier son espace-temps	403
2.1.3. Des sociabilités mises à l’épreuve.....	405
2.2. Des mobilités internationales organisées par le socio-administratif	409
2.2.1. Voyager, une question de statuts et de démarches socio-administratives	409
2.2.2. Se soigner ici, être enterré-e là-bas, une question de droit	415
Conclusion du chapitre 8.....	419
CONCLUSION GENERALE	422
<i>Une démarche centrée sur l’analyse des trajectoires et des parcours d’accès aux droits.....</i>	<i>423</i>
<i>Être dans l’espace disciplinaire du statut socio-administratif</i>	<i>423</i>
<i>L’épreuve d’une micro-géographie du parcours d’accès aux droits socio-administratifs.....</i>	<i>425</i>
<i>Une subalternisation par le juridique.....</i>	<i>425</i>
<i>Le triple temps pour rendre visible la domination</i>	<i>427</i>
Bibliographie.....	429
Table des illustrations.....	448
Table des matières	452
Annexes	460
Annexe 1 : L’ONI et la catégorisation/précarisation de la migration de travail, exemple du Maroc 460	
Annexe 2. Tableau non exhaustif des bailleurs des programmes Grdr à destination des personnes âgées immigrées sur la période 2014-2020.	463
Annexe 3 : Méthodes de l’ancrage du PAPAI dans un système d’acteurs-actrices	464
Annexe 4 : Fiche de présentation / évaluation sociale	465
Annexe 5 : Fiche d’accompagnement individuel	466
Annexe 6. La grille d’entretien type avec les personnes âgées	467
Annexe 7 : La grille d’entretien type avec les institutionnel-le-s	469
Annexe 8 : Grille Focus Groupe	470
Annexe 9 : « Taux de pauvreté des villes de Seine-Saint-Denis en 2014 » (Source : Extrait de DSOE, 2018, p.13).....	472
Annexe 10 : Composition des revenus des ménages albertivillariens (Pavasovic, 2018, p.4).....	473
Annexe 11 : Taux de pauvreté par tranche d’âge et par mode d’occupation du logement à Aubervilliers (Pavasovic, 2018, p.4).....	474
Annexe 12 : Répartition par quartier et IRIS des personnes de plus de 55 ans et part des personnes vivant seules. En rouge, les valeurs supérieures à la valeur moyenne municipale	

(Élaboration : Banda Pavasovic Mirjana, Observatoire de la société locale ; Source : INSEE RP 2010) 475

Annexe 13 : Encadré « Là c'est un travail aussi, quand je m'occupais de mon mari. »	476
Annexe 14 : Le logement entre droit et passe-droit.....	477
Annexe 15 : Encadré « Laissé-e-s sans ascenseur, entre assignation à résidence et obligation de quitter son chez soi. ».....	478
Annexe 16 : La famille entre souhait et nécessité	479
Annexe 17 : Circuler pour être avec sa famille pendant « 1 mois congé payé, et 2 mois sans solde ».....	480
Annexe 18 : Extrait d'entretien avec M. Kamel sur la « galère » des démarches auprès de la préfecture pour faire venir et installer légalement.	481
Annexe 19: « Quand je me suis rendu compte... il n'y avait rien à faire. »	483
Annexe 20 : Partir-rester : le difficile choix du couple.....	484
Annexe 21 : Extrait d'entretien avec M. Abdelaziz. La famille à distance, « je ne pensais pas que cette histoire allait durer 10 ans.	486
Annexe 22 : Catégorisation des rapports à l'administration en fonction du nombre de rendez-vous qu'ont eu les enquêté-e-s de l'enquête APAI concerné-e-s par les permanences, statut des enquêté-e-s et lieu de mise en œuvre du Programme APAI. Source : Enquête PAPA permanences.....	487
Annexe 23 : La retraite : calcul, évolution des âges légaux et itinéraire technique pour la demander	488
Annexe 24 : Courier Cnav reçu par M. Souleymane	490

Annexes

Annexe 1 : L'ONI et la catégorisation/précarisation de la migration de travail, exemple du Maroc

A la sortie de la guerre, s'inscrivant dans la continuité de l'élaboration d'une politique migratoire française, l'*Ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France*, crée l'*Office National de l'Immigration* (ONI). Son décret d'application du 26 Mars 1946 donne à ce dernier le statut d'établissement public à caractère administratif et le charge de toutes les opérations de recherche, de sélection, d'acheminement et de répartition géographique des travailleurs étrangers⁵²⁷ en France.

Pour répondre donc à ces nouveaux paradigmes de l'immigration, les principes de contingentement et de sélection physico-médicale sont généralisés et institutionnalisés au cours des années 1960, par le biais d'accords migratoires négociés uniquement en termes de migration de travail.

Ainsi, les recrutements au Maroc, à titre d'exemple, répondent à ce mode d'organisation dès la période 1914-1918, dans un premier temps sous l'autorité coloniale. Puis, à partir du milieu des années 1960, le recrutement au Maroc devient une véritable institution, notamment après la signature de la première convention de main-d'œuvre franco-marocaine, le 1^{er} juin 1963. C'était le début des départs massifs d'hommes jeunes, issus des campagnes les plus pauvres et recrutés sur place.

Situé à Aïn Borja, un quartier de Casablanca, le bureau de la représentation française de l'ONI au Maroc constituait le dernier point de passage obligatoire - avec une dernière visite médicale - avant le départ pour la France et la répartition géographique, selon les besoins du marché du travail. Jusqu'à maintenant, ce bureau garde les mêmes fonctions pour chaque membre des familles souhaitant faire un regroupement familial. Ce lieu de passage pour des milliers de personnes provenant de tout le Maroc et arrivées en France dans le cadre du regroupement familial ou du recrutement, est désigné dans le langage courant chez les Marocain-e-s de France comme « la route de Aïn Borja »⁵²⁸, expression qui témoigne d'une trajectoire migratoire commune, marquée par ce passage obligé.

La mémoire populaire des régions marocaines du Souss et du Sud-est, ainsi que la mémoire collective de l'immigration marocaine d'après-guerre en France sont marquées par les méthodes de recrutement et les individus qui les ont pratiquées. Dans nombre d'entretiens le nom du recruteur Félix Mora revient souvent. Il est présent dans des chansons populaires⁵²⁹. Son nom est devenu synonyme de recruteur.

⁵²⁷ Notons ici qu'à cette période, « étranger » renvoie aussi bien aux Européens qu'aux coloniaux. Au fil du temps ces derniers deviennent des ressortissants de pays « indépendants » ou « néocoloniaux ». Actuellement, on parle de « ressortissant de pays tiers » pour distinguer Européen et non Européen.

⁵²⁸ Ce terme, tiré des entretiens menés au cours de nos recherches, est largement utilisé par les Marocain-e-s de France pour désigner les parcours géographiques mais aussi administratifs qui sont ceux du regroupement familial et des recrutements via le système des contrats. Ces deux démarches sont centralisées par l'*Office Français de l'Immigration et de l'Intégration* (OFII) - anciennement l'ONI - dont le bureau marocain est à Aïn El Borja, à Casablanca.

⁵²⁹ Nous renvoyons notamment à l'article « Ô soleil, tu n'éclaires plus mon cœur, (La France et la mine dans les chants secrets des femmes Ait Atta » publié sur le blog *Néo-culture, musique et actu Amazighe* le 2 décembre 2011. En ligne, consulté le 19.05.2019, URL : <http://neocultureamazighe.blog.lemonde.fr/2011/12/02/o-soleil-tu-n-eclaires-plus-mon-coeur-chants-secrets-et-tourmentes-des-femmes-ait-atta/>.

Ancien officier des Affaires Indigènes connaissant bien le Maroc, relevant toujours de l'armée, Félix Mora était recruteur, en particulier pour le compte des responsables des mines du Nord-Pas-de-Calais. Plus généralement, sa mission consistait à recruter, encadrer, organiser et contrôler la main-d'œuvre marocaine et ce, avec l'appui des autorités marocaines, pour satisfaire les besoins de main-d'œuvre « de qualité » du patronat français.

Joël Dahoui, recruteur au Maroc pour l'OMI⁵³⁰, *Office Français des Migrations Internationales*, de 1963 à 1995, raconte ce métier de recruteur :

Mon métier, c'était sélectionner la main-d'œuvre pour les employeurs français... des gens qui au début étaient assez réticents à employer de la main-d'œuvre maghrébine parce qu'ils étaient habitués à de la main-d'œuvre italienne et à la main-d'œuvre espagnole [...] leurs besoins faisant force de loi il a bien fallu qu'ils s'adressent à la main-d'œuvre marocaine [...] Vous aviez tous les secteurs de l'économie française [...] Il y avait un accord donc entre le Ministère du Travail Marocain et l'Office d'immigration au Maroc⁵³¹ pour sélectionner dans certaines zones des contingents [...] On prenait trois cents travailleurs dans la province de Marrakech, deux cent cinquante dans la province de Fès, cent cinquante dans la province de Taza etc. Autrement dit, on partageait le gâteau de l'immigration. D'une façon générale, nous avons préféré, pour des raisons de mentalité, sélectionner en zone rurale plutôt qu'en zone urbaine, il y avait une plus grande maniabilité de la personne, souvent plus disposée à vraiment aller travailler en France [...] Le sélectionneur doit fournir un produit de valeur pour la personne qui a sollicité son service [...] Je dois dire qu'avec la main-d'œuvre marocaine, il y a eu très, très, très, très peu de déchets, moins de 2% de déchets sur tous ceux qu'on envoyait, parce que y avait des années on envoyait 50 000 personnes.⁵³²

Le témoignage de cet agent recruteur montre que le contingentement et le recrutement, volets de la politique migratoire, font l'objet d'un système organisé, méthodique et massif sur lequel s'appuie non seulement le gouvernement de catégories sociales à la fois ouvrières, étrangères, néocoloniales et rurales, mais aussi un modèle sociétal. Les termes utilisés font référence à la fois à une technologie managériale - accords bilatéraux, zones et quantités de contingents et autres évaluations normatives -, mais aussi à des « formes de jugement et [à des] systèmes de valeur qui ont les existences humaines pour objet » (Fassin, 2010, p.106) – réticence ou habitude à employer tel ou tel main-d'œuvre, « le gâteau de l'immigration », mentalité, maniabilité et disposition à travailler, produit de valeur, déchet et autres termes relevant d'une évaluation morale, éthique et physique des corps et des vies -.

Le système de recrutement a été pensé dès son origine pour obtenir une main-d'œuvre la plus malléable possible ; une main-d'œuvre qui accepterait ce que la classe ouvrière en France, organisée collectivement, n'acceptait plus. Sont particulièrement recherchés les jeunes hommes ne sachant ni lire ni écrire, sans expérience du travail industriel et surtout sans expérience syndicale.

Le choix des zones de recrutement dans le monde rural n'est donc pas neutre. De plus, bien souvent les hommes sont sélectionnés selon des critères de santé et de force physique, avec tout un panel de tests et de visites médicales, porteur d'humiliation et de subordination. « Des milliers de jeunes passaient en file indienne

⁵³⁰ En 1988, l'ONI devient l'*Office des Migrations Internationales* (OMI). Comme indiqué dans son ordonnance d'origine, cet organisme a le monopole de l'encadrement et du recrutement pour la France des travailleurs de toutes nationalités. Ensuite, de 2005 à 2009, c'est l'*Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations* (ANAEM) puis en Avril 2009, c'est l'*Office Français de l'Immigration et de l'Intégration* (OFII) qui prend le relais.

⁵³¹ Il s'agit de l'OMI française dont le bureau est à Casablanca, comme nous l'avons dit.

⁵³² Partie d'entretien, retranscrite du film de Yamina Benguigui : « *Mémoires d'immigrés, l'héritage maghrébin* » (1997). Disponible sur *YouTube* URL : <http://www.youtube.com/watch?v=mXbmjmO5rX8>. Consulté le 02/09/2018.

soit devant Félix Mora, soit devant un médecin pour être examinés de la tête aux pieds : les dents, les oreilles, les yeux, les muscles, la colonne vertébrale » (AMMN, 2008)⁵³³. Puis, ils étaient marqués avec des tampons de deux couleurs différentes pour les distinguer. « *Si Mora t'affiche un cachet vert sur la poitrine, cela signifie que tu es accepté ; un cachet rouge signifie que tu es refusé* » (AMMN, 2008).

Ces méthodes de recrutement et la série de visites médicales qu'ils supposent, génèrent chez les sélectionnés un sentiment de réussite face à une épreuve. Le fait d'avoir été choisi est vécu comme un privilège, alors même que les procédures utilisées sont humiliantes. Ces méthodes exacerbent l'espoir de venir travailler en France et génère un grand sentiment d'échec et une grande frustration chez les recalés, les poussant parfois à contourner ce mode légal d'entrée en France.

⁵³³ Cet ouvrage s'est appuyé sur des « Café mémoire », discussions collectives organisées par *l'Association des Mineurs Marocains du Nord-Pas-de-Calais* (AMMN). Il retrace le vécu des « gueules noires », de leur recrutement au Maroc à leur logement dans des baraquements de célibataires, dans ces coronas de cités minières au nom évocateur.

Annexe 2. Tableau non exhaustif des bailleurs des programmes Grdr à destination des personnes âgées immigrées sur la période 2014-2020.

Bailleurs	Thématique	Territoire de mise en oeuvre	Publique éligible	Financement (Euros)	Période d'exécution
FAMI	Accès aux droits et mise en réseau des acteurs-actrices	-	Etrangers hors UE, >55 ans, situation régulière	315 000	2014-2017
CCAS d'Aubervilliers	Accès aux droits	Aubervilliers	-	15 000	2014-2015
Région Ile de France	Accès aux droits	Ile-De-France			2014-2017
Ville de Paris	Accès aux droits	Paris	Immigré-e-s, résidant à Paris, >60ans		2016-2017
Cnav Ile-De-France (DASIF)/ région IDF	Accès aux droits / Numérique	Montreuil/Paris 19E	>60ans		2016
Fondation Caritas	Accès au droit/recherche	Aubervilliers	PAI	15 000	2017-2019
FAMI	Accès aux droits/mise en réseau des acteurs	Seine-Saint-Denis et Seine Maritime	Etrangers hors UE, >55 ans, situation régulière	270 000	2017-2020
Cnav Ile-De-France (DASIF)	Bien vieillir	Paris 19E	PAI	5 000	2017-2018
Cnav Ile-De-France (DASIF)	Accès aux droits / Numérique	Ile-De-France	PAI		2018-2019
DDCS 93	Accès aux droits				2017-2018
Conférence des financeurs du département de Paris /DASES (BAPA)	Bien vieillir	Paris 19E	PAI	20 000	2017-2018
DDCS 93	Accès aux droits				2018-2019
Conférence des financeurs 93					2019
Conférence des financeurs 93	Accès aux droits / Numérique	Seine-Saint-Denis	PAI		2019
CILPI					
Ville de Paris/DASES/Conf.des financeurs 75	Accès aux droits / Numérique	Paris Nord-Est	PAI	25 000	2017-2018
Avise / AG2R La Mondiale	Accès aux droits / Numérique	Paris et Seine-Saint-Denis	PAI	20 000	2017-2018
Conférence des financeurs du département de Paris /DASES (BAPA)	Accès aux droits / Numérique / favoriser le bien vieillir	Paris 19 ^{ème}	PAI résidant à Paris	20 000	2018

Annexe 3 : Méthodes de l’ancrage du PAPAI dans un système d’acteurs-actrices

Nous avons évoqué dans le chapitre 2 la longue histoire du Grdr et de ses modes d’interventions, son implication dans les foyers de travailleurs migrants de Paris, d’Aubervilliers et de Montreuil ainsi que sa construction de liens stratégiques avec des institutions intervenant dans ces territoires (municipalité, associations, etc.) et dans les quartiers même où se trouvent les foyers (J2P, etc.). La conception du PAPAI, les partenariats autour de son financement, ou encore sa mise en œuvre dans les locaux précités s’inscrivent dans cette continuité historique.

De plus, la mise en œuvre d’activités maintient et renouvelle les contacts de terrain, tout comme l’ancrage local actualisé est essentiel pour la mise en œuvre de ces activités. Ainsi, durant la première année du programme (2014-2015), notre collègue MP fait le tour d’institutions intervenant dans le 19^{ème} et à Aubervilliers. Dans cette ville, entre novembre 2014 et décembre 2015, elle co-organise plus de 11 réunions. Certaines étaient techniques et de coordination quand elles avaient lieu avec les partenaires directement impliqués dans le projet (CCAS, Direction de la citoyenneté et du développement local, élus, différents services de la ville, partenaires de la MPT Albrecht). D’autres visaient à informer sur le démarrage du projet, ses objectifs – d’orienter vers le droit commun –, ainsi que l’interconnaissance, voire l’articulation des missions entre structures intervenant dans le domaine des droits socio-administratifs, du vieillissement et de la migration au niveau de la commune (différents services de la ville, gestionnaires des foyers de travailleurs migrants, CNAV d’Aubervilliers, écrivains publics de l’association Epicéas). Ce travail axé essentiellement sur la mise en place de cette interconnaissance avec et entre les acteurs locaux et sur leur implication, est érigé comme préalable mais aussi comme nécessité tout au long de la mise en œuvre du programme. Il va construire le maillage et le système d’acteurs-actrices dans lesquels le PAPAI s’est ancré.

En plus de ce travail, notre collègue mobilise l’Observatoire de la société locale pour choisir un autre lieu - municipal - pour les permanences. Le CCAS d’Aubervilliers, où elles se déroulent dans un premier temps, est situé dans le Centre-Ville et représente déjà un pôle en matière d’offre d’accompagnement socio-administratif. Or, il s’agit d’aller dans des quartiers plus déserts de ce point de vue-là. Pour ce choix, elle prend en compte la concentration de personnes âgées immigrées ainsi que la répartition de l’offre en matière d’accompagnement et d’accès aux droits socio-administratifs. Elle ne souhaitait pas tenir la permanence dans le quartier Landy / Plaine / Marcreux / Préssensé, car « *il y a déjà la maison de santé et le Centre Roser qui y font des ouvertures de droits de santé* », nous dit-elle.

Il y a là un travail méthodologique sur lequel ont été posées les bases du programme - que nous avons rejoint en juillet 2016 - et de l’enquête PAPAI. Ce travail d’ancrage, détermine le profil de nos enquêtés, ne serait-ce que sur le plan résidentiel tel que nous le voyons ci-dessus dans les liens entre jeux d’acteurs et orientation des personnes vers le PAPAI. Il nous a permis d’avoir à notre disposition différentes entrées par lesquelles enquêter les institutions et correspondant aux volets méthodologiques décrits dans le **chapitre 2** (2.1. Les données du travail social) et que nous pouvons reclasser comme suit :

- L’entrée de l’interaction partenariales (réunion, échanges divers, formels et informels)
- L’entrée de l’interaction autour d’un cas concret d’accompagnement socio-administratif (les permanences et les accompagnements dans les démarches administratives)

Elle nous a ainsi fait accéder à des informations de différentes natures :

- Pratiques d’acteurs
- Interactions avec et entre acteurs

Les enjeux du jeu d’acteurs dans son lien avec les questions de droits, de vieillissement et de migration.

Annexe 4 : Fiche de présentation / évaluation sociale

		Fiche de présentation / évaluation sociale
NOM : PRENOM : ADRESSE : Tel :		GENRE (H/F) : AGE : Date 1^{er} entretien :
VOLET ADMINISTRATIF		
Date et lieu de naissance :		Prescripteur :
Nationalité :		
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié. Le concubin est : <input type="checkbox"/> En France <input type="checkbox"/> Au pays <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Autre : précisez : <input type="checkbox"/> Séparé ou divorcé		Enfants : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui / Nombre d'enfants En France : Au pays :
Langues parlées : Niveau de français : <input type="checkbox"/> courant <input type="checkbox"/> parlé <input type="checkbox"/> notions <input type="checkbox"/> nul		<input type="checkbox"/> non alphabétisé <input type="checkbox"/> alphabétisé Si scolarisé : <input type="checkbox"/> primaire <input type="checkbox"/> secondaire <input type="checkbox"/> supérieur
Situation administrative : Titre de séjour : <input type="checkbox"/> récépissé <input type="checkbox"/> CST (1 an) <input type="checkbox"/> carte de résident (10 ans) <input type="checkbox"/> carte de séjour mention retraité <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> sans <input type="checkbox"/> renouvellement en cours <input type="checkbox"/> en rupture		Date d'entrée en France : <input type="checkbox"/> certificat résidence algérien (10 ans)
Date validité : Situation professionnelle : <input type="checkbox"/> salarié		<input type="checkbox"/> sans emploi <input type="checkbox"/> retraité : depuis le : dont : <input type="checkbox"/> base <input type="checkbox"/> complémentaire <input type="checkbox"/> ASPA <input type="checkbox"/> demandeur d'emploi : dont : <input type="checkbox"/> RSA <input type="checkbox"/> ASSEDIC (ARE, ASS) <input type="checkbox"/> sans ressources <input type="checkbox"/> maladie / accident du travail / handicap dont <input type="checkbox"/> indemnisé <input type="checkbox"/> non indemnisé
Suivi social existant : <input type="checkbox"/> oui si oui, lequel : <input type="checkbox"/> non si non, pourquoi ?		Type de logement : FTM <input type="checkbox"/> RS <input type="checkbox"/> Diffus : HLM <input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/> Hôtel meublé <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Loyer : APL : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Reste à charge :

VOLET SANTE	
Couverture médicale : N° sécu : Carte vitale : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui - précisez régime : <input type="checkbox"/> régime général <input type="checkbox"/> cmu base <input type="checkbox"/> AME // <input type="checkbox"/> CMU-C <input type="checkbox"/> ACS <input type="checkbox"/> mutuelle <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en cours de renouvellement <input type="checkbox"/> en rupture <input type="checkbox"/> partielle (pas de complémentaire)	
Date fin de droits :	
Obstacles à l'accès à une couverture médicale : Personne éligible : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, préciser où se situe l'obstacle : <input type="checkbox"/> suivi social inexistant ou défaillant <input type="checkbox"/> raisons propres à la personne <input type="checkbox"/> problème de domiciliation <input type="checkbox"/> preuves de présence <input type="checkbox"/> dossier incomplet <input type="checkbox"/> raisons internes à la CPAM : Dont : <input type="checkbox"/> délai traitement > 2 mois <input type="checkbox"/> pièces exigées non réglementaires <input type="checkbox"/> dossier perdu	
Suivi médical : Médecin traitant : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non déclaré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Suivi par spécialiste (hôpital, privé) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Obstacles à l'accès aux soins : préciser : <input type="checkbox"/> difficultés propres à la personne (ex : ne connaît pas les lieux de soins, pas de besoin ressenti) <input type="checkbox"/> dysfonctionnement parcours de soins <input type="checkbox"/> défaut de couverture médicale (ou rupture, ou renouvellement en cours) <input type="checkbox"/> report de soins <input type="checkbox"/> renoncement aux soins <input type="checkbox"/> refus de soins	
Autonomie : La personne exprime-t-elle le besoin d'une aide pour accomplir certains gestes de la vie quotidienne ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Bénéficie-t-elle d'une aide ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non si oui précisez : ex APA (aide-ménagère, repas), aide à la toilette si non, pourquoi ?	
Orientations effectuées (vers quel service, pour quel motif, date) : Résultat : Si échec de l'orientation, expliquez pourquoi :	

Annexe 5 : Fiche d'accompagnement individuel



FICHE D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL 2017

NOM :	Adresse :		
Prénom :		Tél. :	
Genre (H/F) :			Age :
Nationalité :			

Date	Motifs de l'entretien – Actions / orientations réalisées

Maison pour tous Bertz Albrecht – 34 rue Hémet 93300 Aubervilliers

Annexe 6. La grille d'entretien type avec les personnes âgées

Date de l'entretien :

Lieu de l'entretien :

Prénom :

THEMES ABORDES ; Ex.: QUESTIONS	ELEMENTS RECHERCHES
<p>Situation dans le pays d'origine ;</p> <p>Ex.: Quel était votre métier ? Pour quelle raison êtes-vous venu en France ?</p>	<p>Repérer les motivations de la migration ; les difficultés rencontrées ; les contraintes et les priorités personnelles et familiales ; les catégories sociales d'appartenance.</p>
<p>Première Venue en France ;</p> <p>Ex.: Pouvez-vous me décrire les conditions de votre arrivée ? Quand êtes-vous venu pour la première fois ?</p>	<p>Date/période d'arrivée; statut pour l'entrée en France ; rôle du réseau familial et/ou villageois ; le trajet ; l'existence d'un point de chute ou non ; les premières impressions et difficultés en France.</p>
<p>Trajectoire résidentielle et Trajectoire socioprofessionnelle dans l'immigration ;</p> <p>Ex.: Quelles sont les villes où vous avez vécu ? Quels sont les métiers que vous avez exercés ? Où logiez- vous à chaque étape ?</p> <p>Quelles étaient vos conditions de travail ? De logement ?</p>	<p>Point de chute ou non ; rapport entre mobilité et travail ; rapport entre travail et logement; durée de résidence dans chaque ville ; sociabilités ; rôle du réseau familial et/ou villageois dans les pratiques des mobilités (et pour trouver un travail, un logement...), conditions de travail, de logement. Les difficultés principales ; l'accès au droit ; les accidents de travail ; les conséquences sur la santé ; rapport au travail; repérage des sentiments d'humiliation, de dévalorisation....</p>
<p>Le regroupement familial ;</p> <p>Oui, non, pourquoi ? Comment ?</p> <p>Ex.: Pourquoi n'avez-vous pas fait de regroupement familial ? Est-ce un choix de votre part ? Le regrettez-vous ?</p>	<p>Les raisons : non-conformité aux conditions imposées, choix personnel et/ou familial, Autres;</p> <p>Statut de célibataire géographique et rapports à l'administration, au territoire, espace familial.</p>
<p>Liens avec la famille;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans pays d'origine - En France <p>Ex.: Combien de temps passez-vous avec elle ? Quels ont été vos liens pendant les périodes de travail ? Et actuellement, une fois à la retraite ?</p>	<p>Statut de célibataire géographique; Durée et fréquence des retours au pays ; liens compensatoires (téléphone, argent, cadeaux); pressions liées au fait d'être loin de sa famille en cas de maladie, de revenus insuffisants ; type de relations avec la famille ; espace familial.</p>
<p>Les conditions sociales de la retraite ;</p> <p>Ex.: Quels sont actuellement vos revenus ?</p>	<p>Montant ; organismes dont dépendent ces revenus ; conditions de perception de ces revenus. Impact de ces revenus sur la vie du retraité et sa famille.</p>
<p>Rapport à l'administration ;</p> <p>Ex.: Connaissez-vous les détails de vos droits concernant la retraite par exemple ? Savez-</p>	<p>Mesure de la connaissance des procédures et des droits ; Repérage des facteurs de nonaccès aux droits ; Repérage des sentiments de mise en indignité ; perception du cadre politique ;</p>

<p>vous où vous informer ? Etes-vous suivi par un-e assistant-e sociale ?</p> <p>Que pensez-vous de la condition de résidence pour la perception de l'ASPA ? Et pour le droit à la CMU ou autre type de couverture maladie ? et des administrations ?</p>	<p>conséquences sur la personne, sur son rapport à l'espace ; organisation des séjours au pays et gestion des situations d'urgence (ex : un proche gravement malade).</p>
<p>Trajectoire administrative et déambulation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déambulation physique (où? Comment? pourquoi? avec quels résultats ? Qui vous à orienter là-bas ?) - Par téléphone - Par courrier - Autre 	<p>Repérer les procédures telles qu'elles sont pratiquées/vécu ; l'organisation de l'accompagnement social et sanitaire ; les besoins du territoire et ceux des PAI ;</p>
<p>Pratiques et stratégies de mobilité (locales et internationales);</p> <p>Ex.: Pouvez-vous me décrire vos journées ou vos semaines ? Pour quel motif sortez-vous ? comment organisez-vous votre année (avec la condition de résidence/la santé) ?</p>	<p>Rapport à l'espace : (im)mobilités quotidiennes ; motifs et fréquences des déplacements dans la ville ; lieux de déplacement ; relations sociales. La situation de retraité célibataire géographique isolé.</p> <p>Et les allers-retours entre "ici " et "là-bas".</p>
<p>Etat de la projection ;</p> <p>Ex.: Quels sont vos projets d'avenir ?</p>	<p>Effets de la précarité ; état de santé ; retour au pays. Place de la famille dans ces projets.</p>
<p>Avez-vous quelque chose à ajouter ?</p>	

Annexe 7 : La grille d'entretien type avec les institutionnel-le-s

Date de l'entretien :

Lieu de l'entretien :

Institution ; poste :

Prénom :

THEMES ABORDES ; Ex.: QUESTIONS	ELEMENTS RECHERCHES
<p>Description de l'institution, du poste :</p> <p>Ex : Quelles sont vos prérogatives /missions /rôles ? Quel est le statut de cette institution ? Avec quelle organisation ? Quels sont vos partenaires ? Et sur le terrain ça se passe comment ?</p>	<p>Comprendre l'institution et le poste tel que décrites par la personne qui l'occupe : champs d'intervention, encrage territoriale, réseau, etc.</p> <p>Repérer les difficultés, les incohérences ressenties ; Rapport à la hiérarchie, aux politiques, à l'état ; Rapport au public cible ; Rapport aux autres institutions et/ou aux autres services.</p>
<p>Les enjeux :</p> <p>Ex : Quel sont les enjeux selon vous pour ce qui est de votre domaine d'intervention / de votre population cible ?</p>	<p>Recueillir et analyser le diagnostic et l'analyse du professionnel.</p>
<p>Le parcours du professionnel.</p> <p>Ex : Et qu'es ce qui vous a amené à vous intéresser à ... ? Qu'est-ce qui vous a mené à ce poste ?</p>	<p>Trajectoire professionnelle, politique, militante et/ou associative.</p> <p>Repérer les motivations, centres d'intérêt.</p>
<p>Les personnes âgées immigrées.</p> <p>Ex : Que pouvez-vous me dire de la question de l'accès aux droits des personnes âgées immigrées ?</p>	<p>Recueillir compréhension du public PAI. Recueillir et analyser le diagnostic et l'analyse du professionnel.</p>
<p>Avez-vous quelque chose à ajouter ?</p>	

Annexe 8 : Grille Focus Groupe

Thématique : Vécus et expériences du droit et de l'accès aux droits de personnes âgées nées en Afrique du Nord et de l'Ouest résidant à Aubervilliers.

THEMES ABORDES ; Ex.: QUESTIONS	ELEMENTS RECHERCHES	Tps
<p>Thème général : Vécus et expériences du droit et de l'accès aux droits.</p> <p>Question de départ: En tant que personnes (âgées + nées en ANO) habitant Aubervilliers, quels sont votre vécu, votre expérience du droit et de l'accès à vos droits ? Quel est votre vécu et quelle est votre expérience pour avoir vos droits ?</p>	Pratiques de l'accès aux droits (offre institutionnelle) et représentations du droit (de ce qu'il est et de ce qu'il devrait être selon les participant-e-s).	5 min
<p>Sous-thème n°1 : Les pratiques de l'accès aux droits.</p> <p>Ex.: Quelles ont été vos dernières démarches administratives et comment ça s'est passé pour vous ?</p>	L'objet de l'accès aux droits (ressources, retraite, logement, santé, séjour, regroupement familial); Comprendre le vécu du processus de la démarche administrative, ce qui a marqué la personne dans ce processus.	30 min
<p>Niveau 1.1 : L'aspect territorial des pratiques à un niveau local : la pratique des lieux administratifs, les déplacements...</p> <p>Ex.: Quels ont été les déplacements que vous avez eu à faire pour ces démarches ? ça vous a pris combien de temps?</p>	Au regard de la résidence à Aubervilliers, les éléments recherchés sont : les lieux de la démarche administrative, leur proximité ou leur éloignement/dispersion ; La question des transports ; La question de la vieillesse et de la mobilité ; La pratique des lieux: l'accessibilité des lieux administratifs pour des personnes âgées, les conditions matérielles d'accueil : la queue... Impact sur les personnes.	
<p>Niveau 1.2 : L'aspect territorial des pratiques à un niveau international.</p> <p>Ex.: Est-ce que vous avez pu voyager pendant ces démarches administratives ou pendant l'attente d'une réponse à votre demande ? Etiez-vous obligé de rester sur place ? Combien de temps ?</p>	Impact des démarches administratives sur les (im)mobilités des personnes, au regard de leur situation sociale, famille, du lien avec le pays d'origine, etc.	
<p>Sous-thème n°2 : Les représentations de l'offre disponible</p> <p>Ex.: Que pensez-vous de la manière dont se sont passées vos démarches ?</p>	Repérer les perceptions des pratiques par les personnes ; repérer les répercussions des pratiques sur les personnes.	30 min
<p>Sous-thème n°3 : Les représentations de ce que devraient être le droit, l'offre et l'accès (les recommandations)</p>	Repérer la capacité à formuler des besoins, des attentes et des recommandations ; Repérer les besoins, les attentes et les	15 min

<p>Ex.: 1) Selon vous comment cela devrait-il se passer ?</p> <p>2) Qu'est-ce qui serait à améliorer ?</p> <p>3) Qu'est-ce qui manque ?</p> <p>4) Comment améliorer les choses ?</p>	<p>recommandations en matière d'accès aux droits.</p> <p>Vision sociétale du droit et de la justice à différentes échelles.</p> <p>Ramener ces recommandations, ces attentes et ces besoins au niveau du territoire d'Aubervilliers.</p>	
---	--	--

Annexe 10 : Composition des revenus des ménages albertivillariens (Pavasovic, 2018, p.4)

Année	Part des revenus d'activité (%)	Part des pensions, retraites et rentes (%)	Part des revenus du patrimoine et autres revenus (%)	Part de l'ensemble des prestations sociales (%)	...dont part des prestations familiales (%)	...dont part des minima sociaux (%)	...dont part des prestations logement (%)	Part des impôts (%)
2012	76,1	17,9	5,6	13,2	4,7	4,2	4,3	-12,8
2013	75,3	18,3	5,3	14,0	4,9	4,7	4,5	-12,9
2014	75,4	17,9	4,8	14,5	4,8	5,0	4,6	-12,6
2015	76,1	17,4	4,5	14,6	4,7	5,2	4,7	-12,6

Annexe 11 : Taux de pauvreté par tranche d'âge et par mode d'occupation du logement à Aubervilliers (Pavasovic, 2018, p.4)

Année	Taux de pauvreté-moins de 30 ans (%)	Taux de pauvreté-30 à 39 ans (%)	Taux de pauvreté-40 à 49 ans (%)	Taux de pauvreté-50 à 59 ans (%)	Taux de pauvreté-60 à 74 ans (%)	Taux de pauvreté-75 ans ou plus (%)		Année	Taux de pauvreté-proprétaires (%)	Taux de pauvreté-locataires (%)
2012	42,2	43,6	46,4	39,5	34,5	21,5		2012	24,8	45,7
2013	42,9	46,0	48,3	41,3	33,2	19,5		2013	25,7	46,7
2014	43,5	45,8	50,7	45,3	38,3	22,8		2014	24,8	49,8
2015	41,5	47,3	52,0	46,4	39,3	24,9		2015	25,6	51,1

Annexe 12 : Répartition par quartier et IRIS des personnes de plus de 55 ans et part des personnes vivant seules. En rouge, les valeurs supérieures à la valeur moyenne municipale (Élaboration : Banda Pavasovic Mirjana, Observatoire de la société locale ; Source : INSEE RP 2010)

Quartier	Libellé de l'IRIS	Pop 55-79 ans vivant seule en 2010 (princ)	Pop 80 ans ou plus vivant seule en 2010 (princ)	Pop de 55 ans et plus vivant seule	Population de 55 ans et plus	% des 55 ans et + vivant seule/pop de la ville de 55 ans et plus	REVENU MÉDIAN 2009	Poids des étrangers
Robespierre-Péri-Monfort	Robespierre	156	98	253	630	14%	12 123	24%
	Peri	85	30	115	500	11%	12 081	33%
	Monfort	167	30	197	828	19%	12 802	32%
Maladrerie-Emile Dubois	Gendarmerie	34	0	34	49	1%	21 620	1%
	Emile Dubois	207	49	256	895	20%	10 203	29%
	Long Sentier	57	0	57	352	8%	10 490	30%
	Maladrerie	88	11	99	418	9%	9 121	33%
Vallès-La Frette	La Frette	185	26	211	860	19%	10 435	24%
	Valles	103	20	123	638	14%	11 479	30%
Paul Bert	Melezes	99	11	110	507	11%	10 698	34%
	Presles	144	19	163	498	11%	10 038	40%
	Paul Bert	168	60	228	810	18%	10 511	37%
	Fusains	101	6	107	402	9%	9 987	37%
Villette - Quatre Chemins	Quatre-Chemins	172	32	204	482	11%	8 921	52%
	Condorcet	116	44	160	377	8%	9 261	50%
	Pariferic	142	64	206	505	11%	10 558	35%
	Villette	134	25	159	598	13%	10 376	51%
Centre-Ville	Centre Ville	132	90	222	816	18%	12 451	31%
	Roosevelt	236	46	282	693	16%	10 566	40%
	Mairie	190	20	209	582	13%	11 258	24%
	Victor Hugo	248	47	295	800	18%	11 564	38%
Firmin Gemier - Sadi Carnot	Sadi Carnot	199	49	248	919	21%	11 159	37%
	Lenine	95	11	106	479	11%	9 243	31%
	Firmin Gemier	148	38	186	564	13%	14 791	22%
Landy - Plaine - Marcreux - Pressensé	Pressense	56	14	70	335	8%	9 981	40%
	Landy	90	19	109	359	8%	8 842	48%
	Zone Industrielle	13	0	13	183	4%	7 090	67%
	Magasins Generaux	18	0	18	54	1%	n.r.	50%
	Aubervilliers	3580	859	4439	15135	100%	10 632	36%

Annexe 13 : Encadré « Là c'est un travail aussi, quand je m'occupais de mon mari. »

Comme Mme Dalila, Mme Boly et Mme T., Mme Nouara a pris en charge son mari atteint d'une hémorragie cérébrale l'année de son départ en retraite :

Soi-disant, à la retraite, mon mari va vendre le café pour profiter du fruit de notre travail. Et à 59 ans, il a attrapé une hémorragie cérébrale. Il était paralysé du côté gauche. Il a vécu 21 ans après. Là c'est un travail aussi, quand je m'occupais de mon mari. [...] quand quelqu'un il est handicapé, on s'occupe de la personne évidemment. Et il est payé. Parce que l'Etat, il préfère avoir la malade à la maison, sa femme ou sa fille elle va s'occuper de lui, que de le mettre à l'hôpital ou de payer quelqu'un d'autre. Alors moi, c'est moi qui me porte garant avec mon mari. On a vécu ensemble jusqu'au dernier jour. Et puis crois moi, avec mon mari on s'aimait beaucoup, beaucoup, beaucoup. On s'aimait hun ! Ah oui ! Jamais de ma vie je l'aurais laissé y aller à la maison des gens handicapés. Ah oui ! On mangeait ensemble, on regarde la télé ensemble, on parle, on discute toute la journée. Je ne comprends pas, maintenant les femmes elles trouvent rien à dire à leur mari. Moi je te jure, ça fait 63 ans on s'est marié, avant qu'il soit décédé, on a toujours quelque chose à dire, tout le temps, tout le temps, tout le temps, tout le temps. On parle du pays, on parle de notre jeunesse, on parle des voisins, on parle de quand on a travaillé, "tu te rappelles là, tu te rappelles là..." et puis c'est tout. (Nouara).

Annexe 14 : Le logement entre droit et passe-droit

Mme Bahia qui rappelle le cherche à déménager vers un logement plus petit, « *ni rez-de-chaussée, ni tout là-haut* », témoigne avec colère que « *les HLM, je t'ai dit, que du bouche à oreille, piston et tout ça. . Laisse tomber ! Laisse tomber ! Laisse tomber !* ». Elle nous en donne alors une illustration. Par son travail, sa fille connaît non seulement « *quelqu'un qui donne les logements* » mais aussi le président de l'OPHLM, celui « *qui donne heu... tu vois.* », qui décide en dernier lieu. Elle s'est vu proposer un logement à la Cité Villette. Elle allait officiellement le refuser, avant même de la visiter, mais Mme Bahia, sa mère, lui dit : « *"il faut toujours dire oui, mais après vois le président, explique-lui. Parce que si tu dis non, ils ne vont pas te donner."* ». Sa fille a donc « *contacté le président* », l'a interpellé en lui disant « *oui tu sais très bien là-bas, les souris, les rats, il y a les drogués et tout, [...] Tu me donnes Aubervilliers, Pont Blanc, n'importe où, mais La Villette, je ne veux pas.* ». Après cette entrevue avec le président, « *Ben, malgré elle a dit oui, [...] Il a bloqué ce truc, il a dit "vous le donnez à quelqu'un d'autre."* Comme par hasard, tu ne me crois pas, mais c'est la vérité ? A qui ils l'ont proposé ? A sa copine à elle. ». La copine en question n'a pas accès aux décideurs. Elle « *s'est bagarrée avec eux* ». Elle a dû mettre en avant le fait qu'elle et ses enfants sont asthmatiques, certificats médicaux à l'appui, pour tenter d'éviter d'aller dans ce logement collé au périphérique. « *Ils lui ont dit, "on a 9/10 de certificat médical"⁵³⁴. Ça veut dire "vous le prenez ou vous le laissez, vous restez où vous êtes."* ».

L'absence de règles, le système de favoritisme et d'attribution de logements sociaux à la tête du client sont également rapportés par d'autres enquêté-e-s. Rappelons le cas de M. Fatah qui accède en priorité au foyer, et a des facilités de paiement de la caution, grâce à son amitié avec le gérant⁵³⁵. En revanche, pour M. Rabah : « *le foyer, pour le... rien du tout. J'ai aucune réponse, ça fait plus de 3 ans, 4 ans maintenant [...] Tu sais le foyer maintenant si t'as pas le piston...* ». Pour sa part, M. Souleymane décrit un système de cooptation « *j'ai cherché une place, c'est à Aubervilliers. Il y a un ami là-bas [...] Il a demandé au patron heu... au gérant qui est dans le foyer là. Il a donné mon dossier là. D'un coup il y a quelqu'un qui est parti. Après, bon donc il m'a amené là-bas.* ».

Par ailleurs, plusieurs enquêté-e-s (Fath, Mina, Rachida) témoignent de ce qui se joue lorsque la proposition qui leur est faite ne correspond pas à leurs attentes. Ainsi Mme Faroudja qui louait dans le privé, se retrouve dans l'incapacité de payer le loyer suite à son veuvage. Elle fait une demande de logement social qui « *a trainé plus d'une année* », nous dit-elle, précisant qu'une promesse de logement lui a été faite mais qu'« *ils l'ont donné à quelqu'un d'autre ! [...] Parce que moi je n'ai pas le bras long* ». Elle décrit par la suite la pression exercée sur elle par l'OPHLM pour accepter le logement qu'elle occupe au moment de l'entretien. Elle dépeint celui-ci comme n'étant pas adapté à sa maladie, en raison de son aménagement et du fait qu'il la sépare de sa fille qui aurait aimé vivre avec elle et l'aider dans sa perte d'autonomie.

J'en ai bavé pour avoir cette piaule-là, et en plus on ne sait pas si dans six mois ou dans un an, je vais être handicapée. Parce que j'ai [...] l'ostéoporose, et des fois je n'arrive même pas à ouvrir une bouteille. J'ai demandé au moins un appartement qui, si un jour je suis en fauteuil, je puisse accéder à la salle de bain, aux toilettes. Mais ils m'ont dit "si vous ne prenez pas ça vous n'aurez rien de notre part". Ils ont dit même à ma nièce [...] "il faut encourager ta tante pour qu'elle prenne cet appartement. Sans ça, on ne lui donnera rien du tout." [...] j'ai vécu vraiment un cauchemar. Un cauchemar. On a demandé un F3 pour que ma fille reste avec moi. Ils n'ont pas voulu. [...] Ils m'ont serrée pour avoir cette chose-là. [...] Elle m'a dit "si vous ne prenez pas ça, jamais tu vas avoir quelque chose à la mairie d'Aubervilliers." J'ai dit "hé bien écoutez Madame ? Il y a des gens qui refusent. On a le droit à 3 fois de suite." Elle m'a dit "non".

Récurant chez les enquêté-e-s, le « droit à 3 refus » ne renvoie à aucune législation et révèle le caractère discrétionnaire et l'opacité de ce système d'attribution, ainsi que les rapports de force qui s'engagent entre bailleurs et demandeurs autour de la notion juridique de « logement adapté » et de son interprétation.

⁵³⁴ « *C'est à dire 9 personnes sur 10 donnent des certificats médicaux comme quoi ils sont malades, pour changer de logement.* », explique Mme Bahia.

⁵³⁵ Suite à son divorce et à l'intervention de la juge, il accède à un logement HLM. C'est un exemple d'intervention institutionnelle bien intentionnée mais révélatrice d'un système non égalitaire.

Annexe 15 : Encadré « Laissé-e-s sans ascenseur, entre assignation à résidence et obligation de quitter son chez soi. »

Six personnes de l'Enquête Entretien évoquent des pannes d'ascenseur récurrentes, longues et affectant leur vie quotidienne. Mme Bahia décrit la configuration en croix du bâtiment où, elle habite au 8^{ème} étage, et de ses 4 ascenseurs. « *Il y a l'aile rouge, il y a l'aile verte, il y a l'aile jaune, il y a l'aile bleu.* ». Il compte 284 logements et « *une entrée* ». Pour ce qui est des 4 ascenseurs, « *deux grands deux petits. [...] ça ne s'arrête pas aux impairs. Ils s'arrêtent qu'au pair. [...] Les impairs, si tu veux monter, tu redescends un étage, ou bien tu montes un étage.* ». Si il « *est très rare* » que les 4 ascenseurs soient en panne en même temps, lorsqu'un seul d'entre eux fonctionne : « *tu vas voir le hall, à la queue leu leu. Mais je m'en fous, même j'attends une demi-heure mais je ne monte pas à pied. Je ne peux pas !* » (Bahia). Ces pannes engendrent alors des tensions entre voisins, entre générations, ceux qui habitent en bas, en haut, ceux qui sont en forme, malades, etc. : « *Moi, j'engueule les gens là-bas tu sais. Attends, c'est des petits jeunes, ils vont à l'école, ils habitent au 4ème, "pourquoi vous ne montez pas à pied ?! [...] L'ascenseur quand il y en a un, c'est pour les gens qui habitent plus haut, les personnes âgées, les personnes malades et tout."* ». Elle décrit ainsi sa manière de composer avec ces pannes :

Il faut choisir les heures de pointe. C'est-à-dire, l'école 11h30, il y en a beaucoup qui mangent chez eux, [...] Vers 12h30, ils descendent. Ça va, ça ne monte pas, mais de 11h30 jusqu'à midi, c'est pas la peine de venir là-bas. Non ! Il y a trop de monde ! [...] tu fais la queue. Moi je ne rentre jamais à midi. Je préfère être encore une demi-heure dehors. Sinon, je rentre vers 11h, 11h15, avant qu'ils arrivent.

Pour les enquêté-e-s habitant dans des bâtiments configurés autrement, où il y a 1 ou 2 ascenseurs, la panne est synonyme d'absence de machine. « *Là, il n'y en a qu'un qui est en service. Et ils vont le laisser seul jusqu'à ce qu'il tombe en panne. On va encore rester une semaine ou... sans ascenseur. Et c'est qu'après qu'ils vont voir quoi faire avec l'autre qui est en panne maintenant, et le remettre en marche.* » (Aziza). Ce mode de gestion⁵³⁶ qui fait « rester sans ascenseur » génère à la fois un sentiment de punition, de manque de reconnaissance et de dépendance au bon vouloir d'une autorité. Les enquêté-e-s doivent composer avec : « *Hé, je ne sors pas ! [...] Si tu descends, tu ne peux plus remonter. Si jamais je suis obligée de descendre, je vais et je reste chez une amie jusqu'à ce que ça s'arrange et ensuite je reviens.* » (Aziza, 13^{ème} étage). C'est aussi le de personnes souffrant de polypathologies dont l'ostéoporose : « *Je reste avec ma fille. Elle vient me chercher, je vais chez elle. C'est la seule chose à faire.* » (Feroudja, 70 ans, 4^{ème} étage). Pour sa part, Mme Mina qui, pour aller travailler, sortait à 6h du matin d'un immeuble où l'ascenseur ne fonctionnait qu'entre le 9^{ème} étage où elle habitait et le 5^{ème}, nous dit « *des fois, il n'y a pas la lumière dans l'escalier. [...] Je sortais avec la pille [lampe torche] du 5ème étage jusqu'au rez-de-chaussée. Je prends le risque.* ». M. Kamel quant à lui, pense à :

Acheter une corde et descendre la corde comme au bled. Ceux qui habitent les... oui ils ont ça. Ils ont un sac et ils le descendent pour les courses et tout. Ah oui parce que monter avec les courses euh... Et des fois toi t'es là mais ta fille ou ton fils il est dehors, au lieu de descendre, tu l'appelles... ou même un jeune par la fenêtre tu lui dis "tiens", tu lui jettes l'argent, "achètes moi ça", et tu lui jettes le sac, tu remontes. C'est mieux que descendre et remonter [rire]. Surtout quand tu l'as déjà fait une fois ou 2 fois. Ah il m'est arrivé de le faire 2, 3 fois hun ! [...] Il y a des fois où c'est arrivé pendant le ramadan. On a souffert, avec la chaleur, l'escalier et le ramadan.

⁵³⁶ Mode de gestion dure à qualifier. Nous préférons dire autrement ce que décrit Mme Aziza : dans un immeuble de 17 étages, il y a 2 ascenseurs ; le premier tombe en panne et le gestionnaire n'intervient pas ; le 2^{ème} tombe en panne et le gestionnaire envoie un technicien « *1 semaine ou...* » plus tard pour réparer le premier, tout en laissant le 2^{ème} en panne, et ainsi de suite.

Annexe 16 : La famille entre souhait et nécessité

M. Khalidou, lui aussi célibataire géographique au début de sa trajectoire migratoire et familiale nous dit :

C'est pas une vie ! Mais c'est obligé parce que bon, on ne pouvait pas encore faire venir toute la famille. C'est pas possible. Bon, je ne pouvais pas aussi soustraire ma femme toute seule, avec mes enfants, et laisser mes parents. C'est pas possible. Donc cette vie-là, c'est pas une vie agréable. C'est comme ça.

Il exprime ainsi une incompatibilité, génératrice de souffrance, entre le souhait de faire famille selon sa vision (une entité indivisible avec laquelle vivre est une chance, nous dit-il) et la nécessité de la migration. Il exprime le fait d'être ainsi pris en étau entre deux normes : celle imposée par les politiques migratoires et économiques qui peuvent conditionner voir interdire la famille, et celle imposée par la culture qui rend impossible le fait de laisser ses parents, en incombe la responsabilité à la conjointe et aux enfants, et associe le faire venir femme et enfants à une soustraction-amputation et à un abandon du reste de la famille, voire de la terre et du pays d'origine.

La conjointe et les enfants constituent ainsi une forme de gage laissé à la famille, à la terre (qu'elle/ils travailleront peut-être encore) et au pays d'origine. Ceci a lieu dans la perspective d'un maintien du lien dans la migration, et dans la perspective que ce lien soit derrière chaque action effectuée par l'immigré (travailler, économiser, envoyer de l'argent, revenir, voire retourner définitivement de la migration, etc.). Ces gages et perspectives sont perceptibles dans les politiques de pays de départ qui se sont opposés à la migration familiale tout en favorisant l'exportation d'hommes seuls ou de femmes seules. Ils sont également perceptibles dans les propos de M. Rabah, un autre enquêté :

En 75, en février, je suis venu ici en février, après je suis retourné en Algérie et je me suis marié. C'est mon père qui m'a... moi j'ai pas voulu. Je me suis marié mais... [?] c'est les parents qui commandent. [...] Ah oui il m'a dit "tu te maries. Tu te maries." Parce qu'il a peur que j'allais partir et je ne retourne pas en Algérie. C'est pour ça peut-être, je ne sais pas qu'est-ce qu'il a dans la tête.

Ainsi, sur cette question de la famille, l'immigré-e doit faire avec : le pays d'immigration cherchant, à travers ses politiques, à l'assigner au travail et à optimiser la migration en fonction de ses enjeux ; le pays d'émigration cherchant, à travers ses politiques, à garder le contrôle de cette main d'œuvre exportée ; ses représentations de la famille ; celles que sa propre famille projette sur lui.

Annexe 17 : Circuler pour être avec sa famille pendant « 1 mois congé payé, et 2 mois sans solde »...

Les personnes qui se sont retrouvées - dans cette segmentation - prises de cette façon (célibat géographique) entre des contingences professionnelles en France et des contingences familiales dans le pays de naissance ont dû prioriser, se mobiliser, concentrer leur énergie, leur attention, leurs efforts, sur les objets de cette segmentation. En France, tout est porté sur le travail, sur les économies (notamment en ce qui concerne le logement). Dans le pays de naissance, tout est porté sur la famille. Ainsi, l'argent gagné en France est essentiellement destiné à circuler vers le pays de naissance pour subvenir aux besoins quotidiens de la famille et investir. Par ailleurs, les enquêtés font ressortir l'importance de leur circulation physique ainsi que le sacrifice et l'organisation qu'elle nécessite et ce qui la détermine.

J'allais tous les ans chez moi. [...] 1 mois, 2 mois, comme je veux, ça dépend des moyens. Vous voyez, ça dépend des moyens. (Ahmed)

Ah bein 1 fois [par an]. 1 fois mais je prends 2 mois, 3 mois. [...] Oui, oui, oui. Je prends 2 ou 3 mois. Tout le temps. (Mohamed).

Chaque année je vais au Mali, et je retourne encore, bon donc je travaille ici. [...] Toutes les années, toutes les années j'allais là-bas. Toutes les vacances là je partais là-bas. [...] 2 mois ou 3 mois. [...] Des fois il y a des 3 mois, des fois il y a 2 mois. Voilà. (Souleymane)

Tout le temps oui. Voilà, à chaque fois, 2 ans, 2 ans et demi, on retourne. Bon, parfois j'ai... je fais 3 mois. Une fois j'ai fait 3 mois et 19 jours. Sinon c'est 2 mois, 3 mois, maximum. Voilà... 1 mois congé payé, et 2 mois sans solde, ou 1 mois sans solde, ça dépend. [...] bein c'est eux [les employeurs], si ils acceptent. Vous faites une demande là-bas. Si ils acceptent, ils vous donnent l'autorisation, vous avez le droit, vous pouvez partir. Si vous avez demandé 3 mois, vous avez 1 mois de congé payé, les 2 autres mois, c'est sans solde, mais votre poste est garanti. Ça veut dire que vous revenez à temps et puis voilà, vous reprenez le boulot. Il n'y a pas de problèmes. (Khalidou)

Ces témoignages montrent que la circulation relève d'une interaction entre domination et autonomisation, dans laquelle le travailleur doit prioriser - entre besoins professionnels et besoins de liens physiques avec la famille -, négocier la durée de ses congés, renoncer au travail et à son salaire, « prendre » et faire « comme il veut », « ça dépend des moyens » et de l'acceptation ou pas des patrons. On perçoit dans le discours des enquêtés la segmentation (entre professionnel et familial) dans laquelle ils sont pris. Les congés professionnels sont dédiés à la rencontre physique avec la famille, et les 2, 3 mois semblent être beaucoup d'un point de vue professionnel, et très peu d'un point de vue familial. A travers ces témoignages, on saisit que la circulation est synonyme de séparation avec une famille qui ne peut pas venir en France, et qu'il y a une charge émotionnelle dans cette circulation et dans l'option « faire vivre à distance » (Emsellem, 2007 ; Sayad, 1999 ; Cortes, 2011 ; Razy, et Baby-Collin, 2011). La circulation s'opère entre foyer familial et logement de célibataire géographique, entre homme au sein de la famille et homme seul, entre famille et poste de travail. Du fait de cette dimension cyclique et répétitive de la circulation, de sa charge émotionnelle et de ses enjeux pour la famille, les enquêtés témoignent de l'aspect pesant et déstabilisant de cette option du faire vivre à distance, dans le célibat géographique. C'est aussi au regard de cela qu'est à lire le faire venir.

Annexe 18 : Extrait d'entretien avec M. Kamel sur la « galère » des démarches auprès de la préfecture pour faire venir et installer légalement.

Oui. Même jusqu'à maintenant ils le font hun. Mais c'est très, très difficile. Parce que déjà, si t'as des enfants et t'as une femme, déjà, 1 logement. Et d'où un ouvrier peut avoir trois pièces ? Où... ? C'est impossible ! C'est impossible ! C'est pour ça qu'ils peuvent pas. Tu peux pas. Mais un couple ça passe. Même avec un studio, ils peuvent rien dire. Mais voilà après, un enfant, 2, 3, du coup ils sont obligés de... de lui donner un logement. Et tous ils ont fait comme ça hun. Hé oui. Il trouve un studio avec sa femme, tout seul, et après, quand il a 2, 3 enfants... avec un peu de pression de l'assistante sociale euh... ils obtiennent un logement. Et tous ils font comme ça hun. Mais le regroupement, si t'as des enfants, c'est quasi impossible. Mais si il y a pas d'enfants, juste ta femme, c'est facile. Parce que même il y a un studio, ils acceptent. Ils peuvent pas dire non. **Il faut le salaire quoi.** Voilà, si tu travailles. Mais tu attends. Il faut attendre un an et demi ou... pour qu'elle passe la visite là-bas... Mais moi, on n'a pas fait comme ça. Nous on n'a pas fait comme ça. Nous, avec sa mère, elle l'a fait venir avec le visa. On s'est installés là. Et on a dit quand on lui envoie pour la visite, elle ira faire sa visite là-bas et elle revient. Mais après elle a eu peur que quand elle fait griller le visa, elle dépasse, ils la laissent plus revenir après. Même pour lui donner un visa, ça serait compliqué. Alors il y avait un risque. Alors du coup on a dit elle part pas, elle reste là et c'est tout. Moi et ses parents, on a essayé. Après c'est moi que... que j'ai fait la demande à la préfecture pour ses papiers. **Du coup c'est plus regroupement familial c'était...** Voilà. ... **régularisation.** Oué. Ils ont refusé. Ils ont refusé. Ils ont pas voulu. Dès qu'on a eu notre petite fille en 94, là, ils lui ont donné ses papiers. Oui. Avec un enfant... C'est con, j'ai été combien de fois, j'ai galéré à ... aux Quatre chemins... j'ai galéré, ils lui ont pas ... ils ont pas voulu m'écouter. J'ai... à la préfecture ils ont pas voulu. **Pourquoi ... ?** Je sais pas. J'ai des fiches de paie, j'ai tout, ils ont pas voulu. **Pour sa régularisation.** Oui. **Oui ils ont dit qu'elle est rentrée illégale... qu'elle a grillé le visa quoi.** Voilà. Ils ont pas voulu. Ils lui ont dit de... ils lui ont envoyé un papier qu'elle avait 30 jours pour quitter la France. Alors là j'ai été avec cette lettre-là, j'ai été voir un avocat. L'avocat elle a rien fait ! Avec tout ce que j'ai fait, ils ont pas voulu m'écouter. L'avocat elle a juste écrit une lettre. Elle a mis mes fiches de paie et tout, la naissance de la petite et tout, mes fiches de paie et tout. Elle leur a dit elle comprend pas pourquoi il peut pas la régulariser. Il y avait une circulaire à ce moment-là de Jean-Pierre Chevènement où c'est marqué que si la mari travaille, il y a le droit de donner à la femme un titre de séjour où c'est marqué "familial". Elle pouvait pas travailler avec. Famille. Elle a dit "la loi normalement les oblige à..." Bein tout de suite ils ont répondu, ils ont dit ... la préfecture tout de suite ils ont envoyé un courrier. "Voilà, il faut passer la visite médicale, pour obtenir un... une carte de résident." **L'avocate elle a mis la forme ou quoi ?**

Moi à mon avis c'est parce que dans le courrier ils ont vu maître machin, voilà. Et avec ça... tous les papiers moi je leur ai donnés. **Déjà avant ?** Ils avaient tout. Voilà, et du coup parce que il y avait une loi. Il y avait une loi qui disait que la femme elle peut obtenir ses papiers, mais elle travaille pas. Voilà. Et pour la sécurité sociale et tout, elle est attachée à son mari. Et voilà, c'est le mari, il travaille, il gagne sa vie, il a un salaire, il a les fiches de paie. Moi j'avais tout ça. Hé bein du coup voilà on a fait comme ça.

Et c'est au bout de combien de temps qu'elle a eu un titre de séjour qui lui permettait de travailler ?

Ouff... je crois que, oh là, là au moins... on lui donnait un titre de séjour d'un an hun. 1 an. Qui se garde 1 an. C'était galère ! C'était galère, galère ! Parce que quand elle fait les papiers, et le temps qu'on lui envoie un courrier pour fixer un rendez-vous pour qu'elle aille chercher sa carte. Déjà, il y a 2 ou 3 mois de validité qui sont partis en l'air. Si la carte commence en janvier, on lui dit de venir en mars. 3 mois qui sont partis déjà. Quand elle ramène, il faut 3, 4 mois avant la fin, pour faire la demande.

Elle a passé sa vie à la préfecture hun. Parce que... et en plus il faut aller... et après il y avait des gens qui dormaient là-bas hun. Moi j'ai vu. La plupart du temps c'est moi qui y allais à sa place. Parce que il y avait les enfants et tout. Il y a des gens qui dormaient là-bas.

C'est plus [comme] à mon époque-là... moi j'allais à 17h. sur Dieu des fois j'allais à 17h. Il fermait à 17h30 la préfecture. J'allais à 17h ! Je fais mes papiers je rentre. A 17h !

Là les gens ils dorment là-bas. J'en ai vu des gens qui dormaient là-bas. Les gens ils dorment là-bas.

Alors il faut aller déjà lui dire "madame la carte, dans 2 mois elle est plus valable." Elle vous donne les papiers, "voilà il faut monsieur ramener ça, ramener ça, ramener ça, ramener ça. Et vous venez dans 2 mois." Elle vous donne une date. Et avec ça, tu prépares tes papiers et tu retournes. Et quand tu retournes à cette date-là, elle prend tout et elle te dit "on va vous envoyer un courrier pour venir récupérer votre carte. Il faut encore aller avec le timbre et tout avec une autre date, et pareil il faut encore une troisième fois faire la queue et tout ça. Ah c'était..."

Et la queue même quand vous aviez le rendez-vous à la 2ème...

Bein oui, oui. Ah oui, il y a toujours la queue ah oui.

C'est à dire que vous veniez la première fois sans rendez-vous...

Ah oui c'était mal, mal euh... c'était mal fait. C'était mal fait. Tout le monde pareil. Tout le monde passe à l'accueil.

Même si t'as un rendez-vous.

Voilà. Tout le monde à l'accueil. Tout le monde à l'accueil et à l'accueil tu dis, tu donnes "j'ai un rendez-vous." Ils donnent un numéro et "attendez on vous appelle." Et tu t'assoies en salle d'attente. Où "ma carte elle est finie."

Elle sort le truc, avec un papier, "vous ramenez ça, les impôts, ça, ceci, quittances de loyer, 3 machins, ça, ça... Monsieur" et voilà . Et elle vous met une date. "Au revoir." C'est comme ça. Tout le monde à l'accueil. Et l'accueil après qui les distribue. C'était mal fait.

Et là ils ont un peu... ils ont fait à Saint-Denis une sous-préfecture pour les... ceux qui ont une carte de 10 ans. Pour les anciens. A l'époque, moi j'y ai été, il y avait moins de monde. Mais là il faut que j'aille l'année prochaine, je ne sais même pas maintenant le monde qu'il y a. Parce que quand j'allais, il y avait pas beaucoup. Il y en avait pas beaucoup qui avait la carte 10 ans. Maintenant c'est tout le monde presque. Il y en a plein qui ont la carte 10 ans. Hé oué. Je ne sais pas je voulais faire la demande de la carte française. J'ai été con moi aussi j'aurais dû la faire depuis... Le dossier je l'ai encore, je l'ai même pas envoyé, ça fait 3 mois ou 4 mois je l'ai.

Oh ils me font chier. Les frères, leurs dates de naissance, les extraits de naissance des frères, et machin. C'est... oh là, là ils demandent... Oué, ils demandent trop de...

Annexe 19: « Quand je me suis rendu compte... il n'y avait rien à faire. »

En France depuis 1947 et engagé dans la lutte pour l'Indépendance de l'Algérie, M. Idir y retourne en 1962 en pensant que c'est définitif. « *On avait cru, à l'Indépendance de l'Algérie, on pouvait s'installer en Algérie. [...] Bein oui ! On a pensé c'est l'Indépendance, on a travaillé, on a ramassé de l'argent...* ». Il vend donc son café-hôtel en France. « *Avec l'argent que j'ai ramassé ici, je l'ai investi là-bas.* ». Il achète des immeubles à Alger, monte « *une affaire de tapisserie pour* » son frère lui rentré et construit en Kabylie. « *Manque de pot [...] Ah bein, quand je me suis rendu compte... il n'y avait rien à faire* », nous dit M. Idir, d'abord confronté à l'expropriation de son immeuble d'Alger, nationalisé par les autorités « *parce que soi-disant c'est un bien vacant.* ». L'immeuble lui sera rendu « *tout saccagé* », au bout de « *3 ou 4 ans* » de procédure, les autorités estimant « *que l'immeuble a été pris moins cher par rapport à sa valeur* ». Il aura alors :

Pas mal de problèmes avec les locataires. Parce que c'est des gens de la Basse Casbah qu'ils ont mis là-dedans. Ils refusaient même à louer de ce temps-là, 6000 dinars. [...] Alors il fallait entamer des procédures, et à la fin, on était dégouté, et moi je suis revenu ici en France. [...] Ah bein... en 65. Je suis revenu en France et depuis, bein... je me suis installé ici. J'ai repris le travail de routier. Je faisais la route. Ma femme continuait le café...

Cet immeuble cristallise la confrontation entre la vision qu'a M. Idir de son investissement matériel et symbolique dans son pays de naissance et de son projet de société pour ce pays et, les politiques du logement du nouvel Etat algérien, son modèle économique et social et la manière avec laquelle il le met en application. Cette confrontation est d'autant plus dure que, comme le souligne M. Idir, les divergences internes sont là, entre projets de société différents, entre idéaux et soif de pouvoir, entre Fédération de France du FLN et ceux qui ont combattu avec les armes, en Algérie.

Malheureusement, le pouvoir algérien de Ben Bella et Boumediene, ils ont usurpé la révolution du peuple. Ils ont instauré un régime totalitaire militaire. Et depuis ce jour, c'est pareil, jusqu'à ce jour. [...] On ramassait 10 milliards de ce temps-là, qu'on transférait en Suisse. De la Suisse, on transférait au Maroc et en Tunisie pour passer les frontières et partir entrer dans l'intérieur de l'Algérie. Monsieur Boumediene et Ben Bella, ils ne nous reconnaissent pas. Soi-disant, d'après eux on n'a pas combattu. Mais c'est grâce à notre argent ! Oui, c'est grâce à notre argent ! Sans notre argent, la révolution elle serait morte. Mais pour eux bein, soi-disant on n'a pas été hun... On ne peut pas être à l'intérieur combattre et ramasser de l'argent ! On était là ! On les a aidés. [...] C'est grâce à l'argent de l'immigration. A l'Indépendance, il restait encore en caisse en Suisse, 25 milliards de Francs. Ils ont été détournés par les dirigeants algériens et un truand libanais.

L'expérience de M. Idir des ruptures/réancrages successifs est celle d'une déconstruction matérielle et idéale d'un projet de vie sur les plans économique (« *J'ai repris le travail de routier* »), spatial (« *ici en France* ») familial (il revient avec sa femme et par la suite il fera venir des neveux). La déconstruction de l'idée de la réinstallation en Algérie et l'émergence de celle du retour en France ont pris du temps, mais M. Idir a dû faire le deuil de ses aspirations politiques pour l'Algérie et de son projet d'y retourner définitivement. Il est encore affecté par tout cela lors de l'entretien (2018) et de sa fin de vie.

Annexe 20 : Partir-rester : le difficile choix du couple.

Mme Messaouda, née en Tunisie, est venue en France en 1980, elle aussi suite à son mariage avec un immigré tunisien. Ils ont quatre enfants nés en France durant les années 1980. Sorti prématurément du marché de l'emploi, avec des carrières à trous, le couple vit également un passage à la retraite difficile, du fait d'interruptions de revenus et de différents problèmes qui en découlent (dettes de loyer, impossibilité matérielle de voyager vers la Tunisie, etc.). Lors de l'entretien, Mme Messaouda n'a pas encore sa retraite et les demandes d'ASPA pour le couple n'ont pas encore abouti. Dans ce contexte, elle restitue certains échanges avec son mari et son point de vue sur les différents enjeux du maintien en France, de la circulation et des modalités de retour en Tunisie.

Je ne vais pas laisser mes enfants. Je vous le dis franchement. Je lui ai dit moi : "Je n'ai rien gagné. [...] Je n'ai pas fait de maison en Tunisie. Ici aussi je n'ai rien. Alors heu...". Au début, j'ai quitté mes parents. Et maintenant je vais quitter mes enfants !? Je ne sais pas... [...] je trouve que je ne gagne rien dans l'affaire. Qu'est-ce que j'ai gagné ? Je vais refaire la même chose !? Maintenant je vais profiter de mes enfants, de ma vie. C'est tout.

MP⁵³⁷ : Alors que votre mari il aurait plutôt envie de rentrer lui ?

Peut-être, je ne sais pas. Maintenant on ne peut pas le blâmer parce qu'il a encore sa mère. Peut-être après, je vais le laisser réfléchir comme il veut. Peut-être après, quand la grand-mère va partir, peut-être qu'il changera d'avis hun. Parce que moi je n'ai plus mes parents. Alors je lui ai dit. J'ai mes neveux mais ce n'est pas pareil. Mon frère il est là. Ma sœur elle est là. [...] lui il a une sœur et trois frères qui sont en Tunisie. Sa maman, elle est encore en vie. Il a perdu son père il y a deux ans. Mais moi je lui ai dit : "Je ne laisserai pas mes enfants et partir !". Je partirai peut-être deux mois, trois mois je ne sais pas quoi, en vacances, oui peut être. Mais m'installer là-bas non ! Lui peut-être qu'il calcule vis-à-vis de la retraite. [...] Parce que les gens qui ont une petite retraite, peut-être là-bas avec le... Parce que nous maintenant le Franc heu l'Euro vis-à-vis du Dinar tunisien c'est trois fois plus hun. Presque trois fois... deux et demi. Mais deux et demi, c'est quelque chose ! On ramène 1000 euros, on reçoit 2500 dinars par exemple. C'est quelque chose ! Mais si on calcule que ça, peut-être... le matériel. Mais vis-à-vis... moi je ne vais pas pour heu... Et en plus, on est bloqués ici quand on a l'ASPA. Vous devez je ne sais pas partir combien de... 9 mois⁵³⁸ ? [...] Nous, on n'a pas de maison là-bas. On va heu... Un loyer là-bas et un loyer ici ! [...] C'est pour ça, je dis non. Lui il veut partir quelques mois. Il ne peut plus vivre là-bas lui. Il raconte heu... moi je sais. [...] il va s'ennuyer. Il n'a pas sa maison. Il n'est pas libre [...]. Ici on est chez nous ici. Ce n'est pas pareil. [...] sa mère elle est chez son frère. [...] Matériellement, c'est difficile. C'est difficile d'avoir deux loyers, deux maisons, deux... Si on avait fait une maison... mais on n'a pas fait de maison là-bas. Ça y est, c'est fini ! Maintenant, on n'a plus les moyens de faire. C'est fini ! C'était moins cher, c'était heu... et nous on n'a pas pensé à faire ça. Maintenant c'est fini !

En prenant en compte un jeu d'échelles spatiales et temporelles, en abordant différentes dimensions de son vécu et en allant de l'unité sociale qu'est sa personne à celle de sa famille élargie, en passant par celle de son couple, Mme Messaouda restitue ici à la fois ce qu'elle veut et ne veut pas, ses doutes et incertitudes, son empathie pour son mari et la nécessité de composer avec ses besoins, les tensions au sein de son couple. De façon synchronique, en évaluant la situation, elle cite ce avec quoi elle doit composer pour faire famille et ancrage : la faiblesse des pensions de retraite, la dépendance à l'ASPA et à sa condition de résidence, les enfants qui vivent en France, le fait que le couple soit locataire du parc HLM en France et hébergé par la famille en Tunisie, la dispersion entre ici et là-bas⁵³⁹ de leur famille respective. Mme Messaouda évalue aussi sa trajectoire, ses choix et ceux de son couple. Elle doit comparer entre un réancrage en Tunisie qui ferait bénéficier du différentiel entre les monnaies et les coûts de la vie, mais qui obligerait, d'une part, à louer ici et là-bas (*vu qu'on n'a pas investi*) et d'autre part, à renoncer à l'ASPA dans le cas d'une absence de plus de six mois par an. Ses interrogations génèrent du doute, de l'incertitude. Qu'est-ce qui est le plus aménageable matériellement ? Où ? Ces questions sont d'autant plus compliquées qu'il y a aussi celles des attaches affectives qui sont différentes au sein du couple. Mme Messaouda doit se demander ce qui est le plus important dans la vie, le matériel ou ses enfants, et ce d'autant plus qu'elle a déjà fait l'expérience de la séparation lors de sa première venue en France. A ces considérations matérielles et affectives, s'ajoute le risque que son mari ne puisse « *plus vivre là-bas* ».

⁵³⁷ Entretien réalisé avec notre collègue du Grdr, dans le cadre de la préparation de la table ronde du forum « accès aux droits et pratiques d'accompagnement des personnes âgées immigrées » 20.11.2017, mairie du 19^{ème}.

⁵³⁸ Condition de résidence de 6 mois et 1 jour par an pour l'ASPA.

⁵³⁹ De part et d'autre de la distance physique, administrative et économique entre la France et la Tunisie.

Ainsi, Mme Messaouda fait part de sa confrontation, lors de son passage à la retraite, à la dispersion de son vécu et de celui de son couple. On observe encore une fois, sous ces aspects douloureux, le processus de déconstruction-construction d'idées liées à l'ancrage et à ses lieux, et à la difficile conciliation de dimensions importantes du vécu séparées et mises en tension. Dans ces conditions, le couple doit composer, se concerter, faire des concessions et risquer d'être exposé à des crises en tant qu'individus, en tant que couple affectif et en tant que couple parental.

Annexe 21 : Extrait d'entretien avec M. Abdelaziz. La famille à distance, « je ne pensais pas que cette histoire allait durer 10 ans.

Moi, quand je me suis marié j'étais aux anges. Ma femme, je la connais depuis petit. On s'est mariés par amour. On rend grâce à Dieu et on le remercie. C'est quand j'ai eu en tête de venir dans ce pays ? [...] fais ton calcul. Dès la première année j'ai eu la fille, puis j'ai ajouté le deuxième et puis le troisième... C'est-à-dire que quand je suis arrivé aux années 95, j'ai commencé à sentir un poids. Mon projet ne marchait pas, les charges pesaient sur moi. Je me suis senti... au sein de la famille, mes enfants autour de moi et ma femme avec moi, s'ils me demandent quelque chose, je ne pourrais pas y subvenir. Quelle est la solution ? Que je reste avec eux, ça ne sert à rien. Je leur ai dit que je vais partir. Ma femme m'a dit "non, ne pars pas." Elle m'a dit reste avec nous, on mange ce qu'on a et on rend grâce à Dieu." Je lui ai dit "non, je vais partir pour ne pas me léser et pour ne pas vous léser vous aussi." Je suis venu ici. Je ne pensais pas que j'allais rester dix ans. Je ne suis pas retourné. Et c'est très difficile. C'est-à-dire que ma femme est là-bas et mes enfants sont là-bas, c'est très difficile. Pendant ces dix ans, j'ai vécu avec mon frère et il avait des enfants en bas âge que j'ai éduqués. J'étais au sein de la famille et je n'ai pas senti que j'étais en exil. Si j'étais tout seul de mon côté à louer avec les autres, je ne serais pas resté dix ans. Tout ça pour dire que la question des papiers m'a posé un gros problème. J'ai téléphoné à ma femme, je lui ai dit : "je vais chercher une femme et me marier pour les papiers." Elle m'a dit "envoie nous les mandats mensuels et maries-toi que Dieu te facilite les choses." C'est-à-dire, subviens à nos besoins et envoie nous de l'argent et maries-toi. [...] Je ne te mens pas, j'étais seul à la maison, j'étais allongé comme ça à regarder le plafond. Je me disais [...] "mes enfants ont grandi et tout. Si je fais ces choses-là, toute la famille va... ça va partir à l'eau". Je me suis dit laisse tomber". J'ai patienté et voilà. [...] C'est vrai que la personne vient pour améliorer sa situation et tout. La relation entre moi et ma femme et mes enfants, quand je suis venu ici... J'ai trouvé ça très dur, très dur. C'était dur du point de vue de mon âge, du point de vue du fait que je n'avais plus une grande communication entre moi et ma femme et mes enfants. La tendresse qu'il y avait entre nous a diminué. Elle a tellement diminué que... l'argent c'est pas le monde entier. Nous, on a suivi l'argent et on a perdu la meilleure chose au monde, c'est la tendresse entre toi et ta femme et tes enfants. Quand tes enfants sont petits et qu'ils s'attachent à toi et qu'ensuite, tu t'éloignes d'eux, tu te sens vide. Tu le sens dans ton esprit et aussi avec les gens. Dernièrement, j'ai... je suis devenu, dans mon esprit... je suis pas à l'aise. Et je ne sais pas comment, je ne vais pas te mentir... l'argent ça n'est pas tout. Ça n'est pas tout. La meilleure chose que Dieu ait établi dans la vie, dans ce bas-monde, on l'a perdue. Dans le Coran il est dit "les biens et les enfants sont l'ornement de la vie de ce monde". C'est-à-dire que les enfants et ta femme et... vous restez attachés et liés entre vous et vous vivez d'eau... on est ensemble, on mange ce qu'il y a et, je me trouve bien dans ma tête. Là, tu manges de la viande et tu manges du poisson et tu manges de tout et, tu as ce vide-là qui ne te laisse pas. Mais grâce à Dieu, qu'est-ce que tu veux que je te dise Yacine !

Annexe 22 : Catégorisation des rapports à l'administration en fonction du nombre de rendez-vous qu'ont eu les enquêté-e-s de l'enquête APAI concerné-e-s par les permanences, statut des enquêté-e-s et lieu de mise en œuvre du Programme APAI. Source : Enquête PAPAï permanences.

Catégorie des rapports à l'administration	Nbr de rdv	Nombre de personnes				
		Total	RD	RI	PAPAï Paris	PAPAï Aubervilliers
Ponctuels, informatifs, de service	1	46	24	21	16	30
Rapides	2	26	14	12	11	15
Lourds	3 à 5	32	16	16	23	9
Complicés	6 à 10	23	17	6	12	11
Problématiques	10 <	11	8	3	5	6
Total	524	137	79	58	66	71

Annexe 23 : La retraite : calcul, évolution des âges légaux et itinéraire technique pour la demander

➤ **Calcul de la retraite au moment de l'enquête :**

Montant de la retraite personnelle = S.A.M. × Taux × Nombre de trimestres validés ÷ Nombre de trimestre exigés

S.A.M. (Salaire Annuel Moyen) = moyenne des 25 meilleurs salaires

Taux = 50% × (Décote)

Décote = (Nombre de trimestre requis – Nombre de trimestre validé) × Coefficient de minoration

ou⁵⁴⁰

Décote = Nombre de trimestres manquants pour atteindre l'âge du taux plein × Coefficient de minoration

Le taux est donc au maximum égale à 50%. La décote ne peut pas conduire à un taux de liquidation inférieur à 37,5 %.

➤ **Tableau évolution du nombre de trimestre exigés pour une retraite à taux plein, de l'âge légal de départ à la retraite, de l'âge du taux plein (ou de l'annulation de la décote) et de la décote (ou coefficient de minoration) par trimestre manquant.**

Date de naissance	Âge légal de départ	Nombre de trimestres requis	Nombre de trimestres exigés	Âge du taux plein	Coefficient de minoration par trimestre manquant
1945 : créations du régime de la sécurité sociale⁵⁴¹					
Avant 1922	65 ans	NR	NR	NR	NR
1982 : Abaissement de l'âge légal de départ à 60 ans					
1933 et précédente	60 ans	150	150	NR	2,5%
De 1234 à 1943	60 ans	Augmentation d'un trimestre par an du nombre de trimestres requis, stagnation de la décote à 2,5% et du nombre de trimestre exigé.			
De 1944 à 1948	60 ans	Stagnation du nombre de trimestre requis à 160 trimestres, Augmentation de 2 trimestres par an du nombre de trimestres exigés, diminution de la décote de 0,125% par ans.			
De 1948 au 30/06/1951	60 ans	Augmentation d'un trimestre par an du nombre de trimestre requis et exigés		65 ans	Diminution de la décote de 0,125% par ans.
2010 : Augmentations de l'âge légal et de l'âge du taux plein					
Du 01/07/1951 au 31/12/1951	60 ans et 4 mois	163		65 ans et 4 mois	1,5%
1952	60 ans et 9 mois	164		65 ans et 9 mois	1,375
1953	61 ans et 2 mois	165		66 ans et 2 mois	1,25%
1954	61 ans et 7 mois	166		66 ans et 7 mois	
1955/1956/1957	62 ans	167		67 ans	

⁵⁴⁰ C'est la solution la plus favorable pour l'assuré-e qui est retenue.

⁵⁴¹ Pour ce qui est d'avant 1945 et pour la chronologie des réformes concernant la retraite en France, voir : <https://www.observatoire-retraites.org/les-retraites/la-retraite-en-france/histoire-de-la-retraite-en-france/> et <https://www.retraite.com/dossier-retraite/histoire-du-systeme-de-retraite-francais-les-principales-etapes.html>

1958/1959/1960		168		
1961/1962/1963		169		

➤ **Itinéraire technique pour une demande de retraite personnelle du régime général pour une personne résidant à Aubervilliers entre 2016 et 2019.**

Période approximative par rapport à la date de départ en retraite									
	Durant toute la carrière pro.	2 ans avant	1 an avant	6 mois avant	6 mois avant	6 mois avant	6 mois avant	6 mois avant	6 mois avant
Taches	S'informer, archiver bulletin de salaire et fiche de paie, vérifier que le patron déclare, privilégier le travail déclaré, bien payé et stable...	S'informer des conditions de départ à la retraite (âge, durée d'assurance, délais de traitement, taux...)	Demander son relevé de carrière à la CNAV pour vérifier sa carrière.	Demander renseigner et renvoyer le formulaire de régularisation de carrière	Demander à la CNAV un dossier de demande de retraite pour inaptitude	Compléter le dossier de demande de retraite pour inaptitude par son médecin traitant	Téléphoner au CICAS pour demander un dossier de demande de retraite complémentaire et prendre rendez-vous pour le déposer	Renseigner et renvoyer/déposer le dossier de demande de retraite complémentaire au CICAS	Renseigner et envoyer le dossier de demande de retraite à la CNAV
Interlocuteurs	CNAV, CICAS, associations, syndicats, patrons, BAO...	CNAV, CICAS, Associations, syndicat, patrons, BAO...	CNAV (+ intermédiaires possible)	CNAV (+ intermédiaires possible)	CNAV (+ intermédiaires possible)	Médecin traitant (+ intermédiaires possible)	CICAS (+ intermédiaires possible)	CICAS (+ intermédiaires possible)	CNAV (+ intermédiaires possible)
Caractère obligatoire et/ou utilité	Non obligatoire	Non obligatoire. Très utile quand passage de chômage/invalidité/AAH/RSA... à la retraite et quand les lois changent.	Non obligatoire. Très utile pour carrière à trou, intérim, patrons qui ne déclarent pas, problème de numéro de sécu, etc.	Obligatoire si périodes lacunaires et/ou régularisation de carrière à faire.	Obligatoire si demande de retraite pour inaptitude	Obligatoire si demande de retraite pour inaptitude	Obligatoire sauf pour la prise de rendez-vous. Ce dernier est utile pour faire vérifier son dossier avant dépôt	Obligatoire	Obligatoire
Aptitudes et compétences	Anticipation, compréhension	Anticipation, avoir des connaissances et savoir où chercher l'info., compréhension, ...	Anticipation, communication, compréhension,	Réactivité, communication, compréhension,	Réactivité, communication, connaissance de la prestation, mobilité.	Réactivité, communication, compréhension de la procédure, mobilité	Réactivité, communication	Réactivité, communication, compréhension de la procédure, mobilité	Réactivité, communication, compréhension de la procédure
Moyens	Stabilité des statuts relatifs au séjour et au logement, matériel d'archivage...	Accès physique, téléphonique, papier ou numérique à l'info.	Téléphone ⁵⁴² , boîte aux lettres ou accès au guichet, archives professionnelles.	Disponibilité des archives, boîte aux lettres, Téléphone, imprimante, etc.	Téléphone ⁵⁴³ , boîte aux lettres, ou accès au guichet	Accès au médecin et collaboration de ce dernier, archives médicales	Téléphone ⁵⁴⁴ , boîte aux lettres.	Disponibilité des documents requis, imprimante, timbre, accès au guichet	Disponibilité des docs requis, imprimante, timbre, etc.

⁵⁴² Appel surtaxé.

⁵⁴³ Appel surtaxé.

⁵⁴⁴ Appel surtaxé.

Annexe 24 : Courier Cnav reçu par M. Souleymane



93 AGENCE ROSNY SOUS BOIS
Immeuble ESTREO
1 rue d'Aurion
93117 ROSNY SOUS BOIS Cedex

A rappeler dans tous vos courriers
N° de sécu: [REDACTED]

Dossier suivi: [REDACTED]
Téléphone: [REDACTED]
Fax: 01.48.1 [REDACTED]
www.assurance-retraite.fr

Retraite personnelle : option

Le 05 décembre 2 [REDACTED]

IMPRIME A ME RETOURNER AVANT LE 25/12/2 [REDACTED]

Vous avez deux possibilités :

- soit vous demandez votre retraite calculée avec un taux réduit,
- soit vous annulez votre demande.

Toutefois, avant de prendre votre décision, je vous recommande de vous renseigner auprès des autres régimes auxquels vous avez cotisé y compris les régimes complémentaires. En effet, chaque régime a ses propres règles de droit.

Pour m'indiquer votre choix :

- mettez une croix dans le cadre correspondant à votre décision
- renvoyez-moi ce document daté et signé.

JE DEMANDE LE PAIEMENT DE MA RETRAITE au 01/01/2018 au taux de 41,25% et selon les éléments indiqués sur l'évaluation jointe.
Je cesse mon activité et je joins le justificatif.
A M. Souleymane [REDACTED]
Le 11/12/2017 [REDACTED]

J'ANNULE MA DEMANDE DE RETRAITE
A Signature :
Le
Lorsque vous souhaiterez l'examen de vos droits, vous devrez transmettre une nouvelle demande 6 à 4 mois avant la date de départ à la retraite que vous aurez choisie.

IMPORTANT :

Sans réponse le 25/12/2017, je considérerai que vous annulez votre demande de retraite.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art L 114-13 du code de la sécurité sociale, art 313-1, 313-3, 433-19, 441-7 et 441-7 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.
Réf. N2124P-07/2017 2/2

Résumé

La question de l'accès aux droits de personnes âgées, nées en Afrique du Nord-ouest, résidant à Aubervilliers, est au cœur de cette thèse. Inscrite dans le champ de la géographie sociale et critique, elle traite de l'épreuve du droit au prisme des rapports de domination et de leurs traductions spatiales. Administrées en tant qu'étrangères, travailleuses puis retraitées, et/ou encore en tant que mal logées aux revenus précaires, ces personnes voient des dimensions importantes de leur vie et de leur quotidien dépendre de l'administration et du droit. Elles doivent composer dans une ville où l'administration du social, des pauvres, des étrangers et de la vieillesse est marquée par la concentration d'administré-e-s du bas de la hiérarchie sociale. La recherche menée principalement à partir du travail social et de l'accompagnement vers « l'accès aux droits », face aux démarches administratives, éclaire les liens entre conditions du vieillissement, confrontation au droit et rapport à l'espace (au moment de l'enquête et sur le temps long des trajectoires de vie). Certes, le droit des étrangers permet une certaine installation en France, et les droits sociaux, une certaine prise en charge des risques (pauvreté, vieillesse, maladie, chômage, etc.). Cependant, conditionner la régularisation, le regroupement familial, la libre circulation et réduire l'accès aux ressources à des minimas, reviennent à instaurer des rapports administré-e-s/administration marqués par la subalternisation et l'exclusion et ce, tout au long du cheminement vers le vieillissement. A travers l'étude croisée des parcours d'accès aux droits et des trajectoires individuelles (séjour-nationalité, professionnelle, résidentielle, familiale, d'ancrage), la thèse tente de dénouer l'enchevêtrement des conditions, des temps et des espaces dans lesquelles se trouvent les personnes âgées, immigrées et administrées inscrites dans une démarche d'accéder à des droits. Le matériau se base sur une enquête de terrain – menée en tant que travailleur social et chercheur - qui croise plusieurs méthodes qualitatives : observation participante des démarches administratives, de ses espaces et de ses agents, entretiens réalisés avec les administré-e-s âgé-e-s et immigré-e-s ainsi qu'avec les différent-e-s acteurs-actrices de « l'accompagnement vers l'accès aux droits », ateliers et focus group, etc. En exposant les conditions de vieillissement de personnes nées en Afrique du Nord-Ouest, résidant à Aubervilliers et, en les reliant aux parcours institutionnels d'accès aux droits auxquels ces personnes ont dû et doivent encore se confronter, cette thèse interroge l'accessibilité des droits et les dimensions spatiales de la domination que la gestion institutionnelle du social, de l'immigration et du vieillissement, génère. *In fine*, c'est le rôle du droit dans la hiérarchisation des individus et des vies que ce travail questionne.

Mots clefs : Migration, vieillissement, accès aux droits, travail social, parcours de démarches administratives, espaces du quotidien, trajectoires de vie, Aubervilliers, géographie sociale et critique.

Abstract

The question of access to rights for elderly people born in North-West Africa and living in Aubervilliers is at the heart of this thesis. Part of the field of social and critical geography, it examines the test of rights through the prism of relations of domination and their spatial translations. Administered as foreigners, as workers and then retirees, and/or as poorly-housed people on precarious incomes, these people see major aspects of their lives and their daily lives as dependent on the administration and the law. They have to cope in a city where the administration of social services, the poor, foreigners and the elderly is marked by a concentration of constituents from the bottom of the social hierarchy. Our research, based mainly on social work and support for "access to rights" in the face of administrative procedures, sheds light on the links between the conditions of ageing, confrontation with the law and the relationship with space (at the time of the survey and over the long term of life trajectories). It's true that foreigners' rights enable them to settle in France to a certain extent, and social rights to a certain extent, covering risks (poverty, old age, illness, unemployment, etc.). However, making regularization, family reunification and freedom of movement conditional, and reducing access to resources to minimum levels, amounts to establishing an administrative/administrative relationship marked by subalternization and exclusion, throughout the process of aging. Through a cross-sectional study of access to entitlements and individual trajectories (residence-nationality, professional, residential, family, anchorage), the thesis attempts to unravel the tangle of conditions, times and spaces in which older, immigrant and administered people find themselves as they seek to access entitlements. The material is based on a field survey - carried out as a social worker and researcher - which combines several qualitative methods: participant observation of administrative procedures, their spaces and agents, interviews with elderly and immigrant constituents, as well as with the various actors involved in the "accompaniment towards access to rights", workshops and focus groups, and so on. By examining the ageing conditions of people born in North-West Africa and living in Aubervilliers, and by linking them to the institutional pathways to accessing rights that these people have had to face, and still have to face, this thesis questions the accessibility of rights and the spatial dimensions of domination that the institutional management of social, immigration and ageing issues generates. Ultimately, this work questions the role of law in the hierarchization of individuals and lives.

Keywords: Migration, aging, access to rights, social work, administrative procedures, everyday spaces, life trajectories, Aubervilliers, social and critical geography.